This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

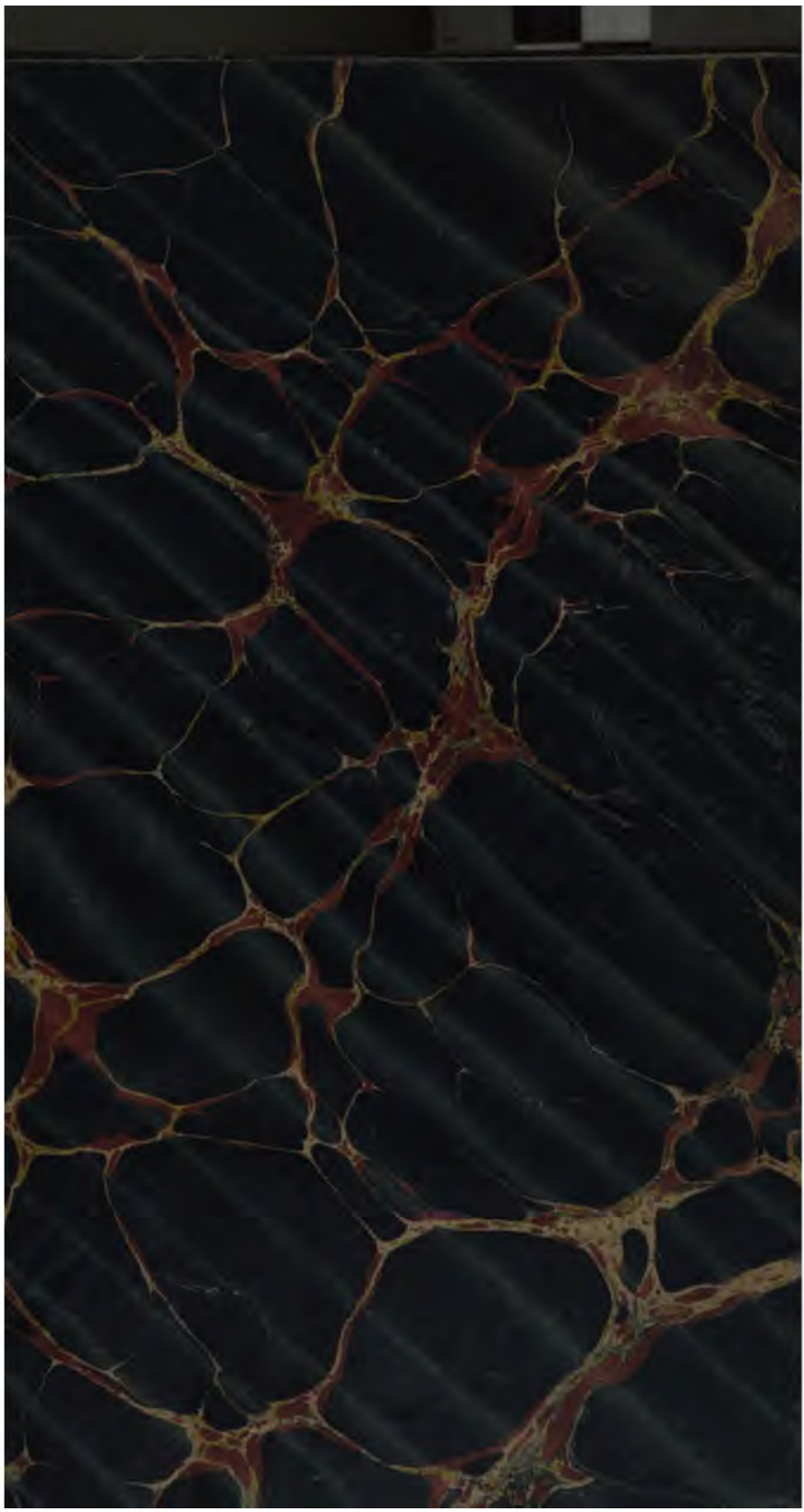

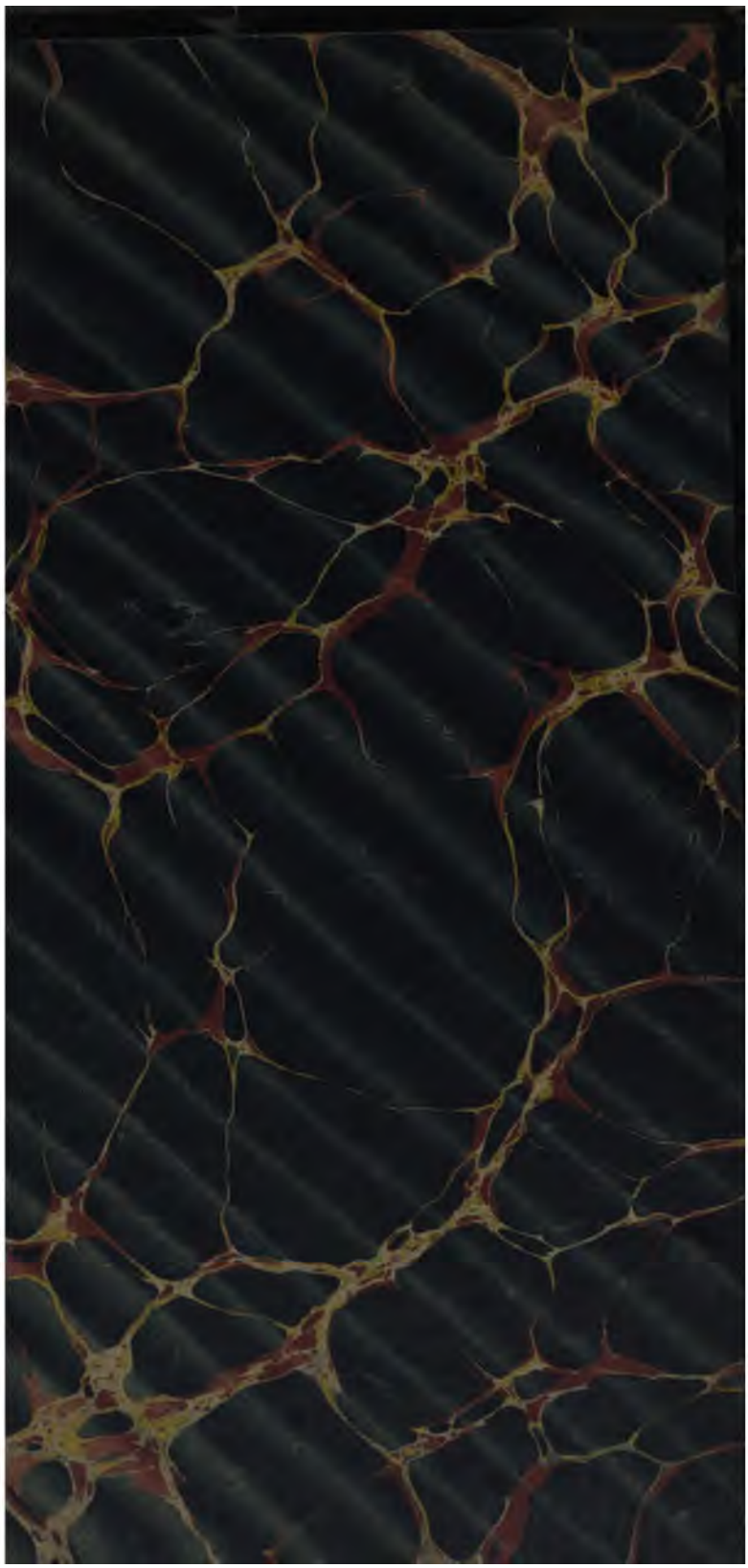

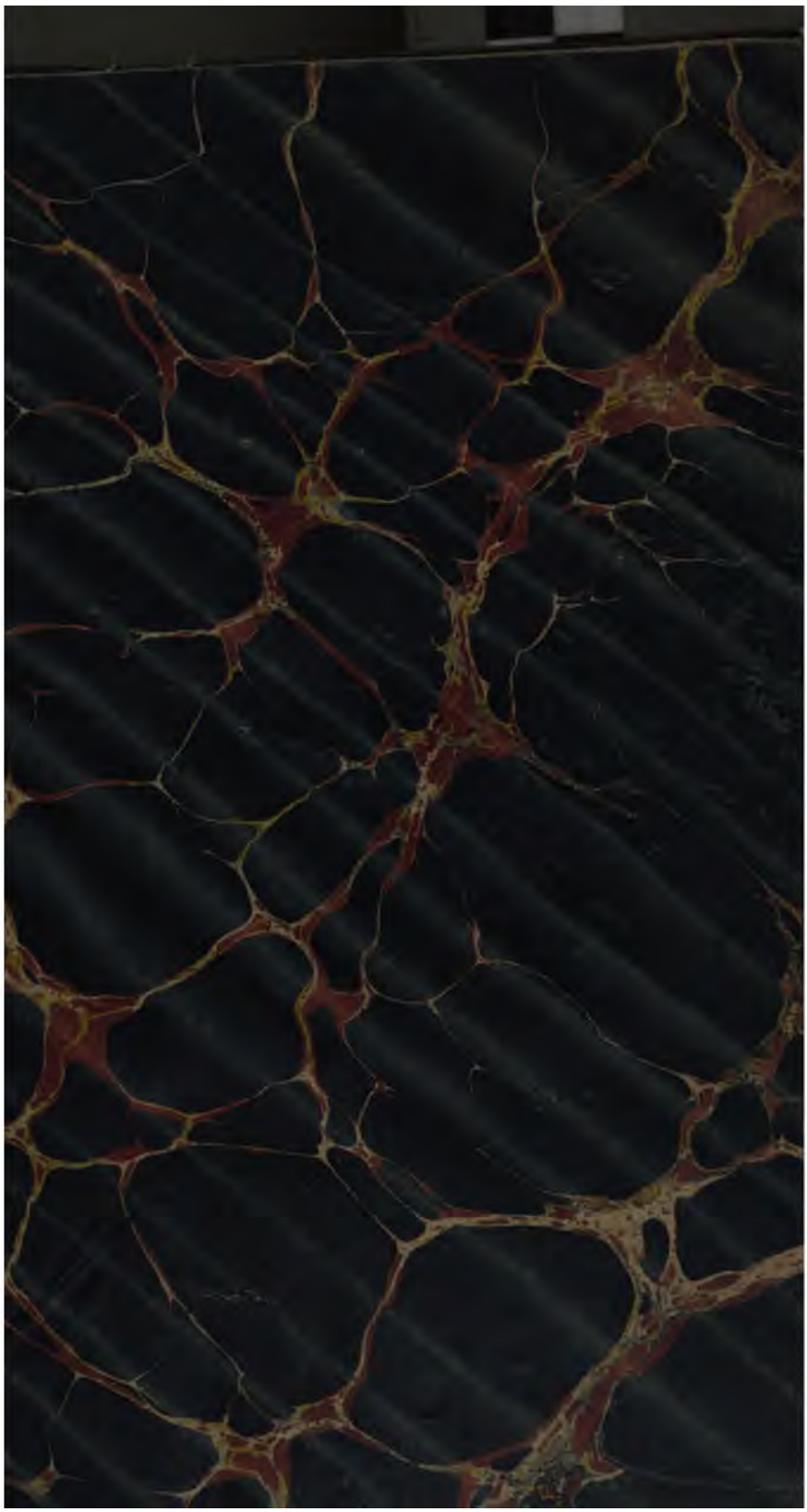

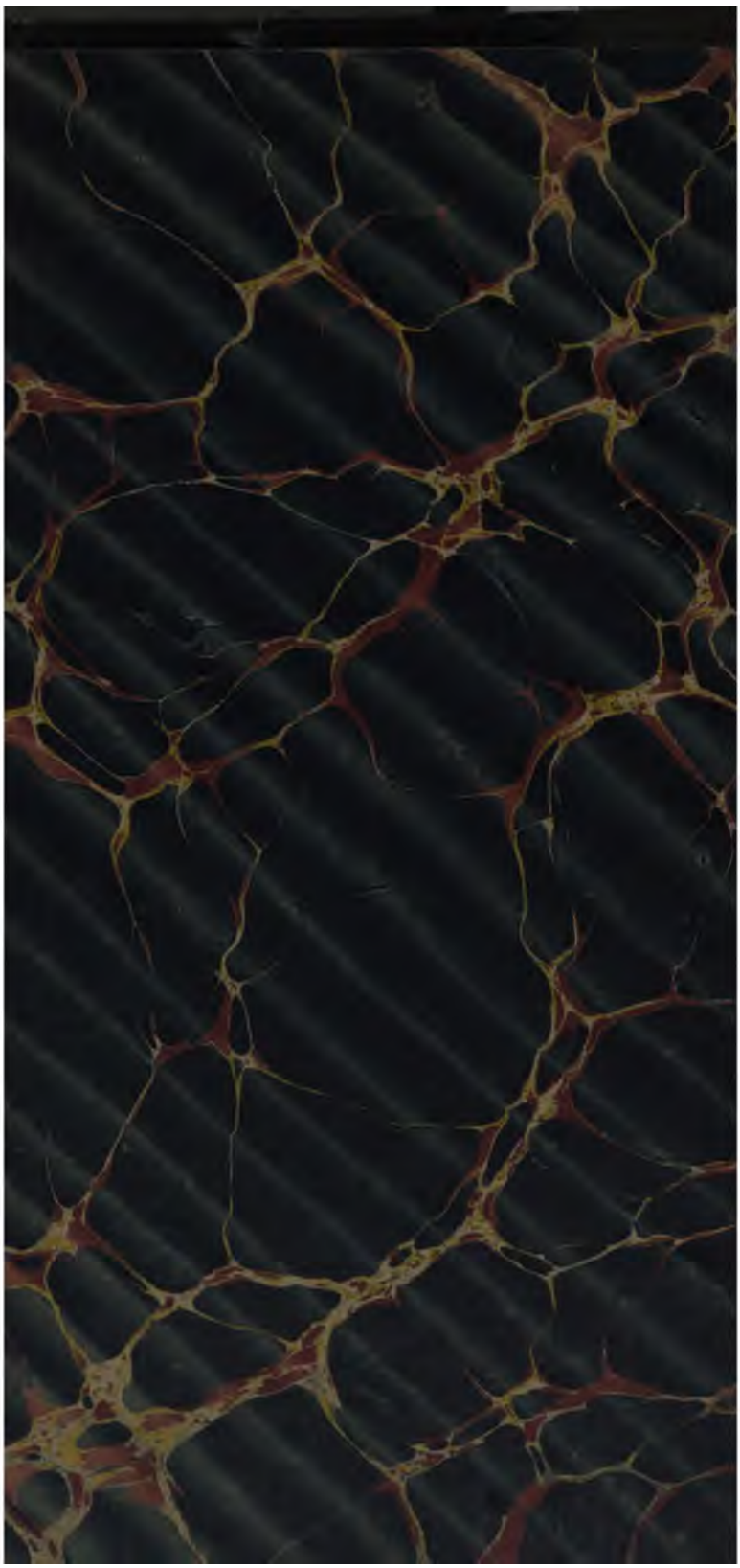

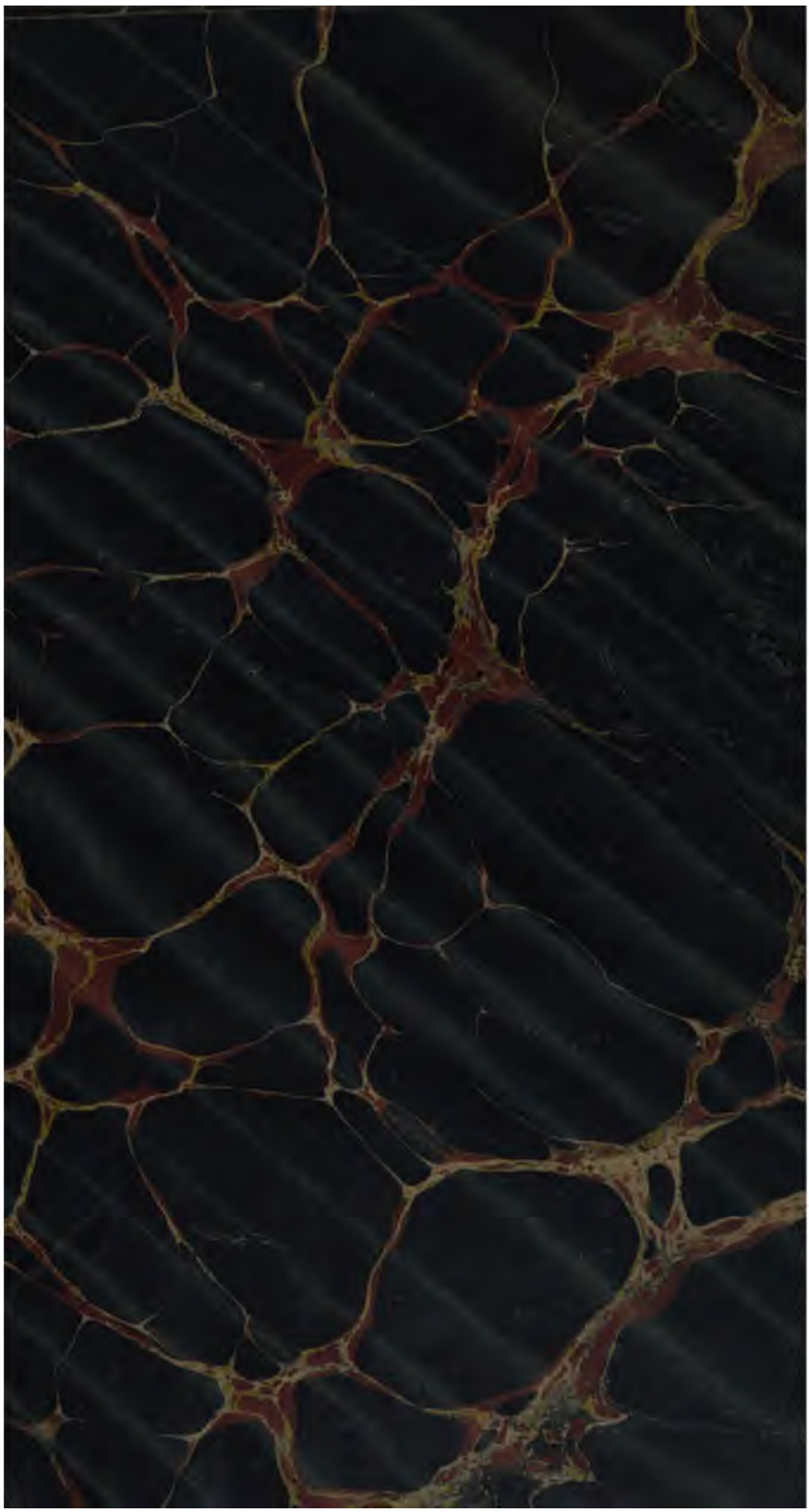

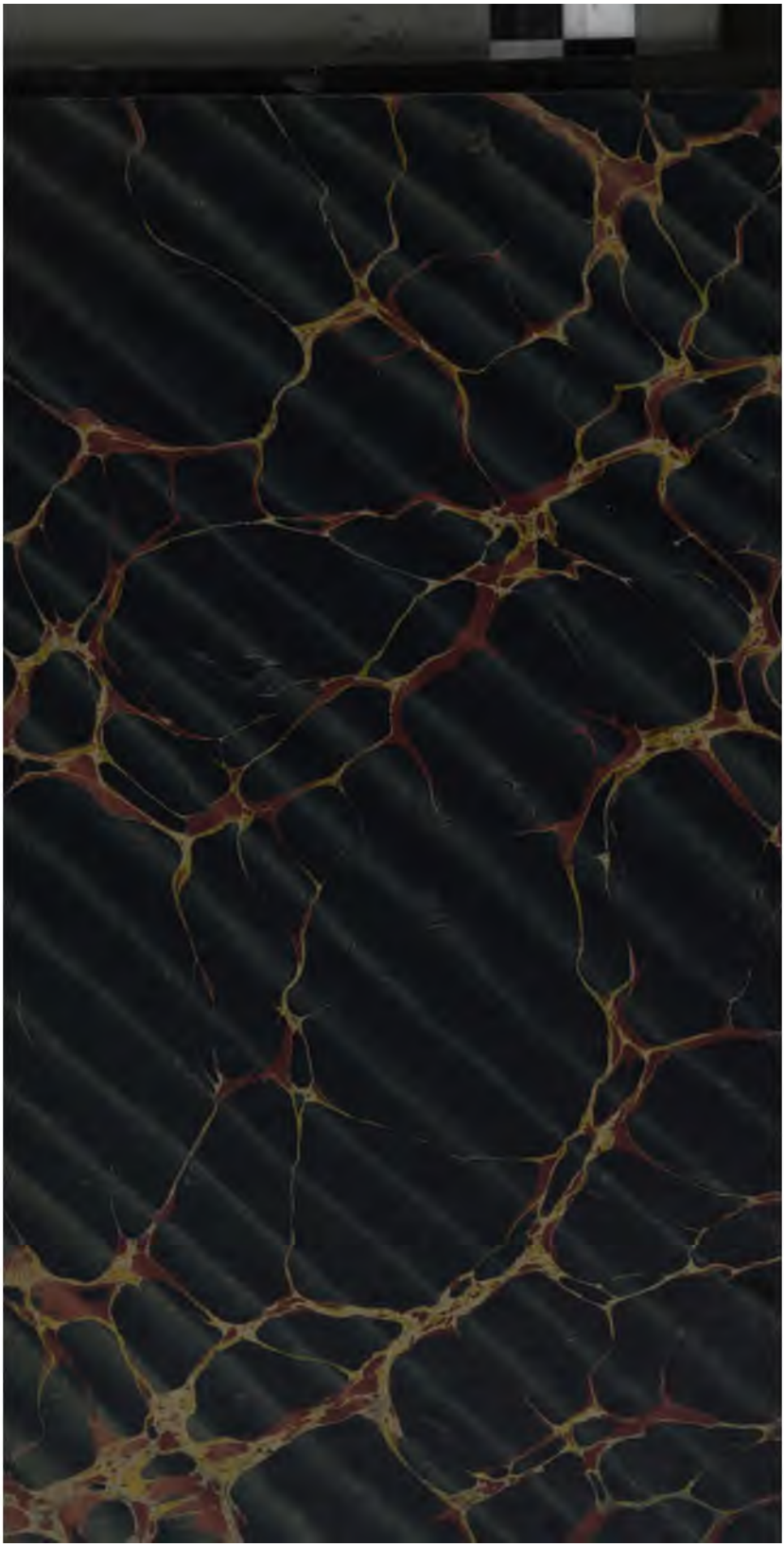

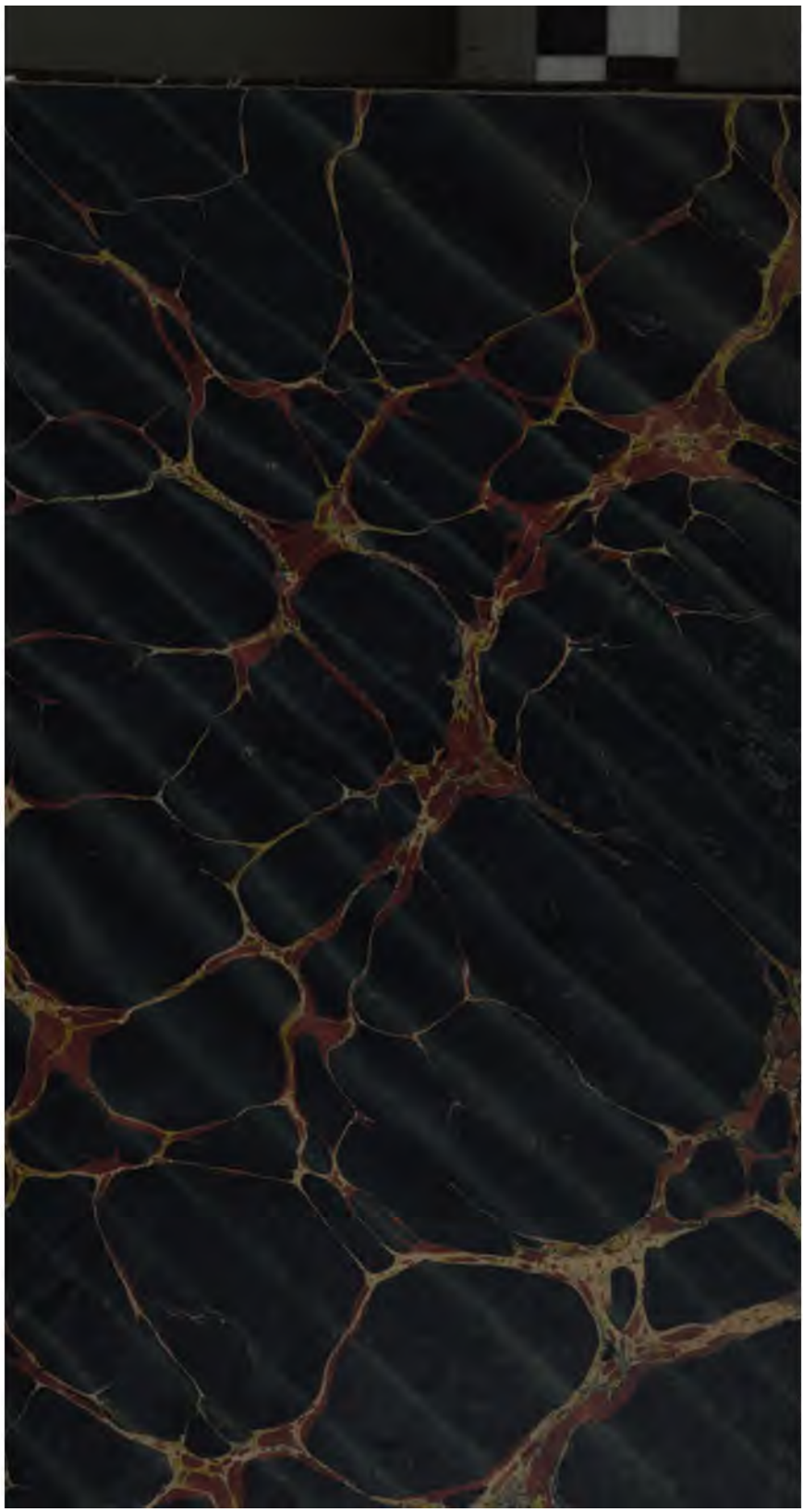

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

LE

# CABINET HISTORIQUE

ÉPERNAY. — IMP. L. DOUBLAT.

# LE CABINET HISTORIQUE

## REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

SOUS LA DIRECTION DE M. LOUIS PARIS
Ancien bibliothécaire de Reims, chevalier de la Légion d'honneur.

TOME VINGT-DEUXIÈME

PREMIÈRE PARTIE. — DOCUMENTS.

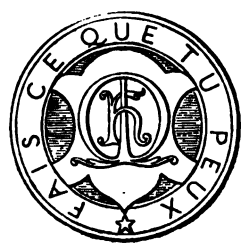


PARIS
HENRI MENU, libraire-éditeur, quai Malaquais, 7.

1876

contemporaines, nous l'avons trouvé dans une correspondance administrative jusqu'ici enfouie dans les cartons des archives. Ces documents, dont l'existence nous a été signalée par l'obligeance de M. Boutaric, avaient été brièvement analysés, il y a quelques années, dans une étude sur le vandalisme révolutionnaire (1). Mais nous avions dès lors formé le projet d'y revenir à loisir, et de les publier intégralement. Mais avant d'entreprendre cette publication, une analyse succincte des négociations dont nous avons retrouvé la trace dans les documents officiels du temps nous paraît indispensable.

Nous commencerons donc par présenter un résumé rapide de l'affaire, dont nous produirons ensuite les pièces justificatives. Peut-être trouvera-t-on que nous avons poussé un peu loin le respect du document et que plus d'un de ceux-ci pouvait, sans inconvénient, être diminué ou même supprimé. Après quelque hésitation, nous avons pensé qu'on ne devait rien retrancher à des pièces historiques de cette importance, et que les longueurs ou les répétitions, en pareille circonstance, offraient moins d'inconvénients que les suppressions ou abréviations.

En 1781, l'abbaye de Saint-Denis était administrée par dom Malaret ; ce religieux avait remplacé, en qualité de prieur, dom Boudier. Tandis que son prédécesseur paraît s'être exclusivement attaché à remplir exactement les devoirs de sa charge, à rétablir l'ordre et la discipline, à payer les dettes de la maison, à pourvoir aux réparations les plus urgentes et surtout à augmenter le nombre des religieux, dom Malaret apportait dans ses fonctions un esprit bien différent.

Préoccupé de se ménager en haut lieu des relations et des protecteurs, toujours à la recherche des occasions de plaire aux puissants du jour, doué d'un caractère souple et insinuant, dom Malaret devait être tenté de se signaler par quelque entreprise extraordinaire. Nous le voyons à différentes reprises, et dans diverses circonstances, intervenir dans des affaires qui ne le

(1) *Revue critique* du 10 octobre 1868 (3e année, 2e semestre), p. 228-240. Cet article a été tiré à part à cinquante exemplaires.

concernent en rien, donner des conseils au directeur des bâtiments, s'entremettre dans des négociations où son intervention ne s'explique que par le désir de plaire et d'être remarqué.

Au moment où dom Malaret arrivait à la dignité de prieur, l'abbaye se trouvait réduite à de dures extrémités. La multitude et la gravité de ses charges la plaçaient entre l'alternative de réduire le nombre des religieux ou celle de négliger l'entretien de ses fermes et de la basilique. Toutefois dom Boudier était parvenu à faire face aux besoins les plus urgents. Certains travaux indispensables avaient été exécutés dans les bâtiments de l'abbaye, et cependant le nombre des religieux, au lieu de décroître, avait été quelque peu augmenté. En effet, il avait fallu reprendre les voûtes de l'ancienne église en plusieurs endroits, et, bien qu'on se fût borné au strict nécessaire, bien qu'à la suite de ces travaux on se fut contenté, pour toute décoration, de blanchir entièrement l'église, l'abbaye s'était trouvée entraînée à une dépense de trente mille livres.

La correspondance de dom Boudier avec le directeur des Bâtiments royaux, dont nous avons retrouvé quelques fragments dans les archives de la Maison du Roi, entre dans le détail de plusieurs autres travaux exécutés sous sa direction ; le prieur parle de la construction d'une porte, de l'établissement d'une cour d'entrée en avant des bâtiments de l'abbaye qui venaient d'être refaits sous le règne de Louis XV. Certain passage d'une lettre de dom Boudier mérite une attention particulière. Après avoir énuméré les ouvrages qui, dans un délai restreint, doivent être à la charge de sa maison, il ajoute :

« Que n'y auroit-il pas à faire pour la décoration de notre chœur, ainsi que pour rendre plus décente la sépulture de l'auguste maison de Bourbon qui occupe si dignement le trône. Vous avez vu vous-même, monsieur, combien les cendres des grands Roys qu'elle a donnez, toujours si dignes de notre respect, sont peu distinguées, au point que les étrangers qui abondent icy en sont étonnés. Saint Louis voulant honorer celles de ses prédécesseurs leur fit ériger des mausolez dans le goût du temps. Je regarderois comme digne de la piété de Louis seize d'en faire

autant pour ceux de son auguste famille. Vous en chargeant, monsieur, par une suite de la confiance dont il vous honore à si juste titre, la nation ainsi que l'étranger ne pourraient qu'admirer les monuments que vous feriez ériger à leur gloire... »

Cette lettre porte la date du 5 mai 1776. Ainsi, dès le commencement du règne de Louis XVI, le projet d'ériger à la race des Bourbons, dans la nécropole royale de Saint-Denis, un monument digne de l'illustration de la dynastie, avait été agité. Les circonstances n'avaient probablement pas permis de lui donner une suite immédiate.

Sur ces entrefaites, dom Malaret est nommé prieur; tout d'abord il s'occupe de la restauration du chœur. Par les pièces que nous possédons, nous savons qu'il avait commencé par les stalles des religieux. Dom Malaret assure, dans la première note présentée à M. d'Angiviller, que les anciennes stalles du chœur remontaient au temps de Saint Louis. J'ignore si cette assertion est exacte. Sur le plan des tombeaux du chœur, publié par dom Félibien dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis, le dessin des stalles paraît des plus vulgaires. Peut-être l'historien a-t-il été arrêté par la difficulté de figurer en plan des stalles gothiques, et s'est-il contenté de marquer leur emplacement par un tracé représentant la menuiserie du chœur telle qu'on l'eût fait de son temps. En tout cas, la substitution d'une boiserie du goût le plus moderne et le plus déplorable aux délicats feuillages de la plus belle époque gothique, ne pouvait choquer personne à la fin du XVIII^e siècle. On ne saurait faire un crime à dom Malaret de cette destruction.

Le pavé, qui datait, comme les stalles, du treizième siècle, était également condamné. Faute de mieux, le vulgaire carrelage blanc et noir, proposé par dom Malaret, aurait permis d'attendre une décoration plus digne de la vieille basilique. C'est alors que le prieur rencontra les tombes qui décoraient le chœur depuis le règne de Saint-Louis et de ses successeurs. Ces tombeaux auraient gêné la symétrie du beau pavé que dom Malaret rêvait pour son église, et, sous ce prétexte, il déclara à tous les tombeaux qui étaient placés dans le chœur une guerre acharnée.

Son projet n'allait à rien moins qu'à démolir tous les tombeaux du chœur, et à les reléguer dans quelque coin obscur, à les empiler dans une chapelle vacante. Tel fut le plan que le gardien naturel des tombes royales de Saint-Denis crut devoir soumettre au premier ministre, au comte de Maurepas, par l'intermédiaire du personnage qui avait alors une influence prépondérante sur l'administration des Beaux-Arts et des Bâtiments royaux. Le comte d'Angiviller, qui ne manquait cependant ni de tact, ni de goût, accueillit avec le plus grand empressement le projet qui lui était soumis, et en devint immédiatement le patron décidé. Tant était générale alors la réprobation qui pesait sur toutes les œuvres du Moyen-Age, fussent-elles consacrées par les souvenirs les plus augustes, par les traditions les plus respectables !

Le motif principal, décisif, qu'on invoque pour demander le déplacement de ces monuments, c'est qu'ils détruisent la symétrie du nouveau pavé, c'est qu'ils gênent le développement des processions dans les cérémonies solennelles ; en un mot, ils sont encombrants. On invoque ensuite, il est vrai, leur archaïsme, leur barbarie, et surtout leur état de vétusté et de dégradation ; aux uns, il manque une main, aux autres, un morceau de vêtement, une partie de la tête. Le ministre chargé de la haute surveillance de l'abbaye, ne s'indigne pas, écoute tout cela d'une oreille favorable, et tout à l'heure semblera prendre plaisir à constater par lui-même que ses subordonnés n'ont rien avancé que de parfaitement exact. Il insite avec complaisance sur les mutilations qui ont fait de ces œuvres barbares, « où nulle partie n'an-« nonce la plus légère connaissance de l'art ni de ses premiers « éléments », les « représentations les plus hideuses et les moins « propres à inspirer la vénération ». M. d'Angiviller n'est pas seul d'ailleurs à supporter la responsabilité d'un pareil arrêt. Il a pris soin de s'entourer d'artistes éminents. Il a réuni autour de lui les hommes les plus considérables des Académies de Peinture et d'Architecture. Il a appelé à cet examen Pierre, le premier peintre du Roi, Pajou, le sculpteur le plus distingué à ce moment, car Pigalle est mourant, et Houdon, n'a pas encore atteint

l'apogée de sa réputation ; à côté d'eux on voit figurer deux architectes, intendants généraux des Bâtiments du Roi, Mique et Hazon, et deux membres de l'Académie d'architecture, Peyre l'aîné, et Guillaumot. Et Pierre et Pajou, et Mique et Hazon, et Peyre et Guillaumot s'empressent d'apporter au directeur général des Bâtiments le concours de leur haute autorité. Pas une protestation ne s'élève, au nom de l'art, au nom des convenances, contre cette mutilation, contre ce déplacement. Les tombeaux ont le tort de gêner les cérémonies et de troubler la symétrie du pavage du chœur, c'en est assez pour que leur condamnation soit irrévocablement prononcée. L'arrêt est porté. Le reste n'est plus qu'affaire de temps et d'argent.

Il est un détail significatif entre tous. Dom Malaret confesse naïvement que dans les grandes cérémonies, j'ignore de quelles cérémonies il veut parler, et s'il s'agit des grandes fêtes ou seulement des funérailles des Rois et des Princes, dans les grandes cérémonies donc on démolit trois des tombeaux du chœur pour les reconstruire quand l'enlèvement des échafaudages et des tentures a laissé la place libre. On trouvera plus loin la désignation de ces tombes ambulatoires ; c'était presque un bienfait que de leur assigner un asile définitif où elles ne fussent plus exposées à de pareilles vicissitudes.

Revêtu de la haute approbation du comte d'Angiviller, le projet de dom Malaret semblait assuré du succès. Il n'avait pas encore rencontré la plus légère opposition ; d'ailleurs, tous ces préliminaires se passaient entre un petit nombre de personnes. Mais les visites de M. d'Angiviller et des commissaires par lui désignés, les sondes pratiquées dans le chœur par l'architecte Guillaumot, finirent par donner l'éveil aux religieux. Ils s'émurent de l'effet qu'un pareil bouleversement des tombes royales ne manquerait pas de produire sur l'opinion publique. Le vicaire général de la congrégation de Saint-Maur protesta le premier et, dans une lettre respectueuse et ferme, soumit ses scrupules au directeur des Bâtiments. Peu après, dom Boudier, ancien prieur de Saint-Denis, consulté par l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, ne crut pas devoir dissimuler son opinion sur la

conduite de dom Malaret, et particulièrement sur le projet de déplacement des tombeaux.

Ces tardives représentations ne pouvaient plus rien sur l'esprit de M. d'Angiviller. Le premier projet, dans lequel il ne s'agissait que du dégagement du chœur, avait donné naissance à un nouveau plan à l'exécution duquel M. d'Angiviller tenait maintenant à honneur d'attacher son nom.

On venait de remarquer, en s'occupant des sépultures de Saint-Denis, combien il était étrange que les souverains les plus puissants de la France fussent enfouis confusément dans les souterrains de l'église, sans un monument, sans une inscription pour rappeler leur mémoire, quand les Valois avaient fait ériger ces somptueux sarcophages, et quand des Rois, dont le temps avaient presque effacé le souvenir, étaient représentés dans la royale nécropole. Evidemment il y avait là une anomalie choquante et qui n'était pas à l'honneur de la dynastie régnante.

Guillaumot, le premier, fit remarquer au directeur des Bâtiments cette inconséquence. Connaissait-il l'observation présentée en 1776 par dom Boudier sur les sépultures de la maison de Bourbon? c'est douteux. Dans tous les cas, sa proposition fut présentée comme une idée nouvelle, et, en même temps, comme un moyen de donner le change à l'opinion publique sur le déplacement des tombeaux du chœur.

M. d'Angiviller était conquis d'avance aux arguments de Guillaumot. Il demanda deux projets de décoration pour la crypte de la basilique, l'un à Guillaumot, l'autre à Peyre l'aîné. On verra plus tard que le dessin de Peyre obtint plus de succès que celui de son concurrent et fut toujours mis en avant quand il s'agit d'en arriver à l'exécution. Il ne tint pas à M. d'Angiviller que les travaux projetés ne fussent immédiatement commencés. Mais un directeur des Bâtiments, quelque étendue que fût son autorité, ne pouvait prendre seul une décision sur un objet aussi grave. Il fallait que l'affaire fût régulièrement portée au Conseil du Roi; de là des retards, des difficultés imprévues.

M. d'Angiviller dut d'abord convertir à ses idées le vieil arche-

vêque de Paris, Christophe de Beaumont. Ce personnage portait fort peu d'intérêt à la conservation des tombes du moyen-âge et s'était d'abord montré très-disposé à accéder aux désirs du directeur des Bâtiments, quand une lettre de dom Boudier, qui venait d'être réélu prieur de l'abbaye, produisit un revirement complet dans son esprit. Il fallut entreprendre sur de nouveaux frais la conversion de ce vieillard, car, sans son adhésion, rien n'était possible. Enfin on était parvenu à dissiper la mauvaise impression produite dans son esprit par la lettre de dom Boudier, et il paraissait définitivement revenu de ses scrupules, quand il mourut le 12 décembre 1781.

Tout était à recommencer. Déjà les arrêts que le comte d'Angiviller et le représentant de l'archevêque, le sieur Vulpian, avocat du clergé de France, devaient présenter à la signature du Roi en son Conseil d'État, avaient été préparés, et leur rédaction définitivement arrêtée, quand la mort de Christophe de Beaumont vint tout remettre en question.

Il s'écoula plusieurs années avant que les négociations fussent sérieusement reprises. Mais pendant ce laps de temps l'activité de dom Malaret ne s'était pas endormie. A plusieurs reprises il revint à la charge, stimulant le zèle de M. d'Angiviller, l'informant des vacances qui se produisaient dans le clergé et grâce auxquelles on aurait pu faire les fonds nécessaires aux travaux du chœur et de la crypte. Ces pourparlers n'aboutirent à un résultat que cinq ans après la première rupture des négociations. Mais pendant ce temps, nous le voyons par sa correspondance, M. d'Angiviller ne perdit jamais complétement du vue son ancien projet. Enfin, dans les derniers mois de l'année 1786, les études préparatoires, exécutées en 1781 sous la direction de M. d'Angiviller, étaient mises sous les yeux du Roi. Tout marchait à souhait ; on avait trouvé le moyen de se procurer les soixante mille livres annuelles nécessaires pour achever les travaux en une dizaine d'années ; il ne restait plus à régler que certains points de détail sur lesquels M. d'Angiviller devait s'entendre avec l'évêque d'Autun, commis à cet effet par le Roi. Je en sais quel obstacle retarda encore l'exécution du projet. Il sem-

blerait résulter de quelques passages de la correspondance de dom Malaret qu'une sorte de compétition se fût élevée au sujet des tombeaux de Saint-Denis entre le directeur des Bâtiments, premier auteur du projet, et le premier ministre, Loménie de Brienne, qui revendiquait pour lui seul l'honneur de sa réalisation. Dans tous les cas, quelque contre-temps imprévu vint encore retarder le déplacement des tombeaux du chœur et l'érection du monument de la maison de Bourbon. Les événements politiques devaient bientôt se charger, comme le constate M. d'Angiviller dans une de ses dernières lettres à dom Malaret, d'ajourner indéfiniment tous les projets.

Tels sont les faits nouveaux qui ressortent des documents que nous publions. Nous n'avons rien retranché de la longue correspondance échangée à ce sujet. Les moindres détails ont ici leur importance. En effet, s'il est intéressant de voir la Royauté, déjà chancelante se préoccuper d'élever à la dernière dynastie de nos souverains un monument décent, réparant ainsi une trop longue négligence, les pièces qu'on va lire renferment sur l'état des anciens tombeaux de Saint-Denis des renseignements exacts, précis, qu'on chercherait vainement ailleurs. Nous nous sommes strictement borné à l'époque et aux faits qui font l'objet de ce travail. L'histoire complète des tombeaux de Saint-Denis, dont M. de Guilhermy a réuni les éléments et présenté le résumé, reste encore à écrire. Celui qui entreprendra ce grand et intéressant travail devra tenir compte des éléments nouveaux que nous avons introduits dans la question.

J.-J. GUIFFREY.

I. — *Lettre de dom Malaret, prieur de l'abbaye de Saint-Denis, au comte d'Angiviller, directeur des Bâtiments du Roi.*

Abbaye de Saint-Denis, 21 février 1781.

Monsieur,

M. l'abbé de Gauderats m'a fait l'amitié de me marquer qu'il avoit eu l'honneur de vous présenter pour moy un

petit mémoire (¹), et il ajoute que vous aviés daigné le lire avec quelque attention. Je serois bien flatté, Monsieur, si les motifs qui m'ont fait agir méritoient votre approbation. Je n'ay eu d'autre objet que la plus grande décoration de notre église, monument autant admirable par la délicatesse et l'élégance de la construction, que respectable par les précieuses cendres de nos Rois. Ces tombeaux, tous dégradés et dans le plus triste état possible, qui exigeroient des sommes considérables pour leur réparation, gênent très-fort pour les cérémonies. MM. des Menus, MM. les maîtres des cérémonies ne cessent de le dire. D'ailleurs, il en est plusieurs, et c'est le plus grand nombre, qui ne sont pas sous leur représentation; on les placeroit dans les endroits les plus décens et les plus commodes de l'église. En place de la représentation de ceux où sont leurs cendres, on y placeroit une table de marbre qui porteroit une inscription ou épitaphe. Une décision seroit bien nécessaire dans ce moment où on est à la veille de placer de nouvelles stalles et de renouveler le pavé. C'est cette circonstance qui m'a fait prendre la liberté de solliciter votre agrément. Je n'ose, Monsieur, vous demander une faveur qui me combleroit; c'est de nous faire l'honneur de venir dîner un jour à Saint-Denis. Il y a longtemps que je le désire. Je serois enchanté que vous vissiés les ouvrages déjà faits et ceux qui se font. Nombre des connoisseurs les louent, leurs éloges me touchent sans doute; mais je ne seray satisfait que lorsque je sçauray le jugement que vous en porterés. Que mon amour-propre seroit flatté si j'obtenois les vôtres! Daignés donc, Monsieur, m'accorder la faveur que j'ose vous demander. Vous verrés qu'en

(¹) C'est très-vraisemblablement le mémoire que nous publions sous le n° II.

très-peu de tems, j'ay eu le courage d'entreprendre beaucoup : architecture, sculpture, peinture, j'ay mis tout en œuvre. J'aime les beaux-arts.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

D. MALARET [1],

Prieur de Saint-Denis.

## II. — *Mémoire sur l'état des tombeaux de Saint-Denis en 1781* [2].

Le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Denis en France est depuis un très-grand nombre d'années dans un état de dégradation et de dépérissement qui surprend la plus grande partie de ceux qui sont curieux de voir un des monuments les plus respectables de la France. Les étrangers surtout, qui ne viennent guerres à la capitale sans venir à Saint-Denis, qui est connu dans tout le monde pour être la sépulture des Rois de France, sont étonnés de l'état où se trouve le chœur. Les religieux de l'abbaye ont fait en différent temps tout ce qui dépendoit d'eux pour la décoration de ce sanctuaire; il y a neuf à dix ans qu'ils ont dépensé plus de trente mille

(1) Dans le journal d'un habitant de Saint-Denis sur les événements de la Révolution, publié récemment ici même (*Cabinet historique*), je trouve cette indication biographique bonne à rappeler : « Vers le 22 décembre 1793, est mort subitement, à Versailles, dom André Malaret, ancien prieur de l'abbaye de Saint-Denis. — 1875 : T. I, p. 37 ». On trouve aussi dans l'almanach royal un Malaret, chanoine de l'église de Paris, député à la Chambre souveraine du Clergé de France, pour le diocèse de Paris; il est peu probable que ce soit le même personnage que notre prieur de Saint-Denis.

(2) Cette pièce porte en marge une date ajoutée postérieurement : 1er mars 1793.

francs pour faire les réparations de plusieurs parties des voûtes de l'église et pour la blanchir entièrement.

Les stalles et le pavée du chœur n'aiant point été renouvellés depuis le treizième siècle, et les différentes cérémonies qui se multiplient dans le cours d'un siècle aiant totalement ruiné des stalles et un pavée aussi anciens, les religieux de Saint-Denis, n'aiant rien pu obtenir de la Cour pour les aider à faire les réparations nécessaires, tant aux stalles qu'au pavé, se sont arrangés pour parvenir par leur économie à faire des stalles nouvelles et un pavé neuf en marbre noir et blanc. Les stalles sont faites et sur le point d'être posées ; le pavé sera posé dans le courant du carême de la présente année 1781. Mais il y a un embarras pour que ce pavé soit posé avec toute la symétrie de l'art, à cause de plusieurs tombeaux qui sont élevés hors de terre à la hauteur de trois pieds et demie, ou environ. Ces tombeaux ne sont point rangés simétriquement. Dans les différentes cérémonies qui se font à Saint-Denis ils gesnent beaucoup et diminuent considérablement le nombre des places ; on sçait pourtant que dans ces sorte de cérémonies il y a un très-grand nombre de personnes à placer. La pluspart de ces tombeaux se trouvent presque totalement dégradés, tant par le laps du temps que par les décorations différentes qui ont été construites dans le chœur. La dégradation où ils se trouvent est irréparable ; au moins les réparations que l'on y voudroit faire coûteroient-elles des sommes immenses, sans qu'elles pussent faire beaucoup d'honneur ni au Roy, ni à la nation. La pluspart des figures gissantes sur ces tombeaux sont dégradées ; il y a des mains de manque ; les couronnes et les figures sont mutilées ; tous les ornemens qui décoroient les tombeaux sont perdus depuis

très-longtemps; il seroit donc question que le Roy voulût bien permettre de retirer ces cénotaphes des différens endroits où ils sont, sauf à mettre des tombes plattes où il seroit possible de mettre une inscription. Cette permission paroit d'autant moins difficile à accorder qu'il n'est nullement question de transférer les corps de ces princes, qui resteroient toujours dans le même endroit où ils sont ; il n'y auroit que les figures qui sont hors de terre; encore pourroit-on placer ces figures dans différens endroits de l'église et dans les endroits les plus décens que l'on pourroit trouver. On croit ne rien risquer en demandant une telle permission puisque plusieurs Rois qui sont enterrés dans Saint-Denis n'ont aucun monument ou marque extérieure de leur sépulture. De ce nombre sont Philippe-Auguste, mort en 1223, Louis VIII, mort en 1226, François second, mort en 1560, Charles IX en 1574, Henri III en 1589, Henri IV en 1610, Louis XIII en 1643, Louis XIV en 1715, et autres, ainsi que des Reines et princes et princesses qui n'ont aucun monument. Les tombeaux qui gesnent le plus et qu'il seroit question de déplacer sont surtout ceux de Charles-le-Chauve (1) que l'on est obligé de remuer à chaque cérémonie ; de Philippe-le-Hardi, mort en 1285, Philippe-le-Bel, mort en 1314, et Louis X, mort en 1316. Il y a encore le long des grilles du chœur d'anciens tombeaux de pierre construits du temps de Saint-

(1) Ce tombeau, le seul qui consacrât dans la basilique royale la mémoire d'un empereur, était placé au milieu du chœur devant l'autel, entre les stalles des religieux. Quant aux tombeaux de Philippe-le-Hardi, de Philippe-le-Bel et de Louis X, dont il va être souvent question comme gênant tout particulièrement les cérémonies du culte, ils se trouvaient les deux premiers à gauche, le troisième à droite, un peu avant les stalles, et arrivant presque au même niveau que ces stalles, ne laissant par conséquent au milieu du chœur qu'un couloir long et étroit.

Louis [1] qui sont totalement dégradés et qu'il n'est point possible de faire raccommoder. D'ailleurs il arrive que dans les cérémonies qui se font à Saint-Denis, tous ces anciens monuments et cénotaphes ne sont point traités avec la décence convenable aux princes qu'ils représentent, puisque l'on construit par-dessus des échaffaux et qu'il se passe à cette occasion bien des indécences. La proposition que l'on fait paroit d'autant plus admissible qu'un pareil transport ne jettera le Roy dans aucune dépense extraordinaire. La circonstance de la nouvelle construction du pavé est la seule chose qui ait donnée occasion à cette proposition, parce qu'effectivement le pavé sera très-difficile à arranger et à s'accorder avec ces tombeaux, et on ne croit pas manquer au respect que l'on doit aux mannes de nos anciens Rois et de nos anciens princes en exposant les motifs qui militent pour le transport et la translation dans un autre endroit de l'église de figures en marbres qui gesnent beaucoup et qui sont exposées à être dégradées de plus en plus.

### III. — *Lettre de M. d'Angiviller à dom Malaret.*

14 mars 1781.

M. l'abbé de Gauderalt m'a, en effet, remis, mon Révérend Père, le petit mémoire dont vous l'aviez chargé

(1) D'après le plan joint à l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis par dom M. Félibien (in-fol. Paris, 1706) et le commentaire qui accompagne ce plan (p. 550 et suiv.), ces tombeaux si gênants, placés le long des grilles du chœur, étaient, à gauche en regardant l'autel : ceux du roi Pépin et de la reine Berthe, son épouse, ceux des rois Louis et Carloman, fils de Louis-le-Bègue ; à droite : les tombeaux de la seconde femme de Louis VII, Constance de Castille, et de Philippe, fils aîné de Louis VI, mort avant son père, puis ceux de Carloman, roi d'Austrasie, et de la reine Hermintrude, première femme de Charles-le-Chauve. Tous ces tombeaux, érigés par Louis IX, dataient par conséquent du XIIIe siècle.

pour proposition de déplacement de ces anciennes tombes qui surchargent le chœur de votre église et le réduisent, par leurs dégradations, à un état à la fois incommode et indécent. Je me propose d'en conférer avec M. le comte de Maurepas et de prendre les ordres de Sa Majesté. Je serois assurément fort aise de répondre à votre invitation d'aller dîner dans votre maison et d'en visitter les travaux ; malheureusement mes occupations contrarient trop souvent mes désirs pour que je puisse arrêter un projet à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus entière vénération, mon Révérend Père, votre etc.

P.-S. — Je ferai certainement tout mon possible dans le cours de ce carême pour vous faire ma visite.

(Arch. nat. O[1] 1174, f. 107.)

IV. — *Note sur le projet proposé par dom Malaret, destinée au comte de Maurepas.*

*En marge se trouve cette observation :* Le D. G. a communiqué ce mémoire à M. le comte de Maurepas, le 26 mars 1781. Il a été convenu qu'avant tout M. le D. G. se rendra en personne à Saint-Denis avec des officiers des Bâtiments, des architectes de l'Académie et des artistes pour y faire dresser procès-verbal de l'état des choses.

Les religieux de l'abbaye de Saint-Denis réparent le chœur de leur église, en y plaçant des stales neuves et en y établissant un pavé en marbre blanc et noir : une révolution de cinq siècles n'a rendu ces réparations que trop nécessaires.

Le repavement de l'Eglise dicte aux religieux une représentation qu'ils ont adressée au directeur général des Bâtiments, pour la déférer à Sa Majesté, et solliciter sa décision.

Il s'agit de ces tombeaux antiques épars, sans ordre, sans simétrie, dans le chœur. Les outrages du tems les ont soumis à des dégradations qui en rendent les objets presque méconnoissables et les réduisent à de vains amoncellemens de pierres dont le coup-d'œil devient indécent, indépendamment de l'incommodité que ces tombeaux jettent dans l'exercice des cérémonies singulièrement réservées pour cette abbaye, et l'inconvénient est tel, qu'à chaque occasion il y a trois de ces tombeaux qu'on est forcé de déplacer pour les ramener ensuite.

L'assiete du nouveau pavé ne peut être faite simétriquement et solidement pour l'avenir qu'en dégageant le sol du chœur de ces antiques monumens, qui le surchargent, et qu'on placeroit décemment dans une ou plusieurs chapelles avec les renseignements convenables.

Tel est l'objet de l'autorisation que demandent les religieux de Saint-Denis, en s'apuyant de l'observation vraie qu'un très-grand nombre de sépultures déjà anciennes, mais postérieures à l'époque des monumens si fréquens dans les tems reculés de la monarchie, ne portent avec elles aucuns signes extérieurs.

Si les antiques tombeaux, dont la suppression est demandée, étoient précieux par la matière et par l'ouvrage, le vœu des religieux pourroit éprouver des difficultés; mais tous sont en pierre; mieux conservés ils seroient des monumens de barbarie. Couverts, comme ils le sont, de mutilations, il semble impossible d'énoncer aucune raison qui conduise à les conserver, surtout dans

leur emplacement actuel, puisqu'ils y réunissent toute la somme possible d'inconvéniens, sans que ceux-ci soient balancés par la plus légère utilité.

Si Sa Majesté autorise la translation, il sera pris des mesures pour distinguer les parties qui peuvent l'exiger réellement et pour le choix du dépôt le plus convenable.

Immédiatement après sa conférence avec le comte de Maurepas, M. d'Angiviller s'empressait d'informer son correspondant de la tournure favorable que prenait la négociation.

### V. — *Lettre du comte d'Angiviller à dom Malaret.*

27 mars 1781.

J'ai conféré, mon Révérend Père, ainsi que je vous l'avois annoncé par ma lettre du 14 courant, avec M. le comte de Maurepas sur votre projet de réunir dans un lieu quelconque de votre église ces antiques tombeaux que les outrages du tems ont rendu presque méconnaissables et qui, ne répondant plus aujourd'huy au respectable objet de leur construction, ne présentent actuellement dans le chœur de votre église que des masses peu décentes et très-incommodes dans les occasions des grandes cérémonies. M. le comte de Maurepas, en n'apercevant rien que de très-raisonnable dans vos vues, a étendu les sienes à ce que peut produire dans l'opinion publique une innovation qui semble blesser le respect dû aux cendres des morts, et plus particulièrement à celle de nos Rois ; il a pensé, en conséquence, qu'avant de metre Sa Majesté dans le cas de doner des ordres sur cet objet, il faut les préparer, et, en quelque

orte, les justifier par la rédaction d'un procès-verbal ue dresseront, en ma présence et sous mes ordres, les ersonnes que je nommerai pour constater, et les objets, l'état des monuments qui seront à déplacer, d'après s motifs qui en seront exprimés. Je ferai volontiers rocéder à cette opération le plus tôt possible, et vous e ferez plaisir de m'indiquer le jour qui pourra convenir le mieux, relativement aux exercices de votre maison. n attendant, je vous prie de vous ocuper des recherches ue les archives de la maison peuvent fournir pour disnguer précisément les monuments dont les inscriptions euvent être corrompues ou illisibles, et pour s'assurer ils sont bornés à de simples représentations de figures, u s'ils ont contenu, en effet, des cendres des personages auxquels on les a érigés. Vous concevez combien es connoissances peuvent et doivent influer sur le parti prendre; vos archives, et plus particulièrement vos obituaires, doivent donner sur tout cela les renseignements es plus positifs. Mon dessein est d'appeller au procès-verbal deux des principaux officiers de mon département, deux membres de l'Académie d'architecture et deux de celle de peinture et sculpture, afin de réunir tous les avis les plus concluants et les plus convenables sur une matière qui tient tout à la fois à la Religion et aux Arts.

J'ai l'honneur d'être....

(Arch. nat. O[1] 1174, p. 131.)

Après la réception de cette lettre, si conforme à ses vues, dom Malaret s'empresse de fixer un rendez-vous pour la date la plus rapprochée. Une indisposition de M. d'Angiviller l'oblige à ajourner sa visite; mais, peu de jours après, une réunion générale des commissaires choisis par le directeur des Bâtiments, est

fixée au lundi 9 avril. Les lettres suivantes et le procès-verbal des opérations de la commission nous dispensent d'entrer dans de plus amples détails.

VI. — *Lettre de dom Malaret au comte d'Angiviller.*

Abbaye de Saint-Denis, 31 mars 1781.

Monsieur,

Je suis comblé de vos bontés, je sens tout le prix de la faveur que vous daignés m'accorder; aussi rien n'égale ma juste et bien sensible reconnoissance. Le jour qui vous sera le plus commode le sera pour nous; mais puisque vous désirés que j'en indique un, c'est vendredy prochain, 6e avril. J'auray l'honneur de vous attendre ce jour-là. Je souhaite bien fort que rien ne s'oppose à mon impatience et au désir que j'ai de vous offrir et ma reconnoissance et le profond respect avec lequel

J'ai l'honneur d'être, etc.

D. MALARET,

Prieur de Saint-Denis.

VII. — *Lettre de M. Cuvillier, commis des Bâtiments, à dom Malaret.*

3 avril 1781.

J'ai l'honneur de vous informer, mon Révérend Père, que M. le comte d'Angiviller, ayant été pris dimanche dernier d'une fièvre dont le terme n'est point encore connu, mais qui ne paroit pas devoir s'éloigner, il se trouve forcé d'attendre un meilleur état de santé pour se

rendre à l'abbaye et y faire procéder au procès-verbal pour lequel vous lui avez proposé jour à vendredy, 6 de ce mois. Dès qu'il sera en état de fixer un autre jour, il vous en informera. Il est peu à présumer qu'il puisse le placer dans la semaine sainte, puisqu'indépendamment de sa santé, les offices du tems feroient obstacle ou au moins grand embarras.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Arch. nat. $O_1$ 1174, f. 140.)

VIII. — *Lettre du même au même.*

5 avril 1781.

M. le comte d'Angiviller présumant, mon Révérend Père, que sa santé luy permettra de fixer à lundy ou mardy l'examen projeté, me charge de vous demander si les grands offices de la semaine prochaine ne feront point obstacle, et lequel des deux jours peut vous convenir le mieux. J'ajoute qu'il dépend absolument de vous de remettre après les fêtes.

J'ai l'honnneur d'être, etc.

(Arch. nat. $O^1$ 1174 f. 140.)

IX. — *Lettre du comte d'Angiviller aux commissaires désignés pour examiner la proposition des religieux.*

5 avril 1781.

Les religieux de l'abbaye de Saint-Denis m'ayant exposé, Monsieur, que le rétablissement qu'ils veulent faire du pavé du chœur de leur église ne peut se traiter

régulièrement et solidement pour l'avenir qu'en faisant disparaître plusieurs représentations de tombeaux épars dans différens points de la superficie du chœur, m'ont demandé de leur en obtenir la permission du Roy, eu égard à ce que la plupart de ces représentations, toutes dégradées qu'elles soient par les outrages des tems, tienent à la mémoire de nos Rois ; je me suis consulté sur cet objet avec M. le comte de Maurepas dont le sentiment a été qu'il convient qu'en ma présence, et par les personnes que je proposerai, il soit dressé un procès-verbal qui constate les tombeaux, leur état, leurs objets anciens, autant qu'il sera possible de les reconnoître, et les motifs qui déterminent leur suppression, ou plutôt leur déplacement, l'abbaye proposant de les déposer dans telle chapelle qui sera jugée plus convenable. Je désire que vous soyez l'un dés six examinateurs, dont je demande le concours, et qui seront deux intendants de mon département et quatre membres des deux Académies ; je compte prendre jour à lundy ou mardi prochain. Je vous en préviendrai précisément après la réponse de la lettre que j'envoye au prieur de l'abbaye ; au moment de la visite, les religieux auront fait les recherches que je leur ai demandées, pour pouvoir être sûr que les tombeaux dont il s'agit n'ont été que de simples représentations qui n'ont point renfermé les cendres de ceux auxquels ils ont été érigés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre etc.

X. — *Post-scriptum au bas de la circulaire écrite le 5 avril par M. le comte d'Angiviller aux six commissaires nommés pour la visite du chœur de l'abbaye de Saint-Denis, afin de juger si la suppression d'anciens monumens qui embarrassent ce chœur, demandée par les religieux, peut se faire sans compromettre la mémoire de ceux en faveur desquels ces monumens ont été érigés.*

M. Pierre,

Je présume que vous vous chargerez, Monsieur, volontiers de mener M. Pajou. Une lettre que je reçois du prieur de Saint-Denis me détermine à choisir lundi prochain. Je vous engage, comme tous ces messieurs à être rendu pour neuf heures du matin, et à profiter de l'avant-dîner pour les examens.

M. Pajou,

M. Pierre, qui sera de la commission, pourra vraysemblablement vous conduire. Sur une lettre du prieur de Saint-Denis, je détermine le jour à lundi, 9 de ce mois. Il sera bon d'être rendu sur les neuf heures du matin pour se ménager le tems nécessaire aux examens.

M. Mique,

Une lettre que je reçois du prieur de Saint-Denis me détermine à prendre jour à lundi, 9 de ce mois, neuf heures du matin, ce qui donnera vraisemblablement, avant le dîner, assez de tems pour faire les examens.

M. Hazon,

Même lettre qu'à M. Mique.

M. GUILLAUMOT,

*Idem*, avec l'addition suivante :

Je vous préviens, Monsieur, que M. Peyre l'aîné est de la commission dont il s'agit. Vous verrez si vos arrangemens communs vous mettent dans le cas de faire le voyage ensemble.

M. PEYRE l'aîné, à Choisy,

*Idem*. Je vous préviens, Monsieur, que M. Guillaumot est de la commission dont il s'agit. Vous verrez si vos arrangements communs vous mettent dans le cas de faire le voyage ensemble.

XI. — *Réponse de Guillaumot.*

Monsieur,

Conformément aux ordres que je reçois dans l'instant, je seray rendu à Saint-Denis lundy prochain, avant neuf heures du matin, et je vais proposer à M. Peyre l'aîné, de le conduire.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

GUILLAUMOT.

Paris, le 6 avril 1781.

La visite annoncée pour le 9 avril eut lieu, mais fut insuffisante. Guillaumot dut se rendre seul, le 11 avril, sur les lieux pour sonder le pavé du chœur et reconnaître si les cénotaphes couvraient les cercueils des rois au souvenir desquels ils étaient érigés. Cette opération préliminaire fait l'objet d'un rapport particulier adressé à M. d'Angiviller et qui renferme déjà tous les éléments du procès-verbal définitif.

Après les recherches de Guillaumot, un second voyage de la

commission entière parut nécessaire ; dans cette séance mémorable du 5 mai fut arrêtée, d'un avis unanime, le déplacement de tous les monuments du chœur de Saint-Denis.

Mais avant le procès-verbal de la commission s'intercalent le rapport de Guillaumot et plusieurs autres documents. Une lettre, adressée à M. d'Angiviller par un des hauts dignitaires de la congrégation de Saint-Maur, prouve que le projet mis en avant par dom Malaret n'avait pas rencontré partout la même faveur. Le vicaire général des Bénédictins s'émeut de l'impression qu'un pareil déplacement pourrait produire dans le public. Toutefois, cette respectueuse opposition, si elle n'arrêta pas le directeur des Bâtiments, semble l'avoir légèrement inquiété, car il jugea nécessaire de répondre lui-même, et longuement, aux objections de son correspondant.

XII. — *Lettre du frère Mousso, vicaire général de la congrégation de Saint-Maur, au comte d'Angiviller* (1)

En l'abbaie de Saint-Germain, 11 avril 1781.

Monsieur,

Plusieurs de mes confrères me prient de vous faire passer l'objet de leurs inquiétudes. Ils ont appris que les religieux de Saint-Denis se proposent, avec votre agrément, de transporter dans une chapelle de leur église plusieurs tombeaux de nos Rois qui sont dans le chœur. Nous craignons que cette entreprise de la communauté de Saint-Denis ne soit vue de mauvais œil à la cour, et que le public n'ait des reproches à nous faire.

(1) En tête de la lettre se trouve cette note : « 15 avril 1781. — Même jour M. le D. G. a répondu de sa main ; on a inséré copie dans le registre. » — Nous publions ci-après la réponse de M. d'Angiviller que nous avons retrouvée dans un registre de copies de lettres écrit tout entier de la main de Cuvillier, premier commis des bâtiments.

Il nous suffit, monsieur, de vous avoir exposé nos craintes pour nous tranquilliser sur les suites d'un dessein qui n'a d'autre but que la décoration d'un temple où reposent les cendres de nos princes et de nos bienfaiteurs.

Je ne pourrai pas me dispenser de rendre compte au chapitre général qui va se tenir le mois prochain, de tout ce qui aura été fait à cet égard ; nos lois et le devoir de ma place le demandent. Je dois me mettre à l'abri de tout blâme.

J'ai l'honneur d'être, avec un très-profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

FR. MOUSSO,

Vicaire général de la congrégation de St-Maur.

A M. d'Angiviller, directeur et ordonnateur général des Bâtiments du Roi.

XIII. — *Lettre du comte d'Angiviller au R. P. dom Mousso, vicaire-général de la congrégation de Saint-Maur, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, à Paris.*

(De la main de M. le directeur général.)

A Versailles, 15 avril 1781.

Je reçois, mon très Révérend Père, la lettre que vous me *faites* l'honneur de m'écrire au sujet de la demande qui m'a été *faite* par les religieux de l'abbaye de Saint-Denis pour *faire* transporter les anciens monumens de nos Rois qui gênent le service dans les grandes et tristes cérémonies qui se *font* dans cette église, et les placer dans une des chapelles latérales du chœur. L'inquiétude que vous marquent plusieurs de vos confrères me paroit

peu fondée. M. le prieur de la maison de Saint-Denis s'est conduit avec infiniment de sagesse et n'a rien entrepris sur des monumens qui méritent la vénération et le respect de la nation. Il m'a fait part des vœux qu'il formoit, ainsi que beaucoup d'autres, pour la décence même de ces tristes et respectables cérémonies; je n'ai que des éloges à donner à son zèle, à son amour pour le bien, au respect qu'il porte à ses devoirs et aux vues qui l'ont conduit. D'après ce que j'ai vu, je ne doute pas qu'il n'en recoive de la part du chapitre sur les autres objets de son administration. Quant à celui-ci, vous devez être tranquille; je me suis transporté à Saint-Denis et j'ai mené avec moi six artistes des Académies, par lesquels il sera dressé un procès-verbal signé d'eux et de moi ainsi que du père prieur, et qui sera porté sous les yeux de Sa Majesté, sans l'ordre exprès duquel il ne sera rien fait, et, sur cet ordre, si il a lieu, seront expédiées toutes les lettres nécessaires qui mettront l'abbaye de Saint-Denis et l'ordre même à l'abri de tout reproche. J'aurai même peut-être à faire des propositions qui mettront et l'abbaye et l'ordre même à portée de mériter vis-à-vis de la nation entière. Je ne doute pas qu'un ordre aussi respectable et qui est honoré d'un dépôt aussi auguste et aussi précieux que celui des cendres de nos Rois ne s'empresse à concourir tout entier à rendre leur dernière demeure plus digne d'eux et de la nation. Je vous ferai part de ces idées, mon Révérend Père, dès que j'aurai été à portée de prendre les ordres de Sa Majesté ; mais je n'ai pas cru devoir différer de vous rassurer sur les craintes que vous me marquez.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus profonde vénération, mon Révérend Père, votre, etc.

(Arch. nat. O[1] 1174, f. 169.)

XIV. — *Lettre de Guillaumot au comte d'Angiviller.*

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous envoyer le résultat de l'examen que j'ay fait le 11 de ce mois, avec les religieux de l'abbaye de Saint-Denis, des tombeaux de plusieurs roys, reynes, etc., élevés dans le chœur de leur église. Vous avez désiré, Monsieur, n'avoir que les matériaux du procès-verbal à rédiger, et je crois que vous les trouverés dans cet exposé. Il manque, pour acquérir la certitude complette qu'il n'existe point de cendres dans ces représentations, de les ouvrir avant de les déplacer; mais je n'ay osé le faire, dans la crainte d'y trouver des vestiges d'entrailles, cœurs ou autres cendres qui seroient restés exposés, au lieu que j'ai pu faire recouvrir tout de suitte les cerceuils placés en terre.

Au surplus, cet examen peut se faire à mesure qu'on voudra enlever les tombeaux, et tout ce que j'ay vû peut se répéter devant les autres commissaires très-facilement, si vous le jugés convenable. Enfin, il est peut-être nécessaire que vous scachiés, Monsieur, que les religieux qui ont assisté avec moy à ces examens sont le prieur, le procureur, le cellerier et un autre religieux.

Je suis, avec le plus proffond respect, etc.

GUILLAUMOT.

Paris, le 13 avril 1781.

XV. — *Rapport de Guillaumot sur les fouilles du chœur de l'abbaye de Saint-Denis, faites en sa présence.*

Les religieux de l'abbaye de Saint-Denis ont fait de vaines recherches dans leurs archives pour découvrir si

les tombeaux qui existent dans le chœur de leur église contiennent les cendres des roys, reynes, princes et princesses pour lesquelles ils sont érigés ; ils n'ont trouvé à ce sujet d'autres éclaircissements que ce qu'en ont écrits dom Doublet et dom Félibien, religieux de leur ordre et hystoriens de cette abbaye.

D. Doublet, qui écrivoit à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, dit au livre IV de son hystoire, chapitre 2, page 1201 (1), qu'il y a eu des changemens dans les tombeaux, tant du tems du vénérable abbé Suger que du tems du roy saint Louis qui les fit mettre dans l'ordre où ils se voyent présentement, sçavoir : les descendants de Pépin à droitte, et ceux d'Hugues Capet à gauche.

D. Félibien, qui écrivoit sur la fin du XVII^e et au commencement du XVIII^e siècle, dit, page 547, qu'il est certain que les tombeaux qui se voyent aujourd'huy dans l'église de Saint-Denys, soit de la deuxième, soit de la troisième race, jusqu'aux enfants de saint Louis, ne sont que de simples cénotaphes ou représentations, touttes faittes du tems et par les ordres dudit roy saint Louis, exceptés ceux de Dagobert I^er et de Charles le Chauve, qui paroissent avoir été faits du tems de l'abbé Suger, ou peu après cet abbé.

Quant aux tombeaux des enfants et successeurs de saint Louis, il y a toutte aparence qu'ils ont été changés de place ; cela paroit évident pour les tombeaux d'Isabelle d'Aragon, de Philippe le Hardy, de Philippe le Bel, de Philippe V, de Charles IV, de Jeanne d'Evreux, de

(1) Ces citations, dont nous avons contrôlé l'exactitude, se trouvent reproduites dans le procès-verbal définitif, comme un argument péremptoire en faveur du projet.

Jeanne de Bourgogne, de Philippe IV et du roy Jean, dont on présume que les corps ont été inhumés d'abord beaucoup plus près du milieu du sanctuaire qu'ils ne le sont aujourd'huy, sans parler des changements faits du tems de l'abbé Suger et du tems de saint Louis; on scait qu'en 1610 on démolit l'autel de la Trinité, autrement appelé l'autel *matutinal*, qui étoit entre les deux gros pillers de la grande croisée au bout des stalles, pour donner l'espace nécessaire pour la cérémonie du couronnement de la Reyne Marie de Médicis. On supprima en même tems une cloison en fer qui tenoit au derrière de cet autel et qui traversoit tout le chœur. Il paroit que plusieurs des tombeaux, aujourd'huy isollés dans le chœur, étoient autrefois adossés à cet autel et à cette cloison.

Pour s'assurer si ces tombeaux recouvrent des corps ou les contiennent, les religieux ont fait fouiller, le 11 de ce mois, en présence du soussigné, aux pieds de plusieurs, et en creusant le long de celuy de Clovis II et à la tête de celuy de Philippe le Hardy, on a trouvé, à environ un pied de proffondeur, sous le sol du pavé, un cercueil de pierre de 4 pieds de long sur 18 pouces de large d'un bout et deux pieds de l'autre, lequel paroit n'avoir jamais renfermé de corps, l'intérieur étant parfaitement vuide, sans la moindre poussière ny cendre. En creusant ensuite le long du tombeau de Louis X, on a encore trouvé, à environ un pied au-dessous du sol supérieur de ce pavé, un cercueil en pierre avec deux forts anneaux de fer sur le couvercle et sans inscription. Ayant fait enlever ce couvercle, on y a trouvé les ossements d'un corps ayant sur la poitrine une plaque de plomb d'environ 15 pouces de long sur 10 pouces de large, sur laquelle est une inscription latine, dont ce

qu'on a pu lire fait connoitre que c'est le corps de Philippe, comte de Boulogne et de Clermont, fils de Philippe Auguste et oncle de saint Louis, mort le 14 janvier 1233, âgé de 33 ans. La plaque a été remise dans sa place après avoir reconnu, par des vestiges de bois pourry, que le corps étoit renfermé dans un cerceuil de cette matière, lequel a été placé dans un autre de pierre. On a replacé le couvercle de cette tombe qu'on a ensuitte recouvert de terre.

Une autre fouille a été faitte à la tête du tombeau de Louis X, et on a trouvé aussy à environ un pied de proffondeur sous le pavé, l'extrémité d'un cerceuil de plomb renfermé dans un cerceuil de pierre. L'extrémité de ce dernier, du côté de la tête, a été cassée anciennement, cette partie n'étant fermée que par une pierre appliquée contre et qui, étant ôtée, laisse voir le bout du cerceuil en plomb, qui est en très-bon état dans cette partie. Il est très-probable qu'en fouillant sous le tombeau de Jeanne de Navarre, fille de Louis X, placée aux pieds de ce roy, on trouvera aussy son cerceuil.

On a ensuitte fouillé à la tête du tombeau de Philippe le Bel, et, à la même proffondeur d'un pied, on a trouvé le cerceuil de plomb qui renferme le corps de ce prince, placé dans un autre cerceuil de pierre, dont la devanture a pareillement été cassée ; le cerceuil de plomb est aussy percé dans cet endroit, et l'on voit distinctement la tête de ce monarque. On a recomblé la fouille, et il n'y a point de doutte qu'en la continuant on trouve de même les cerceuils qui contiennent les corps de Philippe le Hardy et d'Isabelle d'Aragon qui sont placés sur la même ligne. On a fouillé ensuite le long du tombeau de Clovis II et de Charles Martel, et on a reconnu qu'il est étably sur un léger massif sans aucun cerceuil au-dessous.

De ces recherches il résulte qu'il n'y a point de cendres dans ces tombeaux et qu'il n'y a que ceux des descendants de saint Louis dont les corps soyent enterrés au-dessous ; qu'ainsy on peut transporter tous ces tombeaux sans remuer aucunes cendres.

*(A continuer.)*

---

## BIBLIOGRAPHIE

I. — **L'Inscription** de l'église de Suizy-le-Franc, en Champagne, et le Crime de Courcemont, le 9 septembre 1754. — PARIS, Henri MENU, 1875, petit in-8° de 16 p. Prix : 1 fr.

Ce petit opuscule n'intéresse pas seulement, comme on pourrait le croire sur son titre, l'histoire anecdotique de la Champagne. La victime du crime de Courcemont était M. Andrieu, avocat au Parlement, échevin de Paris, allié des Germain, orfèvres du Roi, qui furent d'illustres artistes dans leur spécialité. L'assassin, Henri Ruxton, appartenait à une de ces nobles familles d'émigrés qui vinrent à Saint-Germain-en-Laye partager l'exil de Jacques II d'Angleterre.

L'auteur, érudit bien connu qui a voulu conserver l'anonyme, a rassemblé en ce mince opuscule tous les documents épars qui pouvaient éclairer cette déplorable affaire : acte de décès de la victime ; arrêt du Parlement condamnant l'assassin à être rompu vif ; récit par l'avocat Barbier des causes et des particularités du meurtre, des péripéties de la fuite, de l'arrestation et de l'exécution du coupable que les plus puissantes intercessions ne purent sauver de l'échaffaud ; enfin l'inscription commémorative et expiatoire érigée dans l'église de la paroisse où le crime avait

été commis. La réunion de ces pièces habilement présentées et discrètement reliées par quelques phrases sobres et émues forme une relation, qui captive plus vivement qu'un récit dramatisé et visant à l'effet.

II. — **La Vieillesse de Scaramouche** (1690-94), documents inédits publiés par EMILE CAMPARDON et AUGUSTE LONGNON. — Paris, 1875, in-8° de 28 p., papier vergé.

Scaramouche, de son vrai nom Tiberio Fiorelli, appartenait véritablement à une noble famille du royaume de Naples. Né, croit-on, le 9 novembre 1608, il mourut à Paris âgé de 86 ans, le 7 décembre 1694. L'opuscule, que nous analysons, reproduit et résume d'abord tous les renseignements déjà connus sur ce personnage et sur sa famille ; puis il les complète à l'aide des nouveaux documents découverts par M. Campardon dans les archives des commissaires au Chatelet de Paris. Cette notice succinte est suivie du texte intégral de ces pièces, qui jettent une triste lumière sur les relations de Scaramouche avec ses enfants, et sur tous les désordres qui résultèrent de son union à l'âge de 80 ans avec une femme plus jeune que lui de 50 années. Disons que ce mariage, contracté sous la pression royale, avait pour but de légitimer une fille née sept ans auparavant. Toutes ces pièces, suffisamment élucidées par M. Longnon, avec sa précision habituelle, deviennent une annexe indispensable de l'histoire du Théâtre italien. R. T.

---

L'ACADÉMIE de législation de TOULOUSE propose les sujets suivants au concours de 1876 : 1° Etude sur les Capitouls ; — 2° Etude sur la vie de M. Ortolan, criminaliste français.

---

LE CABINET

HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

## LA MARQUISE DE GANGES.

Les manuscrits de Conrart, — tome XI in-folio, page 945 et suivantes, — renferment un dramatique épisode dont la victime fut une des grandes dames du XVII^e siècle. Diane de Jouannin, qui avait d'abord épousé le marquis de Castellane, était fille de Gabriel, chevalier, seigneur de Roussant et de Laure de Rousset-Saint-Sauveur : elle se remaria le 8 août 1658 avec Charles de Vissec de La Tude, baron, puis marquis de Ganges, seigneur de Saint-Martial, Soubeirac, Carillac, colonel d'infanterie, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, gouverneur de Villeneuve-lez-Avignon. Nous cédons maintenant la place au curieux académicien, en ajoutant seulement que Saint-Simon mentionne M^me de Ganges à propos des aventures de sa belle-sœur, qui avait inspiré une folle passion au vieux cardinal Bonzi : « elle étoit belle-sœur, dit-il, de celle dont la vertu et l'horrible catastrophe a fait tant de bruit. » E. B.

*Relation de ce qui est arrivé en la personne de Madame la marquise de Ganges, cy-devant Madame de Castellane, au château de Ganges en Languedoc, le mardy au soir, 17 may 1667.*

Madame la marquise de Ganges est d'Avignon. Elle avoit épousé en premières noces Monsieur de Castellane,

et elle est assez connue sous ce nom là. Pendant ces temps là sa beauté a fait beaucoup de bruit. Quelques temps après la mort de son mary, elle se remaria avec Monsieur le marquis de Ganges, l'un des barons des estats du Languedoc; or, de ce mariage il y a un fils et une fille. On n'a pas ouy dire qu'ils fissent un fort mauvais ménage, on a seulement prétendu que Monsieur le marquis de Ganges avoit conçu quelque jalousie contre Madame sa femme, et que c'estoit pour cela qu'il la tenoit ordinairement dans son château de Ganges, auprès de Madame de Ganges, la douairière, sa mère, et de ses frères, sans luy donner la liberté d'aller dans les villes et de voir du monde.

Quoy qu'il en soit, le mardy 17 may 1667, Monsieur le marquis de Ganges estant à Avignon, et Madame la marquise de Ganges qui s'estoit trouvée indisposée la veille, ayant pris un remède qui l'avoit obligée de garder la chambre, l'abbé et le chevalier de Ganges, ses beaux-frères, qui avoient mangé avec elle le jour mesme, y entrèrent sur les cinq ou six heures du soir. Elle estoit seule et en déshabillé, et l'on remarque que dans ce temps là on avoit envoyé ses femmes et tous ses gens au village, sous prétexte d'affaires. Estant entrés, ils fermèrent la porte, et en mesme temps l'abbé découvrit un verre de poison et un pistolet, qu'il présenta à Madame de Ganges, avec le choix de l'un ou de l'autre. On ne sait pas bien encore de quels reproches et de quelles raisons ils accompagnèrent cette proposition, ni ce qui pouvoit avoir précédé une action de cette qualité, parce que lorsqu'on a eu cette nouvelle, Madame de Ganges n'estoit pas encore en estat de s'en expliquer, mais elle a fait entendre qu'estant revenue de la surprise où la jetta d'abord cet accident imprévu, elle demanda du temps

pour songer à sa conscience, et que dans cette vue elle choisit le poison.

Quand elle l'eut avalé, les frères sortirent aussitôt et fermèrent les portes sur elle dont ils portèrent la clef à un prêtre, précepteur de son fils, afin de l'aller trouver et de la préparer à la mort. Pendant le temps qu'ils employèrent à avertir ce prêtre, elle prit de l'orviétan qui se trouva dans un coin de sa chambre, ou par hazard, ou peut-estre à dessein par la défiance qu'elle pouvoit avoir, et comme elle avoit peur d'estre surprise en mangeant de cet orviétan par l'arrivée du prestre, elle cacha la boîte dans son sein. Elle en avoit déjà pris la meilleure partie quand ce prêtre vint qui s'enferma avec elle. S'estant mis en estat d'entendre sa confession et de luy donner ses dernières consolations, soit qu'elle espérât quelqu'autre secours de ce prêtre, ou par un mouvement qui luy vint à l'heure mesme, elle sauta à la fenêtre de sa chambre qui estoit ouverte, et se jetta dans une cour de la hauteur de vingt à vingt-cinq pieds environ. Le prêtre qui la vit dans cette action, courut après elle pour la retenir, et de fait la prit par le bord de sa jupe, mais elle avoit déjà tout le corps hors de la fenestre, et comme la juppe n'estoit que d'un léger taffetas, le morceau luy resta à la main. Quoyque Madame de Ganges ne se fut guère ménagée dans cette chûte, s'estant précipitée avec empressement, et qu'en tombant elle eut entraîné, ou le prêtre en la voulant retenir, jetté après elle une cruche pleine d'eau, qui estoit sur le bord de la fenêtre mesme et qui estoit capable de l'écraser, néanmoins, elle ne se fit presque point de mal, et la cruche qui tomba à côté d'elle ne se cassa pas et demeura toute entière.

Au bruit de la chûte, un palefrenier du château sortit

de son écurie qui n'estoit point esloignée, et croyant que c'estoit un accident, il voulut relever madame de Ganges et l'arrester ; mais sur la prière qu'elle luy fit, luy disant qu'on l'avoit empoisonnée, et qu'elle cherchoit à sauver sa vie, il la laissa aller, de sorte qu'elle sortit du château toute échevelée, avec une simple jupe, et en l'estat où la chûte, le poison et la médecine l'avoient mise. Incontinent qu'elle fut dehors, elle s'écria qu'elle estoit empoisonnée, et priant et conjurant tout le monde de sauver la vie à une pauvre étrangère, seule, sans parents, sans amis, dans le lieu où elle se trouvoit. Ce spectacle attira beaucoup de gens et toucha le cœur à tous. Cependant elle marchoit toujours pour aller chez une femme du village en qui elle avoit plus de confiance. Les beaux-frères, qui avoient esté averti par le prêtre de ce qui s'estoit passé, coururent après et l'attrapèrent avant qu'elle s'y fut rendue. Dès qu'ils la virent, ils se mirent à crier : « Où va cette folle ? » et voulurent faire entendre au monde que c'estoit en effet une folie qui la prenoit quelquefois, et que pour l'honneur de la maison, on la leur devoit laisser renfermer dans le château. Mais ils n'en furent pas les maistres, et les habitants, que la compassion avoit émus et qui se tenoient auprès de madame de Ganges, favorisèrent le dessein qu'elle avoit de se refugier dans une autre maison. Les beaux-frères voyant qu'ils n'avoient pu gagner cela sur le peuple, creurent qu'il n'y avoit qu'à observer le lieu où elle se retireroit pour estre assurés de sa mort, parce que le poison estoit fort violent et fort prompt, et qu'ils ne savoient pas qu'elle eut pris du contre-poison. Ainsi, après l'avoir vu entrer dans une chambre haute de la maison où elle avoit voulu qu'on la mit, et après l'y avoir enfermée, ils se retirèrent, faisant observer les environs par

des gens à eux. Deux ou trois heures après, jugeant que le poison avoit dû faire son effet, le chevalier vint seul en cette maison pour voir si elle estoit morte ; mais au contraire l'orviétan avoit fait le sien, et pendant tout le temps qu'elle avoit esté seule elle avoit souffert tous les combats et toutes les douleurs qu'on souffre en ces rencontres-là et qui avoient abouty heureusement à un vomissement de tout ce qu'elle avoit pris et dont elle estoit fort soulagée. Tellement que quand le chevalier entra elle se jetta à son cou, ou pour l'adoucir et le prier de luy conserver la vie, ou pour l'empescher de l'achever. A quelque dessein qu'elle le fit, ce fut son salut, parce que le chevalier, qui venait pour s'assurer de sa mort, luy eut sans doute porté quelque coup mortel, si elle ne l'eut saisy au corps. Mais se voyant pris, tout ce qu'il put faire fut de tirer l'épée qu'il portoit à son costé et de luy en donner six coups : deux par-devant dans le sein, et quatre par derrière qui lui lardèrent les épaules et du dernier desquels l'épée demeura dans la playe jusqu'à la garde sans la pouvoir retirer ; aussi n'en eut-il pas le temps, parce que la dame s'écria dès le commencement qu'on l'assassinoit, et la résistance qu'elle fit laissa aux voisins le temps de monter avec une échelle par la fenêtre, car le chevalier en entrant avoit fermé la porte sur luy. Comme il vit venir le monde, il sortit, croyant d'ailleurs laisser la dame morte ou l'avoir blessée mortellement. Cependant les gens qui estoient arrivés se mirent à la secourir. Ce n'estoit pour la plus grande partie que des femmes, les hommes n'ayant pas osé paroistre si ouvertement contre les frères de leur seigneur. Une d'elles, qui estoit enceinte, arracha du corps de la dame l'épée du chevalier et elle luy fut reportée, chacun voulant bien servir madame de Ganges, mais n'osant

pas nuire aux autres. Cette mesme femme fit ensuite une belle action, car l'abbé revenant encore un moment après avec le pistolet à la main pour achever madame de Ganges s'il luy trouvoit quelque reste de vie, elle se jetta à ses cheveux et le saisit au corps, nonobstant quoy, cet abbé qui n'avoit point ses mains engagées, ayant trouvé jour à tirer son coup de pistolet à Madame de Ganges, qui estoit entre les bras d'une autre femme, il le luy eut laché et l'eut assurément tirée, sans que le pistolet manqua. La rumeur s'estant augmentée là-dessus par tout le village, l'abbé fut contraint de se retirer et Madame de Ganges demeura dans cette maison, où les habitants la gardèrent et mesme envoyèrent quérir deux gentilshommes des environs, à la garde desquels elle s'abandonna, après leur avoir fait jurer qu'ils ne la quitteroient pas qu'elle ne fut en lieu de sûreté, si elle ne mouroit point du poison qu'elle avoit pris, ou des playes qu'elle avoit reçues. Depuis ce temps, elle a esté si bien soignée qu'on la crut hors de danger, et MM. les intendants de la province ont envoyé un commissaire pour informer de cette action, lequel a déjà fait arrester quelques domestiques, et ils luy ont aussy envoyé des gardes pour la faire transporter à Montpellier, ne se trouvant pas en sureté à Ganges, où elle n'ose rien prendre. On a fait aussi toute diligence pour arrester l'abbé et le chevalier qui sont en fuite.

# OUVERTURE DES CHASSES DE L'ABBAYE ROYALE DE JOUARRE (DIOCÈSE DE MEAUX), EN 1727.

Parmi les neuf ou dix chasses conservées actuellement dans l'église paroissiale de Jouarre, trois, celles de saint Hilaire, de sainte Julie et de saint Potentien, ne figurent pas sur la relation que nous reproduisons. Ces deux dernières sont les plus remarquables de toutes. Datant du XIIIe siècle, elles offrent encore un grand intérêt, quoiqu'elles aient été dépouillées des pierres précieuses, des tableaux émaillés, des statuettes et bas-reliefs en argent dont elles étaient décorées. On peut consulter à leur sujet les deux opuscules suivants : *Note sur les tombeaux et les cryptes de Jouarre, par M. de Caumont. Caen, 1843, in-8°*, et *Pèlerinage à Jouarre, par Félix Bourquelot et Anatole Dauvergne. Coulommiers, 1848, in-8°.*

Nous aussi, au mois de mai 1870, nous avons fait le pèlerinage de Jouarre, et nous avons encore retrouvé quelques traits du pittoresque tableau retracé par M. Bourquelot. A cette époque, de nouveaux travaux de restauration, que l'on disait devoir être mieux entendus que les premiers, étaient commencés. Malheureusement, l'architecte absent n'y avait pas présidé ; l'argent avait manqué, et tout restait en suspens. Des sarcophages ouverts et brisés jonchaient le sol de l'ancien cimetière, qui avait été fouillé sans méthode ; de véritables fondrières avaient été creusées autour de la crypte, où l'on ne descendait pas sans danger ; les démolitions hâtivement entreprises, pour faire disparaître les maladroites restaurations de 1844, laissaient tout l'intérieur dégradé et rempli de décombres. Avec d'excellentes intentions, on n'avait abouti qu'à un état de choses déplorable, que la guerre dût encore prolonger. Au milieu de ce désordre, nous avions eu la bonne fortune de rencontrer un jeune prêtre savant et modeste,

aussi affable que distingué, qui avait mis la plus grande obligeance à nous guider au milieu de ces précieuses reliques. Vicaire de la paroisse de Jouarre, il avait obtenu de ne pas quitter cette chère église pour l'histoire et la description de laquelle il ne cessait de réunir des matériaux. Nous ne savons s'il habite encore Jouarre, s'il a vu terminer ces travaux de restauration dont la suspension lui était si cruelle, s'il a livré à la presse l'ouvrage qu'il projettait; mais si ce petit document vient à passer sous ses yeux, il lui apprendra que c'est en souvenir de lui et d'une heureuse journée que nons le publions.

---

*Cette Relation* (1)
*appartient à Balle des*
*fruits maistre menusier.*

## L'ANNÉE 1727

Le 19e aouts on a ouvert la chasse de bois dorée de St Ebrigisille dans laquelle on à trouvé deux petites chasse de moyenne grandeur, enveloppé separement d'un couty blanc sur lequel étoit écrit un billet de gros caractere sur chaque chasse, l'un estoit le nom de St Ebrigisille et l'autre celuy de St Agilbert, ayant levée la couverture de Couty l'on à trouvé ces deux chasses fait en tombeau couverte d'un tabis moiré violet et une broderie d'or et d'argent fait en galon sur toutes les join-

(1) Elle forme un petit cahier in-8° de dix feuillets, dont deux blancs et 8 mss, d'une bonne écriture. Nous la supposons rédigée par maistre Balle des fruits lui-même et nous en avons scrupuleusement conservé l'orthographe, sans tenir compte de quelques corrections insuffisantes provenant d'une main étrangère.

tures. Au bout de la chasse de St Ebrigisille sont brodée ces mots avec un cordonnet d'or en lettres majuscules et en cet ordre :

HIC

INCLUDUNTUR

OSSA

S^TI EBRIGISILLI

EPISCOPI

MELDENSIS

Cette chasse a 18 pouces de longueur, 9 pouces édemie de haut et 7 pouces de large par le bas.

Au bout de la chasse de St Agilbert ces mots bordée de mesme façon :

HIC

INCLUDUNTUR

OSSA

S^TI AGILBERTI

EPISCOPI

PARISIENSIS

Cette chasse a 18 pouces de long, 11 pouces édemie de haut et 7 de largeur par le bas.

Ce 20^e aouts on a ouvert la chasse de bois dorée de Ste Pélagie. L'on à trouvé une petite chasse faite en tombeau couverte d'une étofe à fond d'argent semer de petites fleurs rouges, et brodée d'or et d'argent sur

toutes les jointures. Au bout de la chasse sont brodée d'or ces mots en lettres majuscules :

HIC

INCLUDUNTUR

OSSA

SANCTÆ PELAGIÆ

PENITENTIS

Cette chasse a 17 pouces de longueur, 8 de hauteur et 6 de largeur par le bas.

Ce 21e aouts on à ouvert la chasse de bois dorée sur laquelle est en relief l'image de la Ste Vierge et des Sts Apostres, l'on a trouvé une chasse couverte de tabis moiré cramoisy, brodée de mesme façon que les autres sur les jointure, et au bout de laquelle sont brodée ces mots en lettres majuscules en cet ordre :

IN

HAC CAPSA

CONTINENTUR

QUAM PLURIMÆ

SANCTÆ

RELIQUIÆ

Il y à des reliques des SS. Apostres.

Cette chasse a 19 pouces de longueur, 8 de hauteur et un pied de largeur par le bas.

Ce 22e aouts on à ouvert la chasse de bois dorée des Stes Abbesses de l'Abbaye Royalle de Joüarre. L'on a trouvé deux petites chasses séparée, couvertes d'une étofe à fond d'argent semee de petites fleurs blanches, brodée d'or et d'argent sur les jointures. Au bout de la chasse de Ste Teutechilde sont écrit ces mots en broderie :

HIC

INCLUDUNTUR

OSSA

STÆ TEUTECHILDIS

PRIMÆ

ABBATISSÆ

JOTRENSIS

Cette chasse a 18 pouces de longueur, 7 de hauteur et 8 de largeur par le bas.

Au bout de la chasse de Ste Aguilberte, ces mots brodée en or :

HIC

INCLUDUNTUR

OSSA

SANCTÆ AGUILBERTÆ

SECUNDÆ ABBATISSÆ

JOTRENSIS

Cette chasse a 17 pouces de longueur, 8 de hauteur, et 6 edemie de largeur par le bas.

De plus dans la chasse de bois dorée de nos Stes Abbesses on à trouvé un sac de cuir blanc dans lequel estoit des étoupes et une teste couverte d'un tafetas blanc cousu de tout costé, avec un billet écrit en moule sur lequel étoit ces mots : « Le chef de saint Agilbert ». On a reconnu par la figure de ce chef qu'il n'y manque que la machoire d'en bas, ce qui fait croire que celle que nous avons au trésor avec nos Stes Reliques et qui n'est pas enchassé est de St Agilbert, ayant fait un miracle sous l'invocation de ce saint, du temps que Mme Jeanne de Loraine estoit abbesse de Joüare, à l'occasion d'une fille du bourg de Joüare, nommée Rose, qui a esté sœur converse dans l'abbaye et qui avoit esté à la mort d'un mal de gorge, dont l'aplication de la machoire de St Agilbert la guérie. Ce miracle a esté fait l'année 1632, le jour de Paque, ce qui est rapportée dans un ancien manuscrit, et la fille en faveur de laquelle s'est fait le miracle vivoit encore l'année 1686...

Le 23e aouts on à ouvert la chasse de bois dorée de St Claudien dans laquelle on à trouvé une chasse couverte d'un tabis moiré cramoisy et brodée d'or sur toutes les jointures. Au bout de la chasse sont brodée d'or ces mots en lettres majuscules :

HIC

INCLUDUNTUR

OSSA

SANCTI CLAUDIANI

IMPERATORIS

ET MARTYRIS

Au dessous de cette inscription sont trois palmes brodée d'or.

A l'autre bout de cette mesme chasse, ces mots brodée d'or :

IN HAC

CAPSA

SANCTI CLAUDIANI

CONTINENTUR

ETIAM OSSA

DUORUM

CORPORUM SANCTORUM

Cette chasse a 19 pouces de longueur, 8 de hauteur et un pied de largeur par le bas.

Le 25e aouts on a ouvert la chasse de bois dorée des Sts Prix et Hilaire dans laquelle on à trouvé une chasse couverte d'un gros satin cramoisy brodée d'or et d'argent sur toutes les jointures. Au bout de la chasse sont brodée ces mots en lettres majuscules :

HIC

INCLUDUNTUR

OSSA

SANCTORUM PRISCI

ET HILARII MARTYRUM

Cette chasse à 20 pouces de longueur un peid et un pouce de hauteur, un peid de largeur par le bas.

Le 26e aouts on à ouvert la chasse de bois dorée des Sts Innocents dans laquelle on à trouvé deux chasses. Celle des Sts Innocents est couverte d'une petite moire

couleur de rose brodée d'or sur toutes les jointures. Au bout de la chasse sont brodée ces mots :

RELIQUIÆ

SANCTORUM

INNOCENTIUM

Cette chasse a 16 pouces de longueur, 7 edemye de hauteur et 5 edemye de largeur par le bas.

L'autre chasse, qui étoit avec celle cy, est couverte d'un gros satin cramoisy brodée d'or sur toutes jointures. Au bout de la chasse sont brodée ces mots :

HIC

INCLUDUNTUR

SANCTORUM MARTYRUM

SECUNDIANI VERIANI

ET MARCELLIANI

Au bas de cette inscription 3 palmes brodée d'or.

Cette chasse a 20 pouces de longueur, 8 de largeur par le bas et 11 de hauteur.

L'on a exposé sur l'autel de l'église du dedans toutes les chasses de reliques avec deux flambeaux allumez pendant le temps qu'on a racommodez les chasses de bois dorée, dans la grande galerie proche l'église du costé du semetière de la paroisse.

Toutes les chasses dans lesquelles sont les reliques, sont de bois très minces, faites en tombeau couverte détofe et brodée d'or et dargent sur toutes les jointures.

Elles estoient couverte par dessus létofe d'un couty blanc cousu de tout costé, et un billet écrit en moule de gros caractère le nom du saint, ou de la sainte dont les reliques estoient dans la chasse, ce billet cousu sur le couty. C'est en cet ordre qu'on a trouvé et remis les chasses de reliques dans celles de bois dorée qui ont étez ouverte et raccommodez dans l'année 1727, par maistre Balle des fruits, menusier de l'Abbaye Royalle de Joüare.

---

## BIBLIOGRAPHIE

I. — **Table** méthodique et analytique des articles du *Correspondant*, 1843-74, suivie de la table alphabétique des auteurs, par M. l'abbé Drapier. Paris, 1874, in-8° de VI et 224 p.

Cette table, qui nous a paru faite avec beaucoup de soin, a été rédigée sur la classification des libraires de Paris, et comprend tous les articles publiés dans la revue *Le Correspondant* depuis l'origine jusqu'en 1874.

Elle comporte 2845 numéros répartis sur toutes les branches du savoir humain. L'histoire y a une part fort importante comme on pourra en juger par le résumé suivant : Généralités historiques, 1572-1655 ; Histoire de France, 1656-1902 ; Etats de l'Europe, 1903-2084 ; Asie, Afrique, Amérique, Océanie, 2085-2195 ; Varia, 2196-2207 ; Biographie, 2208-2778.

Une seconde table complète ce travail en donnant, suivant l'ordre alphabétique, le nom des auteurs des ouvrages analysés ou mentionnés, et celui des auteurs des articles. Les bibliographes constateront avec regret une lacune capitale. On n'a pas essayé de dévoiler les anonymes, pseudonymes et initialismes. Disons, pour la justification de l'auteur, que les convenances de l'administration du *Correspondant*, ne lui ont sans doute pas laissé la latitude de se livrer à ce genre de recherches, indispen-

sable cependant, quant on veut que ces sortes de tables ne servent pas uniquement aux lecteurs habituels du recueil.

II. — **David Blondel,** sa naissance, son acte de baptême, sa famille, ses portraits, par H. M. — Paris, 1875, petit in-8° de 21 pages, et 1 tableau généalogique. Prix : 1 fr. 75.

Jusqu'alors tous les biographes avaient placé la naissance de David Blondel en 1591. Mais il ressort des registres de mariages, baptêmes, abjurations et sépultures tenus au temple de Compertrix, près Châlons-sur-Marne, et conservés au greffe du tribunal, que David Blondel était né en cette ville le 25 septembre 1590, de Pierre Blondel, sergent royal, et de Marie Gantois, sa femme, et qu'il y fut baptisé le 18 novembre suivant. Le tableau généalogique, dressé d'après ces registres, nous apprend que Pierre Blondel avait eu de ses trois lits onze enfants, dont les trois aînés, Moïse, Aaron et David, furent ces ministres de l'Évangile qui jouirent chacun d'une réputation méritée, quoique inégale; en effet, David, le troisième par ordre de naissance, fut à juste titre le plus célèbre. Cette brochure n'a point la prétention de donner une biographie complète des trois Blondel. Après avoir précisé ces faits généalogiques nouveaux, elle se borne à rassembler des renseignements épars et peu connus, et à rectifier quelques points erronés de bibliographie. Ce petit travail est complété par une liste très-soignée et fort complète de tous les portraits connus de David Blondel. En résumé, cette publication apporte des éléments nouveaux dont il devra être tenu compte par les futurs biographes des trois frères Blondel.

R. T.

---

M. U. Robert, employé au département des manuscrits de la *Bibliothèque nationale*, s'occupe de donner une nouvelle édition de l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* de Dom Tassin. Il a déjà réuni les matériaux pour plus de cent cinquante notices nouvelles. Il serait infiniment obligé aux personnes qui voudraient bien lui transmettre, sur le sujet dont il s'occupe, les renseignements qu'elles auraient pu ou pourraient recevoir durant le cours de leurs recherches sur d'autres matières. Il serait désireux surtout de connaître ceux des travaux des Bénédictins que Dom Tassin a omis, c'est-à-dire le titre exact de ces ouvrages, les noms et prénoms de leurs auteurs.

LE CABINET

HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

# LES TOMBES ROYALES DE SAINT-DENIS

## A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

(Suite. — Voyez p. 1.)

**XV.** — *Rapport de Guillaumot sur les fouilles du chœur de l'abbaye de Saint-Denis, faites en sa présence* (SUITE).

Les tombeaux qu'il seroit question de déplacer sont, scavoir :

DU CÔTÉ DE L'ÉPITRE :

1° Clovis II, ayant à sa gauche Charles Martel ;

2° Carloman, fils de Louis le Bègue, ayant à sa gauche Louis, son frère ;

3° Pépin, chef de la deuxième race, ayant à sa droite Berthe, son épouse.

(Ces trois tombeaux, sur chacun desquels il y a deux figures, sont en pierre et très-mutilés.)

4° Isabelle d'Aragon ;

5° Philippe le Hardy ;

6° Philippe le Bel.

(Ces trois tombeaux sont en marbre noir, les figures en marbre blanc, et très-mutilés.)

DU CÔTÉ DE L'ÉVANGILE :

1° Hugues Capet, ayant à sa gauche le roy Eudes ;

2° Robert, ayant à sa gauche Constance d'Arles;

3° Louis le Gros, ayant à sa gauche Henry Ier;

4° Philippe, fils de Louis le Gros, mort avant son père, ayant à sa gauche Constance de Castille, femme de Louis VII, dit le Jeune;

5° Carloman, fils de Pépin, ayant à sa gauche Hermentrude, femme de Charles le Chauve.

(Ces cinq tombeaux, sur chacun desquels il y a deux figures, sont de pierre et fort mutilés.)

6° Louis X, dit le Hutin, ayant à sa droitte sur la même tombe, le petit roy Jean, son fils posthume;

7° La reyne Jeanne de Navarre, fille de Louis X.

(Ces deux tombeaux sont de marbre noir, les figures de marbre blanc, fort dégradés.)

AU MILIEU DU CHOEUR :

Charles le Chauve, en bronze.

SUR LES MARCHES DE L'AUTEL :

Charles VIII, en bronze.

DANS LA CROISÉE DU SANCTUAIRE :

1° Philippe V, dit le Long; — 2° Charles IV; — 3° Jeanne d'Evreux; — 4° Jeanne de Bourgogne; — 5° Philippe VI; — 6° Le roy Jean.

(Les figures en marbre blanc sont couchées sur une tombe basse de marbre noir.)

Tous ces tombeaux peuvent être placés dans les chappelles de Saint-Hypolite et de Saint-Ladre [1], qui sont

[1] Cette chapelle, de Saint-Ladre ou Saint-Lazare, ne figure pas sur le plan de Félibien; mais il n'y a point de doute sur son emplacement. Elle était située sur le bas-côté gauche et venait immédiatement avant la chapelle de Saint-Hippolyte placée elle-même dans la huitième travée du bas-côté gauche, avant le bras du transsept.

dans le collatéral du chœur, ensuitte de la chappelle des Valois et quelques-uns peuvent être placés dans cette dernière chappelle.

Plusieurs roys, reynes, princes, princesses et personnages de distinction sont enterrés dans le chœur, sans aucune tombe ny inscription. Il paroit convenable d'en mettre ainsy que sur les corps de ceux dont on se propose de déplacer les tombeaux, lorsqu'on repavera le chœur.

GUILLAUMOT.

Ce 12 avril 1781.

A ce rapport étaient joints plusieurs autres documents, notamment un projet de sépulture royale pour les princes de la maison de Bourbon. Nous le publierons quand nous en aurons fini avec la question de déplacement des tombeaux du chœur. Nous avons déjà constaté, dans la note placée en tête de cette publication, que le projet d'ériger une sépulture convenable aux princes de la maison de Bourbon était de plusieurs années antérieur aux négociations de 1781 et que dom Boudier, avant dom Malaret, s'était fait l'avocat de ce projet.

Guillaumot avait aussi relevé les noms des princes et princesses inhumées dans le chœur de l'abbaye de Saint-Denis. Il les classe en deux catégories : 1° Ceux qui sont inhumés sous la grande croisée de l'église et qui n'ont ni tombeau, ni cénotaphe extérieurs. Ceux-là peuvent dormir en paix ; l'humilité de leur sépulture les sauvera ; 2° Ceux qui sont inhumés dans le chœur et qui ont des tombeaux hors de terre. Ceux-ci sont irrévocablement condamnés au déplacement. Sur trente-un tombeaux, celui de Dagobert, enfoncé dans le mur, trouve seul grâce devant l'architecte. Si le rapport de Guillaumot n'énumère pas toutes ces tombes, il ne les frappe pas moins toutes d'ostracisme. Car des reines qu'il ne nomme pas, Berthe, femme de Pépin, Constance, femme du roi Robert, Constance, femme de Philippe Ier, d'autres encore, partageaient la couche funèbre de

leurs époux et devaient par conséquent subir le même sort.

Nous avons marqué d'un * toutes ces tombes proscrites.

## XVI. — *Noms des princes et princesses inhumés dans le chœur de l'abbaye de Saint-Denis.*

### ARTICLE PREMIER

Noms des princes et princesses qui sont inhumés sous la grande croisée de l'église et qui n'ont ni tombeau ni aucun cénotaphe extérieur :

1° Hugues le Grand, père de Hugues Capet.. en 956
2° Philippe Auguste, roi..... en 1223
3° Louis VIII, roi..... en 1226
4° Philippe, comte de Clermont et de Boulogne..... en 1233
5° Jean dit Tristan, comte de Nevers, troisième fils de Saint Louis..... en 1270
6° Pierre de Beaucaire, chambellan du roi Saint Louis..... en 1270
7° Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi Saint Louis..... en 1271
8° Louis, fils aîné de Philippe le Hardi..... en 1276
9° Marguerite de Provence, femme de Saint Louis..... en 1285
10° Jeanne ou Blanche de France, fille de Philippe le Bel..... en ....

### ARTICLE SECOND

Noms des princes et princesses inhumés dans le chœur et qui ont des tombeaux qui sont hors de terre :

*1er Clovis II, roi..... en 662
*2e Charles Martel..... en 741
*3e Carloman, frère de Charlemagne ..... en 771

*4e Pépin, père de Charlemagne..... en 768
*5e Berthe, femme de Pépin..... en 783
*6e Hermentrude, première femme de Charles le Chauve..... en 869
*7e Charles le Chauve, empereur..... en 877
*8e Louis, fils de Louis le Bègue..... en 882
*9e Carloman, fils de Louis le Bègue..... en 884
*10e Eudes, roi..... en 899
*11e Hugues Capet..... en 997
*12e Robert, roi..... en 1033
*13e Constance d'Arles, femme de Robert... en 1033
*14e Henri Ier, roi..... en 1060
*15e Louis VI, roi..... en 1137
*16e Philippe, fils aîné de Louis VI..... en 1131
*17e Constance de Castille, deuxième femme de Louis VII..... en 1159
*18e Isabeau d'Arragon, épouse de Philippe le Hardi..... en 1270
*19e Philippe le Hardi, roi..... en 1285
*20e Philippe le Bel, roi..... en 1314
*21e Louis X, roi..... en 1316
*22e Le petit roi Jean dans le tombeau de son père..... en 1316
*23e La reine Jeanne de Navarre, fille de Louis X..... en 1349

(Tous les susdits tombeaux sont sous la grande croisée).

TOMBEAUX DANS LE SANCTUAIRE

1er Dagobert Ier, roi..... en 642
*2e Philippe V, roi..... en 1322
*3e Charles IV, roi..... en 1328
*4e Jeanne de Bourgogne, épouse de Phi-

lippe VI ..... en 1345
*5* Philippe VI, dit de Valois..... en 1350
*6* Le roi Jean ..... en 1364
*7* La reine Jeanne d'Evreux, veuve de Charles IV..... en 1370
*8* Charles VIII, roi..... en 1498

XVII. — *Lettre du comte d'Angiviller à Guillaumot, architecte.*

1 may 1781

J'examinerai bien volontiers, Monsieur, le projet que vous me marquez avoir conçu pour tirer parti de l'église souterraine de Saint-Denis et en former la sépulture de nos rois. Vous pourez choisir pour vous rendre à Versailles le jour qui vous conviendra mieux de jeudy ou vendredy de cette semaine, le matin de bonne heure.

J'ai l'honneur d'être, M., votre etc.

(Arch. nat. O[1] 1174, f. 192.)

XVIII. — *Lettre de Cuvillier à dom Malaret.*

25 avril 1781.

M. le comte d'Angiviller venant de se trouver, mon révérend père, forcé de partir à l'improviste, me charge d'avoir l'honneur de vous informer qu'il se rendra samedy prochain, 28 du courant, à l'abbaye, sur les onze heures du matin, pour y procéder à la confection du procès-verbal de visite des tombeaux. Il a convoqué à cet effet les six assistants qui l'ont accompagné dans la première séance et qui se retrouveront à celle-ci.

J'ai l'honneur d'être...

P. S. Le procès-verbal énoncera votre présence et celle des principaux officiers de l'abbaye.

(Arch. nat. O[1] 1174, f. 187.)

XIX. — *Lettre de dom Malaret au comte d'Angiviller, fixant la date d'une seconde visite.*

Monsieur le Comte, (1)

M. de Cuvillier m'annonce, d'après vos ordres, que vous voulés nous faire l'honneur de venir samedy prochain, 28e du courant, pour la confection du procès-verbal; je suis vraiment désespéré d'être forcé à vous suplier, Monsieur le comte, à remettre le voyage à samedi 5e may, parce qu'après-demain samedy 28 du courant commence notre assemblée générale pour la province de France. Elle sera composée de soixante et douze personnes, prieurs et députés des différentes maisons. Je seray alors dans les plus grands embarras. Tout ce monde, les affaires dont on traitera ne me laisseront pas un instant à moy, et mon chagrin seroit des plus cuisants si je ne pouvois être tout entier à vous. Je prends donc la liberté de vous demander la grâce de convoquer l'assemblée à samedy, 5e may; notre diette finira le vendredy 4e. J'ose espérer de votre bonté que vous voudrés bien m'accorder cette grâce. Daignés m'honorer toujours de votre bienveillance.

J'ay l'honneur d'être, avec le plus profond respect, etc.

A Saint-Denis, 26e avril 1781.

D. MALARET.

Cette assemblée est pour élire six députés pour se rendre à Marmoutier-lès-Tours, pour le chapitre général le 17 may.

(1) En tête de la lettre se trouve cette note : 27 avril 1781. — Le 2 may, mandé de la part de M. le D. G. qu'il se rendra le 5 may 1781.

Il fut fait selon les vœux de dom Malaret, et la séance consacrée à la rédaction du procès-verbal fut définitivement fixée, comme on le voit par le procès-verbal lui-même, au samedi 5 mai.

## XX. — *Rapport de la Commission sur les Tombeaux de Saint-Denis.*

Charles-Claude de Flahaut de la Billardrie, comte d'Angiviller, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de celui de Saint-Lazare, mestre de camp de cavalerie, conseiller du Roi en ses conseils, directeur et ordonnateur général des bâtimens de Sa Majesté, jardins, arts, académies et manufactures royales, grand voyer de Versailles, intendant en titre de survivance du jardin royal des plantes, pensionnaire vétéran de l'Académie des Sciences.

Il nous a été exposé par les vénérables prieur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Denis en France, dont l'église est particulièrement destinée pour la sépulture des rois, que la rénovation des stales et du pavé du chœur, nécessitée par les dégradations qu'y a imprimé une révolution de plus de quatre siècles, semble autoriser le vœu que forme la communauté pour obtenir la permission de retirer du chœur de l'église et de déposer dans les chapelles particulières plusieurs tombeaux ou cénotaphes qui, placés dans différens points du chœur, n'y présentent depuis longtems que des masses devenues méconnoissables par les outrages du tems, et qui ne répondent ni à la majesté du lieu, ni à la dignité de leur objet, en même tems qu'elles gênent habituellement le service du chœur et rendent même, dans les occasions de grandes cérémonies, ce service si impossible que, dans les

circonstances de cet ordre, on est forcé d'en déplacer plusieurs pour les ramener ensuite sur leurs emplacemens, ce qui finira par en opérer la destruction entière; qu'en réunissant ces considérations au juste intérêt qu'a la communauté d'employer avec autant d'utilité que de décence la dépense considérable à laquelle elle se livre, ladite communauté s'est cru permis de désirer l'évacuation du chœur de son église et le dépôt des cénotaphes dont il est obstrué dans une ou plusieurs chapelles particulières où ces monumens, se trouvant à l'abri de nouvelles dégradations, perpétueront plus sûrement et plus décemment la mémoire des individus qui en sont les objets; qu'avant de présenter cette idée, la communauté, en examinant elle-même si elle ne pouvoit pas compromettre le juste respect qu'elle doit à la mémoire de nos rois, comme ses souverains et ses bienfaiteurs, a pensé au contraire qu'elle fournissoit une preuve plus marquée de ce respect, puisque son objet le plus précieux pour l'opinion publique est de conserver jusques dans leurs débris des monumens que la première occasion de mouvement dans le chœur de l'église anéantiroit vraisemblablement sans retour.

Cet exposé, très-favorable en lui-même, surtout à côté de la notoriété publique sur la dégradation des tombeaux, sur cet embarras qu'ils introduisent dans le chœur, et auquel on n'échappe dans les grandes cérémonies qu'en en déplaçant plusieurs, nous a néanmoins présenté la nécessité d'examiner préalablement et avec la plus profonde attention ce qui pouvoit résulter d'une innovation qui, dans l'opinion publique, peut paroître blesser le sentiment religieux dû aux cendres des morts, et le respect, plus particulier encore, dû aux cendres de nos rois. Le plus important des doutes qui se soit offert à nos idées

est celui de savoir si les tombeaux dont est question et qui, placés sur la superficie du chœur, y sont plus ou moins saillans, ont été destinés comme sarcophages, ou ne l'ont été que comme des simples cénotaphes destinés à indiquer la sépulture dont ils occupent la superficie et à représenter la figure de l'individu qui y repose, l'affirmative sur l'une ou sur l'autre qualité des monumens pouvant et devant nécessairement influencer sur le parti à prendre ; puisque si tous les monumens n'ont été que de simples cénotaphes, les mutilations qu'ils ont souffertes et qui ne laissent presque d'autres lumières aujourd'hui sur leur origine que celles d'une tradition très-imparfaite, fournissent un motif de plus pour les supprimer. En suivant l'idée de la suppression nécessaire et possible, nous avons pensé qu'il convenoit de s'assurer par l'examen des nécrologes, obituaires et papiers de l'abbaye, si d'anciennes fondations n'ont point imposé à la communauté, relativement à toutes les sépultures, ou à quelques-unes d'entre elles, le devoir d'y consacrer, à des époques indiquées, des prières nominales et des cérémonies qui exigeroient alors la conservation du monument pour perpétuer la mémoire et l'exécution des devoirs y attachés.

Nous avons déféré à M. le comte de Maurepas la demande desdits religieux, et nos réflexions. Son avis ayant justifié notre façon de penser, nous avons arrêté de nous rendre personnellement en l'abbaye de Saint-Denis et de nous-y faire accompagner par deux des intendans généraux des bâtimens de Sa Majesté et par quatre des membres des Académies de peinture et d'architecture, à l'effet d'examiner avec eux, et en présence des religieux occupant les offices de l'abbaye, la véritable nature des monumens, les objets de leurs érections, leur état actuel

et le parti que les circonstances peuvent permettre d'adopter.

Nous nous sommes en effet transportés le neuf du mois dernier, à neuf heures du matin, en ladite abbaye où, sur la convocation que nous avions faite, s'étoient également rendus les sieurs *Mique* et *Hazon*, intendans généraux des bâtimens de Sa Majesté, le sieur *Pierre*, premier peintre du roi, directeur de l'Académie de peinture, le sieur *Pajou*, sculpteur du roi, professeur de l'Académie, et les sieurs *Guillaumot* et *Peyre* l'aîné, tous deux architectes du roi et membres de l'Académie d'architecture.

Et là, en présence des vénérables dom Malaret, prieur,
Dom Boniface, cellerier,
Dom Laforcade, procureur,
Dom Mouchard, dépositaire,

Nous avons constaté tous les faits et les circonstances que nous allons consigner dans le présent procès-verbal que nous nous proposons de soumettre à Sa Majesté.

Nous nous sommes livrés d'abord aux recherches que nous avions chargé les religieux de préparer pour l'examen des nécrologes, obituaires et autres papiers de l'abbaye.

Nous nous sommes assurés du silence, assurément très-singulier, mais absolu, de tous les différens papiers privés de l'abbaye, sur toutes les sépultures antiques qu'elle renferme, sur leurs époques, sur les individus, sur toutes les circonstances relatives. Nous avons cherché à y suppléer en consultant les auteurs qui ont écrit l'histoire de l'abbaye et qui sont dom Doublet à la fin du XVI^e siècle et dom Félibien qui écrivoit sur la fin du XVII^e et au commencement du XVIII^e. Le premier énonce au livre IV de son ouvrage, chapitre II, page 1201 qu'il

y a eu des changemens dans les tombeaux, tant sous l'administration du vénérable abbé Suger, que sous le règne du roi Saint Louis qui les fit ranger, savoir : les descendans de Pépin à droite, ceux de Hugues Capet à gauche. Félibien exprime formellement, à la page 547, qu'il est certain que les tombeaux qui se voient à Saint-Denis, soit de la deuxième, soit de la troisième race, jusqu'aux enfans de Saint Louis, ne sont que de simples cénotaphes ou représentations, toutes faites du tems et par les ordres dudit roi Saint Louis, excepté ceux de Dagobert premier et de Charles le Chauve qui paroissent avoir été faits vers l'époque de l'abbé Suger.

En saisissant, comme il paroit qu'on doit le faire, dans ces deux assertions historiques la part que le roi Saint Louis a eue au mouvement que les anciens tombeaux ont éprouvé sous son règne, il ne paroît rester aucun doute que tous ces monumens n'ont jamais été que de simples cénotaphes, et qu'aucun n'a servi de sarcophage ou de dépôt cinéraire, circonstance à laquelle il n'est pas douteux que la piété de Saint Louis n'eût subordonné toutes ses vues.

De ce premier examen nous sommes passés à celui des tombeaux eux-mêmes dans le chœur de l'Église : leur dispersion nous a ramené à l'idée certaine que, jusqu'au moment où l'on s'est déterminé, vers l'année 1610, à établir dans l'église souterraine sous le chevet du chœur, un caveau qui n'a cessé d'être depuis ce tems le dépôt absolument réservé pour les cendres de nos rois, les inhumations se faisoient dans les différens points du chœur, et, en creusant le sol, le régalant ensuite, et érigeant quelquefois au-dessus un cénotaphe ou représentation quelconque, modifiés selon les usages et le goust du tems.

L'érection des cénotaphes consacrés et encore existans en mémoire de Dagobert et de Charles-le-Chauve, ne se raportant qu'à l'abbé Suger, dont ils étoient séparés par des siècles, il en résulte d'abord bien évidemment qu'ils n'ont jamais contenu les cendres de ces princes.

La forme des autres tombeaux dont la forme est infiniment moindre que celui des sépultures, attestées par l'histoire, dans le chœur de l'Église, les range naturellement dans la classe des simples cénotaphes qui ne pouroient être à considérer dans l'objet qu'ils ont eû qu'autant que le motif s'en trouveroit dans la richesse et le précieux du travail, ainsi que dans le bon état où ils se seroient conservés, toutes circonstances qui n'existent nullement, puisque ce qui subsiste encore, au millieu de mutilations inexprimables, ne sert qu'à attester la barbarie des siècles qui ont produit ces ouvrages. Cependant, pour satisfaire dans toute l'étendue possible au premier et principal sentiment que la matière inspire, celui du respect dû à tout ce qui intéresse la mémoire de nos rois, nous avons pensé, ainsi que tous nos assistans, qu'il convient de sonder ces anciens monumens, pour être parfaitement sûrs qu'ils n'appartiennent qu'à la classe des cénotaphes, et, qu'entièrement étrangers à la sépulture proprement dite, ils ne servent qu'à en couvrir et indiquer la superficie.

En conséquence, nous avons commis le sieur *Guillaumot*, architecte du roi, l'un de nos assistans, à l'effet par lui de se transporter de nouveau dans l'abbaye le onze de ce mois et, en présence des religieux, faire opérer avec toute la circonspection convenable, dans les différens points du chœur, les fouilles qui peuvent conduire aux vérifications dont il s'agit.

Ledit sieur *Guillaumot* ayant rempli sa commission ledit jour, onze du courant, et nous en ayant rendu compte, il est demeuré constant par les fouilles qu'il a fait opérer aux extrémités et sur les rives des tombeaux ou cénotaphes de Clovis II, de Philippe le Hardi, de Louis X, de Philippe le Bel et de Charles Martel, que tous ces tombeaux se réduisent à de simples représentations, dont aucune n'a jamais reçu le dépôt des cendres de l'individu, objet du monument, que toutes ces représentations reposent sur de légers massifs au-dessous desquels, et dans l'intérieur du sol, à la profondeur d'un pied environ, sont placés des cercueils, tantôt en pierre, tantôt en plomb : il est même constant par les autres recherches faites dans différens points du chœur qu'il n'y a que les cénotaphes propres aux descendans de Saint Louis qui soient placés au-dessus de leurs sépultures, et que presque tous les autres cénotaphes ont successivement pris les places qu'on a jugé à propos de leur assigner dans les modifications successivement données à l'arrangement du chœur, soit sous le règne de Saint Louis, comme l'ont rapporté les pères Doublet et Félibien, soit lorsqu'en 1610, à l'occasion du couronnement de la reine Marie de Médicis, on supprima ce qu'on appeloit alors l'autel de la Trinité ou l'autel matutinal, ainsi qu'une cloison ou grille de fer qui, suivant la tradition, partoit du derrière de cet autel et traversoit tout le chœur ; ce qui laisse à conjecturer que plusieurs des tombeaux, aujourd'hui isolés et épars dans le chœur, étoient jadis amoncelés et joignant l'autel matutinal et la grille de fer, et, au moyen de cette position, appliqués peut-être sur la superficie des sépultures qui en avoient occasionné l'érection : d'où il est naturel de conclure que, dans l'état actuel, tous les anciens tombeaux n'appartiennent

plus qu'à la classe des cénotaphes et sont même très-étrangers aux sépultures effectives sur lesquelles ils ne se trouvent assis que parce que toute l'étendue du chœur paroit en contenir, ainsi que l'ont indiqué les fouilles faites dans des points qui ne sont pas surmontés par des tombeaux, et qui ont présenté des cercueils, les uns en pierre, les autres en plomb.

D'après les connoissances résultantes des opérations dont nous avions confié le soin audit sieur *Guillaumot*, et que nous venons de constater, nous avons cru devoir nous rendre de nouveau en ladite abbaye de Saint-Denis, ce que nous avons exécuté le cinquième jour du mois de mai, en y rappelant également lesdits sieurs *Mique, Hazon, Pierre, Pajou, Guillaumot* et *Peyre*, pour y examiner définitivement l'état des monumens dont le déplacement est demandé, les considérer sous les raports de l'importance ou de l'intérêt qu'ils peuvent présenter, comme des monumens érigés à la mémoire de nos rois, ou simplement comme de ces productions des premiers âges qui ne tirent leur prix que de leur antiquité même.

L'examen le plus approfondi n'a pu nous présenter rien de précieux, même de supportable, soit dans les matériaux, soit dans les modifications que la barbarie des artistes de ces tems éloignés s'est efforcé d'y donner. Deux seuls de ces tombeaux (et ce sont ceux de Charles le Chauve et de Charles VIII) offrent des figures de bronze; parmi les autres, quelques-uns présentent des massifs revêtus en marbre noir sur lesquels sont couchées des figures de marbre blanc. Le plus grand nombre ne présente que des figures et des massifs de pierre. Nulle partie n'annonce dans son auteur la plus légère connoissance de l'art ni de ses premiers élémens, et les mutilations ont tellement ajouté à l'imperfection du pre-

mier état, qu'aujourd'hui la pluspart des tombeaux laissent au spectateur une sorte d'incertitude de l'espèce des figures qu'il y apperçoit, ou tout au moins le regret de n'avoir à exercer ses recherches, dans le lieu qui devroit être le plus majestueux et le plus respectable, que sur les représentations les plus hideuses et les moins propres à inspirer cette vénération qui a néanmoins été le premier objet de leur établissement.

En examinant les différens cénotaphes, nous avons remarqué que leur érection n'a jamais été d'un usage constamment et régulièrement suivi, et que ceux qui existent paroissent n'avoir été donnés qu'à des circonstances particulières; en sorte que la sépulture de plusieurs de nos souverains, constamment prise dans le chœur de Saint-Denis, n'y présente néanmoins aujourd'hui ni cénotaphe, ni inscription. Telles sont particulièrement les sépultures de Philippe Auguste et de Louis VIII, ayeul et père de Saint Louis; de François II, de Charles IX et de Henri III. Ainsi donc, tous les antiques monumens contenus dans le chœur de Saint-Denis, en leur donnant même le prix qu'ils n'ont pas, ne pourroient servir à établir la chronologie exactement suivie de nos souverains.

D'après tous les faits que nous venons d'établir, et après avoir mûrement réfléchi avec nos assistans toutes les considérations qui se rapportent à la matière, il nous a paru difficile de ne pas adhérer au vœu de l'abbaye et de la communauté des religieux de Saint-Denis pour l'évacuation du chœur de son église et le transport des monumens qui n'y subsistent qu'avec une sorte d'indécence, dans des chapelles particulières très-multipliées dans cette église et parmi lesquelles il nous a paru provisoirement qu'on pourroit choisir les chapelles de Saint-

Hippolite et de Saint-Lazare, à la suite de la chapelle des Valois qui peut même recevoir quelques-uns de ces monumens.

Nous estimons aussi que, pour indiquer dans les différens points du chœur les sépultures qui y sont connuës, de rois, reines, princes et princesses, dont quelques-unes se trouvoient marquées par les cénotaphes qu'il s'agit de supprimer et dont le plus grand nombre n'a point de signe extérieur, il convient dans l'arrangement du pavé neuf du chœur, d'encastrer des carreaux portant renseignement simple des sépultures connuës.

Nous nous réservons de soumettre à l'examen et à la décision de Sa Majesté les idées que la circonstance nous a mis dans le cas de prendre, pour imprimer au respectable dépôt confié à l'abbaye de Saint-Denis le caractère de grandeur et de majesté qu'il doit présenter et qu'il paroit qu'on a trop négligé.

Et nous terminons notre procès-verbal par l'énumération des tombeaux ou cénotaphes dont le déplacement nous paroit indispensable en même tems qu'il est sans inconvénients par les motifs que nous en avons déduits.

CÔTÉ DE L'ÉPÎTRE :

Cénotaphes de

1. Clovis II; *à sa gauche,* Charles Martel;
2. Carloman, fils de Louis le Bègue; *à sa gauche,* Louis, son frère;
3. Pépin; *à sa droite,* Berthe, sa femme;
4. Isabelle d'Arragon;
5. Philippe le Hardi;
6. Philippe le Bel.

CÔTÉ DE L'ÉVANGILE :

7. Hugues Capet; *à sa gauche,* le roi Eudes;

8. Robert; *à sa gauche,* Constance d'Arles;
9. Louis le Gros; *à sa gauche,* Henri Ier;
10. Philippe, fils de Louis le Gros; *à sa gauche,* Constance de Castille, femme de Louis le Jeune;
11. Carloman, fils de Pépin; *à sa gauche,* Hermentrude, femme de Charles le Chauve;
12. Louis le Hutin; *à sa gauche,* Jean, son fils posthume;
13. Jeanne de Navarre, fille de Louis X.

AU MILLIEU DU CHŒUR :

14. Charles le Chauve.

SUR LES MARCHES DE L'AUTEL :

15. Charles VIII.

CROISÉE DU SANCTUAIRE :

16. Philippe le Long;
17. Charles IV;
18. Jeanne d'Évreux;
19. Jeanne de Bourgogne;
20. Philippe VI;
21. Le roi Jean.

Fait et arrêté en l'abbaye royale de Saint-Denis sous les signatures de nosdits assistans, celle des vénérables religieux présens à nos examens et la notre, ledit jour, cinq may mil sept cent quatre vingt un.

(Signatures de : ) DOM AND. MALARET, prieur; — DOM BONIFACE, cellerier; — DOM LAFORCADE, procureur; — DOM MOUCHARD, dépositaire; — MIQUE; — HAZON; — PIERRE; — PAJOU; — PEYRE; — GUILLAUMOT; — DE FLAHAUT D'ANGIVILLER [1].

[1] Il existe au dossier une minute non signée de ce procès-verbal et une copie qui porte les signatures transcrites.

On verra plus loin qu'il en fut fait des copies pour le donner en communication à des personnages chargés ultérieurement d'examiner le projet.

XXI. — *Note jointe au rapport de la Commission :*

SÉPULTURE DES ROIS.

Le procès-verbal cy joint présente les détails nécessaires pour statuer, soit par refus, soit par adhésion, sur la permission, que demande la communauté, de sortir du chœur et de déposer dans des chapelles un nombre de cénotaphes qui ne présentent depuis longtems que des simulacres, presque tous anonimes, et indevinables pour les spectateurs, et indécents par les mutilations qu'ils ont éprouvées.

Mais en supposant que la permission requise soit accordée, la rénovation du pavé du chœur de l'église qui en sera la suite, comme elle en est l'objet, présente une question vraiment intéressante à examiner et à résoudre.

Les tombeaux à déplacer sont de purs cénotaphes dégagés de tous dépôts cinéraires.

Mais tout le terrein que ces cénotaphes recouvrent, et en général, tout le sol du chœur est pour ainsi dire pavé de cercueils qu'on y retrouve à un pied environ de profondeur.

Des fouilles qui n'ont été, pour ainsi dire, qu'essaiées ont présenté tout d'un coup des cercueils, les uns en plomb, les autres en pierre.

L'établissement d'un pavé neuf dans toute l'étendue du chœur exigera nécessairement des fouilles, et les essais déjà faits présentant les cercueils presque à la superficie, il est sensible que toutes les sépultures vont se trouver à la merci des ouvriers, et que l'opinion publique peut raisonablement s'en offenser beaucoup.

Le gouvernement semble ne devoir pas négliger cette considération.

L'abbaye elle-même doit s'en occuper non seulement avec ce sentiment religieux qui est particulièrement de son essence, mais avec celui du respect qu'elle doit au dépôt qui luy est confié et qu'elle ne peut négliger sans encourir la censure publique.

Il paroitroit convenable de profiter de la circonstance pour subordonner la permission qui seroit donnée à l'abbaye de déplacer les cénotaphes et de réparer le chœur, à la condition absolue de faire construire dans ce chœur un caveau dans lequel on déposeroit décemment tous les cercueils qui seroient relevés, en apposant sur l'ouverture de ce caveau une inscription rédigée d'après le procès-verbal qui seroit dressé du dépôt, de ses objets et de toutes les circonstances qui l'auroient précédé.

La construction de cette cave n'est point d'une dépense qui puisse arrêter la communauté, et on ne doute point qu'elle-même ne l'eût proposé, si elle avoit embrassé toutes les idées accessoires à son projet de réparer le chœur de son église.

Avant d'aller plus loin, il est temps de donner connaissance d'un projet de Guillaumot dont nous avons déjà parlé et qui au moins ne présentait pas les mêmes dangers que celui de dom Malaret. Nous n'avons pas voulu interrompre les travaux de la commission chargée de la visite des tombeaux du chœur ; aussi nous faut-il revenir de quelques jours en arrière, car le projet de Guillaumot porte la date du 30 avril.

Frappé, après dom Boudier, de cette singulière anomalie que la mémoire des rois de la dynastie des Bourbons n'était même pas rappelée par un monument extérieur dans l'abbaye de Saint-Denis, tandis que leurs plus obscurs prédécesseurs s'y trouvaient représentés par des effigies funéraires, Guillaumot avait entrepris de réparer cet oubli et de mettre à exécution les projets déjà proposés par le prédécesseur de dom Malaret. Il présenta donc

un plan avec un dessin de la décoration telle qu'il l'entendait. Son collègue, Peyre l'aîné, fut sans doute chargé d'en faire autant, et ce second projet parut plus séduisant que celui de Guillaumot, car dans la suite il n'est question que des plans et devis de Peyre. Nous joignons à ces pièces une note anonyme sur les sépultures des Bourbons, indiquant l'ordre dans lequel les cercueils étaient rangés. Cet ordre n'est pas identique à celui que donne Félibien. Cette note a sans doute été rédigée par un religieux avant la mort de Louis XV, car on voit que le cercueil de Louis XIV attendait encore, dans le caveau des cérémonies, la mort de son successeur pour aller rejoindre son père au fond du grand caveau central.

XXII. — *Lettre de Guillaumot au comte d'Angiviller, au sujet de la sépulture des Bourbons* (1).

Monsieur,

Le désir de vous donner des preuves de mon zèle sans la moindre prétention d'être chargé d'une opération que vous avés vraisemblablement destinée à un autre (2) m'a fait jetter sur le papier quelques idées relatives au party qu'on pourroit tirer de l'église souteraine de Saint-Denys pour la sépulture de nos roys, dont le projet est absolument de vous. Ce party m'a paru si intéressant et si pittoresque que j'en ay fait mettre les desseins au net par une main plus habile que la mienne. Si vous vouliés, Monsieur, me faire la grâce de m'accorder un moment d'audience avant le jour où vous comptés retourner à Saint-Denys, j'aurois l'honneur de vous les porter, et si

(1) En marge on lit cette note : 1er may 1781. — Même jour répondu que son projet sera examiné volontiers et qu'il peut l'apporter le 3 ou 4 courant à son choix.

(2). Cette phrase semble indiquer qu'on avait déjà parlé en haut lieu de la construction de la sépulture des Bourbons et que Peyre était désigné d'avance pour présider à cette opération.

j'ay saisy vos idées, Monsieur, peut-être ne vous paraîtront-ils pas tout à fait inutiles pour avoir un objet de comparaison lorsque vous ordonnerés les projets pour l'exécution, et j'auray la satisfaction de n'avoir pas laissé échapper cette occasion de vous prouver mon zèle.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

GUILLAUMOT.

Paris le 30 Avril 1781.

## XXIII. — *Mémoire au sujet de la sépulture des Bourbons à Saint-Denis.*

### PROJET DE M. PEYRE.

L'histoire des peuples de la plus haute antiquité nous apprend que l'usage d'ériger des monumens pour y conserver les cendres ou les corps des souverains, et même des familles considérables est presque aussi ancien que le monde.

Les Égyptiens ont élevé ces fameuses pyramides avec un luxe et une dépense énormes ; les Grecs et les Romains ont suivi leur exemple, et il existe encore des restes très-précieux de ces fameux monumens.

Plusieurs nations modernes ont élevé aussi des monumens considérables pour le même objet : En Espagne, l'Escurial; en Angleterre, Wesminster. La famille des Valois avoit fait construire à Saint-Denis un monument d'une très-belle architecture qui n'avoit pas été fini et qui a été détruit dans l'autre siècle. Il existe encore dans la même église de Saint-Denis quelques tombeaux élevés avec beaucoup de magnificence pour plusieurs de nos souverains. Il n'y a que la famille des Bourbons qui n'ait pas une sépulture convenable; rien n'indique le lieu où

est ce précieux dépôt; une simple trape sert d'entrée au caveau; l'on y descend par un très-petit escallier fort roide au bas duquel est un corridor tortueux qui n'a que trois pieds de large et qui conduit à cette espèce de cave où il n'y a point d'air et où les corps sont sur des chantiers très-pressés, tels que le sont des tonneaux dans les caves des particuliers. Comme on n'entre point dans ce caveau, excepté les jours d'obsèques, les étrangers qui se transportent à Saint-Denis pour y voir la sépulture de nos souverains n'ont d'autres renseignemens sur celle de la famille des Bourbons que la trape du caveau que l'on leur montre, et un petit livret qui se vend six. sols à la porte de l'Église, où est gravé le caveau et les noms des princes et princesses qu'il renferme.

Rien ne nous rappelle davantage les vertus et les grandes actions des hommes qui ont existé avant nous que la vüe de leurs cercueils; il nous semble que leur âme soit avec leurs corps encore existans dans ces monumens; cela est si vrai que l'on ne s'en approche qu'avec une sorte de crainte mêlée de respect. L'air que l'on respire dans ce lieu semble annoblir notre existance et inspirer à notre âme les vertus de ces grands hommes. On a vu des soldats tirer leurs épées et les faire toucher aux tombeaux de Turenne et de Condé. Il seroit donc nécessaire que le public puisse quelquefois visiter ces sépultures si dignes de nos hommages, ce qui est impossible tant que ce dépôt précieux ne sera pas dans un lieu décent.

Monsieur le comte d'Angiviller, toujours animé de zèle et d'amour pour tout ce qui peut contribuer à la dignité de la nation, et rien n'étant plus digne de son attention que le culte que nous devons à la mémoire des ancêtres de notre monarque, surpris, ainsi que toute la France, que l'on ait négligé jusqu'à ce jour ce dépôt si intéres-

sant, a reconnu qu'il seroit possible d'arranger l'église souterraine qui existe sous le chœur de l'abbaye de Saint-Denis, afin que l'on y puisse transporter et placer décemment les corps qui sont dans le caveau.

Il a bien voulu me communiquer cette belle idée et m'a donné ses ordres pour dessiner et faire le détail de ce que coûterait cet arrangement.

DESCRIPTION DE CE PROJET :

L'on descend à cette église souterraine par deux escaliers qui sont aux deux côtés du chœur. Elle est composée de neuf chapelles et une nef tournante.

Au-dessous du chœur, à la place où est actuellement le caveau l'on construiroit une chapelle ardente de forme ronde, ouverte par six arcades qui donneroient dans la nef et dans des passages qui s'alligneroient avec les deux premières chapelles. Dans chacune des chapelles on construiroit en marbre noir trois supports qui contiendroient chacun quatre cercueils [1], excepté dans la chapelle du milieu où l'on n'en construiroit que deux afin de laisser la place d'un autel où l'on diroit la messe tous les jours. Il y auroit aussi plusieurs supports dans la nef et dans les passages, comme ils sont indiqués sur le plan.

Cette Église contiendroit cent soixante cercueils sans y comprendre ceux que l'on pourroit isoler dans les chapelles.

Les colonnes de la nef seroient revêtues de marbre noir, les bases et les chapiteaux seroient en marbre

[1] Les anciens arrangeoient ainsi les corps dans leurs chambres sépulchrales ; ils sont arrangés de même à l'Escurial. (*Note du rédacteur du projet.*)

blanc. Tous les pilliers et murs seroient revêtus de marbre jaune, les voûtes de la chapelle ardente, des autres chapelles et de la nef seroient en stuc imitant le marbre jaune.

Les cercueils seroient recouverts de draperies en plomb bronzé, sur lesquelles seroient les inscriptions; les colonnes de la nef et les pilliers de la chapelle ardente seroient aussi couverts de draperies en plomb bronzé; on pourroit aussi y mettre des inscriptions.

Les marches et socle du monument au milieu de la chapelle ardente seroient de marbre noir et les quatre cassoletes en bronze.

Les fonds des quatre arcades feintes de la chapelle ardente seroient en marbre noir. Le pavé de la chapelle ardente, de la nef, des autres chapelles et passage seroit en marbre noir et blanc. Il y auroit dans chaque arcade de la chapelle ardente et des autres chapelles des lampes qui seroient toujours allumées.

L'on réserveroit dans toutes les chapelles de petites croisées rondes ou œil de bœuf pour donner de l'air, ce qui seroit nécessaire pour rendre ce lieu sain.

On laisseroit exister le corridor et la trape qui donne dans le chœur, afin que si l'on regardoit le cérémonial que l'on a observé jusqu'à présent comme chose d'étiquette, l'on puisse toujours en faire usage.

Il seroit d'autant plus facile de se servir de ce lieu pour y former cette sépulture que les Religieux n'en font aucun usage, que cette Eglise souterraine est très-bien construite, qu'elle est parfaittement conservée, et qu'elle se trouve disposée on ne peut pas plus avantageusement pour que l'on puisse donner toute la dignité qu'il convient à ce monument.

XXIV. — *Extrait et appréciation de la dépense à faire pour les construction et décoration de l'Eglise souterraine de l'abbaïe roiale de Saint-Denis* (1).

MAÇONNERIE :

| | | |
|---|---|---|
| Pour la construction de la chapelle ardente, celles qui la précèdent, les raccommodemens des bas-côtés, corridors et ancien caveau, la somme de | 44.000 # | 56.000 # |
| La dépose et repose de l'autel, des stalles, marches, balustrades, carreau et massif du chœur de l'église haute, estimés la somme de. | 6.000 | |
| La charpente des cintres et étayemens estimés la somme de.. | 6.000 | |

MARBRERIE :

| | |
|---|---|
| Les colonnes des bas-côtés en marbre de Sainte-Anne, les chapiteaux et bases en marbre blanc veiné, les revêtemens des murs en brêche d'Alep, les cases portant les cercüeils dans les sept chapelles en marbre noir, l'estrade de la chapelle ardente et le carreau en marbre noir et blanc, estimés..... | 150.000 # |

STUC :

| | |
|---|---|
| Pour toutes les voûtes de la chapelle ardente, celles de toutes les autres cha- | |
| *A reporter*..... | 206.000 # |

(1) En marge se trouve cette note, de la main de M. d'Angiviller : « Ce devis est de M. Peyre ainé, architecte qui l'a rédigé en 1781. »

| | | |
|---|---|---|
| *Report*..... | | 206.000 ₶ |
| pelles et bas-côtés, et la sculpture desdites voûtes, la somme de..... | | 45.000 ₶ |
| **PLOMBERIE :** | | |
| Les draperies sur les colonnes des bas-côtés, sur les pilliers de la chapelle ardente et sur les 80 cercüeils, estimés..... | | 10.000 ₶ |
| **BRONZES :** | | |
| Pour bronzer tous lesdits objets de plomb..... | 3.000 ₶ | 5.000 ₶ |
| Les quatre cassolettes de la chapelle ardente en bronze, estimées la somme de..... | 2.000 | |
| Pour la démolition des deux portes d'entrée de ladite église souterraine la somme de..... | | 8.000 ₶ |
| Pour menuiserie, serrurerie, vitrerie et peinture des portes et croisées, la somme de..... | | 4.000 ₶ |
| | | 278.000 ₶ |
| A ces parties [1] qui ne comprennent que les caves elles-mêmes, il faut joindre le rétablissement du pavé du chœur, la restauration des tombeaux mutilés et les réparations du chevet de l'église sous | | |
| *A reporter*..... | | 278.000 ₶ |

[1] Ce paragraphe, jusqu'à la fin du devis, a été ajouté postérieurement, peut-être par M. d'Angiviller.

| | | |
|---|---|---|
| *Report*..... | | 278.000 ₶ |
| lequel seront placés tous les édifices souterreins. | | |
| Et d'après les détails établis, ces parties exigeront une dépense de..... | 190.000 ₶ | 215.000 ₶ |
| Et pour ce qu'on peut prévoir, on spécule une somme de ..... | 25.000 | |
| Total de dépense (¹) ..... | | 493.000 ₶ |

XXV. — *Sépulture des princes et princesses de la famille royale de la branche de Bourbon dans l'église royale de Saint-Denis en France* (²).

Le caveau où reposent le corps des princes et des princesses de la famille royale de la branche de Bourbon à commencer par le roi Henri IV est sous le chevet de l'église de Saint-Denis. Son entrée est dans le chœur, proche la grille latérale du côté du midi, aux pieds des tombeaux de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel et cette entrée est fermée par trois grosses pierres de marbre blanc encadré dans un marbre de couleur.

Lorsque les deux pierres les plus proches de la représentation du feu roy sont levées, il y a sept à huit marches à descendre pour entrer dans le caveau des cérémonies. C'est là où repose le corps de Louis XIV décédé en 1715. Il est placé sur des barres de fer élevées de deux pieds et demi ou environ de terre; et placées du côté méridional qui est le côté droit en entrant. Le cercueil est de

(¹) Le dossier renferme un double exemplaire de ce devis.

(²). Ce second mémoire, qui ne porte pas de signature, ni d'indication qui puisse faire reconnaitre l'auteur, serait peut-être de Guillaumot.

façon que la tête est du côté du couchant et les pieds du côté de l'orient. Ce caveau n'a que sept pieds de large sur neuf pieds de long. Il est voûté et a environ sept pieds de haut. On l'appelle le caveau des cérémonies parceque c'est là où depuis plus de deux cent cinquante ans on a toujours déposé les corps des rois lors de leur pompe funèbre, ainsi que toutes les marques de la royauté qu'on est dans l'usage d'inhumer dans ces tristes cérémonies. Les corps des rois restoient dans ce caveau jusqu'à ce que l'endroit de l'église choisi pour leur sépulture fût préparé et en état de recevoir les corps qui y étoient destinés. Ce caveau a été fait pour la reine Anne de Bretagne, épouse de Charles VIII et de Louis XII, et l'on y voit encore ses armes. Il est d'usage que le corps du roi dernièrement décédé soit toujours dans ce caveau et c'est la raison pour laquelle le lit de parade ou la lectique, continuellement dressée pour dénoter le tombeau du feu roi, est placée au-dessus de ce caveau.

Anciennement il n'y avoit aucune communication du caveau des cérémonies au grand caveau qui est sous le chevet; c'est en 1683, à l'occasion de la mort de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV, que cette communication a été faite; on a percé pour cela au travers du massif du sanctuaire et on a pratiqué un corridor de communication entre les deux caveaux. Ce corridor a environ sept toises et demie de longueur et va un peu en tournant lorsque l'on sort du caveau des cérémonies; il est voûté, et il a trois pieds de largeur sur sept pieds de hauteur.

*(A suivre.)*

## BIBLIOGRAPHIE

**Le Tigre de 1560,** reproduit pour la première fois en *fac simile*, d'après l'unique exemplaire connu *(qui a échappé à l'incendie de l'Hôtel-de-Ville en 1871)*, et publié avec des notes historiques, littéraires et bibliographiques, par M. Charles Read. — Paris, 1875, in-18 de VIII-152 pages, avec portrait. (Tiré à petit nombre : 15 exemplaires Chine, 15 exemplaires Whatmann, et 3 exemplaires parchemin.)

Le voilà donc mis en lumière, ce fameux pamphlet, demeuré si longtemps inconnu, perdu, révoqué même en doute, puis si miraculeusement retrouvé un beau jour après plus de deux siècles et demi, puis séquestré pendant plus de trente ans par un thésauriseur jaloux, acquis enfin par un représentant libéral de l'intérêt public (la Ville de Paris), enfin jeté tout à coup au milieu des périls de la plus terrible des catastrophes, et préservé, comme par un nouveau miracle, du cataclisme où tant d'inestimables richesses ont été englouties !

Certes, entre tous les écrits auxquels on ne manque jamais d'appliquer l'hémistiche banal : *habent sua fata libelli*, il n'en est pas qui aient eu un destin plus extraordinaire que ce *libelle*, le premier en date de nos pamphlets français, le plus virulent, et dont l'apparition fut fatalement marquée par l'immolation de deux victimes.

Indépendamment du grand intérêt général qui s'attache à la publication du *Tigre*, un incident de son histoire bibliographique faisait un devoir d'en rendre compte dans ce recueil. On ne pouvait oublier, en effet, que c'est le fondateur du *Cabinet historique*, M. Louis Paris, qui eut l'heur de découvrir, en 1834, cet *unique exemplaire aujourd'hui connu*, dans un volume de *miscellanées*

rapporté de la province dans un lot de bouquins, par le libraire Techener. Lui-même a raconté cette mémorable aventure dans sa *Chronique de Champagne* (1837), t. I, p. 161, et il y est revenu dans ce *Cabinet* (14e année, 6e livraison, juin 1868).

En examinant le lot de vieilleries chez Techener, il s'était senti tout à coup « tressaillir des pieds à la tête. Il venait de lire à la « volée, en feuilletant du pouce : *Au Tigre de la France !* »

Il faut le dire, pour éprouver, en telle conjoncture, la sainte émotion du chercheur heureux, pour reconnaître d'un coup d'œil le *rara avis*, il fallait y être préparé, comme l'éditeur des *Négociations du règne de François II*, par une étude quelque peu détaillée de ce règne, avoir lu les textes de De Thou, de Regnier de la Planche, de Brantôme. — *Epistre envoiée au Tigre de la France*... C'était cela ! *l'introuvable*, le *problématique* livret, dont parlait De Thou *(incerto nomine, cui ob id* TIGRIDI *titulus præfixus erat)*, — ce livret qui avait si bien *estomaqué* Monsieur le Cardinal, et pour lequel ce magistrat-courtisan, en quête d'avancement, M. Du Lyon, s'était donné tant de mouvement, et avait fait pendre au gibet de la place Maubert le pauvre L'Hommet ainsi qu'un malencontreux marchand de Rouen !

L'imprudent, ne se tenant pas de joie, laisse tomber sa proie. « Là-dessus, grande rumeur, grands éclats dans la boutique de mon ami Techener : vous vous imaginez la fête ! » Et bientôt, quels regrets d'en avoir trop dit ! quels crève-cœurs ! Charles Nodier est informé de la découverte, et le voilà qui s'en saisit et qui lance un savant et spirituel article dans le *Bulletin du Bibliophile*, pour en faire part à tous les bibliophiles de la terre ! C'est le *Sic vos non vobis* et le *Tulit alter honores*. L'inventeur est mis de côté, effacé, dépouillé de la petite gloire de sa trouvaille. Et puis, survient un troisième... larron ? non, mais un acquéreur et un acapareur, qui enlève le fromage au nez de M. L. Paris, et au nez de Charles Nodier.

Techener venait de faire paraître son catalogue, où on lisait : ÉPITRE ENVOIÉE AU TIGRE DE LA FRANCE, *rarissime pamphlet de 14 pages*. Prix, 200 francs ! ! ! Vite Brunet, l'auteur du *Manuel du Libraire*, s'en empara définitivement au prix marqué. De là

ce dernier mot, plein d'amertume, du pauvre inventeur déconvenu : « Après cela, faites donc des découvertes ! » — Et enfin ce post-scriptum de 1868 : « Dire que ce même exemplaire vient d'être adjugé à M. le préfet de la Seine pour la bagatelle de *quatorze cents francs !* »

Eh bien ! M. L. Paris s'est heureusement trompé. M. Charles Read, en donnant sa belle édition du *Tigre de 1560*, n'a eu garde d'omettre la mention qui lui est due comme à celui qui signala le premier le trésor tombé sous sa main en 1834.

Ce beau volume se compose : 1° d'une introduction sous le titre de : *Un chapitre d'histoire et de bibliographie, à propos de ce petit livret ;* — 2° d'un *texte rectifié* et clarifié du *Tigre ;* — 3° d'un remarquable *fac-simile bibliographique ;* — 4° d'un *appendice*, qui comprend un excellent texte du *Tigre* vérifié, de 1561 (seul connu depuis le XVI^e siècle et qui a ainsi passé pour le vrai *Tigre*, jusqu'à la découverte de 1834), avec un curieux commentaire de M. Ed. Tricotel, et enfin des *Notes et Observations historiques, littéraires et bibliographiques*, complétant l'ensemble du travail. On y trouve en outre un superbe portrait de l'auteur, aujourd'hui enfin avéré, du célèbre pamphlet, c'est-à-dire de l'illustre jurisconsulte et historien François Hottmann. Le titre, en rouge et noir, porte une marque significative : la croix de Lorraine.

La publication est dediée au baron Charles Poisson, ancien officier d'artillerie et, en sa qualité de membre du conseil municipal avant 1870, *président de la sous-commission des travaux historiques de la ville de Paris*. Cette dédicace est le juste hommage d'un ami, à celui qui fut le promoteur de la grande collection entreprise en 1865 par la Ville, sous le titre d'*Histoire générale de Paris*, et de l'œuvre qui nous promettait un si utile et si instructif *Musée historique Parisien*, à l'Hôtel Carnavalet.

***

---

LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

# BAPTÊME D'UN PETIT-FILS DE CHARLES VII.

Le curieux document que nous publions nous a été obligeamment communiqué par M. le duc de la Trémoille, qui en possède, dans ses archives, une copie contemporaine.

Yolande, troisième fille de Charles VII, mais devenue l'aînée par la mort de ses deux sœurs Radegonde et Catherine, avait épousé, en 1452, Amédée [1], prince de Piémont, fils aîné du duc de Savoie, Louis II, et de Anne de Lusignan, fille de Jean, roi de Chypre et de Jérusalem. Leur premier enfant, celui dont il est question dans ce document, était Charles. « Il naquit à Gannat « en Bourbonnais, le 15 septembre 1456, fut baptisé par Elie « de Pompadour, évêque de Viviers, en présence de Alain de « Coëtivy, cardinal d'Avignon, légat du Saint-Siége en France, « son parrain [2]. » Ce jeune prince fut élevé à la cour de Charles VII. Plus tard (1471), envoyé par Louis XI avec des troupes au secours de ses parents attaqués par les comtes de Brenne et de Romont, ses oncles, il fut atteint à son passage à Orléans d'une dyssenterie qui l'emporta. Amédée mourut lui-même en 1472, et Yolande en 1478.

Les détails qui précèdent suffisent pour faire connaître la mère et l'enfant, le lieu et la date de sa naissance.

L. SANDRET.

(1) C'est celui qui, devenu duc de Savoie en 1465, sous le nom d'Amédée IX, fut mis au nombre des Bienheureux honorés d'un culte public par l'Eglise.

(2) V. Vita del beato Amedeo, par le P. C. G. Morozzo. Page 53.

*Estat et ordonnance de la gésine de ma Dame la Princesse, fille aisnée du Roy nostre seigneur, fait par monsieur de Montsoreau, commis à ce de par le Roy nostre seigneur.*

Et premièrement en la chambre de madicte Dame eut son lit et autre pareil, et tout d'un cousté de la chambre, et de l'autre part estoit la cheminée, la porte, et entre ladicte cheminée et le pignon avoit ung petit lit, et au pignon une croisée; et en l'autre pignon avoit une porte qui alloit en une arrière-chambre, et pour ce failloyt faire selon la chambre.

La chambre fut toute tandue d'un surciel tant qu'elle avoit de long, et comprenoit tous les deux litz, et tout le devant estoit frangé de franges noires, blanches et rouges; et toutes les murailles, du cousté des litz et pignons, estoient pareilles dudict surciel, et tout estoit damas bleu; et la courtine qui estoit tout au long de la chambre estoit de taffetaz bleu. Et entre les deux litz avoit une courtine et place pour mectre la cuve, et ung pavillon pour mectre dessus ladicte cuve. Et sur son lit avoit ung couvertouer d'escarlate, couvert d'ermines mouchetées, et les bors de veloux cramoisy, de deux lez, et dessus ung linceul bien grant de fin, et dessoubz de grans carreaux de drap d'or plus longs que larges; et aux coustés de petites lampes d'argent plaines d'ozelles de Chippre et autres bonnes santeurs; et à son chevet ung oratoire et bénytier, et chaire ployée.

Item sur l'autre lit avoit pareil couvertouer d'escarlate fouré de menuver, les bors de veloux bleu, de deux lez, et des carreaux noirs et bleuz, et la chambre bien tappicée.

Item le petit lit eut ung couvertouer de damas bleu

bordé de menuver, et dessus ung pavillon bleu, et là l'enffant fut mis.

Item quant l'on vint pour transporter baptisier, aucuns des seigneurs entroient en la chambre, et quant tout fut prest, l'on bailla l'enfant bien emmailloté à monseigneur de Dunoys, et dessus fut mis ung couvertouer de veloux sur veloux cramoisi, fourré de menuver, et bourdé d'ermines mouchetées, et le couvertouer avoit V aulnes de long, et au partir de la chambre print mondict sieur de Montsoreau la queuhe dudict couvertouer, et emprès la bailha à messieurs de la Tour et Dampmartin qui l'apportèrent à aller et retourner de l'église, et devant aloient trois chevaliers, dont l'un portoit en une couppe le sel, l'autre l'esguière, et l'autre les bacins et serviètes.

Item ung autre chevalier portoit ung grant cierge blanc de cire vierge, et ung autre chevalier portoit ung autre cierge et des bougies qui demourèrent à l'église, et le premier cierge fut retourné à l'ostel.

Item, il y eut trois douzaines de torches que gentilzhommes portèrent, qui furent allumées au partir de l'ostel ; mais il n'en entra à l'église que huit pour la presse.

Item l'on mist les fons au milieu de l'Eglise et dessus ung pavillon grant et large de taffetas blanc, bordé d'or et frangé d'or.

Item en droit desdiz fons avoir une chapelle tout tandue de tappicerie dessus et dessoubz, et courtines et bors, et table ; couverte la table et les bors de veloux, et sur ladite table l'enfant fut désabillé pour porter es fons, et la estoit monseigneur le cardinal d'Avignon, légat, qui tint l'enfant avecques monseigneur de Dunois qui estoit pour le roy, et madame de la Roche estoit commère. Et aussi furent tous trois à l'entrée de l'église,

et pareillement après qu'il fut baptisié, le portèrent sur l'autel. Et monseigneur de Viviers, mytré et crossé, le baptiza, et y eut plusieurs chappelains revestuz de chappes. Et de la mondit seigneur le légat s'en alla à son logeis, nonobstant que l'on s'attendoit qu'il allast voir Madame, et tout estoit prest pour le recevoir, vin et espices et bonne chère. Et ce fait, l'on retourna l'enfant, et le rapporta mondit seigneur de Dunoys. Lors demanda ledit monsieur de Montsoreau à madite Dame qu'elle vouloit que on fist dudit enfant; et elle lui fist responce que on le lui portast, et ainsy fut fait. Et après l'on saillyt en une salle, et là but et mengea qui voulut vin et espices. Et ainsy que l'on bevoit, monseigneur le Prince vint d'une chambre, et mercia le Roy et Messeigneurs de l'onneur qu'ilz y lui avoient fait. Et après monta à cheval mondit seigneur le Prince, et alla mercier mondit seigneur le légat en son logeis.

Item madame de la Roche aloit après l'enfant et Madamoiselle, et monsieur d'Estampes emprès, et autres chevaliers et escuiers qui menoient les autres femmes; et c'est tout pour le jour.

Item IX jours après, madame de Savoye envoia à madame la princesse une très-belle chambre de veloux cramoisy, brodée et bien entourée de personnages, bestes et oiseaux, et de perles, rubis et dyamans, mais elle ne fut tandue jusques les fièvres que madite dame la Princesse avoit pour le let lui feussent passées. Car l'on dit que en nulle chambre ou femmes sont pour avoir enffans ne doit avoir nulz personnages, doubtant que la femme eust fraour, ou eust aucune imaginacion dont inconvénient advenist. Et pour ce, comme dit est, sa chambre fut toute tandue de bleu; et s'est tout, car incontinant tout se despartit.

# VICTOR-AMÉDÉE, DUC DE SAVOIE, ET CHRISTINE DE BOURBON

Conrart, dans ses précieux papiers, — tome XI, in-folio, — a transcrit de sa main une notice des plus curieuses sur les deux personnages dont nous venons de tracer les noms. Victor-Amédée succéda, au mois de juillet 1630, à son père, le duc Charles-Emmanuel; il débuta en subissant le traité de Chérasco pour obtenir la restitution de la Savoie, et en cédant Pignerol à la France, à laquelle il resta étroitement uni, tandis que ses frères s'alliaient à l'Espagne. Richelieu sut le maintenir malgré les efforts tentés auprès de lui, et il le nomma généralissime des armées alliées en Italie au commencement de 1635. Les deux premières années n'amenèrent aucun résultat : vainqueur à Verceil et à Montebaldon, Victor-Amédée allait pénétrer en Lombardie, quand il mourut, le 7 octobre 1637, si subitement, que des bruits sérieux d'empoisonnement furent promptement, accrédités. Sa fin prématurée causa un regret unanime dans ses Etats. Christine fut choisie comme régente. E.-B.

L'an 1619, Victor-Amé, lors prince de Piémont, fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoye, estant à Paris, espousa Christine de Bourbon, seconde fille de Henry-le-Grand et de Marie de Médicis, roy et reyne de France et de Navarre. Le prince, peu de temps après ses épousailles, mena son espouse en Piémont, où elle fut reçue du duc, son beau-père, et, généralement, de tout le peuple, avec tant d'affection et de devoir, et avec des despenses en festes et réjouissances, les plus grandes qui se puissent imaginer; ce qui continua tant que son beau-père et son mary ont vescu.

Christine vescut en l'opinion de tous, en toute candeur

de pudicité jusqu'à l'an 1627, quand elle commença de donner quelque soupçon de faire bresche à son honneur; de quoy le duc estant averty, luy-même en donna information au prince, son fils; mais luy, au lieu de prendre l'avertissement en bonne part, s'en facha contre son père et avertit sa femme, de ce que son père avoit dit d'elle; et depuis ce temps-là, tant que le duc vesquit, son fils et sa belle-fille, unanimement, luy portèrent peu de bonne volonté.

Madame, voyant la bonne opinion que son mary avoit d'elle, sut si bien se comporter envers luy, pour luy oster tout soupçon d'impudicité, que trop raisonnablement il avoit cause non-seulement de soupçonner, mais absolument de croire, puisqu'elle s'amouracha d'un sien serviteur nommé Pommeuse; et, en l'an 1629, elle accoucha d'une fille qui, maintenant, est femme du prince Maurice de Savoye, et que l'on croit fille de ce Pommeuse, lequel fut chassé de Piémont à coup de baston la mesme année. Tous ses domestiques français furent aussy licenciés, tant hommes que femmes, qui estoient à la cour de LL. AA., à cause de la guerre déjà déclarée entre la France et la Savoye.

L'an 1630, au mois d'avril, la contagion commença à faire progrès à Turin, qui, après, suivit dans tout le Piémont. Cela et la guerre déclarée, obligea toute la cour et la pluspart des habitants de quitter cette ville. Madame se retira avec la sienne à Quiers; le duc et les princes à l'armée et aux lieux où le temps et les affaires leur donnèrent occasion d'aller, jusques au mois de juin, quand Charles-Emmanuel mourut à Saviglian. Voilà donc Victor-Amé et Christine, sa femme, devenus duc et duchesse de Savoye, avec la mort de Charles; un œil de moins sur les actions de Madame qui, alors, accoucha d'un fils nommé

François-Hyacinthe, sur un vœu qu'elle fit à Saint-François de Paule, quand elle en estoit enceinte. On crut qu'il estoit d'un nommé Saint-Michel, et il y en a qui disent que la fille qui est mariée est aussi fille dudit Saint-Michel, qui avoit esté son page.

Vers le mois d'août, la contagion se découvrit à Quiers, quand Madame partit de là et se retira à Querasque où la paix fut faite, le mois d'août 1631. On dit que là commencèrent les amours entre Christine et le comte Philippe d'Aglié, son beau et jeune gentilhomme. Il avoit esté eslevé page du prince Maurice. C'est là aussi qu'elle prit pour favorite la belle marquise de Saint-Germain, dame d'excellente beauté et belle-sœur de Philippe, estant sœur de son frère aîné, marquis de Saint-Germain.

L'an 1632, la maladie contagieuse estant cessée dans tout le Piémont, aussi bien que la guerre, le duc, la duchesse et tous les habitants qui s'estoient absentés de cette ville y retournèrent, et les amours avec Philippe continuèrent et augmentèrent de plus en plus sans que Victor-Amé en eust aucun soupçon. Et parce que Madame ne pouvoit avoir en cour jouissance de ses amours en tout temps, comme elle vouloit, elle faisoit que la marquise de Saint-Germain feignoit d'estre souvent malade, pour avoir occasion de l'aller visiter, comme elle fit, prenant ordinairement le temps que le duc alloit à la chasse, ce qu'il faisoit trois ou quatre fois la semaine. Ainsi, Madame demeuroit toutes les après-dîners avec la marquise, et pendant des heures entières personne n'entroit dans sa chambre, que Madame et son Philippe, par une porte secrète. Cela continua jusqu'en 1635, que tout fut descouvert, non-seulement les amours, mais que le duc estoit trahi par sa femme et Philippe en toutes ses affaires importantes, de la manière que je vais dire.

L'an 1634, vint à la cour de Savoye, l'évesque de Verrue, napolitain. Quelques-uns croyent qu'il fut envoyé par le roi catholique comme son ministre secret, pour demeurer auprès de S. A., qui fut logé en une maison auprès de la cour, où luy et son train furent défrayés aux dépens de Leurs Altesses.

Ce prélat négocioit avec le duc fort souvent, et y passoit des heures entières, mais comme il estoit sujet à la goutte qui l'obligeoit souvent à garder le lit, le duc et luy s'écrivoient des billets ; mais pour se les faire tenir l'un à l'autre, S. A. ne se fioit qu'au président André Pellequin qu'il tenoit pour son très-fidèle ministre.

En peu de temps, S. A., par la capacité et le bel esprit de l'évesque, eut de très-bons avis de beaucoup d'endroits du monde et particulièrement des affaires les plus cachées de la cour de Rome, ce qui donna occasion à S. A. de prendre grande confiance en luy; de sorte qu'il luy donna de l'employ à pénétrer dans les desseins et dans les intérêts de ses sujets, et de ses ministres, ce que l'évesque fit avec tant d'adresse, qu'en peu de temps il découvrit beaucoup de choses à S. A. qu'il ne savoit point auparavant, et particulièrement qu'il y avoit une très-étroite intelligence entre Madame Royale et le comte Philippe d'Aglié. Mais au bout de quelque temps, la duchesse en ayant senty quelque chose, travailla du côté de Rome, par le moyen de l'ambassadeur d'Aglié, oncle du comte Philippe, à faire commander à l'évesque de partir de cette ville, de quoy les ordres vinrent au nommé Caffarelli, aussi gagné par Madame, qui fulmina des bulles d'excommunication contre Verrue pour le faire absenter.

S. A. qui ne vouloit point qu'il partit de Turin, fit tous ses efforts au contraire, et commanda à son ambassadeur

à Rome de faire les offices nécessaires pour cela, ne sachant point qu'il faisoit autrement par l'ordre de Madame. Verrue découvrit à S. A. comme il n'estoit point obéy de son ambassadeur, mais qu'il faisoit tout le contraire, et que les autres d'Aglié estoient de concert avec le nonce contre le vouloir de S. A.

En ce temps-là, le nonce gagna un serviteur de la poste de Turin, et par son moyen, intercepta un paquet de Rome, adressé à l'évesque de Verrue, dans lequel il trouva de longues feuilles en chiffres et une lettre pour S. A.

Ce paquet fut ouvert, puis recacheté et mis dans la boîte de la poste, et rendu à Verrue, qui découvrit qu'il y avoit de l'altération au cachet, qu'il manquoit quelques feuillets et que la lettre pour S. A. avoit esté ouverte : de quoy ayant esté fait perquisition pour en découvrir l'auteur, toute l'affaire fut seue et éclaircie à tel point qu'il fut impossible au nonce de la nier. C'est ce qui donna sujet de rendre le change au nonce qui, pour l'éviter, faisoit venir ses lettres secrètes sous des noms supposés et faisoit tenir les siennes de la mesme sorte. Cela ayant esté découvert à l'évesque par un secrétaire du nonce qui avoit quitté son service, estant mal satisfait de luy, S. A. en fut averty, qui commanda à l'heure mesme au président Pellequin, élu peu auparavant surintendant à l'office de la poste, à cause de ce désordre, d'aller trouver Verrue pour savoir les noms de ceux à qui les lettres s'adressoient, avec ordre de visiter toutes les lettres qui viendroient et partîroient par tous les ordinaires, et de retenir celles qui se trouveroient aux telles adresses. Ce que Pellequin ayant observé, il en arresta quelques-unes par lesquelles S. A. apprit qu'il pouvoit estre vray que son ambassadeur à Rome faisoit le contraire de ce qui lui estoit ordonné.

sorte qu'il ne s'estudioit qu'à trouver des moyens pour modérer la colère de son maistre. Premièrement, il tâcha de luy faire trouver bon de ne retenir aucune de ces lettres, luy remontrant que s'il les retenoit toutes, l'affaire seroit connue, et que S. A. n'y pourroit plus voir; qu'il n'estoit pas temps alors de faire des exécutions, non-seulement à cause du traité qui se faisoit avec la France, mais encore parceque Madame estoit grosse et qu'en cet estat il pourroit luy arriver de très-grands accidens, si elle voyoit périr misérablement un sien favory et beau-frère de la marquise de Saint-Germain qu'elle aimoit au-delà de tout ce qui s'en peut croire. Cette dernière raison et quelques autres que S. A. considèra luy-mesme, le firent résoudre de différer cette exécution jusqu'àprès les couches de Madame, et pour cet effet, il consentit de laisser passer les lettres après les avoir veues, mais il ordonna à Pellequin d'en retenir des copies de sa propre main; ce qu'il fit, et ces copies furent gardées par le duc mesme.

Pendant que S. A. estoit dans la résolution de vaincre l'opposition que Madame et ceux d'Aglié faisoient à Verrue, eux, de leur côté, dissimulèrent, et le duc, ne pouvant plus raisonnablement se fier à son ambassadeur à Rome, se détermina enfin d'y envoyer exprès le comte de Cuméana, vers le Pape et les cardinaux, ses neveux. Ce que Madame ayant découvert, elle fit si bien qu'elle gagna Cuméana, et luy fit promettre de négocier adroitement cette affaire. Et comme il fut party pour Rome, on trouva dans les lettres du comte Philippe, écrites le jour suivant à son oncle et à son frère par la poste, qu'il leur mandoit qu'il avoit peu de choses à ajouter à cequ'il leur avoit mandé par Cuméana la veille. Ces paroles firent croire à S. A. qu'en ces lettres dont Cuméana estoit por-

teur, il pouvoit y avoir de choses importantes, et que le comte Philippe avoit voulu se servir de l'occasion de faire tenir ses lettres sûrement; de sorte que, sur le champ et en sa présence, il ordonna à Pellequin d'écrire au nom de S. A. à Cuméana de luy envoyer par le courrier qu'il luy despeschoit exprès toutes les lettres qu'il avoit de ceux d'Aglié, et d'autres de Turin pour les d'Aglié de Rome, et qu'à son arrivée à Rome, il s'excusast envers eux, feignant de les avoir oubliées, de quoy s'estant souvenu sur les chemins, il avoit envoyé pour se les faire apporter par le premier ordinaire, luy recommandant sur toutes choses le secret. Et afin que ni Madame, ni personne de la Cour ne seut à qui le courrier estoit envoyé, S. A. supposa une dépesche de sa propre main au maréchal de Toyras qui estoit alors à Ferrare, pour couvrir le voyage de ce courrier.

Le courrier atteignit Cuméana au-deçà de Rome et rapporta à S. A. les lettres qu'il avoit demandées, lesquelles ayant esté leuës et copiées, furent renvoyées et rendues à leur adresse. Mais, en cette rencontre, la fidélité ne fut pas gardée au duc, car Madame et ceux d'Aglié furent avertis de la cause du voyage de ce courrier, qu'il ne savoit point luy-mesme, mais le tout fut découvert par Cuméana.

Au mesme temps, celuy qui avoit fait les cachets alla trouver un des principaux ministres de S. A., luy donnant à entendre que Pellequin luy avoit fait faire secrètement certains cachets. Ce ministre en avertit le duc, comme d'une chose de très-grande conséquence, mais il ne luy fit aucune réponse, sinon qu'il vouloit faire luy-mesme le fiscal. En suite, il envoya quérir Pellequin et luy dit qu'ils estoient découverts en deux façons, l'une par le graveur, l'autre par Cuméana au retour du courrier

de Rome; que Cuméana le payeroit en temps et lieu : que Madame luy en avoit touché quelque mot, et Philippe à quelques autres; mais, ajouta le duc, cela n'est rien, faites bonne mine et ne dites mot.

Cependant, S. A. voyant l'affaire découverte, il dissimula ses propres sentiments, y estant obligé par les intérêts qu'il avoit alors avec la France, mais il ne laissoit pas pourtant de consulter avec l'évêque de Verrue, et deux des principaux du Sénat de Turin, quelle route il devoit tenir dans cette affaire... Et lorsqu'il croïoit y agir par voye ouverte, il fut prévenu par la mort, et avec luy le comte de Verrue, cavalier, en qui S. A. se fioit le plus, tous deux par poison, qui fut un ouvrage de Madame et de Philippe, à un repas qu'ils firent chez M. de Créquy, comme vous avez seu.

L'évêque de Verrue fut aussy empoisonné peu de temps avant le duc, par les mesmes ordres de Madame et de Philippe.

Le duc François-Hiacinthe ne vescut pas un an après la mort de Victor-Amé. On tient pour assuré que ses jours furent avancés pour faire régner le duc actuel, absolument tenu pour fils du comte Philippe, comme est aussi sa fille, duchesse de Bavière, et pour cette considération-là, on l'a mariée avant sa sœur aisnée qui est encore à marier.

On dit que Madame accoucha d'une fille un peu après la mort de son mary, laquelle est nourrie en secret. Et au commencement de l'an 1639, elle estoit grosse d'environ deux mois, et par des injections et d'autres artifices, on empescha que le fruit ne vint à maturité, mais il en est venu à Madame une fistule à l'œil, dont elle ne guérira jamais.

L'an 1640 que Madame estoit en Savoye, elle fut à

Grenoble pour voir le roy, son frère, où l'on luy présenta un barbier nommé Surville, pour estre un de ses valets de chambre. Il fut deux ans son mignon ; le comte Philippe commençoit à vieillir. Il a esté enrichy par elle, de qui il a eu plus de 100.000 escus, et tire toujours pension, encore qu'elle ne se serve plus de luy depuis ces deux ans. Après lesquels entra en faveur le comte Janna, qui avoit esté son page, gentilhomme de ce païs, pauvre d'extraction, mais enrichy par Madame et bien marié par son moyen. Il a maintenant plus de 20.000 escus de revenu, outre qu'il a esté fait gentilhomme de la chambre du duc, capitaine d'une compagnie des gardes de Madame, colonel des Suisses et chevalier de l'Ordre de la Nunziata, mais hors de la qualité de Mignon, depuis 3 ans ; car alors y entra en sa place un jeune garçon qui a esté page du comte Philippe et qui, alors, s'appeloit Blonel.

Quelques-uns disent qu'il est fils d'un tavernier de Paris, d'autres d'une lavandière de Savoye. Mais depuis qu'il est favory de Madame on l'appelle Recourt, et l'on veut qu'il soit gentilhomme lorrain, de la première famille de ce païs-là. Il est déjà avancé, estant lieutenant d'une compagnie des gardes de S. A., et enrichy de beaucoup de biens et présens que Madame luy a faits, et sans doute, avec le temps, il sera l'égal des premiers. C'est à ces gens-là, ministres et maquereaux, que va toute la substance de la couronne de Savoye, pendant que des milliers de personnes d'honneur et de condition sont réduites à la pauvreté, et le peuple entièrement ruiné pour enrichir ceux qui servent cette princesse en ses voluptés. Voilà ce qui regarde de ce particulier-là. Et pour vous parler, en général, des actions de Madame, je veux dire en deux mots qu'il ne vit aujourd'huy sur la

face de la terre pas une femme plus tyrannique, plus débauchée de toute sorte de lubricité, plus cruelle, plus injuste, plus hypocrite, qui haïsse plus son peuple, ni qui s'ayme plus soy-mesme qu'elle.

Quant à l'extraction du comte Philippe dont vous désirez estre informé, vous devez savoir que du côté de son père il est bien noble, mais qu'il avoit fort peu de biens. Sa mère étoit fille d'un riche médecin génois qui, à sa mort, laissa son bien à Saint-Georges ; de sorte, que sa fille et les enfants nés d'elle et les leurs à perpétuité ne peuvent jouir du fruit que de ce bien-là. Le médecin mena sa fille à Turin, comme elle étoit encore jeune, pour éviter le déshonneur que quelque gentilhomme génois luy eut pu faire ; mais ce qu'elle évita à Gênes, luy arriva à Turin, puisque le feu duc Emmanuel eut sa virginité, ensuite de quoy il la fit épouser au comte d'Aglié, père du comte Philippe et de ses frères et sœurs, et le fit marquis de Saint-Germain et grand maitre de sa maison. En mourant, il laissa 3 fils et 2 filles, tous en bas âge. Après sa mort, sa veuve s'adonna entièrement à ses plaisirs, et particulièrement avec un chevalier de Malthe, Nissard, de la maison de Lascaris, à qui elle servoit publiquement de courtisane au grand scandale des frères de feu son mary, un desquels, à savoir le sieur Ludovic d'Aglié, ambassadeur dont il a été parlé cy dessus, qui, de simple podestat d'un pauvre village fut fait gentilhomme du prince Maurice de Savoye qui estoit alors cardinal, lequel le prit à son service et le mena à Rome avec le comte Philippe, et le fit aussi son page. En leur considération, Lascaris reçeut commandement de ne plus fréquenter la veuve du marquis de Saint-Germain et de se retirer de Turin, comme il fit.

La défunte marquise de Saint-Germain étoit née Sa-

voyarde, maquerelle pour Madame et putain pour ellemesme. Avant qu'elle ne fut en faveur, elle prostituoit son corps tant par nécessité que par volupté, car le marquis, son mary, étoit pauvre de ce temps-là, n'ayant presque point de quoy manger, et maintenant luy et son frère Philippe sont les plus riches du païs.

Voilà le plus succinctement que j'ay pu ce que vous avez désiré de moy. Il y a quelqu'un de cette ville qui écrit présentement l'histoire de Madame, qui sera autre chose que ce qu'escrit l'abbé Castiglione et Capriata à Gênes qui sont payés pour écrire comme Christine veut.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Saint-Quentin** à la fin du XVIII^e siècle, d'après les Almanachs de Picardie, par A. DE MARSY. — Paris, 1875, in-8° de 31 p.

Vers la fin du siècle dernier, il se publia dans la plupart des villes importantes de la France de nombreux petits volumes qui étaient de véritables annuaires, quoique conservant généralement le titre d'almanach. Les collections de ces divers almanachs sont difficiles à compléter, et deviennent de plus en plus recherchées à cause des renseignements de toute nature qui y abondent. La notice de M. de MARSY, qui s'occupe des almanachs de Picardie au seul point de vue de la ville de Saint-Quentin, donne une idée de tout ce qu'on peut rencontrer dans les recueils du même genre. — Sociétés de musique; Bibliothèques des particuliers; Cabinets des curieux; Collége et Pensionnats; Etablissements des réverbères et des pompes à incendie; Innovations dans l'agriculture; Institutions charitables : Abbayes et Couvents; Procès célèbres; Notices historiques; Juridictions diverses; Listes des Notaires par études, des Avocats et des Médecins; Réclames d'empiriques et de commerçants; Carrosses publics; Messageries; Postes; Transports des gabelles; tous ces sujets et d'autres encore sont passés en revue et offrent des remarques piquantes et curieuses. R. T.

LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

# LES TOMBES ROYALES DE SAINT-DENIS

## A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

(Suite. — Voyez p. 1 et 49.)

XXV. — *Sépulture des princes et princesses de la famille royale de la branche de Bourbon dans l'église royale de Saint-Denis en France.* (SUITE.)

Le grand caveau, a dans sa longueur, d'un mur à l'autre, cinquante-quatre pieds, et quinze à seize pieds dans sa plus grande largeur. Sa hauteur est de douze pieds sous voûte; il y a des deux côtés de ce caveau des barres de fer élevées de terre à la hauteur de deux pieds et demi ou environ; et c'est sur ces barres de fer que sont posés les cercueils; ils sont tous en travers. Ceux qui sont du côté méridional, qui est le côté droit en entrant, ont la tête au midi et les pieds au septentrion; et ceux qui sont du côté septentrional, qui est le côté gauche en entrant, ont la tête du côté du septentrion et les pieds du côté du midi, de sorte que les pieds des cercueils sont dans le milieu du caveau; et il n'y a d'espace que pour passer une personne. Les cercueils les plus anciens sont dans le

fond du caveau, proche le mur qui répond au-dessous de l'autel de Saint-Denis du chevet. Il y a actuellement quarante-sept cercueils, tant grands que petits, et comptant celui de Louis XIV qui est dans le caveau des cérémonies. Il y a en outre deux cœurs ; et sous la plupart des cercueils sont les entrailles enfermées dans des coffres ou barils de plomb.

Ordre dans lequel les cercueils sont rangés :

Du côté méridional qui est le côté droit en entrant et en commençant par le fond du caveau.

1° Henri IV, roi de France et de Navarre, décédé en 1610.

2° Louis XIII, roi de France et de Navarre, décédé en 1643.

3° Marie de Médicis, reine, épouse du roi Henri IV, décédée en 1642.

4° Anne d'Autriche, reine, épouse du roi Louis XIII, décédée en 1666.

5° Marie-Thérèse d'Autriche, reine, épouse du roi Louis XIV, décédée en 1683.

6° Marie-Anne-Christine de Bavière, Dauphine, épouse de Louis, Dauphin de France, fils de Louis XIV, décédée en 1690.

7° Louis, Dauphin de France, fils du roi Louis XIV, décédé en 1711.

8° Louis, duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, Dauphin par la mort de son père, décédé en 1712.

9° Marie-Adélaïde de Savoie, Dauphine, épouse de Louis, duc de Bourgogne, Dauphin de France et mère du roi Louis XV, décédée en 1712.

10° N. de France, duc de Bretagne, fils de Monsieur le duc de Bourgogne, décédé enfant en 1705.

11° Louis, duc de Bretagne, second fils de Monsieur

le duc de Bourgogne, et Dauphin de France par la mort de Monsieur le duc de Bourgogne, décédé enfant en 1712.

12° Marie Lecsinska, princesse de Pologne, reine, épouse du roi Louis XV, décédée en 1768.

13° Marie-Thérèse d'Espagne, Dauphine, première épouse de Louis, Dauphin de France, fils du roi Louis XV, décédée en 1746.

14° N. de France, duc d'Anjou, second fils du roi Louis XV, décédé enfant en 1733.

15° Xavier-Marie-Joseph de France, duc d'Aquitaine, second fils de Monsieur le Dauphin, fils de Louis XV, décédé enfant en 1754.

16° Mad. Marie-Thérèse de France, fille aînée du premier mariage de M. le Dauphin, fils de Louis XV, décédée enfant en 1748.

17° Mad. Marie-Zéphirine de France, fille aînée du second mariage de Monsieur le Dauphin, fils de Louis XV, décédée enfant en 1755.

18° Mad. Anne-Henriette de France, fille de Louis XV, décédée en 1752.

19° Mad. Louise-Elizabeth de France, épouse de Dom Philippe, infant et frère du roi d'Espagne et duc de Parme, décédée en 1759.

20° Mad. Louise-Marie de France, troisième fille du roi Louis XV, décédée enfant en 1733.

21° Louis-Joseph-Xavier de France, duc de Bourgogne, fils aîné de Monsieur le Dauphin, fils de Louis XV, décédé à l'âge de neuf ans et demi en 1761.

Du même côté méridional dans une petite arcade, au-dessus des cercueils de la Reine, épouse de Louis XV, et de Madame la Dauphine Marie-Thérèse d'Espagne, il y a deux cœurs de vermeille qui sont :

22° Le cœur de Louis, Dauphin de France, fils du roi Louis XV, décédé en 1765.

23° Le cœur de Marie-Josèphe de Saxe, Dauphine de France, seconde épouse de Louis, Dauphin de France, fils de Louis XV, décédée en 1767.

Du côté septentrional qui est le côté gauche en entrant et en commençant par le fond du caveau :

24° N. duc d'Orléans, second fils du roi Henri IV, décédé enfant en 1611.

25° Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, première épouse de Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, décédée en 1627.

26° Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans et frère de Louis XIII, décédé en 1660.

27° Marguerite de Lorraine, seconde épouse de Gaston de France, duc d'Orléans, décédée en 1672.

28° Henriette-Marie, fille du roi Henri IV et reine d'Angleterre, à cause de son mariage avec Charles Ier, roi d'Angleterre, décédée en 1669.

29° Henriette-Anne Stuart, fille de Charles premier, roi d'Angleterre, première épouse de Philippe de France, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIV, décédée en 1670.

30° Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, fille du premier lit de Gaston de France, duc d'Orléans, décédée en 1693.

31° Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIV, décédé en 1701.

32° Elizabeth-Charlotte, palatine de Bavière, seconde épouse de Philippe de France, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIV, décédée en 1722.

33° Charles de France, duc de Berry, troisième fils de Louis Dauphin, fils du roi Louis XIV, décédé en 1714.

34° Marie-Louise-Elizabeth d'Orléans, épouse de Monsieur le duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, décédée en 1719.

35° Philippe, duc d'Orléans, fils de Monsieur, frère de Louis XIV, et régent du royaume pendant la minorité de Louis XV, décédé en 1723.

Du même côté septentrional, qui est le côté gauche en entrant, il y a un petit mur qui a au plus deux pieds d'élévation, sur lequel il y a treize cercueils d'enfants, rangés à côté l'un de l'autre dans la même position que les grands cercueils qui sont sur les barres de fer ; c'est-à-dire qu'ils ont la tête du côté du septentrion ; le plus ancien est le plus proche du cercueil de Monsieur le Régent. Ces cercueils sont :

36° N. d'Orléans, duc de Valois, fils du second lit de Gaston de France, duc d'Orléans, décédé le 10 août 1652, âgé de deux ans moins sept jours.

37° Marie-Anne d'Orléans de Chartres, fille du second lit de Gaston d'Orléans, décédée le 17 aoust 1656, âgée de quatre ans.

38° Anne-Elizabeth de France, première fille du roi Louis XIV, décédée le 30 décembre 1662, âgée de quarante-deux jours.

39° Marie-Anne de France, seconde fille de Louis XIV, décédée le 26 décembre 1664, âgée de quarante jours.

40° Philippe de France, duc d'Anjou, second fils du roi Louis XIV, décédé le 10 juillet 1671, âgé de trois ans.

41° Marie - Thérèse de France, troisième fille de Louis XIV, décédée le 1er mars 1672, âgée de cinq ans et deux mois.

42° Louis-François de France, duc d'Anjou, troisième fils de Louis XIV, décédé le 4 novembre 1672, âgé de quatre mois et dix-sept jours.

43° N. d'Orléans, seconde fille du premier lit de Monsieur le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, décédée le 9 de juillet 1665, peu de tems après sa naissance.

44° Philippe-Charles d'Orléans, duc de Valois, fils du premier lit de Monsieur, frère du roi Louis XIV, décédé le 8 décembre 1666, âgé de seize mois, dix-sept jours.

45° Alexandre-Louis d'Orléans, duc de Valois, fils du second lit de Monsieur, frère du roi Louis XIV, décédé le 16 mars 1676, âgé de près de trois ans.

46° N. de Berry, fille de Monsieur le duc de Berry, morte en naissant le 21 juillet 1711.

47° Charles de Berry, duc d'Alençon, fils de Monsieur le duc de Berry, mort le 15 avril 1713, âgé de vingt-un jours.

48° Marie-Louise-Elizabeth de Berry, fille posthume de Monsieur le duc de Berry, morte le 16 juin 1714, âgée de douze heures.

(*Anonyme*).

Malgré l'adhésion pleine et entière donnée par le comte d'Angivillers au projet de dom Malaret et l'assentiment de ses conseillers intimes, l'affaire ne laissait pas de rencontrer certaines résistances, Nous avons constaté plus haut la protestation énergique, sous ses formes respectueuses, du vicaire général de Saint-Germain-des-Prés. Dom Mousso n'était, en cette circonstance, que l'interprète des sentiments de son ordre, comme on peut s'en convaincre par les lettres suivantes adressées à M. d'Angiviller par l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont. Il semble résulter clairement de toute cette correspondance que dom Malaret s'était beaucoup trop avancé en assurant que ses

projets avaient l'approbation des religieux de Saint-Denis ; il est fort probable qu'il avait engagé les négociations de lui-même, sans en parler à qui que ce fût, comptant, pour la conduire à terme, sur l'autorité du directeur des bâtiments et du comte de Maurepas. Les choses avaient d'abord marché au gré de ses désirs ; mais, après ces visites officielles répétées, après les perquisitions faites par Guillaumot sous les tombeaux et sous le pavé du chœur, les religieux s'étaient émus et avaient compris toute la gravité de l'acte qu'on voulait en quelque sorte leur imposer.

Cette opposition imprévue donna à réfléchir aux promoteurs du projet, et bientôt dom Malaret lui-même dut s'arrêter à un changement moins radical. On verra plus loin, par sa lettre du 1er septembre 1781, à quelles limites il dut borner ses prétentions.

## XXVI. — *Lettre de M. d'Angiviller à l'archevêque de Paris.*

24 juin 1781.

Monseigneur,

Me permettrez-vous de rapeller votre attention sur une lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire très peu de jours avant l'Ascension, c'est-à-dire vers le 15 ou 16 du mois dernier (1) pour vous demander un moment de conférence sur quelques arrangements relatifs aux tombeaux de nos rois dans l'abbaye de Saint-Denis. J'ai lieu de croire que votre secrétariat aura obmis de vous reparler de cet objet, puisque vous m'avez, Monseigneur, laissé sans réponse. J'en prens droit de vous réitérer ma prière. J'en attens l'évènement pour reporter l'affaire

(1) La lettre antérieure à l'archevêque de Paris, dont il est ici question, manque au registre où nous avons trouvé celle du 24 juin et les suivantes.

sous les yeux du Roy. Je me rendrai volontiers à Conflans si cela vous est plus commode, et tous les jours me seront égaux, à l'exception de vendredy prochain, 29 courant.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Arch. nat. O[1] 1174, f. 276.)

XXVII. — *Lettre de Monseigneur de Beaumont, archevêque de Paris, au comte d'Angiviller.*

Conflans, le 27 juin 1781.

Je suis au désespoir, Monsieur, de n'avoir pas répondû plutôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Mais lorsque je l'eus reçûe, je crûs qu'il étoit nécessaire de me procurer des renseignemens relativement à l'objet dont il étoit question, et on ne me les a pas encore fait parvenir. Je viens d'écrire de nouveau pour qu'on me les envoye sur-le-champ, et dès que je les aurai reçûs, je m'empresserai de vous le mander et je serai on ne peut pas plus flatté de profiter de l'honneur que vous vous proposez de me faire.

Vous avez eû la bonté, Monsieur, de me promettre les tableaux du roi et de la reine dès qu'ils seroient faits. Je vous serai infiniment obligé de ne pas perdre de vûe cet objet. La reconnoissance que j'en aurai ne poura être égalée que par l'inviolable et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† Chr. Arch. de Paris.

XXVIII. — *Deuxième lettre de l'archevêque de Paris au comte d'Angiviller.*

Conflans, le 2 juillet 1781.

Avant de répondre, Monsieur, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai crû devoir prendre auprès des religieux de Saint-Denis des renseignemens relativement à ce qui en faisoit l'objet, ainsi que j'ai déjà eû celui de vous le mander. Il en résulte que la maison n'auroit jamais songé à solliciter les changements dont il s'agit, et qu'en général on verroit avec peine qu'on détruisît les anciens monumens, surtout les sépultures de nos rois dont les cendres mêmes sont si dignes de nos respects. Je vous avoue, Monsieur, que ce dernier motif en particulier fait sur moi la plus grande impression, et je ne doute pas que votre cœur ne soit pénétré des mêmes sentimens. Cependant, si vous le désirez, je me transporterai moi-même à l'abbaye de Saint-Denis, et j'aurai l'honneur de vous faire part du résultat de ma visite.

On ne peut rien ajouter à l'inviolable et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† CHR. ARCH. DE PARIS. (1)

Au dos de la pièce se trouve cette note : *Dom Mousso, vicaire général avoit écrit, le 11 avril 1781, à M. le comte d'Angiviller, pour réclamation contre le projet.*

(1) En marge de la lettre on lit cette note : « 8 juillet 1781. — Répondu le 10 juillet en remettant à traiter de conférence. »

## XXIX. — *Troisième lettre de l'archevêque de Paris au comte d'Angiviller.*

Conflans, le 8 juillet 1781.

J'ai crû, Monsieur, devoir prendre de nouveaux renseignemens auprès de dom Boudier [1], prieur de l'abbaye de Saint-Denis, relativement au changement dont vous m'avez fait l'honneur de me parler. Il m'a adressé, en conséquence, la lettre cy-jointe que j'ai celui de mettre sous vos yeux, en vous priant de vouloir bien me la renvoyer lorsque vous en aurez pris lecture. Vous y verrez, Monsieur, les inconvénients qu'il y auroit à l'exécution du projet dont il s'agit et l'impossibilité où seroit la maison de Saint-Denis de supporter les dépenses qui en résulteroient.

Je n'ai point oublié, Monsieur, la promesse que vous eû la bonté de me faire, et j'espère que vous voudrez bien la réaliser en me faisant l'honneur de venir dîner à Conflans, aussitôt que vos occupations pourront vous le permettre. Vous ne devez pas douter de l'empressement avec lequel je profiterai de cette occasion pour vous renouveller de vive voix les assurances de l'inviolable et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† Chr. Arch. de Paris [2]

[1] Dom Boudier qui avait rempli les fonctions de prieur à Saint-Denis avant dom Malaret, venait de lui succéder tout récemment dans cette charge. A partir du mois de juillet, dom Malaret ne prend plus que le titre de doyen de l'abbaye.

[2] En tête de la lettre on lit cette note : « Répondu le 10 juillet, en remettant à traiter de conférence et renvoyant la lettre du prieur, après en avoir réservé copie. » M. d'Angiviller, comme on le voit, répondit en une seule fois aux trois lettres de l'archevêque, qui se succédèrent d'ailleurs à peu de jours de distance.

XXX. — *Copie de la lettre de dom Boudier, prieur de l'abbaye de Saint-Denis, écrite à M. l'archevêque de Paris, le 5 juillet 1781* (1).

Monseigneur,

Je suis très mortifié de n'avoir pas répondu plutôt à la lettre dont Votre Grandeur m'a honoré en m'envoyant celle que lui a écrite Monsieur le comte d'Angiviller et dans laquelle vous me marquez, Monseigneur, de vous dire ce que je pense du changement qu'on se propose de faire dans le chœur de notre église. Comme je n'ai reçu votre lettre que longtems après sa date, c'est ce qui a tant retardé ma réponse, dont je vous fais bien mes très humbles excuses, quoiqu'il n'y ait point eu de ma faute. Ces changements projettés dans le chœur de notre Église regardent les anciens tombeaux de nos rois qui ont reçu leurs sépultures depuis Dagobert et plusieurs siècles après. Ces tombeaux sont en mauvais état pour la plupart et ne laissent pas de gêner dans certaines cérémonies; cependant ils existent depuis nombre de siècles, et on n'avoit pas pensé à les détruire ou changer de place. C'est un projet qu'a conçu mon prédécesseur et il a sollicité la permission de l'exécuter. Il ne fut jamais de mon goût, aussi me serois-je bien donné de garde de la demander cette permission, pour plusieurs raisons. La première, c'est que je n'aime point les changements et innovations qui ne sont pas nécessaires. Depuis un très long tems, les choses subsistent dans l'état où elles sont sans qu'il soit résulté aucun inconvénient; je n'en vois point à les y laisser; 2° Le profond respect du aux

(1) En note on lit : « L'original renvoyé à M. l'archevêque le 10 juillet 1781. »

cendres mêmes de nos rois me paraitroit un puissant motif pour n'y pas toucher ni les remuer. Plusieurs de ces mausolées ont été élevés du tems de Saint Louis et placés où ils sont par son ordre ; ne seroit-ce pas encore une raison de ne les point ôter? Le public y est accoutumé et paroit les voir avec intérêt, au lieu que le dessein, m'a-t-on dit, est de les transporter dans les chapelles de la nef et de creuser une espèce de caveau au milieu du chœur et de les y réunir tous avec une inscription qui les désignera, ce que je trouve moins majestueux que de les laisser chacun dans leurs tombeaux, tels qu'ils sont, si on ne juge point à propos de les faire réparer. Enfin, la troisième raison qui me paroit s'opposer à ce que l'on exécute les projets conçus pour le déplacement des corps de nos rois inhumés dans le chœur de notre Église, ce sont les frais et les dépenses qu'il occasionneroit à notre maison, et qu'elle n'est point en état de suporter sans s'obérer beaucoup. Lorsqu'on me confia le gouvernement, il y a neuf ans, je m'appliquai à en payer les dettes qui étoient fort considérables et j'augmentai le nombre des religieux de trente, afin de multiplier les prières pour nos rois et de rendre la communauté plus édifiante, ce que j'eus la consolation de voir. Sous mon successeur, elle a tellement diminué, qu'à peine suffisons-nous pour acquitter les charges qui sont grandes et auxquelles on a cependant religieusement satisfait. Ses entreprises, qui ont été considérables pour la décoration du monastère, l'ont en quelque sorte forcé à diminuer le nombre des religieux et à négliger les réparations des fermes dont plusieurs sont en fort mauvais état. Je vais être obligé de m'en occuper et d'augmenter la communauté réduite à un trop petit nombre. La maison, par conséquent, ne peut fournir aux sommes qu'il faudroit

employer pour exécuter les entreprises projettées pour le déplacement des tombeaux des rois, à moins que Sa Majesté n'eut la bonté d'accorder des secours extraordinaires, que je n'oserois prendre la liberté de solliciter. Voilà, Monseigneur, une partie des raisons qui semblent s'opposer à ce qu'on exécute les projets formés pour la décoration de notre chœur et le déplacement des tombeaux des rois qui y ont leur sépulture. Au reste, tout ce que le roi trouvera sur cet objet, il trouvera en moi la plus profonde et respectueuse soumission. J'ose aussi réclamer votre bonne et puissante protection pour qu'on n'exige rien de notre maison, dans les circonstances présentes, qui excède ses facultez. J'aurai toujours le plus grand zèle pour seconder en tout ce qui dépendra de moi vos pieuses intentions et une attention très-particulière à aller au devant de tout ce qui pourra me mériter la continuation de vos bontés. C'est avec la plus tendre vénération et le respect le plus profond que j'ose me dire,

Monseigneur,
de Votre Grandeur,
le très humble et très obéissant serviteur.
Signé : Fr. P.-F. BOUDIER, prieur
de l'abbaye de Saint-Denis.

Ce 5 juin 1781.

Dom Malaret n'était pas homme à se rebuter au premier obstacle. D'ailleurs toutes les objections soulevées par le prieur de Saint-Denis avaient été prévues et en quelque sorte écartées. Une seule difficulté pouvait retarder l'exécution du projet : la question de dépense. Aussi les négociations continuèrent, plus actives que jamais. Tout d'abord il s'agissait de triompher des résistances de Monseigneur de Beaumont. C'est ce dont M. d'Angiviller se chargea et il avait, paraît-il, à peu près réussi, quand

l'archevêque de Paris vint à mourir vers les derniers mois de l'année 1781. Quelque avancées que fussent les négociations, tout était à recommencer, puisque la solution n'était pas encore obtenue. Voici d'abord la lettre du Directeur des Bâtiments adressée à l'archevêque de Paris en réponse aux trois lettres qu'on a lues ci-dessus.

XXXI. —*Lettre du comte d'Angiviller à l'archevêque de Paris.*

10 juillet 1781.

Monseigneur,

Je m'empresse de vous renvoier la lettre de dom Boudier, prieur de Saint-Denis, dont vous avez eu la complaisance de me faire l'envoy le 8 de ce mois. J'étois en général préparé aux motifs qu'employe dom Boudier pour combattre les projets relatifs au dépôt précieux des cendres de nos rois dont l'abbaye se trouve honorée depuis tant de siècles. Dom Boudier me paroît se tromper sur la question, par le sentiment même du respect qui prédomine dans tous ses raisonnemens. Vous reconnoîtrez, en effet, Monseigneur, par les détails de la conférence que vous voulez bien m'acorder, que les projets dont il s'agit ont précisément pour objet d'attester non seulement à la nation, mais à l'Europe entière, par le canal des voyageurs qui viennent visitter l'abbaye, tous les sentiments si justement dus à la mémoire des rois. Peut-être le changement récemment survenu dans les offices de l'abbaye n'a-t-il laissé auprès du nouveau prieur aucun des officiers qui ont concouru au procès verbal rédigé sur les lieux mêmes, et en ma présence, le 5 may dernier. Je mettrai cette pièce sous vos yeux, Monseigneur, et en discutant avec vous tout ce qui s'y raporte, je ne doute pas un instant que vous ne partagiez toutes les vues dont l'administration a dessein de

s'occuper en reprenant de premieres idées qui ont été agitées dès 1665.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Arch. nat. O[1] 1174, f. 304.)

XXXII. — *Lettre du comte d'Angiviller à dom Malaret.*

17 juillet 1781.

Ma correspondance avec vous, mon Révérend Père, pendant votre priorat, sur l'arrangement de la sépulture des rois, et mon silence depuis quelque tems sur cette affaire peuvent, en rapprochant ces deux circonstances, vous laisser une sorte d'inquiétude que je crois devoir faire cesser. Je vous avois informé que mon intention étoit de me concerter avec M. l'archevêque, et j'avois eu en effet l'honneur de luy écrire à cette même époque pour luy demander un rendez-vous. Ses affaires l'ayant apparemment distrait, j'ai été dans le cas de lui renouveler ma prière et j'en ai reçu récemment deux lettres qui m'annoncent que ce prélat envisage des difficultés. Je dois même présumer, malgré la généralité des objections, qu'elles procèdent du sein même de l'abbaye. Je reposois, je l'avoue, sur ce qui s'étoit dit lorsque je me suis rendu à l'abbaye pour y clore le procès-verbal, et je présume encore assez d'un vœu général et bien réfléchi pour ne pas renoncer aux vues qui m'occupent. J'en ai pressenti M. l'archevêque en luy marquant toujours mon désir d'une conférence. Je désirerois beaucoup que les principaux officiers de l'abbaye pussent y assister; comme je n'ai d'autre relation que la vôtre, trouvez bon que je vous en demande l'entremise auprès du régime de l'abbaye pour luy faire part de mes vues.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Arch. nat. O[1] 1174, f. 332.

XXXIII. — *Lettre de dom Malaret au comte d'Angiviller* (¹).

Monsieur le Comte,

Je fus hier à Paris pour avoir l'honneur de vous présenter mes homages, et vous demender un moment d'audience. On me dit que vous étiés à Versailles.

Il n'est que trop vray que dom Prieur est opposé au projet en question; il a manifesté clairement sa façon de penser à M. l'archevêque, ce n'a été qu'avant hier au soir que je luy ay arraché cet aveu.

Les motifs qui déterminent son opposition roulent uniquement sur ce que ces monumens sont trop respectables par leur antiquité; qu'en y touchant ce seroit manquer au respect qui est dû aux cendres des roys, et que, d'ailleurs, les frais pour la translation seroient considérables.

Je luy ay observé que ces tombeaux étoient d'un très-mauvais goût et qu'ils ne répondoient nullement à la magnificence de nos roys; que, dans leur état actuel de dégradation, ce n'étoient que des masses informes qui n'inspiroient rien moins que du respect, qu'il étoit même de la décence de les soustraire à la vüe du public et des étrangers surtout qui abondent dans notre église; qu'ils gênoient d'ailleurs très-fort lors des cérémonies, et qu'enfin, mal à propos, on l'avoit effrayé sur les frais que leur translation occasionneroit, que je me chargerois de donner la dernière main à ce projet pour beaucoup moins qu'on luy avoit fait entendre; mais que, du reste, s'il ne pouvoit vincre sa délicatesse sur le transport de ces précieuses cendres hors du chœur, et afin de diminuer les

(¹) En tête de la lettre, on lit cette mention : « 31, répondu qu'un rendez-vous seroit trop incertain et que, dans l'état des choses, il ne paroit pas nécessaire, que s'il le désire absolument, il sera pris mesure, etc. » Il semblerait que l'insistance de dom Malaret commençât à devenir quelque peu importune au Directeur des Bâtiments.

frais, il y auroit un parti à prendre, qui seroit de les laisser à l'endroit où elles se trouvent actuellement, qu'on se contenteroit d'enlever ces marbres informes et tout dégradés pour mettre à leur place une inscription ; qu'on en feroit autant pour ceux de pierre qu'on voit le long des grilles et qui sont tout-à-fait dégoûtans ; mais qu'il seroit toujour absolument nécessaire de faire au millieu du chœur une cave pour servir de dépôt à Philippe Auguste, Louis huit et autres princes au nombre de sept, ce qui pourroit se faire à peu de frais, qu'il étoit très-indiférent qu'ils fussent placés une toise plus haut ou plus bas ; mais que c'étoit très intéressant pour le compartiment et la régularité du pavé du chœur qu'ils fussent à la place indiquée, et qu'alors les cendres de ces princes auroient une inscription qui les anonceroit, au lieu que depuis des siècles, n'ayant aucune distinction, ils étoient dans le plus profond oubli.

Il m'a paru ébranlé; mais non pas convincu. Je suis bien pené et j'étouffe bien des réflexions.

Je serois bien flatté d'avoir l'honneur de vous voir avant la conférence projettée avec M. l'archevêque. Daignés me faire dire le jour que vous voudrés bien m'accorder cette faveur.

J'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus parfaite reconnoissance...

D. MALARET.

Saint-Denis, 24 juillet 1781.

XXXIV. — *Lettre du comte d'Angiviller à dom Malaret, religieux doyen de l'abbaye de Saint-Denis.*

31 juillet 1781.

Je ne hazarderai pas, mon Révérend Père, de vous déplacer pour un rendez-vous que je serois trop incer-

tain de tenir. D'ailleurs, dans le point très-expliqué où la matière se trouve maintenant entre vous et moy, je ne vois rien qui puisse exiger qu'une nouvelle conférence entre nous précède celle que je désire avoir avec M. l'archevêque. Cependant je m'en raporte à vous-même, et si quelque motif particulier vous porte à insister, veuillez bien me mander. Il me sufira de connoître votre désir pour que j'aille au devant de tous les moyens de le satisfaire et de vous témoigner tous les sentimens d'estime et de vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. (De la main de M. le Dir. gén.) Vous pouvez être tranquile, mon Révérend Père, sur la Conférence. Je sais tout ce que j'ai à lui dire et sur le fond et sur la forme. Il a été trompé, et mon intention est de lui proposer de venir lui-même voir les choses avec moi sur les lieux. Au demeurant, en parlant de vous, je lui laisserai voir tout ce que vous m'avez inspiré d'estime bien vraie, mon Révérend Père.

Un mois se passe ; pendant ce temps M. d'Angiviller et dom Malaret ne restent pas inactifs ; c'est encore dom Malaret qui va nous mettre au courant de l'état des négociations au commencement de septembre.

XXXV. — *Lettre de dom Malaret à M. d'Angiviller.*

Monsieur le Comte,

M. Ulpian [1] est venu hier ; dès son arrivée, je causay un instant avec luy ; je désirois scavoir au juste sa façon

[1] Il faut lire Vulpian.

de penser sur les projets en question. J'en fus bien satisfait.

Nous fûmes ensemble sur les lieux ; nous descendîmes même dans les chapelles souterraines. Il fut si émerveillé de votre beau projet (*) qu'il me parut en désirer vivement l'exécution. Il eut le soir une conversation avec notre prieur; il le trouva un peu récalcitrant. Il l'emmena cependant au point qu'il désiroit; il aura l'honneur de vous rendre le résultat de sa conférence.

Permettés, Monsieur le Comte, que j'aye celuy de vous faire part de mes perplexités; je crains que le transport dans les chapelles des cendres des princes et des roys n'occasionne quelques murmures. Ne seroit-il pas possible de les arranger selon l'idée portée dans la feuille cy-incluse, où vous n'admirerés pas à coup sûr mon habileté à tracer des lignes bien droites. Il résulteroit de cet arrangement que la famille de Saint Louis seroit toujour dans notre chœur et réunie en un même endroit; que les Carlovingiens et les descendants d'Hugues Capet que ce saint roi y a fait transporter seroient égallement conservés dans le chœur, et si tant est qu'on voulût conserver ces marbres et ces pierres, monumens de la barbarie de nos pères, on les placeroit dans les chapelles qui se trouvent dans l'enceinte du chœur. Je ne sçay si je me trompe, cet arrangement produiroit un bel effet. Vous jugerés, Monsieur le Comte, si je rencontre juste.

Je vois avec un plaisir indiscible que vous ne perdez pas de vüe la chapelle sépulcrale; rien de plus beau, en effet, que ce projet qui est tout à vous et qui ne sera jamais bien exécuté que sous vos ordres.

(*) Il s'agit évidemment du projet sur la sépulture des Bourbons.

MM. de Nicolaï (1) et d'Espagnac (2) ont laissé depuis peu des bonnes abbayes vaquantes, il est bien à désirer que vous obteniés de suitte la meilleure, car il seroit bien à propos qu'avant de commencer vous eussiés une bonne somme; l'ouvrage en marcheroit bien mieux et seroit plutôt fini. Persuadé constamment de vos bontés, j'ose vous demander, Monsieur le Comte, de vouloir bien ordonner que le devis soit un peu gras. Nous avons besoin de secours pour réparer et orner notre sanctuaire; les ouvrages que nous avons entrepris et finis nous ont épuisés.

Je ne cesseray de ma vie, Monsieur le Comte, d'être pénétré de la plus vive reconnoissance des bontés dont vous daignés m'honorer. J'en suis tout glorieux. Je feray constament tous mes efforts pour m'en rendre toujours plus digne. C'est dans ces sentimens et avec cette disposition que j'ay l'honneur d'être avec la plus parfaite reconnoissance et le plus profond respect, etc.

Saint-Denis, le 1er septembre 1781. D. MALARET.

A cette lettre était joint un plan assez informe dont nous essayons de reproduire la disposition. C'est le nouveau projet dont parle dom Malaret dans sa lettre.

(1) Je n'ai pu trouver à quel membre de la famille des Nicolaï ce passage faisait allusion. Je trouve bien, à la date de notre lettre, un Aimard-Claude de Nicolaï, né en 1737, et évêque de Béziers depuis 1771, qui remplissoit en même temps les fonctions d'abbé commendataire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, dans le diocèse de Coutances. Mais l'évêque de Béziers vivait encore plusieurs années après la date de notre lettre et avait continué à jouir des revenus de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Notons, toutefois, que ces revenus, pour une cause que nous ignorons, avaient singulièrement diminué; car, portés à 19,000 livres, en 1780, ils se trouvaient réduits à 7,000 en 1788.

(2) M. de Sahuguet d'Espagnac, conseiller au parlement de Paris, était depuis 1766 abbé commendataire de l'abbaye de Coulomb, dans le diocèse de Chartres, qui valait 11,000 livres de revenu. M. d'Espagnac jouissait aussi du revenu de de l'abbaye de Notre-Dame du Palais, dans le diocèse de Limoges; mais comme cette dernière appartenait à l'ordre de Citeaux, c'est évidemment à l'abbaye bénédictine de Coulomb que dom Malaret fait allusion.

XXXVI. — *Plan joint à la lettre de dom Malaret du 1er septembre 1781.*

Table de marbre

Charles le Chauve.

DÉPÔT DE 24 PIEDS DANS ŒUVRE.

Table de marbre

1. Philippe-Auguste.
2. Philippe, comte de Boulogne, son fils.
3. Marie de Brabant, sa fille,
4. Louis VIII.
5 Alphonse, comte de Poitiers, son fils.
6. Philippe III, dit le Hardy.
7. Isabelle d'Aragon, sa femme.
8. Philippe IV, dit le Bel.
9. Louis X, dit le Hutin.
10. Jean, son fils posthume. On mettroit pour chaqu'un le jour et l'an de leur mort.
11. Jean Tristan, comte de Nevers, 5e fils de Saint-Louis.
12. Pierre de Beaucaire, chambellan de Saint-Louis.

DÉPÔT DE 10 PIEDS MIDY

DÉPÔT DE 10 PIEDS

Pépin et Berthe, sa femme.
—
Louis III, fils de Louis II dit le Bègue
—
Carloman, fils du même roy.
—
Louis, fils de Dagobert.
—
Charles Martel.

Table de marbre

Table de marbre

Hugues Capet.
—
Robert et Constance sa femme.
—
Henri, fils de Robert
—
Louis le Gros.
—
Philippe son fils.
—
Constance sa femme
—
Carloman, fils de Pépin.
—
*Hermentrude, fme de Charles le Chauve

* On pourroit réunir Hermentrude à Charles le Chauve, son époux.

La lettre suivante a une certaine importance ; car elle prouve, à défaut de celle de l'archevêque de Paris à laquelle elle répond, que M. d'Angiviller avait su ranger l'archevêque à ses vues. C'est au moment où tout semblait terminé que la mort de Monseigneur de Beaumont, survenue le 12 décembre 1781, fit ajourner indéfiniment l'exécution du projet. L'affaire se trouva complètement suspendue par cet incident ; mais les lettres qui suivent nous prouvent que ni dom Malaret, ni M. d'Angiviller ne la perdirent jamais de vue, et ne renoncèrent jamais complètement à voir la réalisation de leurs vœux.

XXXVII. — *Lettre du comte d'Angiviller à l'archevêque de Paris.*

30 octobre 1781.

Monseigneur,

Je ne vous proposerai point d'excuse sur le délai de ma réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au commencement de ce mois. Elle m'arrivoit presque au moment où je venois de subir une opération très-douloureuse dont les suites me retiennent encore au lit et me permettent à peine de foibles occupations. Je saisis au moins le premier moment où je peux vous offrir, Monseigneur, mes remerciements de vos dispositions pour coopérer à mes vues relativement à la décence qu'il convient d'introduire dans le dépôt funéraire de nos rois à Saint-Denis. Dès que je serai véritablement libre de disposer de moi, je m'empresserai d'aller vous faire ma cour et de régler avec vous le moment de notre voyage à Saint-Denis.

J'ai l'honneur d'être, etc.....

(Arch. nat. O[1] 1174, f. 511.)

XXXVIII. — *Lettre de M. Vulpian, avocat du clergé, au comte d'Angiviller.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, avec le premier projet d'arrest que vous me remîtes à Conflans, celui que j'ai rédigé d'après ce qui avoit été convenu avec feu M. l'archevêque (1). J'avois espéré, Monsieur le Comte, pouvoir dans ce mois retourner à Versailles, et vous remettre ces projets; je vous aurois dit en même tems quelles pouvoient être les vües de M. de Beaumont sur les moyens relatifs à l'exécution du projet dont vous voulûtes bien montrer un plan : mais j'ai été retenu ici par un gros rhume; et je tâcherai à mon premier voyage de saisir le moment où je pourrai y suppléer. Cet article, au surplus, quoique véritablement intéressant, n'est pas le principal à présent; et celui-ci peut s'arranger en attendant les préparatifs de l'autre (2).

Agréés l'assurance et l'étendüe du respect avec lequel je suis, Monsieur, etc.

VULPIAN,
Avocat au Parlement.

Paris, ce 31 janvier 1782.

XXXIX. — *Projet d'arrêt, rédigé par le S. Vulpian, pour être présenté au roi par le comte d'Angiviller* (3).

Le roi étant informé, tant par les représentations qui lui ont été faites, tant de la part des religieux de l'abbaye

(1) L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, était mort le 12 décembre 1781, à soixante-dix-huit ans.

(2) On voit par le projet d'arrêt annexé à la lettre du sieur Vulpian, et que nous publions sous le n° XXXIX, que le projet ajourné dont il parle était la construction de la sépulture des Bourbons.

(3) Il y a eu deux projets différents, on le voit par la lettre qui précède; le prémier rédigé par M. d'Angiviller, communiqué à l'archevêque de Paris, puis

royale de Saint-Denis en France, que par le sieur comte d'Angiviller, Directeur et ordonnateur général des bâtiments de Sa Majesté, que lesdits religieux ayant pourvu au rétablissement nécessité par une révolution de quatre siècles, des stales dans le chœur de l'église de ladite abbaye, il n'est pas moins nécessaire de s'occuper de celui du pavé de ce chœur, qui est entièrement dégradé; que, pour remplir ce dernier objet, il seroit indispensable, au moins pour un tems, non seulement de déplacer et de transporter ailleurs les tombeaux élevés et les cénotaphes répandus en grand nombre dans les différentes parties dudit chœur, mais de faire des fouilles qui nécessiteront, ainsi que les ouvrages dont elles seront accompagnées et suivies, le déplacement et transport aussi de différents cercueils qui y sont, et que des sondes déjà faites ont fait découvrir à très-peu de distance du pavé actuel; que la formation du nouveau, dont la dépense sera considérable, exigeant une manière en même tems symmétrique et solide, il seroit intéressant de prévenir les inconvénients de l'ancien état des choses ; que les tombeaux ou sarcophages et les cénotaphes susdits gênants habituellement le service à faire dans le chœur de ladite église, ils le rendent impraticable dans les tems de grandes cérémonies, pendant lesquels on est obligé de les enlever et transporter dans des chapelles particulières ; ce qui, avec l'injure du tems, les a rendus pour la

remis au sieur Vulpian qui propose une nouvelle rédaction, de forme sans doute plutôt que de fonds. C'est ce qui me ferait penser, en l'absence de toute indication de nature à nous tirer d'incertitude, que cette première pièce est la rédaction du sieur Vulpian. Elle me semble plus correcte au point de vue des formules. En outre, la seconde pièce, où le quantième et le mois sont laissés en blanc, porte la date de 1781. Or, Vulpian ne pouvait dater de 1781 un projet qu'il soumettait à l'approbation de l'autorité compétente, en janvier 1782 seulement.

pluspart difformes et même méconnoissables, et n'a pas peu contribué à la dégradation du pavé; que tous ces inconvénients cesseroient si lesdits tombeaux et cénotaphes étoient transportés et fixés dans des chapelles particulières, où on pourroit les rétablir autant qu'ils peuvent l'être, et s'il étoit formé dans un endroit marqué du chœur un caveau pour y placer et fixer aussi les cercueils que l'on découvriroit, en faisant les fouilles, et sur lequel seroit mise une inscription indicative de ceux dont les corps y seroient placés ; que les chapelles de l'église ou partie souterraine seroient très-propres au placement des tombeaux et cénotaphes particuliers; que ce seroit une raison encore de mettre ces chapelles dans un état plus décent que celui dans lequel elles sont ; et que le lieu de la sépulture de la famille royale formant le centre de ladite église, ou partie souterraine, on parviendroit à lui donner le caractère de décence, de dignité et de majesté, que comporte et exige un monument de ce genre; enfin, que les moyens d'établir cet ordre plus convenable dans une église , que tant des motifs rendent recommandable, pourroient alléger le poids de la dépense faite et à faire par les religieux susdits de l'abbaye de Saint-Denis ; à quoi voulant pourvoir, ouï le rapport et vu le procès verbal dressé en ladite abbaye, le cinq mars dernier [1], en présence dudit sieur comte d'Angiviller, accompagné de deux intendants de son département, et de quatre des membres des Académies de peinture et d'architecture.

Le roi, étant en son conseil, a permis et consenti, permet et consent : Qu'après avoir obtenu de l'ordinaire, et

[1] Il y a ici erreur de date. Le rapport ou procès-verbal de la commission est daté, comme on l'a vu plus haut, du 5 mai.

ainsi que de droit, la permission requise, et sans préjudice au surplus de l'exemption de l'abbaye et église de Saint-Denis en France, il soit, avant de travailler au rétablissement du pavé du chœur de ladite église, sous les ordres du Directeur et ordonateur général des bâtiments de Sa Majesté, procédé au déplacement tant des cénotaphes que des tombeaux élevés ou sarcophages qui sont dans ledit chœur, comme aussi au relèvement des cercueils et ossements que l'on trouvera en faisant les fouilles nécessaires, et au transport avec les cérémonies accoutumées desdits ossements et cercueils, ainsi que desdits tombeaux et cénotaphes, dans telles chapelles qui seront, à cet effet, désignées, et pour y rester en dépôt jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné; comme aussi qu'il soit formé et établi au milieu du chœur susdit un caveau suffisant pour contenir tous les cercueils qui auront été trouvés, et qui y seront rapportés des chapelles où ils auront été déposés; après quoi ledit caveau sera fermé et recouvert d'une inscription sommairement indicative de ceux qui y reposeront, et qui sera arrêtée et scellée à perpétuelle demeure, comme étant ledit caveau propre aux deux premières races des rois de France ; et à l'égard des tombeaux et cénotaphes susdits, qu'ils soient placés et fixés pareillement soit dans des chapelles de ladite église de Saint-Denis, soit dans les chapelles de l'église souterraine , dont le centre est employé à la sépulture de la famille royale, lesquelles chapelles seront à cet effet rétablies et convenablement décorées; desquels transport provisoire, fouilles et replacement deffinitifs, il sera dressé procès-verbal en trois originaux qui seront distribués et conservés, un dans le dépôt des papiers du secrétariat de la Maison du roi, un dans le dépôt du département des bâtiments de Sa Majesté, et un dans

les archives de l'abbaye susdite de Saint-Denis : enfin, Sa Majesté a autorisé et autorise ledit sieur directeur et ordonnateur général de ses bâtiments à prendre les mesures les plus convenables pour donner à la sépulture susdite de la famille royale, dans l'église de Saint-Denis, toutes les marques de décence et de dignité qui lui conviennent. Fait au Conseil d'État du roi, Sa Majesté y étant, etc.

XL. — *Premier projet d'arrêt rédigé par le comte d'Angiviller* [1].

Le roi a été informé par le sieur comte d'Angiviller, Directeur et ordonnateur général de ses bâtiments, du désir que les religieux de l'abbaye royale de Saint-Denis en France (consacrée de tout tems à la sépulture des rois), lui ont témoigné d'obtenir de Sa Majesté, sans l'aveu de laquelle il ne peut être rien innové en tout ce qui tient aux sépultures royales, l'autorisation pour retirer du chœur de l'église et déposer dans des chapelles particulières une assez grande quantité de tombeaux ou cénotaphes, la plupart érigés par les soins du roi Saint Louis, en mémoire d'invidus des deux premières races des rois de France. Lesdits religieux observent à l'apui de leurs vues que presque tous ces anciens monuments sont devenus méconnoissables par les outrages des tems, et que, par leurs emplacements dans différents points du chœur, ils en gênent habituellement le service, et le rendent même, dans les cas de grandes cérémonies, si réellement impossible qu'il faut en démonter plusieurs et les déplacer pour les rapporter ensuite, ce

[1] Il existe au dossier trois copies tout-à-fait identiques de cette pièce.

qui en augmente chaque fois les dégradations, et les réduit à des représentations vaines et du coup-d'œil le moins décent dans une église. A ces considérations déjà puissantes, les religieux joignent celle du rétablissement nécessité par une révolution de plus de quatre siècles, des stales et du pavé du chœur, entreprise dispendieuse, ce qui, à l'égard du pavé, ne peut être traité d'une manière symmétrique et solide qu'en dégageant le sol des tombeaux qui en occupent plusieurs points, et présentent des saillies plus ou moins considérables. Le sieur comte d'Angiviller, en saisissant dans cette demande le raport qu'elle peut avoir avec l'opinion publique, le respect dû aux sépultures en général, et surtout à celles des rois, a cru devoir, avant tout, se rendre personnellement en l'abbaye de Saint-Denis pour y examiner et constater l'état des tombeaux, leurs emplacements, leur raport plus ou moins certain (indépendamment de la tradition) avec les sépultures des personnages auxquels ils ont été érigés, et surtout le point de savoir s'ils sont de purs cénotaphes, ou si quelques-uns d'eux n'ont point été employés en nature de sarcophage, ce qui exigeroit des précautions particulières. Il s'est fait accompagner de deux des intendants de son département, et de quatre membres des Académies de peinture et d'architecture ; il en est résulté un procès-verbal clos en l'abbaye de Saint-Denis le 5 mai 1781, contenant le détail des examens les plus approfondis, et d'après lesquels il ne reste aucun lieu de douter que tous les anciens tombeaux sont de purs cénotaphes qui, dans leurs emplacements actuels, sont d'autant moins inhérents à des sépultures, même à celles dont ils recouvrent la superficie (tout le sol du chœur en paroissant rempli) qu'il est constant que tous les cénotaphes ont été soumis à plusieurs dé-

placements, notamment en 1610, époque du couronnement de Marie de Médicis, à l'occasion duquel on a démoli et on suprima ce qu'on appeloit l'autel matutinal, près lequel étoient amoncelés beaucoup des anciens cénotaphes ; en sorte que le déplacement désiré par les religieux et le dépôt dans des chapelles ne présentant rien que de juste et de raisonnable en soi, il semble pouvoir et devoir être effectué; mais Sa Majesté, en portant son attention sur cette multitude de sépultures dont le sol du chœur est parsemé, et qui se découvrent souvent à moins d'un pied de profondeur, ainsi qu'on l'a reconnu par plusieurs sondes, a pensé que le fouillement général, nécessaire pour l'établissement du nouveau pavé, exposoit ces mêmes sépultures à une sorte de profanation, ainsi qu'à la cupidité des ouvriers qui voudroient s'en approprier les plombs. A quoi voulant pourvoir, vu le procès-verbal susdatté et tout considéré, le Roi, étant en son conseil, a ordonné et ordonne qu'avant d'entreprendre l'établissement du nouveau pavé du chœur, de telle nature que le voudront lesdits religieux, il sera sous les ordres du Directeur et ordonnateur de ses bâtimens, et, sous l'inspection de ses préposés, procédé au relèvement de tous les cercueils de plomb, pierre ou autres matières, enfouis dans l'intérieur du chœur; que le tout sera déposé momentanément avec la décence convenable [et l'intervention des rites ecclésiastiques, s'il y a lieu [1]], dans telles chapelles qui seront choisies à cet effet; qu'ensuite, il sera établi, aux frais desdits religieux, dans le milieu du chœur, un caveau suffisant à contenir tous les cercueils qui auront été retrouvés et qui y seront, en effet, rapportés du dé-

[1] Ce passage est barré au crayon sur la copie.

pôt provisionnel, après quoi ledit caveau sera fermé et recouvert d'une inscription sommairement indicative du dépôt qui y aura été fait et de ses divers objets : laquelle inscription sera arrêtée et scellée à perpétuelle demeure, comme propre aux deux premières races des rois de France. De toutes lesquelles opérations il sera dressé un procès-verbal en trois originaux qui seront distribués et conservés, un dans le dépôt des papiers du secrétariat de la maison du roi, un dans le dépôt du département des bâtimens ; le troisième dans les archives de l'abbaye, et, à la faveur de ces divers arrangements, permet au surplus Sa Majesté le déplacement des cénotaphes qui obstruent le chœur de l'église et leur transport dans les chapelles qui seront choisies par ledit sieur Directeur et ordonnateur général de ses bâtimens, que Sa Majesté autorise, en outre, à préparer les mesures qui peuvent être les plus convenables pour établir dans l'abbaye de Saint-Denis la sépulture de la famille royale avec le caractère de majesté, de dignité et de décence que comporte un monument de ce genre. Fait au Conseil d'État du roi, Sa Majesté y étant, tenu à.... mil sept cent quatre vingt-un.

XLI. — *Lettre de dom Malaret à M. d'Angiviller.*

31 mai 1782.

Monsieur le Comte,

Votre goût pour le beau et votre amour pour la gloire de nos roys me persuadent que vous n'avés pas perdu de vue le projet d'honorer leurs cendres. Ce projet sans doute n'est retardé que pour des raisons à vous connües. Cependant, Monsieur le Comte, je pense qu'il seroit bon de songer aux fonds nécessaires pour une aussy belle

entreprise pour laquelle j'ay eu le bonheur de vous voir si bien décidé. Il faudroit qu'avant de comencer ont eût une somme assés considérable pour avancer l'ouvrage, on travaille avec plus d'ardeur à proportion qu'on a plus de moïens, c'est ce qui m'engage à avoir l'honneur de vous prévenir que l'occasion se présente pour cella. Nous apprenons de Rome que M. le cardinal Giraud que nous avons vû nonce à Paris avant M. Doria vient de mourir. Il laisse vacante l'abbaye de la Gorze dans le diocèze de Mets; elle vaut annuellement au moins cinquante mille livres. Ce revenu pendant 9 à 10 ans, suffiroit pour remplir le projet. Je pense qu'il seroit bon de profiter du moment avant que les économats s'en emparent, ou qu'elle soit demandée pour M. le Nonce ou pour quelqu'autre. Ce sont morceaux friands après lesquels on court. Mille bonnes raisons militent en faveur de l'objet que vous vous proposés, et je ne conçois pas qu'on puisse se refuser à la demende si vous vous voulés bien la faire. D'ailleurs, ce ne seroit que pour un tems et pour un objet bien respectable et bien sacré.

J'aurois fort souhaité que lors de la mort de madame Sophie, vous fussiés venu à Saint-Denis; vous auriés vu qu'elle a été placée avec peine et que, malgré tout ce qu'on a pu faire, elle gênera toujour l'entrée de l'intérieur du caveau. Cette vue, d'ailleurs, auroit ranimé votre zèle; vous auriés été convaincu plus que jamais de la nécessité d'exécuter le projet...

J'ay l'honneur d'être, etc.

D. MALARET,

*Doyen de l'abbaye.*

Saint-Denis en France, 31 may 1782.

(Répondu le 11 juin).

XLII. — *Lettre de M. d'Angiviller à dom Malaret, doyen de l'abbaye de Saint-Denis.*

11 juin 1782.

Non, certainement, mon Révérend Père, je n'ai pas perdu de vue le projet d'établir le dépôt des cendres de nos rois dans cet état de décence et de dignité qu'il doit avoir; mais j'ai cédé, depuis nos premiers essais sur cette entreprise, aux circonstances qui ont rendu les arrangements plus difficiles à traiter. La mort nous a enlevé M. l'archevêque, au moment où il allait àpuier mes démarches des sienes. Il faut aujourd'huy que je reprene toute cette affaire avec nòtre nouveau prélat que je n'ai pas cru dèvoir prendre dans de premiers moments qui ont dû luy présenter des détails infinis. Je pense comme vous que l'abbaye vacante par la mort du cardinal Giraut auroit parfaitement répondu au projet; mais vous concevez que l'avis qui vous est parvenu de sa vacance, est également arrivé au ministre de la feuille des bénéfices, et que, dès cet instant, il n'y a plus eu à y penser, précisément par le motif de cet empressement que vous calculez si juste de la part des aspirants. Au reste, le principal est de faire agréer le projet et décider son exécution par l'application des revenus d'une abbaye parce qu'alors les vacances se succèdent assez pour trouver une partie qui réponde au projet. Je me propose de conférer incessament avec M. l'archevêque et nous verrons après cela la marche qu'il conviendra de suivre.

J'ai l'honneur d'être avec autant d'attachement que de vénération, mon R. P., etc.

(Arch. nat. O[1] 1175, p. 323.)

Qu'advint-il des projets de M. d'Angiviller? Parvint-il à convaincre le nouvel archevêque de Paris et à lui faire partager ses idées et ses projets? Nous n'avons trouvé aucun document qui réponde à ces questions. La correspondance s'arrête brusquement à la lettre qu'on vient de lire et, jusqu'à la fin de l'année 1786, on ne rencontre plus trace du double projet de M. d'Angiviller. Nous aurons tout-à-l'heure la preuve, par les pièces qui suivront, qu'il ne perdit jamais complètement de vue ses premières idées et que les événements politiques seuls en empêchèrent définitivement l'exécution. Toujours est-il difficile d'expliquer ce silence de quatre années. Sans doute des motifs puissants s'opposèrent à la réalisation des plans dont le Directeur des bâtiments souhaitait si vivement l'exécution; mais ces motifs, il nous est impossible de le deviner, à moins que les scrupules du nouvel archevêque aient été plus tenaces et plus longs à dissiper que ceux de Christophe de Beaumont. Avant de reprendre les relations de dom Malaret et de son protecteur, nous publions une lettre qui ne fait pas partie du même dossier; mais comme elle se rattache directement à l'histoire des tombeaux de Saint-Denis, comme elle rectifie sur certains points de détail les inscriptions publiées par Félibien et qui ne se trouvent que chez lui, elle trouve ici sa place naturelle.

Ce document, conservé aujourd'hui aux Archives Nationales, dans la série dite : Cartons des rois (K, 79, n° 16, 9°), n'est autre chose que le procès-verbal d'une visite faite, en 1784, à l'intérieur du tombeau de Louis XII. Le premier projet de dom Malaret, pour l'embellissement du chœur, le remplacement du vieux pavé usé par un carrelage blanc et noir, avait enfin reçu son exécution; mais, pendant les travaux, les ouvriers ayant jeté contre la dalle qui fermait le tombeau de Louis XII une grande masse de gravois, cette pierre avait été brisée et avait laissé béante l'entrée du tombeau. Les religieux profitèrent de la circonstance pour contrôler l'exactitude de Félibien, en relevant les inscriptions placées sur les tombeaux de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Telles sont les circonstances dans lesquelles fut rédigé le procès-verbal qui suit.

## XLIII. — *Notes au sujet du tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne, son épouse.*

Au mois de juillet 1784, les pierres qui fermoient l'entrée du tombeau de Louis XII et du tombeau de Henri II ayant été cassées par des fardeaux de pierres que l'on avoit retiré du chœur pour le paver en marbre noir et blanc, le 16 aoust de la même année 1784 on enleva les pierres cassées, les deux tombeaux s'étant trouvés ouverts, on est descendu dans celui de Louis XII. Le cercueil de Louis XII est à gauche en entrant, et sous sa figure de marbre; c'est un cercueil de plomb posé par terre; il n'y a ni barre de fer ni traiteau pour le soutenir. Vers la tête il y a une plaque de plomb qui paroît avoir été attachée avec des cloux; mais qui, pour le présent, est posée simplement sur le cercueil.

L'Épitaphe suivante est gravée sur cette plaque de plomb :

« Cy gist le corps avec le cœur de très haut, très « excellent et très puissant prince Loys XII, roy de « France, lequel trépassa à Paris en l'hôtel des Tour- « nelles, le premier jour de janvier, l'an MV et XIIII. Ses « entrailles sont avec son père, aux Célestins dudit « Paris. »

Cette épitaphe est imprimée dans l'histoire de Saint-Denis par dom Félibien ; la seule différence est que dom Félibien a mis Loüis et qu'il y a Loys, que dom Félibien a mis l'année de la mort en chiffre arabe, et qu'elle est sur la plaque en chiffre romain.

Il y a encore sur le cercueil une couronne de cuivre

qui a été fermée; elle a été garnie de pierres, il en reste encore quelques-unes, et elle a été dorée.

Le cercueil de la reine Anne de Bretagne est aussi de plomb; il est également posé par terre à droite en entrant sous la figure de marbre qui représente cette reine. Le dessus du cercueil est encore couvert d'une planche de la même forme du cercueil; et, en levant cette planche, on trouve une plaque de cuivre assez grande et qui est posée à la teste, où est inscrite l'épitaphe suivante :

« Anno salutis MVXIII, die nona Mensis Januarii,
« circa horam VI ante meridem, obiit in castro Blesensi
« Christanissima Francorum Regina, Britonum ducissa,
« Anna Francisci Britanni ducis filia, quæ patri in
« ducatu successit ætatis suæ anno XI, et primum nupsit
« cum esset annorum XIIII Karolo VIII francorum Regi,
« à quâ tres liberos suscepit qui immature mortem
« patris antecesserunt, in secundis autem nuptiis cum
« annum ætatis suæ XXI attigisset duxit eam Rex Ludo-
« vicus XII uxorem, cui cum tres filias et filium unicum
« peperisset, vitâ, proh dolor, excessit, duabus tantum
« filiabus superstitibus, scilicet D. Claudia et Renata.
« Corpus ejus in hoc Templo more regio conditum est,
« cor autem atque viscera una cum sepulchro parentum
« suorum urbs Nannetum servat. Vixit annos XXXVII,
« diebus VI, minus heu quantum luctûs atque desiderii
« toti orbi reliquit cum ad superos migraret. »

Cette épitaphe est aussi imprimée dans Félibien; mais il y a plusieurs variantes; Félibien a mis : *die lunæ 20 januarii*, il n'y a sur l'épitaphe ni *lunæ*, ni *20*, mais seulement : *die nonâ mensis januarii*. Félibien a mis *1515*, il y a sur l'épitaphe MVXIII.

Tous les chiffres qui sont sur l'épitaphe sont en chiffres romains et Félibien les a mis en chiffres arabes.

Félibien a mis : *filium unum*; dans l'épitaphe il y a : *filium unicum*. Félibien a mis : *cum ad superos migravit*, et dans l'épitaphe il y a : *cum ad superos migraret*.

Il y a donc quatre fautes dans Félicien, la 1re *1515*, la 2e *lunæ 20*, la 3e *unum*, la 4e *migravit*.

1° Il est certain que la reine Anne de Bretagne est morte à Blois, le 9 janvier 1513, suivant l'ancien style; et suivant le nouveau style ou calendrier réformé 1514, et jamais 1515. Aussi dans les *errata* de l'histoire de Félibien a-t-on mis qu'il faut lire *1513*.

2° *Die lunæ 20 januarii* est encore une faute parce que le 20 janvier 1513, suivant l'ancien style, ou 1514, suivant le nouveau, ne pouvoit être un lundi. Le 20 tomboit cette année un vendredi. Il est vrai que le 9 de janvier, jour du décès de ladite princesse tomboit un lundi. D'ailleurs il n'y a point sur l'épitaphe : *die lunæ 20*, mais *die nona mensis*. Dom Félibien a été trompé, ou il y a faute d'impression.

3° Il y a sur l'epitaphe *unicum* qui est beaucoup plus expressif qu'*unum* qui se trouve dans Félibien.

4° L'epitaphe porte : *cum ad superos migraret* et non point *migravit*, comme on le lit dans Felibien.

Felibien s'est encore trompe en disant que l'épitaphe est de plomb, elle est de cuivre ou de bronze.

Le caveau intérieur peut avoir dix à onze pieds de long sur sept à huit de large : il est bien voûte en pierre ; mais il ne s'y trouve aucun ornement ni aucune decoration. Il y a aussi, sur le cercueil de la reine, une couronne de cuivre non fermee qui paroit avoir ete dorée dans le temps de son inhumation.

L'ouverture de ce caveau se trouve au pied du tom-

beau de marbre ; la pierre qui bouche cette ouverture a six pieds de long sur deux de large. Entre l'ouverture de ce caveau et l'ouverture du caveau de Henri II, il y a un mur qui n'a qu'onze pieds d'épaisseur. Les pierres qui y sont à présent y ont été mises le 16 et le 17 août 1784 et proviennent de différentes tombes qui étoient dans le chœur avant qu'il fût pavé en carreau de marbre blanc et noir comme il l'est aujourd'hui.

Nous revenons maintenant à la correspondance de dom Malaret et de M. d'Angiviller. Les premières lettres, bien qu'un peu étrangères à l'objet spécial de ce travail, servent en quelque sorte d'entrée en matière à la reprise des négociations.

On trouvera ensuite le témoignage des derniers efforts tentés par M. d'Angiviller pour ériger, dans la crypte de Saint-Denis, une sépulture décente à la maison de Bourbon.

XLIV. — *Lettre de dom Malaret au comte d'Angiviller* (1).

Monsieur le Comte,

Vous avés bien voulu vous intéresser à l'affaire que nous avions avec M. l'abbé de Bertrand, vous avés même désiré d'en apprendre la suite. Nous fûmes jugés hier, et notre triomphe a été complet. M. l'abbé a été condamné à tous les dépens. Cet arrêt est d'autant plus avantageux pour nous qu'il nous met à l'abri d'une foule de corsaires qui se préparoient déjà à envahir toutes nos possessions. Tout étoit à craindre pour nous par la puissante protection d'un prélat ministre.

J'ay l'honneur d'être, avec le plus profond respect et la reconnoissance la plus parfaite, Monsieur le Comte, etc.

D. MALARET.

Paris, 5e aoust 1786.

(1) En tête on lit cette note : « Dom Malaret donne avis du gain du procès que l'abbé Bertrand de Molleville avait suscité à l'abbaye de Saint-Denis. — Le 9 répondu pour félicitations. »

XLV. — *Lettre de l'archevêque de Paris au comte d'Angiviller* (1).

Paris, 9 juillet 1786.

Il est vrai, Monsieur, que j'ai été instruit dans le tems d'une affaire assés désagréable, dans laquelle dom Malaret étoit compromis et qui n'est point encore éteinte à Saint-Denis. Mais, il ne m'en est resté aucun préjugé contre ce religieux, puisque les tribunaux ont prononcé en sa faveur. Je rends donc, monsieur, à dom Malaret toute la justice qui lui est due. Le choix que le R. P. général a fait de lui pour gouverner une maison aussi importante que celle de Saint-Denis, le témoignage que vous me rendez de lui et l'intérêt que vous prenez à ce qui le regarde, doivent vous être de surs garants qu'en toutes les circonstances qui se présenteront, je m'empresserai de lui faire éprouver les effets de l'estime dont vous l'honorez.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement, monsieur, votre humble et très-obéissant serviteur,

ANT. E.-L., ARCH. DE PARIS (2).

XLVI. — *Lettre de dom Chevreux, supérieur général des Bénédictins, au comte d'Angiviller* (3).

Saint Germain-des-Prés, 7 juillet 1786.

Monsieur,

Je me félicite moy-même d'avoir réussi à remplir vos vües, malgré les oppositions que j'ay rencontrées. Je ne

(1) Cette lettre répond évidemment à une recommandation pressante de M. d'Angiviller.

(2) L'archevêque de Paris, qui avait succédé à Chr. de Beaumont, était Antoine-Eléonore-Léon Le Clerc de Juigné, né en 1728 et évêque de Châlons-sur-Marne de 1761 à 1781.

(3) En tête de la lettre, on lit cette note : « Le supérieur général de la congrégation de Saint-Maur annonce toute sa satisfaction d'avoir pu concourir

doutte pas que D. Malaret, par la sagesse de sa conduitte, ne parvienne bientôt à dissiper les fâcheuses impressions que la malignité s'est efforcée de donner contre luy. La lettre que vous avés pris la peinne d'écrire à M. l'archevêque de Paris sera bien propre à le faire revenir des préventions fâcheuses qu'on luy a inspirées, et l'intérêt que vous témoignés pour ce religieux ne peut manquer de luy en inspirer,

Je n'auray pas moins d'empressement que D. Malaret à me prêter à tout ce que vous jugerés convenable pour honorer la mémoire de nos rois, et à vous témoigner en toutte rencontre le profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être...

FR. CHEVREUX, SUP. GÉN.

Cependant, malgré les obstacles, malgré les difficultés de toute nature qui s'opposaient à l'exécution du projet et dont la plus grave était incontestablement la pénurie du trésor royal, les négociations avaient été reprises et semblaient même sur le point de recevoir une solution définitive, le roi avait consenti à se charger des dépenses, quand les événements politiques vinrent de nouveau ajourner l'exécution des travaux. C'est ce que nous apprend la suite de la correspondance de M. d'Angiviller.

## XLVII. — *Note sur les tombeaux de Saint-Denis.*

### MONUMENT A ÉTABLIR [1].

Pièces pour la conférence que M. le directeur général des bâtiments est chargé par le roi de tenir avec

avec M. le D. G. à dissiper les impressions fâcheuses répandues contre dom Malaret et son empressement à se prêter aux vues des religieux dans tout ce qu'il jugera convenable de faire pour honorer la mémoire et les tombeaux de nos rois. »

[1] Cette note autographe est peut-être de M. d'Angiviller lui-même.

M. l'évêque d'Autun, sur les moyens de finances [1].

1° Mémoire sur l'objet;

2° Apperçu de la dépense;

3° Plan de l'état ancien et encore subsistant des caves sépulchrales;

4° Plan de nouvelles caves et chapelles à établir pour introduire une décence et une majesté convenables à l'objet;

5° Procès-verbal de l'état de tous les tombeaux et monuments que contient l'église de l'abbaye. Ce procès-verbal, arrêté en l'abbaye, le 5 may 1781, avec le concours des religieux, par M. le directeur général, assisté des officiers de son département et de plusieurs autres artistes.

Du 11 mars 1787.

Les plans qui portoient les n°s 3 et 4 de cette liasse ont été portés au roy par M. le directeur général, sur la demande qu'en a faitte Sa Majesté, en recevant et gardant, le 4 mars, une feuille relative au projet d'établissement funéraire dont M. d'Autun refuse les moyens demandés [2].

## XLVIII. — *Mémoire sur le projet des tombeaux de Saint-Denis.* [3]

L'église de l'abbaye royale de Saint-Denis, consacrée

[1] En marge de la pièce on lit cette note : « La conférence a eu lieu et n'a produit que des difficultés. Le 4 mars 1787 M. le D. G. en a rendu compte au roy. »

[2] L'évêque d'Autun est alors Yves-Alexandre de Marbeuf, né en 1734 et sacré en 1767.

[3] En marge de cette pièce on lit la note suivante qui en indique la destination : « Le 19 janvier 1787, veille de conférence convenue avec M. l'évêque d'Autun, remis à M. le D. G. copie de cette feuille et de l'aperçu de dépense cy-inclus. Plan de l'état actuel des caves ; Plan du projet de nouvel établissement ; Copie du procès-verbal d'état des lieux dressé par M. le D. G. en l'abbaye de Saint-Denis, le 5 mai 1781.

depuis tant de siècles à être le dépôt des cendres de nos rois, n'offre depuis longtems à la nation et aux étrangers voyageant en France, qu'un monument, sinon précisément indécent, du moins trop au-dessous de la majesté et du caractère important qui devroient distinguer la sépulture des souverains d'une nation qui l'emporte sur toutes les autres par son amour pour ses maîtres et son respect pour leur mémoire.

Les réflexions que M. le comte de Maurepas avoit faites sur cette matière et qui ont été examinées en 1781 avec feu M. de Beaumont, archevêque de Paris, avoient dès lors fixé l'attention de Sa Majesté qui, d'après des considérations particulières, jugea à propos de suspendre l'exécution de ses vues.

Les motifs de suspension ne subsistant plus, Sa Majesté s'est fait représenter, en septembre dernier [1], les mémoires, projets et plans proposés dès 1781 ; et elle a pensé que le caractère religieux qui est propre au monument dont il s'agit, la conduisoit à assigner les dépenses nécessaires à sa construction sur les revenus à tenir en œconomat, pendant un certain nombre d'années, d'une abbaye quelconque qui, pouvant rendre annuellement 60 à 80,000# que les œconomats verseroient dans la caisse des bâtiments, donnera les ressources suffisantes pour l'exécution dans le cours de 8 à 10 années, calculé à environ 600 mille livres.

Sa Majesté a d'autant plus tôt adopté ce procédé qu'elle en a trouvé l'exemple dans ce qui a été fait pour la construction de l'église de Choisy.

En conséquence, et par sa décision du 24 octobre 1786,

[1] En note, on lit ceci : « Sur l'exposé porté sous les yeux du roi le 24 octobre 1786, Sa Majesté a ordonné de combiner les arrangements et, pour cet effet, elle a écrit de sa main sur le mémoire : « En parler à M. d'Autun. »

elle a autorisé le directeur général des bâtimens à se concerter avec M. l'évêque d'Autun, pour hâter l'entreprise et en assurer invariablement l'exécution, soit par la destination spéciale des revenus d'une abbaye, soit par l'assignat sur la caisse des œconomats d'une somme de 600 à 650 mille livres qui seroit versée dans la trésorerie des bâtimens, graduellement et pendant une révolution convenue, mais qu'il est intéressant de prolonger le moins possible, eu égard au monument dont il est question.

Le directeur général des bâtimens connoit trop la façon de penser de Monsieur l'évêque d'Autun pour ne pas mesurer son empressement sur un objet qui honore le cœur de Sa Majesté, en même tems qu'il est destiné à consacrer un vœu national.

Nous donnons ci-après, sous le n° XLIX, l'aperçu de dépense mentionné dans cette note, et, sous le n° L, un projet de distribution des tombeaux de la maison de Bourbon qui se trouvait joint aux plans.

XLIX. — *Apperçu des estimations rédigées par feu M. Peyre aîné, architecte du roi, pour la construction dans l'abbaye royale de Saint-Denis, d'un monument funéraire pour la famille.*

| | |
|---|---|
| Les grosses constructions en maçonnerie principale et accessoires, y compris charpente, ci..... | 314,000 ₶ |
| Les marbres..... | 180,000 ₶ |
| Les stucs..... | 55,000 |
| Les plombs employés en décorations.... | 10,000 ₶ |
| Les bronses..... | 12,000 ₶ |
| Menuiserie, serrurerie, vitrerie, peinture | |
| A Reporter... | 571,000 ₶ |

| | |
|---|---|
| REPORT..... | 571,000 ₣ |
| d'impression..... | 10,000 ₣ |
| Objets imprévus ou suplément à estimations trop foibles..... | 50,000 ₣ |
| | 631,000 ₣ |

L. — *Disposition des tombeaux des rois de la maison de Bourbon à Saint-Denis.*

1° CHAPELLE DE HENRY IV [1].

| | |
|---|---|
| Henry IV..... | 1 |
| Marie de de Médicis..... | 1 |
| Gaston duc d'Orléans..... | 1 |
| Ses deux femmes..... | 2 |
| Henriette, femme de Charles Ier, roi d'Angleterre..... | 1 |
| N..., fille de Gaston..... | 1 |
| Grands cercueils..... | 7 |
| 3 enfants, ci..... | 3 |
| TOTAL..... | 10 |

2° CHAPELLEDE LOUIS XIII.

| | |
|---|---|
| Louis XIII..... | 1 |
| Anne d'Autriche..... | 1 |
| Philippe d'Orléans..... | 1 |
| Henriette Stuart, sa 1re femme..... | 1 |
| Elisabeth, sa 2e femme..... | 1 |
| A REPORTER..... | 5 |

[1] Ces chapelles étaient placées dans la crypte, au-dessous des chapelles du chœur. La partie centrale du rond-point était occupée par un sarcophage de marbre contenant la dépouille mortelle du dernier roi décédé. On peut se reporter d'ailleurs au projet de Peyre donné plus haut.

| | |
|---|---|
| (Report) Grands cercueils | 5 |
| 3 enfants, ci | 3 |
| Total | 8 |

3° Chapelle de Louis XIV.

| | |
|---|---|
| Louis XIV | 1 |
| Marie Thérèse d'Autriche | 1 |
| Le Régent | 1 |
| Grands cercueils | 3 |

4° Chapelle du grand Dauphin.

| | |
|---|---|
| Le grand Dauphin | 1 |
| Son épouse | 1 |
| Le duc de Bourgogne | 1 |
| Son épouse | 1 |
| Le duc de Berry | 1 |
| Son épouse | 1 |
| Grands cercueils | 6 |

5° Chapelle des enfants du Dauphin.

| | |
|---|---|
| 1er duc de Bretagne | 1 |
| 2e duc de Bretagne | 1 |
| Anne-Elisabeth | 1 |
| Marie-Anne | 1 |
| Philippe d'Anjou | 1 |
| Marie-Thérèse | 1 |
| Louis d'Anjou | 1 |
| N..., fille du duc de Berry | 1 |
| Duc d'Alençon | 1 |
| Charles de Berry | 1 |
| Enfants | 10 |

6° CHAPELLE DE LOUIS XV.

| | | |
|---|---|---|
| Louis XV | | 1 |
| La reine son épouse | | 1 |
| La 1re Dauphine | | 1 |
| Mme Henriette | | 1 |
| Mme de Parme | | 1 |
| Grands cercueils | | 5 |
| Les trois dames vivantes | | 3 |
| TOTAL | | 8 |
| Duc de Bourgogne | 1 | 6 |
| Duc d'Aquitaine | 1 | |
| Marie de France | 1 | |
| Marie Thérèse | 1 | |
| Duc d'Anjou | 1 | |
| Louise | 1 | |
| ENFANTS | 6 | |
| TOTAL | | 14 |
| Les cœurs de M. le Dauphin et de madame la Dauphine 2e | | 2 |
| TOTAL | | 16 |

LI.— *Lettre de dom Malaret au comte d'Angiviller.*

Saint-Denis, 26 juin 1787.

Monsieur le Comte,

Lundy, 18 du courant, je fus à Versailles et j'eus le malheur de ne pas vous trouver. J'eus encore celuy d'être obligé de repartir d'abort, Madame Sophie de

France se trouvant à l'extrémité, on m'avoit dit que de suite après sa mort, on transporteroit son corps à Saint-Denis.

Je désirois ardemment d'avoir l'honneur de vous offrir mes respectueux hommages, et de sçavoir l'état de votre santé, pour laquelle je ne cesse de faire des vœux.

Je n'ay pas ignoré les sourdes menées d'une cabale, ni les tracasseries qu'elle a voulu vous susciter. J'en ay été cruellement affecté. Comment, disois-je, se peut-il que le mérite le plus réel, la probité la plus exacte, les talents les plus distingués, toutes les qualités du cœur et de l'esprit ne mettent pas à l'abri de ses odieux traits? Heureusement elle a été confondüe et je m'en réjouis de bon cœur.

Je crois, Monsieur le Comte, devoir vous faire part de ce que nous dit hier, jour du service de la feü reine, madame la maréchale de Mouchi. Elle nous donna comme décidé qu'on devoit incessament construire, à Saint-Denis, un magnifique caveau pour la sépulture de nos roys, que les plans et les devis en avoient été dressés et que, pour fournir à cet objet, on donneroit pendant quelques années la pension de quatre vingt mille livres, que Sa Majesté avoit accordée à M. l'abbé de Bourbon sur les œconomats.

Mes confrères présens dirent qu'ils n'en avoient point entendu parler; pour moy, je garday le plus profond silence, mais je conclus qu'on s'occupoit du projet et que malgré le nouveau systeme d'œconomie, il pourroit enfin avoir son exécution. Il me tarde bien, Monsieur le Comte, d'apprendre cette bonne nouvelle et de recevoir vos ordres pour préparer le local; ma satisfaction seroit complette et elle égalleroit le profond respect avec lequel

J'ay l'honneur d'être, etc.

D. MALARET.

LII. — *Lettre de dom Malaret au comte d'Angiviller.*

Saint-Denis, 16 mars 1788.

Monsieur le Comte,

Dois-je vous laisser ignorer qu'on travaille à force aux plans et aux desseins pour les tombeaux des rois et que l'ouvrage est presque fini? Non, sans doute, vous me blameriés. C'est le sieur Thieriot dont j'ay eu l'honneur de vous parler et que j'ay vu ces jours derniers qui me l'a dit bien positivement. C'est luy-même qui a chargé de cette besogne le sieur Lemoine, architecte.

Si le sieur Thieriot met du zèle au projet, c'est parce que le ministre principal [1] luy a dit que, non seulement il l'approuvoit; mais qu'il en désiroit encore l'exécution.

J'espère cependent que son entreprise n'aura pas des suites, et que M. l'archevêque de Sens ne décidera pas une affaire qui est de votre seul ministère. Je serois bien fâché qu'il en fût autrement et d'avoir affaire à autre qu'à vous, Monsieur le Comte; les ordres qui pourroient venir d'ailleurs ne seroient pas reçus avec plaisir ni exécutés avec autant d'interest.

D'après la façon de penser connüe de M. l'archevêque de Sens, je ne doute pas, M. le Comte, que si vous vouliés vous donner la peine de conférer un moment avec le prélat, dans l'instant tout ne fût conclu et les fonds assignés. La somme de 50 à 60.000 # annuellement pendent quelques années suffiroient pour conduire l'ouvrage à sa perfection.

Je souhaiterois bien que cette affaire fût terminée avant

[1] Charles de Loménie de Brienne, qui avait remplacé, en 1788, à l'archevêché de Sens, Paul d'Albert de Luynes, le doyen des évêques de France. On sait dans quelles circonstances il remplaça M. de Calonne.

la tenüe de notre chapitre général qui doit avoir lieu après Pâques. J'ay bien des raisons pour cella. Je sçay, d'ailleurs positivement qu'il est un seul mois dans l'année, et c'est le mois de mars, où l'on assigne les fonds pour les édifices sacrés, et le mois de mars est à moitié passé; ceci demande d'autant plus de célérité que, le mois expiré, il faudroit attendre à l'année prochaine.

Je me persuade, Monsieur le Comte, que l'exécution du projet tient à cette entrevüe avec M. l'archevêque de Sens, ce sera une dernière démarche; aussi je ne doute pas que vous ne vous décidiés à la faire. Les cendres de nos rois l'attendent de votre amour pour leur gloire.

J'ay l'honneur d'être, avec le plus profond respect, etc.

D. A. MALARET.

La cure de Crouï, que M. votre frère demendoit pour un de ses protégés, n'est pas encore vaquante, le curé vit encore. Monseigneur le duc d'Orléans l'a demendée; il croyoit le curé mort.

LIII. — *Lettre de dom Malaret au comte d'Angiviller* (1).

Monsieur le Comte,

Chaque jour, je projettois le voyage de Versailles pour avoir l'honneur de vous offrir mes respectueux hommages et vous faire part du résultat de notre chapitre; mais, jusqu'à ce moment, il m'a été absolument impossible de l'effectuer.

J'auray donc l'honneur de vous dire, Monsieur le

(1) En marge de cette lettre on lit : « Répondu le 10, pour témoignage de satisfaction, d'intérêt et d'amitié. »

Comte, que notre Assemblée générale a jugé à propos de me donner la seconde place de la Congrégation en me nommant premier assistant de notre général, dom Chevreux, le même qui l'étoit avant le chapitre. Quoyque cette place soit supérieure à celle que j'occupois, j'aurois cependant resté volontiers prieur à Saint-Denis, où jusqu'à la vacance, j'aurois pu être encore en cette qualité pendent deux ans et quelques mois. Le projet des tombaux me tient toujours fortement à cœur ; c'est le seul et unique motif que j'avois d'être continué ici prieur.

Je vais demeurer à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, ce qui me flatte d'autant plus que j'ose espérer de votre bonté qu'il me sera permis de vous renouveller de temps en temps le très profond respect avec lequel

J'ay l'honneur d'être, etc.

D. MALARET.

Saint-Denis, 6 septembre 1788.

LIV. — *Lettre du comte d'Angiviller à dom Malaret, premier assistant du R. P. général de l'ordre de Saint-Benoît à Saint-Germain-des-Prez.*

Versailles, 10 septembre 1788.

Les sentimens d'estime et d'amitié que je vous ai voués, mon Révérend Père, ne me laissent que le sentiment de la plus entière satisfaction en vous voyant appellé par le vœu commun de votre ordre à une des places les plus distinguées de son régime. Vous la remplirez sûrement avec autant d'utilité que d'édification. Elle vous met à portée de seconder les travaux d'un général dont la nouvelle nomination, dans le chapitre qui vient de se tenir, est un témoignage bien positif de

l'estime et de la vénération auxquelles il a tant de droits. Forcés, comme nous le sommes tous, de renvoyer à des tems moins malheureux l'intéressant projet des tombeaux de Saint-Denis, ne les perdons point de vue et appliquons-nous, autant qu'il sera possible, à ménager les moyens de succès. Je profiterai avec grand plaisir de tous les momens que vos occupations vous permettront de me donner pour vous renouveller l'assurance de tout l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, mon Révérend Père, etc.

### LV. — *Dernière lettre de dom Malaret au comte d'Angiviller* (1).

Paris, 17 septembre 1790.

Monsieur le Comte,

J'apprends que la maison de Saint-Denis, dont je redoutois l'abandon ou la destruction, sera conservée, et que sa conservation sera dûe à la piété et au respect de notre bon roy pour la mémoire de ses ancêtres et celle des héros qui y sont ensevelis.

Quoyque cette conservation ne doive pas vraisemblablement intéresser mon personnel, la nouvelle en est venue bien à propos pour ma satisfaction : mon âme, flétrie par notre suppression et par la misère à laquelle on nous dévoüe, mais plus encore par le renversement total

(1) En marge de cette lettre, qui prouve que dom Malaret ne se décourageait pas facilement dans ses entreprises, un des commis des bâtiments a résumé, suivant l'habitude, les objets qui y sont traités : voici cette analyse : « Dom Malaret prend son texte de la conservation de la maison de Saint-Denis pour proposer l'établissement d'un chapitre et d'une compagnie de gardes invalides pour les tombeaux : il développe son plan, ses moyens mesurés sur les revenus de l'abbaye qu'il désirerait que le roi se réservât et sur le restant net de ces mêmes revenus. Il renouvelle sa demande de la restauration des tombeaux en indiquant un nouveau plan bien fait, plus détaillé, moins dispendieux que ceux qui ont paru et dû aux lumières d'un artiste honnête, doué d'une brillante imagination et qui ne l'avait dressé que pour sa propre satisfaction. »

de tout ce que les siècles avoient si solidement établi et si constament respecté, n'avoit eu, jusqu'à ce moment, d'autres sentimens que ceux qui sont la suite nécessaire des évènemens aussi inouis et aussi désastreux.

Le roy annonce que son intention, en conservant Saint-Denis, est de remplacer les religieux chargés jusqu'à présent de prier sur ces illustres mausolées, par un corps d'ecclésiastiques assés nombreux pour remplir avec décence ce service et celuy de l'Oratoire de Sa Majesté dans ses diverses résidences.

Sa Majesté vouloit d'abort consacrer à cet établissement le revenu des biens ecclésiastiques enclavés dans les domaines; mais, depuis il a renoncé à toutes dispositions de ces biens, sans cependant abandonner la pieuse fondation qu'il projette.

Il est un moyen qui faciliteroit ce projet, ce seroit que le roy se réservât tous les revenus dont jouissoient les religieux de Saint-Denis; seuls ils suffiroient et peut-être au-delà pour fonder avec une munificence vraïment royale l'établissement que le roy se propose.

Permettés moy, Monsieur le Comte, d'avoir l'honneur de vous présenter mes vües là-dessus.

Je pense que ce corps d'ecclésiastiques devroit être composé de cinquante membres.

Si le roy, pour donner de la dignité à ce corps, vouloit en distinguer quelques membres, on y établiroit un doyen, un sous-doyen, un grand chantre, un trésorier, un sacristain et un maître des cérémonies, tous officiers nécessaires pour le service de cette église.

Je pense encore qu'il seroit très convenable à la piété et au respect qu'on doit aux cendres de nos souverains et de ces héros qui reposent dans ce sanctuaire, qu'une compagnie d'invalides, composée de vingt hommes et

commendée par deux officiers, fût habituellement fixée à Saint-Denis, à qui la garde en seroit confiée et le jour et la nuit.

Le premier supérieur de ce corps ecclésiastique seroit de droit M. le grand aumônier qui veilleroit au maintien de l'ordre et de la discipline.

Quand au temporel, le ministre nommé par le roy en auroit seul l'administration et le chargé de la régie rendroit ses comptes à luy seul.

Ce chargé par le ministre acquiteroit les charges, fourniroit aux frais du culte et pour l'entretien des bâtimens, donneroit tous les trois mois à chaque membre du corps ecclésiastique le quartier de son honoraire, et chaque mois la solde aux officiers et soldats invalides.

Il seroit bien à désirer, Monsieur le Comte, que cet objet fût dans votre département, il ne peut en être convenablement séparé.

Toutes ces sommes payées, il en resteroit encore pour commencer et finir la restauration des tombeaux que la décence et l'honneur dû à des dépouilles précieuses nécessitent depuis long-temps.

Voici mon aperçu :

| | | |
|---|---|---|
| Le revenu de Saint-Denis monte annuellement à..... | | 291,184 # 18 s |
| A retrancher pour les dixmes supprimées..... | 35,000 # | 115,000 # |
| Plus pour charges, culte, batimens..... | 80,000 # | |
| RESTE NET..... | | 176,184 # 18 s |

| | | |
|---|---|---|
| Sur quoy pour un doyen. | 4,000 # | 137,722 # 10 s |
| Pour un sous-doyen.... | 3,500 # | |
| Le grand chantre..... | 3,000 # | |
| Le trésorier..... | 3,000 # | |
| Le sacristain..... | 3,000 # | |
| Le maître des cérémonies | 3,000 # | |
| 44 ecclésiastiques à 2,400 | 105,600 # | |
| Invalides 1er officier..... | 2,000 # | |
| 2e officier..... | 1,500 # | |
| 20 soldats à 456 # 2 s 6 d. | 9,122 # 10 s | |
| DERNIER NET..... | | 38,462 # 8 s |

Cet excédant de 38,462 # 8 s. pourroit être annuellement consacré à la restauration des tombeaux et, en très peu d'années l'ouvrage arriveroit à sa perfection.

J'ay vü depuis peu un plan très bien fait, plus détaillé et moins coûteux que ceux qui ont paru. Il est simple, mais beau, convenant parfaitement à la chose. L'autheur est un architecte honnête, doué d'une belle imagination qui ne l'avoit dressé que pour sa satisfaction.

Cependant, Monsieur le Comte, si vous adoptiés cet aperçu, je pense qu'il seroit à propos de se procurer des renseignemens plus précis des revenus et des charges de Saint-Denis ; le travail ne seroit ni long ni difficile.

J'ay l'honneur d'être, avec un profond respect, etc.

D. MALARET,

*Abbaye Saint-Germain.*

FIN.

**BIBLIOGRAPHIE.** — Etudes paleœthnologiques : *Les Grottes de Courjeonnet; les Puits funéraires de Tours-sur-Marne*, par A. NICAISE, président de la Société Académique de la Marne. — 1873 et 1875, 2 broch. in-8° de 16 et 32 p., 2 planches lithographiées.

Nous trouvons dans ces intéressantes brochures le discours qui ouvrit fort dignement le Congrès de la Société française d'archéologie, tenu à Châlons en 1875, en résumant à grands traits les études préhistoriques faites antérieurement dans une des contrées les plus riches en dépôts laissés par les races anciennes, et en marquant avec précision les points sur lesquels devaient se porter les travaux futurs. Les Grottes de Courjeonnet et le Musée du Château de Baye sont devenus célèbres depuis que M. Nicaise a publié son remarquable rapport de 1873. Si l'espace ne nous eut manqué, nous eussions préféré nous étendre sur les Puits funéraires de Tours-sur-Marne, dont la découverte est plus récente, et dont on n'a encore trouvé d'exemple que sur cette rive de la Marne. Nous nous bornerons donc à constater la féconde impulsion que M. Nicaise a imprimée dans son rayon aux recherches préhistoriques. Bientôt doit paraître une carte archéologique du département de la Marne, impatiemment attendue, et à laquelle M. Nicaise travaille assidûment depuis plusieurs années. Ce sera le résumé le plus complet de la science archéologique dans cette contrée et le meilleur guide pour l'explorateur.

H. H.

# JOURNAL DE NICOLAS-ÉDOUARD OLIER

L'auteur du *Journal* que nous publions est Nicolas-Édouard Olier, conseiller au Parlement de Paris, personnage peu connu d'ailleurs. Il appartenait à une famille originaire du pays Chartrain, établie à Paris dans les charges de robe, comme celles de grands-audienciers de France, maitres des requêtes, conseillers au Parlement, conseillers d'État, etc. Ses alliances comptent des noms illustres : Molé, Seguier, Bellièvre, Méliand, Le Tellier, Colbert, Amyot, Malesherbes, Polignac, etc. Ses armoiries offrent, par une particularité honorable, des fleurs de lys d'or sur azur. En voici la description : *D'or, au chevron de gueules, chargé en chef d'un croissant d'argent, surmonté d'un besan*

*d'or, et accompagné de trois grappes de raisin de sable, à la bordure d'azur chargée de fleurs de lys d'or.*

Nous n'entreprendrons pas de dresser la généalogie de Nicolas-Édouard Olier, nous contentant de présenter au lecteur les détails suivants :

François Olier, son père, seigneur du Petit-Hangest et de Vandelle, exerça diverses charges de magistrature sous Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV. Il était, au moment de sa mort arrivée le 2 avril 1597, conseiller et secrétaire du roy, maison et couronne de France. Il était alors âgé de 77 ans; il fut inhumé à l'église Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, dans la chapelle des Olier. Il avait épousé Madeleine Molé, tante de l'illustre Mathieu Molé.

François Olier laissa trois fils :

1° François Olier, seigneur de Nointel, chef de la branche de ce nom et aïeul de Charles-François de Nointel, qui se distingua dans la diplomatie, ayant rempli sous le règne de Louis XIV les fonctions d'ambassadeur à Constantinople;

2° Jacques Olier, seigneur de Verneuil et d'Yvoy, conseiller au Parlement de Paris, marié à Claire Colbert; un de ses fils fut le vénérable abbé Jean-Jacques Olier, fondateur de la congrégation et du séminaire de Saint-Sulpice;

3° Nicolas-Édouard, conseiller au Parlement, auteur de ce *Journal*. Il fut reçu conseiller au Parlement de Paris, le 8 février 1592; de la chambre des enquêtes, il passa à la grand-chambre, le 15 janvier 1624. Aucun document généalogique ne parle ni de son mariage ni de sa postérité. Ses prénoms de Nicolas-Édouard se perpétuèrent dans la branche de son frère Jacques.

Ce Journal d'Olier, conservé en original à la bibliothèque nationale, sous le n° 5244 du fonds des manuscrits français, forme un volume petit in-folio, très-mince, puisqu'il ne se compose que de 31 feuillets. Nous n'en connaissons aucune copie. La bibliothèque de la France du P. Le Long le cite, et c'est d'après cette note qu'il a été mentionné par quelques auteurs, entr'autres M. l'abbé Faillon et son continuateur dans la vie de

l'abbé Olier. Il est écrit tout entier de la main du conseiller au Parlement. Il commence à l'année 1593.

Le folio 2 est intitulé : *Recueil d'un certain livre au feuillet 93*. L'extrait annoncé par ce titre n'est qu'une suite de notes relatives à l'histoire de la Ligue à Paris, en 1586 et 1587, (1) sans lien avec le Journal, qui reprend au folio 4, verso, par l'année 1594.

Le Journal s'arrête au mois de mai de l'année 1602.

L. SANDRET.

---

## JOURNAL DE NICOLAS-ÉDOUARD OLIER

### 1593.

Me ressouvenant sur le tard, j'ay mis la main à la plume pour noter ce qui se passe en cette ville et ailleurs pour me fournir d'exemple et de conseil à l'advenir, et commenceray.

Par l'acte mémorable et résolution franche de Messieurs du Parlement, le 28 de juing, assemblez depuis les 7 heures du matin jusques à midy. Après belles harangues et remonstrances faictes par les sieurs du Vert, Damours, Mareschal et aultres du corps de la Court, dont la teneur est telle :

« Qu'ils entendent s'opposer à toutes les propositions faictes par le duc de Feria, agent pour le roy d'Espagne, assisté du légat, nommé le cardinal de Plaisance, de l'embassadeur d'Espagne et du Orador Taxis, à toutes les propositions et prétentions du royaume de France pour l'Infante, fille aisnée de l'Espagnol, et empêcher qu'il ne soit dorénavant rien proposé sur ce subject.

(1) Nous donnerons ces notes à la suite du Journal.

« Davantage que le procureur général du roy Molé formera son opposition, et que de ceste opposition signification sera faicte à toutes les trois chambres des Estats qui pour lors se tenoient au Louvre (1).

« D'abondant, que sur ce arrest interviendra, lequel sera lu au duc du Maisne (2), en présence de tous les princes qui l'assisteront, sçavoir : le duc d'Aumale, le duc de Guyse et le duc d'Elbeuf; et que toute la compagnie assistera le président Le Maistre (3), pour luy en faire la lecture, affin qu'ilz n'en prétendent aucune cause d'ignorance. »

Les prétentions de l'Espagnol estoient telles : que l'Infante fust royne de France, épousant ung de la maison de France, y comprenant toute la maison de Lorraine, à la charge et condition que la nomination de celuy qui l'épouseroit seroit au roy d'Espagne, et que si par quelque adventure celuy qui seroit nommé roy mourust avant la royne Infante, elle demeureroit seule royne, sans estre contraincte de se pouvoir marier pour régir et gouverner le royaume.

Le 29e de juing 1593, à 7 heures du matin, Monsieur le président Le Maistre, accompagné d'ung bon nombre de conseillers, alla trouver le sieur du Maisne à l'hostel de Nevers, où il logeoit pour lors, et luy fist une remonstrance digne de luy, d'ung grand homme; après luy prononça l'arrest de la Court, dont le contenu est tel :

« Du lundy 28 juing 1593, sur les remonstrances cy-devant faictes à la Court par le procureur-général du roy,

(1) Le duc de Mayenne, pour ranimer le zèle des ligueurs, avait convoqué de prétendus États au Louvre.

(2) Ou de Mayenne.

(3) Gilles Le Maistre, qui faisait les fonctions de premier président.

et la matière mise en délibération, la Court, toutes les Chambres assemblées, n'ayant, comme elle n'a jamais eu, aultre intention que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine en l'estat et couronne de France, soubz la protection d'ung roy très-chrétien, catholique et françois, a ordonné et ordonne que remonstrances seront faictes ceste apres disnée par M. le président Le Maistre, assisté de bon nombre de conseillers de ladicte Court à Monsieur le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'estat et couronne de France, en la présence des princes et officiers de la couronne, estant de présent en cette ville, à ce qu'aucun traicté ne se face pour transférer la couronne en la main de prince ou princesse étrangers; ains les lois fondamentales de ce royaume seront gardées, et les arrests donnez par ladicte Court pour la déclaration d'ung roy catholique et françoys exécutez, et qu'il ayt à employer l'authorité qui luy a esté commise pour empescher que soubz le prétexte de religion, la couronne ne soit transférée en main étrangère contre les lois du royaume, et pourvoir le plus promptement que faire se pourra au repos du peuple, pour l'extrême nécessité en laquelle il est réduict; et néanmoins dès à présent a ladicte Court déclaré et déclare tous traictez faictz ou à faire en après, pour l'établissement de princes et princesses estrangers, nulz et de nul effect et valeur, comme faictz au préjudice de la loy salicque et des lois fondamentales de ce royaume. »

1594.

Le 11e du mois de janvier, Messieurs du Parlement, sur l'advis qu'ilz eurent que Monsieur de Belin (1), gouver-

(1) François de Faudoas d'Averton, comte de Belin, nommé, le 27 avril 1591, gouverneur de Paris par le duc de Mayenne.

neur de Paris, avoit son congé du duc de Mayenne, pour s'en aller et quitter son gouvernement, deux de Messieurs des Enquestes, MM. Midorge et Le Clerc, furent députez de leurs chambres, pour aller remonstrer ce que dessus à Messieurs de la Grande-Chambre, où il fust arresté que deux de la Grande-Chambre, MM. Flory, le doien, et Corbe, iroient par devers Monsieur de Belin, sçavoir si c'estoit de son plain gré et mouvement, ou si c'estoit par commandement qu'il s'en alloit; auxquelz il fist réponse que c'estoit de son propre mouvement et volunté qu'il s'en alloit se retirer an sa maison de Belin, pour, où l'occasion se présenteroit, faire ung signalé service tant au party en général, qu'en particulier à Monsieur du Mayne.

Le lendemain, qui estoit le mercredy 12e dudict moys de janvier, Monsieur de Flory, les Chambres assemblées, rapporta tout ce que luy avoit dict pour réponse M. de Belin, où estant pour se résoudre sur ceste response, Monsieur du Mayne vint au Palais, et pensoit d'empescher par belles parolles ceste résolution. Néanmoins, aprés l'avoir ouy, et s'en estant allé, ne laissèrent de continuer leur assemblée, où il fust arresté que douze de Messieurs s'en iroient trouver le sieur duc de Mayenne, pour luy remonstrer et faire entendre qu'au cas que M. de Belin s'en allast, ilz quittoient le Palais et abandonnoient la justice.

Du jeudy, qui estoit la my-caresme, 6e de mars, fust descendue la chasse de sainte Geneviefve. La procession assez belle. Le gouverneur pour lors, c'estoit M. de Brissac (1), qui y assista. Pour certains bruitz qui couroient

(1) Charles de Cossé, comte de Brissac, nommé gouverneur au commencement de l'année.

dans la ville, que les Seize vouloient couper la gorge aux gens de bien, qu'aussi l'on craignoit que le roy n'eust intelligence dans la ville, qui estoit pour lors a Saint-Denys, la ville estoit armée; corps de garde partout, et les rempartz bordez de gens de guerre.

Le mardy 22e de mars, le roy de France, Henri IVe, la cinquième (année) de son règne, entra dedans la ville Paris, à quatre heures au matin, par intelligence, deux des postes estant ouvertes, la Porte-Neuve et la Porte-Saint-Denys. Ceux de la ville qui estoient de l'intelligence estoient jusques au nombre de sept : le gouverneur, M. de Brissac, M. Dampierre, président au Grand-Conseil, le prévost des marchands Lhuillier, Langlois, eschevin, qui ouvrit luy-mesme la porte Saint-Denys, M. le président Le Maistre et M. Damours, conseiller, et le sieur de la Chevallerie qui estoit dans l'arsenal.

Aussi tost que le roy fust dans la ville, il envoya une lettre au duc de Férie, qui estoit agent pour l'Espagnol dans Paris, à ce qu'il eust à demeurer quoy, et dans trois heures après-midy, que toutes les compagnies et troupes estrangères, eussent à sortir, tant les Espagnolz que Néapolitains, lansquenetz et hovalons. Après cela, la première chose qu'il fist, ce fust d'entrer au Louvre, et ung peu de temps après, il alla à Nostre-Dame, où le *Te Deum* fust chanté; les orgues qui jouoient, les cloches qui sonnoient, les tambours, clairons et trompettes qui résonnoient dans l'église, avec une acclamation du peuple si grande qu'elle ne se peust dire plus; tout chacun, au sortir du *Te Deum*, criant à haulte voix : Vive le roy. La ville fust rendue si heureusement qu'il n'y eust ung seul homme de tue, sinon deux ou trois à la meslée, entre aultres ilteau sieur de la Court. L'ordre y fust tel-

lement observé et gardé que les soldatz n'osoient se départir du gros pour aller ès rues détournées craignant quelque vollerie ou pillerie.

A trois heures aprez midy, les Espagnolz sortirent hors de Paris par la porte Saint-Denys, le roy estant au derrière de la porte qui les vist sortir, le tambour sonnant, l'enseigne desployée, mais la mesche esteinte.

Feux de joye furent faictz l'après-disnée à l'Hostel-de-Ville, toutes les pièces tirées, et parmy les rues, à neuf et dix heures du soir, l'on fist feu de joye aussi.

La récompense de ceux qui ont rendu et réduict la ville au roy, est que le prévost Lhuillier, qui estoit maistre des comptes, fut faict président des comptes, maintenu en son estat de secrétaire que le duc de Mayenne luy avoit donné, en son abbaye de six mil livres de rente, dix mil receues comptant et deux mil livres d'apointement;

Langlois, ung estat de maistre des requestes, deux mil livres d'ameublement et mil livres d'estat;

Le sieur de Brissac, deux cens mil livres, maintenu en son estat de mareschal et gouverneur de Paris;

Le président Le Maistre, qui avoit esté faict (président) après la mort du président Brisson, par le sieur duc de Mayenne, avec trois aultres, sçavoir : M. Chartier, le doyen des conseillers de la Court, M. Dariulle, président du Grand-Conseil, M. de Nully, président des aydes, lesquelz tous trois furent cassez à la réduction de la ville; M. Le Maistre, pour récompense, fust maintenu en son estat de président avec quelque apointement;

M. Damours, du privé conseil, etc.

Le dimanche 24e de juillet, fust descendue la chasse sainte Geneviefve, et fuste faicte procession générale, à

cause des grandes pluies, et pour demander à Dieu beau temps, affin que les fruicts qui estoient sur la terre peussent estre recueillis. Car ja les blés commençoient à germer sur la terre.

Mad^lle^ Olier, ma mère (1), eust une grande malladie, qui néanmoins ne luy dura que huict jours, et fust deux fois 24 heures sans parler, Son mal luy prinst la veille de saint Michel, et le lendemain de saint Michel, à la mesme heure, la parolle luy revinst, qui fust entre les cinq et six heures du matin. Le jour qu'elle perdist la parolle, qui fust le premier jour de sa malladie, elle fust seignée du bras droict, au matin prinst deux clystères, fust vantouzée. L'après disnée, seignée du mesme bras, et à neuf heures du soir print une médecine.

Monsieur d'O (2) mourut le 24^e^ d'octobre 1594, entre dix et onze heures du matin, et ne fust que douze jours malade. Son mal estoit une carnozité dedans la verge. Il fust incisé par Monsieur Collo. L'on ne luy trouva point de pierre. Mais l'incision fust pour donner cours à l'urine qui estoit arrestée à cause de ceste carnosité. Deux jours devant que rendre l'âme, il luy survint une grande descente sur le paulmon, sy bien que et par le nez et par la bouche il rendoit et crachoit le sang, qui fust cause de luy acoursir les jours. Cette carnosité venoit d'une chaude-pisse qu'il avoit eue en Poulongue, estant avec le roy Henri III, il y avoit quelque vingt-trois ou vingt-quatre ans, et autrefois s'estoit senty d'une suppression d'urine. Sur les quatre heures au soir du jour mesme qu'il rendist l'âme, il fust mis dans son lict de

(1) Madeleine Molé, tante de Matthieu Molé.

(2) François d'O ; il avait été gouverneur de Paris de 1587 à 1589. Il fut rétabli dans cette charge par Henri IV, après son entrée dans sa capitale.

parade, à face découverte, où chacun alloit luy bailler de l'eau béniste. Il fist la plus belle fin et rendist son âme à Dieu avec une si belle résolution et sans apréhension de la mort qu'homme du monde sçauroit faire.

Il estoit gouverneur de Paris et super-intendant des finances de France, et avoit en main tout le maniement des affaires du royaume.

Sur les neuf heures au soir du jour qu'il trespassa, il fust ouvert, présens quatre excellens médecins : MM. Brouard, Martin, Dulaurent et Duret, et dix ou douze chirurgiens. Il se trouva qu'il avoit huict ulcères dans le cœur, dont chacun ressembloit à galle de tigne, et de plus avoit le péricrane tout plain d'eau rousse et purulente; avoit les deux paulmons adhérens au costé et tous deux livides; le foye de couleur blanchastre contre son naturel; la ratte fort belle. Il n'avoit point de pierre au reing; mais le reing gauche se trouva tout pourri; la vessie point gastée ni les testicules. Mais qui fust en partie cause de sa mort, ce fust la carnosité qui estoit dans la verge et de plus la gangrène qui s'y estoit mise en partie à cause des vapeurs qui provenoient de ce cœur ulcéré, en partie de l'acrimonie de l'urine qui estoit arrestée par le moien de ceste carnosité susdite (1).

Monsieur du Puis (1), conseiller de la Court, qui estoit de la seconde, rendist son âme à Dieu le premier jour de décembre 1594, entre les dix ou unze heures du matin, et mourust de la pierre qu'il avoit au reing. Il fust autant regretté qu'homme qui fust du Parlement, tant pour sa probité et preudhomie que pour son sçavoir. Mon-

(1) Claude du Puy, conseiller au Parlement, père du célèbre érudit Pierre Du Puy.

sieur Perrot, président de sa Chambre fist la harangue funèbre à la Grande-Chambre, les chambres assemblées.

Le 27e jour de décembre 1594, le roy retournant de son voyage de Picardie et arrivant à Paris, le jour de saint Jehan, l'une des féries de Noel, ung nommé Jehan Castel (1), filz d'ung marchand de Paris, tenant sa boutique vis-à-vis la première porte du Pallais, se résoult, sur les onze heures du matin, ayant ouy dire que le roy arriveroit ce jour-là, de luy donner un coup de couteau dans le petit ventre, ou en quelle partie du corps qu'il pourroit selon son advantage. Le roy estant arrivé sur les cinq ou six heures du soir, droit s'en alla au logis de Madame de Liancourt (2), qui estoit une dame que le roy aymoit fort. Le malheureux continuant son entreprinse et meschante volunté, se transporte en ce logis et entre en la chambre où estoit le roy; après l'avoir bien considéré et ne pouvant l'aborder sytost, eust la patience d'attendre qu'il s'en allast souper. Comme le roy disoit adieu à Madame de Liancourt, vinrent Messieurs de Ranguy, Cipierre et Montigny pour saluer le roy, et comme le sieur de Montigny luy fesoit la révérence et le roy se baissoit pour le recueillir et recepvoir, ce désespéré print le temps et l'occasion pour le frapper, en pensant luy donner dans la gorge; le roy s'estant ung peu baissé plus bas que de coustume, luy donna dans la bouche, et le coup fust si fort qu'il eust et la lèvre haulte du costé droit couppée, et une dent rompue du mesme costé. Aussi le roy dict : Je suis blessé; sans penser toutefois que ce fust d'ung coup de cousteau, ou par personne qui désirast le blesser ni tuer, et croyoit que

(1) Jean Chastel.
(2) Gabrielle d'Estrées, mariée à M. de Liancourt, maîtresse de Henri IV.

ce fust des ongles de Mathurine, sa folle. Le sieur de Montigny voyant ce coup, aussitost prend le compagnon et le sieur de Cipierre, et dict qu'il falloit par nécessité que ce fust ou luy ou l'ung des deux aultres, donne les osselets à ce malheureux pour le faire confesser, luy tord le bras jusque par dessus la teste, et luy met la teste au dessoubz des cuisses. Enfin le mal qu'il enduroit luy fist confesser la vérité, et dict que ç'avoit esté, luy, et qu'il avoit esté poussé d'ung instinct divin pour le bien et repos de l'église. Jamais on ne vist ung enfant comme il estoit, aagé seulement de 17 ou 18 ans, parler si résolument comme il fesoit. On recougneust, et le confessa aussitost, qu'il avoit esté tousjours nourri au collége des Jésuistes et imbu de leurs fausses doctrines.

Estant interrogé par M. le premier président de Harlei (1), à quelle fin il avoit attenté à la personne du roy, entre aultres choses il dict, qu'ayant commis de si grands et énormes péchés, lesquelz jamais il ne voulust descouvrir, et sçachant par ce moyen que son âme estoit damnée *ad octo*, qui est la damnation la plus grande et la plus griève, désirant la descharger en partie de ces atroces peines et tourmens, ce qu'il ne pouvoit aultrement qu'en fesant une œuvre méritoire pour le bien de l'église et la conservation de la religion, comme de tuer le roy, qu'il réputoit estre tyran, et que par ce moyen son âme seroit deschargée en partie, et ne seroit plus damnée que *ad quatuor*. Sur ce mot de *tyran*, fist une distinction nouvelle tirée de la doctrine de sesditz Jésuistes : que le tyran n'estoit pas seulement celuy qui estoit usurpateur

(1) Achille de Harlay, le plus illustre de cette célèbre maison, né en 1536, mort en 1616.

du royaume qui ne luy apartenoit point, mais celuy-là estoit aussi tyran, quoyque le royaume luy apartient tant de droit de succession, que de droit de ligne et de proximité, qui ne régnoit pas au royaume *per viam spiritus sancti;* sçavoir est par la voye du Pape; que Henry quatriesme, nostre roy, n'avoit esté ni avoué ni approuvé par le Pape, qu'il n'avoit faict aucunement son accord avec ledict Pape, et partant qu'il n'estoit roy légitime, et par conséquent illégitime et usurpateur et tyran. Il fist encore plusieurs aultres distinctions nouvelles, comme il estoit interrogé à la Grande-Chambre. Enfin la Court voyant qu'il avoit esté tellement imbu par ces faulx prophètes jusques à tenir pour maxime qu'il ne falloit, estant entre les mains de la justice et près d'endurer la mort, jamais accuser les complices de mesme crime, principalement ceulx qui pouvoient servir au public pour le soustien de l'église et de la religion catholique, le jeudy d'après, les deux Tournelles assemblées, il fust condamné à avoir la question ordinaire et extraordinaire, à faire amende honnorable devant le parvys Notre-Dame, et de là mené et conduict à la Grève pour y avoir le poing couppé, tenant le cousteau en la main, estre tenaillé, et puis tiré à quatre chevaux; son corps brullé et consumé, et puis les cendres jetées au vent.

Par le mesme arrest, les Jésuistes, comme perturbateurs du repos public, chassés dans trois jours hors de Paris, et dans quinzaine hors le royaume, leurs biens confisqués au roy pour estres employés à œuvres pitoyables, ainsi qu'il en sera ordonné par la Court.

Le soir mesme que ce malheureux coup fust faict, on se saisit de tous les Jésuistes et feurent menez au logis du capitaine du quartier. Ung d'entre eux, nommé Queret, fust chargé, et connu coulpable, mené prisonnier à la

conciergerie. Deux aultres sont depuis menez prisonniers pour quelques pernicieux sermons qui feurent trouvés en leurs estudes. Quatre conseillers de la Court feurent députez commissaires pour interroger tant lesditz Jésuistes que les pensionnaires dudict collége de Clermont.

## 1595.

En janvier, Monsieur Vallée, aultrement Desbarreaux, filz d'intendans, fust receu conseiller de la Court, et fust en sa réception fort molesté; et après avoir esté interrogé à l'ouverture du livre, il tomba sur le tiltre *Si quadrupes*, qui fust occasion de ce quatrain :

Que dis-tu du tiltre *si quadrupes*
Où tomba cest animal *bipes?*
Fut-ce par rencontre ou par malheur?
Non, en tout malheur il y a l'heur.

La mesme année furent receus deux fils d'intendans Dudicourt et Vallée, qui firent aussi bien l'ung que l'autre en leur réception.

Amy, dis-moy, cognois-tu bien
Vallée et Dudicourt,
Qui pour ne sçavoir rien,
Sont conseillers de la Court?
Ouy, mais estant filz d'intendans,
Ilz tiennent pour response légitime,
De leurs pères l'ancienne maxime :
Rien en dehors, tout en dedans.

Ledict Vallée consentit qu'ung nommé Bullion filz de maistre marcheroit devant luy, encore qu'il ne fust receu qu'après luy. Sur ce ilz feurent tous deux ouis en la Grande-Chambre ; du consentement des deux parties, arrest par lequel Bullion précéderoit ledict Vallée. Le-

quel arrest fust signifié à ce qu'il n'en prétendit cause d'ignorance.

Ne cherchez plus de science;
Car Desbarreaux et Dudicourt
On monstré que pour la Court
Il ne fallait que des finances.

Le 6e jour de juing, madamoiselle ma mère eust la mesme maladie qu'elle avoit eu l'année précédente au mois de septembre. Mais ceste foys elle ne fust que vingt-quatre heures sans parler, et à la mesme heure qu'elle avoit perdu la parolle, à l'heure mesme le lendemain, qui fust entre cinq et six du matin, la parolle luy revint; et ce premier jour de sa maladie print deux clystères, une foys seignée, et une foys vantouzée et scarifiée.

Madamoiselle ma mère, le 5e jour de juillet 1595, ung dimanche, à quatre heures au matin, fust bien plus que les deux foys auparavant travaillée de sa maladie. L'on usa des mesmes receptes, et fust si malade quelle perdist le sentiment, l'ouie, la parolle et la veue à mesme heure; fust deux foys vingt-quatre heures sans sentir aucunement et sans ouir; fust..... (1) le dimanche au soir, et n'en eust aucune souvenance ni mémoire; et a esté jusques au vendredy ensuivant sans parler ni voyr, et à cinq heures au matin la parolle et la veue luy revinrent toutes ensemble, et fust six jours entiers en cest estat. Outre les remèdes, l'on usa de poudre qu'on appelle sternutatoire, qui luy fist revenir le sentiment, d'eaux impérialle, cordiale, de l'oximel pour la faire cracher, etc.

Le 25e jour d'aoust 1595, trépassa Monsieur le pré-

(1) Mot illisible qui doit signifier *administrée de l'extrême onction.*

sident de Thou (1), quatriesme président de la Grande-Chambre auquel a succédé en son office Monsieur Démery, filz de feu M. le premier président de Thou ; et fust la semonce faicte par M. le président Blanmény (2), troisiesme président, le 28e ensuivant, ou assistèrent tous les parens, et entre autres M. le premier président, qui se mettoit derrière le bureau comme les autres, au dessous de celuy faisoit la harangue, et assista aux deux premières harangues à la Grande-Chambre et à la Tournelle, où j'estois alors. M. le président Blanmény fist ung bref discours et narré de la vie du défunct, ayant esté quelque temps advocat des parties, et puis bailly de Saint-Martin, du Four-l'Evesque et autres petites jurisdictions, eschevin et prevost des marchands, dix ans advocat du roy au Parlement, et puis président de la Grande-Chambre.

M. le président Forget (3) la receust à la Tournelle et fist fort bien, dist entre autres choses que la France estant en ces derniers hoquetz, que le défunct ayant esté tousjours vray françoys, regrettant le déploré estat de ce royaume, *iis singultibus oppressus fuerat.*

La nouvelle de l'absolution du roy, qui fust arrestée le 30e d'aoust 1595 en plein consistoire à Rome, arriva au roy le 16e de septembre, et au Parlement mandée du 17e et nous la receusmes le 22e du mesme moys. Aussi tost la Court en corps alla à Nostre-Dame à dix heures heures au matin pour faire chanter le *Te Deum;* et sont les conditions de l'absolution telles :

(1) Augustin de Thou, d'abord avocat général, puis président au Parlement ; il était frère puiné du premier président Christophe de Thou.

(2) Nicolas Potier de Blancmesnil, né en 1541, mort 1635 ; il fut nommé chancelier pendant la régence de Marie de Médicis.

(3) Jean Forget, nommé président à mortier en 1590, mort en 1601.

« Le 30 aoust 1595, à Rome, dans le consistoire tenu ce matin à *Monte-Cavallo*, le Pape a dit aux Illustrissimes seigneurs : Dans l'affaire de France, nous avions eu les votes de tous les cardinaux, et beaucoup plus que la majorité a été d'avis que le roi de Navarre devait recevoir la bénédiction ; on a cependant traité avec M. du Perron de certaines conditions, dont une grande partie a été arrêtée ; ce sont les suivantes :

Que le roi devra écrire à tous les princes chrétiens pour leur faire part de son abjuration ;

Que les envoyés du roi feront serment ici à Saint-Pierre, ou en autre lieu qui sera désigné ;

Que le roi fera abjuration devant la personne commise par le Pape ;

Que le prince de Condé se soumettra à la foi catholique ;

Que le roi devra accepter le concile de Trente ;

Que le roi devra faire rétablir la foi catholique dans la province de Béarn, et les évêques dans leurs siéges ;

Que les concordats touchant les bénéfices seront observés comme au temps des rois défunts.

La raison qui a fait différer jusqu'à ce jour de donner au roi cette bénédiction, c'est qu'on a voulu obtenir les conditions les plus avantageuses qu'il était possible pour le siége apostolique, et ces conditions étant aussi honorables qu'elles sont, j'ai résolu de donner la bénédiction. »

Après ses paroles prononcées par Sa Sainteté, le Cardinal Colonna se leva disant qu'il seroit bon de nommer une congrégation sur cette affaire ; et le Pape lui fit signe de la main et lui imposa silence.

1596.

Monsieur le lieutenant-civil, nommé Siguier (1), le plus jeune des cinq frères, dont l'ung est président à la Grande-Chambre, l'autre advocat du roy, l'autre doyen de Nostre-Dame de Paris, et conseiller à la Grande-Chambre, et l'autre grand-maistre des eaux et forestz, et le plus jeune lieutenant-civil, qui décéda d'une fiebvre continue, le huictiesme d'avril 1596, et laissa cinq petitz enfans et sa femme grosse, qui acoucha quatre jours après le trespas de son mary, et fust enterré le 10e du mesme moys à Saint-André, qui estoit le mercredy de la semaine saincte.

Après la mort de M. le lieutenant, quelques uns se présentèrent, et les aultres y couroient pour avoir son office ; entre autres, MM. Mangot, conseiller au requestes, Fortias, conseiller de la 5e, et Chevalier, maistre des requestes, qui a espousé Madame de Vuideville. L'ung qui avoit la protection de MM. les Séguiers et qui alla en court pour parler au roy, en offrist jusques à vingt mil livres à la veufve, l'autre vingt-six mil, dont dix huict pour la veufve et le surplus pour le roy, et l'autre offroit dix mil livres de prest au roy, et qu'il composeroit avec la veufve. Le roy néanmoins ne désirant qu'aucun de ces Messieurs le fust, mist en délibération ceste affaire en son conseil. Enfin le roy esleust et choisit Monsieur Myron (2) président au Grand-Conseil, et vousist qu'il l'eust pour quinze mil livres, lesquelles le roy toucheroit, à la charge d'en bailler bonne assignation à la veufve pour luy faire toucher ceste somme dans six moys avec inté-

(1) Jean Séguier, l'un des fils de Pierre Ier Séguier, le célèbre président à mortier au Parlement.

(2) François Miron, élu prévot des marchands en 1604. Il était petit-fils de François Miron, médecin de Charles IX.

rest. Pour quoy faire et exécuter, MM. Dudicourt, Saldaigne et Gobelin, trésoriers de l'espargne, s'y obligèrent en leur propre et privé nom, si dans six moys ilz ne bailloient à la veufve bonne assignation pour s'en faire délivrer (1).

Au moys d'avril 1596, la ville de Calais fust prinse sur les Françoys par les Espagnolz, et n'estoient que six mil hommes de pied et deux cens chevaux. Le roy de France, Henry IV, avoit son siége devant la Fère, et d'autant qu'il y avoit six mois que son siége estoit devant, la voulant prendre par famine, ne voulust lever le siége pour aller secourir Calais, print seulement quatre mil hommes de pied et mil gentilzhommes maistres, pour fatiguer l'armée espagnolle. Mais les Espagnolz ne feurent sy tost arrivez devant Calais, qu'ilz la battirent avec cinquante canons et enlevèrent aussi tost la pille (2). Les habitants se voyant réduits à une si grande extrémité, sans espérance de secours, feurent contrainctz de capituler pour la ville, où ilz entrèrent, prenant les habitans en leur protection, donnant six jours de temps au seigneur Bidosan qui estoit gouverneur de Calais pour en advertir le Roy. Dans les six jours, le roy y envoya Madels et Campagnolle, qui estoit dans Boulogne, avec deux cens cinquante hommes, dont il y avoit cent gentilzhommes maistres qui entrèrent tous dans la citadelle pour la secourir, et de tant y entrèrent sans aucune résistance. Les six jours expirés, les Espagnolz dressèrent leur batterie vers ung bastion creux et la battirent avec quarante pièces de canon. Au bout de huict cens coups de canon ils firent brèche suffisante, et donnèrent trois

(1) Ce mot est d'une lecture douteuse.

(2) Ce mot désigne sans doute un môle qui défendait la ville du côté de la mer.

assautz les plus furieux du monde, et n'alloient point moins de mil à douze cens à l'assault. Au troisiesme assault, ilz emportèrent la citadelle et tuèrent tous les Françoys qui estoient dedans, passèrent tous par le fil de l'espée. Le roy aussi tost despécha Monsieur de Beaumont, filz unique de Monsieur de Harlay premier président, qui aporta les lettres mandant la nouvelle de la prinse de Calais. Il arriva le dernier dimanche du moys d'apvril qui estoit le 28e dudit moys; et ce mesme jour j'ay faict une protestation en mon âme, avec l'ayde de Dieu, de garder inviolablement ce à quoy je suis pour mon debvoir tenu de faire.

Monsieur Bouguier, petit filz de Monsieur Chartier fust receu au Parlement conseiller en survivance de mondit sieur Chartier. Depuis eust la démission pure et simple à la Saint-Martin 1595, et tomba malade sur la fin d'apvril ensuivant 1596. De ceste maladie il mourust, qui estoit une fiebvre continue (il en couroit fort ceste année là), le 6e de may et fust enterré le 7e à Saint-André. On luy feist semonce au Parlement par toutes les Chambres, encore qu'il n'eust esté conseiller que six moys. J'apprins dès lors que ceux qui meurent sans résigner, ou ayant esté vingt ans au Parlement, encore qu'ilz résignent, on leur faict tousjours semonce. Monsieur le président Ruelle porta la parolle et estoit de la 3e Chambre. Il eust ung fort beau convoy, et plus de cinquante à soixante conseillers y assistèrent. Messieurs les présidens Harlay, Seguier, Forget et Villeray s'y trouvèrent. Après sa mort, l'on disputa si l'office debvoit entrer aux parties casuelles, ou s'il debvoit retourner à Monsieur Chartier, encore qu'il en eust faict une actuelle démission. Néanmoins parceque par l'édict des survivances l'office re-

tourne tousjours à celuy qui a obtenu la survivance, tant qu'il vist, c'est pourquoy il fust jugé que l'office retourneroit à M. Chartier. Et de faict, le bonhomme M. Chartier le lendemain mercredy retourna au Parlement, reprinst sa place, et alla prendre possession au Breuvets.

En l'année 1596, commencèrent au moys de mars les hannetons à manger et brouter tout ce qu'il y avoit aux champs, et ceste mesme année l'on disoit que depuis que le monde est monde, il ne en avoit jamais eu tant. Les uns disent qu'ilz viennent de trois ans en trois ans, les aultres de cinq, les aultres de sept.

En la mesme année 1596, la peste fust si grande l'esté et l'automne à Paris, que le Parlement cessa dès la veuille de la mi-oust, et commença la Chambre des vaccations dès lendemain de la mi-oust, où douze de Messieurs de la Grande-Chambre estoient et deux des Enquestes : MM. Goussencourt et Rubetel. Quelques Chambres des Enquestes avoient déjà cessé longtemps auparavant la..... encores que le roy ne l'eust vouleu accorder.

Ceste mesme année là, il y eust des Grandz-Jours à Lion où Monsieur le président Forget présidoit. La Chambre estoit remplie d'honnestes hommes et habilles : MM. Thurin, Montelon, Béranger, Bovin, Bénard, Le Bossu, Jourdin, Fédeau, Le Grand, Faye, de Grieu, Bouchet, Vertemon, Perrot et Danefuge.

Ilz partirent le 27e de juillet pour estre à Lyon le lendemain de la feste (1), et avoient quatre livres par jour.

(1) Le 15 d'août, fête de l'Assomption. On voit que le voyage n'était guère rapide.

Monsieur de la Cave, maistre des requestes, avoit le seau et estoit comme président en ceste Chambre. Monsieur Le Bossu mourust aux Grands-Jours d'une fiebvre et flux de ventre; et fust la semonce faicte par Monsieur de Montelon et receue par Monsieur le président Forget à huys ouvert. Les Grands-Jours cessèrent en novembre, et revinrent tous à Paris au commencement de décembre. Pour gens du roy, y alla Monsieur l'advocat du roy Seguier, et Monsieur Duret, substitut, comme procureur du roy.

En la mesme année 1596, le dimanche 22e jour de décembre à sept heures du soir, le pont au Meusnier (1) tomba en l'eau, et y eust cinq moulins et sept arches rompus en mesme temps. Et ce grand coup de ruine fust faict à l'instant qu'on (ne) le pouvoit prévoir en façon du monde. Il y eust bien, à ce que l'on dict, trois centz âmes noyées; et la rumeur estoit si grande le lendemain que tout le peuple murmuroit. Dès le jour de Noel ensuyvant, l'on commença à travailler et estayer ce qui estoit de demeurant; et aussi l'on asseura et estançonna le pont au Change dès la mesme heure, d'aultant que tous les orfèvres et changeurs se retirèrent du pont au Change et l'abandonnèrent, et disoient l'avoir ouy craquer et fendiller; et la vérité estoit que les fondements baissoient et panchoient fort.

(1) Le pont aux Meuniers, ainsi nommé des nombreux moulins qui l'encombraient, était construit en bois. Il traversait la Seine un peu plus bas que le Pont-au-Change. Il fut reconstruit et achevé en 1609 sous le nom de *Pont-aux-Oiseaux ou aux Marchands*. Mais en 1621, un incendie le détruisit de nouveau; le feu se communiqua au Pont-au-Change qui fut également détruit. Entre l'emplacement des deux ponts, on en reconstruisit un en pierre en 1639, qui conserva le nom de Pont-au-Change. C'est celui qui fut démoli récemment pour être reconstruit dans l'axe du nouveau boulevard.

1597.

Le premier jour du moys de mars, il y eust une procession généralle, qui estoit en ung samedy, où le Parlement en robbe rouge estoit; et estoient plus de cent en nombre les présidents et les conseillers, la Chambre des comptes, Court des aydes et Prevost des marchands avec toute la ville. Il y avoit pour le moins trois ou quatre cens archers qui fesoient d'ung costé et d'aultre hayes pour empescher la foulle et la confusion. Le roy Henry IV y estoit, au costé gauche duquel estoit le légat *à latere* du Pape, avec tous ses cardinaulx, archevesques, évesques, abbés et autres ecclésiastiques. Au devant du roy marchoit la noblesse françoyse, et se trouvoient plus de deux cents cinquante gentilshommes françoys. Immédiatement devant le roy estoient les chevaliers du Saint-Esprit jusques au nombre de vingt ou vingt-quatre, qui portoient leurs colliers sur leur manteau; et fust trouvée ceste procession la plus solennelle qui ayt esté il y a dix ans à Paris. L'on alla du Palais à Nostre-Dame et de Nostre-Dame aux Augustins où le roy entendist la messe en l'église. Et y avoit ung dais vis-à-vis l'autel, au costé droit pour le roy, et au costé gauche pour le légat, sous lesquelz dais l'ung et l'autre ouyrent la messe. Auprès du légat estoit le cardinal de Joyeuse, et le cardinal de Gondy qui disoit la messe. Après l'évangille, Monsieur le cardinal de Joyeuse alla prendre le livre et le fist baiser au roy; et à l'offrande, Monsieur de Montpensier porta l'escu avec le sierge suyvant le roy qui alla à l'offrande. Monsieur le chancelier ouyst la messe, et estoit accompagné de Monsieur de Belieufvre et de beaucoup d'aultres.

Le lendemain qui estoit le dimanche, 2e jour de mars, ce fust le grand jubilé, et Monsieur le légat fist le ser-

vice à la papalle et chanta la messe à Nostre-Dame; et (fut) tout ce jour autant solennisé comme ung jour de Pasques.

Le mecredy ensuyvant, qui fust le 5e jour du mesme moys de mars, l'enfant de Monsieur le connestable de Montmorency (1) fust baptisé aux Enfans-Rouges, et le roy fust le parrain avec Madame la marquise de Monsseau (2), que le roy esleust et choisit pour sa commère. Ce qui fust trouvé nouveau, d'autant que où le roy est pour parain, il n'y a aultres ne parains, ne maraines, si ce ne sont pauvres et des plus pauvres. C'est après disner que le baptesme se fist. Les rues estoient tendues et tapissées, chose nouvelle et inaudite, d'aultant que cela ne se faict que pour les enfans de France. Et fust faict ce baptesme au soir, sur les six heures, aux flambeaux. L'après disnée, le roy courust la bague dans l'hostel de Guyse avec tous les princes, seigneurs et gentilshommes de sa court; et estoient tous magnifiquement bien habillés et bien montez, et passèrent tous à cheval en revenant de l'hostel de Guyse pour aller à l'hostel de Montmorancy, où il fust crié avec allégresse par plusieurs foys : Vive le roy. Le commencement de la cérémonie fust par les maistres des cérémonies qui estoient deux en nombre; après douze domestiques suyvoient, ayant chacun d'eux ung flambeau de deux livres à cire blanche; puis après six héraulx d'armes avec la coste de maille; après tous les suisses du roy, jusques au nombre de cinquante ou soixante, ayant chacun une torche de deux livres blanche

(1) Henri, duc de Montmorency, fils puîné du grand connétable, Anne de Montmorency, créé lui-même connétable en 1593. Il mourut en 1614. Ce fils, qui eut Henri IV pour parrain, était Charles qui mourut jeune.

(2) Gabrielle d'Estrées, créée marquise de Monceaux.

en la main, et en l'aultre leurs hallebardes; le tambour sonnant avec le fifre. Après, les officiers de Monsieur le connestable, jusques au nombre de douze, ayant tous chacun d'eux ung flambeaux de cire blanche; suyvoient les clérons et hautboys, et après huict trompettes, qui jouoient quatre à quatre, l'uns après l'autres. Les gentilshommes du roy qui commencèrent la marche, ayant la plus part d'eux ung flambeau en la main. Pour les honneurs, Monsieur de Roquelorre, maistre de la garderobbe du roy, portoit le cierge, le mareschal Orlanne (1) la salierre, Monsieur le mareschal de Biron le crémeau, Monsieur le duc d'Espernon le bassin, et Monsieur de Montpansier la serviette. Après le roy suyvoit, assisté de tous costez de sa noblesse, et le petit enfant que portoit une Dame près de la personne du roy. Tous les gentilshommes près la personne du roy avoyent presque des flambeaux. Suyvoit aprés Madame la marquise superbement habillée, et estoit conduicte par Monsieur de Vitry; Madamoiselle de Guyse, Madame la princesse de Condé, Madamoiselle de Chombert (2) et Madamoiselle de Sancy suyvoient les uns après les aultres, conduictes par des seigneurs et gentilshommes de la court. Au retour du baptesme le roy alla souper à l'hostel de Montmorency, et toutes les dames et princesses, ensemble tous les seigneurs et gentilshommes, où il y eust le plus superbe souper qui fust jamais. Il y eust pour quinze cens livres de poisson, que l'on servist tout en façon de chair et volaille. Le roy feist asseoir à sa table Monsieur l'ambassadeur de Venyze, qui seul d'homme soupa à la table du roy, et puis toutes les princesses, dames et damoyselles

(1) Alphonse d'Ornans, maréchal de France, de cette famille corse, devenue française sous Henri II.

(2) Schomberg.

y soupèrent aussi à la table du roy. Et estoient cent officiers et domestiques de Monsieur le connestable, habillez tous d'une parure, qui servirent le roy, les seigneurs et les dames. Le soir, il y eust ballet, faict par le comte de Clermont, Monsieur de Biron et aultres, et une superbe collation.

Le unzième du moys de mars 1597, la ville d'Amyens fust reprise par les Espagnolz à huict heures du matin, comme tous les habitans estoient au sermon, car lors nous estions en caresme et en la semaine de la mi-caresme. Cinq espagnolz habillez en manans, portant des poix, des pommes et des noix sur leur teste, firent semblant de renverser une pochée de noix entre les deux portes. Comme les habitans qui estoient aux portes s'amusoient à ramasser les noix, en mesme temps les espagnolz se ruèrent sur eux et les poignardèrent, firent aussi en mesme temps renverser ung grand cherroy de pailles par le pont de la porte, et feurent assez longtemps seulz entre les portes sans aucun secours. Aussi tost vinrent quatre cens chevaux et quinze cens espagnolz de pied qui se saisirent des grands places de la ville et en feurent maistres en ung quart d'heure sans aucune résistance. L'espouvante se mist de telle façon parmy les habitans que pas ung ne fust si hosé de se mestre en armes et en deffense. Le comte Saint-Paul, gouverneur de la ville, de la maison de Longueville, n'eust pas la hardiesse de se présenter, et s'évada par la porte de Saint-Jehan monté sur un cheval d'Espagne. Le pillage de la ville a duré plus de huict jours, et dist-on que le butin vault mieux que six millions d'or, outre la perte des biens particuliers des habitans. Le roy qui faisoit ses préparatifs pour aller faire la guerre le printemps suyvant

en Picardie, avoit faict mestre toutes ses munitions, poudres, bledz, vins, canons, boulles et argent dans ceste dicte ville d'Amyens, et dit-on qu'il y avoit des munitions pour tirer mil coups de canons à trente-six pièces de batterie toutes montées, et quatorze ou quinze coulevrines. La piteuse nouvelle de cette prinse nous fust aportée à Paris le mecredy suyvant, qui nous estonna tous de telle façon que nous croyons fermement que, après la perte de cèste ville, qui estoit le rempart de toute la France, et de Paris particulièrement, qu'il n'y avoit plus de salut ne d'espérance de vie pour le pauvre peuple en toute la France.

Monsieur Me Françoys Olier, mon père, conseiller et secrétaire du roy, maison et couronne de France, aagé de soixante et dix-sept ans et plus, mourust le second jour d'apvril 1597, à deux heures du matin, et parla tousjours à douze heures prés qu'il rendist son âme à Dieu. Il y avoit quatre ans et sept moys qu'il ne bougeoit de sa chambre, hormis les festes solennelles qu'il alloit à Sainte-Croix (1) à la messe, où il a désiré estre enterré en la chapelle Saint-Jehan, et où, si Dieu plaist, nous serons tous enterrés dans la fosse que feu mon père fist faire à ceste intention. Il ne fist son testament à aultre fin que pour estre enterré au monastère Sainte-Croix, à cause du curé de Saint-Paul, qui en faisoit difficulté. Sa maladie fust longue, et la cause première de son mal estoit l'ennuy, la mélancolie et la tristesse qu'il avoit prinse pour les troubles et guerres civiles qui avoient esté par toute la France, et surtout dans Paris. Il voyoit que son bien et son revenu ne venoit plus, et craignoit que les

(1) Sainte-Croix de la Bretonnerie, prieuré de l'ordre de Saint Augustin.

guerres durassent trop longtemps. Il s'en saisit de telle façon que sa maladie se tourna en une étrange langueur, sy bien que quatre ans et sept mois devant que mourir il ne bougeoit de sa chambre, sans se soucier d'affaires quelconques, et fist la plus belle et heureuze fin en mourant qu'homme ayt jamais faicte, sans se tourmenter, sans estre agité de pasmes, de violences et de mouvemens extraordinaires.

Monsieur Du Perron (1), évesque d'Evreux, commença à entrer en chaire et fist son premier sermon en l'église Saint-Merry, le dimanche 20e apvril 1597, et le subject estoit de prouver que ce qui est nécessaire au salut n'est point du tout dans la Sainte-Escriture et que les Traditions apostoliques et des Pères font partie de nostre croyance, et qu'ils ont autant de force, de crédit, de croyance et autorité comme le vieux et nouveau Testament. Il traicta ce subject en deux sermons, et le troisiesme estoit qu'il n'y avoit qu'une église, le quatriesme qu'elle est visible.

. . . . . .

Monsieur Le Meneust président en la Chambre des comptes, qui me faisoit cest honneur de m'aymer, et estoit ung de mes meilleurs seigneurs et amys, tomba malade le dimanche 20e apvril 1597 d'une fiebvre continue qui se tourna le sixiesme jour en fiebvre chaude, et ne fust que neuf jours malade, mourust de ceste maladie et rendist l'esprit à Dieu le lundy 29e du mesme moys à sept heures au soir, et fust enterré le dernier jour d'apvril à quatre heures du soir. Sa semonce fust faict, à laquelle j'assistay, par Monsieur le président

(1) L'illustre prélat, qui prit tant de part à la conversion et à l'absolution de Henri IV. Créé cardinal en 1603, il mourut archevêque de Sens en 1618.

Baillif, et fust receue par Monsieur le président de Charmoy. Son grand-père estoit auditeur des comptes en Bretagne, son père trésorier des bâtimens du roy à Paris; l'oncle du défunct seneschal de Rennes, et fust appelé, les Estatz assemblez, le libérateur et restaurateur du pays et de la ville de Rennes en Bretagne.

1598.

L'on avoit ordonné par arrest que par chacun an le 22 mars l'on feroit procession généralle et en robbe rouge, à cause qu'à pareil jour, le 22 mars 1594, la ville de Paris fust réduite en l'obéissance du roy, estant au paravant détenue par les rebelles de la France que l'on appelloit les Ligueurs, qui avoient appellé le secours du roy d'Espagne pour se conserver; et de faict y avoient mis troys mil Espagnolz en garnison. Depuis par arrest donné, les deux Tornelles assemblées, il fust avisé que le vendredy premier d'après Pasques, qui est la réduction des Anglois, l'on continueroit ceste mesme procession en robbe rouge, tant pour la réduction des Anglois que pour la réduction des Espagnolz, et cest arrest fust donné le jeudy après Pasques 1598.

La nuict du samedy au dimanche 19e du moys d'avril 1598, les vignes feurent gelées, et la gelée fust si grande et si universelle que les gens de village disoient qu'il y avoit trente ans qu'ilz n'avoient veu une gelée si rigoureuse et si généralle. Les villageois et vignerons se désespéroient de telle façon, que les uns tuèrent leurs femmes en enfans comme à Orléans et après s'estranglèrent, les autres arrachèrent leurs vignes pour y semer de l'orge ou des navetz, les aultres se mettoient par bandes, et comme quittant et abandonnant (tout), s'en alloient en pélerinage à Saint-Jacques en Galize.

Après que la Bretagne fust réduicte en l'obéissance du roy au mois d'apvril 1598, et que le duc de Mercure (1) eust rendu toutes les villes et places de ceste province, il se retira au chasteau de Lamballe. Auparavant le traicté de Bretagne lorsque le duc de Mercure gouvernoit paisiblement toute la province, il avoit en son logis et en sa chambre ung tableau où le dieu Mercure déspouilloit le dieu Mars, luy ostoit et emportoit tout ce qu'il avoit. Après qu'il eust rendu toutes ses villes, et que de gouverneur de province il fust devenu simple prince et gentilhomme, l'on fist courir un quatrain de luy dont les motz ensuyvent :

Mercure en ce tableau despouille le dieu Mars ;
Mais comme tout le monde est subject aux hasards,
Il est bien pour le vray, et non pas en nature,
Que Mars en ce pays ayt despouillé Mercure.

Le vendredy 12e de juing 1598, le roy Henry IV, roy de France et deNavarre, envoya à sa Cour de Parlement de Paris lettres de cachet pour faire publier la paix qu'il avoit accordée avec le roy Philippes (2) d'Austriche, roy catholique des Espagnes, au moys de mays auparavant, au traicté de la paix qui fust commencé et résolu à Vervin, auquel assistèrent de la part du roy de France Monsieur de Bellièvre et Monsieur Brulart sieur de Sillery, président en la Court de Parlement, et de la part du roy d'Espagne le président Richardot et le sieur Taxis, en la présence du cardinal de Médicis, légat en France, qui a provoqué ce traicté et auquel la France a ceste obligation du repos et de la paix, dont elle est jouissante. Tout cela

(1) Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne. Il était dévoué au parti de la Ligue ; il appella même les Espagnols, dans sa province contre le roi. Il se soumit, enfin, comme les autres chefs de la ligue.

(2) Philippe II, roi d'Espagne, qui mourut le 13 septembre suivant.

se voit par les articles de la paix que j'ay et qui se trouveront parmy mes papiers. Aussi tost la lettre envoyée au Parlement et receue, Monsieur le premier Président fist assembler toutes les Chambres; en laquelle assemblée il fust aporté le registre de l'an 1559, qui fust leu et fust suivy de point en point à la publication de la paix, qui fust faicte le mesme jour par tous les endroits et places publiques de la ville. Premièrement il fust ordonné que la grosse cloche du Palais sonneroit tout le jour et jusques à minuict incessamment et sans discontinuer en façon du monde; ce qui fust faict. Et à dix heures, le Parlement alla à Nostre-Dame, le mesme jour vendredy, en robbe noire, pour remercier Dieu et luy rendre actions de grâces d'une si bonne, ferme, stable et heureuse paix. Et à midy, la paix fust publiée tant par les officiers du Chastelet, y assistant MM. les Lieutenans civil, particulier et criminel en robbe rouge, que MM. les Prevost des marchans et Eschevins de Paris avec leur robbe de la ville, robbe mi-partie. Et fust ordonné par arrest le mesme jour 12e juing, les Chambres assemblées, sur la contestation et débat des juges du Chastelet contre les Prevost des marchans et Eschevins, chacun prétendant, suyvant ses priviléges qui luy apartenoient, de publier la paix par les carrefours de la ville : la Ville, comme estant ung acte concernant le repos de la ville; les juges du Chastelet, comme estant juges de la police. Enfin il fust arresté que les ungs et les aultres y assisteroient à la publication de la paix, chacun en son habit, le Chastelet en robbe rouge pour les dessusditz, et les aultres en robbe noire, et du costé droit; la Ville du costé gauche, et avec les robbes mi-parties; ce qui fust faict et exécuté.

La Ville, dès le matin, devant que aller publier la paix,

fust avec le Parlement à Nostre-Dame pour chanter le *Te Deum*. Ce qui fust cause que ceux du Chastelet s'estant trouvez les premiers sur les grands degrés du Palais, qui est le premier lieu où l'on commence à publier la paix, et de là à la table de marbre dans la grand'salle du Palais, se voyant seulz, après avoir attendu quelque temps ceux de la Ville, firent publier ladicte paix au Palais, sans Messieurs de la Ville. Ce qui fust cause que Messieurs de la Ville allant au Palais pour la faire publier, et Messieurs du Chastelet en revenant, s'estant trouvez les uns et les aultres sur le pont Nostre-Dame, eurent une grande querelle, tout près de se battre, encores que les uns et les aultres fussent à cheval, et au sceu et veu de tout ung peuple. Enfin ilz s'accordèrent ensuyvant et conformément à l'arrest de la Court; ceux du Chastelet du costé droit, ceux de la Ville du costé gauche, tous à cheval, allèrent par tous les carrefours de la ville faire publier la paix, suivis de cent aultres chevaux et ayant devant eux ung hérault du roy qui la publioit et prononçoit, et douze trompettes qui fesoient la fanfarre. Outre ce, plus de mil à deux mil personnes qui suivoient, avec une réjouissance et ung aplaudissement du peuple indicible.

Sur les quatre heures, il y eust ung grand feu de joye à la Grève, où il se fist une largesse et aumosne publique à cinq ou six mil pauvres, les muidz de vin défoncez, les cloches sonnantes, les trompettes et clairons; et le soir chacun devant sa porte et par les rues fist faire feu de joye. Le lendemain samedy 13e du mois de juing, la Cour alla en robbe rouge à Nostre-Dame pour y faire chanter la messe, et y eust procession généralle, où la croix de victoire fust portée et les plus pré-

cieuses reliques. Monsieur le cardinal de Gondy (1), qui ung peu de temps auparavant s'estoit desmis de son évesché entre les mains de Monsieur de Buzé, son nepveu, fils de Monsieur le mareschal de Rez son frère, fust à Nostre-Dame, et chanta la messe, qui fust en musique à deux chœurs, sçavoir, celuy de Nostre-Dame, et celuy de la Sainte-Chappelle. Et (fust) remarqué que dans le chœur de Nostre-Dame mesme, le chantre de Nostre-Dame portoit le baston de chantre au costé droit, et au costé gauche ung chapelain de la Sainte-Chappelle, représentant le trésorier, portoit le baston de trésorier au costé gauche, tous deux comme chappiers se promenant dans le chœur de l'église, l'ung au costé droit, qui estoit Monsieur le président Ruelle, chantre de Nostre-Dame, et l'aultre au costé gauche.

Il fault remarquer et surtout se souvenir qu'ung traicté de paix ne se vérifie jamais en Parlement, ains seulement s'enregistre au registre de la Court.

Le jeudy 18e du moys de juing ensuyvant, les hostages du roy d'Espagne arrivèrent à Paris par la porte Saint-Denys, et estoient quelques deux cens cinquante chevaux, tous bien montés et bien équippés. Les chefs estoient sept en nombre; le premier desquelz estoit le duc d'Ascot, le second l'admiral d'Arragon, et cinq aultres. Allèrent au-devant d'eux tous les gentilshommes et seigneurs, les chevaliers du Saint-Esprit, Monsieur le mareschal de Biron, Monsieur le comte de Saint-Paul; les aultres princes et seigneurs estoient aux fenestres en la rue Saint-Denys, où jamais il ne se vist une si grande affluence de peuple par les rues, aux fenestres, dehors

(1) Pierre de Gondi, évêque de Paris en 1570, cardinal en 1587, se démit de son évêché en 1598 en faveur de Henri, son neveu, abbé de Buzay, en Bretagne.

et dedans la ville. Ilz entrèrent, François et Espagnolz entremeslez, deux gentilshommes françois et ung espagnol au millieu, et à costé du duc d'Ascot estoit le comte de Saint-Paul, et au costé de l'admiral d'Arragon estoit Monsieur le mareschal de Biron. Ilz feurent logiez dans Paris par fourriers vers Sainte-Catherine : Monsieur le duc d'Ascot au logis de Monsieur Mortier, l'admiral d'Arragon à la rue Saint-Anthoine à l'hostel de Cossé. Estant arrivés et logés, la Ville en corps et en habit les alla saluer et recepvoir avec tout l'honneur qui se peust dire. Le roy les traicta depuis le jour de leur arrivée, qui fust le 18e jusques au jour de Saint-Jehan qui fust le 24e ensuyvant; et pour les sept chefz il y avoit sept logis et sept tables; à chaque table et à chaque repas le roy leur donnoit deux platz fourniz, sy bien qu'ilz feurent six jours entiers magnifiquement traictez et à la françoise.

Le dimanche 21e du moys, le roy assisté de toute sa noblesse, qui estoit en coche et superbement habillée, la plus part ayant la toque de velours, le chappiot toute semée de broderie d'or et d'argent, avec les chevaux bardés et les housses semées aussi de broderie d'or et d'argent, alla sur les dix heures du matin faire le serment et jurer la paix en l'église de Nostre-Dame, ou M. le légat fesoit l'office; et après la messe dicte, Monsieur de Villeroy (1), secrétaire d'estat, présenta une peau de vélin toute enluminée et escripte en lettre d'or, où estoit le formulaire du serment que debvoit faire Sa Majesté. Ce qui fust faict, et sur les sainctes évangiles le roy aussi jura la paix, en présence des hostages du roy

(1) Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'état, est le plus illustre de sa famille. Il se distingua dans les Conseils du roi sous Henri III, Henri IV et Louis XIII, et mourut en 1617, à 74 ans.

[redacted]

Tornelles assemblées, que ses lettres seroient joinctes à l'édict de la création de quatre conseillers de la nouvelle religion, pour estre receus à la Chambre de l'édict; lequel édict estoit jà au parquet, et toutefois n'avoit esté encore délibéré au Parlement. Et la raison de ce que les lettres du sieur de la Trimouille feurent joinctes à l'édict, est que quiconque faict le serment de duc et pair de France, et conseiller au Parlement, et de recepvoir ung conseiller au Parlement de la nouvelle religion, cela ne se peut faire sans assembler les Chambres; et eust esté ung préjudice faict à l'édict, si ses lettres eussent esté vérifiées. C'est pourquoy les lettres feurent joinctes à l'édict.

Depuis Monsieur le mareschal de Biron (1) présenta ses lettres pour estre receu duc et pair de France, lesquelles aussitost qu'elles feurent présentées, aussitost elles feurent receues avec joye et aplaudissement d'ung chacun. Il fust présenté le mardy trentiesme et dernier jour de juing 1598, par Monsieur Duret l'advocat, lequel entr'autres choses remarqua que quant Monsieur le mareschal de Biron fust faict chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, qui estoit le père, il vérifia par titres anciens et authentiques de vingt-deux de ses prédécesseurs, tant père qu'ayeul, bisayeul et aultres ascendans, tous de la maison de Foix, dont les sieurs de Biron père et filz ont prins leur origine et extraction, tous (ayant) eu qualité de capitaine et chevalier. Et Monsieur Servin advocat du roy, à la manière accoustumée, harangua et n'oublia en rien les lauriers, triomphes et honneurs du sieur mareschal de Biron, et requit que, sur le reply des lettres, il

(1) Charles de Gontault, duc de Biron, créé maréchal de France en 1594, pair de France en 1598. Il était l'ami de Henri IV qu'il trahit en 1602. Il fut condamné à mort et exécuté à Paris, le 31 juillet de la même année.

fust mis qu'elles ont esté leues, publiées et registrées, *sur ce oy et consentant* Monsieur le procureur général. Il fist le serment, les deux genoux en terre, de duc et pair de France, entre les mains de Monsieur de Harlay, premier président de Paris. Le mesme jour à sept heures du matin, Monsieur de la Trimouille s'opposa à la réception de Monsieur le mareschal de Biron, attendu qu'il avoit présenté ses lettres devant luy, et demandoit que sa réception ne luy peust nuire ne préjudicier. Il feust mis acte de son opposition, et néanmoins que le sieur de Biron seroit receu en faisant par luy le serment.

Le mesme jour trentiesme et dernier du mois de juing, d'autant que c'estoit anciennement la coustume que les pairs de France donnassent des roses les jours des audiances au Parlement en toutes les Chambres du corps de la Court, asçavoir ; aux présidents de la Grand' Chambre six bouquetz et six chappeaux(1), et aux conseillers deux bouquetz et deux chappeaux, et aux enquestes, aux présidents deux bouquets et deux chappeaux, et aux conseillers ung bouquet et deux chappeaux, et avoit de coustume de commencer le premier prince du sang; mais sur le différent d'entre le roy lors de Navarre, aujord'huy roy de France et de Navarre, et Monsieur le cardinal de Bourbon, son oncle, pour sçavoir qui estoit le premier prince du sang, et qui debvoit bailler le premier les roses, cela feust discontinué depuis l'année 1586 jeuques au jourd'huy trentiesme juing 1598, et Monsieur de Montpensier (1) comme pair de France, d'aultant qu'il n'y a que les pairs de France qui donnent des roses à Messieurs de la Court, commença ledict tren-

(1) Ou couronnes de roses.

(2) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, cousin de Henri IV; né en 1573, mort en 1608.

tiesme de juing 1598 de renouveller ceste bonne et ancienne coustume de donner des roses au Parlement, et a prins (l'usage) que, lorsque les roses se donnent à la chambre, que l'advocat qui plaide en a aussi, sçavoir, ung bouquet et ung chappeau.

Ce mesme jour, trentiesme de juing 1598, lorsque Messieurs de Montpensier, le connestable de France Anne de Montmorency (1), le duc d'Espernon et Monsieur le grand escuyer vinrent pour assister à la réception de Monsieur le mareschal de Biron, auparavant qu'ilz entrassent, Monsieur de Beauvais, filz de Monsieur le président de Blammény, à cause de son évesché de Beauvais qui est conte et pair de France clerc, avoit prins sa place au dessous de Monsieur de Montpensier et au dessus de Monsieur le connestable et par conséquent des aultres. Monsieur le connestable, sans prendre sa place, fit demander à Monsieur le premier président qu'il luy donne son rang. Monsieur le premier président en consulta avec MM. les autres présidens, lesquelz tous feurent d'advis, que, sans préjudicier à leurs prétentions, qu'il sortist de sa place et se mist le premier de l'aultre costé qui est le costé des clercs. Il ayma mieux quitter sa place et s'en aller que de faire une si grande brèche à leurs prétentions, qui sont que les pairs de France clercs prétendent avoir séance au dessus des pairs de France lais, de quelle qualité qu'ilz peussent estre, pourveu qu'ilz ne soient princes du sang.

Le jeudy 9e juillet 1598 fust pendu ung nommé Lestrelle qui estoit de Bordeaus, secrétaire du roy; et fust condamné par MM. les maistres des requestes en

(1) C'est par erreur que le *Journal* donne à *Henry* de Montmorency le nom d'*Anne*, qui était celui de son père. Il fut comme lui maréchal et connétable, et mourut en 1614.

dernier ressort, et exécuté à la croix du Tiroyr (1). Il fist amende honorable et eust le poing coupé devant le logis de Monsieur le chancelier, pour avoir ung faulx seau, et séeloit toutes sortes de lettres. Il avoit trois chambres à Paris, une où estoit le seau et où il séeloit, l'aultre où estoient les lettres séelées, et la troisiesme où estoient les lettres à séeler et expédier.

1599.

Le vendredy sainct, Madame la duchesse qui estoit de la maison d'Estré (2), son père gouverneur de Paris et grand-maistre de l'artillerie, se trouva mal voulant accoucher, eust sept convulsions cruelles et très violentes. La dernière luy osta toute cognoissance et tout sentiment; et fust depuis deux heures au matin du grand vendredy, jusques à six heures du matin du samedy, veuille de Pasque ensuyvant, à respirer seulement, n'ayant plus que le cœur vivant, et mourust à sept heures ledict samedy. On luy tira son enfant mort du ventre, et endura beaucoup devant que mourir. C'estoit la bien aymée et grande favorite du roy, et disoit on que le roy la debvoit épouser, après en avoyr jouy l'espace de sept ans et en avoyr eu cinq enfans; ce qui estonnoit tout le monde, veu mesme que le roy estoit marié, et ladicte duchesse aussi mariée à ung gentilhomme nommé de Liancour. C'est pourquoy elle fust appellée premièrement Madame Gabrielle, qui estoit son nom, puis Madame de Liancour, du nom de son mary, puis Madame de Monceau, une belle terre qui apartenoit à la feu royne mère, que le roy luy avoit donnée, et après Ma-

(1) Ou du *Trahoir*.
(2) Gabrielle d'Estrées, la maîtresse du roi.

dame la duchesse, à cause de l'acquisition du comté de Beaufort, qu'elle avoit faicte de Madame de Guyse, lequel comté estant achepté, le roy l'érigea en duché; c'est pourquoy elle s'appelloit Madame la duchesse de Beaufort. Elle gouvernoit tout l'estat et possédoit le roy entièrement. Le roy estant résolu de l'espouser, désirant se démarier comme jà il avoit faict démarier ladicte duchesse avec son mary par l'évesque d'Amyens, il avoit envoyé vers sa Saincteté Monsieur de Sillery, tant pour consentir la résolution du mariage de la royne de Navarre sa femme, que pour autoriser le mariage de Madame la duchesse et de luy, et vouloit que les enfans qu'il avoyt eus d'elle feussent roys après luy, les faisant mettre sous le poile, et les déclarer légitimes successeurs de la couronne, en se mariant avec Madame la duchesse leur mère. Ceste mort fust jugée un coup du ciel, à cause des grandes guerres qui se feussent engendrées de ce mariage et après ce mariage.

Le vendredy second jour de juillet 1599, à l'audience, après-disner, il se plaida une cause en la Chambre de l'édict, où Monsieur le duc de Mercure (1) avoyt intérest, et estoit partie. Il advint à ung advocat des parties, plaidant sa cause, de dire que Monsieur le duc de Mercure estoit ung prince plain de valleur et de générosité. Monsieur l'advocat Servin qui estoit advocat du roy tenant sa place, dict tout hault séant, sans se lever que l'on ne recognoissoit pour princes au Parlement aultres que les princes du sang, et que ceux de Lorraine n'estoient point de ceste qualité là. Madame de Mercure, qui estoit présente en l'audience, dict que le roy fesoit bien cest honneur à son mary de l'appeler prince et

(1) Le duc de Mercœur.

son cousin. Les choses se passèrent ainsi à l'audience. Le soir Monsieur de Mercure accompagné de douze ou quinze gentilshommes et aultres, avec force pages et lacquais va au logis de Monsieur Servin, où estant à la salle fist dsscendre Monsieur Servin, et luy dict qu'il n'estoit point venu pour luy donner le bon soir, ainsi pour luy dire qu'il estoit ung marrault, et qu'il le tueroit, et qu'il luy feroit donner cent coups d'estrivières par ses lacquais, et aultres parolles insolentes et menaces qu'il luy dist et fist. Aussy tost Monsieur Servin se retira et alla au logis de Monsieur le procureur général, et luy ayant faict sa plainte, le lendemain il en fust parlé à la Grande-Chambre, et ledict Servin ayant déposé son (1) ..... particulier entre les mains de Monsieur le procureur général, ledict procureur se rendist partie, et demanda le samedy suyvant qu'il en fust informé. Messieurs de la Grande-Chambre seuls avec la Chambre de la Tournelle et celle de l'édict s'assemblèrent et ordonnèrent, sans appeler les Enquestes, que commission seroit décernée pour informer. L'information faicte de troys tesmoins qui tous déposèrent de ce que dessus, et rapportée, fust délibéré, toutes les Chambres assemblées, attendu qu'il estoit pair de France, et fust décrété ung adjournement personnel contre ledict sieur de Mercure, et y en eust huict de la compagnie qui feurent d'advis du décret de prinse corporelle, dont j'en feuz ung; mais tous les aultres feurent d'advis seulement de l'adjournement personnel, et y passa.

Nota que Messieurs de la Grande-Chambre s'attribuent ceste authorité de pouvoir décerner commission pour informer tant contre ung du Parlement, mesme contre

(1) Mot illisible.

ung pair de France, mais qu'ilz ne sçauroient décretter ladicte information, soit par prinse de corps, soit par adjournement personel, que toutes les Chambres, tant des Requestes que des Enquestes assemblées.

1601.

En l'année 1601, il fust présenté l'édict des rentes réduites pour l'advenir au denier sèze, le deux ou troisiesme de septembre 1601, et passa au denier quinze presque tout d'une voix. Les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier se passèrent, que l'on ne parla plus de cest édict, et chacun jugeoit qu'il avoit esté révocqué, à cause des deniers qui se transportèrent hors du royaume, et aussi que c'estoit introduire les usures en France. Encore qu'il eust passé au denier quinze, néanmoins estant l'édict au denier sèze, il ne fust point publié.

1602.

En febvrier, le roy s'avisa de mander Messieurs les présidens et les tansa rudement de ce qu'ilz ne luy obéissoient point, et n'avoient point procédé à la vérification de l'édict; qui fust cause que les Chambres feurent assemblées le dix-huitiesme febvrier, et passa de cinquante-cinq à cinquante-deux, et le premier du mois de mars, il fust vendu publicquement par Paris.

Le vendredy premier jour de mars 1602, toutes les Chambres feurent assemblées et se trouva le nombre de plus de 150 conseillers, pour résoudre l'affaire de Monsieur Fortia, conseiller en ladicte Cour, qui est que allant exécuter ung arrest de la Cour au pays d'Anjou, à la requeste de la dame de La Rocheboisseau, contre La Rochepichemer (1) les portes du chasteau de La Roche-

(1) C'est un château du Maine, paroisse de Saint-Ouen-des-Vallons.

pichemer luy feurent refusées. Les ayant faict ouvrir pour quelques rebellions faites à justice, il faict tout saisir, faict apposer le sellé, mesme fust faict inventaire, et quelques meubles transportés, desquels la dame saisie prétend en avoir perdu, entre autres des vases d'or, dont est accusé ledict sieur Fortia.

Il fust décerné commission pour informer en vertu d'icelle. L'on informe, dans l'information ledit sieur Fortia est meslé. De ceste information ensemble de la commission décernée, il se porte pour appellant, sur ce que l'on avoit décerné une commission pour informer contre lui, sans avoir assemblé les Chambres. Néanmoins par arrest de la Grande-Chambre, il est dist l'appellation au néant, ordonné que la sentence dont est appel sortira son effect etc. L'on assembla quelques jours après toutes les Chambres pour lire l'information. En l'assemblée de toute les Chambres, ledict Fortia présenta une requeste civile contre l'arrest donné contre luy en la Grande-Chambre. Monsieur le premier président estonné ne vouleust jamais souffrir que l'ouverture feust faicte de ceste requeste civille, d'aultant que l'ordonnance veut que les requestes civilles s'ouvrent et se plaident devant les mesmes juges et non autres, et aussi que ce luy eust esté une honte et à tous Messieurs de la Grande-Chambre, si en leurs présences leur arrest dust estre cassé par Messieurs des Enquestes, sçavoir si ceste requeste civille debvoit estre ouverte. On fust deux grandes heures assemblé en la Grande-Chambre sans dire ung mot, à se regarder les uns les autres. Pendant ce temps, M. Fortia par deux fois se présenta derrière le barreau, et demanda justice à M. le premier président. Néanmoins, sans s'étonner, il luy dist qu'il se retirast et que l'on luy feroit justice. Ce silence dura deux heures entières. Enfin Mes-

sieurs les présidens des Enquestes se levèrent et puis les conseillers, de sorte que Monsieur le premier président vint au dessus de ses prétentions et demeura victorieux.

Le 11e apvril 1602, Monsieur Mollé (1), mon oncle, fust receu président par la résignation de Monsieur le président de Verdun, lequel fust envoyé premier président au Parlement de Toulouse.

Monsieur le président Seguier (2), qui estoit le second, mourust le 10e apvril 1602, sur les trois heures après disner, d'une pleurésie inflammatoire de paulmon, et fiebvre continue, et ne fust mallade que du mardy de la sepmaine saincte jusques au mecredy après Pasques. Son mal luy print comme il estoit en chemin pour aller en sa maison de Havret (3). Il n'y eust point de semonse à la Cour, et fust enterré le lundy de Quasimodo à dix heures du matin, où il fust faict une oraison funèbre dans l'église de Saint-André par Monsieur Du Val le théologien.

En may, sur la plaincte que le roy tous les jours faisoit des abus et exactions qui se commettoient en la justice, l'on s'avisa aux Enquestes de dresser des mémoires pour la réformation de la justice. Les articles ayant esté dressez, délibérez, concertez et résolus, en chaque Chambre des Enquestes, mesmes signés par les présidens et conseillers de chacune Chambre, Messieurs les présidens Ruelle et de Noroin assistés de quelques conseillers comme députez, allèrent trouver Monsieur le

(2) Edouard Molé, conseiller au Parlement, puis procureur général, et enfin président, mourut en 1612. Il était père de Mathieu Molé, garde des sceaux sous Louis XIV.

(1) Pierre Seguier, fils du célèbre magistrat du même nom.

(2) Ou Avray, aujourd'hui Ville-d'Avray.

premier président pour luy présenter les mémoires de la part de Messieurs des Enquestes. Il demanda temps pour les voyr et y penser. Quelque temps aprez, la Mercuriale fust tenue, où il fust résolu que les derniers articles de noz mémoires concernant le règlement des advocats, qu'ilz mettroient au bas de leurs escritures ce qu'ilz prendroient des parties, seront publiés. Cela passoit tout d'une voix, hormis que Monsieur le premier président qui avoyt asseuré les advocats que tel règlement n'auroit point de lieu.....

Le journal s'arrête ici. Le folio 30, qui suit, renferme deux notes; l'une en italien, dont la traduction se trouve dans le *Journal*, page 166. Voici le texte de la seconde :

Du 18e [septembre 1595], à huict heures du soir; présentement vient d'arriver Desportes et Ribaut, qui ont aporté la résolution de l'accord tout signé de sorte qu'il n'y a plus rien à dire. Dans deux jours, partira M. de Villeroy, et moy avec luy pour prendre la foy du duc de Mayenne. Le roy est resjouy d'avoir receu en même temps la bénédiction de Romme, entendu le secours de Cambray, la neutralité de la Franche-Comté, et s'est résolu encores aujourd'huy faire la trefve avec le duc de Savoye pour deux ans; il attend d'heure en heure des nouvelles de M. d'Espernon, et incontinent il partira.

Le folio 31 ne contient que la note suivante :

Le 25e du moys de janvier qui fust le jeudy propre jour du banquet de filles de ma cousine du Refuge, mon frère ainé tretta la compagnie et estoit à son tour en ceste compaignie; nous estions trèze à table.

Messieurs :

De Boissy, maistre des requestes.
La Cave, maistre des requestes.
Audicourt, conseiller en la Court.
Pradelle, président des trésoriers de Montpellier.
La Plisse, maistre des comptes.
Texier, maistre des comptes.
Benoist, maistre des comptes.
Rubentel, conseiller en survivance.
Neubourc, auditeur des comptes.
Le Compte, recepveur de la ville.
Et nous trois frères.

---

# APPENDICE

## A.

### RECUEIL D'UN CERTAIN LIVRE AU FEUILLET 93.

Le feu Me Charles Hotoman, l'ung des bourgeois de Paris, considérant la misère des temps, l'ambition des grands, la corruption de la justice, et l'insolence du peuple, et surtout la perte de la religion qui ne servoit que d'ombrage au peuple et de prétexte aux grands, s'adressa à plusieurs docteurs, curez et prédicateurs pour se gouverner en seureté de conscience et pour le bien public, entre autres à Mre Jean Prevost, curé de Saint-Severin, Mre Jehan Boucher curé de Saint-Benoist, et Mre Mathieu de Launoy chanoine de Soissons, premiers pilliers de la Ligue, lesquelz se résolurent de n'en parler qu'à 7 ou 8 :

Hotoman à l'advocat d'Orléans, et le sieur Acarie Me des comptes ;

Le sieur Prevost, de Caumont advocat et de Compan marchand.

Boucher, Mignager advocat et Crucé ;

Le sieur de Launoy, le sieur de Maneuvre de la maison de Hennequins ;

Lesquels tous furent les premiers entremetteurs de la Ligue et parmy eux se mesla le sieur Deffiat, gentihomme auvergnat, puis après il en feust communiqué à Me Jehan Pelletier curé de Saint-Jaques, à Me Jehan Gincestre, aux sieurs de la Chapelle, Lhuillier Me des comptes, au Clerc-Bussy président, au commissaire Louchart, à la Morlière notaire, à l'esleu Roland et à son frère, de sorte que peu à peu le nombre creut ; mais afin qu'ils ne feussent découvertz ilz establirent ung ordre à leurs affaires et firent ung conseil de neuf ou dix personnes tant ecclésiastiques que séculiers des dessusnommez.

Outre, ilz distribuèrent les charges de la ville pour suivre les advis du conseil à cinq personnes qui se chargèrent de veiller à tous les seize quartiers de la ville et faulxbourgs d'icelle, assavoir, ledit Compan en toute la cité, Crucé en deux quartiers de l'Université, les sieurs de la Chapelle, Louchart et Bussy aux quartiers de toute la ville, et rapportoient au Conseil, duquel ils faisoient partie tout ce qu'ilz entendoient dire.

Et se tenoient les Conseils quelquefois en Sorbonne, à la chambre de Boucher, et puis au collége de Forteret qui a esté appellé le berceau de Ligue, ou bien aux Chartreux, puis au logis desdits sieurs Hotoman et la Chapelle, et au logis d'Orléans et Crucé ; et puis ils gaignoient les uns les aultres, les remettant ou la malice du temps, et schisme et hérésie, et après raportoient au Conseil estroit selon qu'ilz voyoient les personnes disposées.

Et après avoir gaigné beaucoup de bourgeois, s'alla advertir Monsieur de Guyse, qui en communiqua à ses frères et à Monsieur de Bourbon le cardinal. Ledit sieur de Guyse envoyoit souvent à Paris pour prendre langue Messieurs de Méneville, Conard et Beauregard ; et au mois de novembre 1587, Monsieur

du Mayne vinst à Paris pour communiquer avec ce petit nombre de catholiques

Les trois raisons de la Ligue : la 1re la conservation de la religion ; la 2e pour combattre les hérésies ; la 3e pour réformer les vices et impiétés.

Et avec ces susnommez le sieur de Mayenne fist serment de vivre et mourir avec eux, en l'hostel de Reims près les Augustins.

Dès lors feurent députez certains bourgeois de Paris, gens de cervelle, lesquels avec bonnes instructions allèrent en plusieurs provinces et villes de ce royaume, pour rendre capables quelques-uns de la création de la Ligue.

Depuis, non seulement les six travailloient, mais quelques aultres. Au quartier de la cité Compan praint pour ayde Hébert drappier et de Laistre ; Crucé print Pigneron, Sénault, Noblet et Loisel ; le sieur de la Chappelle, Emonot et Beguin ; le commissaire Louchart, Tronson, Colloumel et de la Morlière notaire ; le Clerc print Chouillier et Courcelles ; et Senaut y amena l'advocat Fontanon, qui estoit homme de bien et sans reproche. Lesquelz tous raportoient au Conseil et ses six tout ce qu'il passoit par la ville, et se disoit que selon les occurences remédioient et y pourvoioient.

Ceux des autres provinces envoyoient des agentz à Paris, pour s'enquérir de la cité et s'instruire au plein, et afin de les contenter il y avoit diz catholiques commis pour recepvoir les agentz selon les provinces.

La journée de Saint-Séverin, 2e de septembre 1587, le roy envoya pour saisir quelques prédicateurs ; Crucé, Bussy, Senault et Houillier l'empeschèrent.

Hasté notaire au carrefour de Saint-Séverin permettoit que l'on tinst des Conseils en sa maison pour la Ligue ;

Coadjuteurs aux échevins : Drouart advocat, Crucé procureur et Bordeaux marchand ;

Le Conseil-général estoit de 40, à sçavoir : l'évesque de Meaux, Rose évesque de Senlis, de Gillard évesque d'Agen, Prevost curé de Saint-Séverin, Boucher, Aubry curé de Saint-André,

Pelletier de Saint-Jacques, Pigenat de Saint-Nicolas, et de Launoy, pour l'église ; les sieurs de Manneville, marquis de Canillac, Saint-Pol, de Rosné, de Montberaud, de Hautefort et de Sausay, pour la noblesse ;

Les sieurs de Masseparaulte, de Neully, Coquellay, de Midorge, Marillac, Machault, Baston, Lhuillier, Acharie, de Bray, le Beauclerc, de la Bruyère lieutenant civil, Ancourt, Fontanon, Drouart, Crucé de Bordeaux, Halvequin, Soly, Bellanger, Poncher, Seschaut, Gobelin et Charpentier, pour le tiers-estat.

Ajoutez à ce Conseil Hennequin évesque de Rennes, Lenoncourt abbé, le président Janin, les sieurs de Sermoise, Dampierre président, le M. Damours, le conseiller de Villeroy le père, de Villeroy le filz, de la Bourdézière, du Fay, présidens d'Ormezon et de Cideville.

---

## B (PAGE 159).

### ÉPITAPHES DE M. D'O RAPPORTÉES PAR OLIER.

I.

Præmatura quidem, tamen et longæva beati
Fata Doï, claro qui sanguine clarior aura,
Regumque et populi et Procerum cumulatus honore ;
Vivus Francorum dispensans publica regni,
Optandà Magno et Magnis hic morte quiescit

VIII Kal. Nov. MDXCIIII.

II.

Do qui dedi nihil unquam, reddidi nihil, rapior à fatis, dum raperem omnia, felix heu! nimium felix vixi. Prima juventa, Errico tertio gratus, ingratus defeci ad rebelles ; exin bellorum civilium desultor redii in gratiam principis. Errico quarto acceptus postea, multa sub illo, ab illo accepi, suscepi munera. Maxi-

mus tandem Rationum regiarum prœfectus fui, sine ratione, qui privatas curarem cum arte solum.

Sed misere nimis intereo : nam ut dies noctesque interverto ærarium, malè mihi vertuntur anni, asseclarum imperitia medicorum, qui cum rei quæstoriæ summam non (*mot illisible*) nec cum publica peca avertunt infeliciter. Etenim ut subduco calculos errore, calculi summum attulerunt veritati præjudicium. Heu! Diocletiane et Maximiniane, principes optimi, vestræ fraudem legi faciunt medici. Ecce nihil retractatur denno dum per errorem vitæ meæ calculos ponunt; pessimi calculatores, qui suo me malum male perdunt calculo.

Majus at majus adhuc post mortem manet infortunium : æs alienum agnosco lubens, grande quidem et imperitum. Nam et superi et inferi et medioximi appellant in jus morientem. Cum his facile expediam nomen, sed superi duriores æris confessum addicunt inferis, qui renascentem quotidie secant ex lege in partes debitorem. Horrendum, viator, Diis rationem vitæ reddere, à quibus multum acceperis!

---

## LE DUC DE GUISE ET ANNE DE MANTOUE.

Henri II de Lorraine, né en 1614, quatrième fils du duc Charles de Guise, fut d'abord malgré son jeune âge archevêque de Reims. Devenu l'aîné de sa famille, il rentra dans le monde et se fit une réputation assurément méritée de galanterie. Il embrassa ensuite avec ardeur le parti du comte de Soissons. Plus tard, il se rendit à Naples : ayant échoué dans sa tentative, il essaya de nouveau de s'emparer de ce royaume. Revenu en France en 1655, il mourut dès 1664. Le récit suivant que nous avons copié dans les papiers de Conrart raconte ses débuts de galanterie avec la princesse Anne de Mantoue, puis son aventure avec la comtesse de Bossu.

E. B.

*Narré succinct de l'histoire du mariage de Henry, duc de Guise avec la princesse Anne de Mantoue.*

Le duc de Guise, archevesque de Reims et abbé commendataire de plusieurs abbaies, et n'ayant pas inclination à la profession ecclésiastique, à laquelle il estoit destiné par ses père et mère, et estoit et demeuroit à la ville de Rheims, distant seulement de quatre lieues de l'abbaye d'Avenay où faisoit lors son séjour la princesse Anne avec sa défunte sœur la sœur Bénédicte, abbesse d'Avenay. Le duc de Guise, comme leur cousin, les allant visiter par civilité, et en désir et dessein de ce mariage avec la princesse Anne, selon qu'il a fait depuis paroistre et publié par la continuation et assiduité des témoignages extérieurs de sa recherche et ainsi qu'il a déclaré par sa promesse de mariage, qu'il a envoyée à la princesse Anne et dont la teneur suit :

« Moy soussigné, Henry de Lorraine, dans l'extresme passion que j'ay l'honneur que j'ay d'honorer et servir, très généreuse et très vertueuse princesse madame Anne de Gonzague, jure et proteste de n'aymer, ni épouser jamais autre personne qu'elle, et pour plus grande seureté de la foy de mariage que je luy ay promis, je luy ay envoyé la présente promesse écrite et signée de mon sang. Faicte à Reims, le 29e juin 1636. Henry de Lorraine. » Et dans ladite promesse il y a : « A l'incomparable et adorable princesse Oriante. »

Après le décès arrivé en septembre 1637 de deffunt S. A. de Mantoue, père de la princesse Anne, elle estant encore alors mineure, n'ayant atteint l'âge de majorité qu'en mars 1641, est venue avec la princesse Marie sa sœur

aisnée, demeurer en la ville de Paris, en l'hostel de Nevers, maison paternelle.

Le duc de Guise estant aussy à Paris, et persistant en son dessein, et le faisant connoistre par toutes les démonstrations possibles, a rendu à la princesse Anne tous les respects et soumissions que l'on peut imaginer de la part d'un cavalier envers une dame, laquelle il souhaite en mariage, et n'ayant pas la liberté de la visiter et fréquenter familièrement : il luy a écrit plusieurs lettres missives, toutes justificatives de son désir de mariage. Il y en a quelques unes de discours, desquelles il résulte que le duc de Guise a très instamment prié la princesse Anne d'agréer ce qui s'est passé, ensuite qui a esté, qu'il y eust mariage célébré entr'eux, mais secrettement, en quoy l'intention du duc de Guise a esté d'une part de satisfaire en la prévoyance qu'il avoit et qu'il ne découvroit pas de longue absence, à cause que ses père et mère estoient en Italie, d'estre asseuré du mariage tant désiré par luy avec la princesse Anne ; et d'autre part d'empescher que la vacance de ses bénéfices par l'occasion de ce mariage ne fut évidente, espérant qu'en considération de ce que sur sa résignation quelqu'un de ses frères seroit pourveu de ses bénéfices, ses père et mère luy donneroient des biens de sa maison, à proportion de ce qui luy en seroit besoin pour se maintenir en la dignité de Prince dans la condition de mariage.

La confiance de la princesse Anne en la conduite du duc de Guise, et son opinion qu'il eust autant de prudence que de mérite, avec l'intelligence parfaite de tout ce qui devroit estre pour leur establissement, l'ont disposé à consentir avec persuasion du duc de Guyse. De sorte qu'en l'année 1638, ils se sont épousés en présence d'un prestre chanoine de l'église de Reims, duquel ils ont

reçeu la bénédiction nuptiale dans une chapelle particu lière de l'hostel de Nevers, au veu et au sceu de chascu d'eux et de leurs domestiques.

Depuis ce mariage ainsi solennisé le duc de Guyse escrit plusieurs lettres en divers temps à la princess Anne lesquelles contiennent des termes et des propo d'affection et d'intérest de mary envers la femme, e portent plusieurs clauses qui désignent un mariage cer tain et secret entr'eux, laquelle en quelques unes de se lettres, et il l'appelle sa femme et en d'autres il se qual fie son mary.

Et d'autant que le duc de Guyse et la princesse Ann sont parent au 3e degré de consanguité le duc de Guys pour oster tout prétexte de doute sur le sujet de c mariage, a obtenu de S. S. une dispense en la forme e tel cas requise, dont le rescrit est par devers le duc d Guyse.

Il s'est retiré hors du royaume de France en la vill de Sedan, et la princesse Anne ayant esté en l'année 163 en la ville de Nevers avec sa sœur Marie, sans luy décla rer ce mariage dont elle ne savoit rien (telle estoit l fidélité de la princesse Anne au duc de Gnyse). La prin cesse Marie estant retournée à Paris, la princesse Ann est demeurée à Nevers par complaisance au duc de Guyse pour estre, comme une femme, en retraite, en l'absenc de son mary, laquelle souvent l'a envoyé visiter, et lui escrit à Nevers, et entr'eux a esté entretenue la corres pondance de mary à femme, divisés en situation, mai bien unis en affection.

Le duc de Guyse voulant rendre son mariage manifest et s'ennuyant d'un esloignement de si longue durée, mandé verballement et par escrit à la princesse Anne d venir avec luy, et sur ce qu'il a veu qu'elle hésitoit d

s'engager à une telle résolution, il luy a écrit par manière d'injonction et puissance de mary, pour la déterminer à ce faire, a pourveu à sa réception et à son acheminement en tous les lieux de son passage hors du royaume, et s'estant retiré hors de Sedan à Bruxelles, il a fait préparer un logement pour la princesse à son arrivée. Elle se voyant obligée d'obéir à un mandement de mary, s'est mise en chemin pour se rendre vers luy, et par défaut de passeport et par autre accident survenant à personne de cette qualité en semblable occasion, en temps de guerre, le progrès de son voyage a esté interrompu en Bourgogne, où estant advisé qu'une autre voye que celle qu'on avoit projetée, seroit moins longue et plus commode, lorsque les passeports à ce nécessaire luy ont esté apportés, elle a reçu en même temps la nouvelle étrange du prétendu mariage du duc de Guyse avec la veufve du comte de Bossu, à Bruxelles.

Sur quoy la princesse Anne pour estre en lieu convenable à son estat présent d'une dame de sa naissance et de sa qualité et de son âge à laquelle un prince inconstant et déloyal a fait une si violente injure, elle s'est retirée à l'abbaye d'Avenay, où elle reçoit les conseils de ses proches et attend la juste réparation de l'outrage que lui a fait le duc de Guyse, laquelle elle se promet de l'assistance et protection de toutes les puissances ecclésiastiques et séculières.

Elle soustient que le mariage du duc de Guise avec la comtesse de Bossu est nul, n'ayant pas esté célébré suivant la constitution de l'église et notamment selon le decret du concile de Trente, auquel il a esté satisfait en ce qui est du mariage du duc de Guyse avec la princesse Anne, autant qu'il a esté nécessaire et possible, eu égard

au motif et à la loi du concile et aux circonstances de ce mariage.

Et quand toutes les solennités requises à la validité du mariage du duc de Guyse avec la comtesse de Bossu auroient esté observées, il ne peut subsister, ayant esté précédé du mariage du duc de Guyse avec la princesse Anne, laquelle partant le duc de Guyse doit reconnoître pour sa femme et abandonner la comtesse de Bossu.

Si elle prétend contester le mariage de la princesse Anne et si le duc de Guyse va jusqu'à cet excès d'insensibilité dans son aveuglement que de se laisser induire ou contraindre au préjudice de sa conscience et de son honneur, d'entrer ainsi dans cette contestation, pendant ce différent auquel la question seroit en l'état de deux mariages en l'un desquels la fille d'un souverain soustient que le duc de Guyse est son mary, et l'autre la veufve d'un gentilhomme prétend estre sa femme, si on estime que ce soit trop de préjugé pour la première des deux qui a eu le titre de femme du mary qui ne peut l'estre de l'une et de l'autre, de luy faire reprendre la première et quitter la seconde, au moins par la règle de la justice, qui seroit exercée selon les loys divines et humaines, entre deux femmes de condition égale, ce qui ne se rencontre pas en fait dont s'agit, et la concurrence malheureuse d'une princesse avec une damoiselle.

Il faudroit absolument que la possession du mary ne fut ni à l'une ni à l'autre, mais que sa personne soit en espèce de séquestre, jusquesà ce qu'après la discussion de l'estat de ces deux mariages, la préférence de l'une à l'autre fut décidé.

Cette séparation provisoire et préalable du duc de Guyse d'avec la comtesse de Bossu pendant la connoissance de cause sur le fait de leur mariage, pourroit estre fait par

ordonnance et autorité de S. S. sur la notice publique de la plainte que fait la princesse Anne de la perfidie du duc de Guyse, sans attendre qu'il y ait requisition expresse de la princesse Anne, ni qu'elle se soit rendue partie formelle à cet effet, estant chose trop répugnante à la grandeur de sa naissance, illustre de parenté avec toutes les couronnes chrétiennes, qu'une princesse pour maintenir son mariage véridique son mary entre les mains d'une femme en degré tant inférieure, laquelle auroit la prérogative de la possession pendant le débat.

---

## LA MARQUISE DE GANGES.

Nous avons trouvé dans le tome XVII, in-folio, des manuscrits de Conrart, f° 621, le dénouement du terrible drame de la marquise de Ganges.

E. B.

« M. de Ganges ayant esté transféré de Montpellier à Toulouse, il fut interrogé, mais il ne voulut jamais répondre. On eût beau luy dire que son silence lui seroit préjudiciable, il ne répondit rien. On lui donna trois jours pour répondre, ce qu'il ne voulut jamais faire. Les trois jours estant expirés, les chambres s'assemblèrent. Il y avoit trois évesques. D'abord la première voix conclut à la mort, après quoy le rapporteur se leva et dit à MM. les évesques qu'ils se retirassent, mais l'archevesque de Toulouse ne le voulant pas faire, et lui disant qu'une voix ne suffisoit point, il luy dit qu'il n'avoit qu'à sortir et qu'il se déclareroit pour la mort. Quand M. l'archevesque entendit cela, il dit à ces messieurs qu'ils se souvinssent que la reine avoit escrit en faveur de M. de Ganges, et

sortit. Après cela lorsqu'on fut dire à M. de Ganges que les évesques estoient sortis, il devoit parler, et la géolière a dit que lorsqu'elle lui apprit cette nouvelle, il se jetta à genoux aux pieds d'un crucifix avec une componction, un tremblement et une douleur mortelle. Aussi les juges après avoir longtemps disputé, les voix furent partagées, moitié à la mort, moitié au bannissement. Quelques uns de ces messieurs proposèrent de retourner aux opinions, et comme le président de Ciron entendit qu'un conseiller proche de luy disoit qu'il seroit pour la mort, il ne fit pas semblant de l'entendre et se levant il dit à ces messieurs qu'ils ne jugent le sieur de Ganges que sur des indices, il falloit attendre que le prêtre qui estoit condamné à la question ordinaire et extraordinaire l'eust eue afin de voir s'il ne diroit rien, et ainsi l'assemblée se rompit. Le prestre n'ayant rien confessé on dit que M. l'archevesque de Toulouse alla se jeter aux pieds de M^me^ de Rossan, mère de la feue marquise de Ganges et qu'il la pria avec de grandes instances de cesser ses poursuites et que pour peu d'amitié qu'elle eust pour son petit fils et pour sa petite fille, elle ne demanderoit pas qu'on mit la teste de son père sur un eschaffaud. Enfin il la seut si bien prier et persuader qu'on dit qu'elle acquiesça. Au sortir de là M. l'archevesque alla voir tous les juges. M. de Bezon, intendant, sollicita aussi fort et ferme. Enfin M. de Ganges en a esté quitte pour un bannissement de six années, 5 ou 7,000# envers la cour, 150,000 environ envers M^me^ de Rossan, sa partie est condamnée à tous les frais. Ses frères par contumace à estre roués, le prestre aux galères, un maistre d'hostel aux galères pour 6 ans. On a fait sauver le valet de chambre qui estoit celui qui les pouvoit tous perdre, et qui estoit venu quérir le poison en cette ville (Avignon),

lequel aussi avoit toujours persécuté la défunte. Son page ni sa femme de chambre ne se trouvèrent point ; on croit que M. de Ganges et ses amis les ont fait enlever ou tuer, car ils avoient esté témoins d'une partie des persécutions qu'on avoit faites à leur pauvre maîtresse. »

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**C. Daubigny** et son œuvre gravé (biographie et catalogue), par Frédéric HENRIET. — Paris, 1875. Gr. in-8° de 2 f. titres, 207 p. 2 f. tables. 9 planches.

La première partie de ce beau volume est consacrée à la biographie de Charles-François Daubigny, né à Paris, le 15 février 1817, dans une honorable famille de peintres. Sa jeunesse ne fut pas facile, et le jeune artiste, pendant de longues années, fut obligé de demander son existence à des travaux d'ordre inférieur.

En pourvoyant ainsi aux nécessités de la vie quotidienne, il s'assurait la possibilité de se livrer à de fortes et sérieuses études. La réputation était venue que, par prudence, il continuait encore à travailler à des illustrations pour les éditeurs de Paris. Dès 1838, il avait été attiré par le procédé de la gravure à l'eau-forte qui permet aux peintres de traduire eux-mêmes, sur le cuivre, leur pensée avec une chaleur et une promptitude que ne comporterait pas le burin. Il avait devancé la vogue qui s'attache actuellement à ce genre de gravure, et les amateurs recherchent les rares épreuves d'un certain nombre de ses planches qui n'avaient pas été exécutées sur commande des libraires.

M. Frédéric Henriet, après une analyse enthousiaste des principaux tableaux du Maître, entre en de nombreux et intéressants

détails sur l'œuvre gravé soit par lui-même, soit par d'autres artistes. Puis, et c'était là le but de son livre, il nous donne le catalogue raisonné de toutes les estampes de Daubigny et de leurs divers états. Il y en a, à ce jour, 130. C'est donc un assez joli chapitre à ajouter aux divers Peintres-Graveurs.

Ce travail est fait avec beaucoup de soin. Mais on sait combien, même avec les renseignements que l'on rencontre auprès de l'auteur, de sa famille et de ses amis, il est difficile de ne rien omettre, alors que ceux-là qui y semblaient le plus intéressés, ont négligé de recueillir ces premiers essais qui se couvriraient d'or aujourd'hui.

Une seconde édition, qui sera bientôt nécessaire, devra combler bien des lacunes, surtout en ce qui concerne les illustrations et les reproductions de tableaux qui n'ont pas été gravés par l'auteur. Cette partie a été trop sensiblement abrégée et ne serait pas moins intéressante que la première.

Le catalogue des tableaux du Maître a été réduit à ceux seulement qui ont figuré aux expositions; il est regrettable que M. Henriet ait été rebuté par la difficulté d'étendre cette énumération aux peintures qui sautèrent de l'atelier chez les amateurs ou les marchands, sans passer par les Salons.

Pour tout dire, nous voudrions voir cet utile travail se transformer en une monographie complète de toute la famille d'artistes, dont C. Daubigny est le plus illustre représentant. Le livre serait alors plus que doublé, même en réduisant singulièrement des appréciations, dont se soucie peu le lecteur. Son opinion est formée, et il prisera toujours davantage les renseignements utiles qu'il cherche en ouvrant un tel livre.

Quant aux planches qui accompagnent ce volume, elles consistent principalement en fac-simile de quelques pièces du Maître.

R. T.

---

# SCULPTURES

## DE GÉRARD VAN OBSTAL

### AU MUSÉE DU LOUVRE.

---

Le musée du Louvre possède une foule d'œuvres intéressantes sur lesquelles je suis heureux d'appeler le premier l'attention. J'ai déjà éclairé ou rectifié l'opinion publique sur quelques objets [1]. Les origines si belles, si lointaines, si glorieuses du Musée me laissent encore bien des choses à révéler. Tout est à examiner en détail parmi les reliques d'une collection commencée avec la monarchie française. Avant de m'attaquer aux œuvres principales et de procéder par ensemble, il est un certain nombre de pièces à qui je veux rendre immédiatement leur état-civil. Aujourd'hui ce sera le tour d'une série fort précieuse de bas-reliefs sortis d'une main très-habile et dont l'étude sera un jour indispensable à l'histoire de notre école académique de sculpture, au XVII^e siècle.

Gérard Van Obstal naquit vers 1594, à Anvers. S'il

[1] Un émail de Léonard Limosin (*Musée archéologique*, 1875); — Statue de Louis XV, exécutée par J.-B. Lemoyne, pour la ville de Rouen (*Gazette des Beaux-Arts*, 1875); — Un bas-relief de Mino da Fiesole (*Musée archéologique*, 1876); — La statue de la duchesse de Bedford, sculptée en 1450 par Guillaume Vienton; — Un bas-relief, par le fils du Bernin, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1875 et 1876.

n'avait pas vu le jour en France, le long séjour qu'il fit en ce pays le rendit complètement Français. Il reçut d'ailleurs de sa patrie d'adoption la plus honorable des naturalisations ; il fut, en 1648, l'un des douze fondateurs de l'Académie royale de peinture et sculpture. Gérard Van Obstal avait commencé par sculpter l'ivoire. Richelieu le fit venir et le recommanda à Sublet des Noyers. Il travailla d'abord comme praticien, d'après des modèles de Sarrazin, au Louvre et aux Tuileries. Ce premier stage terminé, il exécuta de nombreuses compositions de son dessin, à l'hôtel Carnavalet (1), au Raincy, chez le fermier général Bordier, à la Salpétrière, au Jardin-des-Plantes, à la grotte de Versailles, au Palais-Royal, au couvent des religieuses de l'Assomption de la rue Saint-Honoré, au château de Maisons, à l'église des Incurables, à l'hôtel Lambert, à diverses maisons de l'île Notre-Dame (île Saint-Louis), à la porte Saint-Antoine, en 1660, etc. Guillet de Saint-Georges (2) a donné une longue et précise énumération de tous ces ouvrages et, à la lecture des *Mémoires sur la vie des Académiciens*, on se prend à regretter de ne pas voir, recueilli par le Louvre, un seul spécimen (3) du talent d'un artiste qui a autant travaillé à Paris. Mais Guillet de Saint-Georges ajoute à son excellente et complète biographie de Van Obstal : « Ce n'est pas seulement dans les cabinets particuliers qu'on voit de sa main des ouvrages dignes d'estime ; on en trouve aussi d'une distinction particulière au cabinet du roi, dans l'ancien hôtel de Grammont. On y voit... dix-sept bas-

(1) *L'Hôtel Carnavalet* par J.-M. Verdot. Paris, 1865, in-12, p. 40 et 41.

(2) *Memoires inédits sur la Vie et les Ouvrages des Membres de l'Académie royale de Peinture et Sculpture*, t. Ier, p. 180.

(3) Les ivoires signés de ce maître que possède le Louvre, ne lui forment pas dans ce dépôt un œuvre suffisant.

reliefs de marbre, de différentes grandeurs, sur divers sujets, entre lesquels il y en a un qui représente les trois Grâces couronnées par de petits Amours. La plus grande partie des autres représentent des Enlèvements de nymphes par des Tritons ou par des Centaures. On y voit aussi quatre bas-reliefs d'ivoire appliqués chacun sur un fond de velours noir, représentant différents sujets et neuf groupes de figures d'ivoire; quelques-uns de ces groupes sont isolés et les autres en bas-relief, tout cela sur divers sujets. On a tiré de ce cabinet deux bas-reliefs de marbre qu'on a portés à Versailles et posés sur des devants de cheminée de l'appartement de la reine (1).

Que peuvent bien être devenus les marbres du cabinet des dessins du roi que Guillet de Saint Georges et Caylus ont vus et maniés?

C'est une justice à rendre à la Révolution; elle a été paperassière. Il semble qu'elle ait voulu,— quant au poids et au volume, — combler les irréparables lacunes que ces ineptes auto-da-fé avaient créées dans les dépôts publics de documents écrits. Si les églises, les châteaux et les musées sont vides, les archives ne sont pas muettes sur les spoliations révolutionnaires. L'objet d'art revit dans le souvenir de sa destruction. Nous pouvons aujourd'hui dresser le bilan de nos pertes et retrouver les origines des épaves que nous avons recueillies. J'étais donc bien sûr de ne pas perdre la piste des jolies sculptures qui décoraient le ci-devant cabinet des dessins du roi. Et je n'a pas compté en vain sur les habitudes d'hommes de loi qu'avaient tous les déménageurs de la Révolution; témoin ce procès-verbal :

(1) Deux petits bas-reliefs de marbre autrefois posés à Versailles sur le devant de cheminée de l'appartement de la reine et que je n'ai pu retrouver (variante du manuscrit de Caylus).

CATALOGUE DES OBJETS APPARTENANT A LA NATION ET QUI EXISTENT DANS LA GALLERIE DES DESSINS AU LOUVRE, INVENTORIÉS LE 24 SEPTEMBRE 1792, L'AN 1er DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le premier de la République française, le 24 septembre, dix heures du matin, nous commissaires nommés en vertu du décret du onze aoust pour veiller à la conservation, recueillir et faire la recherche des tableaux, statues, dessins et autres monumens relatifs aux Beaux-Arts dépendant du ci-devant mobilier de la Couronne, nous sommes transportés au cabinet des dessins confiés à la garde du citoyen Vincent, peintre, où, étant et lesdits dessins nous ayant été représentés, il a été procédé de suite à l'inventaire et description desdits dessins et autres objets relatifs aux arts pareillement confiés à la garde dudit sieur Vincent, ainsi et de la manière qui suit :

. . . . . .

DEUXIÈME ARMOIRE BASSE DU CÔTÉ DU QUAI.

**Marbres :**

Saint-Pierre, par Sarrazin, ronde bosse..... n° 1
La Magdelaine, idem..... n° 2
La Vierge, bas-relief..... n° 3
La Sainte-Famille, bas-relief, par Van Obstaël..... n° 4
Autre Sainte-Famille, par le même, idem..... n° 5
Centaures enlevant des nymphes, par le même, idem.. n° 6
Tritons enlevant des nayades, idem..... n° 7
Tritons enlevant des nayades, idem..... n° 8

TROISIÈME ARMOIRE BASSE DU CÔTÉ DU QUAI.

**Bas-reliefs :**

Tritons enlevant des nayades, par le même..... n° 9
Un triton, une nymphe et un amour, par le même.... n° 10

Les trois Grâces, liées par des amours, par le même.. n° 11
Les trois Grâces, couronnées par les amours, idem... n° 12
Un satyre et 3 enfans tenant une chèvre, idem..... n° 13
Petits amours conduisant un lion, idem. Il y a une cassure de 8 pouces de long à l'angle supérieur..... n° 14
Deux enfants tenant, l'un, une palme, et l'autre, un arc..... n° 15
Une femme qui trait une chèvre..... n° 16
Petits amours, dont l'un tient une couronne..... n° 17
Deux enfants qui luttent et deux qui se baissent..... n° 18
Quatre enfants qui arrachent un arc à l'un d'eux, id .. n° 19
Une Vierge et l'enfant Jésus..... n° 20

QUATRIÈME ARMOIRE BASSE.

## Terres cuites :

Treize bustes : Jésus-Christ et les douze apôtres, ayant chacun leur numéro à commencer par un, par Sarrazin..... n^os 1 à 13
Un plâtre, Saint-François, esquissé par Caffieri ..... n° 14

QUATRIÈME ARMOIRE SUPÉRIEURE.

## Ivoires. — Bas-reliefs :

*Les 2 premières tablettes.*

Une femme liée par des satyres, bas-relief sur velours noir, par Van Obstaël ..... n° 1 (1).
Un petit faune et 3 enfans enlacés de pampre et une chèvre, idem..... n° 2 (2).
Deux centaures, dont l'un enlève une nymphe, par

(1) N° 103 du catalogue actuel des ivoires du Louvre; n° 532 de la *Notice des dessins, peintures, bas-reliefs exposés au musée Napoléon*, dans la salle d'Apollon, 1815.

(2) N° 102 du catalogue actuel des ivoires; n° 530 de l'*Inventaire de garde-meuble de la Couronne*, en 1791; n° 533 de la *Notice des dessins, peintures, bas-reliefs exposés au musée Napoléon*, dans la galerie d'Apollon, 1815.

le même..... n° 3 (1).
Un triton et une nayade, accompagnés de dauphins. n° 4 (2).

GROUPES DEMI-BOSSE.

* Groupe d'enfants sur velours noir, par Van Obstaël. n° 5
* Idem..... n° 6
* Idem..... n° 7
* Un homme et une femme qui s'embrassent, accompagnés d'amours, ronde bosse..... n° 8
* Satyres portant Silène, accompagnés de bacchantes, basrelief sur dent d'éléphant..... n° 9
* L'enlèvement de femmes, accompagnées d'amours, sur dentd'éléphant..... n° 10
* Plusieurs enfants se tenant par les mains, sur dent d'éléphant..... n° 11
* Des enfants se tenant par les mains, idem..... n° 12
* Idem..... n° 13
* Des enfants se tenant par les mains, bas-relief sur dent d'éléphant..... n° 14
* Enfants, l'un monté sur une chèvre et l'autre sur un aigle, idem..... n° 15
* Enfants jouant avec des dauphins, idem..... n° 16

QUATRIÈME ARMOIRE SUPÉRIEURE.

## Bronzes :

*Troisième tablette.*

Un crucifix sur une croix d'ébène, par Van Obstaël, portant le..... n° 1

(1) N° 105 du catalogue actuel des ivoires; n° 531 de la notice de 1815.
(2) N° 104 du catalogue actuel des ivoires; n° 535 de la notice de 1815.
(*) Objets portés au dépôt de Nesle et donnés en échange à la citoyenne Denoor. (Note ajoutée postérieurement au manuscrit.) — Il faut lire, sur les acquisitions de la citoyenne Denoor, ce qu'en a dit le marquis de Laborde dans *les Archives de la France pendant la Révolution*, édit. in-12, p. 255 et 256.

Bas-relief, enfant conduisant une chèvre ..... n° 2
Bacchus posé sur un tonneau, soutenu par deux enfants..... n° 3
Semblable bas-relief..... n° 4
Deux amours qui luttent et deux qui se baissent..... n° 5
Deux amours qui se battent, une chèvre groupée avec eux..... n° 6
*Lesquels objets sont provisoirement restés sous la garde du sieur Vincent, etc., etc.*

Une fois inventoriés, les bas-reliefs qui nous occupent reçurent une étiquette portant le numéro de leur enregistrement. Une main écrivit sur de petits bouts de papier : « *1, la nation, 2, la nation, 3, la nation,* » et ainsi de suite, et colla toutes ces estampilles sur les sujets qui correspondaient aux articles de la description. Puis, sans doute, ces marbres roulèrent de dépôts en dépôts publics sans trouver d'acquéreurs à la différence du plus grand nombre des ivoires. L'état les garda malgré lui; ils échouèrent enfin au Louvre et quand, au commencement de la Restauration, on dressa l'inventaire général des collections royales, on les trouva dans un coin. Ils furent alors fidèlement décrits, pêle mêle avec une foule d'autres. Mais à ce moment les traditions étaient perdues. A une époque où l'on était si prodigue d'attributions, on leur infligea le fatal « maître inconnu. » C'était pour longtemps un arrêt de réprobation. Ils continuèrent donc d'être voués aux magasins.

Puissent les trente-deux quartiers de leur noble extraction que je viens d'établir pour les généalogistes les plus exigeants valoir à ces gracieuses sculptures les égards qui leur sont dus et les honneurs de l'estime publique. Quoiqu'en disent certains connaisseurs pour se dispenser de toute érudition, le vrai mérite d'un objet n'est pas

toujours reconnu dans une collection en dehors des considérations de son origine. Ce qu'on appelle le goût, qualité essentielle de l'amateur, mais malheureusement trop variable, n'est fort souvent que le masque de l'ignorance. C'est au nom de ce sentiment irraisonné que pendant plus de trois cents ans on a proscrit les chefs-d'œuvres de notre école gothique. De tout temps les enfants trouvés de l'art ont bien du mal à faire leur chemin. Heureusement, la recherche de la paternité ne leur est pas interdite et il sera toujours loisible à la science d'en appeler des jugements du goût.

LOUIS COURAJOD.

---

## RÉCIT DE LA PRISE DE ROME

### ET DE LA MORT DU CONNÉTABLE DE BOURBON.

### 1527.

Ceci est le rapport d'un gentilhomme envoyé par le prince d'Orange au gouvernement des Pays-Bas, pour rendre compte des événements de Rome, en mai 1527. Ce rapport fut copié à la main et répandu à un certain nombre d'exemplaires parmi les principaux seigneurs de la cour de Bruxelles. C'est un de ces exemplaires originaux que nous publions ici.

L. SANDRET.

*Mémoire des nouvelles de la prise de Rome, que le josne Montrichart a apporté.*

Monsieur de Bourbon avec l'armée de l'empereur passant par Seine (1) pour faire meilleure diligence de surprendre

(1) Sienne.

Romme laissèrent toutes leurs groses artileries audit Seine. Et à cause que les ennemis avoient retirés tous les vivres, demeurèrent environ dix ou douze jours sans mangier pain, et mangoient que char; car ils trouvèrent force de bestail au plat pais.

Ledit signeur de Bourbon avec son armée, joulx estre arivés auprès de Romme, faist sçavoir par ung trompette à nostre sainct père le Pape comment il estoit arrivé là et qu'il désiroit que bonne paix fut entre Sa Sainctité et la majesté de l'Empereur, et que tousjours il estoit bon vray filz de l'Eglise, et seroit trop marri se inconvénient venoit en icelle; à ceste cause qu'il lui pleut regarder quel traictié il vouldroit faire avec Sa Majesté, et que, si c'estoit offre qu'il fut raisonnable, l'accepteroit, rendant à l'Empereur che que par droit lui appertenoit. Et quant à che qu'il se plaindoit n'avoit argent pour paier les cent et cinquante mille ducatz qu'il lui avoit demandé, qu'il attenderoit volentiers VIII jors voire XV, et feroit tant qu'il contenteroit l'armée, et qu'il eult bien à regarder et penser quel inconvénient seroit s'il entroit en Romme par force. Quelque remonstrance que l'en lui sceut faire Sa Sanctité n'y volut entendre; ce que fort despleut à Monsieur de Bourbon. Et à son gros regret se résolut faire donner l'assault. Mais avant icelui il se confessa et ouyt messe de grand dévotion, comme il avoit de bonne coustumme. Et approchèrent Romme et se logèrent tout près.

Et feist ledit sieur de Bourbon abbatre une maison, et du bois d'icelle feist faire secrètement fortes eschelles la nuit, lesquelles faites, le VI^e de May de l'an mil cincq cens vingt et sept, mondit seigneur de Bourbon commanda que l'assault fut donné. Et voiant, comme il lui sembloit, qu'il en y avoit aulcuns qui marchoient ung peu froide-

toujours
considé
qualité
trop va
rance.
dant
d'œu
enfa
che
ne
sci

quelque résistence ; et estoit en habit d'homme de guerre. Ledit Montrichart n'a sceu dire son nom, et morut en ladicte prise le nombre de sept mille et trois cens hommes.

Le soir que Monsieur de Bourbon fut tué, les capitaines allèrent donner l'eaue benoitte sur son corps en la chapelle du Pape, où on l'avoit mis reposer ; et oussi y allèrent grand nombre de compaignons de guerre ; et ne sçaroit l'on penser les grans regretz et lamentations qu'ilz faisoient, tant les grans que les petis, disant qu'ilz estoient affoulés puis qu'il avoient perdu si grant et si vertueulx personnaige. Depuis a esté mis le corps dudit feu sieur de Bourbon en ung cercueil de plomb bien embalmé et porté en l'église Sainct-Jacques. Et la est gardé par religieulx, et y fait on de beaulx et grands services avec grands luminaires.

Le lendemain après la mort dudit sieur de Bourbon, qui fut le VII^e dudit mois de May, nos gens assiégèrent le chasteau sainct Angle, de tel sorte que nul ne povoit sortir d'icellui, de quelque costé que ce fust, et le lendemain, VIII^e dudit mois, ilz pillèrent la ville et palais sainct Pierre, là ou l'armée fit ung merveilleux gaing.

Dit aussi ledit Montrichart que nos gens estant devant le chasteau sainct Angle, feirent leur tranchis, et ne feirent point de batterie pour che qu'il n'avoient point d'artillerie, comme devant est dit.

Monsieur le prince d'Orenge alla au trenchis pour sçavoir che que ceulx du chasteau avoient dit à ung trompette que l'on leur avoit envoié. Ledit sieur prince fut bleschié d'un cop de coulevrine au dessoubz de l'oel, et partit le boullet par dérière son oreille : duquel cop il tomba et demeura XXIIII heures sans parler ; et ne pensoit on que jamais il en deust eschapper sans morir.

Mais grâce à Dieu il faict bonne chière, et quant ledit Montrichart partit de lui, il le laissa qui se pourmenoit par sa chambre, et asseuroient les chirurgiens qu'il estoit hors de dangier.

L'armée de l'Empereur estant devant le chasteau sainct Angle, le minèrent. Et ceulx du dedans en faisant leur contremines ouyrent les nostres; che que fut dict au Pape, dont il fut en crainte. Et voiant oussi qu'il y avoit trente deux jours qu'il estoit assiégé et enfermé, pendant lequel temps n'avoit esté secouru de ceulx de la ville et de la lige, commencha à parlementer. Et de faict traicta le v^e de juing, comme il s'ensieut, par sa composition.

Il s'est rendu prisonnier et tous les cardinaulx qui estoient avecques lui à l'Empereur, mettant le chasteau sainct Angle, Civita-Vecchia, Hostie, Civita-Castellana, Modène, Parme et Plaisance à la disposition de Sa Majesté. Et oultre promict Sa Sainctité quatre cens mille escus pour aidier à satisfaire au paiement de l'armée de l'Empereur, et pour tenir Sa Sainctité en plus grande seureté et toutte sa compaignie, l'on le mainne à Gaiette; et le sieur Alarcon aura la charge de le garder, jusques à che que la Majesté impériale en aura commandé son bon plaisir. *Deo gratias*.

---

## ESCOUBLEAU DE SOURDIS.

A Bordeaux, le 6 juin 1693.

Monsieur, Feu M. le comte de Sourdis chef d'escadre estoit mon proche parent. Je me crois obligé de vous

informer de la mauvaise conduite de deux de ses filles qui n'ont donné que trop de sujets de plainte a touttes leur famille. Elle se firent émanciper après la mort de leur père et allerent demeurer chez le s^r Vernelle cons^er au Présidial de Poitiers leur curateur aux causes, ou elles ont vescu longtemps d'une manière qui a fait parler dans le monde et dont les fautes ont justifié leur honte les jugements que le public avoit fait d'elles, car ce Vernelle après la mort de sa femme ayant abusé de la facilité de l'aisnée et les choses estant venues a un dernier excéds jusqua esclater, on a este contrainct pour couvrir un mal qui estoit sans remede d'en permettre un autre et de consentir a un mariage si inégal. Après cet accident la seconde âgée de dix-huit ans s'estant enfin laissé gaigner aux fortes remonstrances que ses plus proches luy firent, se retira dans une communauté. Mais elle n'a pu y demeurer longtemps : elle en est sortie pour retourner encore chez ce M. Vernelle malgré touttes les oppositions de ses parents qui ne peuvent avec honneur souffrir ce scandalle. Je ne puis moy mesme le voir qu'avec beaucoup d'indignation, puisque celle qui le donne est une personne qui porte mon nom et mes armes. Ainsy je vous prie et en mon nom et en celuy des autres parens qui m'en solicitent avec instance de vouloir bien prevenir un mal que l'on doit craindre pour une fille de cette qualité, en nous procurant une lettre de cachet pour la faire sortir de cette maison suspecte et désagréable à la famille et la mettre dans un couvent avec deffenses a Vernelle de jamais la recevoir chez luy ny de se mesler de ses affaires ny de celles de ses autres sœurs. C'est le moyen d'empescher quelle ne

se mesallie. Je vous en seray très obligé et de croire que je suis tousjours avec bien du respect

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

SOURDIS.

*Au dos, d'une autre main :* M. le Mis de Sourdis du 6 juin 1693.

(Saint-Esprit 9, f° 13).

---

## PAYEMENT

### DES FRAIS DU VOYAGE D'UN PEINTRE ENVOYÉ A ROME PAR FRANÇOIS I. POUR PRENDRE DES DESSEINS DE MONUMENS ANTIQUES, DE MÉDAILLES ET TABLEAUX ET MÊME EN FAIRE ACHAPT.

François, par la Grace de Dieu Roy de France, à notre amé et féal Conseiller et trésorier de notre Espargne, Me Jehan Du Val, salut et dilection. Nous vous mandons que des deniers de notre dite espargne vous payez, baillez et délivrez comptant a notre cher et bien amé peintre Francisque Boullongne la somme de six cens soixante quinze livres tournois, faisant la valeur de IIIc escuz d'or soleil à XLV s. tourn. pièce, que nous luy avons ordonnée et ordonnons par ces présentes, tant pour ung Voyaige qu'il fait par ses journées de ceste notre ville de Doullens à Rome, où nous l'envoyons afin de pourtraire plusieurs Médailles, Tableaux, Arcs Triom-

phaux et autres Anticailles exquises y estans, que nous desirons veoir aussi choisir et adviser celles que nous y pourrons recouvrer et achapter, que pour le séjour et despense que à cette occasion faire luy conviendra audit Rome, et son retour devers nous la part que serons, et par rapportant ces dites presentes signées de notre main avec quittance sur ce suffisante de notre dit cher et amé peintre Francisque de Boullongne seullement, nous voulons ladite somme de VI^c LXXV Livres Tourn. être passée etc. Donné à Doullens le XIII^e jour de février l'an Mil cinq cens trente neuf. *Signé :* FRANÇOIS *et plus bas par le Roy* BAYARD, *avec grille et paraphe, et auxdites lettres est attachée la quittance dudit Francisque de Boullongne du mesme jour.*

## OBSERVATIONS

François I. fut en France le Restaurateur des Lettres, des Arts et de la Magnifficence. Il avoit pris ce goust dans ses Expéditions d'Italie, et il n'est pas étonnant qu'il y envoyast chercher des modèles pour la France. Il avoit attiré près de luy plusieurs peintres Italiens et Francisque de Boulogne étoit du nombre.

(Font. 250-251.) *13 février 1539.*

---

Quoique les Recherches suivantes soient purement bibliographiques, nous n'avons pas cru sortir de notre cadre en les admettant dans le *Cabinet historique*, puisqu'elles forment un supplément à la *Bibliographie des Mazarinades*. La Société de l'histoire de France en comprenant le beau travail de M. C. Moreau dans ses publications en avait ainsi démontré toute l'importance pour l'étude de l'histoire de la Fronde.

## AVERTISSEMENT

La Bibliothèque de Troyes possède un recueil de Mazarinades en trente-deux volumes in-4° provenant du président Bouhier et contenant 1814 pièces. Il est orné de 476 portraits généralement

empruntés à la suite de *Montcornet*, et parmi lesquels plusieurs ont été répétés autant de fois que l'exigeait la teneur des pièces qu'ils accompagnent.

Le dépouillement de ce recueil nous a permis d'ajouter 80 numéros à la liste dressée par M. C. Moreau dans la *Bibliographie des Mazarinades*, Paris, J. Renouard, 1850-51, 3 vol. in-8°, et dans le *Supplément* publié en la XV° série, p. 786-829 du Bulletin du Bibliophile de Techener, et aussi de relever quelques additions ou corrections à des articles déjà cités.

C'est le résultat de ce dépouillement que nous publions aujourd'hui. Nous avons, comme M. Moreau, suivi l'ordre alphabétique, mais en nous y astreignant rigoureusement; nous avons scrupuleusement respecté l'orthographe du temps et nous avons apporté tous nos soins à éviter autant que possible les erreurs matérielles qui, en défigurant trop souvent les ouvrages bibliographiques, laissent le lecteur dans une indécision pénible.

Nous avons marqué d'un astérisque les numéros où nous n'avons eu à noter qu'une correction ou addition, en ayant soin d'imprimer en petites capitales les passages corrigés ou ajoutés.

Nous avons rejeté en appendice quelques numéros consacrés à des pièces que nous avons trouvées dans le recueil de Bouhier, mais qui ne nous paraissaient pas appartenir d'une manière certaine à l'époque de la Fronde, et aussi quelques extraits de la *Gazette* que M. C. Moreau, d'après son plan (Voyez tome I, pag. v), n'avait pas cru devoir admettre dans sa Bibliographie.

Malgré toute l'attention que nous avons apportée à notre collation, nous n'osons pas cependant assurer que quelques rares articles de notre liste ne fassent point double emploi avec le travail de M. C. Moreau. Il ne s'est pas toujours astreint à suivre l'ordre alphabétique, et alors certaines pièces sont difficiles à retrouver dans son livre.

ÉMILE SOCARD,
Conservateur de la Bibliothèque de Troyes

# SUPPLÉMENT

A LA

# BIBLIOGRAPHIE

## DES MAZARINADES

---

1. — Abregé de l'estat general de la Recepte et dépense de tout le Royaume de France. — *Sans titre.* In-4° de 8 pages.

Dans cette pièce en faveur de Mazarin, on veut prouver que « le principal but de son Eminence a esté de remettre le Royaume en sa splendeur, faire régner le Roy heureusement et paisiblement, avec l'autorité convenable à sa Majesté, et de décharger son peuple de la plus grande partie du faix qu'il porte, etc., »

2. — Abregé (L') des perfections de la Reyne de Svede. — *A Paris,* 1650. In-4° de 8 pages.

Eloge outré par un courtisan vil et rampant.

3. — Agreable (L') conferance de devx Normans s'estans rencontrez sur le Pont-Neuf de cette Ville de Paris, traittans sur les affaires du temps present. Dont l'vn se nomme *Perrin* et l'autre *Colas.* Dialogve. — *A Paris, chez Lovys Povsset,* 1652. In-4° de 8 pages.

En patois normand.

4. — Alliance (L') des Armes et des Lettres. Par le sievr de Tovrnay. A Monseigneur le Prince. — *A Paris,* 1648. In-4° de 144 pages.

Un second titre ainsi conçu : *Panegyriqve à Monseignevr le Prince sur l'alliance des Armes et des Lettres,* indique mieux que le premier la véritable

nature de la pièce qui est un Éloge bien fait du prince de Condé, quoique peu emphatique, comme tous les morceaux de ce genre.

Il est à supposer que c'est de cette pièce qu'il a été fait, en 1652, une seconde édition décrite sous le n° 60 de la *Bibliographie des Mazarinades.*

5. — Arrest de la Covr de Parlement, contre le nom mez Henry de Belloy, sieur de Charmoy, Sainct-Ange e leurs complices, touchant la Violence publique, impie tez, sacrileges et autres actes par eux commis le ving cinquième de Mars 1648. au Monastere des Filles-Die de Paris, Ordre de Fronteuault. Portant que pour seru de memoire à l'aduenir, la teneur dudit Arrest sera gra uée au milieu d'une Croix deuant ledit Monastere, Vn Messe basse celebrée à perpetuité, et une Lampe ardent entretenuë iour et nuict, etc. — *A Paris, par Antoin Estienne*, 1648. In-4° de 7 pages.

Cette pièce, comme plusieurs autres, ne semble pas se rattacher beaucoup aux affaires de la Fronde.

6. — Arrest de la Covr de Parlement de Bovrdeavx donné les Chambres assemblées contre la déclaration du Roy publiée à Blaye le huictiesme du present mois. E declare le Cardinal Mazarin et ses adherans criminels de leze-Majesté. Ensemble la Lettre dudit Parlement escrit à Monseigneur le Duc d'Orleans. — *A Paris, la Veufue I Gvillemot,* 1652. In-4° de 8 pages.

Daté du 12 janvier 1652 et signé : *Seav.*

7. — Arrest de la Covr de Parlement de Bovrdeavx Portant que les Officiers de ladite Cour et Chambre d l'Edict continuëront l'exercice de leurs charges, pour l bien du seruice du Roy, et la conseruation de la tran quillité publique. — *A Paris, Iouxte la coppie imprimée Bourdeaux,* 1649. In-4° de 8 pages.

Daté du 24 juillet 1646 et signé : De Pontac.

8. — *Arrest de la Covr DV Parlement de Bordeavx : POVR la ivstification de M. le Prince : sur le suiet des calomnies inuentées contre son Altesse par les factionnaires du Cardinal Mazarin, pour le faire sortir de Paris, et faciliter le retour de leur Maistre. Ensemble les Remonstrances du mesme Parlement faites au Roy sur ce sujet, et les Lettres écrittes à la Reyne Regente, à M. le Duc d'Orleans, et à M. le Prince. — *A Paris,* 1651. In-4° de 12 pages.

L'arrêt est daté du 30 août 1651.

9. — Arrest de la Covr de Parlement, donné en l'avdiance de la grand'Chambre le 13. Iuin 1651. au profit de Monsieur le Duc de Vandosme. Contre Monsieur le Duc et Madame la Duchesse d'Elbeuf, touchant les biens de la succession de feuë Madame la Duchesse de Beaufort. Ensemble les plaidoyers des aduocats des parties, et de Monsieur Talon Aduocat général, qui ont parlé en cette cause. — *A Paris, la Veufue I. Gvillemot,* 1651. In-4° de 68 pages.

10. — Arrest de la Covr de Parlement, du 8. d'Auril 1650. Par lequel les Bourgeois et Habitans des quartiers de S. Benoist, S. André, S. Seuerin, S. Cosme, S. Sulpice, sont chargez de la Recepte des deniers et de l'execution du Nettoyement des Ruës. Extraict des Registres de Parlement. — *Sans titre.* A la fin : *A Paris, chez Estienne Chalonneav,* 1650. In-4° de 3 pages.

11. — *Arrest de la Covr de Parlement. Du quatriesme septembre 1649. Portant que le commerce de bleds sera libre à vn chacun pour en amener en ceste Ville, tant par eauë que par terre : Comme aussi qu'il sera informé

[illegible] qui se commettent aux passages des rivières et autres lieux des empeschemens qui se font journellement en l'enlèvement des bleds pour la provision de cette Ville. — *A Paris, chez P. Rocolet*, [illegible]. In-4° de 4 pages.

Armes de la ville de Paris au frontispice.

12. — Arrest de la Cour de Parlement. Portant la leve qui doit estre faite sur les Maisons de cette Ville et Faux bourgs, et restablissement de droicts d'Entrées, et autres pour subvenir à la seureté de la Ville, et esloignement du Cardinal Mazarin. — *A Paris. Par les Imprimeurs et Libr. ordinaires du Roy*, 1652.

Date du 1 août 1652, et signé : Dv Tillet.

13. — Arrest de la Cour de Parlement, portant nouvelle police pour la distribution publique des Pain, Bleds et Farines en cette Ville et Faux bourgs de Paris, Aussi pouvoirs à tous Marchands Forains et autres, d'y en amener, et les vendre à tel prix qu'ils conviendront avec les Achepteurs. Du onziesme mars mil six cens quarante-neuf. — *A Paris. Par les Imprimeurs et Libraires ordinaires du Roy*, 1649. In-4° de 4 pages.

14. — Arrest dv Conseil d'Estat du Roy. Du 12 May 1649. Concernant les Prests. — *Sans titre*. In-4° de 4 pages.

15. — Arrest dv Conseil d'Estat dv Roy, dv qvatriesme septembre mil six cens quarante-neuf, Portant deffence à toutes personnes de transporter hors le Royaume aucuns Grains, Bleds et Baillarges, sans passeport de sa Majesté; signé en commandement, et scellé du grand

nu. — *A Paris, chez P. Rocolet,* 1649. In-4° de 4 ges.

16. — Arrest dv Conseil d'Estat dv Roy, En faueur s Officiers qui prétendent estre hereditaires, pour estre ceus à payer le Droict Annuel de leurs Offices, sans yer aucun Prest. Du quatriéme Ianuier 1651. — *A ris, par Antoine Estienne,* 1651. In-4° de 6 pages.

la page suivante, au recto d'un feuillet blanc, se trouve la marque typograque des *Estienne* gravée sur bois.

17. — Arrest dv Conseil d'Estat dv Roy, Portant svrance d'vn an à toutes contraintes en faueur de ceux i ont fait des auances pour les affaires de sa Majesté, ec defenses à tous Huissiers et Sergens de faire aucune ntrainte, à peine d'interdiction de leurs charges, et de il liures d'amende. Du 28. May 1649. — *Paris, la ufue Ribot,* 1649. In-4 de 4 pages.

18. — Arrest dv Conseil d'Estat dv Roy. Portant qv'il ra payé par les Habitans de tous les lieux où il y a des roupes d'Infanterie et Cauallerie en Garnison, ce que ontera le payement d'vne Montre. Ce qui sera deduit sdits Habitans sur ce qu'ils doiuent de la Taille et bsistance, pour le premier Quartier de la présente anée. Du 20. Auril 1649. — *Sans titre.* In-4° de 4 ages.

19. — *Arrest notable de la Covr de Parlement; contre es Traittans et Partisans, en execution de la Declaration u mois d'Octobre 1648. Portant defenses de leuer ny exiger aucuns droicts sur les Vins et Marchandises baissant sur la Riuiere de Loire, et fleuues y descendans, sinon

en vertu d'Edicts bien et deüment verifiez en ladite Cour, et ce nonobstant diuers Arrests du Conseil, et la Declaration que lesdits Traittans ont fait verifier à la Cour des Aydes. — *A Paris, chez Estienne Pépingvé,* M.DC.LI. In-4° de ONZE pages.

20. — Arrest notable de la Covr de Parlement; Donné en faueur des Tiers Détenteurs, contre les créanciers hypothécaires, pour le tenement des cinq ans, tant entre presens, qu'absens. Auec les Plaidoyez de Maistres Iacques Huot et Gabriel Le Mazier Aduocats des parties; et celuy de M. l'Aduocat General Bignon. — *A Paris, chez Estienne Pepingvé,* 1651. In-4° de 15 pages.

Daté du 16 décembre 1650.

21. — Arrest notable de la Covr de Parlement, Portant que les Offices estant saisies et mis en Criées, ne peuuent plus estre resignez, ny les resignataires s'en faire pouruoir, encor que les saisissans ne se soient opposez au sceau. Du 24. Auril 1651. — *Sans titre.* A la fin : *A Paris, chez Pierre dv Pont,* 1651. In-4° de 3 pages.

22. — *Articles PROPOSEES et arrestees en la Chambre S. Louis, par les Deputez des 4. Compagnies Souueraines, de Paris en l'année 1648. ENSEMBLE VN EXTRAICT DES DECLARATIONS DU ROY, ARRESTS DU CONSEIL, PARLEMENT, CHAMBRE DES COMPTES, ET COUR DES AYDES. — A PARIS, M.DC.XLVIII. IN-4° DE VINGT PAGES.

(Voy. Bulletin du Bibliophile, 15e série, p. 794, n° 29.)

23. — Bien venve (La) dv Roy, svr son arrivée dans sa bonne ville de Paris. — *A Paris, chez Iean Brvnet,* 1650. In-4° de 4 pages.

Rien de plus emphatique que cette espèce de compliment à l'adresse du Roy. Toutes les formules de la louange et de la flatterie y sont épuisées en deux pages.

24. — Censvre dv livre intitulé, Remonstrances faites au Roy, sur le pouuoir et l'authorité que sa Majesté a sur le temporel de l'Estat Ecclesiastique. — *Sans titre* (1651). In-4° de 7 pages.

Datée du 23 janvier 1651, et signée de 27 archevêques ou évêques et de 18 abbés ou dignitaires.

25. — CLAUDII DE LA PLACE P. rhetoris Prælleo-Bellovaci de consensv rei militaris et literariæ ; déque bello, quà naturali qua diuino iure licitum aut illicitum est : adversus Adulatores Principum, et Machiauellistas Oratio Solennioribus Scholæ auspiciis habita A. R. S. H. 1548. die Dom. XV. Nouembr... — *Parisiis, apud Franciscvm Prevveray,* 1649. In-4° de 24 pages.

Ce discours ne se rapporte qu'indirectement aux troubles de la Fronde.

26. — Compagnies (Les) de Picqve-Nicqve ov les charmans effects des Bovrgeois de Paris, avx portes de la ville. Leurs Priuileges et Statuts à eux donnez pour leur conseruation. — *A Paris,* 1652. In-4° de 7 pages.

A la fin on lit : Approuvé et arresté par les Frères Officiers A. B. C. D. E. F. G. H. I. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. V. X. Y. Z. et autres dont le nombre est infini.

27. — Complimens (Les) de la place Mavbert, reformez par vne des plvs famevses harangeres de Paris. Avec la harangve qv'elle a faite aux Dames de son Exercice, et la Response qu'elles luy ont faite. En vers bvrlesqves. — *S. l.* 1650. In-4° de 7 pages.

Pièce en vers de huit syllabes, du style le plus plat. Elle n'a pour elle que la rareté.

28. — (Pièce sans titre.) In-4° de 4 pages.

Déclaration des conseillers secrétaires du Roy relative au Bail des Gabelles. Datée du 10 janvier 1650.

29. — Declaration dv Roy, contre les blasphemateurs du Sainct Nom de Dieu. Vérifiée en Parlement, sa Majesté y seant, le septiesme septembre 1651. — *A Paris, par les Imprimeurs et Libraires ordinaires du Roy*, 1651. In-4° de 7 pages.

A la 8e page se trouve la marque typographique des *Estienne* gravée sur bois.

30. — Declaration dv Roy, portant descharge aux Marchans de Vins, Tauerniers et Hostelliers de la Ville et Faux-bourgs de Paris, de ce qu'ils doiuent des droicts de dix sols pour chacun muid de Vin vendu en gros, et quatre sols pour liure du Vin, Cidre, Bière ou Poiré vendu en destail pendant l'annee mil six cens quarante-huict, et le premier quartier de l'année 1649. Verifiée en la Cour des Aydes le 7. Octobre 1649. — *A Paris, par P. Rocolet*, 1649. In-4° de 9 pages.

A la suite, sur un feuillet blanc, armes gravées de la ville de Paris.

31. — Declaration dv Roy. Portant qve tovs gens de gverre et autres seruant les ennemis, qui seront trouuez dans la Ville et Faulx-bourg de Paris, et à quinze lieuës à la ronde, seront punis selon la rigueur des Ordonnances. Verifiée en Parlement le vingt-deuxième iour de May mil six cens cinquante-quatre. — *A Paris, par les Imprimeurs et Libraires ordinaires du Roy*, 1654. In-4° de 7 pages.

32. — Desespoir (Le) des Ministres de Charenton dans

le retovr de levrs enfans à l'Eglise Catholique... Par M. A. BOBYE Prestre Paris. habitué en l'Eglise de sainct Seuerin à Paris. — *A Paris, chez Sebastien Hvré Fils,* 1650. In-4° de 15 pages.

33. — Edict dv Roy, portant revocation des Hereditez et Suruiuances des Offices, gages, droicts et taxations tenus en heredité par tous les Officiers de ce Royaume. Verifié en la Grande Chancellerie de France, le vingt-neufiéme iour du mois d'Octobre 1646. — *Sans titre.* A la fin : *Paris, par Antoine Estienne,* 1649. In-4° de 4 pages.

34. — Examen dv Ivgement de l'Argolin svr l'eclipse dv mois d'Aoust de l'an 1654. A. M. D. C. — *A Paris, chez Pierre Le Petit,* 1654. In-4° de 8 pages. Signé : D. C.

35. — Extraict des Registres du Conseil Priué du Roy (relatif au conflict de Iurisdiction d'entre le Parlement de Paris et le Grand Conseil, et daté du 29 mars 1650.) *Sans titre.* In-4° de 3 pages.

36. — Extraict des Registres de Parlement. — *Sans titre.* In-4° de 3 pages.

Ea date du 23 juillet 1648, relatif à l'évasion de 98 prisonniers de la Conciergerie du Palais.

37. — Factvm concernant l'interest general des trois Ordres du Royaume, et le particulier de dix ou douze Prouinces : Pour les Marchands frequentans la Riuiere de Loire, et autres fleuues descendans en icelle, demandeurs : Et les Maires, Escheuins et habitants des villes

d'Orleans, Blois, Amboise, Tours, Saumur, Angers, Toüars, et Chasteaugontier; les Chartreux de Bretagne, et autres Communautez, interuenans et joints auec lesd. Marchands. Contre Toussainct de la Ruelle, Fermier des cinq grosses Fermes et Traictes d'Anjou, et consorts, leurs cautions et associez en ladite Ferme, defendeurs. — *Sans titre*. In-4° de 11 pages.

38. — Factvm, dv procez pendant en la Covr, avquel les P. P... de l'Ordre des Mendians, pretendent vnir à leur maison, vn Prieuré de l'Ordre de saint Benoist. — *A Paris*, 1649. In-4° de 10 pages.

En vers alexandrins.

Pièce aussi bonne que rare, en termes modérés, comme on en trouve peu à cette époque.

39. — Factvm ou Reqveste, ov Tout ce qu'il vous plaira. — *S. L. n. D.* In-4° de 4 pages.

Le titre est ainsi complété en tête de la Pièce : Pour Paul Scarron, doyen des malades de France. Anne Scarron, pauure veufue, deux fois pillée durant le blocus. Françoise Scarron mal-payée de son locataire : Enfans du premier lit de feu Maistre Paul Scarron conseiller en Parlement; tous trois fort incommodez, tant en leurs personnes qu'en leurs biens, Défendeurs. Contre Charles Robin sieur de Sigoigne, mari de Magdelaine Scarron. Daniel Boilleau sieur du Plessis, mary de Claude Scarron; et Nicolas Scarron enfans du second lit, tous sains et galllards, et se réiouyssans aux dépens d'autruy, demandeurs.

40. — Factvm povr Monsievr le Dvc d'Elbœvf contre Monsievr le Dvc de Vendosme. — *S. l.*, 1651. In-4° de 7 pages.

41. — Factvm pour Monsieur le Duc de Vandosme. Contre les Prétentions de Monsieur et Madame d'Elbeuf. — *Sans titre*. In-4° de 11 et 47 pages.

La seconde partie, Recueil des pièces à l'appui, contient :

1° Sentence de l'official d'Amiens sur la nullité du Mariage de la Duchesse de Beaufort avec M. Damerval de Liancourt.

2° Légitimation du Duc de Beaufort.
3° Arrêt d'enreg. des lettres de Légitimation.
4° Déclaration du roy pour rendre le Duc de Vendosme et la Duchesse de Beaufort réciproquement héritiers l'un de l'autre.
5° Consentement de la Duchesse de Beaufort à ce que le Duc de Vendôme lui succède.
6° Erection du Comté de Beaufort en Duché-Pairie.
7° Contrat de Mariage du Duc de Vendôme et de Françoise de Lorraine.
8° Commission du Roy, pour l'administration des biens de M. et Mlle de Vendôme.
9° Partage des biens de la succession de la Duchesse de Beaufort.

42. — Herato-technie (L') ov l'art d'aimer d'Ovide, en vers bvrlesqves. Par le sieur D. L. B. M. — *A Paris, chez Denys Pelé.* 1650. In-4° de 82 pages.

Vers de 8 syllabes.

43. — Histoire sommaire d'vn impostevr de nostre temps, Qui par ses artifices et inventions malicieuses, en rodant toute la France depuis vingt ans, fourbe, trompe et abuse toutes sortes de personnes, Religieux et Séculiers. — *A Paris, chez Iean de la Caille,* 1648. In-4° de de 14 pages.

44. — Histoire véritable de l'embrasement d'vn Vaisseau, arriué à la Rade de Dieppe, chargé de trois cens personnes, et de quantité de Richesses. — *A Paris, chez Mathvrin et Iean Henavlt,* 1649. In-4° de 12 pages.

45. — Histoire veritable de tovt ce qvi s'est fait et passé à la mort d'vn des volevrs qui auoit pris le S. Ciboire dans l'Eglise S. Sulpice, et jetté les Hosties par terre. Leqvel a esté condamné à faire amande honorable nud en chemise la torche au poing, deuant ladite Eglise et à estre mené au bas de la ruë de Tournon, et là estre attaché à vn poteau, et étranglé, puis brûlé, et ses cen-

dres jettées au vent. Ce qui a esté fait le 16 Iuin 1649. — *A Paris, chez Guillaume Sassier,* 1649. In-4° de 8 pages.

46. — Instrvction baillée par le Roy à Madame d'Elbeuf, allant de sa part trouver Monsieur le Duc de Vendosme (suivie d'une *Lettre dv Roy a Monsievr le Dvc de Vendosme*). — *Sans titre.* In-4° de 6 pages, de 5 à 10.

Parait être la suite d'une autre pièce qui nous est inconnue et semble l'avoir été aussi à M. C. Moreau.

47. — Iovrnal (Le) fvnebre et tombeav lvminevx de la qvarantenne de Madame la Princesse Doüairiére de Condé, faicte dans les Carmelites du Faux-bourg S. Iacques à Paris, le II. Janvier 1651. — *A Paris, chez Nicolas Iacqvard,* 1651. In-4° de 11 pages.

A la 11e page se trouve un *Sonnet sur les quatre Figures de son Tombeau, dans l'Eglise des Religieuses Carmélites.*

48. — Lettre à la Reyne pour la cause publique, comme elle doit chasser Mazarin. — *Sans titre.* In-4° de 3 pages.

Lettre presque respectueuse sous sa forme satirique, n'était une comparaison injurieuse pour la Reine.

49. — Lettre d'avis, à Monseigneur l'archevesqve de Paris, trovvée sous les charniers des Innocens. — *A Paris,* 1652. In-4° de 7 pages.

Signée : V. D. E. B. et datée du 16 août 1652.
Pamphlet sanglant contre le cardinal de Retz, Paul de Gondy.

50. — Lettre de Monseignevr le Prince de Condé escrite av Roy, sur le sujet du retour du C. Mazarin. Contenant ses intentions.— *S. L.* (*Paris. François Noël*). *Iouxte la copie imprimée à Bordeaux,* 1652. In-4° de 14 pages.

Datée du 9 février 1652.

51. — Lettre de Monsievr le Prince escrite à Messievrs dv Parlement; sur le sujet de l'écrit de la Reyne, porté par Messieurs les gens du Roy. — *A Paris,* 1651. A la fin : *A Paris, de l'imprimerie de Nicolas Viuenay.* In-4° de 6 pages.

Signé : LOUIS DE BOURBON, et datée du 11 juillet 1651.

52. — *Lettre dv Roy envoyee à Monseignevr le Mareschal de l'Hospital, Gouuerneur de Paris ; sur ce qui s'est passé entre les deux Armées és enuiron d'Estampes. De S. Germain, le sixiesme iour de May 1652. — *A Paris, Par les Imprimeurs et Libraires ordinaires du Roy.* 1652. In-4° de HUIT pages.

53. — Lettre escrite de Bazas par vn ecclesiastiqve à vn Prestre de sainct Suplice, au faux-bourg sainct Germain. Contenante l'apostasie d'vn Ianseniste, nommé Labadie, leqvel par desespoir de n'auoir pû semer son erreur dans le Diocese de Tholose a renoncé à l'Eglise Romaine pour embrasser la Religion prétenduë Reformée. Et a protesté en se faisant qu'il n'a pas changé la croyance du Iansenisme en professant le Caluinisme, mais que seulement il a commencé de faire profession publique de quelques poincts moins importans à la Religion, qui seront aisément receus par ses bons amis les Iansenistes. — *A Paris,* 1651. In-4° de 8 pages.

54. — Lettre escrite de Potiers, dv XX. Ianvier 1652. Contenant les auantages emportez sur l'Armée de Monsieur le Prince par l'Armée du Roy. — *A Paris, par les Imprimeurs et Libraires ordinaires du Roy,* 1652. In-4° de 6 pages.

55. — Lettre monitoire, Contre les Seditieux. Du vingt-septiesme Iuin, 1652. — *A Paris, par les Imprimeurs et Libraires ordinaires du Roy,* 1652. In-4° de 4 pages.

56. — Lettres patentes dv Roy, Portant permission, à Mon Seigneur de Ventadour Ecclesiastique, Directeur General des Seminaires, de leuer et perceuoir le denier à Dieu, qui se donne en toutes Foires et Marchez. Avec le Consentement de tous Iurez des arts et mestiers de ceste Ville et Faux-Bourgs. — *A Paris, chez Madame Morlo, s. d.* In-4° de 7 pages.

Datée du 16 mai 1651.

57. — Lvdovico Borbonio Condæo. Galliarvm Protodynastæ. — *Sans titre.* Pet. in-fol. de 1 page.

Petit poème latin signé F. C., et daté des Calendes d'avril 1649.

58. — Maintien (Le) de la Preseance de Monsieur le Duc de Vandosme, à cause de la Pairie de Vandosmois, contestée par Monsieur le Duc d'Elbeuf, aussi Pair de France, — *Sans titre.* In-4° de 23 pages.

Cette pièce renferme plusieurs chapitres : 1° Povr la Pairie de Vandosmois; — 2° Povr la personne; — 3° Erection du Comté de Vandosmois en Duché et Pairie; — 4° Donation entre vifs dv Duché de Vandosmois; — 5° Lettres-Patentes de verification du Don du Duché de Vandosme ; — 6° Première séance de Monsieur le Duc de Vandosme au Parlement en qualité de Duc et Pair de France; — 7° Exemption dv Dvché de Vandosme à la réunion du Domaine; — 8° Lettres-Patentes povr le rang et seance de Monsieur le Duc de Vandosme, et l'arrest du Parlement d'enregistrement desdites Lettres; — 9° Extraict des Registres du Parlement (pour le même objet).

59. — Manifeste (Le) de la veritable doctrine des Iansenistes telle qv'on la doit exposer av pevple. Composé par l'Assemblée du P. R. Contre les calomnies des Moli-

nistes, et les sinistres explications qu'on luy donne, au desaduantage de la verité. — *A Paris, chez Emanvel Govrdon,* 1651. In-4° de 31 pages.

Cette pièce, qui fait partie des Mazarinades, prouve que les querelles religieuses se mêlaient, à cette époque, aux troubles civils.

60. — Nez (Le) povrry de Theophraste Renavdot, grand gazettier de France, et espion de Mazarin ; Appelé dans les Chroniques *Nebulo hebdomadarius, de patria Diabolorum.* Avec sa vie infame et bovqvine, recompensée d'une Verole Euripienne, ses usures ; la decadance de ses Monts de-Piété, et la ruine de tous ses fourneaux et alambics (excepté celle de sa Conference, retablie depuis quinze jours) par la perte de son Procez contre les Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris. — *S. l. n. d.* In-4° de 6 pages.

Ces pièces en vers, dont le titre promet plus qu'il ne tient, forment une des plus rares Mazarinades. En rapportant le second titre nous citons ce qu'il y a de plus violent contre le gazetier officiel. Le voici : « Svr le nez pourry de Theo- « fraste Renavdot, alchymiste, charlatan, empiriqve, vsvrier comme vn Iuif, « perfide comme vn Turc, meschant comme vn Renegat, grand fourbe, grand « Vsurier, grand Gazetier de France : Rondeav. » Puis un autre Rondeav aussi benin que le premier, et un Qvatrain extrait de la 22° Centurie de Nostradamus : et c'est tout.

61. — Novvelle (La) extraordinaire d'vn grand secours jetté dans Mouzon, auec la defaite des Ennemis, et la reprise des dehors que les assiégés auoient perdu. Par le Marquis de Villequier, Lieutenant General des Armées du Roy. Envoyée à Monseignevr le Mareschal de l'Hospital, Gouuerneur de Paris. De Donchery, le 16. Octobre 1650. — *Sans titre.* A la fin : *A Paris, chez Guillaume Sassier, s. d.* (1650). In-4° de 8 pages.

Signée : S. SAVFLIEV.

62. — Parnasse (Le) alarmé. — *A Paris*, 1649. In-4° de 16 pages.

En vers de 8 syllabes. Voyez le n° 72.

63. — Piece (La) de Cabinet. Dediée aux Poëtes du Temps. — *A Paris, chez Iean Paslé*, 1648. In-4° de 16 pages.

En vers alexandrins.

L'épître dédicatoire *A Messieurs les Poetes* est signée : CARNEAV. Le sous-titre de la pièce, *Stances enigmatiqves*, indique le genre adopté par l'auteur qui fait parler et raisonner une *Bouteille* — mot de l'Enigme — mais une bouteille pleine de vin. Soixante quatrains, assez bien tournés, célèbrent les hauts faits de l'héroïne cachée sous les voiles de l'énigme. On peut dire que le sujet y est presque épuisé.

64. — Prima (Le) Mensis fvneste, des Iansenistes, avec advertissement aux Docteurs de l'vne et l'autre opinion. — *Sans titre*. In-4° de 11 pages.

Signé : P. M. R. G. P. T. Th.

65. — Recit veritable dv delvge arriué en la ville de Seuille, laquelle a esté toute submergée par le desbordement du fleuue Quadal-Guiuir, lequel a ruyné et desmoly plusieurs grands Edifices, destruicts quantités d'Eglises, et noyé plus de trente mil personnes ou plus. — *A Paris, Iouste la copie imprimée à Envers, s. d.* In-4° de 8 pages.

En l'année 1651.

66. — Reflexions svr l'arest dv Parlement, donné en faueur de M. le Duc de Vendosme, contre les prétentions de M. le Duc d'Elbœuf. Présentées à M. de Vendosme. — *Sans titre*. A la fin : *A Paris, chez Guillaume Sassier, s. d.* In-4° de 7 pages.

Six pièces de vers, dont la 1re et la 3e s'adressent au Duc de Vendôme, la 2e à M. le Prince de Condé, la 4e à M. le Duc d'Elbœvf, la 5e à M. Pvcelle, avocat du Duc de Vendôme, et la 6e à M. Bataille, avocat de M le Duc d'Elbœuf. L'auteur y joue sur les noms des avocats Pucelle et Bataille.

67. — *Relation (La) veritable, contenant la REPRISE par force de Pont en Xaintonge, par l'armée de Monseigneur le Prince de Condé, Commandée par Monseigneur le Prince de Tarante, Fils aisné de Monseigneur de la TRIMOÜILLE Duc et Pair de France, auec autres auantages emportez, sur le Comte d'Harcour, apportez à son Altesse Royalle. — *S. l.* A la fin. 1652. In-4° de 6 pages.

68. — Relation véritable dv grand Combat naval donné les 8, 9 et 10 d'Aoust 1653 entre les Flottes d'Hollandes et d'Angleterre, sur les Costes d'Hollandes; et de la Victoire signalée demeurée aux Hollandois. — *A Paris, chez Pierre Des-Hayes,* 1653. In-4° de 7 pages.

69. — Remonstrance à Nosseignevrs de Parlement. — *Sans titre.* In-4° de 7 pages.

Par les Maistres Menuisiers, Charpentiers, Charrons, etc., contre les pretendus droicts que les Mouleurs de bois, etc , exigent impunément... sur les marchandises de bois.

70. — Remonstrance de la Province de Gvyenne à Monseignevr le Prince de Condé, povr la revnion de la Maison Royale. — *A Paris,* 1651. In-4° de 7 pages.

71. — Remonstrances des trois Estats, à la Reyne regente. Povr la paix. — *A Paris, chez Iean Brvnet,* 1649. In-4° de 24 pages.

Signé : D. B.

Chacune des Remonstrances des trois Estats, le Clergé, la Noblesse et le Peuple a son titre particulier, quoique la pagination se suive.

72. — Response av Parnasse alarmé. Par l'Académie Françoise. — *S. l.*, 1649. In-4° de 6 pages.

En vers de 8 syllabes.

L'auteur du *Parnasse alarmé*, s'exprimant en fort bons termes, voulait ramener l'Académie au style de Rabelais et d'Amyot. — La *Response*, en six strophes de dix vers chacune, ne donne que des injures. Ces deux pièces sont rares. Voyez le n° 62.

73. — Reqveste des habitans de la Ville et Faux-Bourgs de Paris, présentée à la Cour de Parlement. Povr la remise des qvartiers de Pasques, sainct Iean et sainct Remy prochain, attendu la misère du temps. — *A Paris, chez André Chovqvevx*, 1652. In-4° de 7 pages.

A la fin on lit : Monsieur Fedeav conseiller au Parlement est Rapporteur.

74. — Sanglant (Le) Combat naval donné entre les Venitiens et les Turcs. — *A Paris, chez Iean Brunet*, 1651. In-4° de 6 pages.

75. — Second sermon de l'Evcharistie povr le Dimanche de l'Octave. Seconde Partie. Preschée par le R. P. A. D. — *A Paris, chez Pierre Dv Pont*. In-4° de 14 pages.

(Voir les n°s 78 et 87.)

76. — Seconde visite dv médecin politiqve. — *Sans titre*. A la fin : *A Paris, chez la veufue Theod. Pépingvé. et Est. Mavcroy*, 1649. In-4° de 8 pages.

Cette pièce forme la suite et seconde partie de : *Le Medecin Politique*. (Voy. Bibliogr. des Maz., n° 2138.)

77. — Sentence bvrlesqve. — *S. l.*, 1649. In-4° de 8 pages.

En vers de 8 syllabes.

A la fin, on lit : Signé, CANABOT. Sentence prononcée contre un nommé Louis Picart, prévost de la Bazoche, qui ne voulait pas payer les frais de bouquets, tapisserie, musique et bonne chère faits à Saint-Germain, et ceux de Saint-Nicolas. Cette pièce pitoyable n'a de burlesque que le nom, et ne pourrait être recherchée que pour sa rareté.

78. — Sermon de l'Evcharistie povr l'octave de la Feste-Diev. Premiere Partie. Preschée par le R. P. A. D. — *A Paris, chez Pierre Dv Pont,* 1649. In-4° de 16 pages.

(Voir les nos 75 et 87.)

79. — Sermon de S. Lovis Roy de France, fait et prononcé devant le Roy et la Reyne Regente sa Mere. Par Monseignevr l'Illustrissime et Reuerendissime I. F. PAUL DE GONDY, Archeuesque de Corinthe, et Coadjuteur de Paris : A Paris dans l'Eglise de S. Lovis des PP. Iesuites, au iour et Feste dudit saint Louis, l'an 1648. — *A Paris,* 1649. In-4° de 12 pages.

80. — Sovpirs (Les) et regrets d'vn cœvr repenty. — *A Paris, chez Denys Pelé,* 1650. In-4° de 15 pages.

81. — *Suitte de la belle gueuse. La Muette ingrate, (par François Noël). — *S. l. n. d.* (1650). In-4° de 18 pages.

Cette pièce fait suitte à *La Belle Gueuse*, du même auteur. Les pages 11 à 18 contiennent *La Vieille Amoureuse.* (Voy. Bibliogr. des Maz., n° 579.)

Rien de plus sale que les deux épigrammes et le madrigal qui terminent cette Mazarinade dirigée contre la Reine Mère.

82. — Svitte de la relation presentée av Roy en son Conseil, sur la dissipation de seize à dix-sept millions de liures des reuenus du Roy, sur quarante-deux millions de liures, dont sa Majesté doit jouyr par chacun an,

toutes charges generalement desduites. — *A Paris*, 1651. In-4° de 10 pages.

83. — Svitte et devxiesme apologie dv Theatre dv monde renversé, ov la comedie des comedies abbatve du temps present. Par J. C. D. L. (De Lorme.) — *A Paris, chez Robin de la Haye*, 1649. In-4° de 7 pages.

(Voy. Bibliogr. des Maz., n° 116)

84. — Tombeav (Le) de l'Espagne ou les victoires des Francois. Dedié à Monseigneur le Mareschal de Schomberg. — *A Paris, chez Guillaume Sassier*, 1649. In-4° de 22 pages.

On trouve, sous ce titre, les pièces de vers suivantes : Stances à Mgr de Schomberg; — stances à la Noblesse, signées C. M.; — le tombeav de l'Espagne; — les vœvx et souhaits de la France povr la prosperité de ses Armes. Elegie.

85. — Tovche. Aux Plumes venales et ingrates de ce temps. — *Sans titre*. In-4° de 4 pages.

En vers alexandrins.

Pamphlet royaliste contre Balzac, Dupleix, Scarron et Vulson que l'auteur stigmatise en ces termes :

Le meilleur de ces quatre estant à la coupelle
Ne sera jamais pris pour un homme de bien.
Mais pour un scélérat, un perfide, un vaurien,
Qui doit bien tost périr sur le haut d'une échelle.

86. — Tres-hvmbles remonstrances à Madamoiselle et à Messievrs de son Conseil. Par la Noblesse et tiers Estat de son Bailliage, Duché et Pairie de Montpensier, sur la pauureté et misere du Peuple. — *Sans titre*. In-4° de 15 pages.

87. — Troisiesme et dernier sermon de l'Evcharistie

povr le ievdy de l'octave de la Feste-Diev. Preschée par le R. P. A. D. — *A Paris, chez Pierre dv Pont,* 1649. In-4° de 14 pages.

(Voir les nos 75 et 78.)

## EXTRAITS DE LA *GAZETTE*

88. — Continvation (La) du voyage du Roy à Bordeaux jusques à l'vnzième de ce mois : La démission volontaire du Général Fairfax : Et la conclusion et signature finale du Traité de Nuremberg, qui termine tous les differans sur l'execution de la Paix d'Allemagne. — *Sans titre.* A la fin : *A Paris, le 15 juillet 1650.* In-4°. pages 873-884.

89. — Conversion (La) de la maison royale et d'vne partie de la Chine, à la Religion Chrestienne : Déclaration de l'Assamblee generale d'Escosse, contre le Parlement d'Angleterre : avec la response dudit Parlement : Et la reddition et les articles de la ville de Waterfort et du chasteau de Catherlagh en Irlande. — *Sans titre.* A la fin : *Paris,* 1650. In-4°. pages 1269-1280.

90. — Magnifiqve (La) entree de la Reyne d'Espagne dans Madrid : La Déclaration de l'Assamblée des Communautés de Provence en faveur du Comte d'Alais. Et La response des statuës du Palais voisin de l'Hostel des Ambassadeurs de France en Holande, à sa Prosopopée. — *Sans titre.* A la fin : *Paris ...le 7 janvier 1650.* In-4°. pages 37-48.

91. — Mascarade en forme de balet, Dansé par le Roy au Palais Cardinal le 26 de ce mois. — *Sans titre.* A la fin : *A Paris ... le 26 février 1651.* In-4°. pages 221-232.

92. — Mavvaiz (Le) svccez qv'ont eu les Espagnols de leur arrivée à Bordeaux : Et le progrez du voyage du Roy. — *Sans titre.* A la fin : *A Paris ... le 20 juillet 1650.* In-4°. pages 897-908.

93. — Particvlaritez (Les) de la détention des Princes de Condé et de Conty, et Duc de Longueville, Avec les protestations de fidelité faites au Roy sur ce sujet, par les Députez du Parlement de Roüen. — *Sans titre.* A la fin: *A Paris ... le 25 janvier 1650.* In-4°. pages 137-148.

94. — Postes (Les) de l'armee des Espagnols commandée par l'Archiduc Léopold, et de la Françoise sous le Mareschal du Plessy : leur estat présent : et ce qui s'y est n'aguères passé depuis l'entrée de l'ennemi en France. — *Sans titre.* A la fin : *A Paris* ...1650. In-4°. pages 1193-1204.

95. — Procez verbavx de ce qui s'est n'aguères traitté à Stenay en l'abouchement du Député de France et de celui d'Espagne, sur le sujet de la paix. — *Sans titre.* A la fin : *A Paris,* ... 1651. In-4°. pages 453-464.

96. — Relation extraordinaire, contenant la fvrieuse et sanglante Deffaitte des Armées des Tartares et Cosaques, par l'Armée du Roy de Pologne ; Auec la prise de toute leur Artillerie et Bagage. — *Sans titre.* A la fin : *A Paris ... le 29 Iuillet* 1651. In-4°. pages 745-752.

97. — Response (La) de l'Archidvc Leopold, faite à Messieurs les Deputez pour la continuation de la Paix Generalle, Envoyée à son Altesse Royalle. — *Sans titre.* A la fin : *A Paris,* ... *le 26 septembre 1650.* In-4°. pages 1293-1300.

98. — Sortie (La) et condvite de la Duchesse de Boüillon, et de sa belle-sœur hors de la Bastille : Extrait de la Conference n'agueres tenuë entre l'Ambassadeur d'Espagne et les Estats Generaux des Pais-Bas : Et les quatre Lettres interceptes du Chancelier d'Escosse au Roy de la Grand'Bretagne. — *Sans titre.* A la fin : *A Paris, ... le 8 novembre 1650.* In-4°. pages 1437-1448.

## PIÈCES NON DATÉES
### COMPRISES AU RECUEIL *BOUHIER :*

99. — Contrat de mariage de Monsievr le dvc de Vandosme. — *Sans titre.* In-4° de 11 pages.

Daté du 5 avril 1598.

100. — Intermedes de la Tragedie du College de Clermont de la Compagnie de Iesvs. Dediée av Roy. — *S. l. n. d.* In-4° de 8 pages.

101. — Rome (La) ridicvle. Caprice. — *S. l. n. d.* In-4° de 55 pages.

En vers français de 8 syllabes (101 strophes de 10 vers chacune). Les deux dernières pages contiennent, sur Rome, une pièce satirique et ordurière, en 19 vers latins, de Joseph Scaliger et un distique latin d'Erasme, d'une satire encore plus sanglante dans sa brièveté ; qu'on en juge ;

Roma, vale, vidi : satis est vidisse : revertor
Cum Leno, Meretrix, Scurra, Cinædus ero.

102. — Savvegarde (La) de la vie hvmaine. — *S. l. n. d.* In-4° de 7 pages.

En vers de 8 syllabes.

Sous ce titre, le poète donne des préceptes d'hygiène que n'aurait point répudiés l'Ecole de Salerne. Il les termine par ces deux vers :

Loin de toy pour viure bien sain
Apotiquaire et médecin.

FIN.

Extrait des preuves de noblesse (pour les honneurs de Cour) de diverses familles, faits par les généalogistes des ordres du roy, depuis 1765 jusques et y compris 1780. Tome II. — (Archives nat. M. M. 811, f° 181).

## DE LAUNAY D'ENTRAIGUES

### EN LANGUEDOC

*Seigneurs puis comtes de Cayres, Barons de la Champ, etc. en Vivarais.*

D'or au lion de gueules, armé, lampassé et couronné de sable à une bordure d'hermines, à un chef d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or.

---

Monsieur le comte d'Entraigues a produit nouvellement au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit des titres depuis 1447. Les plus anciens font connaitre Jean, Rogerain et Pierre surnommés de Lannoy ou de Launoy ou de Launay (car les titres présentent également ces trois leçons) seigneurs de Brunoy en Brye, depuis cette année 1447 jusqu'en 1517. Plusieurs de ceux qui suivent et qui sont destinés a former une liaison entre ces Seigneurs de Brunoy et Antoine de Launay que les pères de M. le comte d'Entraigues ont reconnu depuis plus de 100 ans pour l'un de leur chef et qu'ils prétendent avoir vecu en 1550 offrent au premier aspect des caracteres de suspicion qui se fortifient par leur examen.

Il y a plus. Un simple coup d'œil sur la généalogie de la maison de Launoy de la Boissière (1) suffit pour se

(1) Cette maison qu'on croit originaire de Picardie et qui s'étoit domiciliée dans le Parisis dès 1436, s'est éteinte en 1649, dans la personne de Charles comte de Lannoy, seigneur de la Boissière qui avoit été reçu en 1633, cheva-

mettre en garde contre eux : on y trouve les mêmes Jean, Rogerin et Pierre de Launoy, seigneurs de Brunoy.

Il est naturel d'induire de ce fait que la famille de Launay-d'Entraigues s'est ensouchée de cette maison de Launoy de la Boissierre par le secours de ces titres et par la facilité de confondre les noms de Lannoy et de Launay ou Launoy. Il est juste d'observer que ces titres existoient des 1670 et qu'ils furent produits des lors devant l'intendant de Languedoc.

D'après ces faits on peut legitimement soupçonner la noblesse d'Antoine de Launay que cette famille reconnoit pour l'un de ses auteurs ainsy que celle de Trophyme dont elle est certainement issue.

Si l'on pouvoit hasarder une conjecture sur son berceau on diroit que le nom de Trophyme que portoit son premier auteur certain, et qui est celuy d'un archevêque d'Arles, annonce son origine du canton de la Provence ou est située la ville d'Arles ou de la partie du Languedoc qui en est voisine.

Quoiqu'il en soit Antoine de Launay se qualifie écuyer seigneur de Picheron, de Ligny et en partie de l'Huilly, et *ministre de la parole de Dieu en l'église reformée recueillie à la Cour de Navarre* dans son testament du 19 may 1575 produit en 1670. Mais comme cet acte est suspect on ne peut l'admettre en preuves. On pourroit seulement présumer que la qualité de *Ministre* qu'y prend Antoine est vraie et qu'étant connue d'ailleurs il n'eut servi de rien de la taire. Ce même acte lui donne

lier de l'ordre du Saint-Esprit. Elle avoit formée des alliances avec les maisons de Hallwin, d'Aumont, du Plessis, la Roche-Guyon, de Wignacourt, des Ursins, de Broyes, Pacy, etc.

entr'autres enfans Trophyme de Launay qui suit. C'est à ce sujet que commencent les titres hors de tout soupçon.

TROPHYME DE LAUNAY PICHON, ecuyer gentilhomme ordinaire de la chambre du roy Henry IV et bailly de Gevaudan en 1596 et depuis gouverneur des villes et chateau de Marvejols, Chirac et Grezes obtint du même monarque et du Roy Louis XIII son fils, diverses pensions en récompense de ses services en 1601, 1611, 1612 et 1618. Il mourut après, le 10 juillet 1637 étant conseiller d'Etat et laissant de Marie Cayres, dame d'Entraigues et autres terres, fille et héritière d'Antoine, seigneur d'Entraigues et auparavant veuve de Samuel de Beaumanoir, seigneur du Gazon

Jacques qui suit,

Et Jeanne femme de Charles de Faret, seigneur de Fournets.

Jacques de Launay, titré baron puis comte d'Entraigues seigneur de la Champ et de plusieurs autres terres, gentilhomme servant du roy Louis XIII, bailly de Gevaudan et gouverneur de Marvejols, sur la démission de son père en 1620, capitaine d'une compagnie de chevaux legers en 1635 avec laquelle lui et le seigneur de Romainville attaquèrent la même année, et taillèrent en pièce onze cornettes de vieilles troupes de Galas qui ravageoient le Bassigny : fut nomme commandant du regiment de Limosin en l'absence de M. le duc de Ventadour qui en etoit colonel en 1638. Marechal de camp en 1647 et servit en cette qualité jusqu'à la paix des Pyrenées. On ignore le temps de sa mort.

Il épousa en 1633 Philiberte d'Arpajon, fille de Samuel, seigneur de Broquières, et cousine germaine de Louis, duc d'Arpajon, pair de France, chevalier des ordres du

Roy; de cette alliance vinrent 13 enfants et entr'autres :

1° Trophyme de Launay, comte d'Entraigues par lettre d'érection en sa faveur du mois de septembre 1668, lequel prit le parti des armes dès sa jeunesse, fut fait mestre de camp d'infanterie en 1651, reduisit la citadelle de Saint-Tropes a l'obeissance du Roy en 1652, fut depuis capitaine d'une compagnie de chevaux legers a la tête de laquelle il servit jusqu'en 1659, servit a ses dépens dans la conquête de la Franche-Comté en 1668 et en Candie en 1669 fut maintenu dans sa noblesse par jugement de Bezons intendant de Languedoc rendu le 16 décembre 1670 sur titres remontés à l'année 1550, et paroit être mort sans enfant d'Isabel de Girard Bazoges fille de César chevalier seigneur de Vaux.

2° Louis qui suit.

Et trois autres fils dont 2 capitaines l'un dans le regiment de Condé et l'autre dans celuy d'Harcourt et le troisième enseigne dans ce dernier corps.

Louis de Launay, comte d'Entraigues et baron de la Champ, après son frère aîné, forma deux alliances l'une en 1677, avec Marie-Suzanne de la Wespierre, fille de Claude chevalier, seigneur de la Liembrune et la 2e en 1690 avec Elisabeth de Roux, fille de Pierre vicomte de Trelan.

Il y a apparence qu'il est le père

De Jules-Alexandre de Launay comte d'Entraigues qui de Jeanne-Marie-Sophie de Guignard de Saint-Priest a eu :

Emmanuel de Launay, comte d'Entraigues qui dit avoir été baptizé le 27 decembre 1754 et demande au Roy l'honneur d'être presenté à Sa Majesté.

## LES BATUECAS D'ESPAGNE

Monsieur le Directeur,

La *Revue critique d'histoire et de littérature* ayant soutenu dans quelques numéros de cette année une discussion sur les *Batuecas* d'Espagne, il m'a paru intéressant de mettre sous les yeux de vos lecteurs un passage du livre d'Ishac Cardoso, *Las Excelencias de los Hebreos* (Amsterdam, 1679, p. 110) qui est de nature à jeter quelque lumière sur la question.

C'est en parlant du fleuve Sabbathion, mentionné par Joseph et Pline et inconnu aux géographes modernes, que Cardoso en vient à s'exprimer comme suit :

« Nous concluons donc que la terre n'est pas encore « tout entière découverte, et qu'il reste plusieurs degrés « à explorer ; bien des pays nous sont inconnus. »

« Nous avons un exemple qui temoigne assez de cette « ignorance dans les *Batuecas* d'Espagne, grande éten- « due de terre de soixante à quatre vingt milles de « circonférence avec beaucoup de villages, située tout « près de la ville universitaire de Salamanque dans les « domaines du duc d'Albe. Cette contrée resta ignorée « des Espagnols eux-mêmes pendant neuf cents ans « jusqu'à ce qu'elle fut par hasard découverte du temps « du roi Philippe II, par une personne de la maison du « dit duc. Cette personne ayant enlevé du palais une « dame qu'il courtisait, s'enfuit avec elle pour échapper « au duc, passa monts et vaux et finit par atteindre ces

« terres ignorées pendant tant de siècles. Ayant dans la « suite fait part au duc de cette découverte, celui-ci lui « pardonna sa faute et incorpora ces terres dans ses « domaines, comme on le voit par *la Relation Véridique « ou l'histoire des Batuecas en Espana.* »

La relation à laquelle se réfère Cardoso ne peut pas être la *Verdadera relacion y manifiesto apologético de la antigüedad de las Batuecas y su descubrimiento, compuesto por el bachiller Thomas Gonzalez de Manuel, clérigo,* qui ne parut qu'en 1693 à Madrid, in-4° (1).

« L'auteur de cet ouvrage, » d'après Muñoz y Romero, « cherche à détruire les légendes relatives à la décou- « verte de cette vallée, qui, d'après divers auteurs, « aurait été peuplée par des Arabes, qui y vivaient sans « communiquer avec les territoires voisins. Il traite en « outre de l'histoire de cette vallée. »

Cardoso a probablement cité une relation populaire, composée quelque temps après le développement des légendes relatives à la découverte de la vallée au XVI^e siècle.

La version que nous a conservée Cardoso, c'est-à-dire l'histoire du gentilhomme du duc d'Albe et ses aventures a été suivie et développée dramatiquement par Lope de Vega dans sa *comedia* intitulée : *Las Batuecas del duque de Alba (Parte XXIII* de la collection de ses *Comedias*).

Agréez, etc.

CAPLAN.

(1) Voy. Tomas Munoz y Romero, *Diccionario de los antiguos reinos et de Espana*, p. 52.

## Mlle DE SCUDERY ET Mlle LEGENDRE

Nous faisons encore un emprunt au Recueil Conrart, tome in-f°. Ce sont de petites pièces *précieuses*, cette fois. On sait q Mlle Legendre était une des précieuses les plus célèbres de coterie du temps. Nièce de Mme Cornuel, elle était, dit-on, au spirituelle que belle, et Mlle de Scudery avait pour elle une aff tion particulière. E. DE B.

### RÉPONSE

Ah! qu'on vit agréablement
En vous aymant,
Quoique vous soyez inhumaine,
On souffre, on se plaint justement,
Mais vous donnez en un moment
Plus de plaisir que l'on avait de peine.

Redoublez mon cruel tourment
Infiniment,
Mais quand ma mort seroit certaine,
Regardez-moy plus doucement,
J'aurai dans cet heureux moment,
Plus de plaisir que je n'avois de peine.

### AUTRE

En vain j'évite vos beaux yeux,
Mon amour me suit en tous lieux,
C'est une erreur extrême.
Je ne veux point aymer et j'ayme.

Belle Iris, n'en murmurez pas,
Je fais bien voir que vos appas

Ont un pouvoir extrême.
Je ne veux point aymer et j'ayme.

Il est trop aysé d'enflammer
Un cœur tout résolu d'aymer,
Le mien n'est de mesme,
Je ne veux point aymer et j'ayme.

*A Mlle Legendre, en luy envoyant les chansons précédentes.*

Si l'illustre Cléodore s'estonne de ce que je ne me donne point l'honneur de luy écrire, elle peut prendre pour elle la plus obligeante de ces chansons, et croire qu'elle y a autant de part que personne. C'est un malheur qu'elle ne s'appelle point Angélique, car je luy dirois volontiers ce que j'ay dit autrefois à une dame qui portoit ce nom :

Ne cherchez point par tout Paris
Quelle est cette Iris qui me pique,
Ce n'est qu'une Iris poétique,
Mais d'un regard ou d'un souris
Vous en feriez une Angélique.

Je ne scay, Mademoiselle, quelle vertu particulière vous avez, quand on n'a ni le dessein, ni le loisir de vous écrire, on vous écrit pourtant : cela ressemble tout à fait à

Je ne veux point aymer et j'ayme !

---

## AVERTISSEMENT

L'évêque de Blois, Grégoire, a toujours esté et sera toujours loué par les uns et blâmé par les autres, mais ce que personne n'osera jamais contester, ce sont les services qu'il a rendus aux lettres, aux sciences et aux arts. En effet, il ne contribua pas peu à l'établissement du Bureau des longitudes et du Conserva-

toire des arts-et-métiers, à la création et à l'organisation d'écoles et d'établissements scientifiques divers; il témoigna sa sollicitude pour les savants, en demandant pour eux à la Convention, à titre d'encouragement, des subventions qu'il obtint; enfin, il fit constamment les efforts les plus énergiques pour assurer la conservation des dépôts d'archives, bibliothèques, musées et collections, ces inestimables trésors que nous a légués l'ancienne France. Cette sollicitude et ces efforts apparaissent surtout dans les rapports où Grégoire signalait les excès du vandalisme, dénomination qu'il avait adoptée pour flétrir les actes de destruction stupide qui se commirent aussi bien à Paris que dans les provinces.

Ces rapports doivent être très-rares, car l'on n'en connaît qu'un petit nombre : deux ont été imprimés en dernier lieu par M. Charles Renard, à Caen, en 1867, sous ce titre : *Rapports de de Henri Grégoire, ancien évêque de Blois, sur la bibliographie, la destruction du patois et les excès du vandalisme.* Nous en avons découvert à la Bibliothèque nationale un troisième que nous sommes heureux de pouvoir offrir aux lecteurs du *Cabinet historique.* Quoique curieux, il n'est certainement pas aussi intéressant que le rapport sur le vandalisme. Il est peu développé, assez superficiel, d'une orthographe parfois négligée et il est à présumer que c'est, non un travail définitif, mais un recueil de notes, une espèce de plan que Grégoire s'était tracé pour compléter plus tard les renseignements qu'il avait dû recueillir dans le cours de ses voyages dans l'Est. C'est sans doute pour cela qu'il l'a simplement intitulé : *Observations.*

A quelle date fut dressé ce rapport ? Il est postérieur à la Convention et de l'époque du Directoire, comme on le verra plus loin, par le passage où il est dit qu'une mesure concernant les archives doit être proposée au conseil des Cinq Cents. Il n'est pas possible de préciser davantage la date.

Le manuscrit qui contient ce rapport est le n° 11,422 du fonds français. C'est un petit in-folio de 343 millimètres sur 220, composé de 12 pages. Nous le publions tel qu'il est, avec son orthographe irrégulière.

ULYSSE ROBERT.

# OBSERVATIONS

## SUR L'ÉTAT ACTUEL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES, DES MONUMENS, ETC., DANS LES DÉPARTEMENS DE LA HAUTE-MARNE, LA HAUTE-SAÔNE, LES VOGES, LA MEURTHE, LES HAUT ET BAS RHIN, LE DOUBS, ETC.,

PAR LE CITOYEN GRÉGOIRE, MEMBRE DE L'INSTITUT.

---

J'arrive d'un voyage dans sept à huit départemens du nord-est de la France. J'ai porté un œil observateur sur les mœurs, les usages, l'influence de la révolution, l'agriculture, les manufactures, les écoles, les bibliothèques, les monumens, les archives, etc. Je communiquerai à l'Institut la notice des antiquités des Voges, surtout de celles du Donon, sur lesquelles ont disserté Mabillon, dans les Mémoires de l'Académie des belles-lettres, Martin, dans sa Religion des Gaulois, Schœpflin dans l'*Alsatia illustrata*, etc. (1).

(1) De ces trois auteurs, Schœpflin est celui qu'il faut consulter de préférence sur les antiquités du Donon, montagne de plus de 1,000 mètres d'altitude entre l'Alsace et la Lorraine, près de Grandfontaine, canton de Schirmeck, arrondissement de Saint-Dié. (Voyez t. I, p. 451 et 473 de *l'Alsatia illustrata*. Mabillon et dom Martin n'en ont parlé qu'accidentellement. Plusieurs des antiquités du Donon figurent au musée d'Épinal. La plus célèbre est le bas relief représentant un lion et un sanglier marchant l'un contre l'autre ; au-

Je communiquerai à la Société d'agriculture des observations sur la culture du kouetcher (1), les procédés pour préparer le kirsch à Fougerolles (2), le fromage et la glu à Salm (3), à Gérardmer, etc. (4).

Le Conservatoire des arts et métiers assemble des matériaux pour la géographie industrielle de la France. Sur sa demande, je l'ai mis en correspondance avec divers chefs de manufactures et j'ai fait exécuter à Plombières un modèle de tréfilerie (5), à Baccarat (6), des

dessous on lit : BELLICVS SVRBVR. *(Catalogue des collections de tableaux, statues, antiquités, armes, poteries, médailles et monnaies, matrices de sceaux et meubles anciens du musée départemental des Vosges,* par Jules Laurent; Épinal, veuve Gley, 1869, in-8°, p. 55, 56 et 67.) On a trouvé sur le Donon cinq statues, dont trois paraissent être de Mercure. Des fouilles ont été exécutées au Donon, de 1825 à 1830, par M. Jollois, ingénieur, qui y a trouvé les vestiges d'un ancien édifice. M. Jollois a publié un *Mémoire sur les antiquités du Donon*; Épinal, 1828, in-8°.

(1) Espèce de prunier.

(2) Fougerolles, département de la Haute-Saône, arrondissement de Lure, canton de Saint-Loup, village de plus de 6,000 habitants, est renommé pour son kirsch, qui fait l'objet de l'industrie et du commerce de la population du pays.

(3) Salm, département des Vosges, arrondissement de Saint-Dié, canton de Schirmeck, commune de la Broque, est un hameau qui se compose de la ferme dite de Salm et des ruines de l'ancien château des princes de ce nom.

(4) Gérardmer, département des Vosges, arrondissement de Saint-Dié, chef-lieu de canton, avec une population de près de 7,000 habitants, est une des localités les plus florissantes de la contrée par son industrie qui consiste surtout en boissellerie, tissage des toiles de chanvre et de lin, fabrication des fromages, élève du bétail, tanneries, huileries, etc.

(5) La tréfilerie et la fabrication de la quincaillerie fine continuent à être une des principales branches du commerce de Plombières.

(6) Baccarat, département de la Meurthe, arrondissement de Lunéville, chef-lieu de canton d'environ 5,000 habitants, doit son importance et sa renommée à sa remarquable cristallerie, qui occupe maintenant presque exclusivement la plus grande partie de sa population. Il est singulier que Grégoire ne parle pas, au moins à titre de souvenir, de cette manufacture, si florissante jusqu'à la Révolution. — On appelle *schlitte* une sorte de traîneau employé dans les pays de montagne, principalement dans les Vosges, pour faire descendre les arbres coupés sur les hauteurs. Les schlittes descendent en glissant sur un chemin nommé *rovtou*, composé d'une série de marches formées de rondins. (Voyez Littré au mot SCHLITTE.) Le mot *schlitteur* est passé dans notre langue.

modèles de schlit, de charriot à moulin, de scierie, de charrue ; à Mulhausen des modèles de machines à faire les ballots, etc. D'autres détails trouveront ailleurs leur place. Ici je consignerai sur l'état de l'instruction, des archives, des bibliotèques, des monumens, etc., etc., quelques observations propres à provoquer des mesures administratives de la part du Ministre de l'intérieur.

Il y a neuf à dix ans que dans les départemens cy-dessus mentionnés, chaque commune avoit un maître et souvent aussi une maîtresse d'école. La méthode d'enseignement étoit bonne surtout dans les Voges et la Meurthe et l'usage du claquet (1) donnoit la facilité de maintenir une école de cent enfans comme une de dix. De toutes parts on stimuloit le zèle des parens, on excitoit l'émulation, etc. Tout cela n'est plus. La persécution a tout détruit. L'ignorance menace d'envahir les campagnes, les villes même avec tous les fléaux qui en sont la suite. On a beaucoup raisonné et même déraisonné sur l'établissement des écoles primaires et les écoles primaires sont encore à naître.

Les écoles centrales de Nancy, Vesoul, Epinal, Strasbourg, Colmar, Besançon (2), etc., sont en général pourvues de bons professeurs. Les authorités constituées

(1) Le *claquet*, nommé aussi vulgairement *signal*, est un instrument composé de deux pièces de bois. La pièce inférieure est évidée à un bout et a la forme d'un œuf coupé par le milieu ; la pièce supérieure, réunie à l'autre par une charnière à ressort, est une palette sur l'extrémité de laquelle il suffit d'appuyer légèrement avec le pouce pour obtenir un petit bruit sec, qui sert à rétablir l'ordre dans les classes. L'usage du claquet n'est plus guère répandu.

(2) Les professeurs de l'école centrale de Nancy étaient : pour le dessin, Laurent, peintre ; pour l'histoire naturelle, Willemet (Pierre-Remi), né le 13 septembre 1735, à Norroy-sur-Moselle, mort le 21 juin 1807, à Nancy, directeur du jardin des plantes de cette ville. On a de lui : *Essais botaniques, chimiques et pharmaceutiques sur quelques plantes indigènes substituées à des végétaux exotiques*, Nancy, 1778, in-8°, ouvrage publié de nouveau sous ce titre : *Matière*

ont le droit de surveiller les établissemens, mais non de tirailler, de chagriner les instituteurs. Il faut pour le succès des études honorer le professorat, comme il l'est en Angleterre, en Allemagne et dans tous les pays du Nord.

*médicale indigène*, Nancy, 1783, in-8°; — *Phytographie économique de la Lorraine*, Nancy, 1780, réimprimé sous le titre de *Phytographie encyclopédique* ou *Flore de l'ancienne Lorraine*, Nancy, 1805, 1808, 3 vol. in-8°; — *Lichenographie économique*, Lyon, 1787, in-8°; — *Monographie des plantes étoilées*, Strasbourg, 1791, in-8°; — *Ornithologie abrégée de la France*, Neuwied, 1795, in-4°; — *Catalogus plantarum horti botanici nanceiensis*, 1802. Il a collaboré en outre à plusieurs recueils. — Les langues anciennes étaient professées par Lamoureux fils; en l'an IX, fut nommé professeur adjoint Charles-Louis Mollevaut, né le 26 septembre 1776, à Nancy, mort le 13 novembre 1844, à Paris, membre de l'Académie des Inscriptions. Outre de très-nombreuses poésies sur divers sujets, il a traduit soit en vers, soit en prose la plupart des classiques anciens, entre autres Tibulle, Salluste, Virgile, Catulle, Properce, Ovide, Anacréon, Horace, la *Poétique* d'Aristote, celle de Vida, les *Distiques* de Caton, des *Sonnets* de Pétrarque, les *Saisons* de Thompson, l'*Essai sur la critique* de Pope, les *Idylles* de Gessner, et a fourni aux *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XV, 1re partie, un *Mémoire sur la statue de Laocoon*. — Les mathématiques étaient professées par Spitz; la grammaire générale par Mongin; la législation par Thiriet; la physique et la chimie expérimentales par Haldat du Lys (Charles-Nicolas-Alexandre), né à Bourmont, le 24 décembre 1770, mort à Nancy, le 26 novembre 1852, docteur en médecine, membre de l'Académie de Nancy, correspondant de l'Académie des sciences et directeur de l'école secondaire de médecine de Nancy. Il a publié, outre de nombreux travaux sur la physique consignés dans les Mémoires de l'Académie de Nancy et dans le *Journal de physique*, une *Dissertation sur l'effort considéré dans son influence générale sur la vie*, Strasbourg, an XI, in-4°; — *Examen critique de l'histoire de Jeanne Darc, suivi de la relation de la fête célébrée à Domremy, en 1820, et de mémoires sur la maison de Jeanne Darc et sur sa descendance*, Nancy, 1850, in-8°; — *Recherches chimiques sur l'ivre, son altérabilité et les moyens d'y remédier*, dont la 3e édition parut à Strasbourg en 1804; — *Exposition de la doctrine magnétique*, ou *Traité philosophique, historique et critique du magnétisme*, Nancy, in-8°; — enfin il a fait l'éloge de plusieurs savants. — Le cours de belles-lettres était fait par F. Nicolas et celui d'histoire par Coster (Joseph-François), né à Nancy en 1729, et mort dans la même ville en 1813, membre et secrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy. — Ses mémoires et ouvrages sont : *La Lorraine commerçante*, couronné par l'Académie de Nancy; Nancy, 1759, in-8°; — *Mémoire pour la cour souveraine de Lorraine et Barrois, pour prouver que le parlement de Metz ne peut à aucun titre, ni par aucune considération, demander le ressort de la cour souveraine* (Nancy), 1766, in-4°; autre *Mémoire* sur le même sujet, in-4°; — *Éloge de Charles III, dit le Grand, duc de Lorraine*, Francfort (Nancy), in-8°; — *Discours prononcé par M. Coster, le 8 mai 1765, jour de sa réception à l'Aca-*

Le Ministre de l'intérieur vient de rendre justice à deux professeurs de Vesoul en les rendant à leurs fonctions, mais qui ne s'indigneroit des tracasseries qu'on leur a suscitées, ainsi qu'à l'estimable Jani, professeur d'Epinal.

*démie royale des sciences et belles-lettres*, Nancy, in-8°; — *Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale des duchés de Lorraine et de Bar*, Nancy, in-4°; — *Rapport historique sur cette compagnie* [l'Académie de Nancy], *où l'on indique la place qu'elle doit tenir et celle que peut réclamer la ville de Nancy dans les nouveaux établissemens*, Nancy, 1793, in-4°; — *Exercice public sur l'histoire*, programme des cours faits par Coster à l'école centrale de Nancy; — *Éloge de Jean-Baptiste Colbert*, Paris, 1773, in-8°; — *École centrale considérée dans son objet et dans ses moyens, discours prononcé à l'installation de l'école centrale du département de la Meurthe*, Nancy, an IV, in-8°; — *Observations de l'école centrale du département de la Meurthe sur le rapport et le projet de loi présentés par le citoyen Chaptal sur l'instruction publique*, Nancy, 1801, in-8°. — Enfin, le bibliothécaire près l'école centrale de Nancy était Marquet. (Les noms des professeurs sont donnés par l'*Annuaire du citoyen pour le département de la Meurthe*, ans V-IX, Nancy, Vigneulle, in-18, et les courtes notices qui précèdent sont un résumé de la biographie Didot.)

A Vesoul, les professeurs de l'école centrale étaient Tribouillet, Galmiche, Robilier, Laurent, Viennot, Froissard, Boudot, Cornu et Boisson. Ce dernier, professeur d'histoire naturelle, créa un cabinet remarquable pour l'enseignement de la zoologie, de l'entomologie, de la minéralogie et un jardin botanique où l'on cultivait plus de 2,000 plantes. Le bibliothécaire près l'école était le fameux bibliographe Peignot. (Communication de M. l'abbé Morey, curé de Baudoncourt, près Luxeuil.)

Les professeurs de l'école centrale d'Épinal ne sont guère plus connus que ceux de Vesoul. Voici leurs noms : Durand, dessin; Girardin, histoire naturelle; Gley, langues anciennes; Bédel, mathématiques; F. Parisot, physique et chimie; J.-B. Landry, grammaire générale; N. Janny, belles-lettres; F. Bailly, histoire; P.-J. Gandin, professeur de législation; F.-L. Chenin, bibliothécaire. (*Almanach des Vosges*, Epinal, Haener, in-18.)

A Strasbourg, l'école centrale compte parmi les professeurs : pour le dessin, Guérin (Christophe?), avec Heim pour suppléant; pour l'histoire naturelle, Hermann (Jean), né à Barr, le 31 décembre 1738, mort le 8 octobre 1800, docteur en médecine, professeur de médecine, de philosophie, d'histoire naturelle médicale, nommé le 19 ventôse an IV, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale, directeur du jardin botanique de Strasbourg. Le musée et la bibliothèque, qu'il avait formés pour son usage personnel, sont devenus la propriété de la ville de Strasbourg. On a de lui : *Wie vielerley Arten von Insekten giebt es, die den Urkunden und Büchern in Archiven und Bibliotheken schædlich sind*, dans le *Magasin de Hanovre*, t. VIII, p. 328; — *Tabula affinitatum animalium, olim academico specimine edita, nunc uberiore commentario illustrata, cum annotationibus ad*

Les écoles centrales manquent pour la plupart de livres de dessin. Elles désireroient aussi des plâtres. En se bornant à un petit nombre bien choisis qu'on feroit exécuter à Paris et qu'on leur répartiroit, elles seroient

*historiam naturalem animalium augendam facientibus*, Strasbourg, 178[illegible], in-4°; — *Anweisung wie Naturalien zu sammeln, zu zubereiten, zu versenden, und weit zu verschicken sind*, Leipzig, 1788, in-8°; — *Etwas über die Corallen*, Strasbourg et Leipzig; — *Coup-d'œil sur le tableau de la nature*, Strasbourg, 1777, in-8°. — Outre ces ouvrages, Hermann a donné à divers recueils de nombreux articles sur des sujets d'histoire naturelle. — Jean Schweighæuser professait les langues anciennes. Né à Strasbourg, le 26 juin 1742, mort dans la même ville le 19 janvier 1830, successivement professeur de grec et de langues orientales, correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de Strasbourg, professeur de littérature grecque et doyen de la faculté des lettres de cette ville. Ses éditions d'Appien, de Polybe, d'Épictète, d'Athénée, ses *Lettres de Sénèque*, son édition d'Hérodote sont tellement connues qu'il est à peine besoin d'en parler. Mentionnons encore : *De sensu morali*, Strasbourg, 1775, in-8°; — *Sententiæ philosophiæ*, Strasbourg, 1775, in-8°; — *Sophoclis Electra et Euripidis Andromache*, Strasbourg, 1779, in-8°; — *Sophoclis Œdipus et Euripidis Orestes*, Strasbourg, 178[illegible], in-8°; — *Emendationes et observationes in Suidam*, Strasbourg, in-8°; — *Epitetæ philosophiæ monumenta*, Leipzig, 1799, in-8°; — *Opuscula academica*, Strasbourg, 1806, in-8°; — *Memoria Oberlini*, Strasbourg, 1806, in-8°. — Haussner professait les langues vivantes. — Professeur de mathématiques, Arbogaste (Louis-François-Antoine), né à Mützig en 1759, mort à Strasbourg, le 8 avril 1803, professeur à l'école d'artillerie et à l'école centrale de Strasbourg, député à l'Assemblée législative et à la Convention. Ouvrages : *Essai sur de nouveaux principes de calcul différentiel et intégral, indépendants de la théorie des infiniment petits et de celle des limites*, inédit; — *Du calcul des dérivations et de ses usages dans la théorie des suites et dans le calcul différentiel*, Strasbourg, 1800, in-4°; — *Rapport sur l'uniformité et le système général des poids et mesures*. — Professeur de physique et de chimie, Ehrmann (Frédéric-Louis), né vers 1740, mort en mai 1800, à Strasbourg. Ouvrages : *Éléments de physique*, 1779, in-12; — *Description et usage de quelques lampes à air inflammable*, 1780, in-8°; — *Des ballons aérostatiques et de l'art de les faire* (en allemand), Strasbourg, 1784, in-8°; — *Essai d'un art de fusion à l'aide de l'air du feu ou air vital*, suivi des *Mémoires de Lavoisier sur le même sujet*, 1785, in-8°, traduit de l'allemand en français par Fontallard. — Professeur de grammaire générale, Escher; professeur de belles-lettres, Hulin; professeur d'histoire, Massenet; professeur de législation, Gourgeau; bibliothécaire, le fameux Jérémie-Jacques Oberlin, qui faisait un cours de bibliographie. (*Annuaire du département du Bas-Rhin*, par Bottin, an VII, Strasbourg, Saltzmann et Levrault, in-18, et biographie Didot.)

Les noms des professeurs de l'école centrale de Colmar nous sont inconnus.

satisfaites. Il est urgent de former les galeries pour les arts du dessin, à Epinal qui possède plusieurs tableaux des grands maîtres provenant du cy-devant prince de Salm, à Troyes qui a d'excellens morceaux de Girardon,

A l'école centrale de Besançon, Jourdain, professeur de dessin ; Vuillemin, professeur de langues anciennes ; Démeusy, professeur de mathématiques ; Viguier, professeur d'histoire; Guillemet, professeur de physique et de chimie; Briot, professeur de belles-lettres, qui eut pour suppléant, dès le 3 prairial an VI. Droz (François-Xavier-Joseph), né à Besançon, le 31 octobre 1773, mort le 4 novembre 1850, professeur à l'école centrale, censeur au lycée de Besançon en 1802, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques. Ouvrages : *Essai sur l'art oratoire*, 1799 ; — *Observations sur les maîtrises, sur les réglements, les priviléges et les prohibitions*, 1801 ; — *Lina*, 1804 ; — *Essai sur l'art d'être heureux*, 1806 ; — *Études sur le Beau dans les arts*, 1815 ; — *Mémoires de Jacques Fauvel*, 1823, en collaboration avec Picard ; — *De la philosophie morale, ou des différents systèmes sur la science de la vie*, 1824 ; — *Applications de la morale à la politique*, 1825 ; — *Histoire du règne de Louis XVI*, 1839-1842, 3 vol. ; — *Extrait de divers moralistes anciens et modernes*, 1796, in-12 ; — *Discours sur le droit public, prononcé à l'école centrale du département du Doubs, le 16 frimaire an X*, Besançon, 1802, in-8° ; — *L'Économie politique, ou principes de la science des richesses*, Paris, 1829, in-8° ; — *Pensées sur le christianisme, preuves de sa vérité*, Paris, 1842-1844. — Professeur de grammaire générale, Ordinaire (Jean-Jacques), né en 1770, à Besançon, mort en 1843, nommé à l'école centrale, le 10 floréal an V, proviseur du lycée de Besançon en 1809, recteur de l'Académie (1809), doyen de la faculté des lettres et professeur de philosophie en 1812, correspondant de l'Institut, auteur d'un ouvrage pour l'étude des langues, intitulé : *Méthode*, Paris, 1820, in-12. — Professeur de législation, Proudhon (Jean-Baptiste-Victor), né à Chanans (Doubs), le 1er février 1758, mort à Dijon, le 20 novembre 1738; doyen de la faculté de droit de Dijon, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Ouvrages : *Cours de législation et de jurisprudence françaises sur l'état des personnes*, Besançon, an VII, 2 vol. in-8° ; — *Cours de droit français sur l'état des personnes et sur le titre préliminaire du Code civil*, Dijon, 1809, 2 vol. in-8° ; — *Traité des droits d'usufruit, d'usage, d'habitation et de superficie*, Dijon, 1823-1829, 9 vol. in-8° ; — *Traité du domaine public, ou de la distinction des biens considérés principalement par rapport au domaine public*, Dijon, 1833-1834, 5 vol. in-8° ; — *Traité du domaine de propriété ou de la distinction des biens considérés principalement par rapport au domaine privé*, Dijon, 1839, 3 vol. in-8°. — Professeur d'histoire naturelle, Debesse ; bibliothécaire, Coste ; dès le 29 fructidor an VI, bibliothécaire-adjoint, Charles Nodier. (*Recherches historiques sur la ville de Besançon, Collége*, par S. Droz, Besançon, Roblot, Ch. Marion, 1869, t. II, p. 51-197, in-8°, et biographie Didot.)

Grégoire n'avait-il pas raison de dire que ces écoles étaient en général pourvues de bons professeurs ?

Mignard et Natoire, à Colmar, qui a des Holbein, des Albert Durer, des Martin Schœne (1), etc. Le manque de galeries est cause que, dans ces deux premières villes, les tableaux sont placés et risquent de s'altérer dans les appartemens des administrations. A Colmar, ils sont placés dans la bibliotèque à des jours très défavorables, en sorte que la privation d'un local adapté rend l'effet absolument nul. D'autres écoles, telles que Vesoul, etc., manquent de tableaux. Il seroit facile de leur en donner quelques uns, si l'on n'avoit la manie d'accumuler tout à Paris, privativement aux départemens qui se plaignent

(1) La magnifique collection de tableaux des princes de Salm, qui comprend plus de 50 numéros, a été le noyau du musée actuel de la ville d'Épinal. En voici l'indication :

Albani (Francesco), *le Triomphe de Cybèle*: Balen (Henrick van), *Diane et deux de ses compagnes se reposant à l'entrée d'une forêt*; Barbarelli (Giorgio), *Martyre de Saint Sébastien*; Boucher (François), *deux Têtes de jeunes femmes*; Boudewins ou Baudoin, *Paysages*; Breughel (Peter), *l'Été, l'Hiver*; Breughel (Johann), *Éclaircie dans une forêt*; Bril (Paul), *deux Paysages*; *Forêt au milieu de laquelle coule une rivière*; Champaigne (Philippe de), *Adoration des bergers*; Clerc (Jean-Frédéric le), *Enlèvement d'Europe*; Courtois (Jacques), *Combat près des ruines d'un temple*; Coypel (Antoine), *Diane assise et entourée de nymphes*: Desportes (François), *Faisans, canard et perdrix*; Dullaerd (Heyman), *Jeune homme s'entretenant avec une jeune femme*; Eyck (Jean van), *la Vierge allaitant l'Enfant Jésus*: Goyen (Jean van), *Passage*: Hals (Frans), *Jeune garçon*: Hire (Laurent de la), *Mercure*; Holbein (Hans), *Portrait de Calvin, Portrait de Luther*: Hooch (Charles de), *Intérieur d'une salle des thermes de Titus à Rome*: Jouvenet (Jean), *Jésus guérissant des malades*: Labruzzi, *Arrivée de Marie en Égypte*; Lemoyne (François), *Scène de déluge*; Lingelbach (Jean), *Marché*: Marceney, *Enfants jouant avec une chèvre*: Moucheron (Frédéric), *Paysage*: Panini (Giovani), *Arc de triomphe de Titus à Rome*: *Vue prise à Rome*; Parrocel (Joseph), *Combat de cavalerie sur un pont*; Perrier (François), *Vénus et Neptune*; Pippi (Giulio), *Tête d'homme*: Rembrandt, *Portrait*: *Jésus montant au Calvaire*: Reni (Guido), *Tête de madone*; Ecole de Reni, *Cléopâtre*; Ribera (Joseph), *Saint Jérôme dans le désert*; Ricci (Sébastien), *Cénobites en prières*: Rocca (Michel), *Martyre de Saint Sébastien*: Roos (Philippe-Peter), *Un jeune pâtre endormi*; Rosa (Salvator), *Paysage*: Rottenhammer (Johann), *Suzanne*; Ruysdaël (Jacob), *Paysage*; d'après Raphaël, *l'École d'Athènes*; Stella (Jacques), *la Vierge en contemplation devant l'Enfant Jésus*: Vecelle (Tiziano), *Vénus sortant de l'onde*; Vouet (Simon), *le*

amèrement et avec raison d'une espèce d'exhérédation aussi injuste qu'impolitique.

Très peu d'écoles centrales ont des médaillers ou elles n'ont que des suites très incomplettes. Il seroit facile de les aider à remplir ces lacunes par l'excédent du cabinet des médailles à Paris, qui en possédoit environ cent vingt mille, il y a quelques années, et dont la collection est bien augmentée par nos victoires en Hollande, en Italie, etc. D'ailleurs le cabinet de Paris pourroit encore faire des échanges avantageux et se procurer par là des anciennes monnoyes des villes qui lui manquent et dans lesquelles on trouveroit des doubles.

*Christ porté au tombeau*; Vrils (Jean-Ronier van), *Paysage*; Inconnus, *Joseph et Putiphar*; *Bataille*. — (*Catalogue des collections de tableaux, statues, antiquités, armes, poteries, médailles et monnaies, matrices de sceaux et meubles anciens du musée départemental des Vosges*, par Jules Laurent.)

Au musée de Troyes, il y a de Girardon : *Bustes en marbre blanc de Louis XIV et de Marie-Thérèse*; *Scène d'inhumation*, bas-relief en marbre blanc; *Saint Charles communiant les pestiférés*, bas-relief; *la Vierge*; *Saint Jean-Baptiste*, médaillons en plâtre. De Mignard : *Portrait de femme soutenu par les trois Grâces*. De Natoire : *Mercure et l'Amour*; *Télémaque et Mentor*; *la France accompagnée de la Force et de la Renommée*; *l'Amour répandant des fleurs dans les airs*; *l'Amour et la nymphe Eucharis*; *Jupiter et Io*; *Persée délivrant Andromède*; *Danaé recevant Jupiter transformé en pluie d'or*; *Ganimède enlevé par l'aigle de Jupiter*. (*Notice sur les collections dont se compose le musée de Troyes*, Troyes, 1850, in-12, p. 48-49 et 23-25.)

Le musée de Colmar possède un tableau, une *Pitié*, attribuée à Holbein ; une *Nativité*, attribuée à Albert Dürer. Plus nombreux sont les tableaux de Martin Schœngauer, ou à lui attribués ou à son école. En voici la liste : *Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*; une *Annonciation mystique*; *la Cène*; *Jésus au jardin des Oliviers*; *le Baiser de Judas*; *Jésus devant Pilate*, et au revers *la Purification de la Vierge*; *la Flagellation*, et au revers *l'Adoration des Mages*; *le Couronnement d'épines*; *le Portement de croix*; *la Mise au tombeau*; *la Descente aux enfers*, et au revers *la Nativité*; *la Résurrection*, et au revers *la Vierge et Sainte Élisabeth*; *Jésus et Marie-Madeleine*; *l'Incrédulité de Saint Thomas*; *l'Ascension*, et au revers *le Couronnement de la Vierge*; *la Descente du Saint Esprit*, et au revers *Jésus au milieu des docteurs*; *Saint Jean-Baptiste et Saint Georges vainqueurs du dragon*; *la Vierge adorant l'Enfant Jésus*, et au revers *l'Ange de l'Annonciation*; *Saint Antoine*, et au revers *l'Annonciation*. Quatre estampes de Martin Schœngauer représentent des sujets de la Passion. — (*Catalogue du musée de Colmar*, 2e édition, Colmar, in-12, p. 41 et suiv., p. 58 et p. 63.)

Les écoles manquent en général d'instrumens pour la physique, la chymie, l'astronomie, etc. Elles n'ont guères que quelques mauvaises machines pneumatiques, électriques, etc. Je conçois que l'état des finances commande une sévère économie, mais mon devoir étoit d'indiquer la pénurie des écoles pour appeller sur cet objet l'attention des ministres.

Chaque département a son histoire naturelle qui offre des singularités. Ainsi dans les Voges, on trouve les deux variétés de poisson nommées le *kirlin* et le *rené* (1). Les rivières de Neuné et de Vologne (2) fournissent des perles. Chaque département a aussi des antiquités qui lui sont particulières ou des monumens du moyen-âge. Ces objets intéressent l'histoire, la connoissance des mœurs, des usages, des progrès, de l'industrie. Il seroit facile, très utile et peu dispendieux de former à l'école centrale de chaque département deux cabinets, l'un pour les antiquités, l'autre pour l'histoire naturelle de leurs arrondissemens respectifs. Déjà à Vesoul on a rassemblé quelques stalactites du pays ; à Strasbourg, des monumens trouvés à Niederbrun, Dabo et Vasselone (3). Une circulaire raisonnée appelleroit l'attention des

(1) Le rené, *alias* renay, est un saumon du deuxième âge. Le kirlin, qui n'est point indiqué, du moins sous ce nom, dans les ouvrages d'ichthyologie appartient probablement à la même famille.

(2) Le Neuné descend des montagnes de Gerbeval et se jette à Laveline dans la Vologne. — La Vologne prend sa source à une petite distance de la source de la Meurthe, au pied de la forêt de Stosswihr et, après avoir traversé les lacs de Retournemer et de Longemer, et reçu la Jamagne, le torrent de Corbelène et le Neuné, va se jeter dans la Moselle à Jarmenil. Son cours est de 60 kilomètres. Il y a encore un torrent de ce nom qui prend sa source au pied du Hoheneck, reçoit le ruisseau du lac de Blanchemer et se jette dans le torrent du lac de Lispach ou Moselotte.

(3) Niederbronn, ancien département du Bas-Rhin, arrondissement de Wissembourg, chef-lieu de canton. Sur le territoire de cette localité, on a trouvé de nombreuses antiquités dont la plus remarquable, un cippe quadrilatère sur

autorités constituées à seconder le zèle des professeurs. Des citoyens zélés s'empresseroient d'y concourir.

On pourroit même dans quelques villes qui n'ont pas d'école centrale former de petits musées. Je citerai entr'autres Luxeuil où le médecin Fabert a réuni beaucoup de monumens du pays (1). Ce citoyen éclairé consentiroit à les rendre publics ; les habitants trouveroient même à cette mesure un avantage pécuniaire, parce qu'elle offriroit un attrait de plus aux personnes qui vont y prendre les eaux.

Ces réflexions me conduisent à parler du respect pour les objets d'arts. Lorsqu'à la tribune de la Convention, je tonnois contre le vandalisme, je ne connoissois pas la vingtième partie de ses ravages. Le voyage que je viens de faire m'en a fourni des preuves bien affligeantes. A Schelestat, on a détruit les tombeaux de deux savans

lequel sont figurés en relief Mercure, Minerve, Hercule et Apollon, est au musée d'antiquités de Strasbourg. En 1592, on a trouvé 300 médailles et monnaies romaines dans le bassin des bains ; en 1760, un bas-relief représentant Pallas ; en 1772, un bas-relief représentant un guerrier à cheval, etc., etc. Les découvertes que l'on a faites à différentes époques à Niederbronn et dans les environs, ont nécessité la création d'un musée archéologique dans cette ville. Schœpflin a décrit dans l'*Alsatia illustrata*, t. I, p. 14, les bains, et p. 473, les antiquités de Niederbronn que l'on connaissait de son temps. Voy. aussi : *Niederbronn et ses environs*, par le docteur Kuhn fils, Paris et Strasbourg, veuve Berger-Levrault, 1861, in-13, p. 8-11 et 56-62.

Dabo ou Dagsbourg, département de la Meurthe, arrondissement de Sarrebourg, canton de Phalsbourg. Sur les antiquités de Dabo, voy. Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, p. 458, 487 et 529.

Wasselonne, ancien département du Bas-Rhin, arrondissement de Strasbourg, chef-lieu de canton. Sur les antiquités de Wasselonne, voy. Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, p. 11.

(1) La collection du médecin Fabert se composait surtout de médailles, bustes, statuettes, *ex-voto* et inscriptions trouvés à Luxeuil, de manuscrits et dessins. Ce qui en reste appartient à M. Boisselet, de Vesoul, neveu et héritier du colonel Fabert.

nés dans cette ville, Beatus Rhenanus et Wimphelingé (1).

Au haut du balcon étoit un obélisque qui est renversé (2).

La ville de Remberviller (3) avoit des manuscrits précieux sur l'histoire du pays pour le siècle dernier : on les a jettés au feu.

A Baccarat existoit une correspondance intéressante de Jamerai Duval, bibliothécaire de Vienne (4) ; elle a

(1) Beatus Rhenanus, né en 1485, à Schlestadt, mort à Strasbourg, le 20 mai 1547. Il légua sa belle bibliothèque à sa ville natale. (Voy. *Manuscrits de la bibliothèque de Schlestadt*, par M. Michelant. Avertissement, p. 543, dans le t. III du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, Paris, imprimerie impériale, MDCCCLXI, in 4°.) Outre les nombreuses éditions qu'il a laissées, on a de lui *Biographia Joh. Geileri*. Strasbourg, 1510, in-4° : — *Rerum germanicarum libri III*. Bâle, 1531, in-f° : — *Illyrici descriptio* à la suite de la *Notitia dignitatum*, Paris, 1602 : — *De Argentaria antiquitatibus*, dans le t. I du *Museum helveticum*.

Jacques Wimpfeling, né à Schlestadt, le 27 juillet 1450, et mort dans la même ville, le 17 novembre 1528 ; professeur de langue grecque à Heidelberg en 1499. Il a composé les ouvrages suivants : *Adolescentia*. Heidelberg, 1492, in-8°, et Strasbourg, 1505, in-8°, et 1515, in-4° : — *Stylpho*, s. l., 1494, in-4° : — *Philippica, seu Dialogi VI pro institutione filiorum Philippi electoris palatini*. Strasbourg, 1493, in-4° : — *Cis Rhenum Germania*, ibid., 1501, 1619, in-4° : — *De integritate*, ibid., 1505, in-4° : — *Epitome rerum germanicarum*, ibid., 1505, in-4°. Hanau, 1594, in-12 : — *Catalogus episcoporum argentinensium*, ibid., 1508, 1651, 1660, in-4° : — *Ad Julium querulosa excusatio*, s. l., vers 1512, in-4° : — *De vita et moribus episcoporum et principum*. Strasbourg, 1512, in-4° : — *Hymni de tempore et sanctis*, ibid., 1513, in-4° : — *De hymnorum et sequentiarum auctoribus*, 1490, in-4° : — *Expurgatio contra detractores*. Vienne, 1514, in-4° : — *De Germanicæ nationis et imperii gravaminibus contra curiam romanam*. Strasbourg, 1515, in-4°. On lui doit aussi plusieurs éditions.

(2) S'agit-il du ballon d'Alsace, du ballon de Guebwiller ou du ballon de Servance ?

(3) Rambervillers, département des Vosges, arrondissement d'Épinal, chef-lieu de canton.

(4) Valentin Jameray Duval, né en 1695, à Arthonnay, comté de Tonnerre, bibliothécaire de Stanislas, ancien roi de Pologne, mort à l'âge de 70 ans, directeur et conservateur du cabinet des médailles et de la bibliothèque de Vienne, en Autriche. Il a laissé plusieurs ouvrages imprimés et manuscrits sur les médailles. Ses *Œuvres* ont été publiées par le chevalier Koch, Saint-Pétersbourg (Bâle), 1784, 2 vol. in-8°, Paris, 1785, 3 vol. in-18. D'après la biographie Michaud, M. Bruand, conseiller de préfecture à Besançon, possédait une partie de la correspondance de Duval. Provenait-elle de Baccarat ?

été brûlée. A Senones étoit le manuscrit original de Richerius, dont une partie seulement est imprimée dans le *Spicilége* de d'Achery. Ce manuscrit a disparu, ainsi que des ouvrages inédits de Calmet (1).

Au Donon on a pris des statues antiques pour bâtir les murs d'un étang (2).

A Raon l'Etape on a détruit des manuscrits et l'aigle en pierre qui étoit sur la fontaine, etc. (3).

Les citations ne finiroient pas.

Autrefois on avoit à lutter contre la malveillance ; il faut lutter aujourd'hui contre l'ignorance qui continue de détruire et l'incurie qui laisse dépérir. Ainsi s'anéantiront peut-être les magnifiques vitraux de la cy-devant abbaye d'Autrey (4), qui ont été réservés dans la vente et qui égalent en beauté les vitraux de la chartreuse de

(1) Le manuscrit original de Richer, dont Grégoire constatait la disparition, est conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 10,016 du fonds latin. De Senones vient aussi le manuscrit latin 9,392, qui est un évangéliaire de cette abbaye, du XI<sup>e</sup> siècle. *(Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, par Léopold Delisle, imprimerie nationale, MDCCCLXXIV, petit in-f°, t. II, p. 416.) — Les bibliothèques d'Épinal et de Saint-Dié possèdent plusieurs manuscrits de dom Calmet. *(Manuscrits de la bibliothèque d'Épinal*, par M. Michelant, dans le t. III du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements.*)

(2) L'étang de Framont, près Grandfontaine ?

(3) Raon l'Étape, département des Vosges, arrondissement de Saint-Dié, chef-lieu de canton.

(4) Une partie des vitraux d'Autrey, abbaye d'Augustins, fondée en 1150, dans l'ancien diocèse de Toul, département des Vosges, arrondissement d'Épinal, canton de Rambervillers, a été habilement restaurée par M. Laurent, peintre, né à Baccarat en 1763, mort à Épinal en 1833, directeur du musée de cette ville et père de M. Jules Laurent, directeur actuel du musée. M. Laurent père est l'auteur de plusieurs tableaux dont les principaux sont : *l'Amour enchaîné*; *l'Amour dans une coupe*; *l'Amour dans une rose*; *Galilée*; *Callot refusant à Louis XIII de peindre le siége de Nancy.* (Communication de M. de Chanteau, ancien archiviste du département des Vosges, qui a bien voulu aussi nous donner des notes relatives aux archives de Remiremont, Senones, Moyen-Moutier, etc.)

Molsheim (1) et des Feuillans de Paris. La conservation des monumens a été l'objet de plusieurs loix répressives des délits, mais celui qui croiroit que tout se fait dans l'art social par des décrets seroit bien étranger à la connoissance des hommes. Au Muséum d'histoire naturelle à Paris et dans les bosquets de Versailles, on a placé des inscriptions qui invitent à respecter les objets d'arts. En désirant qu'ailleurs on employe la même mesure, j'ajoute que les autorités constituées devroient inculquer ce respect dans toutes les circonstances opportunes.

Le bureau du triage à Paris a fait un travail immense et précieux sur les chartriers et les archives (2). Il reste à opérer de même dans toute la république où déjà tant de titres originaux ont disparu, tels que les registres de l'inquisition à Toulouse, des titres importans à Remiremont, etc. Une mesure législative doit être bientôt proposée aux commissions du Conseil des Cinq Cens et il faut espérer qu'elle sera adoptée et ratifiée par la commission des Anciens. Mais une mesure qui n'est pas du moins dans son exécution l'objet d'une loi et qui est indispensable, c'est une instruction détaillée, très détaillée pour organiser le travail dans toute la France, (celle

(1) Molsheim, département du Bas-Rhin, arrondissement de Strasbourg, chef-lieu de canton.

(2) Le Bureau du triage des titres fut établi, le 24 avril 1796, pour remplacer l'Agence temporaire des titres, créée le 18 novembre 1794. Mais le « triage » avait été déjà auparavant fait sur une vaste échelle. Les amis des études historiques ne sauraient trop déplorer la destruction systématique d'un grand nombre de pièces qui avaient un caractère « monarchique ou féodal. » La précieuse collection de Clairambault, par exemple, qui se composait avant le « triage » d'au moins 3.500 volumes ou boîtes, fut réduite à 1,500 ! Nous renvoyons le lecteur qui désirerait connaître plus en détail les opérations des diverses commissions instituées pendant la Révolution, près des bibliothèques et des dépôts d'archives, au commencement du tome II de l'ouvrage déjà cité de M. Delisle : *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale.*

qui existe est incomplette). Le bureau du triage peut mieux que personne rédiger cette instruction et je regarde comme incontestable que le ministre fera une chose très utile en invitant ce bureau à seconder ses vues. Dans beaucoup de villes (surtout dans les deux derniers siècles), on a imprimé des ouvrages qui ont peu circulé, quoiqu'ils ne soient pas sans intérêt pour l'histoire, en sorte que beaucoup de grandes bibliotèques, à Paris même, manquent de ces ouvrages. La réflexion qu'on vient de lire s'applique spécialement aux cy-devant provinces qui n'ont été réunies à la France qu'à une époque tardive, tels qne la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, la Belgique. Ainsi à Besançon, à Vesoul, on trouve encore des exemplaires de l'ouvrage rare et curieux *Speculum inquisitionis bisuntinæ* (1) tandis qu'on ne le trouve pas à la Bibliothèque nationale, ainsi à peine trouve-t-on ici un exemplaire des poésies de *Cachetus* (2), de *Nomesius*

(1) *Speculum Inquisitionis Bisuntinæ, ejus vicariis et officiariis exhibitum*, Dôle, 1628, in-8°, par Jean Desloix, né à Tournehem, vers 1568, mort le 22 janvier 1658, dominicain, provincial de son ordre, inquisiteur à Besançon. On a encore de lui : *Exercices spirituels pendant la célébration de la sainte messe*, Douai, 1617, in-12 ; — *Jus canonicum pro officio sanctæ Inquisitionis*, imprimé à la suite du *Speculum* ; — *L'Inquisiteur de la Foi représenté*, Lyon (Besançon), 1634, in-8°.

(2) Grégoire veut sans doute parler de Christophe Cachet, né à Neufchâtel en Suisse, d'après la biographie Didot, — mais plus vraisemblablement à Neufchâteau dans les Vosges, qui paraît avoir été la patrie des Cachet, — le 26 novembre 1572, mort à Nancy, le 30 septembre 1621. Il fut médecin du duc de Lorraine. On a de lui. *Controversiæ theorico-practicæ in primam Aphorismorum Hippocratis sectionem pars I*ª, Toul, 1612, in-12, et 1618, in-8° ; — *Pandora bacchica parens medicis armis oppugnata*, Toul, 1614, in-12 ; — *Apologia poetica in hermetici cujusdam anonymi scriptum de curatione calculi*, Toul, 1617, in-12 ; — *Vrai et assuré préservatif de petite vérole et rougeole*, Toul, 1617, in-8°, et Nancy, 1623, in-8° ; — *Exercitationes equestres in Epigrammatum centurias VI districtæ*, Nancy, 1622.

Paul Cachet, religieux bénédictin, né à Neufchâteau vers la fin du XVIe siècle, mort à Saint-Mansui-lez-Toul, le 17 septembre 1652, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *De l'état et qualité de l'abbaye de Saint-Mihiel*, s. d. — Le P. Jean

(1), qui ont écrit dans la cy-devant Lorraine. Ainsi on trouveroit difficilement ici un exemplaire des ouvrages de *Pehem* (2), quoique réimprimés récemment à Louvain. Partout où j'ai passé, j'ai recommandé la conservation des ouvrages imprimés dans le pays et je pense que cette recommandation doit devenir l'objet d'un ordre spécial de la part du Ministre.

Ceci conduit naturellement à parler de l'organisation définitive des bibliotèques. Il faut espérer que les villes qui ont des écoles centrales ne seront pas les seules pourvues de bibliotèques. On pourroit en placer dans les villes qui sont chefs-lieux de départemens, quoi qu'elles n'ayent pas d'écoles, comme Blois, dans les villes qui avoient précédemment des bibliotèques publiques, comme Saint-Quentin, dans les villes, qui sans avoir ces raisons à alléguer excèdent la population de.... comme le Hâvre, etc., etc.

Jusqu'à présent rien ou presque rien n'est fait à cet égard dans divers départemens. A Luxeuil (3), Remire-

Cachet, jésuite, aussi né à Neufchâteau, mort à Pont-à-Mousson, le 22 décembre 1633, est traducteur ou auteur des vies de Jean Berchman, de saint François de Borgia, de saint Isidore et de saint Joseph, prémontré.

(1) *Nomesius* ou Nicolas de Nomexy, poëte, né à Charmes, auteur du *Parnassus poeticus*, qui a eu plusieurs éditions.

(2) Nous ignorons qui fut ce Pehem et quels sont ses ouvrages.

(3) La bibliothèque de Luxeuil, qui avait déjà beaucoup perdu de son importance à la fin du XVIII^e siècle, fut dévastée, pendant la Révolution, par des volontaires et des paysans. M. Delisle, dans le t. II du *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, nous a fait connaître le sort de quelques-uns des manuscrits de Luxeuil. La Bibliothèque possède, sous le n° 9,427 du fonds latin, le beau lectionnaire gallican, qui appartenait autrefois à cette abbaye. Les archives ont eu le même sort que la bibliothèque; une partie est détruite, une partie est à la préfecture de Vesoul; enfin une autre partie est en la possession de certaines familles qui les cachent avec un soin jaloux. (Communication de M. l'abbé Morey.)

mont (1), Senones (2), Moyen Moutier (3), etc., etc., les bibliotèques, comme les archives, sont entassées ou mal en ordre. Elles dépérissent. Il est temps enfin d'organiser cette branche de l'organisation littéraire. Il faut faire refluer dans certaines bibliotèques des objets qui leur manquent et qui sont multiples ailleurs. La plupart des bibliotèques n'ont plus de cartes géogra-

(1) Le sort de la bibliothèque de Remiremont est inconnu. Le fonds des archives de cette ville, qui est à Épinal, est très-incomplet. M. Frry, avocat à Remiremont, en a la meilleure partie. Il en reste quelque peu à Remiremont.

(2) Les archives de Senones, après être restées longtemps entassées dans les greniers de l'hôtel-de-ville, ont été transportées, avec celles du prince de Salm, à Épinal et réunies à celles du chapitre de Saint-Dié. Les manuscrits de Senones sont, pour la plupart, à Épinal et à Saint-Dié. (Voy. *Manuscrits de la bibliothèque d'Épinal*, par M. Michelant, et *Manuscrits de la bibliothèque de Saint-Dié*, Avertissement, p. 389 du t. III, du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements.)* — Aux deux manuscrits que nous avons déjà mentionnés plus haut (page 269), il convient d'ajouter les nos 9,202 et 9,203 du fonds latin, Cartulaire de Senones, qui furent envoyés à la Bibliothèque nationale le 1er janvier 1799, par les administrateurs du département de la Meurthe. *(Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 32.)

(3) Les archives de Moyen-Moutier paraissent avoir été réunies aux archives du chapitre de Saint-Dié et ont subi le sort de celles-ci, dont presque tous les titres ont été vendus le 21 septembre 1826, d'après une autorisation préfectorale!!! Ces archives ne sont aujourd'hui représentées que par quelques réintégrations et par quelques actes que l'on a retirés du fonds dit du chapitre de Saint-Dié, lors du classement de ce fonds. On voit par ce qui précède que les choses ne se passaient, en 1826, guère mieux qu'au moment où Grégoire protestait contre la dispersion et la destruction des archives. *(Notes pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Dié*, par F. de Chanteau, broch. in-8°, p. 1.) — La bibliothèque de Moyen-Moutier a été un peu moins maltraitée. Après avoir subi quelques mutilations, elle a été transportée à Épinal, où elle forme une importante partie de la bibliothèque de cette ville. Les manuscrits de Moyen-Moutier, au nombre d'environ cinquante, ont été décrits par M. Michelant, dans le t. III du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*, p. 389, sqq., *Manuscrits d'Epinal*. Le no 14 des manuscrits de Saint-Dié vient de Moyen-Moutier. *(Manuscrits de Saint-Dié*, par M. Michelant, dans le t. III du *Catalogue général*, p. 481.) La Bibliothèque nationale possède quatre volumes des Mémoires du cardinal de Retz, qui proviennent de Moyen-Moutier. Ils portent les nos 10,325-10,328 du fonds français. *(Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 13 et 14.)

phiques, parceque, sous la Convention, le Comité de Salut public ordonna l'envoi à Paris de toutes les cartes géographiques des départemens. Les provocateurs d'une décision si inconcevable, si absurde, si dispendieuse n'ont garde de s'en vanter, mais enfin elle a eu lieu, à l'époque où de Lyon on envoyoit à Paris des Boileau, où de la Belgique on amenoit à Paris des *Gallia christiana* où ils abondent, tandis que plusieurs écoles centrales manquent même des livres usuels. Ainsi à Vesoul, malgré les réclamations du bibliothécaire, homme instruit et zélé (1), il n'y a ni Buffon, ni Racine, ni Caylus, ni l'*Encyclopédie méthodique,* ni le *Spectacle de la nature,* pas même un La Martinière complet, tandis que Paris et d'autres villes ont ces objets en double et même décuple exemplaire. Il seroit facile de les répartir convenablement. D'ailleurs, il faudroit autoriser les écoles à faire des échanges qui seroient ratifiés par l'administration centrale.

J'arrive à une mesure que je regarde comme très utile, j'ai presque dit indispensable, si l'on veut définitivement organiser les bibliothèques et tout ce qui se rattache à l'instruction publique, mesure qui peut suppléer à plusieurs autres et les seconder toutes, elle consiste à envoyer trois ou quatre commissions ambulantes qui, d'après un plan convenu, se répartiroient entr'elles tous les départemens (2). En partant au printems prochain, quatre à cinq mois leur suffiroient pour visiter toute la France. Je suppose ces commissions composées non pas

(1) Gabriel Peignot, bibliothécaire depuis 1794.

(2) L'idée de Grégoire fut reprise plus tard par Chardon de la Rochette et reçut un commencement d'exécution. Chardon de la Rochette fut envoyé en mission, avec Prunelle, dans plusieurs départements. (Voy. le *Cabinet historique*, t. II, p. 105 sqq., et le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 15-18.)

d'intrigans qui vont se pavaner dans les villes centrales, y déployer une autorité magistrale, se promener, dépenser inutilement l'argent de la république, c'est-à-dire le voler ; j'admets pour préliminaire qu'elles sont composées d'hommes très éclairés et très probes, ce qui n'est pas commun ; je les suppose chacune de trois ou quatre personnes, l'une pour les arts du dessein, une autre versée dans la bibliographie, les langues, les antiquités ; la méchanique, les objets d'industrie, etc. Chacun des commissaires se sera voué à un objet d'étude, mais il aura du moins des connoissances de toutes les branches de science ou d'arts qui sont en point de contact avec la partie qu'il cultive ; il saura les apprécier ainsi que les livres et les monumens qui leur appartiennent. Ces commissaires ayant concerté leurs démarches, correspondant avec le ministre et entr'eux, visitant dans chaque département tout ce qui peut appeller l'attention relativement aux bibliotèques, écoles, antiquités, monumens, manufactures, connoissant ce que Paris peut verser dans les départemens sans s'appauvrir, ce qu'un département peut avoir de trop pour être reversé dans un département voisin qui a trop peu, organiseront enfin les bibliothèques, autoriseront les échanges et les faciliteront de concert avec les professeurs et les administrateurs, encourageront au moins par leur présence, leurs conseils tout ce qui est bon et utile et procureront au gouvernement des notions précises sur lesquelles il pourra asseoir les déterminations.

Ce qu'on vient de lire n'est que le premier jet d'un plan dont le développement est subordonné à la question de savoir si on adopte l'idée de former des commissions ambulantes.

Une objection se présente aussitôt ; celle des dépenses,

dans un moment de pénurie. Depuis trois ans, le gouvernement et les administrations ont certainement dépensé des millions pour persécuter les opinions, tourmenter les citoyens et faire haïr la république. Avec la moitié de ce qu'on a de cette sorte volé au peuple pour lui faire du mal, on eût fait chérir la liberté, activé l'industrie nationale et donné l'impulsion aux sciences et aux arts. Mais ces réflexions amères ne font qu'ouvrir en pure perte le livre des regrets. Je me bornerai à dire que l'argent nécessaire à l'exécution du plan proposé sera placé au plus haut intérêt, puisqu'il conservera nos monumens, répartira convenablement les objets d'arts et de sciences et concourra efficacement au développement de tout ce que la morale, les sciences et l'industrie peuvent entreprendre pour la gloire et la prospérité publiques.

GRÉGOIRE,

MEMBRE DE L'INSTITUT NATIONAL.

---

## LETTRE RELATIVE A CANDIDE

Nous avons trouvé dans la collection Joly de Fleury, la lettre suivante contenue dans un dossier relatif à des ouvrages et libelles, poursuivis par ordre du Parlement. Nous ne savons pas malheureusement si cette poursuite, ordonnée par le procureur-général (alors Omer Joly de Fleury), donna lieu à une instruction

judiciaire. Nous la publions uniquement à titre de curiosité, d'après la copie corrigée de la main même du procureur-général.

A. M.

*Écrire à M. le Lieutenant de police :*

Il se repend depuis quelques jours dans le public une brochure intitulée : *Candide ou l'optimisme, traduit de l'allemand par le docteur Ralph.* Cette brochure dont je n'ay pu encore que parcourir rapidement quelques chapitres m'a paru contenir des traits et des allégories également contraires à la Religion et aux bonnes mœurs, je sçay d'ailleurs que dans le monde on est revolté des impiétés et des indécences qu'elle renferme. Il est très-surprenant que l'on s'obstine à vouloir inonder le public d'ouvrages aussy pernicieux surtout après l'arrest solemnel que le Parlement a rendu recemment sur de pareils ouvrages. Ainsi je crois que vous ne pouvés pas prendre de précautions trop promptes et trop efficaces pour arrester le débit d'une brochure aussy scandaleuse, (1) et en découvrir les auteurs. Je vous prie de n'y pas perdre de tems et si vous trouvés des témoins en état de déposer sur les auteurs et distributeurs de m'en donner avis afin que je puisse les faire entendre.

*(Écrit le 24 février 1759.)*

(1) La fin de la lettre, à partir de cet endroit, a été ajoutée à la copie par le procureur-général lui-même.

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉCEPTION D'UNE MEUTE

### DU COMTE DE NEUFCHATEL, EN 1389.

Le prieuré de Vaucluse, situé dans les montagnes du Doubs, au diocèse de Besançon, dépendait immédiatement de Cluni, mais il n'en était pas moins tenu à certains droits envers les seigneurs du voisinage, droits sans doute plus gracieux que forcés et prix de services rendus. Un des principaux était le droit de gîte qu'il devait au comte de Neufchâtel en Bourgogne et qui consistait à recevoir le comte lorsqu'il était à la chasse, un jour et une nuit chaque année, ses « breniers » ou valets de meute, une personne de sa suite et de leur donner à dîner le lendemain. Cette réception se faisait avec beaucoup de solennité et même, en l'absence du comte, le cérémonial était des plus curieux. Nous en trouvons la preuve dans le document suivant, qui est dans le *Cartulaire de Neufchâtel* (1). Il a trait à un séjour du « brenier » et des chiens du comte à Vaucluse, en 1389, intitulé : *Requeste faicte au priour de Moustier Valcluse par le braconnier monseignour de Nuefchastel*, il est conçu en ces termes :

« Au nom de nostre seignour. Amen. Par cest present publique instrument que l'an d'icellui courant par mil CCC quatre vins huict, le VII^e jour du mois de janvier,

(1) Collection Moreau, à la Bibliothèque nationale, t. 898, f° 142, sqq.

houre de prime ou environ, indiction XII^e, ou XI^e an du pontiffiement de très saint père en Jésus Christ monseignour Clement par la divine permission pape VII^e, au cloistre du priorey de Moustier Vaucluse, en la diocèse de Besançon, de l'ordre de Cluney, en la presence de moy notaire publique et des tesmoings cy aprés escripts, personnelment Moingin de Franconnart, adonc braconnier de noble et puissant seignour monseignour Thiebaut, seignour de Nuefchastel, de la dicte dyocèse, lequel Moingin adreceant ses paroles à religiouse personne monseignour Guillaume, humble priour dudit priorey de Moustier Valcluse, dit et proposa les paroles ou semblables qui s'ensuent en effet :

« Monseignour le priour, je suis brenier de monsei-
« gnour de Nuefchastel, liquel m'a envoyé par devers
« vous, ensemble ses chiens, et en la maison de cestuy
« priorey et lever le geiste de ses chiens qu'il prent, ait
« et doy avoir d'ancienntey en cestuy priorey chacun
« an es missions et coustz dudit priorey, et la mercy
« Dieu pour ceste foys et la vostre la nuit passée et à
« cestuy matin je, mes compaginons, ensemble les
« chiens de mon dit seignour de Nuefchastel sommes
« estey bien aise et volentiers reçeu. »

« Lequel messire Guillaume, priour dudit priorey, a icelluy Moingin, brenier dudit seignour de Nuefchastel, rendit les parolles ou semblables qui s'ensuent en effect :

« Mon amy, vous et vostre compaignie, soiez bien venus
« et suis bien liez et joyant se vous et li chiens de monsei-
« gneur de Nuefchastel estes bien reçus et se vous vous
« tenez pour content à ceste foys de moi et de la maison
« de céans, et voulentiers vous et les chiens de monsei-
« gnour de Nuefchastel pour ceste foys je voy et reçoy,

« et Diex doint bonne vie à monseignour de Nuefchastel. »

« Liquel Moingin adreciant ses parolles à icelluy priour respondit :

« Sire, je et li chiens de monseignour sommes céans « estey reçus bien et lyement et pourtant, sire priour, « je vous supplie, s'il vous plait, que je en aie congnois- « sance, comme je aie ceans estey, ensemble les chiens « de mondit seignour, pour les geistes de ceste presente « année pour le rapporter à mondit seignour. »

« Liquel priour respondit qu'il ne l'en feroit autre congnoissance fuer que tant qu'il est bien liez et joyant se il se tient pour content à cette foys et se il est reçeu à son grey et sont les parolles dudit priour et qu'il n'en avoit accoutumey d'en faire autre cognoissance de ladicte geiste de chiens, fuer que de les recevoir une foys l'an, quant ils venoient à la maison dudit priorey.

« Desquelles responses faictes par ledit priour, ensemble de toutes les autres choses dessus escriptes, lidit Moingin, pour et en nom dudit seignour de Nuefchastel, demanda à moy notaire publique à luy estre faict publique instrument un ou plusieurs, la substance gardée.

« Ce fut fait l'an, le jour, heure, indiction, pontifiement, etc., presens enqui Michael Perrin, Boutoillier, Vallez, Symonnin Cornuel, de Soyes, Estevenin Chremaille, de Bermondans, et Lelouet, tesmoins ad ce appellez et requis.

« Et je Jehan Droilley, de Lile, de la dyocèse de Besançon, clerc de l'autoritey l'emperour, notaire et jurez de la court de Besançon, à toutes et singulières les parolles dessus proposées et rendues par ledit Moingin et ledit priour ensemble et toutes les choses contenues en cest present publique instrument ay esté present avec les tesmoings dessus nommés. »

---

# A NOS LECTEURS.

M. Louis Paris, aujourd'hui retiré dans sa famille et Conservateur de la bibliothèque de la ville d'Epernay, nous adresse la lettre suivante que nous nous faisons un devoir de publier, quoique nous n'en partagions pas certaines appréciations chagrines et pessimistes, tout en comprenant que l'honorable fondateur du *Cabinet historique* ait gardé un souvenir quelque peu amer des tribulations qui entravent toujours une publication à ses débuts. Quant à nous, nous saisissons avec empressement cette occasion de le remercier du concours et de l'appui qu'il a bien voulu nous prêter pendant une période de transition qui a duré dix-huit mois et qui n'a pas été sans difficultés. Nous espérons en être sortis sans trop de désavantage et avoir assuré l'avenir du *Cabinet historique* en le plaçant à partir de 1877 sous la direction effective de M. Ulysse Robert, ancien élève de l'Ecole Nationale des Chartes déjà connu par ses travaux d'érudition, et employé au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, qui, désormais, sera exclusivement chargé de tout ce qui concerne la rédaction.

Henri MENU, propriétaire-gérant.

A Monsieur Henri Menu, libraire,
Editeur du *Cabinet historique*.

Epernay, le 24 décembre 1876.

Mon cher Monsieur Menu,

Lorsqu'au mois d'Août 1854 je me décidais, après maintes hésitations, à commencer la publication du

*Cabinet historique*, il faut que je vous l'avoue, je ne m'étais pas bien rendu compte des difficultés de l'entreprise. Il s'agissait effectivement d'une œuvre laborieuse, hérissée d'obstacles et qui, tout en répondant aux besoins d'une classe assez restreinte d'érudits, devait laisser fort indifférente cette foule que satisfait une littérature de seconde main et qu'absorbe la lecture quotidienne des petits et grands journaux, ces mortels ennemis de toute bibliothèque et de toute étude sérieuse.

Il est vrai que je comptais sur le concours de bien des gens qui, dès l'abord, me faussèrent compagnie, notamment sur celui de MM. les archivistes et bibliothécaires de province, en vue desquels j'entendais surtout travailler. Il me semblait que, comme la partie bibliographique du *Cabinet historique* était exclusivement consacrée aux intérêts de l'histoire nationale et particulièrement de l'histoire provinciale dont elle révélait les richesses et indiquait les sources, il était raisonnable d'espérer que nos savants confrères ne refuseraient pas de souscrire à un recueil peu coûteux, et notoirement utile.

Mes illusions furent promptement déçues, et ce concours me fit complétement défaut. On sait, il est vrai, que MM. les archivistes ne disposent que de faibles sommes pour l'achat de livres, et que MM. les bibliothécaires, mieux rentés sous ce rapport, n'ont pas l'influence que leur titre et leur autorité devraient donner, que l'initiative leur manque, et que les commissions qui, sous leur nom, gèrent et administrent les bibliothèques, disposent des fonds alloués en achats qui répondent à des besoins plus ou moins littéraires, plus ou moins urgents. Or, le *Cabinet historique*, de prime-abord n'ayant point été classé parmi les livres d'urgente nécessité, devait rester parmi ces *desiderata* d'ordre in-

férieur qu'on a toujours le temps de se procurer. Et si, mon cher Monsieur, en vous cédant mon recueil et sa gestion, je vous ai dit qu'une soixantaine de bibliothèques communales le recevaient, j'ai dû ajouter qu'elles le devaient aux libéralités du Ministre de l'Instruction publique qui, grâces lui soient rendues, appréciant l'utilité de nos recherches et le résultat de nos travaux, ne nous avait point refusé l'appui de son encouragement et de ses souscriptions.

En revanche, comme il entrait dans notre plan de nous occuper de nos gloires nationales et de l'histoire des grandes familles qui ont jeté sur notre pays un si vif éclat, il arriva que nous trouvâmes dans les hautes classes de la société de si puissantes sympathies que nous pûmes nous estimer bientôt suffisamment dédommagés.

Telles sont, du reste, à peu près les seules sources d'où nous avons tiré, nous ne dirons pas le succès de notre œuvre, mais simplement l'appui nécessaire pour persévérer dans notre voie et pouvoir continuer pendant plus de vingt ans la rude et laborieuse tâche que nous nous étions imposée.

Que Messieurs nos Correspondants et Abonnés qui nous ont soutenu dans notre longue carrière veuillent donc bien agréer ici l'expression de notre vive et respectueuse gratitude et nous permettent de solliciter la continuation de leur sympathique souscription en faveur de ce *Cabinet historique* qui, tout en changeant de main, ne peut que gagner en intéret et en utilité, à raison de l'habileté de son éditeur et de la science éprouvée de son nouveau directeur.

Recevez, mon cher Monsieur Menu, l'expression de mes plus affectueux compliments.

LOUIS PARIS.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME

---

### DOCUMENTS INÉDITS


Pages.

Les Tombes Royales de Saint-Denis à la fin du XVIII^e siècle, par J.-J. GUIFFREY :

Premier article..... 1

Second article..... 49

Troisième et dernier article..... 97

La Marquise de Ganges :

Premier article..... 33

Second article..... 205

Ouvertures des Chasses de l'abbaye royale de Jouarre, en 1727..... 39

Le Baptême d'un Petit-Fils de Charles VII..... 81

Victor-Amédée, duc de Savoie, et Christine de Bourbon. 85

Journal de Nicolas-Ed. Olier, publié par L. SANDRET.. 150

Le duc de Guise et Anne de Mantoue..... 199

Sculptures de Gérard van Obstal au Musée du Louvre, par L. COURAJOD..... 209

Récit de la prise de Rome et de la mort du Connétable de Bourbon..... 216

Escoubleau de Sourdis..... 220

Paiement des frais du Voyage à Rome de Francisque de Bologne..... 222

Avertissement..... 223

Supplément à la Bibliographie des Mazarinades, par E. SOCARD..... 225

De Launay d'Entraigues en Languedoc ..... 248
Les Batuecas d'Espagne, par CAPLAN..... 252
Mlle de Scudery et Mlle Legendre ..... 254
Avertissement ..... 255
Observations sur l'état de l'instruction publique, les bibliothèques, etc., par le citoyen Grégoire, membre de l'Institut, publié par Ulysse ROBERT..... 257
Lettre relative à Candide ..... 276
Procès-verbal de la Réception d'une meute du comte de Neufchatel, en 1389..... 278
Bibliographie :
L'inscription de Suizy-le-Franc..... 31
La Vieillesse de Scaramouche ..... 32
Tableau du Correspondant..... 47
David Blondel..... 48
Le Tigre de 1500..... 78
Saint-Quentin à la fin du XVIIIe siècle, d'après les almanachs de Picardie..... 96
Etudes paléoethnologiques..... 150
C. Daubigny et son œuvre gravé..... 207
A nos lecteurs ..... 281
Lettre de M. Louis PARIS ..... 281
Table des Matières..... 285

LE

# CABINET HISTORIQUE

ÉPERNAY. — IMP. L. DOUBLAT.

# LE CABINET HISTORIQUE

## REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

SOUS LA DIRECTION DE M. LOUIS PARIS
Ancien bibliothécaire de Reims, chevalier de la Légion d'honneur.

---

TOME VINGT-DEUXIÈME

DEUXIÈME PARTIE. — CATALOGUE.

---

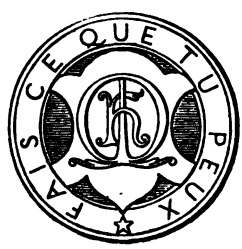


PARIS
HENRI MENU, libraire-éditeur, quai Malaquais, 7.
—
1876

tration des Archives ne fasse paraître que dans une époque encore bien éloignée, sur cette partie du Trésor des Chartes, un travail identique à celui qu'elle a commencé à publier en 1863 sur l'autre partie.

Nous avons donc entrepris cet Inventaire, dans les mêmes proportions que celui d'une portion notable des Layettes, dressé au XVII^e siècle par Dupuy et Godefroy; c'est-à-dire que, selon l'ordre actuel des Registres, nous donnons le sommaire de chaque acte avec sa date, et, afin de faciliter les recherches, les numéros d'ordre et de pages.

Les registres du Trésor des Chartes sont cotés sous les lettres JJ. Les dix premiers portent en outre une lettre de l'alphabet de A jusqu'à K; ensuite commence la série des numéros de 1 à 266. C'est en donnant cette double indication de lettre et de numéros qu'il faut faire les demandes de communication.

On remarquera, pour les 10 registres de A jusqu'à K, que nous avons conservé l'intitulé des boîtes, tel qu'il existait dans une ancienne classification, qui n'a plus aujourd'hui de raison d'être, mais qu'il était bon d'indiquer pour se reconnaître dans l'ordre des documents contenus dans ces registres.

## REGISTRE A

### BOITE 1.

1. Lettre de Thibaud, comte de Champagne et de Brie, touchant l'assignation par lui faite de 2,000 livrées de terre à la reine de Chypre. — Septembre 1234. — F. 1, verso.

2. Lettres de Aelis, reine de Chypre, renfermant des lettres du roi Louis IX, concernant l'abandon qu'elle a fait en sa faveur de ses droits en Champagne et Brie. — Septembre 1234. — F. 1, verso.

3. Lettres des évêques de Laon et de Châlons, contenant la ratification, donnée par Aelis, reine de Chypre, de la vente des comtés de Chartres, de Blois et de Sancerre, etc., faite par Thibaud, comte de Champagne. — Novembre 1234. — F. 2.

4. Lettre d'Aelis, reine de Chypre, touchant le même objet. — Novembre 1234. — F. 2, verso.

5. Lettre de Henry, roi de Chypre, abandonnant tous les droits qui lui appartenaient dans le comté de Champagne à Jean, comte de Brienne. — 1247. — F. 3.

6. Acte de publication d'un ordre de Henry, roi de Chypre et de Jérusalem, en faveur des Français se trouvant à Acre. — 24 juin 1286. — F. 3, verso.

BOITE 2.

1. Hommage rendu au roi Louis VIII par Maurice, évêque du Mans. — Novembre 1223. — F. 5.

2. Lettre de l'évêque de Châlons, contenant un accord entre lui et le roi Louis IX, touchant les droits de régale. — Octobre 1244. — F. 5, verso.

3. Lettre du chapitre de Soissons, le siége vacant, rendant compte au roi de l'élection qu'il a faite de Milon, archi diacre. — Avril 1263. — F. 6.

4. Lettre de Nicolas, évêque d'Avranche, reconnaissant avoir reçu remise des régales du roi Philippe le Bel, etc. — Janvier 1303. — F. 6.

5. Lettre de Philippe VI de Valois, portant règlemeut du droit de régales. — 1334. — F. 6, verso.

BOITE 3.

1. Lettres de l'abbé et monastère de Longpont, touchant un échange fait avec le roi. — Mars 1261 (1262). — F. 9, verso.

2. Donation faite au monastère de Longpont, d'une maison sise à Mareuil, par les frères Mauniers. — Juillet 1277. — F. 10.

3. Lettre sur le même objet. — Novembre 1285. — F. 10, verso.

4. Donation faite au monastère de Longpont d'une maison sise

à Marcuil, par Niel Bouffart et sa femme. — Janvier 1286 (1287). — F. 11.

BOITE 4.

1. — Lettres du roi Jean II, prononçant l'union des duchés de Bourgogne et de Normandie, des comtés de Toulouse et de Champagne à la couronne de France. — Novembre 1361. — F. 16.

2. Lettres de Charles V, prononçant l'union au domaine de la couronne de France de la châtellenie de Beaurain, baillage d'Amiens, acquise de Robert de Lorris, sire d'Ermenonville. — Paris, janvier 1368 (1369). — F. 17, verso.

3. Lettres du même, prononçant l'union au domaine d'une maison sise en la ville de La Rochelle. — Paris, janvier 1372 (1373). — F. 18.

4. Lettres du même, prononçant l'union au domaine de la couronne de l'île d'Oléron. — Paris, 17 février 1372 (1373). — F. 19, verso.

5. Lettres du même, ordonnant l'adjonction des baillages de Brienne et d'Userche à la sénéchaussée de Limousin. — Paris, 7 juin 1373. — F. 20.

6. — Lettres du même, prononçant l'union au domaine de la couronne de la châtellenie de Creil et de l'étang de Gouvieux. — Paris, 15 janvier 1374 (1375). — F. 21.

7. Lettres du même, déclarant que la châtellenie de Lavaur, en Languedoc, est du domaine de la couronne. — Vincennes, 28 mars 1375 (1376). — F. 21, verso.

8. Lettres du même, contenant la donation faite au roi par le cardinal d'Amiens, de maisons situées à Senlis et à Creil. — Paris, novembre 1376. — F. 23, verso.

9. Vidimus donné par le prévôt de Paris de lettres du roi

Charles V, déclarant l'union au domaine de la couronne de *Calviacum* sur Oise. — Noyon, 17 mai 1378. — F. 24.

10. Lettres de Charles V, prononçant l'union au domaine de la terre de Launoy, confisquée sur Charles de Fougeray, rebelle. — Paris, 4 mai 1380. — F. 26.

11. Lettres de Charles VI, ordonnant la rétention au domaine du château de Rosay en Thiérache, moyennant le paiement de sa valeur. — 28 mars 1391. — F. 28.

BOITE 5.

1. Donation faite par Henri, comte de Luxembourg et la comtesse sa femme, de la châtellenie de Luier, à Wallerant, leur fils. — Décembre 1262. — F. 31.

2. Lettres de Philippe le Bel, portant donation à Henri, comte de Luxembourg, de 500 livres tournois de rente. — Pontoise, novembre 1294. — F. 32.

3. Lettres de Henri, comte de Luxembourg, portant quittance de sommes reçues du roi Philippe le Bel. — Pontoise, novembre 1294. — F. 32, verso.

4. Lettres du même promettant hommage au roi pour la rente de 500 livres à lui donnée. — Pontoise, novembre 1294. — F. 33, verso.

5. Lettres du même, concernant l'alliance faite entre lui et le comte de Rethel. — Paris, 1292. — F. 34.

6. Lettres du même, promettant au Roi Philippe-le-Bel, pour lui et Baudouin son frère, alliance et fidélité. — Lyon, 2 janvier 1305 (1306). — F. 34.

7. Raisons données par le comte de Luxembourg contre les demandes du comte de Bar. — Déclaration des demandes du comte de Luxembourg. — F. 34, verso.

BOITE 6.

Accord entre le roi Philippe Auguste et l'évêque de Soissons, touchant la possession du fief de Pierrefonds. — Compiègne, 1185. — F. 43, verso.

BOITE 7.

1 à 13. Documents relatifs aux priviléges des marchands Lombards, Piémontais et Génois, pour faire commerce avec la ville de Nimes. — De 1226 à 1278. — F. 47, verso, à 72.

BOITE 8.

1 à 14. Lettres des archevêques de Bourges et de Sens, et des évêques de Clermont, Beauvais, Troyes, Orléans, Soissons, Nevers, Noyon, Paris, Térouanne, Laon, Auxerre et Meaux, déclarant se soumettre à la décision du Saint-Siége relativement à la légitimation des deux enfants de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie. — 1202. — F. 75 à 79.

## REGISTRE B

BOITE 9.

1. Lettres de la communauté de Westergo en Frise, adressées au roi Philippe VI de Valois, portant engagement de traiter en ennemis le comte de Gueldres et ses adhérents. — Novembre 1337. — F. 2.

2. Lettres adressées au même roi, de la part de toutes les communautés de la Frise, portant le même engagement. — 1338. — F. 2, verso.

3. Lettres de l'abbé de *Claruscampue* (Cercamp), mandant au roi Philippe de Valois qu'il a fait part à tous les quartiers de la Frise des lettres par lesquelles ce prince exhorte les habitants dudit pays à résister au comte de Gueldres et à ses adhérents. Ces lettres, données au bois de Vincennes, le 7 octobre 1337, y sont transcrites. — 1337. — F. 3.

4. — Lettres des communautés de *Astringia* et *Wangia* en Frise, demandant au roi Philippe de Valois un sauf-conduit pour les marchands Frisons dans toute l'étendue du royaume, et portant plainte contre les Flamands qui les ont troublés dans leur commerce. — Sans date. — F. 4.

BOITE 10.

1. — Ratification donnée par Guillaume, évêque, et le chapitre de Carcassonne, de certains échanges faits entr'eux et le roi Louis IX. — Aiguemortes, août 1348. — F. 7.

2. Coutumes et libertés de Carcassonne, pour ses seigneurs et habitants. — Sans date. — F. 7, verso.

BOITE 11.

1. Lettres du roi Philippe le Bel, concernant un acte passé à Milan le 28 juin 1288, par lequel les habitants de cette ville nomment des députés chargés de demander au roi de France certains priviléges pour leur commerce. — Paris, 14 août 1288. — F. 21.

2. Vidimus donné par Gilles Hacquin, prévôt de Paris, de lettres du roi Philippe V le Long, données à Paris, le 26 mai 1318, concernant une composition entre le commissaire du roi, Pierre de Châlon, et les fabricants de draperie et autres ouvrages de laine de plusieurs villes du Languedoc. — Septembre 1320. — F. 22.

3. Lettres de Pierre de Chalon, commissaire du roi, nommant un contrôleur à la recette des émoluments provenant des draps fabriqués à *Monte-Olivo* et *Malesto*. — 7 novembre 1318. — F. 24.

4. Lettres du roi Philippe V, portant homologation de la composition ci-dessus et de ses articles, qui y sont cités. — Paris, 24 février 1317 (1318). — F. 26, verso.

*(A suivre.)*

# RECUEIL CONRART

## DÉPOUILLEMENT DU RECUEIL CONRART DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

Suite. — (*Voy.* t. V, p. 84, 133, 224; t. VI, p. 1, 32, 175; t. VII, p. 8, 94, 133, 184, 223, 260; t. VIII, p. 1, 86, 151, 172, 223; t. IX, p. 73, 89, 145, 178; t. X, p. 14, 88, 115; t. XI, p. 62, 140; t. XII, p. 16; t. XVI, p. 97, 135; t. XVIII, p. 213; t. XX, p. 175; t. XXI, p. 171 et 241.)

---

Tome XXII, in-4° de 1041 p.

1. La philosophie chrestienne, (par demandes et par réponses). — P. 1-67 (les feuillets 69-78 sont blancs). Le premier chapitre est intitulé : *Des moyens de cognoistre Dieu;* le dernier : *Des grâces de Dieu en son Eglise.*

Commencement du texte : « D. Quel est le plus excellent de tous les animaulx? — R. L'homme. — D. Qu'i a il de plus excellent en l'homme? — R. L'âme. »

2. Epitre à Marton. — P. 79-80. (Le feuillet 81-82 est blanc.)

Marton qui n'avez de pareille,
Ce n'est pas fort grande merveille...

3. Epitre à Olympe. — P. 83-86.

Tous vos amis sont en cervelle,
Belle Olympe, sur la nouvelle...

4. Epitre à Climène. — P. 87-89.

Pressé de douleurs inhumaines,
Accablé de toutes les peynes...

5. Epitre à Iris. — P. 91-9. (Le feuillet 93-94 est blanc.)

Iris, je vay quitter ces lieux,
Le séjour m'en est précieux...

6. Autre à la même. — P. 95-97.

Iris, digne d'estre adorée,
D'où vient cette humeur retirée?...

7. Epistre (à Iris). — P. 99-102.

Belle Iris, je ne puis vous voir
Depuis le matin jusqu'au soir...

8. Lettre d'un ecclésiastique à un Evesque très-scavant et amateur de la vérité, touchant les escrits de l'archevesque de Paris. — P. 103-112. (Le feuillet 113-114 est blanc.)

« Messieurs, vous m'avez honoré plusieurs fois de vos lettres et par les dernières désirés de scavoir de moy le jugement que l'on faisoit à Paris de l'histoire ecclésiastique de Monsieur l'Archevesque de Rouen. Vous m'excuserez si je n'y ay point satisfait... »

9. Lettre contre le cardinal Mazarin. — P. 115-133.

« Je voudrois bien pouvoir satisfaire vostre curiosité, tant sur les véritables motifs de la paix, que sur tout ce qui s'est passé à la conférence; mais, à vous dire la vérité, vous deviez vous adresser aux confidens particuliers de son éminence... »

10. Lettre de M. Voiture à Florice. — P. 135-8.

« Florice, quittons le noir, je vous prie, ou s'il faut que nous soyons en deuil, que ce ne soit que pour notre absence. J'ay receu vos excuses avant que vous les eussiez faites... »

11. A madame de... mise au devant d'un Arioste qu'il luy envoyoit. — P. 139-141.

« Madame, voicy sans doute la plus belle aventure que Roland ayt jamais eue, et lorsqu'il défendoit seul la couronne de Charlemagne... »

12. A monsieur de Balzac. — P. 142-45. (Les feuillets 146-52 sont blancs.)

« Monsieur, s'il est vray que j'ay tousjours tenu dans votre mémoire le rang que vous me dites... »

13. Autre lettre de Voiture à mesdames..., mêlée de sonnets et de stances. — P. 153-73.

« Mesdames, j'aurois quelque sujet de me plaindre de ce que vous ne m'avez pas permis de vous entretenir de meilleures choses...

Fin : « Le choix que je vay faire de celuy qui vous entretiendra plus agréablement la première fois, prendra au moins quelque part à la gloire de mon successeur et me rendra aucunement recommandable par là. Ce sera, Mesdames, M. de M... »

14. Sonnet. — P. 176.

L'éclat de ce teint frais et ce riche embonpoint...

15. Pour un Peintre. Sonnet. — P. 176.

Doux charme de nos sens, repos de la nature...

16. Sonnet. — P. 177.

J'aymois tout seul, tout seul j'espérois d'estre aimé...

17. Sur la mort de Galilée. Sonnet. — P. 170.

Pour un esprit si pur la terre estoit impure...

18. Enigme. — P. 181. (Les feuillets 183-86 sont blancs.)

Puisque même mon nom vous trouble et vous étonne...

19. Poésies de Maucroix. — P. 187-205. (Le feuillet 207-2[illegible] est blanc.)

1. Sonnet.

Où sont tant de sermens de constance éternelle...

2. Sur un baiser. Sonnet.

Un baiser est souvent le prix de peu d'addresse...

3. Sonnet.

Quel bonheur est égal à mon bonheur extrême!...

4. Sur la mort de M. de Lenoncourt, qui estoit accordé avec M^lle de Joyeuse. Sonnet.

Mortel eut-il jamais plus triste destinée...

5. Stances.

A quoy sert de se tant défendre,
Puisqu'aussi bien il faut céder ?...

6. Stances.

Faut-il que je vous quitte et qu'un cruel devoir
Me prive si longtemps du plaisir de vous voir ..

7. Autres.

Je ne puis le nier, vostre vertu sévère
Vous met hors de soupçon...

8. Madrigal.

Quand la nuit en resvant je vous tiens en idée. .

9. Autre.

Je l'avoue, Amour dans vos yeux...

10. Pour une fille qui pleura quand on luy dit qu'elle estoit accouchée. Madrigal.

Diane, à quoy servent ces larmes...

11. Pour une beauté modeste. Madrigal.

Vous estes trop modeste et je veux vous contraindre...

12. Autre.

Que sa mère prend du souci !...

13. Autre. Sur un songe.

En resvant cette nuit, ma belle...

14. Sur une proposition de mariage. Epigramme.

Amy, je vois beaucoup de bien...

15. A une fille fort éveillée. Epigramme.

Chère mignonne aux yeux si doux...

16. A une fille qui aymoit tant les vers de l'autheur, qu'elle les avoit mesme dans son lit. Epigramme.

Je ne puis, sans estre jaloux...

17. Sur une fille laide et vaine. Epigramme.

Lise est petite, vieille et louche...

18. A une fille qu'il voioit souvent. Epigramme.

Jeanette, l'on dit que Maucroy ..

19. A une belle fille, qu'un impertinent poëte voioit souvent. Epigramme.

Quand Paul est chez vous, Sigismonde...

20. Vers spirituels. Stances. — P. 209-17.

Quand sur moy je jette les yeux,
A trente ans, me voyant tout vieux...

2. Sur la nativité de Notre-Seigneur. Hymne. Par le commandement du roi Louis XIII, pour la musique de la messe de minuit.

Pour le salut de l'univers,
Aujourd'huy les cieux sont ouverts...

3. Sonnets.

O Dieu, si mes péchés irritent ta fureur...
Quand dévot vers le Ciel j'ose lever les yeux...
Cependant qu'en la Croix plein d'amour infinie...

21. Epitre. — P. 219-31. (Le feuillet 233-34 est blanc.)

Au très-redoutable Paris,
Célèbre docteur de Paris
Et du collége de Justice...

Fin : Et vous donner pleine victoire
Contre l'abri de la Victoire,
Mais par sus tout heureux succès
En vos soixante et dix procès...

22. Requeste des Dictionnaires à Messieurs de l'Académie françoise. (Par l'abbé Menage.) P. 235-50.

A nosseigneurs académiques,
Nos seigneurs les hypercritiques... — (Publié).

23. Eglogue. Menalque, Lycidas, Damon. — P. 251-61.

Dans l'aymable contrée où le Dieu de la Seine,
Du superbe Gondy, va cotoyant la plaine...

24. A mademoiselle du Val. — P. 263-73.

Nymphe des bois, belle Muse champestre
Ayant moutons et les envoyant paistre...

25. Réponse de mademoiselle du Val. — P. 275-76. (Le feuillet 277-78 est blanc.)

Je scay, Tyrcis, que la campagne est belle,
Que tout le bien que tu veux dire d'elle...

26. La muse Erato à Mars. — P. 279-83. (Le feuillet 28[illegible] est blanc.)

Dieu des combats, Mavors le fier,
Qui ne manges que de l'acier...

27. Pour madame de Martel. A M. l'archevesque de Sens. P. 287-89.

A vous, prélat illustrissime,
Et pour qui j'ay moût grande estime..

28. Pour une petite levrette nommée Marphise. A M. l'évê

de Grasse qui l'avoit donnée à mademoiselle de Clermont. — P. 290-92.

Divin prélat, qui vouliez estre,
Au temps jadis mon premier maistre...

29. Le perroquet de Grasse. A Marphise, très-honorée chienne de mademoiselle de Clermont. — P. 293-98.

Gentille et galante Marphise,
En l'école où l'on vous a mise...

30. A mesdemoiselles de Martel. — P. 299-301.

Chère Philis, chère Sylvie,
Vous que j'ayme plus que ma vie...

31. Epitaphe d'un nez. — P. 302.

Ma foy, je ne me moque pas...

32. A madame d'Hermet. — P. 303-306.

Dame très-parfaite et très-belle,
Qui de moy demandez nouvelle...

33. De monsieur le Pailleul estant à la campagne avec madame la mareschale de Thémines, à monsieur de la Vergne, gouverneur de monsieur le marquis de Brezé. — P. 307-321.

Cher la Vergne, je le confesse,
Enfin la raison est maitresse...

34. A monsieur Oger. — P. 323-30.

Oger, tandis que tu t'amuses
A courtiser tes doctes muses,
Qui par un sentier peu battu
T'acheminent à la vertu. .

35. A monsieur d'Alibray, pour réponce à plusieurs sonnets qu'il luy avoit envoyez, par lesquels il luy demandoit son sentiment de l'opinion de Galilée touchant le mouvement de la terre. (Imprimé dans les œuvres de d'Alibray, 1653. P. 117.) — P. 331-45.

Enfin tu m'as trop provoqué,
D'Alibray, je me sens piqué...

36. *Suscription* : A deux Abbez frians de Cotignac, Cil de Noaille avec cil d'Olignac. P. 347-50.

Doctes abbez, dignes de porter mitre,
C'est devers vous que s'en va cette épitre.

37. De M. de Montereul, à M. le Pailleul. — P. 351-52.

Que la présense soit rendue,
(Mais j'entends n'estant pas perdue)...

38. Réponce à M. de Montereul. — P. 353-58.

*Suscription* : Je ne say comment je doy mettre
Pour le dessus de cette lettre...

39. *Suscription* : A Pailleul qui pour boire trop,
Aux Quinze-Vingts court au galop. P. 359-62.

Friand gourmet des nouveaux vins,
Futur honneur des Quinze-Vingts...

40. A monsieur le Pailleul. Sen once poétique. — P. 363-72.

C'est toy, Pailleul, gros, gras et grave,
Moins homme de cour que de cave...

41. A monsieur Hédelin, abbé d'Aubignac. — P. 373-81. (Les feuillets 383-88 sont blancs.)

Tu t'enquiers, à ce que j'entens
D'où vient que depuis si longtemps...

42. A mademoiselle. — P. 387-407. (Le feuillet 409-410 est blanc.)

Belle malade de Charonne
Digne plutôt d'une couronne...

43. Débauche académique. — P. 411-22.

Je veux en stile drolifique
Moins que grave et scientifique...

44. Santé. — P. 423-24.

Çà, que je boive à Chatillon,
Éveillé comme un oysillon...

45. Bouquet. — P. 425-26.

Cependant le brave Vion (d'Alibray),
Qui souvent du jus de la vigne...

46. Harangue faicte au roy par monsieur Ferrant, ministre de Bordeaux. — P. 427-29. (Le feuillet 431-32 est blanc.)

« Sire, si les ruisseaux se rendent et retournent à la mer où ils ont pris leur première naissance, il est plus que raisonnable que vos très-humbles et très-obéissans subjets... »

47. L'Anti-Démon de Mascon, c'est-à-dire le simple et véritable récit de ce qu'un Démon a dit et fait à Mascon en la maison

du sieur Perreaud, opposé à plusieurs faussetez qui en ont esté et sont encore aujourdhuy publiées. — P. 433-37.

Ledit Perreaud au lecteur : « Quoyque véritablement cette histoire du Démon de Mascon, comme on l'appelle aujourd'huy communément, soit tenue pour l'une des plus mémorables... »

48. Devises ou éloges tirez de Virgile pour la Galerie de M. le Cardinal. — P. 439-48. — (Le feuillet 449-50 est blanc.)

Suger, abbé de St-Denis, gouverna la France sous Louis VII, pendant son voyage en la Terre-Sainte, environ en l'an 1150...

49. Lettera del signor Giovanni Capellano à gli Sig$^{ri}$ Accademici della Crusca, circa la contessa tra detto sig$^{r}$ Capellano, el sig$^{r}$ Abbate Menagio messa, intorno una parentesi d'un sonetto del Petrarca. — P. 451-77.

Agl. ill$^{mi}$ ed ecc$^{mi}$ Sig$^{ri}$ I sig$^{ri}$ Accademici della Crusca. S' è messo una lite grammaticale trà due litterati Francesi amicissimi, ed insienie appassionatissimi della lingua italiana...

50. Lettera di ringraziamento del sig$^{r}$ Giovanni Capellano, à gli Sig$^{ri}$ Accademici delle Crusca, doppo il giudicio reso da loro sopra la contesa trà detto sig$^{ro}$ Capellano, e' l sig$^{r}$ Abbate Menagio; e l'assunzionne d'ambedue al grado d'Accademico di detta Accademia. — P. 479-80 (Le feuillet 481-82 est blanc.)

Ill$^{mi}$ ed ecc$^{mi}$ Sig$^{ri}$ miei oss$^{mi}$. La lite nata quei mesi; ad ietro tra 'l sig$^{r}$ Menagio...

51. De M. de Racan à MM. Chapelain, Ménage et Conrart. (30 octobre 1656.) — P. 483-93.

« Adieu paniers, vendanges sont faictes. Enfin nous voicy délivrez des soins de la récolte; nous voicy en estat de gouverner les muses... »

52. A monsieur Chapelain. (Du même. Novembre 1656.) — P. 494-502.

« L'illustre Brindamour, que M. Ménage a nommé assez plaisamment mon laquais poétique, disoit dernièrement en sortant de Paris... »

53. A M. Chapelain. (Du même. 11 décembre 1656.) — P. 503-10. — (Les feullets 511-14 sont blancs.)

« Monsieur, je suis dans vostre sentiment d'attribuer la négligence qu'a eue M. Ménage à produire à M. Conrart et à vous ma première lettre, au seul manque de mémoire... »

54. De M. Racan à M. Chapelain, touchant la poésie lyrique. — Du 25 octobre 1654. — P. 615-25.

« Monsieur, de toutes les passions qui suivent les hommes de marque dans leur vieillesse, celle qui me semble la plus commune et la plus vaine est le soucy qu'ils ont d'écrire les arts où ils ont excellé... »

55. De M. de Racan à M. l'abbé Ménage, touchant la poésie dramatique. — Du 17 octobre 1654. — P. 525-28. — (Le feuillet 529-30 est blanc).

« Vous me remplistes l'esprit de tant de belles choses dans les conférences que j'eus l'honnenr d'avoir avecque vous et M. Chapelain en allant à Atys... »

56. Apologie de monsieur le prince de Mareillac. — P. 531-68. — (Le feuillet 569-70 est blanc).

« Je ne présume pas assez de ma vertu pour oser répondre que j'aurois hay le cardinal de Mazarin quand il m'auroit aymé. Peut-estre qu'il eust fait des choses pour mes intérests... »

57. Réponce de madame la marquise de Mony. — P. 571. — (Le feuillet 573-74 est blanc).

« Je n'ay point veu de lettres du cavalier dont est question.... »

58. A madame la duchesse de Longueville. — P. 575-76.

« Madame, l'on dit que les grandes afflictions sont muettes; pour moy j'expérimente que les grandes joyes . »

59. A mademoiselle de Vigean. — P. 577.

« Mademoiselle, je crois que vous ne serez pas surprise de recevoir une lettre de moy... »

60. Lettre de messieurs le comte de Holland et Carleton, ambassadeurs du Roy de la Grande-Bretagne, vers le roy très-chrestien, à M. le duc de Rohan. — P. 579-80.

« Monsieur, estans envoyez en cette cour en ambassade extraordinaire de la part de Sa Majesté de la Grande-Bretagne... »

61. Acte délivré par lesdits s^rs^ ambassadeurs extraordinaires, aux depputez généraux des Eglises réformées de France, touchant leur intervention en la paix faite par Sa Majesté très-chrestienne avec ses sujets de ladite Religion. — P. 581-86. — (Le feuillet 585-86 est blanc.)

*(A suivre.)*

# INVENTAIRE

## DES MANUSCRITS DU FONDS GAIGNIÈRES

### CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE (¹)

---

Roger de Gaignières, né vers 1644, secrétaire ou écuyer du duc de Guise, puis de Mlle de Guise, avait, dès sa jeunesse, conçu le dessein de recueillir les documents qui pouvaient servir à l'histoire en général, et en particulier à l'histoire de France, à la généalogie des familles, à la chronologie des grands officiers, des évêques, des abbés, etc. Il ne s'en tint pas aux documents écrits : il rechercha les portraits et dessins qui se rapportaient à son plan, et en forma une précieuse collection dont le *Cabinet historique* commencera bientôt à publier le catalogue.

Son immense recueil de documents historiques, originaux et copies, ainsi que sa collection d'estampes, furent donnés par lui à la Bibliothèque du roi en 1710, moyennant une rente viagère de 4,000 livres, et une somme de 20,000 livres à payer après sa mort à ses héritiers. Il mourut le 27 mars 1715.

L'inventaire des volumes manuscrits, dressé en 1711 par Clairembault, en porte le nombre à 2,407. Cette collection fut mutilée de bien des manières. D'abord, un arrêt du Conseil, de 1717, décida qu'on vendrait publiquement ce que la Bibliothèque du roi ne voulait pas conserver. Clairembault s'empara d'une grande quantité de pièces dont il grossit ses propres collections. Les articles généalogiques furent distraits du recueil et destinés à

(¹) Voir la savante notice sur les collections de Gaignières, publiée par M. Léopold Delisle, dans son histoire du *Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 335. On peut aussi consulter, touchant les collections de Gaignières, les documents réunis par Clairembault dans le tome 436 de ses *Mélanges*.

former le premier fonds du Cabinet des Titres. Un vol important enleva en 1784 une portion de ces manuscrits. C'est par là qu'il faut expliquer les nombreuses lacunes qui existent dans le recueil de Gaignières. Ce fonds était resté, jusqu'à ces dernières années, séparé des autres et portait le nom de son auteur. Il a été récemment fondu avec les autres petites collections du fonds français et placé avec elles à la suite des divers manuscrits français de Saint-Germain-des-Prés.

L'importance et la valeur historique du fonds Gaignières nous ont paru mériter un Inventaire [illegible]é, dans lequel nous rétablirons en tête de chaque volume le numéro qu'il occupait dans l'Inventaire dressé en 1711. Nous y joindrons l'indication du numéro qui lui est donné aujo[illegible]i dans le fonds français. Nous suivrons également la clas[illegible]n primitive.

Il n'est pas besoin d'avertir no[illegible]urs que le *Cabinet historique*, s'occupant exclusivement de [illegible]stoire de France, nous ne donnons, quant à présent, que le d[illegible]illement des chapitres de l'Inventaire qui concernent l'hi[illegible] notre pays.

Cependant, nous ne renonçons [illegible] à compléter un jour l'inventaire de cette célèbre collection, ne voulant pas encourir le reproche de l'avoir tronqué arbitrairement.

Nota. — Les chiffres en *égyptienne* indiquent le numéro des volumes, dont nous donnons le titre général, lorsqu'il en existe, en caractères de *dix* points.

Le dépouillement des pièces est imprimé en caractères de *neuf* points. Les pièces qui forment le détail d'un article principal sont en caractères de *six* points, ainsi que les notes.

Pour la commodité du lecteur, nous avons numéroté chaque article; mais lorsqu'il y a des numéros d'ordre dans le manuscrit, nous les mettons entre crochets.

---

## HISTOIRE GÉNÉRALE DE FRANCE

**280**. (F. français 24,976). « Histoire abrégée des rois de France, depuis la première race jusqu'à la mort de Charles VII, en 1461. » In-8° sur vélin, avec vignettes.

On y trouve à la suite un poëme sur la guerre de Troie, et l'épitaphe de Charles VII. Ce livre appartenait à « noble homme Jehan de Littré ».

**281**. Chronique de Saint-Bertin. (Déficit.)

**282**. (F. fr. 23,277.) Vie de saint Louis, petit in-fol. sur vélin.

C'est une copie de la vie de saint Louis, par Guillaume de Nangis.

**283**. (F. fr. 25,012.) Chronique de Mgr saint Louis.

**284** [1 et 2]. (F. fr. 20,356-357.) Froissart, 2 vol. in-fol. sur vélin avec miniatures.

**285** [1 et 2]. (F. fr. 23,145-146.) Chronique de France, par Guillaume Crétin. 2. vol. petit in-fol.

**286** [1]. (F. fr. 20,345). Séjours des rois de France en différents endroits. 1 vol. in-f°.

C'est une collection d'itinéraires des rois pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles, recueillis sans ordre ni de dates, ni de personnes, ni de localités. L'emploi n'en serait commode qu'avec l'aide d'une table qui n'a jamais été faite.

**286** [2 et 3]. (F. fr. 20,346-47). Itinéraires des rois de France. 2 vol. in-f°.

Le classement est chronologique, de 1301 à 1700. Les indications sont très-peu nombreuses, et nulles même pour beaucoup d'années. L'énorme quantité de papier resté blanc dans ces deux in-folio a été mise à profit pour des notes concernant la bibliothèque, de peu d'intérêt.

**287**. (F. fr. 25,456). « Epitre en vers dans laquelle un fils de France (Henri II) raconte à son père ce qui se passa au ciel entre Mars et Pallas, au sujet de sa naissance, et ce que Génius lui dit avant d'entrer au sein de sa mère. » Petit in-4° sur vélin.

Sur la couverture on lit : *Epistre, partez de céans, allez au Roy, et, s'il luy plaist vous recevoir, dites que c'est son très-humble filx d'Orléans.*

**288**. (F. fr. 23,289.) Chronique du roi François Ier, de 1514 (1515) à 1542. Incomplet. In-4°.

**289**. (F. fr. 23,322). Recueil des choses les plus remarquables arrivées en ce royaume, de 1672 à 1678. In.-4°.

1. Charge de colonel des gardes-françoises donnée par le roi au duc de la Feuillade, p. 1.

2. Lettre de La Haye sur les affaires des Etats généraux, 7 janvier, p. 4.

3. Démission de P. Séguier, chancelier, et sa mort, p. 15.

4. Mémoire présenté par le chevalier Downing, ambassadeur d'Angleterre, aux Etats généraux des Provinces-Unies, p. 21.

5. Mort de Madame Marie-Thérèse de France, p. 34.

6. Mort de Madame duchesse douairière d'Orléans, p. 37.

7. Déclaration du roy de la Grande-Bretagne contre les Etats généraux des Pays-Bas, p. 45.

8. Nomination de M. d'Ali[illegible] à la charge de garde-des-sceaux, p. 57.

9. Combat naval livré par les Anglais et les Français, sous les ordres du comte d'Estrées, aux Hollandais, p. 59.

10. Prise de Grol sur les Hollandais par les troupes de l'évêque de Munster, et passage du Rhin par celles du roi, p. 77.

11. Prise d'Orsoy, Burich, Wesel et Rhinberg, p. 91.

12. Prise de Doesbourg, etc., p. 124.

13. Liste et description des places prises par le roi sur les Provinces-Unies, p. 141.

14. Siége et prise de Zutphen, p. 157.

15. Siége et prise de Nimègue, p. 171.

16. Election du prince d'Orange en la charge de général des troupes hollandaises, p. 185.

17. Obsèque du comte de Sandwick, amiral anglais, p. 192

18. Particularités de la prise de Grave, p. 200.

19. Siége de Groningue, p. 216.

20. Défaite du prince d'Orange par le duc de Luxembourg, p. 234.

21. Journée de Wœrden, p. 259.

22. Mort de Mgr le duc d'Anjou, p. 269.

23. Levée du siége de Charleroy, p. 271.

24. Prise de Bodengrave par le duc de Luxembourg, p. 288.

25. Journal du siége de Maestricht, p. 310.

26. Capitulation de Maestricht, p. 376.

27. Combat naval des Anglais et des Français, commandés

par le comte d'Estrées, contre les Hollandais, commandés par Ruiter, p. 394.

28. Entrée des troupes du roi en Franche-Comté, et prise de Gray, p. 415.

29. Journal du siége de Besançon, p. 432.

30. Prise de cette ville, p. 450.

31. Prise de la citadelle et capitulation, p. 471.

32. Siége de Dole, p. 499.

33. Prise de Dole et capitulation, p. 517.

34. Election du grand maréchal Sobieski comme roi de Pologne, p. 536.

35. Journée de Sintzeim, gagnée par le vicomte de Turenne.

36. Noms des officiers tués ou blessés, p. 554.

37. Bataille de Senef gagnée par le prince de Condé, p. 580.

38. Bataille de Ensheim gagnée par le vicomte de Turenne, p. 614.

**290**. (F. fr. 23,960). Journal des choses les plus mémorables qui se sont passées au siége de La Rochelle, par P. Mervault, rochelois. — 1628. — Pet. in-fol.

**291**. (F. fr. 21,493). Lettres sur la conquête de la Franche-Comté. — 1667-1668. — 1 vol. in-f°. Copies.

1. Lettres de M. le prince de Condé à M. de Louvois, du 11 décembre 1667 au 7 février 1668.

2. Lettres du roi à M. le prince de Condé, du 23 décembre 1667 au 8 février 1668.

3. Lettres de M. de Louvois à M. le prince de Condé, du 14 décembre 1667 au 26 janvier 1668.

4. Mémoires concernant les munitions nécessaires, les officiers, les vivres, etc.

5. Lettres de M. le prince à MM. de Roquelaure, Bouchut, etc.

6. Mémoires sur les fortifications d'Auxonne, Dole, Besançon, Salins, Saint-Jean-de-Losne, Fontaine-Française, Saint-Seine, Mirebeau, Rosière, Pontarlier, Chalon-sur-Saône.

7. Contrôle des troupes, etc.

**292**. (F. Fr. 25,028). Le triomphe de la France par les grands exploits du roy et de Monsieur, au commencement de la campagne de cette année. — 1677. — In-8°.

**293**. (F. fr. 23,255). Histoire des amours de Madame, par M. de Manicamp. — Petit in-folio.

1. Amours de Madame. 1re partie, p. 2.
2. Amours de Madame et du comte de Guiche ; de la comtesse de Soissons et du marquis de [illegible]. 2e partie, p. 16.
3. Table des noms supposé[illegible]ersonnes de la Cour, p. 50.

**294**. (F. fr. 25,029). Siége de Namur, 1692. — In-4°.

Dispositions pour la tranchée, et nouvelles du siége, jour par jour, du 25 mai au 29 juin 1692.

Ces documents sont placés en ordre inverse, c'est-à-dire qu'il faut commencer par la fin du volume.

**295**. (F. fr. 21,493). Batailles et siéges. — In-f°.

[1]. « Discours sur la bataille de Dreux près d'un autre que M. le maréchal de Biron donna à M. de Lisle-Noailles. Autre discours de la bataille de Dreux, 1563. »

[2]. Discours de la bataille de Jarnac, 1569.

[3]. Prise de Calais.

[4]. Nouvelles certaines de la bataille de Malleville. Lettre du capitaine Masse. 1569.

[5]. Ce qui a esté rapporté au roy de la perte de Noyon.

[6]. Articles accordés entre M. le maréchal d'Oquincourt, employé présentement au siége d'Angers, et le duc de Rohan.

[7]. Discours fait par Gaspart de Colligny... sur le siége de Saint-Quentin, 1557.

[8]. Discours de ce qui est advenu devant la ville de Saint-Quentin... jusqu'au jour qu'elle fut conquise, 1557. (Récit fait par un espagnol).

[9]. Double du numéro 7 ci-dessus.

**296**. Fanatiques (déficit).

**297**. (F. fr. 21,494). Armées. — In-f°.

1. Ordre de bataille de l'armée d'Allemagne de 1695.

2. Estat général des... tuez et blessez aux tranchées de la ville de Namur, depuis le 29 may jusqu'au 5 juin.

3. Estat des troupes de l'armée de Flandres, commandée par le maréchal duc de Luxembourg, 1693.

4. Promotion des officiers généraux faite le mardy 3 janvier 1696.

5. Etat de la flotte. Sans date.

6. Ordre de bataille de l'armée de Flandre.

7. Estat des officiers tuez et blessez au siége de Mayence, jusqu'au 9 septembre 1689.

8. Estat des officiers tuez ou blessez à la bataille de Fleurus, le 1er juillet 1690.

9. Estat des volontaires et des régiments où ils ont demandé à servir.

10. Estat du campement devant Philisbourg.

11. Modèle pour les états des troupes, 1689.

12. Estat des mestres-de-camp des régiments de cavallerie, 1689.

13. Noms des officiers prisonniers à la bataille de...

14. Régiments qui sont au service du roy, infanterie, 1689.

15. Estat de l'armée navalle de Brest en 1689. — *Idem* de Provence, 1689.

16. Estat des troupes pour la garde du Rhin.

17. Armée d'Italie, sous M. de Catinat.

18. La grande armée de l'empire commandée par M. l'Electeur de Bavière.

19. Estat des tuez et blessez à la bataille de l'abbaye de Staffarde, 18 août 1690.

20. Estat des bataillons de l'armée de M. de Catinat, en garnison à Pignerol et à Suze.

21. Liste des officiers ennemis tués ou blessés.

22. Estat des officiers généraux des armées du roy, de la Moselle, d'Allemagne, d'Italie, de Roussillon, de Normandie.

23. Estat des troupes de l'armée d'Italie.

24. Armée du maréchal de Luxembourg.
25. Promotion d'officiers généraux, 30 avril 1691.
26. Ordre de bataille de l'armée d'Italie, sous M. de Catinat.
27. Répartition des généraux et régiments impériaux pour la campagne de 1689.
28. Ordre de bataille de l'armée de Flandre.
29. Armée d'Allemagne.
30. Officiers généraux faits à Versailles, 1710.
31. Ordre de bataille de l'armée de Catalogne, 1710.

**298.** (F. fr. 21,492.) Siéges d'Aire et de Landau. — In-fol.

1 Récit du siége d'Aire, 1640.
2. Journal du siége de Landau.
3. Plan des attaques de Landau. 3 planches.

**299.** (F. fr. 23,323.) Pièces historiques et militaires. — In-fol.

1. Relation de l'histoire de Mademoiselle. — F. 1.
2. Relation du combat de Senef, par M. le Prince, 1671. — F. 7.
3. Lettre de M. le maréchal d'Humières, écrite à M. le marquis de Louvois, 12 avril 1677. — F. 15.
4. Lettre du roi au Parlement sur la naissance de M. le duc de Bourgogne. — F. 22.
5. Lettre de M. d'Alérac. Varsovie, 3 avril 1689. — F. 23.
6. Relation du combat de la rade de Bantrey en Irlande, 11 mai 1689. — F. 27.
7. Lettre du chev. de Forbin. A bord du *Léger*, 27 mai 1689. F. 30.
8. État des tués ou blessés. Au camp de Katoire, 19 septembre 1691. — F. 32.
9. Lettre de M. le maréchal de Luxembourg au roi sur le combat de Steinkerque, 4 août 1692. — F. 34. (Imprimé.)
10. Lettres du marquis de Montrevel, de MM. d'Artagnan et La Fons, sur le même sujet, 4 et 5 août 1692. — F. 38.
11. Lettre de M. de Puységur. Mons, 25 août 1692. — F. 53.

12. Mémoire sur les dispositions de la cour de Rome envers la France, 1692. — F. 56.

13. Nouvelles du camp de Heidelberg, 23 mai 1693. — F. 65.

14. Nouvelles du Quesnoy, 26 mai 1693. — F. 67.

15. Nouvelles du camp devant Roses, 31 mai-13 juin 1693. — F. 69.

16. Nouvelles du camp d'Ittelsheim, 14 juin 1693. — F. 85.

17. Nouvelles de l'armée du maréchal de Luxembourg, 15 juillet-9 août 1693. — F. 87.

18. Lettre de M. de Catinat au roi. Du camp de la Marsaille, 7 octobre 1693. — F. 109.

19. Ordre de bataille des armées d'Allemagne et de Flandres, 1694. — F. 112.

20. Nouvelles de l'armée d'Allemagne. Du camp de Wibelingen, 20 juin 1694. — F. 114.

21. Lettre adressée à Gaignières. Du camp de Palau (Palos), 27 août 1695. — F. 118.

22. Lettre du duc de Savoye, Victor-Amédée, au Pape. Turin, 6 juillet 1696. — F. 120.

23. Mémoire justificatif de Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre. — F. 121.

24. Ordre de bataille de la flotte. — F. 128.

25. Nouvelles de la cour. 1699-1702. — F. 129.

26. Lettre de M. de Crenan à M. de Saint-Pouange. — M. le maréchal de Villeroy fait prisonnier. Février 1702. — F. 136.

27. Lettre du maréchal de Villeroy, prisonnier, au cardinal d'Estrées. Inspruck, 18 février 1702. — F. 138.

28. Lettre du roi d'Espagne Philippe V, conférant au comte de Toulouse les pouvoirs de commandant de toutes ses forces navales, 18 mai 1702. — F. 144.

29. Lettre adressée au duc d'Harcourt, portrait du roi de Suède (Charles XII). Varsovie, 30 juin 1702. — F. 147.

30. Nouvelles du camp de Haguenau, 7 juillet 1702.—F. 14[illegible]

31. Précis de la lettre écrite au roi des Romains par le d[illegible] de Bade. Octobre 1702. — F. 151.

32. Nouvelles de l'armée de Flandre. — De l'armée d'Italie, 1703. — F. 154.

33. Lettre autographe du comte de Gramont à Mademoiselle **. Ce dimanche six, à Fontainebleau. — F. 157.

34. Nouvelles de la prise du fort de Kiel, 9 février 1703. — F. 164.

35. Nouvelles diverses. Mars-mai 1703. — F. 167.

36. Prise de 4 vaisseaux hollandais près de Lisbonne, 10 juin 1703. — F. 173.

37. Nouvelles de l'armée d'Allemagne. — De l'armée d'Italie. — Juin-Décembre 1703. — F. 174.

38. Mémoire présenté aux cantons suisses par l'ambassadeur de Savoye, 23 octobre 1703. — F. 182.

39. Lettre du roi d'Espagne au duc de Vendôme, 2 janvier 1704. — F. 187.

40. Lettre du comte d'Arco, à l'électeur de Bavière, écrite après le combat de Schellenberg, 2 juillet 1704. — F. 189.

41. Nouvelles de l'armée d'Italie, 22 juillet 1704. — F. 195.

42. Nouvelles de la défaite de Hochstet, 13 août 1704. — F. 197.

43. Relation du combat naval de Velez-Malaga, 24 août 1704. — F. 206.

44. Mémoire de la manière dont M. de Barbezières, lieutenant-général, a esté pris par les troupes de l'empereur, février 1703. — F. 212.

45. Lettre du maréchal de Villars, Sarbruck, 21 avril 1705. — F. 220.

46. Nouvelles des troubles religieux de Nîmes, 22 avril 1705. — F. 221.

47. Nouvelles diverses, juin-juillet 1705. — F. 223.

48. Relations de la bataille de Ramillies, 23 mai 1706. — F. 229.

49. Apologie des gardes-du-corps, 1706. — F. 253.

50. Manifeste du roi d'Espagne, Philippe V, 7 juillet 1706. — F. 257.

51. Nouvelles de l'escadre de la Méditerranée, 21 août 1707. — F. 259.

52. Lettre du duc Antoine Ulric au duc Rudolf-Auguste, son frère. — F. 262.

**300** [1]. (F. fr. 20,.24). — Pièces historiques (in-fol.).

1. Ligne héréditaire entre les maisons d'Autriche et de Bourgogne avec les lignes des Suisses, 7 février 1511. — F. 1.

2. Serment fait par François Ier d'observer le traité de Cambray, 1516. — F. 12.

3. Déclaration de l'empereur Charles-Quint, touchant le traité de trêve fait à Nice, 1538. — F. 14.

4. Extrait d'un traité fait entre François Ier et les Suédois, à Calmar, 1541. — F. 18.

5. Dilucidatio tractatus perpetuæ pacis inter Henricum VIII Angliæ regem, et Carolum V Romanorum imperatorem, 16 janvier 1546. — F. 19.

6. Ordonnances royales touchant les prévots des maréchaux, 1549-1580. — F. 26.

7. Extrait de la harangue du chancellier Olivier en Parlement, séant le roy Henry II après son sacre. — F. 29.

8. Sept lettres en italien d'un auteur inconnu, adressées de Paris à Gio. Angelo Papio, concernant les faits militaires et politiques, octobre 1552-février 1553. — F. 31.

9. Lettre du connétable de Montmorency à M. des Chenetz. Paris, 24 janvier 1553. (Orig.) — F. 38.

10. Lettre du même au roi. Amiens, 25 juillet 1553. (Orig.) — F. 39.

11. Lettre de M. de l'Aubespine au cardinal de Lorraine. 5 décembre 1555. (Orig. aut.) — F. 40.

12. Lettre de ... au roi Philippe II (en espagnol). Valladolid, 6 juillet 1557. (Copie). — F. 42.

13. Lettre du duc d'Etampes au roi. Lesneven, 31 août 1558. (Orig.) — F. 44.

14. Cartel du duc de Chastellerault, seigneur écossais, portant un défi au chevalier de Sèvre, ambassadeur de France en Angle-

terre, et réponse dudit chevalier de Sèvre. Mars 1559. — F. 14.

15. Avis de la Cour de France, 30 septembre 1559. (Double copie). — F. 52.

16. Extrait d'une lettre de l'évêque d'Acqs à M. Dolu. Venise, 21 janvier 1560. — F. 57.

17. Lettre de l'évêque de Cambray à l'évêque d'Acqs. Lyon, 20 août 1560. (Copie). — F. 58.

18. Extrait d'une lettre de M. de Noailles, abbé de L'Isle, à l'évêque d'Acqs. Fontainebleau, 24 juillet 1560. (Copie). — F. 59.

19. Extrait d'une lettre du même au même. Paris, 11 septembre 1560. (Copie). — F. 60.

20. Extrait d'une lettre du sieur Milas à l'évêque d'Acqs. Fontainebleau, 9 mars 1560. — F. 61.

21. Lettre de Ludovic de Birague au roi. Turin, 24 juillet 1561. (Copie). — F. 62.

22. Nouvelles envoyées au cardinal de Ferrare, le 31 octobre. — F. 68.

23. Lettre du prince Charles de Lorraine au roi. Besançon, 11 janvier 1562. (Copie). — F. 68 *bis*.

24. Advis de la Cour estant à Bloys, du 7 février 1562. — F. 69.

25. Advis de Bourdeaulx, du 7 novembre 1563. — F. 71.

26. Advis de Paris, du 23 novembre 1563. — F. 74.

27. Lettre de M. Dufour à l'évêque d'Acqs. 24 novembre 1563. (Orig.) — F. 75.

28. Advis de la Cour du 24 septembre 1565. — F. 77.

29. Advis de Moulins, du 16 janvier 1566. (Double copie.) — F. 79.

30. Sommation faite par le roi Charles IX au prince de Condé, à l'amiral et à d'Andelot, de venir trouver le roi. 7 octobre 1567. — F. 81.

31. Sommation faite de la part du roi au prince de Condé et autres seigneurs... de poser les armes et de venir trouver le roi. 7 octobre 1567. — F. 84.

32. Noms de ceux qui ont été tués, pris ou blessés à la bataille de Jarnac. 1569. — F. 87.

33. Estat des sommes de deniers que les manans et habitans des villes et bourgs... de la seneschaulcée de Poictiers doibvent porter pour... paier et licentier les gens de guerre. Mars 1578. — F. 88.

34. Extrait d'une lettre de l'évêque d'Acqs à l'abbé de Lisle. Venise, 22 octobre 1571. — F. 91.

35. Département des compaignies de gendarmerie et des commissaires... des guerres, ordonnez pour en faire la monstré, au 25e d'avril 1572. Blois, 21 mars 1572. — F. 92.

36. Extraits de lettres, de novembre 1572 à mai 1573. — F. 94.

37. Advis de la Cour du 4 novembre 1577. — F. 96.

38. Advis et opinion de Monsieur, frère du roy, sur la dispute de M. de Montpensier et de Nevers, 1580. — F. 97.

39. Récit d'opérations militaires près de Cambray, en août 1581. — F. 98.

40. Extraits de diverses lettres, concernant des faits de guerre, notamment la bataille de Dreux, 1562. — F. 101 et suivants.

41. Nouvelles et avis sur les opérations militaires, de dates incertaines et confuses. — F. 108.

42. Nouvelles du camp du prince de Navarre. 1569. — F. 114.

43. Lettre de M. de Calhac, racontant la bataille de Dreux, 1562. — F. 116.

44. Traité faict à Joinville pour exclure Henry de Navarre et le prince de Condé de la succession du royaume. 31 décembre 1584. — F. 117.

45. Nouvelles de la cour du 4 mars 1585. — F. 130.

46. Estat de la recepte et despense faicte pour les réparations et fortifications de la ville d'Avranches en 1589. — F. 132.

47. Lettre du roy (Henri IV) aux ecclésiastiques. 1491. — F. 144.

48. Traicté entre Henry IV, roy de France, et les Estats généraulx des Provinces-Unies des Pays-Bas. La Haye, 31 octobre 1596. — F. 145.

49. Inventaire de documents de diverses dates. — F. 154.

50. Discours de ce qui se passa lundy 26 octobre (1598) au logis de M. le chevalier, entre M. d'Espernon et M. de Rosny. — F. 162.

51. Lettre du roy de Navarre au roy Henry III. Bergerac, sans date. — F. 168.

52. Lettre du duc d'Anjou au roi Henri III, après sa sortie de prison. — F. 170.

53. Advis charitable de la France gémissante aux peuples voisins des Pays-Bas. 26 avril 1667. — F. 172.

54. Mémoire pour servir d'instruction à M. le prince de Lillebonne, allant trouver Sa Majesté de la part du duc de Lorraine. 8 janvier 1669. — F. 176.

55. Discours d'un véritable Hollandois sur les affaires présentes. Mai 1667. — F. 178.

56. Liste des morts et blessés au siége d'Yssoire. — F. 185.

**300**[2] (F. fr. 20,625). Pièces historiques (suite), règnes de Louis XIII et de Louis XIV, in-f°.

1. Ordonnance du roi Louis XIII, pour défendre de faire entrer des armes en France. Paris, 2 mai 1608. — F. 1.

2. Lettre de M. de Reffuge. Amiens, 24 août 1626. — F. 1 *bis*.

3. Ordonnance de Louis XIII pour la publication de la paix avec l'Angleterre, 20 mai 1629. — F. 2.

4. Ordonnance de Louis XIII contre les Français qui sont au service du duc de Savoye. Lyon, 7 mai 1630. — F. 3.

5. Lettre racontant la défaite et l'arrestation de M. de Montmorency à Castelnaudary, Septembre 1632. — F. 4.

6. Déclaration de Louis XIII par laquelle il met son royaume sous la protection de la Sainte-Vierge, 10 février 1638. — F. 5. (Imprimée.)

7. Instruction donnée au sieur de Saint-André, commandé pour mener le secours dans Verceil, le 19 juin 1638. — F. 8.

8. Lettres de Louis XIII, par lesquelles il nomme M. de Reffuge pour commander dans Mouzon. Saint-Germain-en-Laye, 30 décembre 1638. — F. 23.

9. Lettres de M. de Reffuge, gouverneur de Mouzon, du 19 janvier au 25 juillet 1639. — F. 24 et suiv.

10. La vérité du siége de Mouzon. — F. 44.

11. Pronostic à Picolomini sur le siége de Mouzon. Poésie par H. Godefroy. — Sonnets sur le même sujet. — F. 51.

12. Lettre de M. de Reffuge. Mouzon, 2 août 1639. — F. 55.

13. Lettre de N. . de Grand-Pré, à Mme de Tréchine, sur le siége de Mouzon. Grand-Pré, 20 juin 1639. — F. 56.

14. Plusieurs lettres de et à M. de Reffuge et sur lui, du 9 août 1639 au 14 juin 1640. — F. 57.

15. Traité du roi avec le prince de Monaco, 8 juillet 1641. — F. 84.

16. Sentence prononcée contre Cinqmars et de Thou, 12 septembre 1642. — F. 85.

17. Articles arrêtés par les députés des quatre compagnies souveraines de Paris, 1648. — F. 86.

18. Propositions faites en l'assemblée des députés des quatre cours de Parlement, des Comptes, des Aides et Grand-Conseil, 1648. — F. 87.

19. Lettres de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince au Parlement, 1648. — F. 94.

20. Discours sur la députation du Parlement à M. le prince de Condé, 1648. — F. 96.

21. Règlements contenus dans l'acte de nomination du protecteur des Etats d'Angleterre, 1653. — F. 115.

22. Lettre des Etats-Généraux des Provinces-Unies, au roi Louis XIV, 1660. — F. 116.

23. Etat des payements des garnisons et officiers des places fortes de France, pendant les six premiers mois de 1661. — F. 120.

24. Relation du camp de Gigeri, septembre 1664. — F. 123.

25. Manifestes de D. Francisco de Monza, gouverneur des Pays-Bas et de Bourgogne, contre la France, 1667. — F. 125.

26. Lettres de M. de Saint-André-Monbrun, général des armées de Venise, à l'ambassade de cette République en France. Candie, juin 1668. — F. 125 [a].

27. Pièces concernant le mariage de Mademoiselle avec M. [illegible]

[illegible] de M. Le Laboureur pour justifier le mariage, et réponse [illegible] 1670. — F. 127

[illegible] sur le rang des princes du sang, 1670. — F. 133.

[illegible] d'un Concile de Thiède, touchant la mésalliance des princes. [illegible]

[illegible] des principaux du clergé ; — des principaux de la noblesse [illegible] des magistrats ; — des ambassadeurs ; — des dames. — F. 13[illegible]

[illegible] de Madame, [illegible], sur le mariage de Mademoiselle [illegible]

[illegible] de M. Le Laboureur sur le mariage de Mademoiselle, 167[illegible]

[illegible] de Mme de Sévigné à M. de Coulanges sur le même sujet, 167[illegible]

[illegible] de Mademoiselle. — F. 161.

[illegible] de la comtesse de Nogent avec le comte de Lam[illegible] à Pignerol. — F. 163.

[illegible] des Hollandais au roi, décembre 1671. — F. 16[illegible]

[illegible] réponse du roi à cette lettre. — F. 170 v.

[illegible] du camp du bord du Rhin, 1[illegible]

[illegible] qui s'est passé en Hollande aux sièges fai[illegible] 1672. — F. 174

[illegible] au lac Cutario (Ca[illegible]

[illegible] aux Espa[illegible] 1675. — F. 19[illegible]

[illegible] Palerme, [illegible] mai 1676. — [illegible]

[illegible]

[illegible] de Tabago, mai 167[illegible]

[illegible] qui s'est passé à la prise de l'île de Tabag[illegible] 1678. — F. 203.

38. Lettre de Hercule de La Roche, contenant ce qui s'e[illegible] passé à l'attaque de Gorée, 167[illegible]. — F. 204 v.

(A continuer.)

# INVENTAIRE DES REGISTRES

## DU TRÉSOR DES CHARTES

*Suite.* (Voyez page 1.)

---

## REGISTRE B (SUITE).

### BOITE 11 *(suite)*.

5. Lettres du roi Charles IV, le Bel, pour la notification et publication de ladite composition. — Paris, 3 avril 1321 (1322). — F. 40.

6. Lettres du même, confirmant le choix fait du contrôleur à la recette des émoluments provenant des draps (ci-dessus, n° 3). — Paris, 12 avril 1322. — F. 43.

### BOITE 12.

1. Lettres de P., archevêque de Narbonne, concernant un accord entre le roi Louis VIII et Agnès, veuve de Raymond Roger, vicomte de Béziers. — Octobre 1226. — F. 46.

2. Acte du serment prêté par les prud'hommes et la communauté de Béziers, à B., évêque de cette ville. — 29 avril 1226. — F. 46.

3. Lettres du cardinal de Saint-Ange, légat du Saint-Siége, portant décision sur une contestation entre le roi et l'évêque de Béziers, relative aux biens des hérétiques tombant en commise. — 30 décembre 1229. — F. 47.

4. Lettres de Philippe-le-Bel, portant confirmation d'une transaction passée entre son sénéchal de Carcassonne, et l'évêque de Béziers et son église, touchant certains droits. — Paris, septembre 1390. — F. 47, verso.

5. Requête présentée au roi Philippe le Bel par plusieurs évêques et abbés du Languedoc, pour empêcher qu'il ne soit

établi de cour de justice à Pézenas, au préjudice de celle de Béziers. — Sans date. — F. 53.

BOITE 13.

1. Lettres de Bertrand, évêque du Puy en Velay, portant que le roi Philippe Auguste lui a donné, pour lui et ses successeurs, le château d'Arzo, etc. — Juin 1212. — F. 55.

2. Lettres de R., évêque du Puy, portant que le roi Philippe Auguste lui a accordé et à Pons de Montlaur, certain péage près du château de Charbonnières, sous certaines conditions. — Novembre 1219. — F. 55.

3. Lettres du doyen et du chapitre du Puy, déclarant que, avec l'agrément de l'évêque, ils se proposent d'achever une clôture de murs près leur cloître. — 27 juillet 1237. — F. 56.

4. Lettres de Bernard de Ventadour, évêque élu du Puy, portant convention entre le roi et lui au sujet des biens qui doivent être compris dans la régale de son évêché. — Juin 1254. — F. 56, verso.

5 à 8. Déficit.

9. Déclaration du chapitre du Puy, touchant l'incompétence du pape et la compétence exclusive du roi dans les appels en matière de temporalité. — Avril 1307. — F. 57.

BOITE 14.

1. Bulle du pape Clément (IV), accordant aux frères de l'hôpital royal de Compiègne la faculté d'avoir un cimetière, nonobstant l'opposition de l'abbé de Saint-Corneille. — Pérouse, février de la première année du pontificat. — F. 61.

2. Bulle du même, commettant l'évêque de Soissons pour consacrer la chapelle du susdit hôpital et le cimetière. — Même date. — F. 61.

3. Bulle du même, incorporant ledit hôpital à l'ordre de la Trinité et des Captifs, et ordonnant au provincial de cet ordre

de commettre un de ses religieux pour le gouverner, sous le bon plaisir du roi. — Même date. — F. 62, verso.

4. Bulle du même, enjoignant à son légat en France de faire cesser l'opposition faite à l'établissement dudit hôpital par le monastère de Saint-Corneille. — Même date. — F. 62, verso.

5. Bulle du pape Urbain (IV), confirmant la création de prébendes dans l'église N.-D. de Saumur. — Civita-Vecchia, janvier, l'an IIe du pontificat. — F. 63, verso.

6. Bulle du pape Alexandre (IV), approuvant le projet du roi de France d'établir à Compiégne un couvent de Frères prêcheurs. — Viterbe, août, l'an IIIe du pontificat. — F. 64.

BOITE 15.

Lettres du roi Charles V, en confirmation et augmentation de celles par lesquelles il avait assigné le douaire de Jehanne de Bourbon, sa femme, lorsqu'il n'était encore que régent. — Vincennes, 2 mai 1375. — F. 66.

BOITE 18. (16 et 17 manquent.)

1. Lettres de Henri (II), roi d'Angleterre, accordant à l'abbaye de Saint-Florent, de Saumur, un péage du pont sur la Loire, pour servir à sa reconstruction. — 1162. — F. 75.

2. Lettres d'Ernauld, abbé, et de tout le couvent de Saint-Pierre, de Chartres, déclarant l'abandon fait par eux au roi Philippe Auguste, de leurs moulins, sous certaines conditions. — Novembre 1195. — F. 76.

3. Lettres du doyen et du chapitre de Sens, déclarant que le roi Philippe Auguste, leur a concédé la faculté de construire deux moulins et deux arches à Pont-sur-Yonne. — Mars 1213 (1214). — F. 76, verso.

4. Lettres de Richard, abbé, et de tout le couvent du Bec, par lesquelles il appert du délaissement fait au roi par le prieur de Saint-Nicaise, de Meulan, d'une pêcherie et d'une dîme audit lieu. — 1221. — F. 77.

5. Lettres de l'abbé et du couvent de la Court-Dieu, touchant le délaissement par eux fait au roi de leur pêche en l'eau dite *Ussentia*. — Février 1221. — F. 77, verso.

6. Déclaration faite par Enguerrand de Coucy, de faire enlever le pont de Bautor, quand il en sera requis par le roi. — Octobre 1227. — F. 78, verso.

7. Lettres de Mathieu de Montmorency, connétable, déclarant le don à lui fait par le roi de son vivier de Beu, sous certaines réserves. — Mars 1224 (1225). — F. 78.

8. Engagement pris par Enguerrand de Coucy, de faire enlever le pont qu'il a fait faire sur la rivière dite *Aquila*, quand le roi le demandera. — 1232. — F. 78.

9 et 10. Lettres de l'évêque de Senlis, ratifiant des lettres des doyen et chapitre de Saint-Thomas de Crespy, d'août 1240, par lesquelles ils délaissent au roi Louis IX la pêcherie qui leur avait été donnée au vivier d'Antilly par Aliénor, comtesse de Vermandois et de Valois, en échange de deux muids de blé de rente annuelle. — Septembre 1240. — F. 78 verso et 79.

11. Lettres de l'abbé et du couvent de Saint-Florent de Saumur, par lesquelles ils s'obligent envers le roi à se charger de la dépense de la construction du pont de Saumur. — Mai 1264. — F. 79.

12. Lettres de Pierre, évêque de Meaux, contenant la vente faite à Blanche, reine de France, par Jehan de Germaincourt, chevalier, de toute l'eau et pêcherie entre le vivier de Tannevaux et le moulin d'Antilly, pour la somme de 20 livres parisis. — Août 1251. — F. 80 verso.

13. Lettres du prieur et du couvent de *Belliregis*-sur-Aube, portant vente au roi des droits et actions qui leur appartiennent dans les moulins du Pont-de-la-Trinité, à Bar-sur-Seine. — Octobre 1290. — F. 81.

14. Lettres de Jehan de Marle, prévôt de Paris, contenant la vente faite au roi Philippe-le-Bel, par Jehan de Vayse, chevalier, d'un étang près Burille-le-Comte, diocèse de Chartres,

moyennant 150 livres tournois. — Octobre 1291. — F. 81 verso.

15. Lettres du prévot de Grez, contenant le délaissement fait au roi, par Jehan de la Chappellette, d'une part qu'il avait en la rivière de l'Ourcq. — Janvier 1309 (1310). — F. 83 verso.

16. Lettres du prévôt de Sens contenant la vente faite au roi par Jehan de Vertilly, écuyer, et sa femme, d'une portion d'étang, prés et moulins, en la ville de Chastelle. — Mars 1318. — F. 84.

17. Lettres du prévôt de Paris, contenant la vente faite au roi par Gilles de Clamart, écuyer, de sa part en un moulin banal situé à Pont-sur-Seine. — 5 mai 1327. — F. 85.

18. Lettres du roi Philippe-le-Bel, autorisant la construction d'un port sur la Charente, près d'Angoulême. — Paris, juillet 1280. — F. 86.

BOITE 19.

1. Lettres du roi Louis IX, enjoignant aux baillis de Vermandois et de Senlis d'exécuter les ordres des commissaires députés pour le fait des restitutions et amendes. — Paris, août 1268. — F. 88.

2. Lettres du roi Philippe le Bel, au pape, pour accréditer près de lui les députés chargés de négocier la concession des dîmes sur les revenus ecclésiastiques, pour poursuivre l'affaire d'Aragon. — 26 décembre 1288. — F. 88.

3. Lettres du même, enjoignant d'obéir à ses commissaires chargés de grandes affaires. — Du camp, près Douay, juin 1397. — F. 88 verso.

4. Lettres du même, qui confèrent le commandement des armées de terre et de mer à Jehan d'Harcourt et à Mahy de Montmorency. — Paris, mai 1295. — F. 89.

5 à 9. Lettres du même, conférant à certains commissaires y désignés les pouvoirs de traiter plusieurs affaires. — Montpellier, février 1303. — F. 89 verso.

10. Lettres du roi Jean II, portant nomination et pouvoirs de certains députés chargés de traiter différentes affaires avec le comte, les nobles et les communautés de Flandre, notamment le mariage d'un des fils du roi avec la fille dudit comte. — Paris, avril 1350. — F. 92.

## REGISTRE C

### BOITE 20.

1. Lettres de Philippe de Valois, confirmant l'autorisation donnée par Charles IV (le Bel) à la reine sa femme, de disposer par testament de la somme de 16,000 livres. — Rouen, 28 mars 1327 (1328). — F. 2.

2. Vidimus des lettres de Philippe de Valois, mandant à l'archevêque de Sens de délivrer toutes les lettres relatives à un don de 6,000 livrées de terre fait par le roi Charles le Bel à la reine sa femme et à sa fille. — 7 septembre 1330. — F. 2 verso.

3. Lettres de Jean, duc de Normandie, fils de Philippe de Valois, confirmant les lettres citées au n° 1 de cette boîte. — Vincennes, 7 août 1339. — F. 3 verso.

4. Lettres du roi Philippe de Valois sur le même objet. — Même date. — F. 6 verso.

5. Vidimus du prévôt de Paris, du 9 mars 1376 (1377), d'un accord entre la reine Jeanne, veuve de Charles le Bel, au nom de ses deux filles, et le comte d'Evreux et sa femme, touchant leurs droits respectifs au royaume de Navarre. — Avril 1342. — F. 9.

6. Lettres de Jeanne, veuve de Charles le Bel, déclarant l'assignation des sommes à payer pour remplir les legs de son testament. — Brie-Comte-Robert, 5 octobre 1366. — F. 11.

7. Attestation donnée par ladite reine Jeanne que les sommes léguées par elle montent en tout à 20,000 livres tournois. — Paris, 19 décembre 1366. — F. 12.

8. Lettres de Charles V, portant assiette de la somme de 15,000 francs d'or, à payer pour les legs du testament de ladite reine Jeanne sur les monnaies de Tournay et de Saint-Quentin. — Paris, 23 septembre 1366. — F. 12, verso.

BOITE 21.

1. Hommage du fief de Sisson, rendu au roi par Jean, comte de Roucy. — 7 janvier 1220. — F. 15.

2. Lettre de Philippe V (le Long), confirmant l'accord fait entre Jean, comte de Roucy, et Olivier de Clisson, — La Forêt-les-Milly, novembre 1320. — F. 15.

3. Procuration donnée par Robert, comte de Dreux, pour se désaisir de la terre de Braine, en faveur de Jean, comte de Roucy. — Décembre 1323. — F. 17, verso.

4. Lettre de Jean, comte de Roucy, certifiant au roi que Pierre de Brienne a annexé à la commune de Crandelain la ferme de Coillieges. — Sans date. — F. 18, verso.

5. Lettre des commissaires du comte de Roucy, déclarant au roi que les habitants de la commune de Cerny, travaillant de leurs mains, ne doivent point le droit de vinage. — Sans date.

BOITE 22.

1. Lettres de Richard, fils aîné de Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, déclarant au roi qu'il lui doit mille marcs d'argent pour le rachat des terres d'Amboise et de Mont-Trichard. — Avril 1221. — F. 23.

2. Lettres de Jacques, évêque de Soissons, déclarant devoir au roi 20 livres parisis pour le service d'une année. — Mai 1226. — F. 23.

3. Lettres de Simon de Beausault, déclarant devoir au roi 3,000 livres parisis pour le rachat de la terre de Breteuil. — Novembre 1226. — F. 23, verso.

4. Lettres de Thomas et Amédée de Savoye, reconnaissant devoir au roi Philippe III la somme de 7,000 livres, empruntées

par leur père, Thomas, comte de Savoie, à la reine, femme de Louis IX. — Mai 1270. — F. 34.

5. Obligation souscrite par l'abbé de la Couture du Mans, de la somme de cent livres, à payer au roi sur le produit des dîmes. — Janvier 1261 (1262). — F. 24, verso.

6. Lettres de Raoul de Fougères, chevalier, reconnaissant devoir au roi Louis IX, 500 livres tournois pour le rachat de plusieurs terres. — Février 1240 (1241). — F. 24.

7. Lettres de Jean, sire de Trichâteau, se portant garant pour Odet, seigneur de Bourbon, de la somme de 1,000 livres tournois due au roi pour le rachat de la terre de Bourbon. — Octobre 1249. — F. 25, verso.

8. Promesse par Gautier de Ligne, chevalier, de payer au roi une amende pour le compte de son fils. — Février 1239 (1240). — F. 26.

9. Lettres de Pierre Savaris, chevalier, reconnaissant devoir au roi Louis IX, 700 livres tournois pour le rachat de la terre de Montbason et de Colombiers. — Mai 1250. — F. 26, verso.

10. Acte du sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, renfermant des lettres de Louis IX, ordonnant de rendre aux enfants de Beraud de *Bisagio*, le château de Bisagio, le 29 novembre 1256; serment de le rendre au roi sur sa demande, etc. — Février 1256 (1257). F. 26, verso.

11. Obligation de Guillaume Morin, chanoine du Mans, de payer au roi 100 livres tournois, pour la dîme des deniers provenant du testament de feu Geffroy, évêque du Mans. — 1261. — F. 28, verso.

12. Quittance donnée au roi Philippe III par des marchands de Plaisance, de 25,000 livres tournois, par eux prêtées, sous sa garantie, au pape Grégoire X. — 15 août 1272. — F. 29.

13. Lettres du même roi relatives à ce prêt fait au pape Grégoire X. — Juillet 1272. — F. 29, verso.

(A suivre.)

# LA GUIENNE

## DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CETTE PROVINCE ET PARTICULIÈREMENT A L'HISTOIRE DE BORDEAUX

---

Nous avons déjà donné, tome VII de ce recueil, année 1861, pages 145-157 et 178-184, un assez grand nombre de documents pour l'histoire du Bordelais. — Nous y renvoyons le lecteur.

---

1. — Recueil de quelques pièces concernant la Guienne et le Limosin. — F. fr. 23,190.

2. — Extrait des titres pour la ville de Bordeaux. — Dupuy. 220.

3. Priviléges de l'église de Saint-André de Bordeaux, fort anciens. — Gironde. — F. fr. 23,023.

4. — Extrait du cartulaire du monastère de Sainte-Croix, à Bordeaux. — F. fr. 20,494 f° 184.

5. — Papiers concernant l'archevêché de Bordeaux. — Arch. nat. L. 729.

6. — Papiers relatifs au prieuré et à l'hôpital de Saint-Julien, de Bordeaux. — 1264-1532. — *Ib.* M. 52.

7. — Papiers des Oratoriens de Bordeaux. — *Ib.* M. 221.

8. — Procédures instruites par M. Boulanger, conseiller en la cour des monnaies, commissaire député dans la généralité de Bordeaux. — Arch. nat. Z. 676.

9. — Arrêts rendus par la cour des aides de Bordeaux, pièces produites, une liasse. XVII^e siècle. — Arch. nat. *Ib.*

10. — Pièces concernant la ville et les affaires de Bordeaux. — F. Sérilly. 199.

11. — Mémoire sur les grands jours de Guyenne. — Ve Coll. 214.

12. — Union à la couronne de la chastellenie de Taillebourg, près de Bordeaux, et de la terre de Cluseau, faite par le roy Charles VI à Paris, avril 1407. — Layettes du Trés. des ch. — Unions et don. n° 11.

13. — Observations sur la ville de Condom et sur La Réole. — Dup. 220.

14. — Lettres de Louis, fils du roi de France, duc d'Anjou et de Touraine, lieutenant pour le roi au pays de Languedoc, à Etienne de Montmeian, trésorier des guerres, pour entendre les comptes de Jehan de l'Église, receveur d'Agen, au sujet des réparations faites au château de La Réole. — Du 9 mai 1377. — 645[5]. Gaign.

15. — Comptes des domaines du Bordelais de 1759 à 1790. — Arch. nat. P. 2928-2929.

16. — Aveux et hommages dans le Bordelais transmis par les trésoriers de la généralité. — *Ib.* P. 523-536.

17. — Terriers de la vicomté d'Auvillars, 1418-1667. — *Ib.* P. 1428, 1441-1443.

18. — Papiers de la commanderie de Malte à Bailac, commune de Bernos. — De Libourne (ordre du Saint-Esprit), S. 4832.— Hôpital de Bazas, S. 4921. — Maladrerie de Sainte-foy-la-Grande. — Arch. nat. S. 4812, S. 4817.

19. — Mandement de Louis, fils du roi de France, et son lieutenant en Languedoc, à Ambroise Beth, trésorier de Carcassonne, de délivrer aux jurés et université de Bazas deux cents francs d'or, pour être employés aux réparations de ladite ville. — Du 16 mai 1377. — 650[2]. Gaign.

20. — Notice sur la ville de Bazas, avec pièces justificatives, f° 1 à 18. — Armoires de Baluze, 211.

21. — Lettres par lesquelles le roy déclare recevoir sous sa

garde et sa protection, à la prière de Bernard de Solere, prieur de l'hospital du Saint-Anthoine de Pont-d'Oie, diocèse de Bazas, ledit hopital, le prieur et les frères avec tous leurs droits et possessions. — Bréquigny 1, f° 281.

22. — Imposition mise sur le Rouergue par Blaise de Monluc, lieutenant général en Guyenne, de trois mille cent vingt-cinq livres douze sols six deniers tournois, faisant partie de trente mille livres accordées au roy par les Etats des provinces de Rouergue, Quiercy, Agenois, Bazadais et rivière Verdun, pour l'entretien, pendant trois mois, de mille hommes de guerre faisant partie du camp qui doit être formé dans la Guyenne et le Languedoc, 20 août 1569. — Arch. nat. K. 98, n° 7.

23. — Confirmation, par Louis XI, des foires de Libourne. — 1461. — Dupuy, 318.

24. — Pouillé ou recensement de l'abbaye de Blaye, Conques et Moissac. — F. fr. 17,609.

25. — Monstre et veue faicte en la ville de Blaye le 4 octobre 1474 par le comte de Cominge, seigneur de Lescun et capitaine de Blaye. — F. fr. 21,498, f° 222.

26. — Lettre écrite de Bordeaux sur la livraison de la place de Cadillac au duc d'Epernon, p. 37. — F. fr. 20,565.

27. — Mémoires concernant la terre d'Esparre. — Anc. 9906.

28. — Anciennes Chartres de Guillaume, duc d'Aquitaine, et autres. — Dup. 220.

29. — Titres de la connétablie de Bordeaux. — 1253. — Dup. 153.

30. — Relaxatio facta per Regem Hispaniæ regi Angliæ de Vasconia. 1254. — Dup. 220.

31. — Traité entre le roy Saint Louis et Henry, roy d'Angleterre. 1259. — Dup. 220.

32. — Arrêt pour le chapitre de Bordeaux sur le fait de la monnoie. 1275. — Dup. 761.

33. — Compte en papier rendu par Fayditus de Guirandonis, de la recette par lui faite de la part et portion de l'archevesché de Bordeaux et des éveschés suffragands dans un subside ordonné par le pape pour le châtiment des rebelles et hérétiques d'Italie. 1326. — Anc. f. 9434.

34. — L'acte de l'hommage fait par le roy d'Angleterre au roy. 1329. — Dup. 220.

35.— Lettre de l'hommage lige du duché de Guyenne, fait par le roy d'Angleterre au roy Philippe de Valois. 1354. — Dup. 220.

36. — Estat des biens et rentes des archeveques de Bordeaux, particulièrement dans la ville de ce nom, dressé en 1356, terminé par une table. Manquent les feuillets 25, 26, 27, 28, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 46, 47, 48 et 49. — Cart. 112.

37. — Ordre donné par Charles VI aux généraux des aides pour la guerre en Languedoc, d'exempter les habitants de Montréol d'une partie du subside levé pour faire une expédition contre le duc de Lancastre qui occupoit la ville de Bordeaux, et pour envoyer des soldats au roi d'Espagne. Paris, 29 mars 1388. — Arch. nat. K. 53, n° 75.

38. — Arrest de confiscation et commise de Guyenne. 1370. — Dup. 220.

39. — Mémoire sur les droits que les Anglois paient à Bordeaux sur les vins de Bordeaux. — F. fr 20,432, f° 209.

40. — Ordre donné par Charles V aux Élus, établis en Auvergne pour la guerre, de payer à son frère, le duc de Berry et d'Auvergne, huit mille livres tournois, en compensation des frais qu'il a faits pour la conquête de Guyenne. Vincennes, 16 avril 1372. — Arch. nat. K. 49, n° 59.

41. — Lettres du maire et des jurats de Bordeaux à Regnault de Pons, relatives aux trêves faites avec les Anglois, dont le maire de Bordeaux étoit établi conservateur dans la province de

Guyenne. Bordeaux, 12 février 1298. Origin. — *Ib.* K. 54, n° 44.

42. — Quittance de Poton de Xaintrailles, premier écuyer et maître de l'écurie du roy, au receveur général de la sénéchaussée de Toulouse, de treize cent soixante-deux livres dix sous tournois, en cinquante pipes de vin et cinq cents charges de bled pour l'approvisionnement des troupes qu'il a conduites contre les Anglois, en Guyenne et dans le Bordelois. Toulouse, 8 août 1438. — *Ib.* K. 64, n° 28.

43. — Ordre donné par Charles VII de lever sur les habitants du diocèse d'Alet, la somme de deux cent soixante livres tournois, faisant partie de deux mille livres accordées par les Etats de la sénéchaussée de Carcassonne, à Poton de Xaintrailles, son premier écuyer, pour la guerre contre les Anglois, dans la Guyenne et le Bordelois. Montpellier, 4 octobre 1438. Orig. — *Ib.* K. 64, n° 31.

44. — Ordre donné par le dauphin Louis de contraindre les habitants de Lautrec à payer quatre cents livres formant leur quote-part de la somme que lui ont accordée les Etats de Languedoc, pour la guerre de Guyenne. Castres, 6 octobre 1439. Orig. — *Ib.* K. 65, n° 5.

45. — Ordre donné par Charles VII à l'évêque de Laon, gouverneur général des finances en Languedoc, de faire payer par Etienne de Bourcy, receveur général de l'aide que les Etats de Languedoc ont accordé au dauphin de France, la solde des gens de guerre levés pour résister aux Anglois descendus en Guyenne et en Gascogne. Alby. 13 octobre 1439. Orig. — *Ib.* K. 65, n° 6.

46. — Ordre donné par Charles VII de payer neuf cent vingt livres tournois pour la solde du sir d'Albret comte de Dreux et de Gaure, l'équipement des officiers de sa compagnie et les munitions nécessaires à la défense contre les Anglois des places qu'il commandoit en Guyenne. Alby, 13 octobre 1439. — *Ib.* K. 65, n° 9.

47. Quittance donnée par Bathelemy de Blazon, au receveur général de l'aide, de quarante six mille francs accordés au dauphin par les Etats de Languedoc, assemblés à Castres en octobre dernier, de vingt-cinq livres tournois, montant des frais du voyage qu'il a fait pour informer le roi et le dauphin de l'arrivée des Anglois en Guyenne. 12 novembre 1439. Orig. — *Ib.* K. 65, n° 10.

48. — Donation faite par le comte de Huntington, lieutenant général et gouverneur de Guyenne, amiral d'Angleterre, à Jean de la Cropte, écuyer, seigneur de Lencais, de tous les droits de péage qui pourroient être levés sur les marchandises passant par la seigneurie de Lencais. Château de Fronsac, 7 mai 1440. — *Ib.* K. 66, n° 18.

49. — Traité entre les commissaires du roy Charles VII et les Etats du Bordelais, relatif à la remise de ce pays sous l'autorité du roi. Saint-Jean-d'Angély, 20 juin 1451. — *Ib.* K. 69, n° 62.

50. — Traité pour la reddition de la ville de Bordeaux et du Bordelois, au roy quittant le party angloys avec les priviléges — 1451. — Dup. 220.

51. — Priviléges des monnoyes de Guyenne. 1451. — Dup. 220.

52. — Ampliation des priviléges de la ville de Bordeaux concernant la jurisdiction sur les navires étant dans le port de ladite ville. 1478. — Dup. 318.

53. — Privilegium pro decano et capitulo ecclesiæ metropolitanæ Burdegalæ — non teneantur litigare coram aliis judicibus, senescallis, et judicibus regiis, nisi eis placuerit. — Donné à Thouars, janvier 1481. — Trés. des Ch. 429[62], f° 484.

54. — Confirmatio exemptionis ab hospitatione armigerorum pro canonicis et habituatis ecclesiæ Burdegalensis. — Donné à Blois, octobre 1483. — Trés. des ch. 429[63], f° 599.

55. — Confirmatio privilegiorum manentium et habitantium

Burdegalæ. — Donné à Blois, octobre 1483. — Trés. des ch. 429 [12].

57. — Quittances de cent livres chacune, données au receveur de Bordeaux par Odet d'Aidie, comte de Cominges, amiral, sénéchal et gouverneur de Guyenne, pour ses gages de capitaine de Blaye et de Bazas. 18 mai 1484. Orig. — Arch. nat. K. 73, n° 10.

58. — Provisions de l'office de prévôt royal dans la ville de Bordeaux, accordées par Charles VII à Jean de la Fin, chevalier, en récompense de ses services. Orig. Lusignan, 4 juin 1451. *Ib.* K. 69, n° 1.

59. — Monstre et reveue faite devant Libourne, le 23 aoust 1492, de 98 hommes d'armes et 194 archers, sous la conduite de monsieur de Gyé, vicomte de Fronsac, par nous Thomas sieur de Lansac. — F. fr. 21,499, f° 480.

60. — Registre contenant un état des cens, rentes et revenus de l'abbaye de Sainte-Croix, de Bordeaux, écrit en patois bordelais, précédé d'un calendrier avec des intercalations nécrologiques. — 1 vol. in-f° vel. XIV^e s. — Cart. 110.

61. — Comptes de fabrication, apports et délivrances de boîtes, change et achats d'espèces, fontes de matières précieuses, etc., de l'hôtel des monnaies de Bordeaux. 1406-1749. — Arch. nat.

62. — Ordre donné par Robert Balzac, sénéchal d'Agenois et de Gascogne, de payer les frais de voyage des commissaires envoyés par lui pour suivre devant le Parlement de Bordeaux une instance contre plusieurs personnes qui avoient envahi les domaines du roi. Agen, 25 février 1502. — Arch. nat. K. 77, n° 19.

63. — Quittance donnée par Archambault de Béarn, ermite principal de la tour Notre-Dame de Cordouan, au receveur de Bordeaux, de cent soixante-seize livres deux sols pour les droits qui lui sont dûs sur les navires chargés à Bordeaux pendant la

présente année, à raison de six sous tournois par chaque mois. 15 Septembre 1509. Orig. — *Ib.* K. 78, n° 30.

64. — Lettres d'Odet de Foix, grand sénéchal de Guyenne, constatant que le receveur de Bordeaux, lui a donné décharge de cinq cents livres montant des droits qu'il devoit sur cinq cents tonneaux de blé, sortis de Guyenne et vendus en Espagne par son ordre. 27 novembre 1514. — *Ib.* K. 80, n° 6.

65. — Papiers des Célestins de Sainte-Marie, de Colmiers : domaine de l'évêché de Valence, succession de César Borgia. — *Ib.* K. 188.

66. — Commission de capitaine du château de Dax, donnée à Odet de Verduzau, gentilhomme de la maison du roi par Odet de Foix, gouverneur de Guyenne. Bordeaux, 12 juin 1515. — *Ib.* K. 81, n° 7.

67. — Lettre de Thelligny à M. le baron d'Alluye, trésorier de France, de Bordeaux, le XXIIe d'aoust. — F. fr. 2971, f° 17.

68. — Lettre de François de Tournon, archevesque d'Embrun, et de M. de Brosse à M. d'Alluye, trésorier de France. Escript à Bourdeaulx le 26e jour d'aoust 1519 (?). — F. fr. 3030, f° 88.

69. — Lettres de Robertet à monseigneur le grand maistre et mareschal de France. De Bourdeaulx ce 24e et 26e jour de juin. — F. fr. 2976, f° 125 et 127.

70. — Lettre de Bonnyvet au roy. A Bourdeaulx le 22e jour d'aoust. — F. fr. 2994, f° 65.

71. — Lettre de Charles de Gramont, archevesque de Bourdeaulx, à monseigneur le grant maistre (Anne de Montmorency). A Bourdeaulx, le 19e jour de juillet. — F. fr. 3003, f° 67.

72. Charles duc de Vendosme, au trésorier Robertet. — Font. 179-18,. n° 71. — Bordeaux, 26 aoust 1521.

Monsieur le trésorier, j'ay bien congneu que ne m'avez point voulu païer...

# PLANS ET CARTES

## CONSERVÉS AUX ARCHIVES NATIONALES

(*Suite et fin.* — Voy. t. XXI, p. 146, 195 et 264.)

SEINE. — PARIS. Copie du plan de tapisserie; plan gravé dit *de Turgot;* plan en seize quartiers, de l'abbé Delagrive (1744); plans divers de Paris et de nombreux quartiers.

Fortifications de Philippe-Auguste; portions d'anciens et de nouveaux remparts; projet de rempart au midi (1760); fortifications et barrières (1788-1789).

Fiefs d'Alais, d'Artois, du Bourdon, de la Butte (à la Villeneuve-sur-Gravois), du Clos-aux-Alliers, du Clos-Bourgeois, Cocatrix, de la Corne-de-Cerf, de la Cour-Notre-Dame, du Crucifix, de la Culture-Saint-Éloy, aux Flamands, de la Folie-Regnaud, du For-aux-Dames, du Franc-Rosier, de Fromenteau, de Garges, de Lourcine, du Mandé, de Marly, de Notre-Dame-de-Liesse, du Parloir-aux-Bourgeois, de Poissy, Popin, du Soleil-d'Or, de Sucy, de Saint-Fiacre, de Saint-Georges, de Saint-Laurent, de Saint-Magloire, de Thérouenne, de Tiron, des Treize-Arpents, des Trois-Pucelles.

Censives et seigneuries des églises de Notre-Dame de Paris, Saint-Benoît, Saint-Honoré, Saint-Marcel et Saint-Merry; des abbayes de Saint-Antoine-des-Champs, de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Victor; du panetier de l'abbaye de Saint-Denis; des prieurés de la Culture-Sainte-Catherine, de Saint-Denis de la Chartre et de Saint-Martin-des-Champs; des fabriques de Saint-Jacques-la-Boucherie et de Saint-Julien-en-Grève; du Grand Prieuré de France, de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Lazare; des Bernardins, des Carmes Billettes, des Carmes Déchaussés, de la Grande Confrérie de la Vierge, du séminaire Saint-Sulpice et des dames de la Ville-l'Évêque.

Butte des Moulins, butte Montparnasse.

Champs-Élysées.

Ile aux Cygnes.

Pré-aux-Clercs.

Rues Amelot, d'Anjou-Saint-Honoré, de l'Arbre-Sec, de l'Arcade, des Arcis, d'Arras, d'Artois (ou Laffitte), Aubry-le-Boucher, de l'Autruche, d'Aval, du Bac, du Battoir, Beaubourg, de Beaune, Beautreillis, de Beauvais; petite rue de Beauvais; rue de Bellefond, de Bercy, Bergère, de Béthisy, de Bièvre, Blanche, des Blancs-Manteaux, des Bons-Enfants, Bordet (ou Descartes), Boucherat, des Boucheries, du Bouloi, de la Bourbe, de Bourbon-Villeneuve, des Bourdonnais, de Bourgogne, de Buci, Cadet, du Calvaire, Cassette, de la Cerisaie, de Chaillot, de Champfleury, Chantereine, du Chantre, Chapon, de Charenton, de Charonne, de Chartres, Chauchat, de la Chaussée-d'Antin, du Cherche-Midi, de Cléry, de Clichy, Clopin, de Condé, du Coq, Coquenard, Coquillière, des Cordeliers, Croix-des-Petits-Champs, Culture-Sainte-Catherine, du Dauphin, Dauphine, des Écouffes, de l'Égout-Saint-Jacques, des Enfants-Rouges, d'Enfer, de l'Évêque, du Faubourg du Roule, du Faubourg Montmartre, du Faubourg Poissonnière, du Faubourg Saint-Antoine, du Faubourg Saint-Denis, du Faubourg Saint-Honoré, du Faubourg Saint-Jacques, du Faubourg Saint-Laurent, du Faubourg Saint-Martin, du Faubourg du Temple, du Fer-à-Moulin, de la Ferronnerie, des Filles-Saint-Thomas, de la Folie-Méricourt, des Fossés-du-Temple, des Fossés-Monsieur-le-Prince, des Fossés-Saint-Marcel, des Fossés-Saint-Victor, des Francs-Bourgeois, Fromenteau, Gaillon, des Gobelins, de Grammont, de la Grande-Truanderie, Grange-aux-Belles, de Grenelle-Saint-Germain, de Grenelle-Saint-Honoré, Guénégaud, Guérin-Boisseau, de la Harpe, Honoré-Chevalier, Jean-Robert, de la Juiverie, de la Licorne, Louis-le-Grand, de Lourcine, du Mail, de la Marche, des Marionnettes, des Marmousets, des Martyrs, Mazarine, Meslay, de la Michodière, de Miroménil, Montmartre, de la Mortellerie, Mouffetard, du Mûrier, Neuve-des-Capucines, Neuve-des-Fossés-Saint-Victor, Neuve-des-Mathurins, Neuve-des-Petits-Champs, Neuve-Saint-Augus-

tin, Neuve-Saint-Étienne, Neuve-Saint-Roch, Notre-Dame de la Villette, de Notre-Dame-des-Victoires, de l'Oratoire, d'Orléans-Saint-Honoré, des Orties, aux Ours, du Paon, de Paradis-Poissonnière, du Parc-Royal, Payenne, de la Pelleterie, du Petit-Bourbon, de la Petite-Sonnerie, des Petits-Champs, de Picpus, des Poissonniers, de Poliveau, Popincourt, du Pot-de-Fer, de la Poterie, des Poulies, des Prêtres-Saint-Paul, de la Procession, des Prouvaires, de Provence, Quincampoix, des Récollets, du Regard, de Reuilly, de Richelieu, Rochechouart, du Roi-de-Sicile, de la Roquette, du Roule, de Seine, Saint-André-des-Arts, Saint-Antoine, Saint-Barthélemy, Saint-Denis, Saint-Dominique, Saint-Étienne-des-Grès, de Saint-Florentin, Saint-Georges, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Honoré, Saint-Hippolyte, Saint-Jacques, Saint-Jacques-de-la-Boucherie, Saint-Julien-des-Ménétriers, Saint-Landry, Saint-Laurent, Saint-Louis, Saint-Martin, Saint-Maur, Saint-Nicaise, Saint-Paul, Saint-Pierre-aux-Bœufs, Saint-Thomas-du-Louvre, Saint-Victor, Sainte-Anne, Sainte-Apolline, Sainte-Catherine, Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Sainte-Marguerite, du Temple, Thibaud-aux-Dez, de Thorigny, Traînée, Traversière, des Trois-Pavillons, Troussevache, de Valois, de Vaugirard, de Vendôme, de la Verrerie, du Vertbois, de la Vieille-Estrapade, Vieille-du-Temple, des Vignes, de la Ville-l'Évêque, Vivienne.

Allée d'Antin, allée des Veuves (terrains et fossés y attenant).

Avenue d'Antin, de Breteuil, des Champs-Élysées, des Princes; avenue Verte.

Boulevards Montmartre, Montparnasse, du Temple.

Culs-de-sac Coquerel et Sainte-Marine.

Parvis Notre-Dame.

Places de la Bastille, du Carrousel, Dauphine, du Louvre, Maubert, du Palais-de-Justice, du Palais-Royal, du Riche-Laboureur, Royale, Saint-Michel, Saint-Sulpice, des Victoires.

Pont-aux-Choux, Pont-Neuf.

Quais de Breteuil, des Grands-Augustins, Le Pelletier ou de la Tannerie, des Orfévres et d'Orsay.

Aqueducs d'Arcueil et de la Samaritaine, de Belleville et de Rungis.

Fontaines : Châteaux d'eau de la rue de l'Arbre-Sec et du Palais-Royal. — Fontaine Sainte-Geneviève. — Projet de fontaines sur la place du Palais-Royal.

Foires Saint-Germain, Saint-Laurent, Saint-Ovide.

Halles aux blés, aux toiles, aux veaux. — Projets d'abris aux Grandes Halles.

Marchés aux chevaux (ancien et moderne), marché Neuf, marchés de Saint-Antoine et de Saint-Martin-des-Champs. — Projet de marché aux porcs. — Projets de marchés à la Culture-Sainte-Catherine et rue de Sèvres.

Théâtres : Académie de musique, rue Saint-Nicaise; Odéon; ancien Opéra, projet d'Opéra près les Tuileries; théâtre d'Audinot au boulevard du Temple; autre théâtre du même boulevard; salle de spectacle de la foire Saint-Germain.

Monuments élevés ou projets de monuments à élever en l'honneur de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI sur diverses places de la capitale.

Palais : Louvre : palais, environs, projet d'enceinte. Luxembourg : logements. — Palais-Royal : palais, jardins, planchers des divers étages, maisons situées sur le jardin. — Palais-Bourbon. — Tuileries : palais, jardin.

Écuries de la Reine, rue Saint-Paul. — Écuries d'Artois, au Roule. — Écuries du duc d'Orléans, rue Vivienne.

Arsenal. — La Bastille. — Chambre des Comptes. — Châtelet. — École de droit. — École militaire. — Greniers à sel. — Hôtel des Invalides. — Hôtels de la Monnaie. — Hôtel des Mousquetaires. — Hôtel de Ville. — Observatoire. — Palais de Justice : plans généraux, partie des bâtiments, galerie des prisonniers.

Hôtels de Belle-Isle, de Bouillon, de Bourbon, de Brionne, de Castries, de Châtillon, de Chaulnes, de la Chine (rue Richelieu), Choiseul, de Coigny, de Condé, de Conti, du Contrôle général, de Créquy, de Croy (rue du Regard), Duban, d'Elbeuf, de Mme d'Esclignac, de Flandre (près la place des Victoires), des Gobelins, de

Grammont, de La Reynière, de La Vallière, Le Blanc, de Lorges, de Mailly, de la reine Marguerite, de Marillac, Mazarin, des Menus-Plaisirs du Roi, de Nesle, de M^me^ de Pompadour, Richelieu, de Robecq, de Russie (rue de Richelieu), de Sens, de Soissons, de Soubise, Vaucanson (rue de Charonne), de Vendôme.

Églises de l'Assomption, des Capucins du Marais, des Innocents (cimetière et environs), des Invalides, de la Madeleine en la Cité, du collége Mazarin, de Notre-Dame-de-Grâce, du Petit-Saint-Antoine, de la Sorbonne, Sainte-Élisabeth, Saint-Eustache, Sainte-Geneviève, Saint-Germain-l'Auxerrois (plan de la paroisse, maisons du cloître), Saint-Germain-des-Prés (mausolée de Casimir, roi de Pologne), Saint-Laurent, Saint-Lazare, Sainte-Marguerite, Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Saint-Paul (église, charnier), Saint-Pierre-des-Arcis, Saint-Roch, Saint-Séverin, Saint-Sulpice (plan de la paroisse), Saint-Yves (autel).

L'Abbaye-aux-Bois (rue de Sèvres), l'Ave-Maria. Bénédictins irlandais ou Saint-Edmond, Bénédictines de la rue du Regard, Blancs-Manteaux, dames du Calvaire, Capucins de la rue de Provence, Capucins de la rue Saint-Honoré, Capucines, Carmélites de la rue Chapon, Chartreuse de Vauvert, dames de la Conception de la rue Saint-Honoré, dames de la Croix (rue de Charonne), Dominicains de la rue Saint-Dominique, Feuillantines, noviciat des Jésuites, Jésuites de Saint-Louis, la Madeleine (rue des Fontaines), Minimes de la Place Royale, dames de la Miséricorde (rue du Vieux-Colombier), pères de Nazareth, abbaye de Panthemont (boiseries et lambris du chœur de l'), Petits-Augustins, les Petits-Pères, les Récollettes, dames du Sauveur, dames de Sainte-Catherine, couvent de Sainte-Élisabeth, couvent de Saint-Joseph (rue Saint-Dominique), filles de Saint-Michel (rue des Postes), dames du Saint-Sacrement (rue Saint-Louis), dames du Saint-Sacrement de la rue Cassette, filles Saint-Thomas, Ursulines de la rue Sainte-Avoye, Ursulines du faubourg Saint-Jacques, abbaye du Val-de-Grâce; Visitandines de la rue du Bac, de la rue Saint-Antoine et de la rue Saint-Jacques.

Séminaires des Missions étrangères et de Saint-Magloire.

Hôpital des Quinze-Vingts, hôpital des Enfants-Rouges.

Colléges des Bernardins, de Boncourt, de Cambrai, du Cardinal Lemoine, des Grassins, Mazarin, de Narbonne, de Navarre (corps de logis des boursiers de Saint-Paul), de la congrégation de l'Oratoire, des Quatre-Nations (église).

Localités annexées a Paris. Auteuil : village et territoire, jardin du Roi, fief de Saint-Germain.

Belleville : terroir, limites de la paroisse; ferme de Savis ; fief du Cens-Commun ; fief Marcadé. — Bercy : château et parc, maison de M. Paris.

Chaillot : terroir, limites de la paroisse de Saint-Pierre, cantons du haut et bas Chaillot, propriétés des dames de Sainte-Périne, enclos des Bons-Hommes, voisinage de la Grille, grand chemin, chemin des Carrières, carrière du sieur Blaise; fiefs de Longchamp, de Torval, etc.; seigneurie et censive de la Visitation de Sainte-Marie. — Charonne : seigneurie du Grand et du Petit-Charonne. — Clignancourt : maison du sieur Brasdor.

Grenelle : terroir, bornage du fief, ferme, plaine, chemin de Sèvres.

La Chapelle-Saint-Denis : terroir, limites de la paroisse, bornage pour l'église, canton des Couronnes; terroir de la Tournelle. — La Courtille : terres, maisons; chantier de Champlaisant ou ferme Saint-Louis. — La Muette : château et dépendances, projet d'une nouvelle route allant à Paris. — La Ville-l'Evêque : plan de ce village, projets de reconstruction de l'église de la Madeleine, limites de cette paroisse. — La Villeneuve-sur-Gravois. — La Villette : terroir; limites de la paroisse. — Le Gros-Caillou : maisons, jardins, terres, etc. — Le Roule : terroir, maisons et jardins. — Les Porcherons : voirie, terres, marais; fief de Montmoyen; ferme des Mathurins. — Les Prés-Saint-Gervais : plans divers; censive de Saint-Lazare. — Les Ternes : château, terroir.

Ménilmontant : terroir, carrières. — Monceaux : château, parc. — Montfaucon : terroirs de Montfaucon et du Vieux Montfaucon. — Montmartre : terroir; seigneurie de l'abbaye.

Passy : terroir du Haut et du Bas Passy. — Picpus : terres de l'abbaye de Saint-Antoine.

Reuilly : cour, château; seigneurie du Temple.

Vallée de Fécamp : chantier des Hautes et Basses Barbitons. — Vaugirard : village, terroir, remise des Bons-Hommes, terrain du curé de Saint-Sulpice, carrières ; plaine de Vaugirard, Maison-Blanche.

Communes du département de la Seine : Antony : village et territoire; projet d'un pont sur la Bièvre; ferme du Pont. — Arcueil : seigneuries d'Arcueil et Cachan. — Asnières : village, seigneurie, château et parc, haras du Roi. — Aubervilliers : village et territoire, terres des Ursulines de Saint-Denis ; dîmage des terres de l'abbaye de Saint-Denis.

Bagneux : terroir, seigneurie, hôtel de Chevreuse ; voie de Paris à Bagneux, chemin de Fontenay-aux-Roses; fiefs de la Lisette, de la Pénitencerie et de Saint-Victor; canton des Hauts-Ménils. — Bagnolet; château et parc, terroir. — Bièvre, rivière : moulin Copeau. — Bobigny : terroir; fief d'Eaubonne. — Bondy : terroir, château, forêt; route de Paris à Bondy. — Boulogne : terroir, parc et terrains au bois de Boulogne, chantier de l'Abondance; terroir de Billancourt. — Bourg-la-Reine : terroir; ancien chemin de Paris à Bourg-la-Reine (route d'Orléans) ; alignement du grand chemin; chemin de Juvisy à Versailles sur le territoire de Bourg. — Bry-sur-Marne : terre et seigneurie.

Champigny-sur-Marne : bois et terres du chapitre de Saint-Maur, bois l'Abbé. — Charenton-le-Pont : clôture de prés vers le chemin de Saint-Maurice; terroir et moulins des Carrières; rue du hameau et partie du terroir de Charenton-Saint-Maurice. — Châtenay : terroir. — Châtillon-sur-Bagneux : chemin de Bagneux, clôture particulière sur la route de Paris. — Chevilly : terroirs de Chevilly et de La Rue. — Choisy-le-Roi : terroir, jardins, parc, avenues, potagers; acquisitions du roi; propriété de Mlle Brachet; terres de la ferme de Saint-Placide; nouvelle remise; route de Versailles; chemin de Villeneuve-Saint-Georges. — Clamart : terroir; fief des Mathurins dit *des Damoi-*

*seaux*. — Clichy-la-Garenne. — Colombes : village, terroir. — Courbevoie : fief; seigneurie de Puteaux. — Creteil : terres et seigneuries; terroir du Mont-de-Mesly. — Crould (Terres, prés, moulins sur la rivière du).

Drancy : terroir et ferme, plans terriers; moulin projeté sur la Morée; fief d'Eaubonne; ferme du collége de Montagu.

Épinay-sur-Seine.

Fontenay-aux-Roses. — Fontenay-sous-Bois. — Fresnes-lez-Rungis : terroir et château de Berny.

Gennevilliers : terroir et environs. — Gentilly : terrier, terroirs du Grand et du Petit-Gentilly, rue du Bon-Puits, ferme et maison bourgeoise; terroir et maison de Bicêtre.

Issy : village, terroir, parc, jardins; maison des Philosophes, bâtiments de Notre-Dame-de-Lorette, moulin; fief de Louviers; ferme des Moulineaux; chemin pavé de Vaugirard. — Ivry-sur-Seine : terroir, projet d'une gare dans la plaine d'Ivry.

La Courneuve : terroir; ferme de Merville; terres à la Folie-Briais. — Le Bourget : terroir, ferme. — Le Plessis-Picquet : terrain de l'abbé Gradot. — L'Hay : terroir, fiefs de la Tournelle et de Saint-Victor.

Maisons-Alfort : terroir; ferme de Bracque. — Mesly : terroir, seigneurie. — Montreuil-sous-Bois : terroir, fief de Montreuil; fiefs Décanal et de la Pissotte; canton de la Baune. — Montrouge : fiefs du Grand et du Petit-Montrouge et de la Tombe-Issoire (à Paris); terres, plaine, parc, permission de clôture.

Nanterre : terroir; route de Paris à Saint-Germain. — Neuilly-sur-Seine : village, territoire, pont; terrains royaux depuis la grille de Chaillot jusqu'à l'entrée de Neuilly, jardin anglais du duc de Praslin; avenue conduisant au palais des Tuileries; chemins de Neuilly à Paris; château de Bagatelle; terroir et île de Villiers-la-Garenne. — Nogent-sur-Marne : maisons diverses. — Noisy-le-Sec : village, terroir, censive de l'abbaye de Saint-Denis.

Orly : terroir, domaine utile de la ferme seigneuriale.

Pantin : terroir; terres de Rouvray. — Pierrefitte, terroir. — Puteaux, terroir; terrains du duc de Guiche.

Romainville : changement de chemin au lieu dit Les Brières. — Rosny-sous-Bois : terre et seigneurie. — Rungis : terroir.

Sceaux : terroir, château, parc, potagers. — Seine, fleuve : son cours de Paris à Rouen, ancien bras de la Seine à Maisons, projet de canal de la Seine à l'Oise. — Stains : village et seigneurie. — Suresnes : village, terroir, seigneurie, maison du sieur Trial près le village; plaine du Mont-Valérien.

Saint-Denis : terroir, remparts et fossés de la ville, abbaye, projets de reconstruction de l'abbaye, perron de l'église, jardins de l'abbaye, seigneurie de l'abbaye, loges de la foire ; propriétés des Carmélites de Saint-Denis; fief des Porcherons; territoire de l'île de Saint-Denis; terres et prés sur la rivière du Crould. — Saint-Mandé : terroir, permission de clôture. — Saint-Maur-les-Fossés : bourg, château, parc, terroir. — Saint-Ouen-sur-Seine : terres du gouffre de Saint-Ouen.

Thiais : terroirs de Thiais et de Grignon.

Vanves : terroir, château, parc, ferme, carrières. — Villejuif: village, terroir. — Villetaneuse. — Vincennes : château, parc, chapelle royale, terroir; projet de nouveau village; capitainerie. — Vitry-sur-Seine : terroir; fief de Celles; fief Rigault; terre et seigneurie de la Saussaie.

SEINE-ET-OISE. — Abbeville : ferme et terres de l'Hôpital. — Ablon. — Achères : échange entre le domaine et M^lle de Mézeray. — Ambleville : seigneurie; commanderie de Vaumion. — Andrésy : seigneurie; terre du Fay. — Angerville : terre de Rétreville. — Argenteuil. — Arpajon. — Athis-sur-Orge : terroir; domaine de M. de Roquelaure; terroir de Mons. — Attainville : biens des Lazaristes; dîmes de Pouilly ou du fief Aubry. — Aubergenville. — Auffargis : abbaye des Veaux-de-Cernay et ses dépendances, — Aulnay : voirie. — Authon-la-Plaine : seigneurie de l'Église de Paris. — Auvers-sur-Oise : bois le Roi; vallée du Valhermeil. — Avrainville.

Baillet : seigneurie; seigneurie et bois de Fayel. — Bailly : maison. — Ballanvilliers : dîmes de la maison de Saint-Cyr. — Baulne : domaine du prieuré de la Ferté-Alais, friches. — Beau-

mont-sur-Oise : forêt de Carnelle. — Bellefontaine. — Belloy. — Bernes : seigneurie. — Bessancourt : terroir; terre de Montubois. — Béthemont : coutures. — Bièvres : village, terroir, carrières; seigneurie de Monteclain; fief des Damoiseaux. — Blaru : domaine. — Boissy-Saint-Léger : terroir; château et parc de Grosbois. — Boissy-sans-Avoir : seigneurie des Prés. — Bondy (Forêt de) : capitainerie, bois divers, friches. — Bonneuil : seigneurie. — Boussy-Saint-Antoine : abbaye de Jarcy. — Boutervilliers : bois. — Bouville : baronnie. — Bray : seigneurie. — Bretigny. — Breux : terroir; domaine de la maison de Saint-Cyr à Rimoron. — Bréval : fief et forêt. — Briis-sous-Forges : fief de Frileuse. — Brunoy : seigneurie, château, parc. — Bruyères-le-Châtel : ferme de Couart.

Cergy : seigneurie. — Cernay-la-Ville. — Chalo-Saint-Mars : fief de Boisminard. — Chalou-Moulineux : terroir; la Brigallerie. — Champlan. — Châtenay. — Chauffour (c^on de Bonnières) : village. — Chauffour (c^on d'Étampes) : domaine de la commanderie. — Chaumontel : seigneurie. — Chauvry : château, jardins, coutumes. — Chavenay : chasses du Roi. — Chaville : château, parc, terroir. — Chevreuse : seigneurie. — Chilly : terres. — Clichy : seigneurie; château et bois de la commanderie. — Corbeil : ville et terroir; capitainerie; biens de la commanderie de Saint-Jean-en-l'Ile; terrier du prieuré de Saint-Jean-de-l'Ermitage. — Corbreuse : seigneurie, fermes de Trouvillars et de la Grange de Paris. — Cormeille-en-Parisis. — Craches : fief et domaine du petit Craches. — Crespières : chasses du Roi.

Dammartin : seigneurie. — Dannemois : fiefs Duvals et de la Roue. — Dourdan : ville, terroir, comté, fief de la Roche. — Draveil : terroirs de Draveil, Champrosay et Mainville.

Écouen : baronnie. — Élancourt : commanderie de Villedieu. — Enghien-les-Bains : forêt, bois. — Épiais-lez-Louvres : ferme de l'Église de Paris. — Épinay-sous-Senart : bois. — Épinay-sur-Orge : seigneurie; fief de Vaux. — Épône : village, seigneurie; moulin. — Ermont ; village, seigneurie. — Essonnes : domaine de la commanderie de Saint-Jean-en-l'Ile; fief et château

hantemerle. — Étampes : ville et terroir; terroir et com-
derie du Temple; seigneurie de Chesnay ; bois de Ville-Sau-
et Bois-Renaut. — Etiolles : village, terroir; fief du Bourg.
tréchy : fief et hameau de Fontaine-Livau. — Évry-sur-
e : seigneurie; parc de Mousseaux. — Ézanville.
ontenay-lez-Louvres : biens des Ursulines de Saint-Denis. —
es : seigneurie. — Franconville. — Frém ainville : dépen-
es de la ferme du Hazay.
agny. — Garches : seigneurie. — Gargenville. — Gassi-
t : église, maison du doyenné, ferme; nouveau chemin de
ny. — Gometz-la-Ville : fief de douze arpents de bois à Ra-
naut. — Gonesse : terres en roture, plantations faites sur les
nins. — Goussainville : seigneurie; domaine de la Grange-
Noues. — Grigny : biens des Lazaristes. — Groslay : sei-
urie. — Guyancourt : dîmage de Saint-Thomas-du-Louvre.
lerblay. — Hérouville, terres.
ny : village et terroir; fief de Gommonvilliers. — Isieu, ri-
e. — Ivette, rivière : projet de canal de Chevreuse à Massy.
ouars-Pontchartrain : dîmage de l'ordre de Malte. — Jouy-
omte : bois de la commanderie. — Jouy-le-Moutier : sei-
urie. — Juine, rivière : marais du Bouchet. — Juineteau,
seau : son cours. — Juvisy : terroir; ferme et jardin des
dîmes à Fromenteau. — Juziers.
a Celle-Saint-Cloud : bois des dames de Saint-Cyr. — La
aise. — La Ferté-Aleps, ville, terroir, bois le Roi. — Lain-
e, bois de la seigneurie. — La Queue-en-Brie : partie du
oir; seigneurie du Plessis-Saint-Antoine. — Lardy : terroir;
appartenant à l'ordre de Malte. — Les Essarts-le-Roi : terres
bois à Saint-Hubert-le-Roi. — L'Étang-la-Ville : château et
oir. — Le Perray : vieux marché des Cluaux; fermes de la
se royale et du Roseau. — Le Plessis-Gassot : partie de
oir; biens des Ursulines de Saint-Denis. — Les Menuls : sei-
urie, parc. — Les Troux : ferme et seigneurie; domaine de
lay. — Le Tremblay. — Lévy-Saint-Nom : bois de Saint-
rre; seigneurie d'Ivette. — Limours : château, parc, bois,
s de Roussigny et Collot. — Linas : terroir; domaine des Cé-

lestins de Marcoussis à Fay. — L'Isle-Adam : château, village, terroir, rivière, forêt. — Lisses : limites de la paroisse. — Livry : château et parc, village, terroir, forêt; château, parc et terroir du Raincy. — Lommoye : fiefs de la seigneurie. — Longjumeau. — Longnes : seigneurie, champart. — Longpont : villages et terroirs de Longpont et Guipereux. — Louvres : ferme de l'Église de Paris; fief Saint-Antoine. — Luzarches : terroir, bois; projets de chemin à Champlâtreux.

Maffliers : bois des Jarlets. — Magny-en-Vexin : propriétés de l'ordre de Malte; environs de Magny. — Magny-les-Hameaux : village, terroir, bois de la seigneurie; domaine de Brouessy; fief de Mérantais; domaine de l'abbaye de Port-Royal aux Granges. — Maisons-sur-Seine : château. — Mandres : seigneurie. — Mantes : ville et citadelle. — Marcoussis : domaine de la commanderie du Déluge; fiefs de Bellejame et de la Flotte. — Mareil-en-France : biens des Ursulines de Saint-Denis. — Marly-le-Roi : château, parc, forêt, jardins, terroir. — Marnes : château, parc, seigneurie. — Marolles-en-Brie. — Marolles-en-Hurepoix : terres de Marolles et de Beaulieu. — Massy : dîme de l'archevêché, chasses du Roi; seigneurie de Villegenis. — Maudre, rivière : son cours depuis Nezel jusqu'à la Seine. — Maule : dîmes. — Mennecy : terroir de Roissy. — Méry-sur-Oise : seigneurie de Montarcy. — Mesnil-Aubry : dîmes, biens des Ursulines de Saint-Denis. — Meudon : château, parc, forêt, clôtures particulières, château et parc de Bellevue; maison du Petit-Bellevue; ferme, enclos et moulin des Chartreux aux Moulineaux; carrière du Val. — Meulan : ville, terroir, prieuré, projet de halles; seigneurie de Belle-Ile, île Saint-Nicaise. — Mézières. — Mondeville, village, seigneurie. — Montainville. — Montalet-le-Bois, seigneurie. — Montfermeil : château, parc, friches. — Montfort-l'Amaury : ville, terroir, prairie. — Montgeron, domaine de Chalandray. — Montigny-le-Bretonneux. — Montlhéry. — Montlignon : bailliage royal, terre du chapitre de Vincennes, bois. — Montmagny : château, village, terroir. — Montmorency : duché, église, forêt, terres. — Morangis, terres des dames de Saint-Cyr. — Mours : seigneurie, île.

Nainville : seigneurie. — Neauphle-le-Vieux : seigneurie. — Neuilly-sur-Marne : fief. — Nezel. — Nointel : seigneurie. — Noiseau. — Noisy-le-Grand : domaine du prieuré de Saint-Martin-des-Champs. — Noisy-le-Roi : concessions royales.

Oise, rivière : projet de canal à la Seine. — Omerville : commanderie de Louviers; fiefs de Gerville et du Mesnil. — Ormesson. — Orphin : seigneurie du Petit-Pouras. — Orsay : ferme de Mondétour, fief des Uslis.

Palaiseau. — Paray : seigneurie, ferme de Contin. — Pecqueuse : fief de Grignon. — Plessis-Bouchard. — Plessis-Pâté ou Plessis-Secqueville : ferme du collége de Montaigu. — Poissy : gabelle, corps de garde, chasses du Roi. — Pontoise : ville, château, abbaye de Saint-Martin, Jésuites, terroir. — Presles : village et seigneurie; seigneurie de Nerville; domaines de Prerolles, la Bouverie et Courcelles. — Prunay-sous-Ablis : dîmes de l'abbaye de Port-Royal à Gourville. — Puiselet-le-Marais. — Puiseux-lez-Louvres.

Quincy-sous-Senart.

Rambouillet : environs, duché, marquisat, ville et environs. — Ris-Orangis : ferme et bois du Temple à Orangis. — Roinville : seigneurie. — Roinvilliers. — Roissy. — Ronquerolles : château et domaine des Vosseaux. — Rueil : bourg, terroir, bois, château; fief et parc de Buzenval; fief de la Malmaison.

Saclas : biens des Célestins de Marcoussis. — Saclay : bourg, seigneurie, terres diverses; domaine des Lazaristes à Orsigny. — Sagy : terre de Saillancourt. — Sannois : domaine de l'ordre de Malte à Cernay. — Sarcelles : domaine. — Sartrouville : partie du terroir, fief du Temple. — Saulx-les-Chartreux : prieuré et seigneurie. — Savigny-sur-Orge. — Senart (Forêt de). — Septeuil : fief de la Tournelle. — Sevran, voirie, seigneuries de Montceleux et de Rougemont. — Sèvres : terroir, dépendances de la ferme, moulin à eau, terrains divers. — Soisy-sur-École : village, terroir; fief des Bordes; bois de Réau. — Sucy-en-Brie. — Survilliers : fief de Menou ou de Maubuisson. — Saint-Arnoult : forêt. — Saint-Aubin : commanderie; biens de l'ordre de Malte. — Saint-Brice : seigneuries de Saint-Brice et du Luat. —

Saint-Cloud : bourg et terroir, château, parc, église, maison de Mme d'Armagnac, glacière; propriétés diverses; environs de Montretout. — Saint-Germain-en-Laye : château vieux et neuf, château d'Artois, hôtel de la Chancellerie, abords de l'église; couvent des Loges; forêt, capitainerie. — Saint-Germain-lez-Corbeil : terroir, biens de l'ordre de Malte. — Saint-Gervais : terroirs d'Archemont et Magnitot. — Saint-Hilarion : terroir de Rossay. — Saint-Lambert : biens de l'abbaye de Port-Royal; château et terroir de Vaumurier; ferme et terroir de Champgarnier; domaine de la Brosse. — Saint-Léger : forêt. — Saint-Leu-Taverny : fief d'Ort. — Saint-Maurice : fief de la Motte, à Berchevilliers. — Saint-Mesme : bois. — Saint-Michel-sur-Orge. — Saint-Nom-la-Bretèche : chasses du Roi. — Saint-Prix : bois et domaine de la commanderie de Louviers à Saint-Prix et à Rubelles. — Saint-Remy-lez-Chevreuse : village, terroir; fief de Couberiin. — Saint-Vrain : château, jardins, parc, bois, marais, terroir de Billy et de la Boissière. — Sainte-Geneviève-des-Bois: bois de Séquigny.

Taverny. — Tigery : terroir; domaine et ferme de Senart. — Toussu : domaine de la ferme. — Trappes : châtellenie et seigneurie; terroir.

Valenton : village; seigneurie; église; bois; terres. — Valpuiseaux : seigneuries de Valpuiseaux et de la Maison-Rouge. — Vaucresson : seigneurie. — Vauréal : dîmes. — Velannes : fief. — Vélizy. — Vémars : seigneurie; château et fief des Carneaux. — Verrières-le-Buisson : seigneurie, buisson; fief de Mignaux; seigneurie d'Amblainvilliers. — Versailles : plan général, château, jardins et parc, ménagerie, projets de fêtes en 1775, hôtel de la Chancellerie, pavillons de Monsieur, écuries d'Artois, hôtel d'Orléans, couvent des dames de la Congrégation, concessions du Roi; canal de l'Eure, de Pontgouin à Versailles; palais et jardin de Trianon; château de Clagny; seigneurie des Célestins à Montreuil et Porchefontaine; dépôt des fourrages du Roi au Petit-Montreuil; nouvelle corderie à Glatigny. — Ver-le-Grand : partie du terroir; ferme et garenne de Montaubert; garenne des Bordes. — Videlles : terroirs de Marbois et de Retolu. — Vi-

gneux : plan de Vigneux; domaine du séminaire de Saint-Sulpice à Noisy-le-Petit. — Villaines : biens des Ursulines de Saint-Denis; fiefs d'Hacqueville et du Plessis-Sauguin. — Villecresnes : projet de chemin à Cerçay. — Ville-d'Avray : seigneurie; bois. — Villeneuve-sur-Auvers : terroir de Mesnil-Racouin. — Villepinte. — Villiers-Adam : terroir; garenne; coutumes. — Villiers-le-Bacle : seigneurie; fief des Quatre-Noyers. — Villiers-le-Bel : village, terroir; canton du Val-Roger; fief de Neufbourg. — Viroflay ; maison du sieur Bourdin, bruyères. — Viry : prés du chapitre de Paris. — Voisins-le-Bretonneux : censive du Port-Royal, bois de la maison de Saint-Cyr.

Wissous : seigneurie; canton du Marché-aux-Prêtres.

Yerres : domaine de l'abbaye.

SEINE-INFÉRIEURE. — Arques : bois de la maîtrise; forêt. — Aumale : couvent et ses dépendances; bois taillis du duché.

Barentin : terres de la commanderie de Sainte-Vaubourg. — Beaufresnes. — Bellencombre : bois du prieuré de Saint Martin. — Blainville : château, parc, terres, etc. — Bolbec : bois du prieuré de Saint-Jacques-du-Val-aux-Grès. — Brotonne (Forêt de).

Caudebec-en-Caux : bords de la Seine.

Dieppe : ville, port, environs, maison de l'Oratoire, hôpital.

Eavy (Forêt d'). — Eu : château et parc de la Motte; haute et basse forêts du comte d'Eu ; triages d'Eu.

Fécamp : église, bâtiments, enclos et bois de l'abbaye. — Fontaine-en-Bray : bois de l'abbaye de Saint-Vandrille. — Fongueusemare : bois de l'abbaye du Valasse.

Gaillefontaine : terroir de Saint-Maurice. — Gonneville (canton de Criquetot) : château, seigneurie, fermes, marché. — Gournay-en-Bray : forêts et domaines non fieffés du comté. — Grainville-la-Teinturière : échange entre les religieux et Jacques Dupuis. — Gonfreville-l'Orcher : châtellenie d'Orcher. — Gravenchon (Forêt de). — Grasville-Leure : bois du prieuré. — Guerbaville : château de La Mailleraie.

Hellet (Forêt d'). — Hénouville : chemin allant du château de

Belley à l'église. — Houppeville : bois de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

Jumiéges : abbaye et dépendances.

La Ferté-en-Bray : forêts et domaines non fieffés de la châtellenie. — La Londe : forêt. — Le Bosc-Roger. — Le Havre : ville, port, terrains du Perré, emplacement de la Romaine; la Romaine, bassin, arsenal, corderie, théâtre, terrains divers. — Longueville : prieuré des Bénédictines, buissons.

Maromme : bois Saint-Gervais. — Maulévrier : forêt. — Montlouvet (Rivière de) : canal de jonction avec la Morette. — Mortemer : forêt dite Haye de Mortemer.

Nesle-Hodeng : bois de l'abbaye de Bival. — Neufmarché : bois communaux. — Nointot : bois du prieuré du Mont-aux-Malades. — Notre-Dame-de-Gravenchon : marais, prairies.

Ponts : fief de l'Isle à Harancourt.

Rouen : diocèse, ville et faubourgs, abbaye de Saint-Georges, église de Saint-Ouen, église et maison de l'Oratoire ; prieuré de Bonne-Nouvelle; prieuré de Grammont et îles en dépendant; canal de Rouen à Dieppe.

Sandouville : terres de la commanderie de Sainte-Vaubourg. — Sanvic : terrains voisins de la mer. — Seine, fleuve : son cours depuis Rouen jusqu'à la mer, son embouchure, état de ses bancs. — Sigy : bois du prieuré. — Saint-Denis-le-Thiboult : bois dit La Vente du Duc. — Saint-Jean-de-Folleville : marais de Radicatel. — Saint-Mars : terroir de Soquentot. — Saint-Martin de Boscherville : abbaye de Saint-Georges de Boscherville. — Saint-Vaast-Dieppedalle : biens des religieux de Grainville-la-Teinturière. — Saint-Victor-l'Abbaye : bois. — Saint-Vigor d'Imonville. — Saint-Wandrille-Rençon : abbaye. — Sainte-Beuve-en-Rivière : partie des terroirs de Sainte-Beuve et d'Épinay. — Sainte-Marguerite-lez-Aumale : abbaye d'Auchy.

Tancarville.

Val-de-la-Haye : biens de la commanderie de Sainte-Vaubourg.

SESIA (Italie). — Verceil.

SÈVRES (DEUX-). — Chizé : projet d'aménagement de la forêt.

Lusseray : marais.

Niort : ville, Oratoire ; canal de Niort à La Rochelle.

Romans : bois du prieuré.

Secondigny-en-Gâtine : forêt. — Saint-Jouin-de-Marnes : abbaye. — Saint-Maixent : ville et château, abbaye.

SOMME. — Abbeville : ville et environs, prieuré de Saint-Pierre et de Saint-Paul. — Ailly-sur-Somme. — Albert. — Allaines : abbaye de Mont-Saint-Quentin. — Amiens : ville, citadelle et environs. — Andainville : seigneurie. — Angleterre (Route d'). — Arquèves : commanderie et seigneurie de Belle-Église. — Ault : terres et dunes environnantes. — Authie, rivière : son cours depuis Doullens jusqu'à la mer, marais. — Ayancourt : seigneurie de l'Église de Paris.

Beaumont-Hamel. — Behen : seigneurie. — Bernaville. — Berneuil. — Bonneville : terroir et dîmage. — Boufflers : marais. — Bouzincourt. — Bray-sur-Somme : ville et terroir ; canal de la Somme avec projets relatifs à Bray. — Bresle (Rivière de), au-dessus des prairies de Saint-Léger.

Candas : domaine et dîmes. — Cappy : marais. — Cayeux : molières du Hourdel. — Chirmont : fief d'Offignies. — Chuignolles : prés et marais ; domaine de Froissy. — Corbie : partie de la ville, abbaye, église dépendant des Blancs-Manteaux.

Domart-en-Ponthieu : bourg et terroir. — Dompierre : marais.

Éterpigny : domaine de la commanderie. — Étinehem : fief d'Hébuterne.

Falvy : bourg et châtellenie. — Favières : pont sur le canal de Maye. — Fieffes : domaine et dîmage de Fieffes. — Fienvilliers. — Flandre (Route de). — Flixécourt : ferme et terres des dames de Moreaucourt à Bout-de-Ville. — Fricourt.

Grandcourt. — Gueschard : terres de la commanderie de Fieffes.

Ham : ville, château, faubourg et dépendances. — Hescamps-

Saint-Clair : maisons de la commanderie de Saint-Maulvis.

Irles.

Lanches-Saint-Hilaire. — La Neuville-lez-Bray. — La Vi-ville : domaine et dîme. — L'Échelle-Saint-Aurin.

Maison-Ponthieu. — Marquenterre, pays : carte, marais. — Maye, rivière. — Meaulte. — Miraumont. — Miraumont jusqu'au moulin de Beaumont (Rivière de). — Molliens-Vidame : bois. — Montrelet. — Moreuil : marais.

Nampont-Saint-Martin : projet d'agrandissement des greniers à sel. — Noyelle-en-Chaussée : ri clôture, molières.

Outrebois : village, terroir, ri ère, moulins.

Ponches : marais. — Pont-Remy : marais. — Puchevillers : terroir et censive de Sériel. — Pys.

Ribemont (Canal projeté d'Heilly à). — Rue : étang de Ru et ses dépendances, marais.

Senlis : village, terroir, domaine de la commanderie de Fieffes. — Somme, rivière : son cours, canal de la Somme à l'Escaut, projet de canal de jonction à l'Oise. — Saint-Fuscien : abbaye. — Saint-Riquier : abbaye. — Saint-Valery-sur-Somme : abbaye, environs de la ville.

Talmas. — Thieulloy-l'Abbaye : fief de Rilleux.

Yvrench : village, censive, terres de la commanderie de Sommereux.

TARN. — Albi : capitainerie. — Ambres : château et environs. — Aveyron : rivière, son cours depuis la forêt de Grésigne jusqu'à son embouchure.

Blaye : biens relevant de la directe du Roi dans le consulat de Blaye.

Sorrèze : bâtiments et enclos de l'abbaye, collége.

Vénès : église de Saint-Laurent ; terres de la Rouque, Pechventous, Barthe-Grimail ; métairie de Pouzaque. — Ve (Projet de canal sur la rivière de).

TARN-ET-GARONNE. — Le Mas-Grenier : bâtiments enclos de l'abbaye.

Montauban : partie de la ville.

Négrepelisse : hôpital.
Valence : paroisse de Bayne.

TARO (Italie). — Monticelli : couvent des Capucins.
Parme : ville et environs. — Parme et Plaisance (Etats de) : carte manuscrite. — Plaisance : fortifications ; couvents de l'Annonciade, de Notre-Dame di Campagna, de Saint-Barthélemy-le-Vieux, de San-Giovanni in Canale, de San-Raimondo, de San-Siro, de Saint-Sixte, de Santa-Franca, de Santa-Maria di Piazza et de Valverde.
San-Pietro in Corte : couvent des Servites.

TRASIMÈNE (Italie). — Portaria : territoire contesté entre cette commune et celle de Santo-Gemini.

VAR. — Ciagne (Cours de la rivière de).
Flassans : domaine de la Bastide-Piqueroque.
Péamy (Forêt de) près Flassans. — Provence depuis l'étang de Berre jusqu'à Nice (Côtes de).
Toulon : ville, collége de l'Oratoire, terre au quartier de Mourillon.

VAUCLUSE. — Avignon : projets de ponts, maisons, terres, collége de Saint-Eutrope ou de Dijon, Oratoire.
Cavaillon et ses environs. — Courthézon : place Marchande, forêt ; terres et bâtiments de la Gardiolle.
Gigondas : bois Dommange.
Joncquières : marquisat de Causans.
La Garde-Paréol : ferme du Titre. — La Palud : baronnie de Maléjac.
Monieux : château et dépendances.
Orange : île de Cadenet et autres possessions de ce domaine.
Rhône, fleuve : canal appelé l'ancienne brassière du Rhône.
Sérignan : fermes et bois dépendant de cette baronnie. — Sainte-Cécile : château, parc et étang de Rhus.
Travaillan : fief, château et ses dépendances à Saint-Jean, Saint-Paul, Saint-Pierre et la Ginestière.
Uchaux : grange ou ferme de Saint-Étienne.

VENDÉE. — Bois-de-Céné : abbaye de Notre-Dame de l'Isle-Chauvet.

Fontenay-le-Comte : terrains acensés près des anciens fossés de la ville.

Jard : abbaye de Lieu-Dieu-en-Jard et ses dépendances.

Montaigu : champ de foire. — Mormaison : landes du bois Jarry.

Noirmoutier : île, havre, marais salants.

Rocheservière : landes de Bouaine dépendant de cette châtellenie, forêt.

Saint-Michel-en-l'Herm : église et couvent, environs; lais et relais de mer et marais desséchés appartenant à l'abbaye.

Triaize : terre.

Vouvant : forêt.

VIENNE. — Couché : abbaye de Valence.

Fontaine-le-Comte : maison du sieur Desronval.

Marigny-Brizay : moulin de l'abbaye de Fontevrault à La Palud. — Molière (Grande et petite forêt de).

Nouaillé : abbaye.

Poitiers : palais, abbaye de Saint-Cyprien, maisons du couvent de Sainte-Catherine, collége, le Puigareau et rues adjacentes.

Saint-Savin-sur-Gartempe : abbaye.

VIENNE (HAUTE). — Limoges : abbaye de Saint-Augustin, séminaire; maison de la Logerie appartenant au séminaire; état et cadastre de la paroisse Sainte-Claire-lez-Limoges.

Magnac-Laval : marquisat.

Solignac : abbaye.

VOSGES. — Autrey : terroir, bois de la Feigne.

Bains : projet de bains. — Bouzière-aux-Bois : bois communaux. — Bussang : bains.

Charmes : jardins, prés et chenevières contestés. — Conflans, rivière.

Darney : auditoire de la ville.

Plaine : forges et fourneaux de Champenay. — Plombières : jardins au-dessous du couvent des Capucins.

Saint-Dié : plan de la ville après l'incendie de 1757, projet d'église paroissiale, séminaire et presbytère.

Vosges (Bois des montagnes des). — Vouxey : bois communaux de Vouxey et Imbrecourt.

YONNE. — Anstrudes : bois de Saint-Jean à Chevigny-le-Désert. — Argentenay : seigneurie, fief du Coin. — Auxerre : ville, abbaye de Saint-Germain et ses environs.

Bagneaux : seigneurie. — Beaumont : seigneurie. — Bonnard : ferme. — Bouilly : ferme. — Bourgogne (Canal de) : cours d'eau flottables. — Brienon : ferme de Bouy-Vieux.

Cerisiers : commanderie et seigneurie ; seigneurie de La Borde. — Chambeugle : bois de la commanderie. — Champs : bourg. — Cheny : seigneurie, fermes de Cheny, de Belair et Port-des-Fontaines. — Chéroy : prisons et auditoire. — Chéu : usages. — Coulange-sur-Yonne : bois La Dame et usages. — Coulours : domaines de la commanderie, bois.

Égriselles-le-Bocage : domaine de la commanderie de Launay à Bracy. — Étivey.

Flacy : bois dépendant de la seigneurie.

Gisy-les-Nobles : limites du finage. — Grange-le-Bocage : seigneurie de la commanderie de Launay à Courcy.

Hauterive : seigneurie, ferme, bois.

Jaulges : usages. — Joigny : château ; îles, bois, prés et avenues dépendant du comté ; possessions de la commanderie de Launay à Madeleine et Saint-Thomas de Joigny.

La Postolle : seigneurie. — Ligny-le-Châtel : usages ; fermes de Ligny, du moulin des Fées et des Contais. — L'Isle-sur-le-Serein : bois dépendant de la seigneurie.

Marchais-Beton : bois de la commanderie de Chambeugle. — Marsangis : terroir, seigneurie ; ferme de Bourrienne ; commanderie de Roussemeau. — Méré : fermes de Méré et de Fontaine-Chaudron. — Migennes : ferme. — Monéteau : ferme.

Ormoy : seigneurie ; fermes d'Ormoy et de la Malmaison.

Othe (Forêt d').

Pasilly : terres sujettes au droit de tierce, forêt. — Pont-sur-Yonne : auditoire et prisons, seigneurie de la rivière d'Yonne, bras divers de l'Yonne, limites du finage.

Savigny-de-Courtenay : bois de la seigneurie de l'Hôpital. — Seignelay : château, parc, village, seigneurie, domaines; seigneurie et ferme du Mont-Saint-Sulpice. — Sens : ville, abbaye de Sainte-Colombe et de Saint-Pierre-le-Vif, bois de l'Hôtel-Dieu. — Saint-Bris : ville. — Saint-Cydroine : ferme. — Saint-Martin-sur-Oreuse : commanderie de Launay, aménagement des bois et domaines de cette maison. — Saint-Vinnemer : seigneurie.

Thorigny : château et parc, seigneurie. — Tonnerre : abbaye de Saint-Michel, bois communaux.

Vallery : château et parc, comté. — Varennes : ferme, usages. — Venisy : bois. — Vermenton : château et fossés de la ville. — Villemanoche : bois. — Villeneuve-Saint-Salve : ferme. — Villeperrot : limites du finage. — Vincelottes : seigneurie.

ZUYDERZÈE. — Amsterdam : ville, église des Memnonites. Soesdyk : domaine.

COLONIES. — ALGÉRIE. — Alger : ville. — Algérie (Côte de l').

Gigery : ville.

Oran : ville.

ANTILLES. — Guadeloupe (Ile de la).

Martinique (Ile de la).

Saint-Domingue (Ile de).

Tabago (Ile de) : ville de Port-Louis et fort Castries.

CANADA. — Deux-Montagnes (Lac des) près Montréal.

Louisbourg : ville.

Montréal : ville, île et ses environs.

Québec : ville.

Sable (Ile de).

Saint-Laurent, fleuve : son cours depuis l'île d'Orléans ju

qu'à celle d'Anticosti. — Saint-Pierre (Ile). — Saint-Sulpice, sur le Saint-Laurent. — Saint-Xavier, sur le Saint-Laurent. — Sainte-Geneviève, sur le Batiscan.

Terre-Neuve : partie de cette île.

GUYANE. — Cayenne : fort de Saint-Michel, île et environs de la ville.

Guyane française.

ILE-DE-FRANCE. — Carte de l'île. — Plan de l'île avec division des propriétés et noms des propriétaires. — Plan d'un port et de ses environs. — Vue du Port-Louis.

ILE BOURBON. — Carte de l'île.

LOUISIANE. — Floride (Carte de la).

Louisiane : carte, anciens plans de la colonie.

Mississipi, fleuve : son embouchure. — Mission de la Montagne (Plan de la).

Nouvelle-Orléans (La).

SÉNÉGAL. — Gorée (Ile de).

Niger (Embouchure du).

Portendik.

Sénégal (Colonie du) : entrée de la rivière de Sénégal.

Saint-Louis (Fort) dans l'île de Sénégal.

SAINT-DOMINGUE. — Cap-Français (Le) : ville et environs. — Cayes (Les) : ville, habitations de M. de Laborde.

Fort-Dauphin (Le) : ville et baie.

Ile-à-Vache (L').

Jacmel : baie et bourg.

Léogane : ville et côte ; habitation de la comtesse d'Ampus.

Môle-Saint-Nicolas (Le) : ville et baie.

Port-au-Prince : ville. — Port-de-Paix (Le) : ville.

Saint-Dominique : cartes de l'île, carte des postes aux lettres dans la partie française de l'île. — Saint-Louis : ville et baie. — Saint-Marc : ville.

Tiburon : baie et bourg.

# INVENTAIRE

## DES MANUSCRITS DU FONDS GAIGNIÈRES

### CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE

(Suite. — Voyez p. 17.)

**300**[2]. (F. fr. 20,625), *suite.*

39. Discours de S. M. britannique à l'ouverture du Parlement, 7 février 1678. — F. 207.

40. Lettre de M. de Louvois sur le dessein d'assiéger Gand, 4 février 1678. — F. 209.

41. Requête au roi par Madame la comtesse de Carignan, pour Madame la comtesse de Soissons. — F. 219.

42. Placet au roi contre le P. de la Chaise et l'archevêque de Paris. Avril 1682. — F. 221.

43. Harangue du roi de Pologne à son armée avant le combat. — F. 222.

44. Lettre du roi au maréchal d'Humières, commandant l'armée de Flandres, 1er novembre 1683. (Imprimé.) — F. 223.

45. Relation de l'expédition de Catalogne. 1684. — F. 224.

46. Discours du doge de Gênes au roi (en italien et traduction en français). — F. 231.

47. Bref du pape Innocent XI au roi, 13 novembre 1685. — F. 235.

48. Harangue du roi d'Angleterre à l'ouverture du Parlement, 19 novembre 1685. — F. 236.

49. Notes historiques, du 24 juillet au 17 novembre 168[illegible]. — F. 238.

50. Lettre de Bardy-Margalotti, contenant des nouvelles de l'armée. Valenciennes, 11 novembre 1686. — F. 248.

51. Entrée de l'ambassadeur de France à Rome. Novembre 1687. — F. 253.

52. Proclamation du roi d'Angleterre Jacques II. Octobre 1688. — F. 355.

53. Nouvelles de Pologne. Octobre 1688. — F. 257.

54. Nouvelles de Rome. Octobre 1688. — F. 257 *bis*.

55. Résolution concernant les raisons qui ont meu les Etats généraux des Pays-Bas à aller en Angleterre avec des vaisseaux et de la milice. Octobre 1688. — F. 258.

56. Prière pour demander à Dieu sa protection en faveur du prince d'Orange, 1688. — F. 261.

57. Sonnet contre le prince d'Orange. — F. 264.

58. Nouvelles de Rome, du 30 novembre 1688. — F. 265.

59. Lettre du roi Jacques II aux membres de son conseil-privé, 14 janvier 1689. — F. 267.

60. Propositions faites au roi Jacques II par les évêques Anglais. — F. 271.

61. Lettre du prince d'Orange aux deux chambres du Parlement d'Angleterre. 24 janvier 1689. — F. 273.

62. Bref du pape Alexandre VIII à la République de Venise. 7 octobre 1689. — F. 273 *bis*.

63. Ordre de marche et de bataille de l'armée navale commandée par le chevalier de Tourville. 1589. — F. 274.

64. Harangue de l'ambassadeur du roi d'Angleterre Guillaume III aux états de Zurich. Janvier 1690. — F. 283.

65. Nouvelles diverses. 1690. — F. 285.

66. Relation de ce qui s'est passé entre les Français et les Anglais à la prise du fort Saint-Christophe (Antilles). Juillet 1690. — F. 291.

67. Armée d'Allemagne ; — de Flandres ; — de la Moselle ; — de Roussillon ; — d'Italie, 1690. — F. 294.

68. Dernières volontés ou testament de M^me^ la dauphine, 1690. — F. 298.

69. Sentence de l'avoyer de Berne contre le capitaine Bourgeois, 1690. — F. 300.

70. Lettre d'un gentilhomme françois (M. d'Ecalières) à un

bourgmestre hollandois, sur les affaires présentes, 1690. — F. 301.

71. — Nouvelles de la victoire remportée par les impériaux contre les Turcs, août 1691. — F. 311.

72. — Victoire de Leuze remportée par le maréchal de Luxembourg, septembre 1691. — F. 313.

73. Nouvelles de mer, septembre 1691. — F. 333.

74. Lettre du pensionnaire de Leyde, sur la prise de Namur, 15 juillet 1692. — Réponse à cette lettre, 17 juillet. — F. 336.

75. Lettres du roi touchant [illegible]rises faites sur mer, 3 septembre 1692. — F. 340.

76. Lettre du roi d'Angleterre, [illegible]cques II, au roi Louis XIV, 1693. — F. 341.

77. Nouvelles de mer, no[illegible] 1693. — F. 342.

78. Plan de ce que la Franc[illegible] doit faire en 1693 pour parvenir à une paix glorieuse. — F. 347.

79. Nouvelles de la flotte française sur les côtes d'Espagne, mai 1693. — F. 350.

80. Relation du combat naval de Camaret, 18 juin 1694. — F. 353.

81. Relation de l'affaire de M. Jean Bart, 3 juillet 1694. — F. 357.

82. Relation du capitaine Mounier, pris par l'amiral Russel, octobre 1694. — F. 358.

83. Articles préliminaires de la paix, 1698. — F. 364.

84. Mémoires des plénipotentiaires du roi en Hollande, 1698. — F. 366.

85. Lettre autographe du pape Clément IX au roi Louis XIV, 30 novembre 1700. — F. 373.

86. *Idem* au roi d'Angleterre, même date. — F. 374.

87. Relation faite par M. Duchalard de ce qui s'est passé au Portomagne, mai 1694. — F. 375.

88. Lettre de Le Camus. — F. 378.

89. Relation de la flotte de la Méditerranée. — F. 380.

90. Lettres du roi au Parlement de Paris, touchant les reve-

nus des pauvres d'Usson, Ibois et Saint-Babel (Auvergne). — F. 390.

91. Nouvelles. — F. 391.

92. Présents faits à Mme la princesse Albani, belle-sœur du pape. — F. 394.

93. Lettres du grand-seigneur au roi de France et à l'empereur. — F. 396.

94. Ordres donnés par les ambassadeurs de Siam. — F. 401.

95. Nouvelles de mer. — F. 403.

96. Epitaphe du père Joseph. — F. 405.

97. Harangue de l'évêque de Strasbourg au roi. — F. 407.

98. Projet de traité de Goslard. — F. 408.

99. Nouvelles de l'armée du Rhin. — F. 409.

100. Mémoire des intérêts de l'empereur et des princes de l'empire pour le temps présent. — F. 414.

101. Lettres de l'empereur au pape. Vienne,.... — F. 417 [5].

102. Lettres d'un officier d'artillerie sur la défaite de Ramillies, mai 1706. — F. 417 [6].

103. Lettre d'un hollandais, touchant la situation de la France, 1706. — F. 417 [9].— La fin de cette lettre est au F. 417 [2].

104. Lettres patentes du roi, dispensant Madame de Maintenon de faire travailler à rendre navigable la rivière de la Diouette, 11 décembre 1708. — F. 417 [10].

105. Lettres des... à l'archevêque de Narbonne. — F. 417 [12].

106. Contrôle des officiers généraux, 1708. — F. 417 [13].

107. Lettre de M. de Boufflers au roi, sur la défaite du Quesnoy, 11 septembre 1709. — F. 417 [27].

108. Lettres de M. Voisin touchant le régiment du roi, octobre 1709. — F. 417 [30].

109. Compliment du P. de la Rue au roi, dans son sermon du premier dimanche de l'Avent 1709. — F. 417 [33].

110. Fin d'un sermon prononcé le jour de la Toussaint devan le roi, par le P. de la Rue, 1709. — F 417 [34].

111. Lettre de la Haye sur l'état de l'Europe, novembre 1709. — F. 417 [36].

112. Lettre de M. du Charmel, février 1710. — F. 417 [38].

113. Lettre adressée au P. le Tellier, janvier 1710. — F. 417 [41].

114. Documents sur un procès. — F. 418.

115. Lettre de Hercule de la Roche accompagnant la relation de l'attaque de l'île de Gorée. — F. 444.

116. Relation de la prise de l'île de Tabago. — F. 448.

## TRAITÉS ET PIÈCES CONCERNANT L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE FRANCE.

**301.** (F. fr. 23,281.) Traité contre les prétentions des rois d'Angleterre au trône de France, vers la fin du règne de Charles VI. — In-fol.

**302-303.** (F. fr. 20,427.) Lettres et autres pièces concernant les règnes de Charles VII et de Louis XI. — T. I. In-fol.

1. Quittance du receveur de la confrérie de Saint-Martin, de Tours, 10 janvier 1442 (1443). — F. 2.

2. Déposition de « noble homme Anthoine de Chabannes » contre le dauphin (depuis Louis XI), faite devant le chancelier. 27 septembre 1446. — F. 3.

3. Billet signé de Charles, deuxième fils de Charles VII, duc de Normandie et de Guienne, adressé à Jehan Bourré, avec une liste de ses officiers. — F. 7.

4. « Distribution du payement des gens de la garde de Monsieur pour le mois d'avril 1454. » — F. 8.

5. Lettres du dauphin de Viennois (depuis Louis XI) annonçant la naissance de son fils Charles. Notre-Dame-de-Hal, 27 juillet (14..). — F. 10.

6. Lettres du même adressées à Xaintrailles, pour le même objet, même date. — F. 11.

7. Trois lettres du même relatives à un procès soutenu devant le parlement de Toulouse, par le seigneur de Crussol, touchant

la terre de Florensac dépendant de sa femme, sans date. — F. 12.

8. Quittance de Louis, dauphin, donnée à Jehan Arnoulfin, de 1,748 livres et 18 patars. Geneppe, 8 août. — F. 14.

9. Lettre de Marie, duchesse d'Orléans, touchant la perception de ses revenus de Saint-Sauveur-Lendelin, en Normandie. Blois, 26 octobre. — F. 15.

10. Quittance de Charles, duc de Normandie, de la somme de 20 écus d'or neufz. Pontoise, 5 novembre 1465. — F. 15.

11. Lettre de Louis, dauphin, adressée au maréchal de... touchant le fait du chancelier. Sans date. — F. 16.

12. « Double d'unes lettres en chiffre qui ont esté deschiffrées, lesquelles lettres en chiffre ont esté envoyées par Messire Gacien de Guerre qui a détenu cely qui les portoit. » Sans date.—F. 17.

Cette lettre fort curieuse paraît être de Louis, dauphin.

13. Lettre de l'évêque de Valence et de Loys de Laval au Danphin. Grenoble, 28 septembre. — F. 19.

14. Lettre de Jacques de Beaumont au même. Même date. — F. 20.

15. Lettre de Jacques, comte de la Marche, depuis duc de Nemours, au Dauphin. Vendôme, 21 octobre. — F. 21.

16. Lettre de Charles de Beaumont au Dauphin. Naples, 12 avril. — F. 23.

17. Lettre de Jehan, duc de Calabre, donnant ordre à son receveur de payer le prix de certaines toiles. Narbonne, 17 mai 1469. — F. 24.

18. Ordre de payer sur les revenus des greniers de Paris, Nemours et Montargis, la somme due pour la réception des ambassadeurs de Milan, Venise et Florence. Tours, 15 janvier 1461. — F. 25.

19. Lettres de Louis XI, ordonnant une information sur les fermes des Aides, dans plusieurs provinces du centre de la France. 15 février 1463 (1464), minute. — F. 26.

20. Lettres de Louis XI, en faveur de l'église de Saint-Aignan, d'Orléans, 13 novembre 1464, minute. — F. 27.

21. Lettre de Louis XI à Cadorat, frère de l'archevêque de ....., 1461, minute. — F. 29.

22. Lettre du même à... Sans date, minute. — F. 30.

23. Lettre de... Clerence à Louis XI. Londres, 8 octobre 1470. — F. 32.

24. Promesse de quittance donnée par Louis XI à Matthieu Beauvarlet, receveur-général de ses finances. Paris, septembre 1461. — F. 33.

25. Ordre donné par Louis XI, de payer au comte du Perche la somme de 2,000 livres tournois. Saint-Jean-d'Angely, 8 février 1461 (1462). — F. 35.

26. Différents ordres donnés par Louis XI de payer diverses sommes à Michel Baudouyn, à Jehan Petit, au lieutenant du connétable, 1468. — F. 37 et 38.

27. Lettre de Louis XI à Tignonville, l'un de ses gentilshommes, pour lui recommander le mariage de Guyot Pot avec Mlle de Monceaulx. Chartres, 19 novembre. — F. 38.

28. Ordre donné par Louis XI de payer à Charles d'Amboise la somme de 2,000 livres tourn. pour l'aider à réédifier « sa place de Chaumont. » Amboise, 7 février 1471 (1472). — F. 39.

29. Ordre de Louis XI de payer à François de Mondène, son valet de chambre, la somme de 50 écus d'or, à prendre sur son droit d'aubaine. Mai ....., minute. — F. 40.

30. Ordre de Louis XI de payer à l'église de N.-D.-de-Behnart, près Angers, la somme de 2,550 livres tourn. Plessis-du-Parc, 30 novembre 1476. — F. 41.

31. Lettre de Louis XI, en faveur de ceux du pays d'Auvergne, sans date, minute. — F. 42.

32. Fragment de lettre du même annonçant la soumission du Roussillon, 1462. — F. 43.

33. Lettre de Louis XI à Henri, roi de Castille et de Léon, en lui envoyant comme ambassadeur le sieur de Montauban, amiral de France. Selles en Poictou, 6 janvier 1463, minute. — F. 45.

34. Lettre de Louis XI à « son frère d'armes, à son gros

in, seneschal de Poictou, et à M. de la Forest. » Senlis, oût (1468). — F. 46.

. Lettre de Louis XI à Jean Bourré. Senlis, 31 août (1468). . 50.

. Lettre du même à M. de Beaurepaire. Orléans, 21 octobre 9). — F. 51.

. Lettre du même à MM. de Congressant et du Plessis -Bourré). Amboise, 19 mai 1470. — F. 52.

. Lettre du même à M. du Plessis, pour ordonner la cons- ion de deux navires de mille tonneaux, et d'un de 700 ton- x. Lyon, 2 novembre 1476. — F. 53.

. Lettre du même au même, pour enjoindre au Parlement pédier ses lettres de donation de la vicomté d'Orbec, en faveur âtard de Bourgogne. Ham, 3 mai. — F. 54.

. Lettre du même au même, ordonnant de faire exécuter par on orfèvre une ville d'argent du prix de 12 écus, pour être te à N.-D. de Cléry, 20 septembre. — F. 55.

. Lettre du même, touchant la venue de 1.000 Anglais à is. Arras, 5 mars. — F. 56.

2. Lettre du même à Montauban, amiral de France, sans , minute. — F. 57.

3. Lettre du même à M. de Gaucons, lui réclamant *une Bible n Catholicum*, et aussi une somme de deniers, qui appar- nent au roi par droit d'aubaine. L'Ermenaut, en Poitou, sans . — F. 58.

4. Lettre du même au maréchal....., sans date, minute. — 59.

5. Lettre en latin du même au Pape, en lui envoyant comme assadeur Jean d'Amboise, sans date, minute. — F. 60.

6. Lettre de Jean, comte d'Armagnac, au roi Louis XI. Ro- , 8 décembre. — F. 61.

7. Lettres de Louis XI à M. du Plessis (Jean Bourré), sur ers sujets, sans indication d'années ; quelques-unes de 1470, ies. — F. 62 à 111.

8. Lettres de Louis, dauphin, commettant Jean Bourré pour

examiner les comptes des gardes des sceaux des pays de Dauphiné et Valentinois, janvier 1453 (1454). — F. 80.

49. Lettre de Louis de Graville à M. du Plessis. Château-Gontier, le..... — F. 100.

**304.** (F. fr. 20.428). Lettres originales du règne de Louis XI. — T. II, in-fol.

1. Lettre de Panassac, sénéchal de Toulouse, à Louis XI, lui annonçant que Toulouse l'a reconnu pour roi, 6 août 1461. — F. 1.

2. Lettre de Jehan Bureau et J. Dauvet à Louis XI. Dax, 18 décembre 1461. — F. 2.

3. Lettre de Jehan Bureau à Louis XI. Dax, 18 décembre 1461. — F. 4.

4. Lettre de Johan, comte d'Armagnac, P. Doriole, et N. Dubrueil, ambassadeurs en Espagne, au roi Louis XI. Madrid, 5 mars 1461 (1462). — F. 5.

5. Lettre des mêmes au même. Madrid, 16 mars. — F. 6.

6. Lettre de Henri IV, roi de Castille, à Louis XI, 23 décembre 1462. — F. 7.

7. Autre lettre du même au même, 25 janvier 1463. — F. 8.

8. Lettre d'Alphonse V, roi de Portugal, à Louis XI, 12 mars 1461 (1462). — F. 9.

9. Lettre de Chabannes à Louis XI. Toulouse, 16 juin (1462). — F. 10.

10. Lettre d'Antoine Le Bisse à Louis XI, touchant l'état de santé de Anne de France, sa fille, 22 juin 1462. — F. 11.

11. Lettre de Lille-Adam à Louis XI, contenant des nouvelles d'Angleterre. Boulogne, 11 août (1462). F. 12.

12. Fragment d'un bref du Pape adressé à Louis XI, le 10 août 1462. — F. 13.

13. Lettre de R. d'Auxy à Louis XI, contenant des nouvelles de Hollande. Harlem, 23 août 1462. — F. 14.

14. Lettre de M. de Brézé à Louis XI, 24 février 1461. — F. 15.

5. Lettre du même au même. Rouen, 8 juin. — F. 17.
6. Lettre du même à Maistre Estienne, chevalier et trésorier France. Nouvelles d'Angleterre. Rouen, 31 juillet. — 7 *bis*.
7. Lettre de M. de Beauvau au roi Louis XI. Nouvelles ıgleterre. Paris, 7 octobre 1462. — F. 18.
8. Lettre de Warwick à Louis XI. Nouvelles d'Angleterre. dres, 8 octobre (1462). — F. 19.
9. Lettre de Anthoine à Louis XI, sur les troubles de Savoye. noble, 28 septembre 1462. — F. 20.
0, Lettre de M. de Beauvau au roi. Paris, 31 octobre 1462. ?. 21.
1. Lettre de Guaraut des Pla au roi. Perpignan, 21 août 1464. F. 22.
2. Lettres du roi Louis XI constituant en apanage en faveur Charles de France les vicomtés de Bayeux, Avranches, Caen, tances, 18 juin 1468, minute. — F. 23.
3. Lettre de A. de Croy au roi. Lille, 16 mars 1463 (1464). F. 23 *bis*.
4. Lettre de Henri IV, roi de Castille, à Louis XI. Ségovie, septembre 1464. — F. 24.
5. Lettres de Louis XI constituant en apanage à son frère rles de France 60,000 livres tourn. de revenu sur le pays de mpagne. Sans date, minute. — F. 25 et 26.
6. Lettre de Jehan, comte de Nevers, de Rethel et d'Estampes roi. Abbeville, 10 avril (1464). — F. 25 *bis*.
7. Lettre de Conygham au roi. Rethel, 25 novembre (1467). F. 26 *bis*.
8. Lettre de Lamyral au roi. Avranches, 1467 (1468). — 27.
9. Lettres de Louis XI concernant un impôt de 6,000 livres mois à payer par la ville de Toulouse pour les gages des mbres de son Parlement. Amboise, 19 mars 1469 (1470). pie. — F. 29.
0. Lettre de Conygham au roi, 11 novembre (1469). — 29 *bis*.

31. Lettre de Aymar de Poytiers au roi. Bordeaux, 16 novembre (1469). — F. 30 *bis*.

32. Note indiquant le désir de Madame de Savoye de marier sa fille au duc de Bretagne (1469). — F. 31.

33. Lettres de Louis XI nommant le sieur de Bressuire « chef et principal conducteur des nobles et non nobles des ban et arrière-ban du Poictou, Mayne, Vendosmois, etc. » Bonneavanture-lez-Chinon, 13 janvier 1469 (1470). — F. 31.

34. Lettre d'Antoine Du Lau au roi. Bellec, 9 octobre (1471?). — F. 33.

35. Lettres de Louis XI c[illegible] le procès entre son procureur d'une part, et Geffroy [illegible] l'autre, 1474. — F. 33 *bis* et 34.

36. Lettre de... au [illegible] la maladie du Dauphin, et la grossesse de la reine. [illegible] nute. — F. 34 *bis*.

37. Lettres de Louis [illegible] t l'emploi des deniers provenant des Francs-fiefs [illegible] e. Angers, 7 août, copie. — F. 35.

38. Lettre de J. Bourré a[illegible] ichant la maladie du Dauphin. Sans date, copie. — F. [illegible].

39. Lettre de Crussol au roi, concernant la guerre contre le duc de Guienne et la maladie de ce seigneur. La Rochefoucauld, 9 janvier 1472. — F. 36.

40. — Lettre de Madeleine d'Amboise au roi, touchant ses filles. Montpoupon, 8 janvier. — F. 37.

41. Lettre de Lamyral au roi. Beaugency, 26 janvier. — F. 38.

42. Lettre du même au roi. Honfleur, 3 février. — F. 39.

43. Lettre de Guillaume de Harcourt au roi. Montreuil-Bellay, 4 février. — F. 40.

44. Lettres de Louis XI accordant au sieur de Brilhac, écuyer, s[r] de Villemexent, sénéchal de Rodez, la somme de 10,000 écus d'or, pour la part qu'il a prise au maaiage du comte d'Armagnac avec Marie de Savoye, sœur de la reine, 29 juin 1465, minute. — F. 40 *bis*.

45. Lettre de François, duc de Bretagne, à Louis XI. Nantes, 2 avril. — F. 41.

46. Lettre de Balue au roi. Paris, 10 avril. — F. 43.

47. Lettre de Pierre de Rostain au roi. Bordeaux, 15 avril. — F. 44.

48. Lettre de Beauveau au roi. Aix, 15 août. — F. 45.

49. Lettre de Bonable (?) au roi. Tours, 7 septembre.— F. 46.

50. Lettre de Charles Blosset au roi. Saint-Maurice, 19 septembre. - F. 47.

51. Lettre de du Fou au roi, 30 octobre. — F. 48.

52. Lettre de du Fou au roi. Lezignan, 3 novembre. — F. 49.

53. Lettre de Marguerite, duchesse de Bretagne. Nantes, 3 novembre. — F. 50.

54. Lettre de P. Doriole, chancelier, au roi. Granville, 12 novembre. — F. 51.

55. Lettre du même au même. Amboise, 24 novembre. — F. 52.

55. Lettre de Adolf de Ravestain au roi. Bruxelles, 13 novembre. — F. 53.

57. Lettre du même à messire Lancelot de Berlemont. Bruxelles, 13 novembre. — F. 53 *bis*.

58. Serment fait par Lancelot de Berlemont de ne pas s'éloigner d'Amboise sans le congé du roi, 12 décembre 1482, minute. — F. 53 *ter*.

59. Lettre de Philippe, duc de Savoye, au roi. Nice, 14 novembre, incomplète. — F. 54.

60. Lettre de Gaucourt au roi. Paris, 24 novembre. — F. 55.

61. Lettre de P. Aubert au roi. La Commune, 26 novembre. — F. 56.

62. Lettre de Jehan, maréchal de Retz, au roi. Nantes, 2 novembre. — F. 57.

63. Lettre du même au roi. Ancenis, 12 décembre. — F. 58.

64. Lettre de la princesse Léonore de Navarre au roi, sans date. — F. 60.

65. Lettre de la même au même. Pampelune, 15 janvier. — F. 61.

Ces deux lettres sont en espagnol.

66. Lettre de ... au roi, sans date. — F. 62.

67. Lettre de J. Bourré au roi touchant la fondation d'une messe basse à Orléans et d'une autre à Cléry, sans date, minute. — F. 63.

68. Lettre de Jehan Arnoulfin au roi. Rouen, 28 novembre 1461. — F. 64.

69. Lettre de la reine Marie, veuve de Charles VII au roi Louis XI son fils. La Rochelle, 17 décembre (1461). — F. 65.

70. Lettre de J. Bourré au roi. Amboise, 13 avril. — F. 66.

71. Lettre de ..... au roi. Amboise, 10 janvier. — F. 67.

72. Lettre du duc de Vendôme au roi. La Ferté, 12 février. — F. 68.

73. Lettre du S^r de Rochechouart au roi. Rochechouart, 15 avril. — F. 69.

74. Lettre du S^r de Bueil au roi. Valjoyeux, 26 avril. — F. 70.

75. Lettre de Jehan de Luxembourg au roi. Cambray, 30 avril. — F. 71.

76. Lettre de A. de Luxembourg au roi. Saint-Quentin, 28 décembre. — F. 72.

77. Lettre de Hastyngs au roi. Londres, 17 mai. — F. 73.

78. Lettre de .... au roi. Boussac, .. mai. — F. 74.

79. Lettre de Gaucourt au roi. Châteaubrun, 17 juillet. — F. 75.

80. Lettre de Guy de Pons au roi. Pons, [illegible] novembre. — F. 76.

81. Lettre de Duveylle (?) au roi [illegible] novembre. — F. 77.

82. Lettre de La Roche[illegible], 30 novembre. — F. 78.

83. Lettre de Louise de [illegible] date. — F. 79.

84. Lettre du sieur [illegible] Saint-Jean-d'Angély, 13 décembre. — F. 80.

85. Lettre de Charlot (?) au roi. Sans date. — F. 81.

86. Requête de Allain de Plumangart, au roi, pour obtenir le recouvrement des avances qu'il a faites en Normandie, 1465. — F. 83.

87. Requêtes présentées au roi Louis XI par les habitants de N.-D. de Celles, en Poitou, sans date, copie. — F. 85.

88. Par les religieux de Marmoutiers, sans date, copie. — F. 86.

89. Par Me Regnault Farineau, sans date, copie. — F. 87.

90. Par plusieurs personnages, pour réclamer le paiement de leurs pensions, sans date, copie. — F. 88, 89 et 90.

91. Par le seigneur de Maillé, sans date, copie. — F. 90.

92. Par la « pouvre ville de Bayonne », sans date, copie.—F. 91.

93. Par M. Pierre du Luz, « frère de feue Jehanne la Pucelle », pour obtenir la continuation de la pension de cent livres tourn., à lui accordée par Charles VII, sans date, copie. — F. 92.

94. Donations faites par Louis XI à Philippe des Essars. N.-D. de Selles, en Poitou, 17 octobre 1472. — F. 93.

---

# INVENTAIRE DES REGISTRES

## DU TRÉSOR DES CHARTES

Suite. (Voyez pages 1 et 33.)

---

## REGISTRE C (SUITE).

### BOITE 22 *(suite)*.

Acte par lequel Gerald, comte d'Armagnac et de Fézensac, [illegible] devoir au roi Philippe III la somme de 15,000 livres [illegible], qu'il a été condamné à lui payer. — Mars 1273 (1274). [illegible], verso.

15. Acte de Miles de Nangis, sous-bailli d'Arras, relative à une

reconnaissance faite par Jean Hulredieu, bourgeois de cette ville, d'une somme d'argent en faveur de Jalze Travelouche, 5 novembre 1273. — F. 32.

16. Acte relatif au paiement fait par les consuls de Béziers, de 500 livres tournois au sénéchal de Carcassonne et Béziers, pour les frais de la guerre. — Août 1296. — F. 32, verso.

17. Lettres de Philippe de Vienne, chevalier, reconnaissant devoir au roi Philippe le Bel 500 livres petits tournois, garanties par sa terre de Champagne. — 12 juin 1298. — F. 33, verso.

18. Acte qui déclare que le roi Philippe le Bel a droit à la moitié des dettes dues à feu Jean le Concierge et à feu Jean Villaine de Sézanne. — Juin 1292. — F. 33, verso. — Etat des dettes ci-dessus. — F. 34, verso.

19. Acte du prévôt de Paris, contenant l'obligation faite au roi par Bérenger Guillaume, chevalier, seigneur de Clermont, dans la viguerie de Béziers, d'une somme de 3,000 livres tournois. — Juillet 1306. — F. 37, verso.

20. Acte du prévôt de Paris, contenant l'obligation faite au roi par plusieurs chevaliers et écuyers, d'une somme de 15,000 livres petits tournois. — Janvier 1306 (1307). — F. 39.

21. Lettres de Simon, évêque de Beauvais, reconnaissant devoir au roi la somme de 6,000 livres parisis. — Juin 1306. — F. 40.

22. Lettres B., évêque d'Albi, reconnaissant devoir au roi, en échange de faveurs obtenues pour son église, la somme de 20,000 livres tournois. — 9 mai 1307. — F. 40, verso.

23. Vidimus des lettres n° 21 ci-dessus. — F. 41.

24. Lettres des maire et jurés de Rouen s'engageant à payer au roi la somme de 30,000 livres tournois en cinq années, en échange de la restitution faite à la commune de Rouen du péage du pont. — Octobre 1309. — F. 42.

25. Acte du prévôt de Paris contenant le legs fait au roi de

la cinquième partie de ce qui est dû au frère d'Arnaud Bernard. — Octobre 1312. — F. 42.

26. Acte du prévôt de Paris, contenant l'injonction à Vincent Lomelin, marchand gênois, de rendre au roi Jean II certains joyaux reçus en gage de sommes prêtées. — Juin 1351. — F. 43, verso.

27. Lettres de Evain de Galles, s'obligeant à rendre au roi Charles V la somme de 300,000 francs d'or, employés par ce prince à payer les troupes et les navires qu'il lui a donnés pour l'aider à reconquérir son royaume contre le roi d'Angleterre. — Paris, 10 mai 1372. — F. 55. — Ratification des lettres précédentes, 11 mai 1372. — F. 56.

BOITE 24.

1. Lettres de G., archevêque de Rouen, contenant et confirmant celles d'Eude Rigaud, son prédécesseur, relatives au règlement de la trésorerie de S. Mellon de Pontoise, du mois de juin 1266. — Paris, novembre 1290. — F. 58.

BOITE 25.

1. Bulle du pape Clément IV accordant des indulgences à ceux qui visiteront l'église du monastère de Saint-Maurice de Senlis, le jour de la fête du saint Pérouse, 1265. — (An Ier du pontificat). — F. 60.

2. Bulle du même, ordonnant au prieur du même monastère de Saint-Maurice de contribuer aux dépenses des légats apostoliques. — Même date. — F. 60.

3. Lettres de G., abbé de Saint-Maurice d'Agaune, pour établir, sur la demande du roi, le prieuré de Saint-Maurice de Senlis. — Février 1261 (1262). — F. 60, verso.

BOITE 26.

1. Lettres d'Albert, du diocèse de Milan, fondé de pouvoirs du pape, à l'effet de révoquer le procès relatif à une prébende dans

l'église de Saint-Martin de Pontoise. — Juillet 1238. — F. 65.

2. Lettres de Clémence de Sauqueville, délaissant au roi Louis IX la collation de la moitié des prébendes de Sauqueville. — 1237. — F. 65.

3. Lettres de Pierre de Saint-Romain, maître de la milice du Temple en France, concédant au roi Louis IX le droit sur une prébende en l'église de Poissy. — Juin 1238. — F. 65, verso.

4. Lettres du roi Louis IX, présentant à l'évêque de Coutances un curé pour l'église d'Emandeville-la-Petite. — Septembre 1245. — F. 66.

5. Lettres de Guy, évêque de Bayeux, concédant au roi la collation alternative de l'église de Lacy. — Août 1258. — F. 66.

6. Lettres du chapitre de Bayeux ratifiant la précédente concession. — Août 1258. — F. 66, verso.

7. Présentation au roi Philippe III, par Etienne de *Montesellione*, chanoine de Mantes, d'un vicaire pour l'église de Mantes. — Janvier 1275 (1276). — F. 66, verso.

8. Lettres de l'abbé de Savigny, diocèse d'Avranches, déclarant que le droit de patronage de l'église de Notre-Dame de Prigney appartient au roi et à son abbaye, etc. — 1281. — F. 67.

9. Lettres du bailli de Caen, déclarant que le droit de patronage de l'église d'Escouville appartient au prieur et couvent de Trouville. — 1292. — F. 67, verso.

10. Lettres du même bailli relatives aux précédentes et portant renonciation audit droit de patronage de la part de Guillaume de Fontenay, chevalier. — 1292. — F. 67, verso.

11. Lettres du chapitre de Narbonne, consentant que le roi ait le droit de patronage d'une chapellenie de 30 livres de revenu par lui fondée en leur église. — 1292. — F. 68.

12. Vidimus donné par l'official de Rouen du jugement du bailli de cette ville sur un procès entre le Procureur du Roi et Jean de Rouvray, chevalier, touchant la présentation par lui faite à l'église de Saint-Aignan-sur-Ry, diocèse de Rouen, pendant sa minorité. — 1391. — F. 68, verso.

13. Vidimus donné par l'official de Rouen des lettres des vicaires de l'archevêque, conférant ladite église de Saint-Aignan-sur-Ry, au sujet présenté par le roi. — 1391. — F. 71.

14. Lettres du bailli de Rouen et Gisors, par laquelle la présentation à l'église de Notre-Dame de Faverolles, diocèse de Lisieux, est dévolue au roi, à cause de la minorité du patron. — 1391. — F. 72.

15. Vidimus donné par le vicomte de Pont-Autout et de Pont-Audemer des lettres de l'évêque de Lisieux, conférant ladite cure de Faverolles au sujet présenté par le roi. — 1391. — F. 74.

16. Acte de prise de possession de ladite église. — F. 74, verso.

17. Bulle du pape Jean XXII, accordant l'autorisation à Charles, fils du roi de France et comte de Valois, de fonder dans sa maison du *Vivarium*, au diocèse de Meaux, une chapelle. — Lyon, septembre (1re année du pontificat). — F. 75.

BOITE 27.

Cette boîte est en déficit.

BOITE 28.

1. Lettres du roi Philippe le Bel, garantissant aux gens du comte d'Alençon, que l'abandon qu'ils lui ont fait de l'excédant de l'aide levée sur leurs sujets, ne tirera point à conséquence contre leurs droits. — Paris, juillet 1310. — F. 78.

2. Lettres du même roi, déclarant que le subside à lui accordé

par Charles, comte de Valois et d'Alençon, son frère, ne préjudiciera en rien à ses droits. — 13 juillet 1313. — F. 78, verso.

3. Vidimus donné par le prévôt de Paris, d'un acte d'après lequel le roi Philippe VI, de Valois, abandonne à Pierre Troussel, son chevalier et chambellan, le subside dû au roi sur la terre et vicomté de Burniquel. — 20 février 1337 (1338). — F. 78, verso.

4. Vidimus donné par le même, d'un acte, d'après lequel Philippe VI avoit octroyé aux bourgeois et habitants de Ham, sur la demande de leur seigneur, l'assiette sur le vin pour six ans. — 18 février 1337 (1338). — F. 79, verso.

5. Lettres de Loys, vicomte de Thouars, déclarant que le roi lui a abandonné un subside pour la guerre, sans préjudice des droits royaux. — 21 janvier 1337 (1338). — F. 80.

6. Lettres du roi Philippe VI, relatives à l'abandon ci-dessus en faveur du vicomte de Thouars. — Vincennes, 15 janvier 1337 (1338). — F. 80.

7. Lettres du même, relatives à un abandon semblable en faveur de Savary de Vivonne, chevalier. — Vincennes, 15 janvier 1337 (1338). — F. 80.

8. Lettres de Savary de Vivonne pour le même objet. — 21 janvier 1337 (1338). — F. 80, verso.

9. Lettres de Charles de Valois, frère du roi, comte d'Alençon et du Perche, consentant à établir une contribution sur ses domaines, pour aider le roi dans ses guerres. — 12 février 1345 (1346). — F. 81, verso.

## REGISTRE D.

BOITE 25.

Lettres des barons, demandant aux évêques d'assister au couronnement du roi Louis IX, à Reims. — Sans date. — F. 1 et 2.

BOITE 26.

1. Lettres des consuls et habitants de Mont-Ferrand, en Auvergne, renouvelant au roi Louis VIII leur serment de fidélité. — Février 1225 (1226). — F. 5.

2. Lettres de l'official de Clermont, contenant des lettres du roi relatives au serment de fidélité des habitants de Mont-Ferrand et à la redevance d'un marc d'or qu'ils lui doivent pour le 2 février, datées de Paris, l'an 1225, et d'autres relatives au même objet du mois de mars 1225 (1226). — F. 5, verso.

3. Lettres du prévôt de Paris concernant l'obligation contractée par Belhommet Turel, bourgeois de Paris, de payer au roi cinq sols de rente pour un puits sis en la rue de la Couroierie. — 11 octobre 1343. — F. 6, verso.

4. — Obligation de l'abbé et couvent de Royaumont de payer au roi 149 liv. 6 s. 10 deniers de rente, pour la terre d'Asnières, laquelle rente fut depuis donnée à l'abbaye de Saint-Denis. — 27 août 1340. — F. 8.

5. Lettres des maire et jurés de Péronne, reconnaissant que cette ville doit au roi 160 livres de rente représentant plusieurs redevances qui y sont énumérées. — Novembre 1336. — F. 8.

6. Lettres de l'abbé de Cormery, diocèse de Tours, reconnaissant que son monastère doit au roi 30 livres tourn. de rente, pour les droits cédés à l'abbaye sur Cormery et les lieux voisins. — Décembre 1272. — F. 11.

7. Lettres du même sur le même objet. — Même date. — F. 11, verso.

8. Lettres du maire et de la communauté du Puy-Saint-Front, diocèse de Périgueux, s'engageant à payer au roi 12 deniers de rente par chaque maison. — Janvier 1245. — F. 12.

9. Lettres des maire et jurés de Péronne, constatant l'obliga-

tion de payer au roi 21 livres de rente, pour certaines causes énoncées. — Octobre 1341. — F. 13.

10. Lettres de Robert, évêque, et du chapitre de Coutances, contenant l'obligation de payer au roi cent livres de rente pour la ferme de Trois-Moulins. — Mars 1308 (1309). — F. 14.

11. Promesse faite par Gaucher de Chastillon, connétable de Champagne, de rendre au roi 20 livrées de terre qu'il lui a prêtées. — Bruges, juin 1307. — F. 14. verso.

12. Obligation de Oudart de [illegible]hambly, chevalier, de payer au roi 27 livres de rente pour deux moulins. — Octobre 1292. — F. 15.

13. Lettres de Renoul[illegible]t, chevalier, et de Pierre de St-Palais, aussi chevalier, confirmant l'obligation contractée par les habitants de Chat[illegible] au roi annuellement 18 muids de bon vin, en [illegible] de leur affranchissement. — Avril 1265. — F. 15, v[illegible]

14. Double des lettres n° 2, ci-dessus. — F. 16.

15. Lettres du prévôt de Paris, contenant la cession faite au roi par Jean du Plessis, écuyer, des terres de Tillières, Boois, la Haye de Donnemarie, bailliage de Verneuil, moyennant 15[illegible] livres de rente annuelle. — Février 1280. — F. 17.

16. Vidimus et confirmation donnés par le roi Charles IV, de l'autorisation accordée par Guillaume de Dicy, bailli de Bourges à Pierre de Buxy, bourgeois de cette ville, d'y construire ou réparer des maisons. — Paris, avril 1321. — F. 18.

17. Lettres des maire, jurés et échevins de Roye en Vermandois, reconnaissant devoir au roi 10 livres de rente pour la *contreplégerie* du moulin du pont de Roye. — Avril 1339. — F. 20.

18. Lettres du prévôt de Paris, concernant l'obligation contractée par Jehan le Barberat de Ferrières, de fournir pour la

·éfection des maisons du roi toute la tuile qu'il fabriquera dans la tuilerie, qu'il a été autorisé à établir dans la garenne de Ferrières. — Décembre 1336. — F. 20, verso.

19. Promesse faite par Gautier de Ligny jeune, de payer au roi une amende, pour avoir fait justice d'un homme avant qu'il fut jugé. — Février 1239 (1240). — F. 21, verso.

20. Caution donnée par Maelin de Mantoue, connétable de Flandres, pour l'accomplissement de la promesse ci-dessus. — Février 1239. — F. 22.

21. Lettres de Humbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier, connétable de France, enjoignant au receveur de la sénéchaussée de Toulouse de payer la somme de mille livres tournois pour le compte de Eschivat, comte de Bigorre. — Octobre 1276. — F. 22.

BOITE 27.

1. Lettres de Pierre des Essarts, prévôt de Paris et maître d'hôtel du roi, contenant l'acquisition faite par le roi de Philippe d'Auxi, seigneur de Dompierre, chevalier, de la terre du Bosc-Roger, dépendant de la châtellenie de la Ferté-en-Bray, pour la fondation des chanoines du Bois-de-Vincennes. — 29 août 1408. — F. 24.

2. Lettres du même, contenant l'acquisition faite par le roi de Robert Hiote, de la pêcherie de la maîtresse-arche du grand pont, tenant aux moulins du Temple et de Sainte-Opportune, pour la fondation des chanoines du Bois-de-Vincennes. — 17 septembre 1408. — F. 28.

BOITE 28.

1. Lettres de Jean de Harcourt, portant qu'il n'entend pas que l'obligation faite envers lui par plusieurs seigneurs normands, préjudicie aux droits du roi. — Paris, janvier 1293 (1294). — F. 32.

2. Transport consenti par Jehan, comte de Harcourt et d'A
male, en faveur de Godefroy de Harcourt son oncle, de
livres tournois de rente, qu'il a droit de prendre sur le trésor
roi. — Mars 1352 (1353). — F. 33.

3. Vente faite par Jehan, comte de Harcourt et d'Aumale,
roi, de la rente de 195 livres 10 sols 3 deniers, qu'il recevait
trésor royal, moyennant la somme de mille deniers d'or par
livres de rente. — 31 juillet 1353. — F. 33, verso.

4. — Lettres de Charles, fils aîné du roi Jean II, et régent
France, accordant l'assiette sur la châtellenie de Mortemer,
Normandie, de 2,000 livres tournois de rente données à Cath
rine de Bourbon, pour son mariage avec Jean, comte de Ha
court. — Paris, 8 avril 1360. — F. 34, verso.

5. Lettres de Philippe de Manneville, garde du scel de
vicomté de Rouen, contenant la vente de la rente de 2,000 liv
ci-dessus, faite au roi Charles V, moyennant 20,000 francs d'
— 8 juillet 1374. — F. 36, verso.

6. Lettres de Jean, comte de Harcourt, et de Catherine
Bourbon, sa femme, donnant procuration à Jean Cousin, prêtr
pour aliéner la rente de 2,000 livres tournois ci-dessus.
5 juillet 1374. — F. 42, verso.

7. Quittance donnée par les susdits au roi Charles V de
rente de 2,000 livres, et de la somme de 20,000 francs d'or, p
de la rente de ladite rente. — 26 septembre 1376. — F. 4
verso.

BOITE 29.

1. Lettres de Jean, seigneur de Neelle, et de sa femme Eus
chie, portant cession au roi Louis IX et à la reine sa mère, de
maison à Paris. — 1232. — F. 48.

2. Lettres de Me Amauri de Neelle, prévôt de l'Isle, port
vente au roi Philippe-le-Bel de sa maison de Paris, app

Neelle, sise au bord de la Seine, en face du Louvre, moyennant la somme de 5,000 livres petits parisis. — Paris, 20 novembre 1308. — F. 48.

3. Vente consentie par les exécuteurs testamentaires de Jeanne de Bourgogne, reine de France, de la maison de Neelle et de ses jardins, à Philippe le Bel. — Paris, novembre 1313. — F. 49, verso.

BOITE 30.

1. « Lettres comment Yolant, contesse de la Marche. donne à monsieur Guy de Chevreuse trente livres parisis de rente à héritaige, sur la prevosté de Gommez. » — Avril 1255. — F. 53.

2. « Lettres de vingt-six livres de rente que Sedile, dame de Chevreuse, fille et hoir de monsieur Guy de Chevreuse, vendit à P. de Vendosme, à sa vie. » — Août 1284. — F. 53, verso.

3. « Lettres comment Sedile, dame de Dampierre sus Boutonne, vendit à monsieur P. de Vendosme trente livres parisis de rente sur la prevosté de Gommez. » — 30 mars 1303 (1304). — F. 55.

4. Lettres du commissaire de Yolande de Lézignan, comtesse de la Marche, adjugeant à Pierre de Vendosme, chanoine de Tours, trente livres parisis de rente, dont la possession lui était contestée. — Octobre 1309. — F. 57, verso.

5. Lettres de Bouchart de Vendosme, garantissant la vente faite par son frère Pierre, chanoine de Tours, de trente livres parisis de rente aux exécuteurs testamentaires de Catherine, impératrice de Constantinople. — Janvier 1311 (1312). — F. 59.

6. Lettres du roi Philippe V, confirmant l'accord fait entre Bouchard, comte de Vendôme, et Henri, sire de Sully, relatif à l'assiette de la terre, appartenant à leurs femmes. — Paris, février 1320 (1321). — F. 59, verso.

7. « Procuration des exécuteurs du testament de Pierre de Vendôme pour vendre trente livres de rente à Gommez. » — Avril 1310. — F. 60, verso.

8. « Lettre de trente livres de rente que Sedile, dame de Chevreuse et de Dampierre, vendit à P. de Vendosme à héritaige. » (Même acte qu'au n° 3 ci-dessus). — F. 61.

9. Lettres du prévôt de Paris, contenant la garantie donnée par Bouchart de Vendosme de la vente faite par son frère Pierre. (Même acte qu'au n° 5 ci-dessus). — F. 64.

BOITE 31.

« Les lettres contenues dans cette boite concernent diverses communautés du royaume ; elles n'ont pas été enregistrées ici, comme paroissant être de peu de valeur. »

BOITE 32.

1. Transaction entre Guillaume de Vases (ou Bases), chevalier, et Gui, comte de Forez. — Mars 1241 (1242). — F. 67.

2. Lettres de Jean, comte de Forez, concernant les droits du roi et les siens sur le château de Thyerne. — Poissy, avril 1310 — F. 67, verso.

3. Mandement du roi Philippe IV sur la restitution au comte de Forez du susdit château de Thyerne. — Même date. — F. 69.

4. Même pièce que la précédente. — F. 72.

BOITE 33.

1. « Lettres du roy, comment l'aide du mariage de Madame Ysabel, fille du roy de France, royne d'Angleterre, levé en la comté d'Alençon ne fasse préjudice au temps avenir. » — Paris, juillet 1310. — F. 76.

2. « Lettres que l'aide que le roy lièvе en la terre de Monsieur d'Alençon pour l'ost de Flandres ne tourne à préjudice à Monsieur ne à ses hoirs. » — 8 juillet 1313. — F. 76, verso.

3. « Lettres esquelles est contenu que le roy donnoit à messire P. Troussel, chevalier, et son chambellan, toute l'aide et subside que doivent au roy les gens de la terre de Bonniquel, appartenant audit chevalier, pour ceste année. » — Février 1337 (1338). — F. 77.

4. « Lettres faisant mention que messire Oudart, seigneur de Ham en Vermandois, doit faire payer au roy le quart de l'assiette sur le vin. » — 18 février 1337 (1338). — F. 78.

5. Lettres de Louis, vicomte de Thouars, reconnaissant avoir reçu du roi la remise du subside pour cette année. — Paris, 31 janvier 1337 (1338). — F. 78.

6. Lettres du roi accordant la remise ci-dessus. — Vincennes, 15 janvier 1337 (1338). — F. 78, verso.

7. « Lettres par lesquelles le roi Philippe VI donne à Savary de Vivonne, sénéchal de Toulouse, le subside imposé sur ses sujets. » — Vincennes, 15 janvier 1337 (1338). — F. 79.

8. Lettres de Savary de Vivonne reconnaissant avoir reçu le don du roi. — Paris, 21 janvier 1337 (1338). — F. 79, verso.

9. Lettres de Charles de Valois, comte d'Alençon, consentant à ce que le roi établisse en toutes ses terres de Languedoc et de Normandie une imposition pour les gages des gens de guerre. — N.-D.-des-Champs-les-Paris, 12 février 1345 (1346). — F. 80.

BOITE NON NUMÉROTÉE.

1. Lettres des doyen et chapitre de Paris, constatant que Maurice de Saint-Germain et sa femme ont donné à l'Hôtel-Dieu de Paris 200 livres parisis, dont la rente annuelle de 20 livres est assise sur une maison sise près de Saint-Christophe. — Décembre 1221. — F. 81, verso.

2. Charte des moulins du pont de la Trinité de Bar-sur-Seine. — Septembre 1222. — F. 82.

3. Lettres du roi Louis IX, confirmant la donation faite par Thibaud de Nanteuil, chantre de Beauvais, à quatre maisons de l'ordre de la Trinité, de 60 livres de rente. — Du camp devant Jaffa, juin 1253. — F. 82.

4. Donation de trois muids de bled de rente faite aux religieuses de Montreuil, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Laon. — Mars 1256 (1257). — F. 83.

5. Lettres du roi Louis IX, fondant à perpétuité, en faveur de l'Hôtel-Dieu de Paris une aumône en blé, en harengs et en argent, au commencement du carême, pour être distribuée aux pauvres. — Paris, septembre 1260. — F. 83, verso.

6. Lettres du bailli de Vermandois, contenant la confirmation faite par le roi, par lettres données à Compiègne en août 1258, de legs divers faits par Amys de Rameru, bourgeois de cette ville. — Paris, juin 1287. — F. 84.

7. Vidimus donné par le chancelier de l'église de Poitiers, de lettres de Philippe-Auguste, données à Etampes en 1183, par lesquelles il donne au chevalier de Saint-Jacques tout ce qu'il possède à la Villeneuve-de-la-Garenne, près de Montfaucon, et la dîme de deux moulins à Etampes. — Juillet 1308. — F. 85, verso.

8. Lettres de Philippe-le-Bel, établissant que la paille apportée dans les résidences des rois pour leur séjour, sera donnée après leur départ à l'hôpital ou lèproserie le plus voisin. — Poissy, avril 1309. — F. 86.

9. Lettres de Philippe-le-Hardi, ordonnant que après son décès deux mille livres parisis soient distribuées chaque année entre les maisons hospitalières du royaume. — Sans date. — F. 86, verso.

10. Vidimus donné par le prévôt de Paris le 6 novembre

1402, de lettres du roi Charles VI, accordant aux Célestins de Paris un tuyau d'eau de la grosseur d'une tête d'épingle moyenne, à prendre à la fontaine des jardins de l'hôtel Saint-Paul. — Paris, 26 avril 1402. — F. 87.

BOITE NON NUMÉROTÉE.

1. Lettres de l'évêque de Tournay, contenant une transaction et échange faits entre le roi Philippe V le Long, et l'église de Tournay. — Mars 1320 (1321). — F. 89.

2. Vidimus donné par l'official de Tournay des lettres royales relatives à la transaction précédente. — 5 janvier 1321 (1322). — F. 98.

BOITE 34.

1. « Lettres du maistre de l'hospital et de Baldouin, empereur des Romains, sus la haute justice des foires de la ville de Montessart, en la terre de Courtenay. » — Paris, juillet 1269. — F. 110.

2. Donation faite par Catherine, impératrice de Constantinople, à Charles, comte de Valois et d'Alençon, frère du roi, de diverses possessions. — Saint-Cloud, janvier 1300 (1301). — F. 111.

3. Vente de la terre de Chamlay faite à Charles, comte de Valois et d'Alençon, par Jehan des Barres, sire de Chaumont, chevalier. — Mai 1303. — F. 112.

4. Vente des terres de Piffons et Fougerolles, sises en la châtellenie de Courtenay, faite à Charles, comte de Valois et d'Alençon, par Jehan du Chastel, chevalier. — Novembre 1303. — F. 113, verso.

5. Vente des droits de la halle aux bouchers de Courtenay, faite à Charles, comte de Valois, par Estienne Godart. — Décembre 1314. — F. 115, verso.

6. Vente de 20 livres parisis de rente, faites au comte de Valois, par Godefroy du Coudray, écuyer, de Courtenay. — Mars 1326 (1327). — F. 116, verso.

7. Vente d'une grange sise à Chantequoich, baillage de Courtenay, faite au comte de Valois, par Guillaume le Boucher. — Décembre 1326. — F. 117, verso.

8. Lettres de Miles de Galatas, chevalier, familier de l'empereur de Constantinople, constatant les droits dudit empereur sur les terres de Courtenay et autres. — 15 novembre 1274. — F. 118, verso.

9. — Lettres du prévôt de Paris contenant une transaction relative aux droits de feu Me Philippe de Villeperreux, sur des terres sises à Courtenay, et vendues par lui au comte de Valois. — 15 janvier 1327 (1328). — F. 122, verso.

10. Acte relatif à la vente de la grange de Chantequoich, n° 7 ci-dessus. — Juin 1326. — F. 125.

11. Vente de la terre des Prés-lez-Courtenay, faite au comte du Maine par Guiot de Jouy et Gilles de Montmartin, écuyers. — Septembre 1325. — F. 126, verso.

12. Procédures et acte de la vente de la maison et terre du Coudray, sise à Courtenay, adjugées à Jehan li Aucteers. — 15 septembre 1329. — F. 128.

13. Lettres du roi Philippe... mentionnant « certains bornages et divisions faits de la chastellenie de Courtenay, à cause de Catherine, impératrice de Constantinople. » — Paris, juin 1326. — F. 135, verso.

Il y a une erreur dans le nom du roi ou la date de la pièce; car en 1326, Charles le Bel vivait encore.

14. Donation faite par Catherine, impératrice de Constantinople, à Charles, comte de Valois et d'Alençon, de diverses possessions. — 28 janvier 1301 (1302). — F. 140, verso.
(Voyez ci-dessus n° 2.)

## REGISTRE E.

*Doubles de plusieurs lettres de diverses matières.*

BOITE 123. — ALBRET.

1. Serment de fidélité fait par Bernard, seigneur d'Albret, à n, fils du roi Philippe VI. — Paris, 2 octobre 1332. — F. 1.

2. Accord entre Arnauld-Amanieu, seigneur d'Albret, et le roi ngleterre, touchant le paiement d'une rente. — Paris, 6 dé- ıbre 1368. — F. 3.

3. Hommage-lige d'Arnauld - Amanieu, seigneur d'Albret, du au roi de France, Charles V, pour raison des château et tellenie de Marmande. — 2 mars 1373 (1374). — F. 4, so.

4. Lettres de Hugues Aubriot, prévôt de Paris, du 2 mars 73 (1374), contenant le transcript de deux lettres de Charles V : ıs de Paris, 19 novembre 1368, l'autre de Paris, août 1373, ıtives à l'engagement de céder au seigneur d'Albret à perpé- ié les château et ville de Marmande, et l'exécution de cet en- ement. — F. 5, verso.

5. Lettres du seigneur d'Albret, par lesquelles il promet rendre :hâteau et la châtellenie de Marmande, sous certaines condi- ıs. — Paris, 1er mars 1373 (1374). — F. 8.

6. Lettres de Hugues Aubriot, prévôt de Paris, du 7 juillet 79, contenant le transcript d'une lettre de Charles V, donnant seigneur d'Albret 4,000 livres tournois de rente viagère. — ris, 1er juin 1368. — F. 10.

7. Lettres de Charles V donnant à Amanieu d'Albret 30,000 ıcs d'or, et, en outre, rendant perpétuelle la rente viagère de 00 livres mentionnée dans la précédente lettre, en raison de mariage avec Marguerite de Bourbon, sœur du roi. — Paris, 1368. — F. 11.

8. Lettres de Charles VI, assignant à perpétuité au seigneur d'Albret, en amortissement des 4,000 livres de rente mentionnées ci-dessus, le comté de Dreux, sauf la suzeraineté du roi. — Vincennes, 14 janvier 1381 (1382). — F. 12.

9. Lettre d'Arnauld-Amanieu, seigneur d'Albret, promettant de rendre au roi, sur sa demande, le comté de Dreux, moyennant une compensation. — 14 janvier 1381 (1382). — F. 14.

10. Lettres de Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris, du 22 février 1403 (1404), contenant le transcript d'une lettre de Charles VI, ordonnant de payer à Charles, sire d'Albret, connétable de France, fils d'Arnauld-Amanieu et de Marguerite de Bourbon, la rente de 4,000 livres, jusqu'à ce qu'il jouisse en plein du comté de Dreux. — Paris, 5 juin 1403. — F. 14, verso.

A ces lettres est attaché un mandement répartissant le payement de cette rente entre diverses localités de Normandie, de Picardie, d'Artois, de Champagne, etc. — Paris, 28 février 1403 (1404).

11. Lettre du susdit prévôt de Paris, du 26 décembre 1407, contenant le transcript d'une lettre de Charles VI, par laquelle il assigne et délaisse à Charles d'Albret, connétable de France, le comté de Dreux. — Paris, 21 décembre 1407. — F. 16, verso.

12. Lettre du susdit prévôt de Paris, du 14 janvier 1407 (1408), contenant le transcript d'un acte, par lequel Charles d'Albret, en raison du délaissement du comté de Dreux, donne quittance perpétuelle au roi de 3,000 livres de rente sur 4,000 qui lui avaient été assignées. — Même date. — F. 20.

13. Intitulé des lettres du roi Charles VI, par lesquelles il transporte à Charles d'Albret, le comté de Lucques, pour les 1.000 livres de rente qui restaient à lui payer. (Ces lettres n'ont pas été transcrites au registre.) — F. 24, verso.

14. Lettres de Charles d'Albret, par lesquelles il renonce au transport à lui fait par le roi du comté de Lucques en Lombardie, pourvu que les 1,000 livres de rente lui soient payées comme auparavant. — 26 avril 1411. — F. 24, verso.

BOITE 124. — TOUL.

1. Lettres de Jehan de Boulemont, archidiacre de Toul, du mois d'août 1297, contenant le transcrit de lettres de Jean, évêque de Toul, par lesquelles il établit diverses constitutions pour le bon état de cette ville. — Même date. — F. 27, verso.

2. Lettres de Conrard, évêque de Toul, par lesquelles il déclare que c'est de son consentement que les *villæ* sises au-delà de la Meuse, et appartenant à son chapitre, ont été mises en la garde du roi de France. — Décembre 1291. — F. 33.

3. Lettres de Guillaume de Hangest, bailli de Chaumont, portant réception desdites *villæ*, et leur mise en la garde du roi. — Mai 1289. — F. 33.

4. Lettres de Jacques de Clermont, doyen, et du chapitre de Saint-Etienne de Toul, où sont relatées celles de Philippe le Bel, qui leur assure l'effet de la prise et réception en sa garde de leurs personnes et de leurs biens. — 26 novembre 1291. — F. 33, verso.

5. Procuration desdits doyen et chapitre donnée à Guillaume Maulpelit et Etienne de Molant, chanoines, à l'effet de consommer l'affaire de ladite garde, et de l'imposition à faire sur chaque feu desdites *villæ*. — Novembre 1291. — F. 34, verso.

6. Lettres de Guiard de la Porte, bailli de Chaumont, portant prorogation de ladite garde, pour 3 années. — Mai 1291. — F. 35.

7. Duplicata des lettres cotées 4 ci-dessus.

8. Lettres des maire, échevin et communauté de Toul, suppliant Philippe le Bel de les recevoir, eux et leurs biens, à perpétuité en sa garde, aux offres et conditions par eux faites. — Novembre 1300. - F. 37.

9. Lettres de prestation de serment par les maire, échevin et

communauté de Toul, de tenir et observer le contenu des lettres qui précèdent. — 29 décembre 1300. — F. 38, verso.

10. Lettres du roi Philippe le Bel, recevant en sa garde les maire, échevin et communauté de Toul.— Paris, novembre 1300. — F. 39.

11. Lettre des habitants de Toul à Philippe de Valois, accompagnant une députation chargée de lui faire réparation d'insultes prétendues faites au roi. — 20 août 1329. — F. 40, verso.

12, 13, 14, 15, 16. Lettres du garde du scel de la prévôté de de Paris, contenant un acte passé par devant des notaires au Châtelet, par lequel appert de certains engagements pris avec le roi au sujet de la réparation mentionnée dans les précédentes lettres. — 20 septembre 1329. — F. 41, verso.

17. Quatre lettres de Philippe de Valois, concernant l'emprisonnement et la mise en liberté des députés de Toul. — 1er-16 septembre 1329. — F. 43, verso.

18. Lettres de Jehan de Folleville, prévôt de Paris, contenant un acte passé par devant des notaires au Châtelet, par lequel les procureurs de la ville de Toul s'engagent à payer au roi certaines sommes pour les avoir pris en sa garde. — 20 mai 1401. — F. 44, verso.

19. Procuration donnée par la ville de Toul, à l'effet ci-dessus. — F. 47.

20. Lettres de Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris, contenant un acte par lequel les procureurs ci-dessus consentent aux dépenses extraordinaires motivées par la défense de la ville de Toul. — 30 juillet 1401. — F. 48.

21. Lettres de ratification données par les échevins et communauté de Toul des obligations contractées envers le roi par leurs procureurs. — 4 juin 1401. — F. 49, verso.

BOITE 125. — PARIS.

1. Accord entre l'abbé et les religieux de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et Blanche, comtesse de Champagne, sur certains droits en divers lieux de la Brie. — Décembre 1216. – F. 52, verso.

2. Lettres de l'abbé et couvent de Saint-Victor de Paris, déclarant qu'ils ne prétendent aucune justice en une maison qu'ils ont achetée à Sannois. — Avril 1235. — F. 53.

3. Lettre des doyen et chapitre de l'église de Paris, déclarant que la délivrance qu'ils ont faite au roi de deux sergents détenus par eux ne peut porter préjudice à leurs droits. — Décembre 1286. — F. 53.

4. Lettres du roi Louis IX, mandant au prévôt d'Etampes de délivrer chaque année aux religieux de Saint-Victor de Paris, 20 muids de froment sur le produit de six moulins dudit lieu. — Etampes, décembre 1256. — F. 54.

5. Lettres de plusieurs prélats et barons, portant justification de la réponse faite par l'évêque de Paris, au roi Philippe Auguste, concernant certains droits sur le Clos-Bruneau. — 21 mars 1220. (1221). — F. 54.

6. Lettres de Regnauld, évêque de Paris, portant accord entre lui et le roi, sur certains droits de justice à Tournant (en Brie). — Décembre 1260. — F. 55.

7. Lettres de l'official de Paris au roi, établissant le droit du roi de recevoir les résignations de chapellenie ou pénitencerie de l'église de Paris, pendant la vacance du siége. — Décembre 1279. — F. 55, verso.

8. Lettres du pape Alexandre (IV) au roi, pour l'exhorter à soutenir l'évêque de Paris dans les mesures qu'il prendrait contre les perturbateurs de l'Université de Paris. – Anagni, juin de la 5e année (1259). — F. 56.

9. Lettres de Guillaume, évêque de Paris, des doyen et chapitre de ladite église, portant accord avec Philippe Auguste sur leur justice en divers endroits de Paris. — Melun, décembre 1222. — F. 56, verso.

10. Lettres de Regnauld, abbé, et de tous les religieux de Saint-Germain-des-Prés, contenant l'abandon au roi de la moitié des émoluments de leurs foires de Saint-Germain, moyennant l'assignation faite par le roi pour la fondation de deux chapellenies, à laquelle ils étaient obligés pour le meurtre de deux clercs de l'Université, tués par leurs gens. — Juin 1285. — F. 58, verso.

11. Lettres des doyen et chapitre de Saint-Marcel près Paris, portant ratification de l'abandon par eux fait au roi de la dîme de Saint-Maurice, de Charenton, moyennant compensation. — Mars 1234 (1235). — F. 59, verso.

12. Lettres de Eudes, abbé, et des religieux de Saint-Germain-des-Prés, portant arrangement avec le roi Louis IX au sujet de leurs cens dans le pourpris acquis par le roi pour y établir un couvent de Frères-mineurs. — Avril 1234. — F. 60.

13. Lettres de Guillaume, abbé de Saint-Germain-des-Prés, donnant quittance au trésorier du Temple, à Paris, d'une somme due pour arrérages de plusieurs rentes. — Septembre 1261. — F. 60, verso.

14. Lettres des doyen et chapitre de Paris, portant que leurs *hospites* contribueront comme les autres habitants à la taille d'un denier pour livre, sans préjudice de leurs droits respectifs. — 18 octobre 1295. — F. 60, verso.

15. Lettres de Gérard, abbé, et des religieux de St-Germain-des-Prés, portant transaction avec le roi sur leurs droits de justice dans l'intérieur de Paris. — Février 1272 (1273). — F. 61.

16. Lettres des doyen et chapitre de Paris, déclarant que,

pendant la vacance du siége, le roi leur a accordé la cour des plaids par grâce spéciale. — Juin 1304. — F. 62.

17. Lettres de Girard, abbé, et des religieux de St-Germain-des-Prés, portant reconnaissance de l'indemnité à eux accordée par le roi pour certaines possessions qu'ils avaient cédées à divers établissements religieux. — 2 février 1262 (1263). — F. 62, verso.

18. Lettres des doyen et chapitre de Paris, déclarant que le roi leur a concédé, pendant la vacance du siége, les prisons et une salle de plaids dans la maison épiscopale. — Décembre 1319. — F. 63, verso.

19. Lettres des doyen et chapitre de Paris, déclarant que dans l'augmentation qui se fait actuellement de l'Hôtel-Dieu, on ne pourra pratiquer de portes vers la grand'rue, sans permission du roi, mais seulement vers la rivière. — Avril 1217. — F. 63, verso.

20. Lettres de l'abbé et des religieux de Saint-Germain-des-Prés, par lesquelles il appert du transport fait par eux au roi d'une rente en échange d'un droit de griage dans la châtellenie de Châteaufort, etc. — Mai 1276. — F. 64.

Cette charte renferme un grand nombre de noms de personnes et de localités

21. Lettres des bourgeois de Paris, concernant un accord fait entre eux et les marchands de Rouen, au sujet des mesureurs de sel du port de Paris. — Sans date. — F. 70.

22. Lettres des doyen et chapitre de Paris, déchargeant le trésor du roi d'une rente de xx livres, moyennant une assignation de pareille somme sur le pressoir de Saint-Etienne-des-Grès. — Juin 1310. — F. 70, verso.

23. Lettres des doyen et chapitre de Paris, par lesquelles il appert de la concession à eux faite par Philippe Auguste de la faculté de construire une maison adhérente au Petit-Pont. — 1196. — F. 71.

24. Lettres de Regnauld, évêque de Paris, déclarant que la prise d'objets faite sur ses *hospites* de la part du roi, et la récréance desdits objets concédée par le roi, ne pourront préjudicier à leurs droits respectifs. — Septembre 1265. — F. 71, verso.

25. Lettres de Guillaume, évêque de Paris, donnant quittance au roi de toutes les sommes dont il l'a aidé dans ses guerres, excepté les rentes perpétuelles. — 6 janvier 1340. — F. 71, verso.

26. Lettres de Herbert, abbé, et de tout le couvent de Sainte-Geneviève, de Paris, déclarant qu'ils consentent à ne pouvoir emprison[illegible] ou autres, sans l'agrément du roi. — [illegible]

27. Lettres de Gu[illegible] [illegible]on et du chapitre de Paris, portant accord entre le roi et le [illegible]re de Saint-Médéric (Saint-Merry), touchant le droit de justice que le prévôt de Paris prétendait avoir en la terre et sur les *hospites* dudit chapitre. — Janvier 1273 (1274). — F. 73.

Détails topographiques intéressants.

28. Lettre de l'hôpital du Saint-Sépulcre de Paris. — 14 septembre 1329. — F. 80.

29. Charte de Louis VI le Gros, contenant les priviléges accordés par les rois à l'église de Paris. — Paris, 1157. — Charte de Philippe, confirmant ces priviléges. — Andresy, 1190. — F. 82, verso.

30. Lettres de Jehan, roi de France, par lesquelles il appert que Me Jehan Mignon avait fait une fondation de 12 écoliers, de laquelle fondation le roi ordonne l'exécution. — Paris, juillet 1353. — F. 85.

31. Lettres de Charles VI, contenant transaction entre le roi et le chapitre de Paris, touchant le droit de lods et ventes sur

une maison de la rue Saint-Jacques, appelée l'hôtel du *Saumon*. — 18 janvier 1386 (1387). — F. 87.

32. Ratification donnée par les doyen et chapitre de Paris de la précédente transaction. — 4 février 1386 (1387). — F. 89, verso.

33. Lettres des doyen et chapitre de Paris, promettant au roi de lui délaisser une rente de 200 livres à eux donnée par le duc de Bourgogne sur la prévôté de Meaux, moyennant une compensation d'égale valeur. — 20 septembre 1410. — F. 90.

BOITE 126. — MÉLANGES.

1. Lettres de Louis, comte de Blois et de Clermont, confirmant certain don de revenus fait par son père, et y ajoutant de nouveaux revenus en faveur de la chapelle de la Tour de Chartres. — 1202. — F. 93.

2. Vidimus donné par Hugues de Cousy, prévôt de Paris, le 21 novembre 1328, de lettres de Louis IX données à Paris en mai 1248, portant confirmation de donations faites en avril 1208, par Guillaume de Garlande et Alix, sa femme, à leur chapelle de Croissy. — F. 93, verso.

3. Lettres de Laurent, doyen, et du chapitre de l'église de Toussaints de Montagne, diocèse de Séez, déclarant que, en vue des bienfaits de Charles, comte de Valois et d'Alençon, et à sa demande, ils ont accordé au chancelier de leur église certains priviléges, et fondé deux chapellenies pour prier pour lui et les siens. — Juin 1299. — F. 94, verso.

4 et 5. Lettres de Jean d'Acy, doyen, et du chapitre de Meaux, confirmant la fondation de deux chapellenies, faite en l'église de Saint-Georges ou Saint-Etienne, de Meaux, par Gaucher de Châtillon, sire de Crécy, et Ysabeau, sa femme. — 1er janvier 1260 (1261). — F. 96, verso.

6 et 7. Lettres de Richard, évêque d'Evreux, et de son chapitre, concernant un accord avec le roi, au sujet de la collation des bénéfices de l'église de Gaillon. — Mai 1232. — F. 97, verso.

8. Vidimus de lettres de Hugues de Châtillon, par lesquelles il a fondé et doté de revenus l'abbaye *de Ponte-Colliaci* (Pont-aux-Dames), diocèse de Meaux. — Avril 1226. — F. 98, verso.

9. Lettres de Philippe de Valois, portant fondation d'une chapellenie dans l'hôpital de Saint-Jacques-aux-Pélerins, nouvellement fondé à Paris, près la porte Saint-Denys. — Paris, octobre 1329. — F. 99.

10, Lettres de l'abbé et du couvent de Valsery, par lesquelles ils associent à leurs prières Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, et ses parents. — [illegible] embre 1261. — F. 100.

11. Lettres de [illegible] confirmant la fondation et la dotation d'un cou[illegible] neures, faite le 23 juin 1[illegible] à Nogent-l'Artaut, par Blanche de Navarre, comtesse de Champagne. — Melun, juin [illegible] — F. 100, verso.

12. Lettres d'Aliénor, reine d'Angleterre, portant donation à l'église de Notre-Dame de Torpinant (ou Corpinant), de l'étang de Langeis et des moulins y moulants, pour fonder l'anniversaire de Richard I, roi d'Angleterre, son fils. — Fontevraud, 21 avril 1199. — F. 103.

13. Lettres de Louis IX, portant fondation et dotation d'une chapelle de Saint-Nicolas dans l'église de Chauny-sur-Oise, pour prier pour lui et les siens. — Laon, décembre 1255. — F. 103, verso.

14. Lettres de Geoffroy, comte d'Anjou, et d'Agnès, sa femme, renfermant la fondation du monastère de la Sainte-Trinité à Vendôme, et les donations faites audit monastère. — 1040. — F. 104.

15. Lettres du doyen de Saint-Quiriace, de Provins, déclarant

la donation de 15 livres faite par Blanche, comtesse de Troyes, pour la chapellenie de Crécy. — Février 1222 (1223). — F. 107, verso.

16. Lettres de Louis IX, confirmant la donation faite à la chapelle royale de Châteauneuf, d'une maison par Eudes Salomon, chapelain. — La Cour-Dieu, mai 1256. — F. 108.

17. Lettres de Eudes, évêque de Paris, par lesquelles il appert que Mathieu, comte de Beaumont, a donné le lieu où fut emprisonné Saint-Denis, nommé la chapelle Sainte-Catherine, près Saint-Denis de la Chartre, et que l'évêque y a institué des prêtres pour le service de cette chapelle. — Décembre 1206. — F. 108, verso.

18. Lettres de l'abbé et des religieux de Saint-Victor, de Paris, concernant le service de la chapelle fondée à Corbeil-sur-Seine par le roi Louis IX. — Novembre 1258. F. 109.

19. Lettres de l'official de Meaux, touchant une indemnité accordée par Gaucher de Châtillon, seigneur de Crécy, au chapelain de Villeneuve-le-Comte. — Juillet 1281. — F. 110, verso.

20. Duplicata des lettres n$^{os}$ 4 et 5.

21. Lettres de Richard Goulon, déclarant la fondation qu'il a faite d'une chapellenie en la Maison-Dieu du château de Vire, diocèse de Coutances, et la dotation de cette chapellenie. — Décembre 1302. — F. 111, verso.

22. Lettres de l'abbé de Colombes, s'engageant envers le roi Louis IX de fournir tous les jours un de ses moines pour célébrer le service divin dans la chapelle du château de Nogent. — Juin 1232. — F. 112, verso.

23. Lettres du roi Philippe le Bel, portant fondation d'un prieuré de l'ordre du Val-des-Ecoliers à Neuville-aux-Bois, près Compiègne, et assignation de revenus audit prieuré. — Paris, juin 1303. — F. 113.

24. Vidimus du prévôt de Paris, du 31 octobre 1302, contenant le transcrit de lettres de Philippe le Bel, amortissant en faveur des chartreux de Paris, le quart-denier dû pour la maison de Billy ou Vigli et dépendances. — Vincennes, juin 1302. — F. 114, verso.

25. Lettres du doyen, vicaire de Bertrand, évêque d'Avranches, et du chapitre de cette église, déclarant que, en raison d'une dîme donnée par le roi Louis IX à l'église d'Avranches, il sera créé dans ladite église, ou elle sera célébrée à perpétuité, une messe pour ce roi. — Avril 1256. — F. 115, verso.

26. Lettres de Guillaume, évêque de Paris, confirmant la fondation faite par Adam Cocus, sergent du roi, d'une chapellenie en l'église de Saint-Michel, près le Palais. — Juin 1240. — F. 116.

27. Lettres de l'abbé de Notre-Dame de Juilly, instituant un service divin en la maison de Bonnefont pour l'âme de Gaucher de Châtillon. — 1202. — F. 116, verso.

28. Lettres de Charles IV le Bel, approuvant la fondation projetée par Guillaume d'Esquetot, d'un hôpital pour les pauvres passants et les malades, et amortissant les maisons appliquées à cet objet. — Paris, janvier 1322 (1323). — F. 116, verso.

29. Lettres de Philippe de Valois, par lesquelles, en exécution des volontés de feu son père, qui avoit fondé une chapellenie en sa maison de Saint-Ouen, il lui assigne les revenus nécessaires à son entretien. — Breteuil-en-Normandie, juillet 1331. — F. 118.

30. Lettres de Louis IX ordonnant que sa chapellenie de Châteauneuf-sur-Loire, reçoive désormais à la grande-mesure d'Orléans, le bled qu'elle percevoit à la petite-mesure. — Saint-Benoit-sur-Loire, juillet 1266. — F. 119.

31. Lettres de Philippe de Valois, par lesquelles, en exécution des volontés de feu son père, il assigne à une chapellenie fondée

lui en l'église de Saint-Eustache, certains revenus. — Saint-·main-en-Laye, septembre 1331. — F. 119, verso.

32. Vidimus donné par Hugues Aubriot, prévôt de Paris, le 18 il 1369, de lettres de Philippe V le Long, par lesquelles, en ·cution des volontés du feu roi son père, il assigne des reve-ı à une chapellenie fondée en l'église de l'abbaye de Saint-ıis. — Vincennes, novembre 1318. — F. 120, verso.

33, 34. Copies de plusieurs lettres de Geoffroy et Guillaume, :s d'Aquitaine, Philippe Ier, roi de France, Richard Ier Cœur-·Lion, roi d'Angleterre, Louis VII, roi de France, Aliénor, ne d'Angleterre et Philippe-Auguste, en faveur du monastère Saint-Jean-l'Évangéliste de Poitiers. — 1077-1205. — F. l, verso.

35. Confirmation par le comte d'Auge des priviléges du monas-e de Saint-Jean de Poitiers, et transaction entre lui et ledit nastère concernant certains droits respectivement prétendus la *villa* de *Faia*. — Sans date. — F. 127, verso.

36. Lettres de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, con-lant certains priviléges à plusieurs maisons de l'ordre de andmont. — Poitiers, 31 mars 1191 (1192). — F. 129, verso.

37. Lettres relatives à celles du n° 22 ci-dessus, concernant service de la chapelle du château de Nogent. — Janvier 1260. 261). — F. 130.

## REGISTRE F

### BOITE 209. — AUXERRE.

1 et 7. Lettres de Pierre II, comte de Tonnerre et d'Auxerre, latives aux conventions faites entre lui et le roi Philippe-ıguste. — Montargis, décembre 1199. — F. 2, verso, et 5, rso.

2. Lettres d'Yoland, comtesse de Tonnerre et d'Auxerre, por-

tant confirmation des lettres précédentes. — Même date. — F. 3.

3. Lettres de Hugues, évêque d'Auxerre, cédant au roi Philippe-Auguste le droit qu'il avait sur Gien. — Sens, 1204. — F. 3, verso.

4. Lettres de Pierre II, comte d'Auxerre, s'obligeant entre les mains du roi à tenir les conventions qu'il a faites avec l'église de Vézelay. — Juin 1210. — F. 4.

5. Lettres du même, demandant au roi la confirmation des conventions faites entre lui et le chapitre d'Auxerre. — Mars 1210 (1211). — F. 4, verso.

6. — Lettres de Guillaume, évêque d'Auxerre, par lesquelles il reconnaît devoir fournir au roi des troupes. — Melun, août 1212. — F. 5.

8. Lettres de Henri, évêque d'Auxerre, déclarant que le roi Louis VIII l'a déchargé, pour un an, de fournir des troupes pour la guerre des Albigeois, moyennant une somme de 600 livres parisis. — Mars 1225 (1226). — F. 6.

9. Supplique de l'abbé et des religieux de Saint-Germain d'Auxerre, demandant au roi Louis IX la confirmation d'une vente qu'ils ont faite aux habitants de cette ville. — Mai 1256. — F. 6, verso.

10. Lettres d'Eudes, fils de Hugues IV, duc de Bourgogne, comte d'Auxerre, et de sa femme, confirmant les priviléges accordés par leurs ancêtres aux habitants d'Auxerre. — Novembre 1260. — F. 7.

11. Contrat passé par Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, portant vente au roi Charles V, de la ville et du comté d'Auxerre pour le prix de 31,000 francs d'or. — 5 Janvier 1370 (1371). — F. 13.

12. Lettres du roi Charles V, déclarant l'union à la couronne du comté d'Auxerre. — Paris, juillet 1371. — F. 16, verso.

13. Lettres du même concernant le même objet. — Paris, septembre 1371. — F. 18.

14. Instrument de mise en possession du comté d'Auxerre, par Nicolas de Veires, au nom du roi. — 7 septembre 1371. — F. 19, verso. — Procuration donnée par le roi audit Nicolas de Veires. — Vincennes, 28 juin 1371. — Procuration donnée par l'évêque d'Auxerre à ses vicaires généraux. — 17 juillet 1371. — Copie du contrat de vente du comté d'Auxerre. — 5 janvier 1370 (1371).

15. Lettres du roi Charles V ordonnant que le bailli de Sens sera désormais bailli de Sens et d'Auxerre. — Paris, septembre 1371. — F. 28.

BOITE 210. — SAINTE-CHAPELLE.

1. Bulle du pape Nicolas (III?) concédant aux clercs de la Sainte-Chapelle de se faire ordonner par tel évêque qu'ils voudront. — Viterbe, septembre 1280 (?). — F. 35.

2. Lettres de plusieurs barons de l'empire romain, relatives à l'engagement et aux conditions du rachat de la sainte Couronne d'épines. — Constantinople, 4 septembre 1238. — F. 35', verso.

3. Lettres de barons de l'empire romain, donnant pouvoir à trois commissaires pour dégager la sainte Couronne. — Constantinople, décembre 1238. — F. 36.

4. Lettres du roi Philippe V, le Long, nommant des commissaires pour examiner l'information faite touchant la possibilité et les moyens d'assigner des revenus certains aux trésorier, chanoines et chapelains de la Sainte-Chapelle. — Châteauneuf-sur-Loire, 25 novembre 1317. — F. 37, verso.

5. Lettres du roi Charles IV, le Bel, accordant aux chanoines de la Sainte-Chapelle le patronage de trois églises paroissiales dans le diocèse de Coutances. — Paris, avril 1322. — F. 38, verso.

6. Lettres de Louis, comte de Clermont, et de Marie de Hainaut, sa femme, faisant donation aux chanoines de la Sainte-Chapelle de 85 livres 13 sols tournois de rente. — Mai 1325. — F. 39, verso.

7. Inventaire des joyaux de la Sainte-Chapelle, fait en février 1335 (1336). — F. 41, verso.

7. Autre inventaire des reliques, joyaux, vêtements, etc., de la Sainte-Chapelle, fait en février 1340 (1341). — F. 50.

9. Lettres du roi Philippe VI de Valois, donnant décharge au trésorier de la Sainte-Chapelle de reliques et d'un camaïeu, envoyés au pape. — Saint-Ay-sur-Loire, 21 juin 1343. — F. 58.

BOITE 211.

1. Lettres de Philippe IV, le Bel, déclarant les moyens adoptés par lui et ses barons pour venir en aide à l'Etat pendant la guerre de Flandres. — Château-Thierry, octobre 1303. — F. 60, verso.

2. Lettres de Pierre Belagent, prévôt de Paris, contenant l'obligation contractée par les procureurs de la ville de Mayoch et de Crotoy de payer au roi le tiers d'une imposition. — Novembre 1337. — F. 62.

3. Lettres du même, contenant l'obligation contractée par les procureurs de la ville de Montreuil-sur-Mer, de payer au roi le tiers d'une imposition. — Novembre 1337. — F. 63, verso.

4. Mêmes lettres, relatives à Crécy-en-Ponthieu. — Décembre 1337. — F. 65.

5. Lettres du roi Jean II, portant imposition d'un aide sur la ville de Paris, pour une année. — Paris, 3 mai 1351. — F. 66, verso.

6. Lettres du même, ordonnant l'imposition de 12 deniers

pour livre, du cinquième pour la gabelle et du treizième pour le vin. — Compiègne, 5 décembre 1360. — F. 69, verso.

7. Ordonnances faites par le roi sur le fait des aides, le 13 novembre 1372. — F. 74, verso. — Charges à payer sur les aides, même date. — F. 78, verso.

Suite p. 243

# RECUEIL CONRART

## DÉPOUILLEMENT DU RECUEIL CONRART DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

Suite. — (*Voy.* t. V, p. 84, 133, 224; t. VI, p. 1, 32, 175; t. VII, p. 8, 94, 124, 184, 223, 260; t. VIII, p. 1, 86, 151, 172, 223; t. IX, p. 73, 89, 145, 178; t. X, p. 14, 88, 115; t. XI, p. 62, 140; t. XII, p. 16; t. XVI, p. 97, 135; t. XVIII, p. 213; t. XX, p. 175; t. XXI, p. 171 et 241; — 2e série, t. Ier, p. 8.)

---

Tome XXII. (Suite.)

62. Relation de l'Estat des Provinces-Unies des Pays-Bas, faite par monsieur de B., f. de monsieur le P. P. Avec les intérests desdites Provinces unies avec les autres Princes. — P. 587-628. (Le feuill. 629-30 est blanc.)

« La Hollande, sous le nom de laquelle ont comprend les autres, est un Estat composé de plusieurs Républiques, ou pour mieux dire, de sept provinces souveraines qui ne dépendent en aucune façon les unes des autres... »

69. Sonnets (au nombre de 37). — P. 631-67. (Le feuill. 669-70 est blanc.)

1. Sur une beauté.

Entre tous les objets d'une grâce adorable...

2. Résolution de souffrir en aymant.

Qu'Angélique me plait! mon Dieu! qu'elle a de charmes...

3. Sur une absence.

Angélique où l'on voit le trésor le plus ample...

4. Sur les rigueurs d'Angélique.

Depuis que ma raison à l'amour asservie...

5. Sur le même sujet.

De tous les désespoirs qui surpassent la rage...

6. Sur une infidélité.

Angélique déjà se porte à cet outrage...

7. Sur une absence.

Alors que tous les champs, hérissés de froidure...

8. Sur le même sujet.

Le voicy ce beau lieu, ce lieu si désirable...

9. Sur une jouissance.

Enfin, je vous embrasse! ô l'heureuse aventure!...

10. Sur une absence.

Aminte, c'en est fait; je ne m'en puis dédire...

11. Sur une beauté.

Venez voir, ô mortels, cet objet adorable...

12. Changement de passion.

Quand Phylis chaque jour inventoit quelque outrage...

13. Sur une absence.

Puisque loin de vos yeux dans mes pleurs je me noye...

14. Sur deux baisers, l'un pris par force et l'autre donné.

Quel crime ay-je commis quand je vous ai baisée...

15. Injustice de Philis.

Alors que je fais voir des effets de mes veilles...

16. Sur la maladie de M^lle de Soissons.

Ce tyran des esprits Amour toujours soupire ..

17. A un amy.

Honneur de notre siècle, âme la plus féconde...

18. Sur un des livres de M. d'Urfé.

Lumière de notre âge, esprit incomparable...

19. Sur ce qu'il est contraint de s'éloigner souvent de Cloris.

Dois-je encore préférer ma fortune à ma flamme...

20. Sur une orloge de sable.

La poudre que l'on voit en ce verre enfermée...

21. Sur un miroir.

Ce miroir, où chacun contemple sa figure...

22. A Philis.

Quand je vois les Amours, les Grâces et les Charmes...

23. A elle-même.

Que sert de le céler? ô courage inflexible!...

24. Sur un refus.

Que mon amour est juste! Angélique est si belle!...

25. Sur un retour.

Arrière les soucis, les fureurs et la rage...

26. Sur une absence.

Qui peut voir, sans mourir, ce chef-d'œuvre des cieux ..

27. Au dieu du sommeil.

Agréable démon qui conduis le silence...

28. Sur une incrédulité.

Peux-tu bien assurer que je sois un parjure...

29. Sur l'honneur et la beauté d'Olympe.

Entre les beautés de notre âge...

30. Epitaphe de...

Celuy de qui les os gisent sous cette pierre. .

31. Sur la parfaite beauté d'Angélique.

Qu'avec un doux effort Angélique nous range!

32. En prenant congé d'Olympe.

Aux douleurs que je sens, rien d'égal ne peut estre...

33. A Olympe après avoir passé la mer.

Si tost que j'eus quitté les délices du port...

34. En s'embarquant pour repasser la mer.

C'est trop souvent quitter d'une injuste licence...

35. Sur ce qu'il ne peut oublier son amour.

Haïr également et le jour et la nuit...

36. Sans titre.

Près d'un temple fameux, près des bords de la Seine..

37. Contre un jaloux.

Est-il quelque tourment dont la rage ne cède ..

Ces 37 sonnets, qui doivent être du même auteur, sont écrits de la main de Conrart et chargés de corrections d'une autre main.

64. Pour un seigneur qui avoit cessé d'aymer une dame lorsqu'il alla à la guerre et à son retour il en redevint amoureux. Stances. — P. 671-74.

Que jamais le soleil ne ramène le jour
Où je pus me résoudre à mépriser l'amour !..

65. Pour une dame qui se vouloit retirer de l'amour. Stances. — P. 674-6.

A quel autre malheur est le mien comparable !
Celle qui se plaisoit à m'estre favorable...

66. Sur une voix. Stances. — P. 676-77.

Quoy donc ! il faut que je m'engage !
Qu'aux règles d'un nouveau servage...

67. Sur le nom de Diane. Stances. — P. 678.

Je crois que pour orner le monde...

68. Sur la constance d'un amant. Stances. — P. 679-82.

Mes frayeurs cessent pour jamais,
Je ne puis craindre, désormais,
Ni tempête, ni précipice...

69. Sur une jalousie. — P. 683.

C'est donc maintenant que je vois...

70. Sur une infidélité. Stances. — P. 684-86.

Après ces tourmens rigoureux
Que dans mon esprit amoureux...

71. Hyver. Stances. — P. 687-93 (les feuill. 695-98 sont bl.).

L'hyver, d'une incroyable audace,
Exerce au monde sa fureur...

Cette pièce, comme les précédentes, est écrite de la main de Conrart et chargée de corrections qui accusent la main de l'auteur; mais nous n'avons pu reconnaître l'écriture.

72. Élégies. — P. 699.

1re élégie. Chère trouppe, des dieux également aymée,
Dont la France aujourd'huy chérit la renommée...

2e élégie. Puisque j'espère en vain que ce cœur de rocher
Aux traits de la pitié se laissera toucher...

3e élégie. Agréables témoins de mes inquiétudes,
Promenoirs écartés, plaisantes solitudes...

4e élégie. Adorable sujet de la première flamme
Que le tyran des cœurs allume dans mon âme...

5e élégie. Cependant que l'honneur guida vos actions,
On me vit toujours un en mes affections...

6e élégie. Deux divers mouvemens se battent dans mon cœur,
L'un veut que je persiste en ma première ardeur...

7e élégie. Philandre, de mes jours secrétaire fidelle,
Ton Ergaste idolâtre une dame si belle...

73. A Monsieur Chapelain. Stances. — P. 719-20.

Monsieur, non pas le chapelain,
Mais le grand aumonier ou le pape des muses...

73. A luy mesme, sur le sujet du mariage de M. de Longueville et de Mlle de Bourbon. — P. 721-22.

Maitre Gonin en poësie,
Si jamais votre fantaisie...

74. A luy mesme encore. — P. 723-24.

Noble atourneur de la Pucelle,
Docte croniqueur de Dunois...

75. A Mme la marquise de Rambouillet. Stances. — P. 725-26.

A la fin, c'est trop de silence,
En si beau sujet de parler...

76. Eglogue, Tyrcis, Palinis. — P. 727-42.

L'arbitre des saisons sortant du sein de l'onde
Découvroit à nos yeux les richesses du monde :
L'ombre tomboit des monts...

76. Élégie. — P. 743-49.

Quels conseils dois-je suivre en l'état misérable
Où me réduit un sort à nul autre semblable...

77. Autre. — P. 761-67.

Sources de qui le bruit flatte ma rêverie,
Qui comme des serpens glissez dans nos prairies...

78. Stances. — P. 769.

Des mains on touche les ténèbres.
Les plus beaux objets sont funèbres...

79. Stances. — P. 761 (les feuill. 763-66 sont blancs).

Ce fleuve qui s'enfuit d'une si promte course
Pour porter de ses flots le tribut à la mer...

80. Paraphrase sur le psaume LXXI. — P. 767-71.

Grand Dieu, qui balances la terre
Et qui portes dedans tes mains
Les tempestes et le tonnerre...

81. Version du psaume CXIII. — 772-73.

Enfans, racontez les louanges
Du Dieu, dont le pouvoir a bâty l'univers...

82. Stances pour une espagnolle. — P. 775-76.

Que feray-je en l'extrémité
Du désespoir qui me possède...

83. Pour une Dame veue dans le Palais. Stances.—P. 777-78

Beauté qui me savez si doucement contraindre
A souffrir vos rigueurs, que je n'ose m'en plaindre...

84. Sur la menace d'une absence. Stances. — P. 778-79.

Pour savoir que son entretien
Est mon seul et souverain bien...

85. Stances. — P. 780-82.

Cher favory des belles sœurs
Dont les immortelles douceurs...

86. Pour mettre sous un tableau. — P. 782.

Puisque les Destins en courroux...

87. Sur une guérison. — P. 785.

Enfin, le Ciel plus favorable...

88. Sur la résolution d'un changement. — P. 784.

Puisque tout espoir m'est ôté
De fléchir jamais la beauté...

89. Sur une absence. Stances. — P. 785-86.

Seine, qui de tes flots abbreuves le séjour
Où l'adorable objet de mes flames demeure...

90. A un amy. Stances. — P. 787.

Damon, dont les avis me sont autant d'oracles...

91. Sur les rigueurs de Belinde. — P. 788-89.

O dieux, si vous estiez capables
Des mouvemens de la pitié...

92. Sur une absence. Stances. — P. 789-90.

Cette belle saison où l'amoureux Zéphire
Reprend dessus les fleurs un agréable empire...

93. Sur le départ de M^lle^ Cenamy pour s'en aller en Italie épouser le... Stances. — P. 791-93.

Lorsqu'une loy, fatale au bonheur de la France,
Éloigna pour jamais cette reyne des cœurs...

94. Sur la résolution d'un changement. Stances. — P. 794-95.

Déitez de ces solitudes,
Qui savez les inquiétudes...

95. Sur le même sujet. — P. 796-98.

Objet de ma première flame
Dont les appas victorieux...

96. Stances. — P. 799-806.

Au bord d'une fontaine où l'ombre est éternelle,
Le visage abattu, les yeux noyez de pleurs...

97. Sur une jouissance. Stances. — P. 807-10.

Bel astre qui nous fait tout voir
Et dont l'adorable pouvoir...

98. Il s'estime heureux en aymant Sintié *(sic)*. Stances. — P. 811-12.

Divin objet de mon amour,
Astre dont je reçois le jour...

99. A ceux qui le vouloyent détourner de l'amour de Cintie. Stances. — P. 813-15.

Orgueilleux conseillers d'une vaine entreprise,
Qui ne méritez pas de voir votre franchise...

100. A Oronte. Stances. — P. 816-22.

Chef d'œuvre adorable des cieux,
Diroit-on pas qu'à ta venue...

101. Pour le roy des Sarmates. A Mlle de Bourbon. Stances. — P. 823-26.

Adorable beauté dont mon âme est charmée,
Est-il rien de pareil à vos attraits vainqueurs...

102. Poésies en l'honneur de Julie d'Angennes et de sa mère, la marquise de Rambouillet, par Voiture, Godeau, etc. — P. 827-69.

Ces poésies sont précédées d'un sommaire en prose commençant ainsi : « Le prince de l'Ile-Surprenante, n'ayant pû obliger Angélique à l'aymer, ni par ses soins, ni par ses services, recourut à la violence ; il la fit enlever par un magicien... »

1° Vers composés et chantés par Angélique.

Agréable tourment des âmes,
Beauté, dont les yeux pleins de flames...

2° Élégie. La Nymphe de la Seine, sur le départ de la princesse Parthenie.

Sitôt que le Soleil, couronné de lumière,
Eut sur l'autre horizon commencé sa carrière...

3° Stances, par le nain de Julie (Godeau).

Je voudrois bien estre Virgille,
Pour bien chanter de Chandeville...

4° Autres stances, par le même.

Le petit nain de la princesse,
Comme prêt d'aller à confesse ..

5° Cartel.

Je viens de ce climat où le flambeau du jour...

6° L'ombre du roy de Suède. A la princesse Julie.

Rare et vivant miroir de la divinité,
Princesse, de qui la beauté...

7° Pour Mme du Vigean, lorsqu'elle alla loger en la rue Saint-Thomas du Louvre. Neufgermain, à la porte de la rue.

O hyperbolique baronne...

8° Le nain, au pied du degré, lui présentant la lanterne.

O baronne toujours civile...

9° Luy présentant la chaine.

L'illustre quartier de nos roys...

10° Une fille habillée en nymphe à la porte de la chambre, en luy présentant des eaux de senteur.

Je sors de ma source profonde...

11° Pour la guirlande de la princesse Julie. La tulipe.

Je fus un berger autrefois...

12° Le narcisse.

Qu'Amour se plait en mon malheur!

13° Le nain de la princesse Julie. Au discourtois chevalier Tabacrates.

D'un nain galand plus qu'autre sous les cieux...

14° Réponse au rondeau précédent, par M. de Voiture.

Comme un galand et brave chevalier..

15° Trois sonnets sans titre.

De Marion vostre fidèle amante...
Dans un jardin, pour sa male aventure...
En question et à la question...

16° De l'ordonnance de la princesse Julie contre la gourmandise. Rondeau.

Pour un souper quitter tous vos amis...

103. Le roi d'Ethiopie, Zaga Christ. Poème. — P. 871-81.

J'annonce le destin d'un roy d'Ethiopie,
Que la pluspart ont pris pour le roy d'Utopie...

104. Stances. — P. 883-86.

Ne condamne point ma visière,
D'un vers si rude et si mal joinct...

105. Pour un amant qui déclare sa passion. Sonnet. — P. 887 (le feuill. 889-90 est blanc).

Je suis en même temps et de glace et de flame...

106. Élégie touchant une Dame qui s'est rendue religieuse. — P. 891-96.

Je vois bien qu'autrefois j'ay pensé vainement
Qu'on pouvoit détourner un triste événement...

107. Élégie. Impatience amoureuse. — P. 897-900.

Que le soleil est lent! que sa clarté m'offense!
Et que je connois bien à mon impatience...

108. Élégie. — P. 901-905.

Importuns souvenirs de mes peines passées,
Soupirs, rages, fureur, inhumaines pensées...

109. Autre. — P. 906-908.

Beaux soleils de la nuit, esclatantes étoiles,
Que le ciel laisse voir au travers de ses voiles...

110. Les larmes de la Madelaine. — P. 909-912.

Quand un arrest barbare eût fait mourir un Dieu,
L'illustre pénitente, en s'éloignant du lieu...

111. Les plaintes de saint Jean au pié de la Croix. — P. 913-

Donc, par une étrange aventure,
Le monarque de la nature...

112. Sonnets. — P. 917-22.

1° Sur une voix.

Astre plein de clartez, belle reyne des cœurs...

2° A Bellinde.

Bellinde, à qui l'amour doit l'honneur de ses fêtes...

3° Sur le soupçon qu'elle avoit de son changement.

Cher objet de mes vœux, insensible beauté...

4° A ses médecins.

Chaque heure de mon mal augmentant la rigueur..

5° Sur ce qu'il ne peut se dégager de l'amour.

Je say que la beauté qui captive mon cœur...

6° Sur ce que sa maitresse luy avoit refusé son portrait et une bague qu'il luy avoit demandée.

Doux tourment de mon cœur, délices de mes yeux...

113. Autres sonnets. — P. 925-32.

1° Sur une solitude.

Ornement de nos jours, chef d'œuvre de nature...

2° Sur la résolution d'un changement.

Puisque ni mes soupirs ni ma fidélité...

3° Sur la métamorphose de Tyrcis et de Philis, l'un en aymant et l'autre en fer.

La pierre que tu vois fut jadis un berger...

4° Sur les Élégies de M. Frenicle à Isis.

Miracle de nos jours, dont les charmes divers...

5° Sur la naissance d'un amour.

Orgueilleuse beauté dont j'adore l'empire...

6° A une Dame qu'il ne veut plus aymer, en luy disant à Dieu.

Cruelle, il n'est plus temps de répandre des pleurs...

7° Sur la contrariété qui est en l'humeur de Cloris.

Que mon sort est étrange et que les dieux font voir...

8° A l'Amour.

Superbe roy des cœurs, démon de la nature...

114. Élégie. Pour excuser un départ forcé. — P. 933-36.

Vante-toy désormais d'aymer fidèlement,
Traitre, lâche, perfide et déloyal amant...

125. Chanson, à un beau lieu sur une absence. — P. 993-94 (le feuill. 995-96 est blanc).

Copie identique de la pièce précédente, et également de la main de Conrard.

126. Trois sonnets, sans titre. — P. 997-99.

Saints lieux où ma pensée est aujourd'huy sa vie...
Coureux, qui m'as porté si vite dans Poissy...
Combien sur votre esprit l'erreur a de puissance...

127. Élégie. A une Dame qui avoit quitté le deuil. — P. 1001-1004.

Beauté, qui tant de mois sous son triste bandeau
De ses divins appas nous cache le plus beau...

128. Psaume premier. Beatus vir. — P. 1005-1006.

Heureux qui n'a l'âme troublée
Pour s'estre veu dans l'assemblée...

129. Psaume XI : In Domino confido. etc. — P. 1007-1008 (les feuill. 1009-12 sont blancs).

Puisque c'est en mon Dieu que mon espoir se fonde...

130. Stances à Iris. — P. 1013-16.

Belle Iris, je vous aymes avecque violence,
Je vous le dis tout haut...

131. Ode amoureuse. — P. 1017-18 (le feuill. 1019 est blanc).

Filis, si vous estes malade,
Je ne suis pas plus en santé...

132. Vers à Filis. — P. 1021-22.

Ostez ce mal, belle Filis,
Qui cause une blancheur de lys...

133. Sonnet. — P. 1023.

Cléon, dont la perte est extrême...

134. A la reyne de Pologne, sur son mariage. Stances. — P. 1025-27.

Que vous l'avez bien méritée
La gloire où vous estes montée...

135. Sur la flambe. Gustave à Julie.— P. 1029-31 (les feuill. 1032-36 sont blancs).

Divine cause de mes pleurs,
Objet dont la gloire m'étonne...

136. Sonnets, sans titre. — P. 1037-49.

En vain, je presse ma raison...
Hé quoy! le mal d'aymer est-ce un mal sans remède...
Toute ingrate qu'elle est sa beauté criminelle...

Table des matières contenues en ce volume.

Tome XXIII de 1190 pages et 1 feuillet pour la table.

1. Relatione di M. Antonio Soriano dottore e cavagliere oratore, à Roma, appresso Paolo Terzo, illustr^mo sign^rio de Venetia, l'anno 1535. — P. 1-52.

« Serenissimo principe e sapientissimo senato, Perche non è molto tempo che retornando io la pr^ma volta dalla Legatione di Roma, nella relatione mia dissi alla Serenita vestra, et all' eccellentiss^ma s^ria vostre quel che all' hora mi parve degno di notitia, etc. »

2. Relatione di Roma, referita in senato ven^to del Bernardo Navagiero, ritornato ambasciatore à Paolo Terzo dopo la guerra col Rè Cattolico. 1558. — P. 53-137. (Le feuillet 139-40 est blanc).

« Ho imparato, serenissime Principe, nelle legationi nelle quali in molti anni alla Serenita vostra è piaciuto servirsi di me. che l'uffitio dell' ambasc^re è diviso in tre parti; nel intendere et avvisare, nel che è necessaria l'intelligenza nel negotiare... »

3. Relatione della pace sequita nell' anno 1634, tra il Rè Ladislao di Polonia et il grand duca di Moscovia; la causa delle guerre loro; ambasciata delli Moscoviti in Polonia; loro intrata in Varsavia; habiti; modi di trattare; partita e regali che riceverono dal sopradetto Rè. — P. 141-56.

« Morto nell' anno 1604 il gran duca di Moscovia, elessero li Moscoviti il Principe Ladislao figlio primogenito del Rè Sigismundo 4° di Polonia, mandandoli à tal fine duoi Ambasciatori, con l'élett^ne sottoscritta da tutta la Nobiltà. Giunsero in Cracovia, e ricevuti con li honori richiesti à simil legatione, etc. »

4. Parere del gran duca de Medici Cosimo primo sopra la Corte i Roma. — P. 157-62.

« Ragionando il gran duca Cosmo de Medici con l'amb^re di Francia delli stati el mondo e havendo discorso sopra il gran potere del Turco sendo adimanato consideratamente, etc. »

5. Ricordi per ministri de Principi che negotiano presso ad ltri Principi, e per loro secretarii. — P. 163-79.

« Primamente monstrarsi verso i Principi e populi colmamente catolico e evoto Christiano, amatore della giustitia e ancora del beneficio publico, et sar sempre modestia in ogni attioni sue, e gravita con i volgari, etc. »

6. Discorso di Roma, dell' ill^mo e R^o sig. cardinale Commenone, all, ill^mo sig. Gironimo Savorgnano. — P. 181-316.

« La domanda che voi mi fate, ill^mo signor Girollamo, del parer mio sopra il ostro ritornar alla Corte, e sopra i mezi, e la via che debbia tenere, mi ha tto star sospeso alcuni giorni. Perche quanto alla riverenza che vi porto, ra spinto a compiacervi, tanto n'era ritenuto dalla conscienza del mio poco apere, etc. »

7. Per l'ill^mo sig^r Pietro Bardi di Conti di Vernio. Discorso di Galileo Galilei. — P. 317-20.

« È ben degno dell' acutezza dell' ingegno di V. S. ill^mo il problema che altro hieri ella mise in campo alla presenza di quei nobilissimi gentilhuomini he furono adornare il mio piccolo tagurio che tengo nella villa d'Arcetri en l quale mi domando ch'io gli distende in carta la soluzione. . »

8. Alla serenissima Madama la gran duchessa Madre, Galileo Galilei. — P. 321-79.

« Io scopersi pochi anni adietro, come ben sà l'A. V. S. molti particolari nel lelo stati invisibili sino à questa éta, li quali si per la novita si per alcune onsequenze che da essi dipendino contrarianti ad alcune propositioni naturali ommunemente ricevute... »

9. Lettre de Galileo Galilei adressée à Elia Diodati et en son bsence, à Pierre Gassendi. Datée de Florence, 15 janvier 1633. — P. 181-87.

« Molto illustre sig^re e Padron colend^mo.

« Sono in obligo di respondere à due lettere; una di V. S. e l'altra del sig^re Pietro Gassende scritta il primo di novembre passato, mà non pervenuta à me, senon dieci giorni sono; e perche sono occupatissimo e travagliatissimo, etc. »

10. Discours italien touchant l'expulsion du comte duc d'Olivarez, en 1643. — P. 389-443.

« Molto ill^re signor mio sing^mo.

« La strana metamorfosi che di repente si è veduta in questa Corte Cattolica nell' espulsione del Conte-duca da negotii publici e da Madrid, riesce così ammirabile, e piena di tanti misterii, etc. »

Cette lettre, datée de Madrid, est du 28 janvier 1643.

11. Informationo particolare dell' accommodam^to trà il papa Paolo V° e li Venetiani. — P. 445-60.

« Essendo cosa non mai più occorsa, che un breve pontificio di censure, così solennemente publicato. e con tanta cossanza impugnato, fosse abolito senza scrittura, e senza atto veruno fatto in Roma, diede molto da pensare alle persone curiose per sapere come veramente tutto il negotio fosse passato... »

12. Copia di lettera di fra Paolo, ad un suo amigo, à Parigi, cioè mons. de S^t-Mars Hotteman. — P. 461-63.

« Non resterò però d'ubbidirla, scrivendole il parer mio, qual sia il modo ch' una persona sincera debba tenere. »

13. Dell' i stesso all' ill^me sig^re Filippo di Mornay, sig. du Plessis-Marly ; del 25 ottobre 1611. — P. 464-65.

14. Dell' istesso F. Paolo al medesimo signor du Plessis-Mornay. Del 19 aprile 1620. — P. 466. (Le feuillet 467-68 est blanc.)

15. Relation de ce qui s'est passé à Rome en 1642 entre le marquis de los Velez et l'ambassadeur de Portugal.—P. 469-82.

« En la présente année 1642, le 20 aoust, jour de la feste de saint Bernard, il est arrivé à Rome une chose si mémorable que depuis plusieurs siècles et peut-estre jamais il ne s'y en est veu une semblable. Le marquis de los Veles y ayant esté envoyé ambassadeur du roy de Castille... »

Cette relation est datée de Rome, 30 aoust 1642.

16. Traduction de l'écrit que les Espagnols ont fait courir sur ce qui s'est passé entre leur ambassadeur et celuy de Portugal, le 20 aoust 1642, à Rome. — 483-84.

« Mercredy 20 aoust 1642, le marquis de los Veles, ambassadeur catholique, sortant de son logis, sur les 21 heures et demye, pour visiter le cardinal Roma. . »

17. Instruction en italien, adressée au cardinal... touchant la paix générale qui se devoit traitter à Cologne. — P. 485-664.

« Le discordie e li scomponimenti tra principi cattolici che per occulto giu-

dizzio di Dio hanno da molto tempo in quà così fieramente afflitto la christianità cattolica, penetrando sin' all' intimo delle paterne viscere di N. Sig^re per innumerabili patimenti e sciagure... »

18. Relation envoyée de Rome le 9 aoust 1644 de ce qui s'est passé à Rome durant le siége vacant. — P. 665-85.

« Depuis le 2 de ce mois jusques au 9, l'on n'a fait autre chose en cette ville que tenir tous les jours capelles pour le pape défunt... »

Voici l'indication des pièces satyriques et autres insérées dans cette relation :

1° Unica Roma, sopra tutti li cardinali, in particolare, che sono adesso creati. — P. 666-71.

2° Discours sur quelques cardinaux qui peuvent avoir prétention à la papauté. — P. 673-78.

3° Epitaphium Urbani VIII. — P. 679-80.

19. Lettre de Rome, ce 18 aoust 1644. — P. 681-83.

« Jamais on n'a veu dans Rome un siége vacant si paisible et si doux que celuy-cy. Le bon ordre que les cardinaux ont mis... »

20. Copie d'une lettre écrite de Rome le 15 novembre 1645. (Concernant le conclave et l'élection du pape Innocent X.) — P. 685-96.

« Monsieur, pour satisfaire tout à la fois à ce qu'exige le devoir de nostre commune amitié et à vostre curiosité particulière sur le sujet des Barberins. »

21. Autre pièce relative au même conclave. — P. 697-700.

« Il cardinale Panfilio è Romano, d'anni 66, mà non ne mostra 52 della robustezza della sua persona, di natura severo, nemico del far servizio... »

22. Conclave e successi della sede vacante d'Urbano ottavo, gia Maffeo Barberini ; con la felice assunzione al pontificato di Gio. Battista cardinale Panfilio, che s'e fatto chiamare Innocentio X, 1644. — P. 701-58. (Le feuill. 759-60 est blanc.)

« Molti diversi sono i successi et accidenti d'una sede vacante e d'un conclave ; e molti sono ancora questi che scrivono intorno à questa materia, laquale essendo un racconto particolare... »

23. Autre relation relative aux mêmes événements. — P. 761-827. (Les feuill. 829-32 sont blancs.)

« Le pape Urbain VIII devint malade dès le commencement de juin : durant ce temps il ne donna que fort peu d'audiances et ne fit que deux consistoires demy-publics... »

24. Entrate della sede apostolica sotto'l pontificato di N. S. papa Gregorio XIII°. — P. 833-68. (Les feuill. 869-72 sont blancs.)

« Le Dohane di Roma sono state appeltate alli mag^ci M. Pier. Antonio Rondini e M. Bernardo Olgiati per nov. anni che comminciarono'l primo di settembre 1576.. »

25. Relatione della corte e governo di Roma et de riti, ordini et precedenze che in essa si osservano. — P. 873-80. (Les feuill. 981-84 sont blancs.)

« Il sommo pontifice ha per suoi collaterali 70 cardinali in tre ordini distinti cioè sei vescovi, 50 preti et 14 diaconi, essendo questo numero determinato per una bolla di papa Sisto quinto. Tutti insieme si chiamano il sacro collegio delli Purpurati... »

On lit à la fin : « Girolano Lunadoro senese scrisse e sottoscrisse mano propria... »

26. Suite de la relation précédente. — P. 985-1035.

« Sè un principe, o potentato assoluto, e non elettivo, và molto considerato nel punire e digustare quei suditi che per nobilta, segnito e forze possono essere accetti à suoi nemici... »

27. Raccolta d'alcune scritture e memorie, mandate da Roma l'anno 1637, all' eminentissimo cardinale duca de Richelieu, circa l'elettione del papa futuro, e i cardinali papabili e non papabili. M.DC.XXXVII. — P. 1037-1125. (Le feuill. 1039-40 est blanc.)

« All' Eminentissimo e reverendissimo signore l'Emin^mo e R^mo Signore Cardinale duca di Richelieu.

« Delle relationi e essami de cardinali tenuti nella Corte Romana papabili.

28. Relatione del trattato di pace, fatto nell' assemblea tra i deputati del Rè christianissimo, e del Rè cattolico, e del duca di Savoia, in presenza del cardinale di Firenze legato di latere di Clemente ottavo sommo pontefice, nel regno di Francia e del Rè christianissimo, con l'intervento di monsig^re Gonzaga, vescovo di Mantova, nuntio di Sua Beat^ne e del generale degli Osservanti di S. Francesco. 1598. — P. 1125-87.

« Dopo la partita da San-Quintino in due giorni si arrivo insieme con i deputati di Francia, il di 7 di febraro 1598, vennero il di sequente i deputati del cardinale di Austria, come procuratore del Rè cattolico. Era con loro il generale de gli Osservanti di S. Francesco... »

29. Lettera del duca d'Alenzon, scritta à N. Sig^re Greg^o XIII

dove giustifica la causa della sua partita dal Re christianissimo l'anno M.D.LXXV. — P. 1189-90.

« Beatissimo padre, se mai per alcun tempo causa d'huomo fu degna di compassione, e di essere abbracciata da ogni qualita di persone con misericordiosa mano, quest' una è la mia, padre s^mo^, poiche a me poco e giovato d'esser nato del sangue reale... »

Table des matières contenues en ce volume.

*(La fin prochainement.)*

---

# INVENTAIRE

## DES MANUSCRITS DU FONDS GAIGNIÈRES CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Suite. — V. p. 17 et 72.)

**305.** (F. fr. 20.429). Lettres originales. — T. III, in-fol.

1. Lettre de Tanneguy Du Chastel à MM. Du Plessis et autres pour le paiement de l'armée. Arles, 26 septembre (1469). — F. 1.

2. Lettre de Thibaut de Cossé à M. Du Plessis. Beaufort, 15 janvier. — F. 2.

3. Lettre du roi à M. Du Plessis. Le Puyset, 18 janvier, — F. 3.

4. Lettre de Jehan Blosset à M. Du Plessis. Beaumont, 26 janvier. — F. 4.

5. Lettre de Guy, seigneur de Laval, à M. de Jarrezé (Du Plessis-Bouré). Laval, 1^er^ février. — F. 5.

6. Lettre de Gatian du Maissnil à M. Du Plessis, au nom des états du Languedoc. Rodez, 5 février. — F. 6.

7. Lettre du sieur de Brézé au sieur trésorier (Du Plessis-Bouré). 25 février. — F. 7.

8. Lettre de Pierre de Rohan à M. Du Plessis. Le Vergier, 13 mars. — F. 8.

9. Lettre de Peyrot d'Aydie à M. Du Plessis. 24 mars. — F. 9.

10. Lettre de Doriole, chancelier de France, à M. Du Plessis. Châtelleraud, 25 mars. — F. 10.

11. Lettre de Jehan Le Prevost à M. Du Plessis. Paris, 4 avril. — F. 11.

12. Lettre de Loys de la Palu à M. Du Plessis. Nouvelles de Bretagne. Montagu, 14 avril. — F. 12.

13. Lettre de Nicole Gilbert à M. Du Plessis. Paris, 21 avril. — F. 13.

14. Lettre de Jehan Jozien, archidiacre de Sancerre, à M. Du Plessis. Viterbe, 16 mai. — F. 14.

15. Lettre de Gilette Hannequin à M. Du Plessis. 20 mai. — F. 15.

16. Lettre de P. de Disse à M. Du Plessis. Blaye, 22 mai. — F. 16.

17. Lettre de Jehanne de Malestroit à M. Du Plessis. Fontevrault, 18 juin. — F. 17.

18. Lettre de R. de Tonnerre, abbesse ... d'Angers, à M. Du Plessis. Angers, 27 juin. — F. 18.

19. Lettre de Lamyral au même. Honfleur, 29 août. — F. 19.

20. Lettre de Loys de Laval au même. Barfleur, 30 août. — F. 20.

21. Lettre de M. de Daillon au même. Le Lude, 2 septembre. — F. 21.

22. Lettre de J. de Reilhac au même. Etampes, 22 septembre. — F. 22.

23. Lettre de Loys de Graville à M. Du Plessis de Jarrezay. Cléry, 28 septembre. — F. 23.

24. Lettre de René, comte d'Alençon, au même. Alençon, 7 octobre. — F. 24.

25. Lettre de Jehan Leclerc au même. Saint-Michel-sur-Loire, 15 octobre. — F. 25.

26. Lettre du chancelier Doriole au même. Tours, 17 octobre 1470. — F. 26.

27. Lettre de Raoullet Briconnet au même. 21 octobre. — F. 27.

28. Lettre de Loys de Graville au même. Marcoussis, 26 décembre. — F. 28.

29. Lettre de René ..... au même. Nancy, 22 décembre. — F. 29.

30. Lettre de M..... au même. Nouvelles de Rome. Rome, 29 mars 1467 (1468). — F. 30.

31. Lettre de Jehan, comte de Comminges, maréchal de France, au même. Lyon, 15 novembre. — F. 31.

32. Lettre de René de Laval au même. Bois-Dauphin, jour de Notre-Dame. — F. 32.

33. Lettre du même au même. 10 juin. — F. 33.

34. Lettre de G. de G..... au même. Paris, 27 novembre. — F. 34.

35. Lettre de J. de Baternay au même. Sans date. — F. 35.

36. Lettre du sieur de Reilhac au même. Péronne, 12 octobre. — F. 36.

37. Lettre de P. Lefebvre à Madame Du Plessis. Paris, 7 janvier. — F. 37.

38. Requête de la reine de Sicile à M. Du Plessis. Minute. Sans date. — F. 38.

39. Requête de la vicomtesse de la Bellière à M. Du Plessis. Minute. Sans date. — F. 40.

40. Lettre de ..... au roi sur les affaires d'Italie. Bologne, 28 février 1461 (1462). — F. 41.

41. Lettre de Jehan ..... au sénéchal de Saintonge. Moulins, 23 mars. — F. 43.

42. Lettre de l'évêque du..... aux commissaires du roi, à Saint-Jean-d'Angely. Bordeaux, 16 avril. — F. 44.

43. Lettre de Philippe de Levis, vicomte de Lautrec, au seigneur de Saligny. Mairas, 15 juin. — F. 45.

44. Lettre du maréchal Joachim Rouault aux gens du conseil du roi. Noyon, 17 juin. — F. 46.

45. Lettre de Pierre Osbert au bailli de Mantes. Saint-Lo, 28 novembre. — F. 47.

46. Lettre de Jacques de Berlle? à l'amiral de France. Glasgow, 4 janvier (1476). — F. 48.

47. Lettre du sieur de Canaye à M. du Fou, gouverneur d'Angoumois. Ancenis, 27 décembre (1472). — F. 49.

48. Lettre de M. de Rohan à M. l'amiral, 2 février. — F. 50.

49. Lettre de P. de la Flicquière au maître d'hôtel de M. l'amiral. 1er avril. — F. 51.

50. Lettre de J. Bouré à J. Briconnet, receveur général à Tours. 7 août 1474. — F. 52.

51. Lettre de ..... à Monseigneur ..... Sans date. — F. 54.

52. Lettre de J. Bouré à M. le juge d'Anjou. Le Plessis-Bouré, 22 octobre. — F. 55.

53. Plusieurs minutes de lettres de Jehan, roi de Navarre, à divers personnages. — F. 56.

54. Lettre de J. Bouré à M. d'Isleperdue. Le Plessis-Bouré, 30 janvier. — F. 60.

55. Lettre de ..... à son fils. Sans date. — F. 61.

56. Lettre de Madame ..... à son ami. Elle commence par ces mots : « Mon amy, que le diable m'anporte si je ne veux être la plus povre et méchante femme qui jamais fut... » Sans date. — F. 62.

**308.** (F. fr. 20.430). Recueil de lettres originales. — T. IV, in-folio.

1. Lettres de Louis XI ordonnant la restitution à Jean, duc d'Alençon, des biens, terres et seigneuries sur lui confisqués, (1461). Minute originale. — F. 1.

2. Lettres de Jean, duc d'Alençon, s'engageant envers le roi à [illegible] les gens de guerre qui occupaient ses places. Sans date. [illegible]. — F. 7.

3. Récépissé donné par le chancelier de France, Guillaume Jouvenel des Ursins, à J. Bouré, de lettres du duc d'Alençon, par lesquelles il prend divers engagements envers le roi. 7 novembre 1467. — F. [illegible]

4. Note contenant les demandes faites au roi par le duc d'Alençon. Sans date. Minute. — F. 10.

5. Postscriptum d'une lettre qui paraît être de la main de J. Bouré. Sans date. Minute. — F. 11.

6. Note des articles accordés par le roi au duc d'Alençon. Minute. — F. 12.

7. Lettres de Louis XI désaisissant le Parlement des causes pendantes contre le duc d'Alençon. 17 décembre 1464. Minute. — F. 14.

8. Lettres sur le même objet. Minute. — F. 16.

9. Réception de M. de Dunois à l'hommage-lige du roi. Paris, 11 septembre 1461. — F. 19.

10. Lettres de Antoine de Châteauneuf, sieur du Lau, relatives au mariage de sa sœur et pupille. Incomplet. — F. 20.

11. Reddition de la ville de Perpignan au roi. 7 janvier 1462 (1463). — F. 21.

12. Lettre de G. Robert, prévôt de Gap, majordome du cardinal de Saint-Sixte. Rome, 15 janvier 1462 (1463). — F. 22.

13. Récépissé donné par Etienne Le Noir de la bulle du Pape touchant le comté de Valentinois. 1er décembre 1462. — F. 24.

14. Promesse de fidélité au roi, de Jacques, duc de Nemours, Jehan, comte d'Armagnac, Charles, seigneur d'Albret. Novembre 1465. — F. 26.

15. Note de la main de J. Bouré, touchant les intentions du roi vis-à-vis des sieurs d'Armagnac et de Nemours. 8 septembre 1465. — F. 29.

16. Serment de fidélité au roi, signé de la main de Jehan, comte d'Armagnac. Blois, 7 octobre 1465. — F. 30.

17. Valeur des monnaies d'or en Normandie, note écrite par Montfault. Décembre 1466. — F. 31.

18. « Mémoire à F. de Tiercant et Me G. Picart, de ce qu'ilz ont à faire à Lyon... où le roy les envoye. » Sans date. — F. 32.

19. « Instructions et mémoire à Bourré..... de ce qu'il a à faire..... en Anjou. » Signé : Loys. Compiégne, 21 juillet 1468. — F. 33.

20. État des sommes payées pour les francs-archers en 1468. — F. 34.

21. Acte du serment de fidélité au roi, de Charles, duc de Guienne, son frère. 19 août 1469. — F. 35.

22. Articles à jurer mutuellement par le roi et par le duc de Guienne. Minute. — F. 36.

23. Note de la main de Bouré mentionnant le serment du duc de Guienne. — F. 37.

24. Reconnaissance donnée par Odet d'Aydie d'avoir reçu du roi en garde la place de Blaye. 6 février 1468. — F. 39.

25. Lettres de sûreté accordées par le roi à Odet d'Aydie. 5 novembre 1472. — F. 42.

26. « Déclaration de l'artillerie appartenant à Odet d'Aydie, laquelle a esté prinse..... à Saint-Sauveur-le-Vicomte par le roy. » Sans date. — F. 44.

27. Articles de la donation des terres confisquées sur le comte d'Armagnac au duc de Guienne (1469). — F. 45.

28. Ordre signé de Charles, duc de Guienne, de payer les émoluments dus au sieur de Curton. Niort, 2 juillet 1470. — F. 46.

29. Ordre signé du même de payer à Robert Farry, écossais, les revenus qui lui sont dus. Pont-de-Cé, 26 juillet. — F. 47.

30. Dispositions diverses contre le maréchal Joachim Rouault. Janvier 1475 (1476). — F. 48.

31. Minute du serment fait par le roi au duc de Bretagne, en conséquence du traicté de paix. 9 octobre 1475. — F. 50.

32. Serments du prévôt des maréchaux de France, des trésoriers des guerres, etc., en entrant en charge. — F. 51.

33. Reçu donné par J. Bouré de la somme de 450 livres *tourn.*, pour ses appointements annuels de contrôleur des finances en Normandie. 11 novembre 1478. — F. 55.

34. Interrogatoire de J. Papillon, châtelain de Montrichard. 24 février 1479. — F. 56.

35. Engagement pris par F. de Chivré et René de la Fresche de servir dans l'armée du roi avec la noblesse d'Anjou. 28 août 1479. — F. 58.

36. Quittance donnée par Pierre d'Acigné des revenus de Château-Gontier. Amboise, 25 janvier 1582. — F. 59.

37. Déposition de Antoine de Maumont, dans l'affaire de Jehan du Fau. 7 août 1482. — F. 60.

38. Récit du message de Claude de Vaudenay et Jehan de Reilhac auprès du duc de Sommerset. 3 août. — F. 63.

39. « Inventaire des lettres estans en la boëte de M. de Somercet. » — F. 65.

40. Paiements faits en Languedoc. Sans date. — F. 67.

41. Détails sur l'intention du roi de fortifier Poitiers. — F. 70.

42. Plainte portée contre Chabot par ..... — F. 71.

**307.** (F. fr. 20.431.) Lettres originales. — T. VI, in-folio.

1. État de la recette de Loudun pour l'année 1485. — F. 1.

2. Lettres de Louis, duc d'Anjou, donnant au chapitre de Saint-Lo d'Angers, la prévôté de Corne, les vicomtés de Blazon et de Sèche, en échange d'une croix d'or ornée de perles, estimée à mille moutons d'or, etc. Angers, novembre 1359. Copie. — F. 2 et 3.

3. Fragments de pièces relatives à cette donation. — F. 5 à 7.

4. Noblesse et revenus de la seigneurie de ..... — F. 8.

5. Notes concernant les terres de Royau, Mornac, Rochefort. — F. 9.

6. Lettre des officiers du Maine à J. Bourré. Le Mans, 15 mars. — F. 11.

7. Requête des habitants de Compiègne au roi, pour demander la jouissance des priviléges qui leur ont été accordés. Sans date. — F. 12.

8. Requête des habitants d'Amiens pour réclamer un allégement de charges. Sans date. — F. 13.

9. Requête du chapitre d'Amiens pour le même objet. — F. 14.

10. Notes touchant Taillebourg et Didonne. Sans date. — F. 15.

11. Lettre du chapitre d'Evreux au duc de Lorraine, pour obtenir du roi la continuation d'un subside destiné aux réparations de leur église. Evreux, 3 février. — F. 17.

12. Lettre au roi des commissaires royaux en Dauphiné, contre l'évêque de Valence. Grenoble, 20 mars. — F. 18.

13. Lettre de Chatoron (?) à J. Bourré, touchant les fortifications d'Amiens. 11 août. — F. 19.

14. Lettre des maire et jurés de la ville de Dax à J. Bourré, touchant les priviléges de la ville. Dax, 27 février. — F. 20.

15. Lettre au roi de J. Du Mesnil donnant des nouvelles de Normandie. Rouen, 19 mars. — F. 21.

16. Officiers du roi à Amboise. — F. 22.

17. Lettre des habitants de Reims au roi, réclamant contre l'obligation de loger des gens de guerre. Reims, 18 décembre. — F. 23.

18. Lettre des habitants de Rouen au roi, pour se plaindre du Parlement de Normandie. Rouen, 19 octobre. — F. 24.

19. Lettre au roi des « gens du conseil du roi estans à Rouen, » touchant les violences du duc de Clarence et du comte de Varichie. Rouen, 17 mai. — F. 25.

20. Lettre des habitants de Tournay au roi, concernant les priviléges de leur ville. Tournay, 20 avril. — F. 26.

21. Lettre au roi des prévôt des marchands et échevins de Paris, touchant la sureté de leur ville. Paris, 9 avril. — F. 27.

22. Lettre au roi des habitants d'Avranches, témoignant leur volonté de repousser le duc d'Orléans. Avranches, 4 février. — F. 28.

23. Lettre au roi des habitants de Bourges, sur le même objet. Bourges, 26 janvier. — F. 29.

24. Lettre au roi des habitants de Noyon, touchant les anciens priviléges de leur élection. Noyon, 26 .... — F. 30.

25. Lettre au roi des habitants de Clermont-Ferrand, pour réclamer un allégement de charges. Clermont, 28 janvier. — F. 31.

26. Lettre au roi des habitants de Lyon, touchant le nouveau règlement des monnoies. Lyon, 24 janvier. — F. 32.

27. Lettre des mêmes, pour donner créance à leur envoyé auprès du roi. Lyon, 14 mai. — F. 33.

28. Lettre au roi des habitants de Poitiers, témoignant leur volonté de repousser le duc d'Orléans. Poitiers, 30 janvier. — F. 34.

29. Lettre au roi des habitants de Meaux, pour le même objet. Meaux, 31 janvier. — F. 35.

30. Lettre au roi des habitants de Vézelay, protestant de leur fidélité. Vézelay, 3 février. — F. 36.

31. Lettre au roi des maire et jurés de Bordeaux, demandant la confirmation des règlements qu'ils ont faits sur les vins. Bordeaux, 7 septembre. — F. 37.

32. Lettre des mêmes, touchant les droits exigés par le sénéchal sur les navires anglais. Bordeaux, 6 décembre. — F. 38.

33. Lettre au roi des habitants de Valence, touchant les priviléges de leur ville. Sans date. — F. 40.

34. Quittance du lieutenant du château d'Angers, de ce qui lui était dû pour la garde du château. Angers, 29 octobre 1490. — F. 41.

35. Lettre de Jacques d'Estouteville à Madame de Beaujeu. 24 janvier. — F. 42.

36. Lettre de Louis, duc d'Orléans, aux habitants de La Rochelle. Paris, 19 janvier. — F. 43.

37. Articles à discuter dans l'assemblée de la Ligue du *bien public*, en Normandie. — F. 45.

38. Procuration donnée par J. Bourré à plusieurs personnages. 10 juillet 1492. — F. 47.

39. Plusieurs autres pièces concernant J. Bourré. — F. 48 à 54.

40. Requête de Guy de la Magdeleine, religieux dominicain, à J. Bourré. Sans date. — F. 55.

41. Lettre du même au même. Paris, 24 avril. — F. 56.

**308.** (F. fr. 20,432.) Lettres originales, T. 7, in-folio.

1. Lettre de M. de Saint-Chamond, allant en ambassade à Rome. Marseille, 9 février 1644. — F. 1.

2. Ordonnance rendue en Conseil du roi touchant les dîmes et droits seigneuriaux. 1484. — F. 3.

3. Mémoire pour les enfants de Mre Yvon du Fou. Sans date. — F. 5.

4. Serment de fidélité fait au roi par Charles, comte d'Angoulême. Cognac, 19 mars 1486 (1487). — F. 9.

5. Lettres du roi Charles VIII, ordonnant de payer au S. G. de Souplainville, bailli de Montargis, 300 livres à lui dues pour compléter sa pension. Amboise, 30 novembre 1486. — F. 11.

6. Lettres du même à J. Bourré, concernant Georges Dansay, prisonnier. Amboise, 12 avril 1490.

7. Lettres patentes de Charles VIII, évoquant au Parlement de Paris le procès formé par la dame de la Rochefoucaud, touchant la possession de la baronnie de Montendre en Saintonge. Sans date. — Minute. F. 19.

8. Lettres du même roi interdisant aux marchands de Bayonne de transporter leurs vins en Espagne. Angers, 4 septembre 1490. — Copie. F. 27.

9. Lettres du même, donnant à Pierre de Brézé les biens confisqués sur Guillaume de Marigny. Bourges... — F. 31.

10. Ordre de paiement de 15,000 livres pour le rachat de plusieurs terres en Périgord. Chinon, 26 février 1488 (1489). — F. 33.

11. Lettres de Charles VIII, nommant des commissaires pour faire une enquête sur les droits appartenant au roi en Guienne. Lyon, 7 juillet 1494. — F. 35.

12. Lettres du même, ordonnant une enquête semblable dans les pays de Labourt et de Soule. — Evreux, 30 mars 1484. — F. 39.

13. Lettres du même, ordonnant l'exécution des exploits, nonobstant appel. Niort, 24 mars 1486. — F. 41.

14. Lettres du même, nommant des commissaires pour aliéner 15,000 écus de domaines royaux, afin de procurer l'argent nécessaire à l'entreprise sur Naples. Plaisance, 23 octobre 1494. — F. 43.

15. Lettres du même, portant révocation de la survivance des offices. Naples, 19 mars 1494 (1495). — Minute. F. 51.

16. Lettres de Louis, duc d'Orléans, aux habitants de Sens. Janvier 1488. — F. 59.

17. — Ordre de payer au comte de Liney 15,000 livres tournois. Châtelleraud, 13 novembre 1493. — F. 63.

18. Lettres de Charles VIII à Du Plessis-Bourré, pour faire envoyer de l'artillerie à l'armée de Bretagne. Thouars, 19 avril (1488 ?). — F. 65.

19. Lettres d'Etienne de Vese aux maîstres des Comptes. 27 juillet 1489. — F. 67.

20. Lettre de ..... à Du Plessis-Bourré. 2 décembre. — F. 69.

21. Lettre de Adam de Vason à Du Plessis-Bourré : Nouvelles de l'armée anglaise. Montaigu, 9 juin. — F. 71.

22. Lettre de Charles VIII à Du Plessis-Bourré : Nouvelles de la rébellion du duc d'Orléans. Amboise, 14 janvier (1488). — F. 75.

23. Ordre à Du Plessis-Bourré de payer au sieur de Charluz les frais de son voyage en Bretagne. Rouen, 5 décembre 1487. — F. 79.

24. Lettres de Charles VIII écrites à Du Plessis-Bourré dans les cours de 1487. — F. 81 à 127 (copies).

25. Documents relatifs à un procès pendant au parlement de Bordeaux. 1483. — F. 129.

26. Ordonnance du roi, relative aux greffes, sceaulx et prisons, etc. Paris, 19 octobre 1489. — F. 137.

27. Lettres-patentes de Charles VIII, concernant Martin Le Picart, maître des Comptes. Minute. Sans date. — F. 139.

28. Lettres-patentes de Charles VIII, confirmant à la ville de Bordeaux les droits qu'elle a coutume de percevoir sur le vin et autres objets. Montily-les-Tours, 25 février 1483 (1484). — F. 143.

29. Lettres de Charles VIII, ordonnant la démolition des moulins construits sous le pont de Tours. 28 avril 1488. — F. 147.

30. Lettres de Charles VIII, touchant le remboursement du

quart du produit des fiefs, aumônes, gages d'offices, etc., pris pour subvenir aux nécessités de son trésor. Minute. Sans date. — F. 151.

31. État des « sommes prestrées et délivrées par le trésorier, depuis le mois de juillet 1454, » pour les dépenses du Dauphin (depuis Louis XI). — F. 153.

32. Lettres de Charles VIII, accordant au maréchal Gyé [illegible] pieds d'arbres dans la forêt de Beurcey-au-Maine. Amboise, [illegible] septembre 1493. — F. 155.

33. Lettres de Charles [illegible] onfirmant les privilèges de la ville de Bayonne. Paris, 12 mar[illegible] .491 (1492). — F. 159.

34. Documents concernant [illegible] ice de greffier de la prévôté d'Angers. 1484. — F. 163.

35. Serment de fidélité juré par Charles à..... à [illegible] frère le roi. Minute. Sans date. — F. 183.

36. Acte main-levée sur les [illegible] aines de la Roche-au-Duc [illegible] de Chauvigné, accordé à Pontuc[illegible] Brie. 9 août 1484. — F. 18[illegible]

37. Vidimus, donné par le pr[illegible] de Paris, de Lettres-patentes de Charles VIII, concernant les [illegible] nonnaies étrangères. Evreux, 6 avril 1485. — F. 193.

38. Requête de la ville d'Amiens au roi Charles VIII, pour obtenir l'autorisation de vendre 200 livres parisis de rente. Sans date. — F. 195.

39. Lettre de Charles VIII à Du Plessis-Bourré, relatives à des munitions à envoyer à l'armée de Bretagne. Châteaubriant, 16 août (1488). — F. 197.

40. Lettre du même au même. Verceil, 11 octobre. — F. 199.

41. Quittance du prêtre-boursier de la Collégiale de Châteaugontier, de la somme de 55 sols tournois, due annuellement à son église. 8 février 1502. — F. 201.

**309.** (F. fr. 20.433.) Lettres originales. — T. VIII.

1. Lettres de François Ier, notifiant la nomination de Claude de Lorraine, duc de Guise, au gouvernement de Champagne et Brie. Sans date. — F. 5 et 7.

2. Lettre de Louise de Savoie au trésorier Robertet. Compiègne, 23 octobre. — F. 9.

3. Lettre de la même au même. Compiègne, 16 octobre 1521. — F. 11.

4. Lettre de la même au même. Compiègne, 22 octobre 1521. — F. 13.

5. Lettre de François Ier au connétable de Bourbon. Ayrien, 1er mai 1521. — F. 17.

6. Pouvoirs donnés par Louise de Savoie au sieur de Montmorency, de conclure le traité avec le roi d'Angleterre. Condrieu, 17 septembre 1525. — F. 19.

7 et 8. Ordonnance de dernière volonté en cas de mort, faite par François Ier, prisonnier à Madrid. Madrid, novembre 1525. Original et copie. — F. 21 et suiv.

9. Lettre du trésorier Babou de la Bourdaisière à Louise de Savoie, pour lui donner des nouvelles de l'armée. Camp devant Pavie, 1er février 1525. — F. 31.

10. Lettre du même à la même, écrite la veille de la bataille de Pavie. Myrabel devant Pavye, 3 février 1525. — F. 35.

11. Bref du pape Clément VII à François Ier, pour lui annoncer sa mise en liberté. 14 décembre 1527. — F. 37.

12. Rôle des pensions que François Ier donna à plusieurs personnages d'Angleterre, signé de sa main. Saint-Germain-en-Laye, 7 janvier 1527 (1528). — F. 41.

13. Instructions pour Jehan Breton, envoyé en Angleterre vers le grand-maître. Chantilly, 10 octobre 1527. — F. 45.

14. Lettre de François Ier au vicomte de Turenne, son ambassadeur auprès du Pape. Saint-Germain-en-Laye, 24 août 1528. — F. 58.

15. Lettres du roi à l'évêque de Coutances, pour hâter le paiement de la contribution de son diocèse. Paris, 15 septembre. — F. 61.

16. Lettre du cardinal d'York au grand-maître, pour lui recommander l'envoyé d'Angleterre François Bryan. Hamptoncourt, 21 août 1528. — F. 65.

17. Lettre de François Ier à l'évêque de Coutances, touchant

la contribution de son diocèse. Saint-Germain-en-Laye, 10 décembre 1528. — F. 67.

18. Lettre du cardinal d'York au grand-maître, pour l'assurer de ses bonnes dispositions. Westminster, 12 avril 1529. — F. 71.

19. Lettre de François Ier à l'évêque de Coutances, pour le presser de payer sa contribution. Paris, 11 septembre 1529. — F. 73.

20. Lettre du même au même, pour le même objet. Paris, 8 octobre 1529. — F. 77.

21. Id. Fontainebleau, 15 décembre 1529. — F. 81.

22. Lettres patentes de François Ier portant assignation de la dot de la reine Eléonore. Dijon, 7 février 1529 (1530). Original. — F. 85.

23. Acte de Henri VIII, roi d'Angleterre, abandonnant à l'empereur Charles-Quint les sommes qui lui sont dues, pour servir à la rançon du roi François Ier. Londres, 19 février 1529 (1530). En latin. — F. 87.

24. Lettre de Henri VIII, roi d'Angleterre, à Louise de Savoie, pour lui recommander son ambassadeur François Bryan. Hamptoncourt, 5 octobre 1530. — F. 89.

25. Lettre de François Ier au cardinal de Trivulce, protecteur de la France à Rome. Chantilly, 23 septembre 1531. — F. 91.

26. Note des articles à obtenir du pape, lors du projet de mariage de sa nièce avec le duc d'Orléans, écrite de la main de François Ier. — F. 93.

27. Réponse du roi aux articles apportés de la part du maréchal de Montejehan. Avignon, 15 mai 1538. — F. 99.

28. Lettres du roi notifiant la trêve conclue entre lui et l'empereur. Villeneuve, 21 juin 1538. — F. 105.

29. Six lettres de Marguerite d'Angoulême au roi François I son frère, prisonnier à Madrid. 1525. Originaux et copies. — 109 à 131.

30. Lettre de la reine Léonor au roi François Ier, son ma Sans date. Orignal et copie. — F. 133.

31. Deux lettres de l'empereur Charles-Quint à François I

risonnier à Madrid. Sans date. Originaux et copies. — F. 139 145.

32. Deux lettres de Louise de Savoie à son fils François Ier, risonnier à Madrid. 1525. Originaux et copies. — F. 147 à 53.

33. Lettre autographe de François Ier, prisonnier en Italie. 12 ıai 1525. Original et copie. — F. 155.

34. Lettre de Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, à Louise ɜ Savoie, pour la rassurer sur la santé du roi, prisonnier. 4 ıai 1525. Original et copie. — F. 159.

35. Lettre de la reine Léonor au connétable de Montmorency. ruxelles, 8 avril (après la mort de François Ier). Original et ›pie. — F. 163.

36. Lettre de Louis de Bourbon, card., à Louise de Savoie, ırs de la captivité du roi. Lyon, 7 octobre 1525. Original et ›pie. — F. 169.

37. Lettre de Marguerite d'Angoulême et de son mari Henri, ɔi de Navarre, au grand-maître. Sans date. Original et copie. - F. 173.

38. Lettre de Marguerite d'Angoulême à la sœur de l'empeeur. Sans date. Original et copie. — F. 177.

39. Lettre de Louise de Savoie à sa fille Marguerite d'Angoulême, pendant son voyage en Espagne. 1525. Original et copie. - F. 181.

40. Lettre de Marguerite d'Angoulême au roi son frère, prinnier en Espagne. 1525. Original et copie. — F. 185.

41. Cinq lettres de l'empereur Charles-Quint à François Ier, isonnier. Copies. — F. 191 à 199.

42. Cinq lettres de la reine Léonor à François Ier, son mari. ›pies. — F. 201 à 211.

43. Trois lettres de Louise de Savoie à son fils François Ier, à reine sa belle-fille, à ses petits fils, otages en Espagne. Sans ıte. Copies. — F. 213 à 219.

44. Instruction donnée au maréchal de Montmorency, de ce ı'il a à dire à l'empereur de la part du roi. Copie. — F. 221.

45. Lettre de François Ier, prisonnier, au duc de Savoie. 12 mai 1525. Copie. — F. 223.

46. Lettre de François Ier, prisonnier, au maréchal de Montmorency. Madrid, 16 juin 1525. Copie. — F. 225.

47. Lettre du comte de Nassau à Louise de Savoie. Madrid, 26 mars. Copie. — F. 227.

48. Bref du pape Clément VII à Louise de Savoie, au sujet de la captivité du roi, son fils. Rome. 4 mars 1525. — F. 229.

**310.** (F. fr. 20.434.) Lettres originales. — T. IX. in-f.

1. Lettre de François, dauphin (depuis François II) au duc de Guise. Blois, 31 mai 1551. — F. 1.

2. Lettre de Suzanne de Bourbon à Lormaye. Rochefort, 9 novembre. — F. 2.

3. Lettre de ..... adressée à Catherine de Médicis, non signée ni datée (peut-être est-ce une copie du temps), touchant les agissements du prince de Condé. — F. 3.

4. Lettre de M. de Rochechouart à Catherine de Médicis. Nancy, 20 mai 1552. — F. 4.

5. Lettre du même à l'amiral. Même lieu et date. — F. 6.

6. Lettre du connétable à Catherine de Médicis. Camp de Souppy, 14 juin 1552. — F. 8.

7. Lettre du garde des sceaux Bertrand et du chancelier Guillart du Mortier au roi Henri II. Paris, 21 avril 1554. — F. 9.

8. Lettre des mêmes au même. Paris, 23 avril 1554. — F. 11.

9. Lettre d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, au roi. Abbeville, 14 septembre 1554. — F. 13.

10. Lettre de Piétro Strozzi au roi. Toulon, 4 juillet 1555. En italien, copie. — F. 15.

11. Lettre de B. d'Ornesan, baron de St-Blancart, au roi. Calvi, 29 juillet 1555. Copie. — F. 16.

12. Lettre de Lagebaston, président à Bordeaux, au roi. Bordeaux, 15 mai 1556. — F. 19.

13. Lettre d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, au roi. Nérac, 29 juin 1556. — F. 21.

14. Lettre de J. de Morvilliers, évêque d'Orléans, au roi. Lyon, 10 octobre 1557. Copie. — F. 23.

15. Lettre de M. de Grignan au roi. Lyon, 13 octobre 1557. Copie. — F. 25.

16. Lettre du même au duc de Guise. Mêmes lieu et date. — F. 26.

17. Lettre de MM. de Morvilliers et de Grignan au roi. Lyon, 16 octobre 1557. Copie. — F. 27.

18. Lettre des mêmes au même. Lyon, 22 octobre 1557. Copie. — F. 28.

17. Lettre de Jehan de la Valette, grand-maître de Malte, au roi. Malte, 10 novembre 1557. Copie. — F. 29.

20. Lettre de M. de la Trémoille au roi. Lyon, 23 juillet 1558. — F. 32.

21. Lettre de M. de Mailly au roi. Montreuil, 29 août 1558. — F. 34.

22. Lettre du cardinal de Meudon au roi. Paris, 26 septembre 1558. Copie. — F. 37.

23. Lettre de M. de Burye au roi. Bayonne, 15 octobre 1558. — F. 39.

24. Lettre du cardinal de Châtillon et du sieur Guillart au roi. Paris, 1er mars 1558 (1559). Copie. — F. 41.

25. Lettre des mêmes au même. Paris, 6 mars 1558. Copie.

26. Lettre de Jordano Ursino au roi. Valence, 7 août 1559. Copie. — F. 46.

27. Lettre d'Antoine d'Albon, sieur de Savigny, au roi. Lyon, 4 août 1559. Copie. — F. 48.

28. Lettre de Charles IX à M. de Mailly, gouverneur de Montreuil. Vincennes, 18 novembre 1562. — F. 50.

29. Lettre du même au même. Blois, 30 janvier 1562 (1563). — F. 51.

30. Lettre de Catherine de Médicis au même. Mêmes lieu et date. — F. 52.

31. Lettre du prince de Condé à Catherine de Médicis. Orléans, 13 juin 1562. Minute. — F. 53.

32. « Articles de la royne et du roy de Navarre, envoyez à

M. prince de Condé. » Paris, 4 mai 1562. Minute. — F. 55.

33. « Les articles sur lesquelz on traictera la paix. » 17 décembre 1562. Minute. — F. 57.

34. « Articles de ceux d'Orléans présentez à M. le prince de Condé pour les envoyer à la royne. » 1563. Minute. — F. 60.

35. Lettre du roi au prince de Condé. 1562. Minute. — F. 61.

36. Lettre du prince de Condé au roi de Navarre. Orléans, 13 juin 1562. Minute. — F. 63.

37. « Articles envoyez par la royne et le roy de Navarre à M. le prince de Condé. » Etampes, 12 juin 1562. — F. 65.

38. Lettre de la cour de Parlement de Paris au prince de Condé. Paris, 21 avril 1562. — F. 68.

39. Lettre du prince de Condé à Catherine de Médicis. Orléans, 11 juin 1562. Minute. — F. 69.

40. Lettre du même à la même. Sans date. Minute. — F. 71.

41. Ordonnance du roi touchant la paix du 21 mars 1562. Minute. — F. 73.

42. Avis touchant les agissements de l'armée des protestants. 7 février 1569. Minute. — F. 74.

43. Avis sur l'état d'une localité inconnue, occupée par les protestants. 1565 ou 1566. — F. 76.

44. Lettre de Marc Borrit à Catherine de Médicis, touchant la situation de la Provence et du Languedoc. Paris, 6 novembre 1566. — F. 78.

45. Lettre de Christophe de Thou au roi. Paris, 23 mars 1562 (1563). — F. 79.

46. Lettre de Marguerite de France au roi Charles IX, son frère. Turin, 6 janvier 1567. Copie. — F. 81.

47. Lettre de Catherine de Médicis aux prévôt et échevins d'Amiens. 27 janvier 1567. Minute. — F. 83.

48. Lettres du roi aux prévôt et échevins d'Amiens.—Au bailli d'Amiens. 27 janvier 1567. Minute. — F. 84 et 85.

49. Lettres du capitaine Argosse à Catherine de Médicis, datées de Calais, et au roi. — Réponses du roi et de Catherine du 4 février au 9 avril 1567. Copies. — F. 87 à 94.

50. Lettre de M. de la Mailleraye au roi. La Mailleraye, 2 mars 1567. Copie. — F. 95.

51. Lettres du sieur de Rostaing à Catherine de Médicis. Paris, 5 mars 1567. Copie. — F. 97.

52. Lettre de Christophe de Thou à Catherine de Médicis. Paris, 24 mars 1567. Copie. — F. 98.

53. Lettre de M. de Mailly à la même. Montreuil, 24 mars 1567. Copie. — F. 99.

54. Lettre du maréchal de Montmorency au roi. Paris, 26 mars 1567. Copie. — F. 101.

55. Lettre de Christophe de Thou à Catherine de Médicis. Paris, 7 avril 1567. — F. 103.

56. Lettre du roi au maréchal de Vieilleville. Saint-Maur-des-Fossés, 18 septembre 1568. — F. 105. — Copie de la même lettre.

57. Lettre du roi à Jeanne d'Albret. Argentan, 19 juin 1570 — F. 109.

58. Lettre de Léonor d'Orléans, sieur de Longueville, au duc d'Anjou. Amiens, 19 juillet 1572. — F. 110.

59. Nouvelles d'une assemblée de prélats tenue à Paris. 8 juin 1573. — F. 112.

60. Nouvelles politiques. 7 décembre 1579. — F. 113.

61. Lettre de François, duc d'Alençon, à sa sœur Marguerite, reine de Navarre. Château-Thierry, 18 avril 1584. — F. 114.

62. Lettre de Charles, cardinal de Vendôme, à la même. Paris, 28 février 1585 — F. 116.

63. Lettre du roi Henri III à sa sœur, la reine de Navarre. Sans date. Copie. — F. 118.

64. Lettre de la reine de Navarre au roi Henri III, son frère. Sans date. — F. 119.

*(A suivre.)*

# GUERRE D'IRLANDE

## EXTRAITS DES ARCHIVES DU DÉPÔT DE LA GUERRE

(Suite. — Voy. t. XX, p. 152 et 279, t. XXI, p. 60.)

414. — Le commissaire Bouridal. — Nantes, 4 janvier 1690. — Dép. de la guerre, 894, n° 57.

Arrivée des Irlandois à Brest. Refus de l'intendant de la marine de les faire embarquer. — Les officiers et soldats du roy d'Angleterre ont refusé l'aide qu'il leur a voulu faire donner, disant qu'ils devroient en avoir une plus forte.

« Mgr, jay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur... »

415. — Le maréchal d'Estrées. — Rennes, 4 janvier 1690. *Ib.*, n° 58.

Représente que pour la commodité des troupes et soulager la province il seroit à propos de les faire embarquer au port Louis, où il y 10 vaisseaux qui carennent.

« M. Je reçois de continuelles plaintes du régiment de Mérode... »

416. — A M. le comte d'Avaux. — Versailles, 4 janvier 1690. — *Ib.*, 960, n° 135.

Pour luy expliquer pourquoy l'embarquement des troupes est différé jusqu'au mois de février. — Qu'au lieu de Limerick, les troupes du roy iront à Kinsale. — Que le roy n'a jamais pensé que sa majesté B. put passer en Angleterre, dont le projet est ridicule, estant bien plus nécessaire de se conserver l'Irlande contre le prince d'Orange que de penser à ce premier projet.

« Nous sommes fort en peine du sieur de Saint-Didier qui n'est point encore arrivé... »

417. — A M. le comte d'Avaux. — Versailles, 5 janvier 1690. — *Ib.*, n° 136.

Que le roy désire que Milord Montcassel commande les régimens Irlandois ui viendront en France.

« Quoy que vous ayez deub vôir par les lettres que je vous ay... »

418. — Le commissaire Bouridal. — Nantes, 6 janvier 1690. - *Ib.*, 894, n° 59.

Les tentes, pavillons et munitions d'artillerie sont prets pour l'embarquement.

« Mgr. je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait... »

419. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 6 janvier 1690. — ›., 960, n° 137.

D'envoyer une pièce de canon en Irlande pour faire de la monnoye.

« Je vous adresse trois pacquets pour M. le comte d'Avaux .. »

420. — M. Damanzé. — Corck, 8 janvier 1690. — *Ib.*, 894, ° 151.

Sur l'Evasion de Milord de Montcassel et sur le mauvais estat des troupes de . de Schomberg.

« Mgr, je commenceray s'il vous plaist ma lettre.. »

421. — *Ib.*, n° 152.

Nouvelles de Londres.

« On est icy M. fort occupé à presser l'armement naval... »

422. — M. de Seignelay. — Versailles, 16 janvier 1690. — ›., n° 60.

Prise de 450 hommes allemands qui offrent de prendre party dans les oupes du roy.

« Mgr, je viens de porter au roy la nouvelle d'une prise... »

423. — Au sieur Bouridal. — 10 janvier 1690. — *Ib.*, 960, ' 138.

Sur les 400 livres qu'il faut donner au nommé Hupière, graveur, qui va en lande.

« Ce mot est pour vous dire de faire donner au nommé Hupière... »

424. — Le commissaire Fumeron. — Lymerick, le 15 janvier 690. — *Ib.*, 894, n° 153.

Il envoye le projet pour le payement des troupes d'Irlande. — Estat des lieux le roy d'Angleterre a résolu de les mettre aussitôt arrivées. — Sur la prise un vaisseau anglois marchand. — Question de sçavoir sy le profit appar- ent au roy de France ou au roy d'Angleterre.

425. — *Ib.*, n° 153 (suitte).

Dessein qu'a le roy d'Angleterre d'estre présent à l'embarquement des troupes, ce qui seroit très préjudiciable aux troupes.

« Mgr, je vous envoye le duplicata de la lettre que j'ay eu l'honneur... »

426. — Janvier 1690. — *Ib.*, n° 154.

Projet pour le payement et la subsistance des troupes qui vont en Irlande.

« Le Reiglement le plus convenable dans le temps présent... »

427. — *Ib.*, n° 155.

Etat des lieux où il faut loger les troupes qui viendront de France en Irlande.

« Les compagnies et les quartiers... »

428. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 16 janvier 1690. *Ib.*, n° 61.

Fournitures des toiles pour chemises aux troupes d'Irlande.

« Mgr, en exécution de vos ordres j'ay esté trouver l'intendant... »

429. — Le commissaire Beaudelot, — Calais, 18 janvier 1690. — n° 62.

Arrivée de 256 danois tant officiers que soldats et femmes, faute d'étapier il fera payer la subsistance aux officiers et du pain de munition aux autres.

« Mgr, je me donne l'honneur de vous adresser le controlle... »

430. — Le commissaire Bouridal. — 20 janvier 1690. — *Ib.*, n° 63.

Il verra les troupes en quartier, attendu qu'il apprend qu'elles ne sont pas bien nourries.

« Mgr, j'apprend par un expresse que l'on m'a envoyé de... »

431. — Le maréchal d'Estrées. — Hennebon, 20 janvier 1690. — *Ib.*, n° 64.

Embarquement des vaisseaux et du régiment de Surbanben par le port Louis et les autres troupes par Brest, attendu qu'elles sont trop esloignées du port Louis.

« M. je reviens du port Louis où j'ay esté bien aise... »

432. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 23 janvier 1690. — *Ib.*, n° 65.

Nécessité d'achepter des branles.

« Mgr, de la manière dont j'ay entendu parler M. le marquis d'Anfreville...

433. — Le commissaire Chartier. — Lille, 23 janvier 1690. — *Ib.*, n° 66.

La paye des officiers Irlandois est très-modique ce qui pourrait estre nuisible.

« Mgr il n'est arrivé icy depuis 6 jours que 4 soldats... »

434. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 24 janvier 1690. — *Ib.*, 960, n° 139.

Sur la solde qu'il faut payer à la compagnie d'armuriers en attendant qu'elle s'embarque.

« J'ay receu vostre lettre du 16 de ce mois ; il faut faire payer... »

435. — M. de Laubanie. — Calais, 25 janvier 1690. — *Ib.*, 894, n° 67.

Nouvelles arrivées par le paquebot, tant du prince d'Orange que de M. de Schomberg.

« Mgr, le paquebot vient d'arriver dans lequel estoient... »

436. — M. Desmadrys. — Dunkerque, 26 janvier 1690. — *Ib.*, n° 68.

Sept régimens anglois qui sont à Gand composés de 17 compagnies chacun réduits à 10. Il seroit à propos de les conserver sur le pied de 17.

« Mgr, hier à mon arrivée icy d'Ipre, j'apris qu'il estoit échoué... »

437. — M. de Mauclas. — Belleisle, 28 janvier 1690. — *Ib.*, n° 69.

Arrivée d'un vaisseau venant de Korck, les affaires du roy Jacques y sont en bon estat.

« Mgr, il arriva hier matin dans notre rade un vaisseau... »

438. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 30 janvier 1690. — *Ib.*, 960, n° 141.

Sur les 6,000 camisolles pour les troupes du roy qui passent en Irlande.

« Vous aurez veu par les factures qui vous ont esté... »

439. — Au sieur Bouridal. — 30 janvier 1690. — *Ib.*, n° 140.

Sur l'embarquement des femmes des Irlandois qui sont à Brest.

« Ce mot est pour vous dire que le roy a chargé M. de Seignelay de pourveoir à ce que... »

440. — Au sieur Fumeron. — Versailles, 31 janvier 1690. — *Ib.*, n° 142.

Pour luy envoyer un chiffre.

« Comme il pourroit arriver que vous auriez... »

441. — Aux commissaires qui sont en Irlande. — Versailles, 31 janvier 1690. — *Ib.*, n° 143.

D'envoyer les extraicts des reveues.

« L'intention du roy est que vous me rendiez... »

442. — Douvres, 2 février 1690. — *Ib.*, 894, n° 156.

Nouvelles de Londres.

« La reyne d'Espagne est allée à Portsmouth et non à Plymouth... »

443. — A M. de Gacé. — Versailles, 2 février 1690. — *Ib.*, 960, n° 144.

Pour luy confirmer qu'il doit revenir en France.

« M., vous avez deub apprendre par M. le comte d'Avaux... »

444. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 3 février 1690. — *Ib.*, n° 145.

Pour luy adresser les ordres du roy pour faire embarquer les troupes qui doivent passer en Irlande et la manière dont se doit faire cet embarquement. En cet endroit est l'estat des troupes : six régimens d'infanterie faisant 7,291 hommes que le roy fait passer en Irlande.

« (Estat) celuy des officiers d'artillerie, celuy des commissaires de guerres... »

445. — N° 145 (suitte).

« Je vous adresse les ordres du roy nécessaires pour l'embarquement. »

446. — M. Saint-Lot. — Calais, 4 février 1690. — *Ib.*, 894, n° 70.

Nouvelles de Londres.

« Mgr, outre les nouvelles qui me viendront en droiture... »

447. — Au commissaire Fumeron. — Versailles, 4 février 1690. — *Ib.*, 960, n° 146.

Qu'il aprendra par le sieur Desgrigny les intentions du roy sur ce qu'il doit faire en Irlande à l'occasion des troupes qui y passent.

« J'ay reçeu vos lettres des 26 du mois de décembre et 15 du mois passé... »

448. — A M. de Lauzun. — Versailles, 7 février 1690. — *Ib.*, n° 147.

Sur la manière de construire un pont flottant.

« M. je vous adresse avec le dessein d'un pont flottant... »

449. — Au sieur Laisné. — Versailles, 7 février 1690. — *Ib.*, n° 148.

Sur la manière de construire un pont flottant.

« Je vous adresse un dessein qui vous fera connoistre... »

450. — Au sieur Laisné. — Versailles, 8 février 1690. — *Ib.*, n° 149.

Qu'il ne doit reconnoistre M. de Lauzun qu'en Irlande.

« J'ay reçeu vostre lettre du 28 du mois passé vous ne debvez... »

451. — Le sieur Molien. — Calais, 9 février 1690. — *Ib.*, 894, n° 71.

« Mgr, on m'a envoyé de Paris icy la lettre que vostre grandeur... »

452. — Le commissaire Fumeron. — Lymerick, 10 février 1690. — *Ib.*, n° 157.

Il a fait faire un hospital, provisions nécessaires pour son établissement. Détail de ce que cela coutera. — Provision de biscuit blanc et noir, tant pour l'officier que pour le soldat pour leur servir de subsistance pendant leur marche. — Sur la réforme des compagnies de 60 hommes.

453. — N° 157 (suitte).

On demande le retardement et on dit les raisons. — Réparation des magasins — Détail de la vente d'un vaisseau anglois qui a esté pris par une petite frégatte françoise.

« Mgr je vous envoye la copie de l'estat des lieux où le roy d'Angleterre... »

454. — Le commissaire Flidericourt. — 11 février 1690. — *Ib.*, n° 72.

Nécessité d'avoir toujours trente chaloupes armées de 4 hommes chacunes pour passer les troupes et aller chercher les munitions de guerre et de bouche.

« Mgr, il est vray que je me suis servi du nommé Lesourd... »

455. — Le sieur Laisné. — Brest, 13 février 1690. — *Ib.*, n° 73.

Sur l'artillerie.

« Mgr, je n'ay reçeu qu'aujourd'huy la lettre que vous... »

456. — Le commissaire Bouridal. — Morlaix, 13 février 1690. — *Ib.*, n° 74.

Accuse réception des ordres qui luy ont esté envoyés pour l'embarquement des troupes.

« Mgr, j'ay reçeu la lettre que vous m'avez fait l'honneur... »

457. — M. de Louvois au roy. — Meudon, 15 février 1690. — *Ib.*, 960, n° 150.

Que le prince d'Orange a résolu de passer en Irlande.

« Les trois ordinaires qui manquoient d'Angleterre sont arrivez.. »

458. — Au sieur Desgrigny. — Marly, 16 février 1690. — *Ib.*, n° 151.

D'empescher que les pièces de 3 fr. et 6 fr. ayent cours sur un plus haut pied en Irlande.

« Le roy estant informé que parmy les sommes d'argent .. »

459. — Au sieur de Lauzier. — Marly, 16 février 1690. — *Ib.*, n° 152.

Pour l'avertir que le sieur de la Vigne, ingénieur, va en Irlande. En cet endroit doit estre l'instruction à M. de Lauzun, s'en allant commander les troupes du roy

« J'ay reçeu toutes vos lettres dont la première est du 20 du mois passé... »

460. — Le commissaire Trézin. — Brest, 17 février 1690. — *Ib.*, 894, n° 75.

Il satisfera à l'ordre qu'il a reçu d'envoyer tous les mois les extraits des revues distinguant les soldats françois d'avec les irlandois.

« Mgr, M. Bouridal me remit hier la lettre du 31 du mois passé... »

461. — Le sieur de Laisné. — Brest, 17 février 1690. — *Ib.*, n° 76.

Etat de l'artillerie qu'il a fait délivrer à MM. de la marine.

« Mgr, je me donne l'honneur de vous adresser l'estat... »

462. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 17 février 1690. — *Ib.*, n° 77.

Sur l'embarquement des ballots pour l'Irlande.

« Mgr j'ay reçeu la lettre que vous m'avez fait l'honneur... »

463. — Meudon, 17 février 1690. — *Ib.*, 960, n° 153.

Adition d'instruction à M. de Lauzun sur ce qu'il doit faire en cas que le roy d'Angleterre vienne à mourir en Irlande.

« Le roy ayant observé que l'instruction qui a été dressée... »

464. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 20 février 1690. — *Ib.*, 894, n° 78.

L'embarquement des ballots se fait sans confusion, attendu que les vaisseaux arrivent les uns après les autres.

« Mgr, il arriva hier cinq vaisseaux du port Louis... »

465. — M. le comte de Gassé. — Dublin, 21 février 1690. — *Ib.*, n° 158.

Nouvelles de Dublin.

« M. l'ambassadeur vous a mandé que le roy luy avoit dit... »

466. — M. de Laubanie. — Calais, 22 février 1690. — *Ib.*, n° 79.

Engagement du nommé Bernard de faire venir d'Hambourg des munitions de guerre.

« Mgr, vous verrez par le billet du sieur Bernard, marchand de Calais... »

467. — M. de Laubanie. — Calais, 22 février 1690. — *Ib.*, n° 80.

Cassation du parlement d'Angleterre; convocation d'un autre.

« Mgr, le paquetbot est arrivé ce matin, qui m'a apporté... »

468. — Le commissaire Fumeron. — Lymerick, 22 février 1690. — *Ib.*, n° 159.

Mémoire sur la rivière qui passe à cette ville, à l'occasion du projet du roy d'Angleterre d'envoyer sa flotte à Kinsal, croyant le port meilleur que celuy de Limerick.

« Mgr, je viens de recevoir des lettres de M. l'ambassadeur et de M..«.

469. — *ib.*, n° 160.

Mémoire sur la rivière qui passe à Limerick.

« Cette rivière se nomme Schenon, sa source commence... »

470. — M. le comte de Gassé. — 23 février 1690. — *Ib.*, n° 161.

Nouvelles de Dublin.

« Mgr, j'eus l'honneur de vous escrire hyer, mais je dois vous rendre... »

471. — A M. de Lauzun. — Versailles, 23 février 1690. — *Ib.* 960, n° 154.

Qu'il partira des bastimens tous les 15 jours pour porter des dépêches en Irlande.

« M., le roy a donné ordre précis de faire partir dorénavant... »

472. — A M. Desgrigny. — Versailles, 23 février 1690. — *Ib.*, n° 155.

Qu'il partira tous les 15 jours des bastimens pour porter les dépêches en Irlande.

« Vous verrez par la copple que je vous envoye de la lettre... »

473. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 24 février 1690. — *Ib.*, 894, n° 81.

L'étapier a fourni l'étape aux régimens de Merode et Tournaisis, le jour de leur arrivée.

« Mgr, les régimens de Merode et de Tournesis ont reçeu... »

474. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 24 février 1690. — *Ib.*, n° 82.

Embarquement des ballots et munitions de guerre, détail de l'armée de M. de Schomberg, suivant lettres de Dublin.

« Mgr, tous les vaisseaux qui sont en rade sont chargés... »

475. — A M. de Lauzun. — Versailles, 24 février 1690. — *Ib.*, 960, n° 156.

Que le roy ne veut pas que l'on paye ses troupes, en Irlande, en monnoye de cuivre.

« M., comme il paroist par les lettres que le roy a reçeues de M. d'Avaux... »

476. — A M. de Lauzun. — Versailles, 24 février 1690. — '., n° 157.

Qu'il peut laisser revenir en France le sieur Fumeron pour se guérir.

« M., le roy estant informé du mauvais estat de la santé... »

477. — A M. d'Avaux. — Versailles, 24 février 1690. — *Ib.*, ' 158.

Que le roy sera bien aise de voir en France milord Moncassel où S. M. luy nnera le commandement des Irlandois.

« M., j'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur... »

478. — Le sieur Laisné. — Brest, 27 février 1690. — *Ib.*, )4, n° 83.

Dépense nécessaire pour l'artillerie.

« Mgr, j'ay fait remettre à M. d'Esgrigny l'estat... »

479. — M. Desgrigny. — Brest, 27 février 1690. — *Ib.*, ' 84.

Embarquement pour l'Irlande, chaque chose est mise dans différents vaisaux.

« Mgr, j'ay reçeu, vendredi au soir en arrivant icy, les deux lettres... »

480. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 27 février 1690. - *Ib.*, n° 85.

Embarquement des ballots et munitions de guerre qui passent en Irlande. M. de la marine ont trouvé à propos de mettre chaque chose dans différents isseaux pour en cas de malheur à un vaisseau ils ne fussent pas privés du ial. M. d'Aufreville avoit proposé de mettre le trésor sur deux vaisseaux, que M. Desgrigny n'a pas voulu, attendu que ce n'estoit pas l'intention du y de le diviser mais de le mettre dans le vaisseau du commandant de l'esdre.

« Mgr, les quatre vaisseaux du port Louis arrivèrent hier... »

481. — M. de Laubanie. — Calais, 27 février 1690. — *Ib.*, ' 86.

Bruit que le prince d'Orange doit passer en Ecosse avec 25,000 allemands ıi viennent par la Hollande. Jour que les troupes doivent s'embarquer pour ırlande.

« Mgr, le paquebot arriva hier au soir avec cinq prisonniers... »

482. — M. le commissaire Gordeau. — Dunkerque, 1er mars 1690. — *Ib.*, n° 87.

Les vaisseaux du roy sont partis pour Brest.

« Mgr, les vaisseaux du roy qui estoient icy... »

483. — M. le commissaire Fumeron. — Corck, 1er mars 1690. — *Ib.*, n° 162.

Il fait toutes les provisions nécessaires pour la flotte qui va à Kinsal. Il fait faire un hopital. Description de cette ville et de ses fortifications, de la rivière qui y passe.

« Il vient d'apprendre que M. de Barwick a esté battu... »

484. — A Cavan par M. de Schomberg. — Corck, 1er mars 1690. — *Ib.*, n° 162 (suitte).

« Mgr, vous aurez veu par la lettre que j'ay eu l'honneur de vous escrire... »

485. — Lettre de M. de Fumeron à M. de Louvois. — Corck, 1er mars 1690. — *Ib.*, 896, n° 483.

Infidélité du sieur Auffroy dans son administration des vivres.

« Vous aurez veu par la lettre que je vous écris de Lymerick, le 22 du mois passé, que j'ai ordre de me rendre à Kinsart. »

486. — M. de Lauzun. — Brest, 3 mars 1690. — *Ib.*, 894 — n° 88.

Construction d'un pont. Détail de l'embarquement des troupes, des munitions de guerre et de l'argent dont il a pris la moitié dans son vaisseau, l'autre moitié dans celui de M. l'intendant.

« M., j'ay trouvé deux de vos lettres en arrivant à Brest... »

487. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 3 mars 1690. — *Ib.*, n° 89.

Sur l'embarquement des troupes.

« Mgr, M. le comte de Lauzun arriva hier à midy... »

488. — M. Desgrigny. — Brest, 3 mars 1690. — *Ib.*, n° 9[illegible].

Sur l'embarquement des troupes.

« Mgr, conformément aux deux lettres que vous m'avez... »

489. — M. de la Coste. — Brest, 3 mars 1690. — *Ib.*, n° 9[illegible].

Sur l'embarquement des troupes.

« Mgr, lundy dernier M. le marquis... »

490. — M. de la Hoquette. — Brest, 3 mars 1690. — *Ib.*, n° 92.

Construction d'un pont flottant. Rend compte des troupes qu'il a veu et de leur embarquement.

« Mgr, j'ay reçeu en arrivant icy 2 paquets de vous... »

491. — Le sieur Losières. — Corck, 3 mars 1690. — *Ib.*, n° 163.

Description de la rivière qui passe à ladite ville et ce qu'il faudroit faire pour la rendre inaccessible aux ennemis.

« Mgr, j'ay reçeu, celle que vous m'avez fait l'honneur... »

492. — A M. de Barbezieux. — Versailles, 4 mars 1690. — *Ib.*, 960, n° 159.

Que les troupes commencent à s'embarquer à Brest pour l'Irlande.

« Il n'est point arrivé d'ordre d'Angleterre par les nouvelles... »

493. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 5 mars 1690. — *Ib.*, n° 160.

Plusieurs lettres sur le payement des commissaires des guerres et officiers d'artillerie avant leur embarquement.

« L'intention du roy est que vous fassiez payer... »

494. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 6 mars 1690. — *Ib.*, 894, n° 93.

Combat entre les troupes du roy et les rebelles.

« Mgr, il est arrivé ce matin un brullot qui est party... »

495. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 6 mars 1690. — *Ib.*, n° 94.

Embarquement des troupes et des ballots pour l'Irlande.

« Mgr, les six vaisseaux de Dunkerque sont arrivés .. »

496. — M. de la Hoquette. — Brest, 6 mars 1690. — *Ib.*, n° 95.

Embarquement des troupes et des ballots pour l'Irlande.

« Mgr, il est arrivé aujourd'huy à midy les six vaisseaux... »

497. — M. de Lauzun. — Brest, 6 mars 1690. — *Ib.*, n° 96.

Paye des troupes que M. d'Aveaux veut faire en cuivre. L'intention du roy n'est pas telle.

« M., j'ay reçeu par l'ordinaire d'aujourd'huy trois de vos lettres... »

498. — M. Desgrigny. — Brest, 6 mars 1690. — *Ib.*, n° 97.

L'embarquement ne se fait pas avec toute la dilligence possible, attendu qu'il n'y a pas assez de chaloupes.

« Mgr, les trouppes continuent de s'embarquer et le font toutes avec joye... »

499. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 6 mars 1690. — *Ib.*, n° 98.

La paye des troupes qui vont en Irlande.

« Mgr, comme le sol de routte et le supplément de solde que... »

500. — M. de Laubanie. — Calais, 7 mars 1690. — *Ib.*, n° 98 *bis*.

Nécessité de nettoyer le canal. Inconvénients qui arrivent quand il ne l'est pas.

« Mgr, j'ay reçeu une lettre de M. de Seignelay qui me marque... »

501. — Le sieur Chigny. — 7 mars 1690. — *Ib.*, n° 99.

Nouvelles diverses.

« Mgr, depuis que j'ay eu l'honneur de vous donner le mémoire... »

502. — M. d'Aveaux. — Corck, 7 mars 1690. — *Ib.*, n° 100.

Au chevalier de Megle. Extrait d'une lettre.

« Je vis, Monsieur, hier en arrivant icy, le régiment... »

503. — M. de Callogon. — Hennebon, 7 mars 1690. — *Ib.*, n° 101.

Toutes les troupes de son département se sont rendues à Brest.

« Mgr, toutes les troupes qui estoient dans mon département... »

504. — M. Desgrigny. — Brest, 10 mars 1690. — *Ib.*, n° 102.

Toutes les troupes seront embarquées le 12. Quant au débarquement à Kinsal et à Corck, M. de Lauzun s'y oppose.

« Mgr, nous comptons toujours que les troupes et généralement toutes... »

505. — M. de Lauzun. — Brest, 10 mars 1690. — *Ib.*, n° 3.

Sur l'embarquement des troupes.

« M. les troupes du dernier quartier du régiment... »

506. — M. de Laubanie. — Calais, 10 mars 1690. — *Ib.*, 103 *bis*.

Nécessité d'avoir 2 chalouppes au port.

« Mgr, le second bataillon du roy partira demain... »

507. — M. de la Hoquette. — Brest, 10 mars 1690. — *Ib.*, 104.

Embarquement des troupes, inconvénient de séparer les vaisseaux qui vont Irlande.

« Mgr, l'embarquement des troupes et toutes les choses qui regardent leur bsistance... »

508. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 10 mars 1690. — ., n° 105.

Tous les ballots seront embarqués le 12 de ce mois. M. d'Anfreville fait diffi-lté de débarquer à Kinsal avec 35 vaisseaux; il en veut faire débarquer ditié à Korck

« Mgr, tous les ballots sont embarqués à la réserve de 12... »

509. — M. de Boisseleau. — Dublin, 10 mars 1690. — *ib.*, 164.

Les officiers disciplinent mal leurs soldats. Trompent le roy.

« Mgr, j'ay reçeu celle que vous avez eu la bonté de m'escrire du 13 jan-r... »

510. — Copie d'une lettre de Londres. — Londres, 10 mars 690. — *ib.*, n° 165.

Depuis hyer jusqu'à ce matin le vent a esté favorable pour faire sortir la yne d'Espagne.

511. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 11 mars 1690. — ., 960, n° 161.

Pour luy adresser des ordres pour recevoir à Brest environ 5,000 Irlandois. i doivent y arriver d'Irlande, et les faire loger et subsister et la solde qu'il ir devra donner à chacun,

« Présentement que les troupes du roy doivent estre embarquées... »

512. — Le sieur Saint-Lo. — Calais, 11 mars 1690. — *ib.*, 894, n° 166.

Nouvelles de Londres.

« Mgr, n'estant arrivé icy avec un paquebotte depuis la dessente que le... »

513. — M. de Lauzun. — A bord de l'*Eclatant*, 13 mars 1690. — *ib.*, n° 106.

Sur son départ et la résolution qu'a prise M. d'Anfreville pour le débarquement.

« Mgr, je crois que dans peu de momens nous ferons voile.. »

514. — M. de la Hoquette. — Brest, 13 mars 1690. — *ib.*, n° 107.

Sur la résolution de M. d'Anfreville pour le débarquement.

Mgr, l'embarquement des troupes et des munitions que le roy envoie... »

515. — M. de La Coste, — Brest, 13 mars 1690. — *ib.*, 108.

**M. de Lauzun et la Hoquette sont partis.**

**« Mgr, j'ai achevé hier de faire embarquer les troupes... »**

516. — M. Desgrigny. — 13 mars 1690. — *ib.*, n° 109.

Touchant la construction de plusieurs fours et l'augmentation de farine qu'a fait le munitionnaire. Précaution prise pour que les troupes qui seront séparées du trésor soient payées.

« Mgr, il est seur que nous partirons à la marée dès demain matin... »

517. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 13 mars 1690. *ib.*, n° 110.

Toutes les troupes sont parties aujourd'huy.

« Mgr, les dernières troupes achevèrent de s'embarquer dimanche... »

518. — Au sieur Bouridal. — 13 mars 1690. — *ib.*, 960, 162.

Pour luy demander un estat de ce qu'il a payé aux troupes du roy sur la solde de routte et sur l'envoy des armes à plusieurs régimens qui sont passés en Irlande.

« J'ay reçeu vostre lettre du 6 de ce mois, il faut que vous... »

519. — Le commissaire Fumeron. — Corck, 14 mars 1690. — *ib.*, 894, n° 167.

Précautions prises pour la subsistance des troupes qui arrivent par la flotte à Kinsal, description de ladite ville et de ses fortifications, rend compte des régimens qu'il a passé en revues, marque ce qu'il faudrait faire pour les rendre meilleurs.

« Mgr, j'ay esté à Kinsal pour voir les établissements que l'on y pouvot... »

520. — Extrait de la lettre de M. de Fumeron à M. de Louvois. — Corke, 14 mars 1690. — *ib.*, 896, n° 489.

Détails sur la situation et les fortifications de la ville de Kingsale.

« J'ai été à Kinsal pour voir les établissements qu'on y pouvoit faire pour l'arrivée de la flotte... »

521. — Le commissaire Fumeron. — Corck, 15 mars 1690. — *ib.*, 894, n° 168.

Relation des tentatives de M. de Schomberg pour assiéger Charlemont, qu'il s'est emparé de Belturbot, port très-considérable.

« M., il y a si longtems qu'il ne s'est rien passé dans ce royaume... »

522. — M. de Lauzun. — A bord de l'*Eclatant*, 16 mars. — *ib.*, n° 110 *bis*.

Crainte qu'a M. d'Anfreville que les ennemis ne les attaquent en chemin.

« M., je reçois présentement une de vos lettres du 9 avec deux duplicata en chiffres... »

523. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 16 mars 1690. — *ib.*, n° 111.

Départ de la flotte pour Kinsale.

« Mgr, je me donne l'honneur de vous envoyer par un courrier de M. de Seignelay... »

524. — M. de la Hoquette. — Au bord du *Content*, à la rade de Brest, 16 mars 1690. — *ib.*, n° 112.

Sur son départ.

« Mgr, le vent changea la nuit même que j'eus l'honneur de vous escrire... »

525. — M. Desgrigny. — Brest, 16 mars 1690. — *ib.*, n° 113.

Sur son départ et touchant la rareté des bleds en Irlande.

« Mgr, lorsque j'eus l'honneur de vous escrire, l'ordinaire dernier... »

526. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 17 mars 1690. — *ib.*, n° 114.

Fait le détail du départ des vaisseaux.

« Mgr, les vaisseaux du Roy ont appareillé ce matin avec un vent de Nord Est... »

527. — M. de la Hoquette. — A bord du *Content*, 5 heures du matin, Brest, 17 mars 1690. — *ib.*, n° 115.

Détail du départ des vaisseaux et touchant l'attaque qu'il croy que les ennemis leur feront.

« Mgr, je ne sçay pas si nous avons encore aujourd'huy la mesme destinée... »

528. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 20 mars 1690. — *ib.*, n° 116.

Que la flotte a été jointe à Berlhume par 5 vaisseaux venant de Toulon.

« Mgr, je me suis donné l'honneur de vous mander comme... »

529. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 21 mars 1690. — *ib.*, 960, n° 163.

Adresser un estat de la despense de l'embarquement.

« Il doibt arriver à Brest des fuzils pour le régiment de Forest... »

530. — M. de la Hoquette. — 22 mars 1690, au bord du *Content*, à la hauteur de Kinsal. — *ib.*, 894, n° 169.

Relation de la route de l'armée navalle depuis le 17e jusqu'au 22.

« Mgr, je vous ay rendu compte par ma précédente que nous partimes... »

531. — M. de la Hoquette. — Rade de Corck, mars. — *ib.* n° 170.

Arrivée de la flotte dans la rade qui est à 3 lienes de la ville. Quartier que milord Douvres à choisy pour mettre les troupes.

« Mgr, comme les mesures qu'on prend sur mer despendent du vent... »

532. — Le commissaire Fumeron. — Corck, 24 mars 1690. — *ib.*, n° 171.

Arrivée de la flotte et débarquement des troupes.

« Mgr, c'est pour vous donner advis que la flotte est arrivée dans la rivière de Corck... »

533. — M. d'Esgrigny. — Corck, 24 mars 1690. — *ib.*, n° 172.

Détail du débarquement des troupes et mesures qu'il prend pour les munitions de guerre.

« Mgr, nous arrivasmes hier icy sur les unzes heures du matin... »

534. — M. de la Hoquette. — Corck, 25 mars 1690. — *ib.*, n° 173.

Les quartiers que milord Douvre avoit choisis estant trop esloignez des uns les autres, M. de Lauzun leur en donne d'autres.

« Mgr, M. de Lauzun ne trouva pas en arrivant icy avant hier... »

535. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 27 mars 1690. — *ib.*, n° 117.

Qu'il a fait tous les préparatifs pour recevoir les troupes qui viennent d'Irlande.

« Mgr, j'ay reçeu la lettre que vous m'avés fait l'honneur... »

536. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 27 mars 1690. — *ib.*, 960, n° 164.

De donner un avis par un express de l'arrivée des Irlandois à Brest.

« Je vous prie de me donner advis par un courrier exprès du nombre d'Irlandois... »

537. — A M. de Lauzun. — Versailles, 27 mars 1690. — *ib.*, 960, n° 165.

Pour luy mander des nouvelles d'Angleterre.

« M., les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire... »

538. — Le commissaire Bouridal. — Brest, 28 mars 1690. — *ib.*, n° 118.

État de ce qu'il a fait payer aux troupes qui ont passé en Irlande.

« Mgr, je me donne l'honneur de vous envoyer un estat de ce que j'ay fait payer... »

539. — *Ib.*, n° 119.

Etat de ce qui a été payé aux troupes qui ont passé en Irlande.

« 1er régiment de la Marche. — Aux compagnies de grenadiers... »

540. — M. de Laubanie. — Calais, 28 mars 1690. — *ib.*, n° 120.

Sur la correspondance des nouvelles qui viennent de Londres.

« Mgr., les marchands de Calais ont établi une correspondance... »

541. — Le commissaire Fumeron. — Corck, 28 mars 1690. — *ib.*, n° 174.

Rivières qui sont navigables et celles qui ne le sont pas. Touchant le débarquement des troupes.

« Mgr, j'ay receu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur... »

542. — M. Saint-Pater. — Ardée, 31 mars 1690. — *ib.*, n° 175.

Bruit court à Dublin que le prince d'Orange vient avec sa maison et 7,000 Danois dans cette ville. Que M. de Schomber fait tous les préparatifs pour assiéger et bombarder Charlemont qui est une des meilleures places.

« Une fièvre avec un transport au cerveau emporta hier matin... »

543. — Les 21-31 mars 1690. — *ib.*, n° 176.

Copie d'une lettre écritte de Londres.

« Les vents qui ont soufflé si longtemps du costé d'Orient nous ont empesché d'avoir aucunes nouvelles d'Irlande... »

544. — A Milord Moncassel. — Versailles, 6 avril 1690. — *ib.*, 960, n° 167.

Venir à la Cour pour prendre des mesures sur le corps des Irlandois qui sont arrivez en France et leur traittement jusques à leur marche dans le royaume.

« Mgr, j'ay reçeu la lettre que vous avez pris la peine... »

545. — Au sieur Bouridal. — 10 avril 1690. — *ib.*, n° 166.

Sur ce qu'il doit faire lors du débarquement des Irlandois à Brest.

« Je vous envoye la coppie de la lettre que j'escris présentement... »

546. — A M. Roze. — Versailles, 12 avril 1690. — *ib.*, n° 168.

Pour luy donner avis que le Roy l'a pourveu de la charge de Maistre de camp Général de la Cavallerie.

« M., la charge de Maistre de camp Général de la Cavalerie estant... »

547. — A M. de Zurlauben. — Versailles, 16 avril 1690. — *ib.*, n° 169.

Qu'il doit voir par les ordres le rang des régimens françois avec les étrangers.

« M., j'ay reçeu la lettre que vous avez pris la peine... »

548. — A M. de Lauzun. — Marly, 24 avril 1690. — *ib.*, n° 170.

Pour luy marquer des nouvelles d'Angleterre.

« M., le Roy n'ayant encore aucune nouvelle de l'arrivée de... »

549. — M. de Louvois au Roy. — Chaville, 2 may 1690. — *ib.*, n° 171.

L'arrivée de M. de Lauzun à Dublin où il a donné un mémoire au roy d'Angleterre.

« J'ay reçeu plusieurs lettres d'Irlande... »

550. — Au sieur Bouridal. — Marly, 2 may 1690. — *ib.*, n° 172.

Despecher un courrier aussitost que les Irlandois seront arrivez à Brest, en mander le nombre et pourveoir à leur faire donner des chemises, souliers, etc.

« Vostre lestre du 28 du mois passé m'a été rendue avec les pacquets... »

551. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 4 may 1690. — *ib.*, n° 173.

Pour l'instruire de rechef de ce qu'il doit faire fournir aux troupes irlandoises qui sont débarquées, pour leur vestement et subsistance.

« J'ay reçeu par un courrier qui a esté dépesché à M. de Seignelay... »

552. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 11 may 1690. — *ib.*, n° 174.

Sur le soin qu'il faut prendre des soldats malades de cette nation.

« J'ay reçeu par l'ordinaire et par le retour d'un de mes courriers... »

553. — A M. de Pommereux et Destrées. — Versailles, 14 may 1690. — *ib.*, n° 175.

Sur la marche des troupes irlandoises dans les villes de Bretagne, en attendant les ordres du Roy pour les faire avancer dans les villes du royaume, leur subsistance, etc.

« M., je ne vous puis mieux informer des ordres que le Roy donne... »

554. — Aux commissaires qui ont la police des Irlandois. — Versailles, 14 mai 1690. — *ib.*, n° 176.

De tenir la main à ce que les officiers ne leur retiennent rien sur leur solde.

« J'attends toujours milord Montcassel pour expédier les ordres... »

555. — A M. Begon. — Versailles, 14 may 1690. — *ib.*, n° 177.

Sur le traitement à faire aux Irlandois débarqués à la Rochelle et la solde qu'ils doivent toucher.

« M., J'ay reçeu ce matin une lettre de milord Montcassel... »

556. — A M. de Pommereux. — Versailles, 18 may 1690. — *id.*, n° 178.

De faire son séjour à Nantes pendant le passage des Irlandois, et [illegible] qu'ils trouveront leurs habits à Bourges.

« M., il serait bien à propos que vous vous rendissiez... »

557. — A M. de Lauzun, — Versailles, 19 may 1690. — *id.*, n° 179.

Que le roy veut bien que M. Damanzé revienne en France.

« M., sur ce que M. le marquis d'Amanzé a représenté au roy... »

558. — A M. Desgriguy. — Versailles, 20 may 1690. — *id.*, n° 180.

Pour luy deffendre d'entrer en aucun commerce de marchandises d'Irlande en France, et s'adresser à Bouridal pour les remèdes et drogues pour les malades.

« J'ay reçeu vos lettres du 27 du mois passé... »

559. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 21 may 1690. — *id.*, 181.

Sur la retenue du sol aux soldats irlandois et le soin des malades.

« Vostre lettre du 15 de ce mois m'a été rendue... »

560. — Au sieur Bouridal et à M. de Pommereux. — Versailles, 22 may 1690. — *id.*, n° 182.

Pour les informer de ce que l'on escrit à M. le Maréchal Destrées sur la marche des Irlandois hors de la Bretagne et sur ceux qui resteront malades.

« M., je vous envoye la copie de la lettre de ce que j'escris à M. le Maréchal... »

561. — A M. le Mareschal Destrées. — Versailles, 22 may 1690. — *id.*, n° 183.

Pour luy adresser les ordres du roy pour le despart des Irlandois de Bretagne et l'instruire de la manière dont il les doit exécuter et les soins qu'il faudra prendre de ceux qui resteront malades.

« M., je vous adresse, par ordre du roy ceux de S. M., nécessaires... »

562. — A M. de Lauzun. — Versailles, 23 may 1690. — *id.*, n° 184.

De faire arrester le s^r Alexandre qui a malversé dans le maniement de l'argent du roy d'Angleterre.

« M., vous verrez par la lettre qui sera cy jointe... »

563. — A M. de Seraucourt. — Versailles, 23 may 1690. — *id.*, n° 185.

De faire faire des chemises et souliers pour 4,000 Irlandois qui vont à Bourges.

« M., un corps de 4,000 Irlandois doibt se rendre dans quelques semaines... »

564. — A M. de Seraucourt. — Versailles, 2 juin 1690. — *id.*, n° 186.

Pour l'informer des ballots d'habits que l'on envoye à Bourges.

« M., J'ay chargé le s^r du Choizel de vous adresser... »

565. — Au commissaire Bouridal. — Versailles, 2 juin 1690. — *id.*, n° 187.

Sur les malades de cette nation, le soin qu'il en doit prendre.

« J'ay reçeu avec vostre lettre du 22 du mois passé... »

566. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 4 juin 1690. — *id.*, n° 188.

Sur les malades de cette nation, le soin qu'il en doit prendre.

« J'ay reçeu vos lettres des 15 et 26 du mois passé... »

567. — A M. de Luxembourg. — Versailles, 5 juin 1690. — *id.*, n° 189.

Sur quelques régimens anglois qui ont dessein de déserter pour s'en venir en France.

« La reyne d'Angleterre prétend qu'il y a dans l'armée du prince... »

*(La fin prochainement).*

# INVENTAIRE DE LA COLLECTION D'ESTAMPES

## RELATIVES A L'HISTOIRE DE FRANCE

## LÉGUÉE EN 1863 A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

## PAR M. MICHEL HENNIN.

---

En publiant cet Inventaire, nous croyons être utile aux travailleurs et aux érudits. La réputation de cette Collection est grande, les services qu'elle a rendus depuis de longues années sont nombreux, mais lorsque l'on connaîtra exactement ce que contiennent les cent soixante-neuf volumes dont elle se compose, on saura seulement alors quelle reconnaissance il faut avoir au généreux collectionneur qui a assuré à la France un des recueils les plus précieux qui aient été formés par un particulier. Le Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale possédait déjà une collection considérable d'estampes relatives à l'Histoire de France, formée au dix-huitième siècle par M. Fevret de Fontette. A la fin du IVe volume de la *Bibliothèque historique de la France* du Père Lelong se trouve un catalogue sommaire de cette collection; notre Inventaire en sera le complément, aussi bien que du grand ouvrage de M. Hennin : *Les monuments de l'histoire de France*, avec lequel il ne formera pas double emploi. Une notice sur M. Hennin et des tables détaillées accompagneront cette publication qui pourra être terminée dans un temps assez peu éloigné.

GEORGES DUPLESSIS.

## AVIS

Nous devions commencer cette livraison par la première partie de l'inventaire de la collection Hennin pour prendre suite après l'avis préliminaire de M. Duplessis que nous avons donné page 176. Mais nous sommes obligés de reporter cette publication aux premières livraisons de 1877.

Nous profiterons de ce retard pour terminer plusieurs séries commencées depuis longtemps :

1° *Le Recueil Conrart* dont le dépouillement, pour la majeure partie, est dû, comme nous l'avons déjà dit, à l'inépuisable obligeance du savant bibliothécaire de l'Arsenal, M. Paul Lacroix. Qu'il veuille bien recevoir de nouveau l'expression de notre reconnaissance pour un si long et si utile travail que lui seul pouvait mener à bonne fin ;

2° La *Guyenne :* nous donnons dans ce quatrième article le reliquat des notes que nous avons jusqu'alors rassemblées sur cette province ;

3° La *Guerre d'Irlande.*

Avec les *Cartes et Plans conservés aux Archives*, dont le dernier article a paru au mois de mars, c'est donc quatre séries que nous avons terminées cette année.

Indépendamment des importants inventaires que nous avons entrepris en 1876 et que nous pousserons avec activité, nous reviendrons sur toutes les séries antérieurement commencées et les conduirons successivement à leur terme.

# RECUEIL CONRART

## DÉPOUILLEMENT DU RECUEIL CONRART DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

(Quarante-unième et dernier article.)

*Voy.* t. V, p. 84, 133, 224; t. VI, p. 1, 32, 175; t. VII, p. 8, 94, 124, 184, 221, 260; t. VIII, p. 1, 86, 151, 182, 222; t. IX, p. 73, 89, 145, 178; t. X, p. 14, 88, 115; t. XI, p. 62, 140; t. XII, p. 16; t. XIII, p. 101; t. XIV, p. 19, 120; t. XV, p. 6, 75; t. XVI, p. 97, 135; t. XVIII, p. 213; t. XX, p. 173; t. XXI, p. 171, 241; t. XXII, p. 8, 117. Documents : t. VII, p. 1.

Tome XXIV et dernier, 894 pages.

1. Nouvelle. — P. 1-28. (Les feuill. 29-36 sont blancs.)

« A peine Thelazire estoit-il arrivé à Naples, lieu de sa naissance, et à peine commençoit-il à y reconnoître et embrasser ses anciens amis, que toute la ville n'ignorant pas la joie que devoit avoir ce sage d'Altos du retour d'un fils qui luy estoit si cher, se rendit chez luy.... »

Fin : « Après avoir pris congé d'Artalice, de Cleonesile et de toute sa cour, je partis trois jours après Berconte pour revenir à Naples, affin de revoir encore ma chère patrie. »

Cette copie, qui n'est pas de la main de Conrart, porte des corrections d'auteur qu'on peut lui attribuer.

2. Remarques sur l'histoire de l'estat présent de l'empire ottoman, traduites de l'anglois, de M. Ricaut, escuyer secrétaire de M. le comte de Winchelsey, ambassadeur extraordinaire du Roy de la Grande-Bretagne, Charles II, vers sultan Mehemet Han IV, par M. Briot. — Seconde édition. A Paris, chez Sébastien Mabre Cramoisy, 1670. — P. 39-68. (Le feuill. 69-70 est blanc.)

« Sans prétendre refuter toutes les erreurs, suppositions et fausses conjectures qui remplissent le livre, on se contente de remarquer les plus grossières et principalement celles qui regardent les François que l'autheur traite mal et avec injustice. La préface attribue à M. Ricaut qu'il a eu connoissance des maximes politiques des Turcs, de la propre bouche de leurs principaux ministres... »

3. A monseigneur le duc d'Anguien, à son retour d'Allemagne, l'an 1645. — P. 71-84. (Le feuill. 85-86 est blanc.)

Soyez, Seigneur, bien revenu
De tous les combats d'Allemagne,
Et du mal qui vous a tenu
Sur la fin de cette campagne...

Cette épitre familière se termine ainsi :

Et voyant qu'un destin puissant
Doit à votre bras agissant
Tous les estez une victoire,
Pour la France et pour votre gloire,
Taschez d'en vivre jusqu'à cent.

4. Amour respectueux. Chanson dialogue entre l'amant et l'amour. — P. 87-88.

*L'amant :* Amour, ton divin flambeau
Me brûle d'un feu si beau.

5. Pour sa devise qui estoit d'un Ixion dessus la roue, avec ces mots : *Si fussena il morir gloria il pensiero.* Stances. — P. 89-91.

Retirez vos lasches pensées,
Dont mes amours sont traversées...

6. Sérénade. Chanson. — P. 92-94.

Retirez-vous, ô brillantes estoilles,
La nuict n'a point de voiles...

7. Ravissement amoureux. Chanson. P. 95-96.

Lisis, après de longs combats
Ayant vaincu Climène...

8. Que sa flame ne peut être esteinte. Chanson. — P. 97-98.

Venez à mon secours, mes larmes,
Contre ce brasier furieux...

9. Froideur inutile. Chanson. — P. 99-100.

O beaux yeux, vos atteintes
Portent les flames dans les cœurs...

10. La beauté passe vistement. Chanson. — P. 101-103.

Un facheux arrest des cieux
Ordonne que le beau s'escoule comme l'onde...

11. Plainte secrette. Chanson. — P. 104-105.

Grands déserts, belle solitude,
Lorsque le plus puissant des roys...

12. Pour un mal d'yeux. Stances. — P. 106-107.

Enfin, vous souffrez, ô beaux yeux,
Un feu cuisant et curieux ..

13. Pour une dame habillée en bergère. Stances. — P. 108-110.

O mes yeux esblouys ! quelles sont ces lumières
Que ne peuvent souffrir mes débiles paupières...

14. Jouissance. Stances. — P. 111-119.

A la fin, le succez respond à l'espérance
Que m'a donné ma foy...

15. L'amant discret. Stances. — P. 120-23.

J'ayme, mais je ne l'ose dire
A celle pour qui je soupire...

16. Amarante quitte Paris pour les champs, Lisis ne l'ayant veue qu'une fois après le retour d'un long voyage. Stances. — P. 124-35.

Estonnement de l'univers,
Abrégé de toute la France...

17. Pour une mascarade de bergers et de bergères. A madame la P. de F. Stances. — P. 136-39.

Princesse en qui les dieux montrent tout leur pouvoir,
Qui mérites d'estre adorée...

18. Il n'a point d'espérance. Chanson. — P. 140-41.

Solitaires Thuileries,
Qui savez mes resveries...

19. Beauté naissante et cruelle. Chanson. — P. 142-43.

Le temps embellit Amarante
Et détruit les autres beautez...

20. Autre, sur le même sujet. — P. 144.

Votre beauté, fière Amarante...

21. Douceur et puissance du feu d'amour. Chanson. — P. 145-46.

Amarante, tu peux sans honte...

21 *bis*. Amour respectueux. Chanson. — P. 147-48.

En moy, l'amour et la crainte...

22. Respect. Chanson. — P. 149-50.

Je brûle et je ne l'oze dire...

23. Résolution de déclarer son amour. Chanson. — P. 151-52.

Contre le commandement,
Qu'Amarante m'a fait de cacher mon tourment...

24. Respect. Chanson. — P. 153-54.

Après avoir veu vos appas...

25. Résolution d'aimer toujours malgré la cruauté. Chanson. — P. 155-57.

Depuis que, pour mon malheur,
J'ay veu ma Silvie...

26. Il aime son mal. Chanson. — P. 158-59.

Belle Amarante, je vous ayme...

27. Pour une absence. Chanson. — P. 160-61.

O cruel amour...

28. Requeste à la belle et puissante Epicharis, reine des Egyptiens, pour estre receu dans son ordre. — P. 162-63.

Reyne du plus souple des arts...

29. A une solitude durant une absence. Chanson. — P. 164-65.

Claires fontaines,
Pleurez mes peines...

30. Pour un départ. Chanson. — P. 166-67.

Honneur trop cruel à suivre...

31. Pour une absence. Chanson. — P. 168-69.

Loin des attraits de la belle Amarante...

Sonnets. I. Monsieur le duc d'Enghien avoit fait bastir un cabinet qui ostoit la veue à celui de l'autheur.

Dedans un petit cabinet...
II. L'esclat de ce teint frais et ce riche embonpoint...
III. J'aymois tout seul, j'espérois d'estre aymé...
IV. Sœur et femme du dieu qui soutient la nature...
V. Ha ! ne me ravis pas l'objet de ta beauté...
VI. Lorsqu'un hyver chagrin m'aura blanchy la teste...
VII. Cette poussière que tu vois...

Paroles pour des airs :

I. J'avois tousjours caché ma passion extrême...
II. Vous avez de puissans appas...
III. Si je jette de toutes parts...
IV. Adorables trompeurs, beaux yeux, beaux infidelles...
V. Va, mon cœur, vers cette beauté...

Sur une cérémonie funèbre.

Quel embarras à cette porte...
Que de Suisses à traverser.

Au nom d'une amante. Sonnet.

Esprit aymable, mais léger...

Stances.

La mère des amours
Tenant ses grands jours.

Sonnet.

Doux charmes de nos sens, repos de la nature...

Autre, sur un moucheron entré dans l'œil d'une dame.

Voicy la noble sépulture...

53. Vers de monsieur Martel. — P. 287-309. (Le feuill. 309-10 est blanc.)

Elégie.

Un peintre à qui sans doute Apelle eût fait hommage...

A monsieur le mareschal de Bassompierre. Sonnet.

Recommance aujourd'huy ton illustre carrière...

La belle Indienne. Poème.

Quand la mer eut vomy pour descharger son onde,
Les monstres de l'Espagne au bord du Nouveau-Monde.

Au nom de Daphnis, à qui l'on ne vouloit pas donner sa maistresse parce qu'elle estoit trop jeune. Madrigal.

Le Ciel authorise ma flâme...

La promenade du soir. Stances.

L'astre du jour par sa pâleur
Montre qu'il va cacher sa flâme..

54. Vers de monsieur de la Mesnardière. — P. 311-22. (Les feuill. 323-26 sont blancs.)

Rondeau sur l'enlèvement de mademoiselle de Bouteville, par monsieur de Coligny.

Il a bien fait, il faut que l'on m'en croye...

Rondeau pour monsieur de Chabot.

Belles parties doit avoir...

Epitre à mademoiselle de Vandy.

De vous plus voir si ce n'est en peinture,
De vous parler sinon par escriture...

55. Vers de monsieur Colletet. — P. 327-31. (Le feuill. 333-34 est blanc.)

Sonnet.

Je possède, il est vrai, des maisons à la ville...

Autre.

Dans les riches destours d'un jardin délectable...

Autre, sur la mort de Galilée.

Pour un esprit si pur la terre estoit impure...

Autre, à messieurs les plénipotentiaires de France.

Terminez ces combatz, qui font trembler l'Europe...

Epigramme.

J'aymerois mieux tirer la rame...

56. Vers de monsieur Tristan. — P. 335-42. (Les feuill. 343-46 sont blancs.)

Les amours du prince d'Ethiopie.

Belle et charmante Lavardin,
Trop plus aymable qu'un jardin...

Madrigal.

Soupir subtil, esprit de flame...

57. Vers de monsieur Rambouillet de la Sablière. — P. 347-54. (Les feuill. 355-58 sont blancs.)

Madrigal.

Iris, cette rare beauté...

Autre.

Ma Caliste, quand je songe...

Autre.

Ce regard dérobé dont l'aymable Céphise ..

Autre.

Que ce penser m'est doux et que j'ay de plaisir...

Autre.

Je n'espère plus, mais je l'ayme...

Autre.

Céphise, loin de vous, qui me consolera...

Autre.

Adieu trop aymable Céphise...

Autre.

Cependant que mon sort m'esloigne de ma belle...

Autre.

Vostre dédain est légitime...

Autre.

Quoi! c'est la perte d'un moineau...

Autre.

Iris est toujours en famille...

Chanson.

Je vous dis toujours aymez-moi...

Madrigal.

Iris, qu'au prix du hoc l'amour vous touche peu...

58. Vers de M. Cotin. — P. 359-64. (Les feuill. 365-70 sont blancs.)

1. A mademoiselle de Rohan sur sa petite vérolle. Sonnet.

Ces illustres vertus dont ta grâce est suivie...

2. Autre.

Seul objet de mes vœux, divine Amarillis...

3. Autre.

Je n'espère plus rien, c'est en vain que j'essaye...

4. Chanson.

Alors que le sommeil règne partout le monde...

5. Sonnet sur la prise de Dunkerque.

Quel cours précipité de victoires rapides...

59. Recueil de noms de poëtes. — P. 371-77.

60. Vers de mademoiselle de Villeneufve d'Anjou. — P. 379-84. (Le feuill. 385-86 est blanc.)

Quand Tyrsis me dit qu'il m'aymoit
Et que ma beauté le charmoit...

61. Vers de mademoiselle de Sainct-Geran. — P. 387-97. (Les feuill. 399-402 sont blancs.)

1. A mademoiselle d'Espernon.

Est-il donc vray, belle Espernon...
De qui le mérite et le nom...

2. Stances pour M^me^ la marquise de Bouillé. — P. 393-94.

C'est trop cruellement faire injure à vos charmes..

3. Pour madame d'Enguien.

Belle princesse, en qui les cieux
Ont mis des dons si précieux...

62. Sauf-conduit de M^lle d'Outrelaise, à M. Lambert. — P. 403-405.

Nous, Magdelaine d'Outrelaise,
Dont les traits n'ont rien qui ne plaise...

63. Lettre de la mesme, sur le mesme sujet. — P. 405-406 (les feuill. 407-10 sont blancs).

Avec le sauf-conduit que je vous envoie, vostre liberté n'a rien à craindre; après cela, si vous ne m'estes plus libéral de vos visites...

64. Vers de M. des Barreaux. — P. 411-23 (le feuill. 425-26 est blanc).

1° Élégie.

Bel astre des mortels, soleil, père du jour,
Qui te tiens si longtemps dans ce moite séjour...

2° Sonnet.

Gémissant sous le faix d'une triste aventure...

3° Chanson.

J'avois donné charge à mes yeux...

4° Élégie pour M. D. L.

Un amant affligé dans un triste séjour...

5° Chanson.

Je ne crains point en cette guerre...

65. Vers de M. de Carlencas. — P. 427-39 (les feuill. 439-42 sont blancs).

1° Sortilège amoureux.

Que, depuis quelques jours, j'ay l'humeur inconstante...

2° Responce à un sonnet envoyé à sa maistresse.

Vostre discours est plein de charmes...

3° Stances.

Phillis qui me tient en servage. .

4° Madrigal.

Un jour le soleil dépité...

5° Stances.

Bien que vostre humeur inconstante...

66. Vers de M. de Boissières. — P. 443-48 (les feuill. 449-54 sont blancs).

1° Satire sur la pauvreté des poètes.

Philandre, pren congé des muses,
N'attens plus pour ces pauvres buses
Des accueils doux et gracieux...

2° Sur la mort du comte de Soissons. Sonnet.

Un sépulchre estranger, passant, couvre ma cendre...

3° Stances.

Qui vit jamais occasion...
Où le sort eust plus de caprice...

4° Épigramme.

Soissons, que ton malheur arma contre la France...

5° Autre.

Cy gist un prince de grand cœur...

67. Vers de M. de Montreuil l'aisné. — P. 455 (le feuill. 457-58 est blanc).

Épitaphe.

Tircis sous ce marbre repose. .

68. Vers de M. de Chartres. — P. 459-61 (les feuill. 463-66 sont blancs).

1° Chanson.

S'il faut que chacun ait le sien...

2° Autre.

Mon âme faisant un effort...

69. Vers de M. de Villarceaux. — P. 467-68 (le feuill. 469-70 est blanc).

1° A Mlle Testu. Madrigal.

Chère Phillis, que j'aime avec raison...

2° Madrigal.

Tyrcis sur le bord d'un ruisseau...

70. Vers de M. Terson. — P. 471-80 (le feuill. 481-82 est blanc).

1° Chanson.

Que voulez-vous de moy, destins pleins de rigueur...

2° Autre.

Calmez, chère Phillis, cet obligeant courroux...

3° Satire sur un meschant cheval.

Cher amy, maintenant que la chaleur nous quitte...

4° MM. de Brissac, à cause que Cossé est le nom de leur maison, prétendant estre venus de Coccejus-Nerva, sur cela, on fit cette chanson.

Petit Brissac, chacun baise les mains...

71. Vers de M. de Rampale. — P. 483-90 (les feuill. 491-94 sont blancs).

Le baiser, dialogue entre Aminthe et Philis.

*Aminthe.* Puisque le frais de cet ombrage...

72. Vers de M. Maynard le fils. — P. 495-500 (le feuill. 501-2 est blanc).

1° Je n'ay point de nom arresté,
Dont je baptise la beauté...
2° Les malheurs du mariage,
Troublent l'esprit le plus fort...

73. Vers de M. Charpy. — P. 503-504 (le feuill. 505-6 est blanc).

1° Sonnet pour M^lle de Bouteville.

Que je vois de rapport de vostre père à vous...

2° Paroles pour un air.

Vous que les beaux yeux de Silvie...

74. Vers de M. de Montreuil. — P. 507-21 (les feuill. 523-26 sont blancs).

1° Élégie.

Celle dont les beautez devancent les années...

2° Stances pour la Léonore, à Rome, qui chantoit devant le mareschal de Toiras et M. de Nouailles.

Syrène de la mer d'amour...

3° Sonnet.

Tyrcis, as-tu raison de me donner du blâme...

4° Autre.

Ne crains plus désormais, Tyrcis, que je soupire...

5° Chanson.

Maistres de l'Univers, de qui nous tenons l'estre...

6° Sonnet.

Ne me dis point, Thyrsis, que j'ay peu de courage...

7° Sonnet.

Toy qui ris de mes pleurs, Thirsis, toy qui me blâmes...

8° Sur ce qu'elle ne vint point dans une église où elle estoit attendue. Sonnet.

Exaucez-moy, grands Dieux, ou ma mort est certaine...

9° Stances.

Toute la France a beau se plaindre et désirer...

10° Sonnet.

Puis, sans considérer ny le jour, ny l'offense...

11° Madrigal.

Enfin, nous sommes seuls, à moins que vous dédire...

75. Vers de M. de Marigny. — P. 527-36 (le feuill. 537-38 est blanc).

1° Épitaphe de Tancrède de Rohan.

Tancrède est mort de sa blessure...

2° Élégie.

Il est vray que mes maux m'ayant fait violence...

76. Vers de M. de Queirols. — P. 539-44 (le feuill. 545-46 est blanc).

1° Sonnet.

Ses regards me l'ont dit, sa bouche le confesse...

2° Autre.

Ce portrait que j'admire et que je tiens si cher...

3° Stances chrestiennes.

Que j'ay peu de repos ? Que mon mal est extrême !...

77. Vers de M. de Mareuil. — P. 547-56 (les feuill. 557-62 sont blancs).

1° L'adieu à la dévote. Stances.

Phillis, vous courés les sermons
Et les indulgences plénières...

2° Sonnet.

Hé bien ! le voulez-vous, il faut donc que je meure...

3° Autre.

Phillis, cette beauté qui paroist plus qu'humaine...

4° Autre.

Cet objet amoureux, cette rare beauté...

5° Stances.

Beautez, pour qui je meurs d'amours..

6° Stances à Madame Bavin.

Caliste, vous seriez parfaite...

78. Vers de monsieur Patris. — P. 563-80 (le feuill. 581-82 est blanc).

1° Jalousie. Elégie.

Margot, je suis jaloux, j'en mérite le nom...

2° Epitre.

Je boy de l'eau que j'ay puisée
Dans une source méprisée...

3° Paroles pour un air.

Parce qu'il ne vous dit rien...

79. Vers de monsieur de Montplaisir. — P. 583-98.

1° Le printemps. Stances.

Rare merveille de nos jours,
Charmante reyne des amours...

2° A Madame de Pommereuil. Epistre.

Tous vos amis sont en cervelle,
Belle Olympe, sur la nouvelle...

3° Elégie.

Les ombres de la nuict parmi l'air épandue...

80. Vers de Monsieur d'Andilly. — P. 599-604 (le feuillet 605-606 est blanc).

1° Prosopopée du roy de Suède. Sonnet.

Plus viste que l'esclair, plus craint que le tonnerre...

2° Sonnet.

Aymez, servez, bruslez avecque patience...

3° Autre.

Revenez ma raison, mon âme vous rappelle...

4° Autre.

C'est à vous dont les soins constans...

5° Madrigal.

Vénus ayant perdu l'amour, son chéry d'elle...

81. Vers de monsieur Mesnage. — P. 607-40 (le feuillet 641-42 est blanc).

1° Requeste des Dictionnaires, à messieurs de l'Académie.

A nos seigneurs académiques,
Nos seigneurs les Hypercritiques...

2° Eclogue (avec la clé des noms propres), Menalque, Lycidas, Damon.

Dans l'aymable contrée où le dieu de la Seyne...

3° Indifférence.

C'en est fait, je suis libre, adorable Uranie...

82. Vers de monsieur des Marestz. — P. 643-50 (les feuill. 651-54 sont blancs).

1° Sonnet.

Beau sein, d'un si beau corps la pompeuse merveille...

2° A Monsieur le comte de Sainct-Aignan. Sonnet.

Noble et charmant, excuse mon silence...

3° Sur la maladie de monsieur le cardinal. Sonnet.

Dieu! que viens-je d'ouïr! quelle dure nouvelle!...

4° Chanson.

Que de grandeur et de beauté...

5° Pour monseigneur le duc de Longueville.

Race du grand Dunois, honneur de nostre histoire...

6° Epitaphe de Zaga Christ, qui se disoit roy d'Ethiopie.

Cy gist du roy d'Ethiopie...

7° Epitaphe.

Cy gist le plus grand des ingrats...

8° Paroles sur une courante.

Vous soufrez mes soupirs...

9° Sonnet.

Si tu pouvois, Armand, hors du plomb qui t'enserre...

83. Vers de monsieur de Boisrobert. — P. 655-63 (les feuillets 667-70 sont blancs).

1° Bouts rimez donnez pour y trouver du sens sur la guérison de Louis XIV, qui avoit eu la petite vérolle. Sonnet.

Louis doit vivre au monde autant que nous vécumes...

2° Requeste à monsieur le cardinal Mazarin.

Prince éminent dont les vertus sublimes...

3° A monseigneur le chancelier.

Sacré ministre, a qui le ciel a mis
Toute la force et l'honneur de Thémis...

84. Vers de monsieur de l'Estoille. — P. 671-84 (le feuill. 685-86 est blanc).

1° A la reyne d'Angleterre.

Vous dont les yeux sont des soleils...

2° A monsieur de Malleville sur ses lettres.

Amour, ne nous fais plus la guerre...

3° Chanson.

Les yeux noyez de pleurs, et le visage blesme ..

4° Autre.

Objet dont les charmans si doux...

5° Autre.

Philis, tu penses me charmer...

6° Antre.

Chère beauté dont les grâces divines...

85. Vers de monsieur de Gomberville. — P. 687-97 (les feuillets 699-710 sont blancs).

1° A la reyne Anne d'Autriche. Sonnet.

Vivant pourtraict des dieux, délices de nostre âge..

2° Sonnet.

J'adore en mesme temps deux femmes sans pareilles...

3° Sonnet sur la mort du duc de Bouquinquan.

Le soin d'une fortune en miracles féconde...

4° Sur la mort de monsieur le connestable de Lesdiguières. Sonnet.

Un excès de faveurs injustement données...

5° A monsieur le cardinal de Richelieu. Ode.

Tandis que le bruit de la guerre
Trouble tous les peuples d'effroy...

86. Elégie. — P. 711-13.

**Au plus fort des chaleurs, le grand flambeau du monde**
**Avoit caché le jour dedans le sein de l'onde...**

87. Désespoir. — P. 713-16.

Affreuse et vaste solitude,
Lieux funestes aux matelots...

88. L'Hiver. Stances. — P. 716-20.

Dans un triste séjour, désert et plein d'horreur...

89. Vers de monsieur de M[illegible]laisir de Bruc. Responce pour mademoiselle Vincent à [illegible] alant avoit escrit sans se nommer, pendant qu'elle estoit en Bretagne avec la duchesse de Retz. — P. 721-23.

Qui que soyez, Poëte auteur anonyme,
Qui m'escrivez tant de douceurs en rimes...

90. Contre la satyre qu'on appelle vulgairement la pièce de mille vers (par Scarron). Sonnet. — P. 723.

Laissez, lasches esprits, parler la renommée...

91. Pour une veuve. Stances. — P. 724.

Ostez ce noir, belle Philis...

92. Sonnet fait dans une isle à l'embouchure du Loyre. — P. 726.

Claire eau, que les zéphirs ont doucement émeue...

93. Vers de monsieur le comte d'Elan. — P 727-42.

1° Elégie.

Filles qui soupirez après un hyménée...

2° Stances.

Epris d'amour et de l'ureur...

3° Autres.

Celuy dont l'innocence assure le courage...

4° A la pucelle d'Orléans. Sonnet.

Magnanime Pucelle aux héros préférable...

5° Sur l'Oppion. Sonnet.

Autheur de mon repos, favorable adversaire...

6° Sonnet.

Montauzier en ce lieu vit ses courses bornées...

On n'a que les cinq premiers vers de ce sonnet; la suite manque.

94. Généalogie de l'illustre maison des Ursins, justifiée par titres, histoire et autres bonnes et certaines preuves, par le sieur d'Hozier, gentilhomme ordinaire de la maison du roy, faisant profession de la connaissance des maisons illustres de France. 1635. — P. 743-864 (les feuill. 745-46 et 865-66 sont blancs).

Cette généalogie qui doit être imprimée, est dédiée à haute et puissante dame Charlotte des Ursins, vicomtesse d'Auchy, et l'épitre dédicatoire est datée de Paris, 1er mai 1635.

95. Lettre au roy, écrite en 1670, par un ambassadeur de France près de la Porte ottomane. — P. 867-82.

« Sire, dans les cinq années que j'ai demeuré à Constantinople en qualité d'ambassadeur de votre majesté, je n'ai eu pour objet que sa gloire et de procurer l'avantage du commerce de ses sujets... »

Table des matières contenues en ce volume (le dernier de la collection in-4° des manuscrits de Conrart).

FIN.

---

# LA GUIENNE

## DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CETTE PROVINCE ET PARTICULIÈREMENT A L'HISTOIRE DE BORDEAUX

(Quatrième et dernier article. — Voyez : t. VII, p. 145, 178; t. XXII, p. 41.)

---

73. — Lettre de Robertet à monseigneur le grant maistre amreschal de France. De Bourdeaulx, le 7e jour de juillet (1526)? — F. fr. 3014, f° 70.

74. — Confirmation par François Ier d'un jugement rendu par ses commissaires contre les chanoines de Sens en faveur d'Antoine Duprat, nommé archevêque, conformément au concordat, et qu'ils refusoient de reconnoître. Bordeaux, 21 avril 1526. — Arch. nat., K. 83, n° 16.

75. — Lettre de Robertet à monseigneur le grant maistre. De Bourdeaulx, ce xvie jour de juing (1528 ou 1530). — F. fr. 3019, f° 131.

76. — Lettre de Turenne à monseigneur le grant maistre. A Bourdeaulx, ce 13e de janvier 1528. — F. fr. 2999, f° 137.

77. — Lettre de Breton de Villandry à monsieur le grand maistre. A Bourg, près Bourdeaux, ce 6e jour de juin 1530. — F. fr. 3017, f° 22.

78. — Lettre de J. Breton de Villandry à M. le grant maistre. A Bourdeaulx, ce viie jour de juing 1530. — F. fr. 3017, f° 24.

79. — Lettres patentes du roy Françoys Ier, par lesquelles il constitue Anne de Montmorency son procureur général pour traiter avec les députés de l'empereur de la délivrance de ses enfants. A Thouars-les-Bourdeaulx, le 14e jour de juin 1530. — F. fr. 2997, f° 32.

80. — Lettre de J. Breton de Villandry à monseigneur le grant maistre. A Bourg, près Bourdeaulx, ce 6e jour de juin 1530. — F. fr. 3017, f° 22.

81. — Autres lettres du même au même, des 8e de juin 1530, f° 24. — du 11e jour de juin 1530. — du 18e juin. — du 2e juin. — F. fr. 3017, f° 4.

82. — Lettre de l'admiral... Brion à Monsieur le grand maistre. A Thouars-lez-Bourdeaulx, le 13e de juing. — F. fr. 3066, f° 47.

83. — Lettre de François Ier aux cardinal de Tournon et sire

de Montmorency. A Bourdeaulx, ce xi^e jour de juin 1530. — F. fr. 3017, f° 29.

84. — Lettre de J. Breton de Villandry à monseigneur le grant maistre. A Bourdeaulx, ce 21^e de juing 1530. — F. fr. 3017, f° 27.

85. — Lettre de Françoys I^er aux cardinal de Tournon et sire de Montmorency. A Thouars-les-Bourdeaulx, le xiiii^e jour de juing 1530. — F. fr. 3017, f° 32.

86. — Trois lettres de Jean du Bellay, évêque de Bayonne, à monseigneur le grant maistre. De Bordeaulx, le 17^e, 18^e et dernier jour de juing. — F. fr. 3078, f^os 37, 49 et 161.

87. — Lettre de Robert Stuartz (maréchal d'Aubigny), à monseigneur le grant maistre. De Bourdeaulx, ce 17^e juin. — F. fr. 3047, f° 141.

88. — Lettre de M. le bailly Robertet à monseigneur le grant maistre et maréchal de France. De Bourdeaulx, ce xviii^e jour de juing. — F. fr. 3082, f° 72.

89. — Lettre de J. Breton de Villandry à monseigneur le grant maistre. A Bourdeaulx, ce xviii^e jour de juing 1530. — F. fr. 3017, f° 37.

90. — Lettre de M. le bailly Robertet à monseigneur le grant maistre mareschal de France. De Bourdeaulx, ce 28^e jour de juing. — F. fr. 3046, f° 105.

91. — Lettre de François I^er au grant maistre de France. A Thouars-lez-Bourdeaulx, le 18^e jour de juing 1530. — F. fr. 3017, f° 40.

92. — Lettres d'Yzernay à monseigneur le grant maistre. Escript à Bourdeaulx, le 18^e jour de juing. — F. fr. 3039, f° 88.

93. — Lettre de Breton de Villandry à monseigneur le grant

maistre... A Bourdeaulx, ce XXIe jour de juing 1530. — F. fr. 3017, f° 42.

94. — Lettre de J. Breton de Villandry à monseigneur le grant maistre... A Bourdeaulx, ce 25e jour de juin 1530. — F. fr. 3018, f° 61.

95. — Lettre de J. Breton de Villandry à monseigneur le grant maistre... A Bourdeaulx, le 26e jour de juing 1530. — F. fr. 3017, f° 45.

96. — Lettre de Simphorien (Bullioud), évêque de Soissons, à monseigneur du Bouchage. A Bourdeaulx, ce 14e de juillet (1536). — F. fr. 2965, f° 81.

97. — Lettre de Charles de Gramont, archevesque de Bourdeaulx, à monseigneur le grant maistre, Anne de Montmorency, le XIXe jour de juillet (1537). — F. fr. 3083, f° 67.

98. — Henri II à M. de la Rochepot, principalement au sujet des troubles de Guyenne. 30 septembre 1548. — Beth. 8653, f° 21; Font. 259.

« Mon cousin, par votre lettre du 23e de ce mois... »

99. — Henri II au connétable et au duc d'Aumalle, au sujet du mariage d'Antoine de Bourbon; troubles en Guyenne. Octobre 1548. — Beth. 8648, f° 1; Font. 259.

« Sete lestre servira pour tous deux... »

100. — Henri II à M. d'Humières. La Bresle, 2 octobre 1548. — Beth. 8639, f° 69; ve Colb. 23, f° 27.

Arrivée vers le 18 de ce mois de la reine d'Écosse à Saint-Germain. — Ordre d'en préparer, pour elle et les enfants de France, les appartements nécessaires; — nétoyer le chateau, la basse-cour et le village. — Ordre au sieur La Salle de ne laisser approcher du chateau personne suspect de maladie; — mêmes deffenses pour Poissy. — Touchant la maladie de la roine Léonor, sa belle-mère, — il lui adresse une lettre par un gentilhomme de son fils; — il dira qu'il vient de Lyon et non de Bresle, etc.

« Mon cousin, pour ce que ma fille, la roine d'Escosse... »

101. — Henri II au connestable et duc d'Aumale. 22 octobre 1548. — *Cab. hist.*

« Mes cousins, j'ay veu par vos lettres du XVIIe de ce mois. »

102. — Diverses pièces touchant l'émeute de Bordeaux, à cause de la gabelle, sous le règne de Henri II. 1548. — Dup. 775.

103. — Henri II au comte de Ludde, lieutenant général en Guyenne et gouverneur de la Rochelle, touchant les séditieux de l'Angoumois, Xaintonge, etc. Pont-Doyen, 27 juillet 1548. — D. Housseau, 10, n° 4260.

« Mons. le conte, j'ay veu par les lettres que vous m'avez escriptes, du 15 du mois, comme mon oncle, le roy de Navarre... »

104. — Au sujet des troubles de Guyenne. 9 août 1548. — D. Housseau, 10, n° 4268.

Henri, par la grâce de Dieu... A notre amé et feal le conte du Ludde, pour ce que nous avons esté adverti que puis naguère...

105. — Henri II à M. de la Rochepot, sur les troubles de Guyenne. Pinerol, 3 septembre 1548. — F. fr. 3134, f° 14.

« Mon cousin, j'ay receu votre lettre du 25 d'aoust... »

106. — Henri II à M. d'Humières. Pinerol, 4 septembre 1548. — F. fr. 3120, f° 64 ; V^c Colb. 23, f° 25, v°.

Il lui demande qu'envoyant le jeune Reffuge en Guyenne, il le tienne pour excusé de son service près de ses enfants.

« Mon cousin, j'envoie le jeune Refuge... »

107. — Henri II à M. d'Humières. Sorges, 8 septembre 1548. — F. fr. 3120, f° 65 ; V^c Colb. 23, f° 25.

Il se réjouit de savoir que son fils s'est amusé à la chasse. — Il se rend à la côte Saint-André et envoie le connétable châtier les rebelles de Bordeaux

« Mon cousin, j'ay receu vos lettres... »

108. — Le connétable de Montmorancy à M. de la Rochepot, au sujet de son départ pour la Guyenne. Sorges, 8 septembre 1548. — F. fr. 3116, f° 55 ; Font. 259.

« Mon frère, je m'attends suivant ce que je vous ay escript .. »

109. — Henry II à M. du Ludde. Vigille, 11 septembre 1548. — D. Housseau, 10, n° 4261.

Mesures de répression contre les séditieux de Xaintonge, Angoumois, etc.

« Monsieur le conte, j'ay, cejourd'huy, receu vos lettres du 3 de ce moys.. »

110. — Henri II au connestable. 14 septembre 1548. — *Cab. hist.*

« Mon cousin, j'ay présentement esté adverti que ceulx de Bordeaulx... »

111. — Henri II au connestable. 26 septembre 1548. — *Id.*

« Mon cousin, les gens de ma court de parlement de Bordeaulx... »

112. — Henri II aux connétable de Montmorancy et duc d'Aumale. De la Charité, 27 octobre 1548. — Bordeaux-Angleterre. — *Cab. hist.*

Il les informe que les Anglais équipent et se proposent d'attaquer les bâtimens françois marchands venant de Bordeaux, que le gouverneur de Bayonne commet de criantes exactions sur les bleds du pays de Labour, et leur recommande de veiller et de lui rendre compte de ce qu'ils apprendront à ce sujet.

113. — Henri II aux connétable et duc d'Aumale. De Sancerre, 29 octobre 1548. — Bordeaux-Médoc. — *Id.*

Dépêches en Écosse. Touchant les révoltés de Bordeaux, ordres contre eux et ceux de Marmande, Périgueux, Limoges, contre les mutins et paillards de Médoc. Les cloches de Bordeaux serviront à faire des canons. Nouvelles diverses du duc de Joieuse et de l'équipement de sa cavalerie; — du prince d'Espagne et de l'expédition d'Écosse.

« Mes cousins, suivant ce que je vous escripvy hier par le courrier... »

114. — Jugement contre la ville de Bordeaux, prononcé par le connestable de Montmorancy à la teste des commissaires du roy qui avoient instruit le procès de ladite ville pour cause de rébellion. 6 novembre 1548. — Beth. 8665, f° 27 ; Font. 259.

115. — Le sire de Montmorancy, connétable et grand maistre de France, gouverneur de Languedoc et lieutenant général audit pays de Languedoc et duché de Guyenne, au sieur du Lude, lieutenant général du roy audit pays de Guyenne, en l'absence du roy de Navarre. En faveur de ceux des pays de Guyenne, Xaintonge et Angoulmois, qui n'ont point voulu prendre part aux séditions et émotions arrivées ès-dits pays. Bourdeaulx, 9 novembre 1548. — D. Housseau. t. 10, n° 4262.

116. — M. de Montmorancy à M. du Lude, touchant la paye des vieilles bandes de Piedmont, après la soumission de Bour-

deaulx, — et autres choses y relatives. 14 décembre 1548. — D. Housseau, t. 10, n° 4267.

117. — Ordonnances pour la revue de la gendarmerie estant en Guyenne, Saintonge et Angoumois. De Saint-Germain-en-Laye, le 19e jour de décembre 1548. — Angoumois. — Beth. 8490, f° 74 ; Font. 259.

118. — Jehan de Daillac à M. le duc d'Aumalle. Bordeaulx, 30 décembre 1548. — Gaign. 441, f° 50.

« Monseigneur, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre... »

119. — De Burye à Mme la royne mère. Bordeaux, ce 10 avril 1561. — F. fr. 3186, f° 80.

« Encores que je vous aye dernièrement escript... »

120. — De Monluc à la royne mère : Détail des exécutions et mesures qu'il prend pour réprimer l'hérésie à Bordeaux, à Cahors, etc. Fumel, 11 mars 1561. — F. fr. 3186, f° 3.

« Madame, par le capitaine Charry aurez entendu... »

121. — Burye au roy. Bordeaux, 20 avril 1561. — F. Fr. 3186, f° 92.

« Sire, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre de Fontainebleau...»

122. — De Burye à la royne mère. — Bordeaulx, 20 avril 1561. — F. fr. 3186, f° 94.

« Madame, après avoir reçeu les lettres qu'il a pleu au roy... »

123. — De Burye, lieutenant du roy au gouvernement de Guyenne, à la royne mère : Mesures à prendre contre les séditieux et hérétiques. Bordeaux, 3 janvier 1561. — F. fr. 3186, f° 6.

« Madame, je vous ay par cy-devant escript... »

124. — De Burye à la royne mère. — État de surexcitation des esprits. — Difficultés de sortir d'embarras. — Levée des troupes, etc. Bordeaux, 11 janvier 1561. — F. fr. 3186, f° 17.

« Depuis la dépesche que je vous fis, du 4e de ce moys... »

125. — De Burye au roy. — Il attend l'arrivée du prince de Condé pour mettre ordre aux troubles du pays. — Montres à Angoulême. — M. de Lesse va s'enfermer dans Sarlat pour contenir les mutins. Bordeaux, 19 janvier 1561. — F. fr. 3186, f° 27.

126. — Pierre de Sainte-Croix, Michel Ferry (de la R. P. R.) à M. de Burye, au sujet du refus de sépulture aux P. R. Bordeaux, 25 février 1561. — F. fr. 3186, f° 11.

« Monseigneur, jaçoit que nous ayons tousjours tenu la vertu de patience... »

127. — De Burye à M. le premier préstdent de la cour du parlement de Bordeaux, au sujet de l'arrêt de la cour contre les hérétiques et qui leur défend les inhumations dans les cimetières. Bordeaux, 2 mars 1561. — F. fr. 3186, f° 10.

« Monsieur, ceux de l'église réformée de Bourdeaulx... »

128. — Quittance donnée par Gui Chabot de Saint-Gelais, maire de Bordeaux et gouverneur de la Rochelle, et par Pons de Polignac, capitaine du Château de Blaye. 21 juillet 1566. — Arch. nat. K. 94, n^os 13 et 17.

129. — Montre de cent quarante hommes de guerre à pied, faisant partie de plus grand nombre de gens de guerre, que le roy a fait lever en son pays et duché de Guyenne, pour lui servir sur les navires que ledit sire a fait armer pour la défense de son pays de Guyenne et résister aux entreprises des séditieulx de la prétendue religion réformée. Bordeaux, 2 mars 1568, orig. — Arch. nat. K. 94, n° 52.

130. — Ordre donné par Charles IX au trésorier et général de ses finances à Bordeaux, de faire payer à six conseillers laïques, de nouvelle création au parlement de ladite ville, leurs gages à raison de trois cent soixante-quinze livres pour chacun, quoique le parlement ait refusé d'enregistrer l'édit de leur établissement. Melun. 22 décembre 1568. — Arch. nat. K. 94, n° 62.

131. — Reiglement de Bordeaux pendant les guerres civilles. — Dup. 220.

132. — Arrêt du parlement de Bordeaux relatif au paiement à faire au vicomte d'Usez, chargé de conduire l'armée de mer placée sous les ordres de Monluc, lieutenant du roy en Guyenne. 11 octobre 1569. — Arch. nat. K. 98, n° 12.

133. — Quittance donnée par Jean de Sansac, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de Bordeaux. 9 novembre 1583, orig. — Arch. nat. K. 101, n° 39.

134. — Correspondance de lettres, instructions et mémoires du duc d'Epernon comme gouverneur de Provence, etc... 1586-1587. — Bibl. Font. rec. de p. cot. P. 296.
*Paris, Joseph Bouillerot, in-4°.*

135. — Le parlement de Bourdeaulx au roy. Bourdeaulx, 28 juillet 1589. — Dup. 61, n° 12; F. fr. 6510, p. 32.
« Nostre souverain seigneur, nous ne pouvons... »

136. — Le mareschal de Matignon au roy de Navarre. Bourdeaux, 2 août 1589. — Dup. 61, n° 13; F. fr. 6510, p. 33.
« Sire, depuis trois sepmaines que j'espérais chacun jour partir... »

137. — M. le mareschal de Matignon au roy de Navarre. St-Macaire, aoust 1589. — Dup. 61, n° 14; F. fr. 6510, p. 34.
« Sire, encore que Mgr l'évesque du Mans ne soit... »

138. — Remonstrances faites à la cour de parlement de Bourdeaux par MM. les advocats... Avec cette note marginale : « Cette remonstrance est fort impertinente et indigne de ceux qui l'ont faite. » Bourdeaux, 17 août 1589. — Dup. 61, n° 16; F. fr. 6510, p. 37.
« Les advocats et procureurs généraux, par Laverdichaut, advocat général, ont remontré... »

139. — M. le mareschal de Matignon au roy : Mande l'état de la Gascogne. Bordeaux, 18 août 1589. — Dup. 61, n° 22; F. fr. 6510, p. 48.
« Sire, le huitième jour de ce mois, estant devant Esquillon... »

140. — Délibération des gens du parlement de Bordeaux et

habitants s'ils recognoistront le roy. Bordeaux, 14 octobre 1589. — Dup. 61, n° 34 ; F. fr. 6510, p. 69.

« Le sapmedy seizième de septembre, le sieur Jean Martin. . »

141. — M. Daffis, président au parlement, au roy. Bourdeaux, 12 décembre 1589. — Dup. 61, n° 49 ; F. fr. 6510, p. 95.

« Sire, le sieur Martin m'ayant rendu vos lettres... »

142. — Les maire et juratz de Bourdeaux au roy. Bourdeaux, 15 décembre 1589. — Dup. 61, n° 50 ; F. fr. 6510, p. 96.

« Sire, comme ça esté tousjours du debvoir des bons et naturels François... »

143. — Les advocats et procureurs généraulx du parlement de Bourdeaux au roy. Bourdeaux, 20 décembre 1589. — Dup. 61, n° 51 ; F. fr. 6510, p. 97.

« Sire, ayant pleu à Dieu appeler vostre majesté à ceste coronne... »

144. — Instruction par M. le maréchal de Matignon. — Ce qui doit être représenté au roy de la part de ses principaux et meilleurs serviteurs. Bourdeaux, janvier 1590. — Dup. 61, n° 55 ; F. fr. 6510, p. 104.

« Que pour délibérer sur la déclaration du III août, la cour... »

145. — La Cour du parlement de Bourdeaux au roy. Bourdeaux, 10 janvier 1598. — Dup. 61, n° 57 ; F. fr. 6510, p. 108.

« Nostre souverain Seigneur, tant et si très-humblement que possible nous est... »

146. — M. de Frontenac au roy. Bourdeaux, 3e janvier 1590. — Dup. 61, n° 53 ; F. fr. 6510, p. 101.

« Sire, cejourd'huy vostre cour de parlement a délibéré... »

147. — Monsieur de Sansac, archevesque de Bourdeaux, au roy. Bourdeaux, 12 janvier 1590. — Dup. 61, n° 61 ; F. fr. 6510, p. 112.

« Sire, l'honneur que j'ay reçeu par la lettre qu'il vous a pleu à Votre Majesté... »

148. — M. le maréchal de Matignon au roy (avec des articles

de M. de Baranau). Bourdeaux, 12 janvier 1590. — Dup. 61, n° 62 ; F. fr. 6510, p. 113.

« Sire, depuis le partement des députés de ceste ville vers Vostre Majesté... »

149. — Messieurs de la Cour de parlement de Bourdeaux au roy. Bourdeaux, x février 1590. — Dup. 61, n° 67; F. fr. 6510, p. 121.

« Nostre souverain Seigneur, tant et si très-humblement que possible nous est... »

150. — M. le maréchal de Matignon au roy. Bourdeaux, dernier février 1590. — Dup. 61, n° 73 ; F. fr. 6510, p. 131.

« Sire, depuis avoir escript à votre majesté, le sieur de Favas... »

151. — Messieurs du parlement de Bourdeaux au roy. Bourdeaux, 31 mars 1590. — Dup. 61, n° 81 ; F. fr. 6510.

« Nostre souverain Seigneur, tant et si très-humblement que possible nous est... »

152. — Les gens de la Cour de parlement de Bourdeaux au roy. Bourdeaux, 16 may 1590. — Dup. 61, n° 86 ; F. fr. 6510, p. 152.

« Sire, le 3e de ce mois. nous receumes les lettres... »

153. — Les maire et jurats de la ville de Bourdeaulx au roy (le préviennent contre un malfaiteur anglois). Bourdeaulx, 15 septembre 1590. — Dup. 61, n° 105 ; F. fr. 6510, p. 175.

« Sire, comme c'est de nostre debvoir de veiller plus soigneusement... »

154. — Messieurs de la Cour de parlement de Bourdeaux au roy. Bourdeaux, 15 octobre 1590. — Dup. 61, n° 129 ; F. fr. 6510, p. 202.

« Nostre souverain Seigneur, tant et si très humblement que possible faire pouvons... »

155. — M. le maréchal de Matignon au roy. 13 novembre 1590. — Dup. 61, n° 131 ; F. fr. 6510, p. 207.

« Sire, suivant le commandement que j'ai receu de Vostre Majesté... »

156. — Messieurs du parlement de Bourdeaux au roy. Bour-

deaux, 15 novembre 1590. — Dup. 61, n° 132; F. fr. 6510, p. 210.

« Nostre souverain Seigneur, tant et si très-humblement que faire... »

157. — M. des Lignes, procureur général en la Cour de parlement de Bourdeaulx, au roy. Bourdeaulx, 17 novembre 1590. — Dup. n° 61, n° 133; F. fr. 6510, p. 213.

« Sire, vostre Court de parlement vous escrit de l'estat de cette province... »

158. — Messieurs du parlement de Bourdeaulx au roy. Bourdeaulx, 20 novembre 1590. — Dup. 61, n° 134; F. fr. 6510, p. 216.

« Nostre souverain Seigneur, tant et si très-humblement que faire pouvons. . »

159. — M. de Matignon au roy. Bourdeaulx, 4 janvier de l'an 1592. — Dup. 61, n° 152; F. fr. 6510, p. 246.

« Sire, soudain que j'eus advis de la mort du feu sieur Deveze... »

160. — Messieurs de la Cour de parlement de Bourdeaulx au roy. Bourdeaulx, XXVII janvier 1592. — Dup. 61, n° 154; F. fr. 6510, p. 251.

« Nostre souverain Seigneur, tant et si très-humblement que faire pouvons... »

161. — Les maire et jurats de la ville de Bourdeaulx au roy. Bourdeaulx, 29 janvier 1592. — Dup. 61, n° 156; F. fr. 6510, p. 255.

« Sire, si le malheur de ce temps ne produisoit de nouveaux monstres... »

162. — M. des Lignes, procureur général en la Cour de parlement au roy. Bourdeaulx, 5 mars 1592. — Dup. 61, n° 169; F. fr. 6510, p. 281.

« Sire, le 27e du passé, je receus par le sieur Féret, vostre secrétaire... »

163. — Messieurs de la cour de parlement de Bourdeaulx au roy. Bourdeaulx, 4 mars 1592. — Dup. 61, n° 173; F. fr. 6510, p. 288.

« Nostre souverain Seigneur, tant et si très-humblement que faire pouvons .. »

164. — M. de Matignon au roy. Bourdeaux, 20 avril 1592. — Dup. 61, n° 176; F. fr. 6510, p. 291.

« Sire, comme j'estois sur le point de vous dépescher... »

165. — Les gens de la Cour de parlement de Bourdeaux au roy. Bourdeaux, 10 janvier 1595. — Dup. 62, n° 144; F. fr. 6510, p. 587.

« Nostre souverain Seigneur, tant et si très-humblement... »

166. — Les maire et jurats de la ville de Bourdeaux au roy. Bourdeaux, 11 janvier 1595. — Dup. 62, n° 145; F. fr. 6510, p. 588.

« Sire, ayant reçeu les lettres desquelles il a plu à Vostre Majesté .. »

167. — M. le maréchal de Matignon au roy. Bourdeaux, 29 janvier 1595. — Dup. 62, n° 147; F. fr. 6510, p. 590.

« Sire, depuis le malheureux assassinat que l'on attenta contre Vostre Majesté... »

168. — M. Daffis au roy. Bourdeaux, dernier janvier 1595. — Dup. 62, n° 150; F. fr. 6510, p. 595.

« Sire, l'exécrable attentateur sur votre personne a icy d'autant... »

169. — Érection du parlement de Bordeaux ; — extraits des anciens registres de Bordeaux. — Dup. 205.

170. — Description de la Tour de Cordouan, avec le passage de M. le président de Thou, qui en parle. — Lamare. 9476 [4].

171. — Lettre de François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, à M. le duc de Montmorency, de Bordeaux, ce 3 mars 1602. — F. fr. 3071, f° 65.

172. — Actes des différends entre le parlement de Bordeaux et M. d'Epernon. — Dup. 17.

173. — Plusieurs lettres et actes des différends de ceux de Bordeaux avec M. d'Epernon. — Dup. 754.

174. — Commission du conseiller pour juger de la préséance

du parlement de Bordeaux avec celui de Grenoble. 1626. — Dup. 627.

175. — Arrêt du conseil contre quelques arrêts du parlement de Bordeaux, en 1628.. — Dup. 17.

176. — Arrêt du parlement de Bordeaux contre les rebelles. 1615. — Dup. 91.

177. — Rapport et attestation de l'attentat et violence commise en la personne de Mgr l'archevêque de Bordeaux, par le sieur Naugas, lieutenant des carabins de M. le duc d'Espernon, assisté des dix carabins, en la sauveté et immunité de l'église métropolitaine de Bourdeaux, le samedi 29 octobre 1633. — F. Brienne, 344, f° 1.

« Nous, Henri de Sourdis, ce jourdhui 29e d'octobre 1633, estant en notre palais archiépiscopal... »

178. — Congrégation de tout le clergé de Bordeaux sur le dessus dit attentat du même jour, 29 octobre 1633. — Br. 344, f° 3.

« Henry, par la grâce de Dieu... sur les entreprises et attentats... »

179. — Actes du dimanche 30 octobre 1633 sur l'exécution de l'arresté de ladite congrégation. — Br. 344, f° 6.

« Suivant lequel arresté et commission, le dimanche... »

180. — Discours du sieur Grimaud, chanoine théologal, à à M. le duc d'Espernon, sur l'attentat commis par le sieur Naugas, lieutenant de ses carabins.

« Mgr, cette vénérable compagnie de laquelle je suis icy comme l'organe... »

181. — Raport du susdit discours et responses de M. d'Espernon à Mgr l'archevesque. 30 octobre 1633. — Br. 344, f° 10.

« Et le mesme jour de dimanche 30 octobre 1633, sur les 11 heures du matin... »

182. — Acte du dernier octobre en congrégation du clergé. — Br. 344., f° 10, verso.

« Advenu lequel jour de lendemain lundi dernier octobre... »

183. — Mandement aux religieux de chasser les excommuniés. — Br. 344, f° 15.

« Henry, archev. de Bordeaux... A ce que les censures qui sont les nerfs de la discipline ecclésiastique... »

184. — Acte du 2 novembre 1633. Comme Mgr. l'archevesque chasse les carabins de Saint-André. — Br. 344, f° 16.

« Et le second jour de novembre 1633, à une heure de l'après-midi... »

185. — Acte du dimanche 6e novembre 1633, comme M. d'Espernon envoye quérir les curez, et comme Mgr l'archevesque le deffend. — Br. 344, f° 17.

« Et le dimanche 6e novembre 1633, dès le matin dudit jour... »

186. — Acte du 8e novembre 1633. Comme le sieur Contensons est appelant. — Br. 344, f° 21.

« Et bien que nous eussions encores attendu ledit Contensons... »

187. — Révocation de toutes permissions données au sieur Contensons. — Br. 344, f° 23.

« Lequel dire nous ayant esté signifié... »

188. — Actes du 9e novembre 1633. — Br 344, f° 24.

« Pour toutes lesquelles responses et révocation de permission de célébrer... »

189. — Le sieur Contensons persiste en son appel et n'obéit. — Br. 344, f° 24, verso.

« Et advenant le lendemain IX dudit mois et an... »

190. — Response de M. l'archevesque interdisant ledit sieur Contensons. — Br. 344, f° 25.

« Lequel dire nous estant signifié... »

191. — Comme le sieur Naugas est appelant par devant N. S. P. — Br. 344, f° 25, verso.

« Et le même jour 9e novembre 1633, le sieur Naugas... »

192. — Response de M. de Bourdeaux à l'appel du sieur Naugas. — Br. 344, f° 27.

« Et à l'instant sur les six heures du soir après estre sorti... »

193. — Acte du 10 novembre 1633, comme le sieur Contensons célèbre devant les excommuniés nonobstant l'interdit. — Br. 344, f° 28.

« Et le 10e du mesme moys de novembre 1633 nous lumes advertis... »

194. — Sentence d'interdit contre ledit Contensons. — Br. 344, f° 30.

« Henry... archev. de Bord... ayans à diverses fois... »

195. — Comme l'on rapporte a Mgr l'archevêque de Bourdeaux la déclaration de M. d'Espernon sur la sentence de dénonciation. — Br. 344, 31.

« Et le mesme jour 10e novembre, sur les huit heures du soir, il nous fut apporté.., »

196. — Résolution de Mgr l'archevêque sur ladicte déclaration. — Br. 344, f° 33, verso.

« Ainsy le sieur duc d'Espernon non prétendant donner quelque couleur... »

197. — Comme Monseigneur de Bourdeaux appelle tous les relligieux de l'assemblée schismatique en son archevesché. — Br. 344, f° 34.

Sur ce que nous aurions après que la publication de certaine déclaration... »

198. — Comme M. d'Espernon fait investir l'archevesché des soldats du Guet et y vient luy mesme. — Br. 344, f° 34, verso.

« Lequel nostre mandement n'est pas sy tost notifyé... »

199. — Narration des violences de M. le duc d'Espernon sur la personne de Mgr l'archevesque de Bourdeaux, le 10 novembre 1633. — Br. 344, f° 35.

« Nous, Henry d'Escoubleau de Sourdis... et Gayrart Dalion du Rude... »

200. — Acte du jour de Saint Martin, 11 novembre 1633. — Br. 344, f° 39, verso.

« Sur le matin de ce jour quelques relligieux. . »

201. — Troisième congrégation de tout le clergé sur les outrages faits à Mgr l'archevêque. 2 novembre 1533. — Br. 344, f° 40.

« Et l'après-midy sur les trois heures dudit jour, 11e novembre 1633. »

202. — Sentence d'interdit contre la ville de Bordeaux et

excommunication de M. le duc d'Espernon et ceux qui l'ont assisté. — Br. 344, f° 30, verso.

« Henry... à cause et pour les grands, furieux et horribles sacrilège... »

203. — Injonction aux moynes de l'assemblée de Puy-Paulin de mettre par escrit l'advis qu'ils luy ont donné. — Br. 344, f° 45.

« Henry... estant en congrégation de tout notre clergé... »

204. — Actes du 12 novembre 1633. Signification de la sentence d'interdit aux églises de la ville et au procureur-syndic de la ville. — Br. 344, f° 46, verso.

« Et le XII^e jour du mois de novembre 1633, nous aurions faict distribuer... »

205. — Appel de mon dit sieur le duc d'Espernon. 12 novembre 1633. — Br. 344, f° 46. verso.

« Et le mesme jour 12 eovembre 1633, à cinq heures après midy, ledit sieur duc d'Espernon... »

206. — Actes du 13 novembre 1633. — Br. 344, f° 47, verso.

« Et advenant le lendemain, jour de dimanche, la dicte response contenant notre dicte sentence... »

207. — Et le lundy 14 novembre 1633, nostre dite sentence d'interdit général ayant été publiée et notifiée... — Br. 344, f° 48 [1].

208. — Appel interjeté par le syndic de la ville. — Br. 344, f° 48 [2].

« Aujourdhui 14 du mois de novembre 1633, à huit heures du matin... »

209. — Actes du 15 novembre 1633.— Br. 344, f° 48, verso.

« Et voyant que le correcteur du couvent des Minimes... »

210. — Du 18 novembre 1633. — Br. 344, f° 49.

« Et le XVIII novembre 1633, tous les susdits supérieurs... »

211. — Sentence contre quelques relligieux qui ont assisté à l'assemblée de Puy-Paulin et condamné leur prélat. — Br. 344, f° 49.

212. — Messiers du parlement viennent trouver Mgr l'archevêque pour modérer l'interdit. — Br. 344, f° 53.

« Le même jour 18 novembre 1633, Messieurs de la cour de parlement... »

213. — Actes du 19e novembre 1633. Assemblée de tout le clergé. — Br. 344, f° 54, verso,

« Et le jour de lendemain, jour de samedy, sur les sept heures du matin... »

214. — Suspension ou relaxance de l'interdit pour quinze jours, et ce, les jours de dimanches et festes. — Br. 344, f° 55, verso.

« Louis... sur la prière a nous faite par Messieurs de la cour de parlement... »

215. — Acte du dimanche 20e novembre 1633. Célébrité en Saint-André où assiste tout le parlement. — Br. 344, f° 58.

« Et le dimanche 20 novembre 1633, sur les neuf heures du matin... »

216. — Du mesme jour 20e novembre 1633, trouble à Cadillac à la signification de l'interdit. — Br. 344, f°

« Et le même jour dimanche 20 novembre 1633, Me Justpuni Prebstré... »

217. — Actes du 21e novembre 1633 touchant l'inobéissance des chanoines et peuple de Cadillac. — Br. 344, f° 60.

Et le 21e novembre 1633, à ce que la désobéissance des chanoines... »

218. — Acte du 25 novembre 1633. Quelques relligieux de l'assemblée de Puy-Paulin en sont appelans. — Br. 344, f°. 63.

« Et le 25e novembre 1633, nostre sentence d'interdit... »

219. — Response de Mgr l'archevesque. — Br. 344, f° 65, verso.

« Lequel apel nonobstant rendu, nous avons ordonné estre inséré... »

220. — Du mesme jour 25e novembre 1633. Voye pour leur interdit. — Br. 344, f° 69, verso.

« Parmy toutes les tempestes qui ont accueilli nostre Eglise... »

221. — A M. l'archevesque de Bordeaux. — Br. 344, f° 70.

« Mgr l'archevesque de Bourdeaux ayant sceu le différent... Signé : Louis, et contresigné Phelyppeaux... »

222. — Lettre du roy sur l'attentat et outrages du duc d'Es-

pernon en personne contre son archevesque. Suscription. — Br. 344, f° 70.

« Mgr l'archev. de Bordeaux ayant veu le procès-verbal des excès... »

223. — Lettre du roy au parlement de Bordeaux, qui fait paroitre la justice du roy par commandement au duc d'Espernon de sortir de Bordeaux et se retirer. — Br. 344, f° 71.

« De par le roy... Nos amés et féaux... ayant veu le procès-verbal des excès... »

224. — Actes du 29 novembre 1633. Mandement pour lever l'interdit. — Br. 344, f° 72.

« Et le 29e jour du mois de novembre 1633, ayant apprins que le sieur duc d'Espernon... »

225. — Cérémonie pour lever l'interdit. — Br 344, f° 73.

« Et le même jour 29e novembre 1633 nous aurions prié... »

226. — Actes du 30e novembre 1633, jour de Saint-André. — Br. 344, f° 74.

« Le 30e novembre 1633, jour et feste de Saint-André, entre les huit et neuf heures du matin... »

287. — Du mesme jour 30e novembre 1633. Que le syndic des chanoines de Cadillac sera cité. — Br. 344, f° 74, verso.

« Et le mesme jour sur ce qu'il nous auroit apparu que les chanoines... »

288. — Actes du 2e jour de décembre 1633. Les jurats continuent leur désobéissance et appel. — Br. 344, f° 75.

« Et le 2e jour du mois de décembre 1633, les jurats de la ville de Bordeaux... »

289. — Actes du 3 décembre 1637. Responce de Mgr l'archevesque. — Br. 344, f° 76, verso.

« Lequel acte et dires desdits jurats nous auroient esté signifiez... »

290. — Responce des jurats, du mesme jour en la forme suivante. — Br. 344, f° 77, verso.

« Et tout incontinent lesdits juratz assemblés dans l'hostel de ville... »

291. — Récit véritable de ce qui s'est passé entre M. le duc

d'Espernon et M. l'archevêque de Bourdeaux. — Br. 344, f° 79.

« Le 26e octobre, Monsieur l'archevêque fist advertir par son vicaire général... »

292. — Relation de ce qui s'est passé entre M. l'archevesque de Bordeaux et M. d'Espernon. — Br. 344. f° 83.

« Monsieur, n'ayant rien à vous escrire concernant vos affaires, je m'arresteray... »

293. — Récit de ce qui s'est passé entre M. l'archevesque de Bordeaux et M. d'Espernon. 24 novembre 1633. — Br. 344, f° 87.

« Je vous envoie une copie de la sentence de nostre interdit... »

294. — Seconde suite de la précédente narration. 28 novembre 1633. — Br. 344, f° 89.

« J'ay veu par vostre dernière du 20 de ce mois la satisfaction... »

295. — Troisième suite de la précédente relation. 5 décembre 1633. — Br. 344, f° 91.

« Il y a aujourdhui huit jours que M. d'Espernon sortit de Bordeaux... »

296. — Relation véritable de ce qui s'est passé en la ville de Bordeaux, le x novembre 1633, contre Mgr le duc d'Espernon et M. l'archevesque de Bourdeaux. — Br. 344, f° 95.

« Mgr le duc d'Espernon ayant eu advis... »

297. — Relation de l'action passée entre M. l'archevesque de Bordeaux et M. le duc d'Espernon, suivie de l'excommunication. — Br. 344, f° 99.

« M. d'Espernon voyant avec un déplaisir... »

298. — Acte fait à la requeste de M. l'archevêque de Bordeaux sur le refus faict de laisser entrer son maître d'hostel dans le marché du poisson, appelé Lacic. 28 octobre 1633. — Br. 344, f° 10[illegible].

299. — Déclaration d'un nommé Carrière qui a esté fouillé par les Carabins de M. d'Espernon, le 28 octobre 1633. — Br. 344, f° 109.

« Aujourdh'ui le 28 octobre 1633 pardevant moi, notaire soussigné... »

300. — Sommation faite aux Jurats sur la publication de l'ordonnance de M. d'Espernon. 10 novembre 1633. — Br. 344, f° 111.

« Pardevant moy notaire... »

301. — Acte publié par le sieur d'Espernon de ce qui s'est passé entre l'archevêque de Bordeaux et luy. 10 novembre 1633. — Br. 344, f° 113.

« Cejourdhuy, 10e du mois de novembre 1633, estant dans la ville de Bourdeaux... »

302. — Rapport des médecins du 10 novembre 1633, de la visite par eux faite du sieur de Gaucour assistant de M. de Bourdeaux. — Br. 344, f°.

« Nous soussignés, docteurs en médecine, certifflons... »

303.— Deffences faictes par M. d'Espernon à toutes personnes, de quelque qualité quelles soient, de se trouver en aucunes assemblées extraordinaires en l'archevesché de Bourdeaux ou ailleurs, sans permission. 10 novembre 1633. — Br. 344, f° 119.

« Le duc d'Espernon ... sur les advis qui nous ont esté donnés... »

304. — Acte d'appel fait par M. le duc d'Espernon de l'exécution contre lui publiée par M. l'archevesque de Bordeaux. 12 novembre 1633. — Br. 344, f° 121.

« Aujourdhuy samedy à cinq heures après midy, 12 novembre 1633, pardevant... »

305. — Lettre des jurats de Bordeaux à M. le nonce du pape. — Br. 344, f° 125.

« Mgr, les habitants de la ville de Bordeaux ne cédant... »

306. — Mémoire de ce qui s'est passé au parlement de Bordeaux en l'affaire que M. le duc d'Espernon a eu avec Mgr l'archevesque. — Br. 344, f° 127.

« Il est à remarquer que la première délibération... »

307. — Extrait des registres du parlement de Bordeaux qui

contient la première information du fait arrivé entre M. l'archevesque de Bordeaux et M. d'Espernon. — Br. 344, f° 133.

« Cejourdhuy 11e novembre 1633, Jean d'Aphis... »

308. — Extrait des registres du parlement de Bordeaux, pour ce qui concerne l'affaire de M. le duc d'Espernon. 17 novembre. — Br. 344, f° 149.

« Cejourdhui dix-septième novembre sont entrez en la grand Chambre M. Jean Daffis... »

309. — Sont entrez en la grand Chambre lesdits sieurs, président et conseillers, comme le jour précédent. Du vendredy 18 novembre. — Br. 344, f° 150.

« Ce jour, ayant lesdits président et conseillers... »

310. — Sont entrés à la grand' chambre les dits d'Affis et de La Lanne, présidents. Du samedi 29 dudit mois de novembre. — Br. 344, f° 151, verso.

311. — Extraict des registres du parlement de Bordeaux touchant ce qui s'est passé en la susdite suite de l'affaire de M. le duc d'Espernon. 1er décembre 1633. — Br. 344, f° 155.

« Ce jour, 1er décembre 1633, sont entrez en la grand'chambre... »

312. — Du vendredy, second de décembre 1633. — Br. 344, f° 156, verso.

« Sont entrez en la grand chambre, lesdits sieurs Daffis et de La Lanne... »

313. — Du samedy 3e dudit mois de décembre. — Br. 344, f° 157, verso.

« Sont entrés en la grand' chambre les sieurs comme le jour précédent... »

314. — Dudit jour de relevée, 3e décembre. — Br. 344, f° 158.

« Sont entrez lesdits sieurs Daffis de La Lance et de Pontac .. »

315.— Commission du roy du 13 novembre 1633 à MM. d'Ormesson et de Villemontée, conseillers d'estat, pour aller à Bordeaux informer de ce dont est question. — Br. 344, f° 161.

« Louis... roy de France, etc... »

216. — Appel interjeté par quelques religieux feuillants, minimes et capucins, de la sentence rendue contre eux par M. l'archevesque de Bordeaux. — Br. 344, f° 163.

« Aujourdhui xxv du mois de novembre 1633, ont esté présents .. »

316. — Procuration donnée par M. d'Espernon au sieur de Savié pour protester de sa part aux assemblées du clergé de la nullité des faiz exposés contre lui dans l'acte d'excommuncation. 18 décembre 1633. — Br. 344, f° 167.

317. — Requeste présentée à l'archevesque de Bordeaux par le sieur de Saint-Sinié, procureur de M. le duc d'Espernon, demandant pour le sieur d'Espernon et les sieurs excommuniez l'absolution *ad cautelam*. — Br. 344, f° 169.

« A Mgr... supplie humblement et vous remontre Jean Michel de Saint-Sinié... »

318. — Pouvoir donné par le sieur d'Espernon au sieur de Saint-Sinié de demander à l'archevesque de Bordeaux, l'absolution *à cautele*. 22 janvier 1634. — Br. 344, f° 171.

« Pardevant moy, notaire royal en Xainctonge... »

319. — Acte par lequel l'archevesque de Bordeaux commet les dénommez en icelui, pour lever l'interdict personnel dénoncé tant contre les maire et jurats que leurs officiers, à la réserve du capitaine et soldats du Guet. 19 mars 1634. — Br. 344, f° 173.

« Henry... à Miard, chanoine de nostre église métropolitaine... »

320. — Acte par lequel l'archevesque de Bordeaux surceoit l'exécution de ses jugements contre M. le duc d'Espernon et autres excommuniez, pour dix mois, et leur donne l'absolution appelée *cum reincidentia* pour leur servir pendant ledit temps. 19 mars 1634. — Br. 344, f° 175.

« Henry... comme ainsy soit... »

321. — Premier arrest donné par le roy en son conseil sur l'injure faite par M. le duc d'Espernon à M. l'archev. de Bordeaux. Dernier mars 1634. — Br. 344, f° 177.

« Veu par le roy estant en son conseil les informations... »

322. — Arrest donné par le roy estant en son conseil contre M. le duc d'Espernon. Dernier mars 1634. — Br. 344, f° 180.

« Le roy estant en son conseil à [illegible] l'ordonnance du sieur duc d'Espernon... »

323. — Acte par lequel le cardinal Bichi, en vertu du bref du pape qui y est inséré, donne pouvoir au vicaire général de Bordeaux d'absoudre *à cautèle cum reincidentia* M. le duc d'Espernon. 5 avril 1634. — Br. 344, f° 185.

« Alexander... S. R. ecclesiæ presbyter cardinalis Bichius... »

324. — Procès-verbal de l'absolution donnée à M. le duc d'Espernon par l'archevêque de Bordeaux, commissaire subdélégué du cardinal Bichi. 20 septembre 1634. — Br. 344, f° 189.

« Henry... scavoir faisons que le IX^e jour de septembre 1634, estant en nostre palais archiépiscopal... »

325. — Extrait des registres du conseil d'Estat, veu par le roy, le ... jour de septembre 1634, estant en nostre palais de Bordeaux, est venu par devers nous de la part de M. le duc d'Espernon... — Br. 344, f° 172.

326. — Assemblée du clergé ; ensuite de laquelle nostre ordonnance le vendredy XV dudit mois de septembre 1634. — Br. 344, f° 193.

327. — Mémoire pour l'accomodement de l'affaire de M. d'Espernon et de M. l'archevesque de Bourdeaux. 1^er septembre 1634. — Br. 344, f° 197.

« Monsieur le duc d'Espernon envoiera quelque honneste ecclésiastique.... »

328. — Narration véritable de ce qui s'est passé en la cérémonie de l'absolution de M. d'Espernon, le 20 septembre 1634. Br. 344, f° 199.

« M. le cardinal Bichi ayant receu le bref du pape... »

329. — Lettre portant relation de ce qui s'est passé en l'abso-

lution donnée par M. l'archevesque de Bordeaux à M. d'Espernon. 28 septembre 1634. — Br. 344, f° 203.

« Monsieur, par ma dépesche du jeudy 21e, je vous ay fait scavoir comme le sieur abbé de Courson... »

330. — Suite de la précédente relation. 5 octobre 1634. — Br. 344, f° 209.

« Je dois cette lettre à la suitte de celle que jeudy 28e je vous adressay sur le sujet... »

331. — Plusieurs mémoires touchant la révolte des croquans de Guyenne, 1637. — Dup. 473.

332. — Histoire de la guerre de Guyenne commencée sur la fin du mois de septembre 1651 et continuée jusques à l'année 1653. Cologne, Corneille Egmond. 1651. — Fontan. tome 354, p. 1.

333. — Mémoire pour Bourdeaux. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 40.

« M. N..., homme d'autorité et de crédit, sollicité par... »

334. — Autre mémoire pour Bourdeaux. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 41.

« M. N..., homme intelligent et adroit dans les affaires... »

335. — Mémoire pour l'attaque de Bourdeaux. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 42.

Pour le dessein d'attaquer la ville de Bordeaux par terre...

336. — M. l'évêque de Tulle à Mgr. Bordeaux, 3 novembre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 43.

« Mgr, jeudi au soir les ennemis sortirent de la rivière... »

337. — M... à M... Jonsac, 5 novembre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 45.

« J'ay receu vostre billet du 26 du passé avec la lettre que la... »

338. — Les jurats de Bayonne à S. A. le duc de Vendosme. 6 novembre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 46.

« Mgr, quoique vostre altesse scache mieux que nous... »

339. — M. d'Estrades à S. Em. Marennes, 9 novembre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 47.

« M. de Vendosme vint dîner hier à Brouage... »

340. — M. de Vendosme à... Marennes, 9e novembre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 48.

« Je ne puis, sans manquer à ce que je dois au service du roy... »

341. — Copie d'une lettre escritte de Flessingues. — 12 novembre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11,633, p. 49.

« J'ai sceu par mon ami que le comte de Fonsaldagne... »

342. — Extrait d'une lettre du M. d'Estrades dattée de Bordeaux, 13 novembre 1633. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 50.

343. — M. d'Argencour à Mgr... Bourdeaulx, 19 novembre 1633. — Supl. 3305, fr. 11633, p. 51.

« L'on travaille incessamment à la fortification du Chasteau-trompette... »

344. — Différend entre l'archevêque de Bordeaux et le Parlement pour la procession générale. 1642. — Dup. 670.

345. — Copie de la lettre écrite par M. d'Estrades à MM. les Surintendans. Bordeaux, 25 novembre 67. — Supl. 3305, fr. 11633, p. 54.

« Messieurs, les fréquentes plaintes que je reçois ici chasque jour... »

346. — M. de Vandosme à Mgr. 19 novembre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 52.

« Lorsque j'ai reçu la lettre dont le roy m'a honoré du 11 de ce mois... »

347. — Copie d'une lettre de Bayonne du 21 novembre 1653. Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 53.

« L'armée navalle d'Espagne est toute armée au passage... »

348. — Mémoire des plaintes qui ont été faittes à M. d'Estrades par les plus considérables. Bordeaux, 23 novembre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 55.

349. — Le serment des Selliers de Bordeaux. 1654. — Dup. 775.

« Les abominables impiétez des compagnons... »

340. — M. d'Estrades à son Eminence. Bordeaux, ce 23 novembre 1563. — Supl. 3305, fr. 11633, p. 56.

« Je n'ai receu aucune lettre... »

341. — M. d'Estrades à S. Eminence. Bordeaux, 26 novembre 1653. — Supl. 2305, fr. 11633, p. 57.

« Je suis obligé d'avertir V. Em... »

342. — M. d'Estrades à S. Em. Bordeaux, ce 26 novembre 1653. — Supl. 3205, fr. 11633, p. 58.

« Vostre Eminence verra par les avis... »

343. — M. de Saint-Luc à S. Eminence. Moyssac, 14 décembre 1653. — Supl. fr. 330., fr. 11633, p. 64.

« Je me suis donné l'honneur d'escrire à Votre Eminence... »

344. — M. Destrades et Argencourt à Mgr le cardinal. Bordeaux, 21e décembre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 65.

« Votre Eminence verra par l'Estat que nous luy... »

345. — Copie d'un avis de Saint-Sébastien. 26 décembre 1633. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 67.

« Vatteville a envoyé deux barques à la teste de Busch. avec un francès qui va parler à Dureteste. »

346. — M. Destrades à Mgr le cardinal. Bordeaux, 27 décembre. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 67.

« Je receus hier de M. de Caumont Frobet une lettre... »

347. — Mr de Candalle à M. le cardinal. Sans date. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 69.

« Rendant compte à Sa Majesté de l'Estat ou sont les afaires... »

348. — M. à S. Em. A la fin de 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 71.

« Mgr, V. Eminence est suppliée très-humblement par un serviteur... »

L'amnistie généralle sera prise en la mesme heure. A la fin de 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 72.

350. — Les officiers du bureau transféré à Agen à Mgr le cardinal. Sans date. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 73.

« A mesme temps que nous sceumes que le conseil avoit envoyé à... »

351. — Au très-illustre Conseil d'Etat l'humble supplication des députez de la ville de Bordeaux. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 75.

Remontrent que M. de Barrière, résid[illegible] Londres depuis environ...

352. — M. de Saint-Luc à [illegible]. A Sainte-Foy, le 3 janvier 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 1[illegible] p. 76.

« J'ay receu par celle que V. Em. m[illegible]it l'honneur de m'escrire... »

353. — M. d'Estrades à S. [illegible]n. Libourne, 7 janvier 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 80.

« J'ay receu ce matin un courrier de M. de Vendosme avec une... »

354. — M. de Saint-Romain à S. Eminanse. 12 janvier 1654. — Supl. 3305, fr. 11633, p. 81.

« Je crois que V. Eminanse recevroit de la joye en aprenant que Dur teste... »

355. — M. d'Estrades à Mgr. Libourne, 12 janvier 1654. - Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 82.

« J'envoye M. Batallier à V. Em. pour luy dire... »

356. — M. Tallemand à S. Em. 12 janvier 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 83.

« Touttes les troupes ont receu les ordres de M. d'Estrades... »

357. — M. d'Argencourt à S. Em. 12 janvier 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 84.

« Par celle qu'il a pleu à V. Em. de m'escrire en datte... »

358. — M. d'Estrades à S. Em. 12 janvier 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 94.

« Dureteste fust exécuté hier sur les trois heures après midi... »

359. — M. Tallemant à S. Em. 12 février 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 95.

« Encor que je ne doubte pas que V. Em. ne soit informée... »

360. — M. de Saint-Luc à S. Em. Sainte-Foy, 19 janvier 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 85.

« L'obéissance aveugle que j'ay tousiours eue... »

361. — Instruction judiciaire contre Chevrault — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 86.

« Aujourdhuy quatorziesme du mois de janvier mil six cent cinquante-quatre, par devant nous... »

362. — M. d'Estrades à S. Em. Bourdeaux, 19 janvier 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 87.

« Depuis la prison de Dureteste j'ay fait arrester deux hommes... »

363. — M. Tallemand à S. Em. 23 janvier 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 90.

« J'envoye à V. Em. l'information que j'ai fait faire contre le nommé Chenedan... »

364. — M. de Pontac à S. Em. 2 février 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 91.

« J'ay resseu les expéditions que M. de la Vrillière m'a envoyées... »

365. — M. Tallemant à S. Em. Bordeaux, 2 février 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 92.

« V. Em. a bien donné de la joye à Messieurs du parlement de cette province .. »

366. — La chambre de l'édit en Guienne à S. Em. Bazas, 5 février 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 93.

« Les advis que nous avons des poursuittes qu'on fait près du roy... »

367. — Arrest du parlement contre Cristophle Dureste. La Réole, 9 février 1654. — Supl. 3305, Fr. 11633, p. 96.

368. — M. Tallemant à S. Eminence. Bordeaux, 16 février 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 97.

« Par une lettre que Vostre Em. m'a fait l'honneur de m'escrire... »

369. — Destitution des jurats de Bordeaux par arrest du Conseil, 1638. — Dup. 526.

370. — Lettre de l'archevêque de Bordeaux à M. le prince. 8 juin 1641.— Dup. 590.

371. — Garnison de Guyenne en 1642. — Gaign. 456, f° 23.

372. — Plusieurs mémoires de ce qui s'est passé au parlement de Bordeaux sur le rétablissement du président de La Lane, 1644. — Dup. 627.

373. — Lettre sans signature à M. de Gourgues, conseiller du roy et président au parlement de Bordeaux. Bordeaux, ce 9 septembre 1649. — Harl. 709 [25], f° 121.

« Monsieur, je vous ay escrit sur la route et aussitôt... »

374. — Reddition de la ville de Bordeaux et du Bordelois au roy, quittant l'anglois aveé les priviléges et confirmations d'iceux. 1651. — Dup. 220.

375. — Histoire de la guerre de Guyenne par Baltazar. 1651 à 1653. — Rec. de p. fug. Paris, 1759, in-4°. Chaubert et Hérissant, t. 3, p. 9.

376. — L'évêque de Tulle à Mgr le cardinal. 2 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 2.

« Les ennemis à leur accoutume se sont retirés... »

377. — L'évêque de Tulle à Mgr. 6 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 3.

« Je suis de retour d'hier à Bourg... »

378. — M. de Lavie à Mgr. 6 octobre 1653.— Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 4.

« Despuis l'exil que je souffre... »

379. — Copie d'une lettre de M. de Vendosme au sieur Chapelain. Bordeaux 6 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 5.

« Un mesme courrier m'a rendu trois lettres des... »

380. — M. l'évêque de Tulle au cardinal. 9 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 6.

« Hier au soir le sieur Aristichei arriva... »

381. — M. de Candalle à M... 9 octobre. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 7.

« Ayant eu l'honneur de donner avis à Vostre Eminence... »

382. — M... à M.... Mirembeau, 11 octobre 1633. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 8.

« Depuis ne vous avoir veu je me suis fort promené... »

383. — M. d'Estrades à Mgr. Bordeaux, 12 octobre 1633. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 9.

« Les divers avis que M. de Vendosme a eus... »

384. — Mgr de Tulle à Mgr. 13 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 10.

« A ce matin, M. d'Estrades est parti pour La Rochelle... »

385. — Copie de lettre de M. de Vendosme au sieur Chapelain. Bordeaux, 13e octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 11.

« Monsieur, le dernier ordinaire de Paris ne m'a rien aporté... »

386. — M. de Candalle au cardinal. 13 octobre 1653.—Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 13.

« Monsieur, aussitost que je fus arrivé du Perigueux en cette ville, M. le duc de Vendosme... »

387. — M. de Pontac à Mgr. 13 oétobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 14.

« Vostre Eminence aiant trouvé bon suivant les ordres... »

388. — M. d'Espernon à M... 15 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 15.

« Je viens de recevoir une lettre de Bordeaux par un homme d'honneur... »

389. — M. de Vendosme à M... Bordeaux, ce 16e oétobre 1653. — Snpl. fr. 3305, fr. 11633, p. 16.

« Nous attendons l'arrivée du sieur de Las, s'il nous apporte l'ordre pour combattre... »

390. — Liste qu'en exécution des ordres du roy... Bordeaux, 15 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 17.

391. — L'évêque de Tulle à Mgr le cardinal. Bordeaux, 16 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 18.

« On a désia envoié à M. de Vendosme une liste des matelots... »

392. — M. de Saint-Luc à Son Eminance. Verdun, 19 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 21.

« Sachant à quel point l'authorité du roy... »

393. — M. de Saint-Luc à Mgr. Verdun, 19 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 22.

« Mgr, je viens de recevoir présentement une lettre par... »

394. — M. d'Estrades à Mgr... Bordeaux, 23 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 23.

« Mgr, j'arive hier de Brouage jai levé dans nos gouvernements... »

395. — M. de Pontac à S. Eminence. 23 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 24.

« Mgr, j'ay eu l'honneur d'escrire à Vostre Eminance deux... »

396. — M. de La Lanne à Mgr le cardinal. 25 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 26.

« Mgr. ce n'est pas sans avoir este diversement combattu... »

397. — M. de Pontac à Mgr le cardinal. 26 octobre 1663. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 27.

« Mgr, j'ay creu que vostre Eminance n'auroit pas désagréable... »

398. — L'armée espagnolle remonta hier toute entière et est mouillée... Blaye, 27e octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633. p. 28.

399. — M. de Saint-Simon à Mgr le cardinal. Blaye, 27 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 29.

« Mgr, j'envoye à vostre Eminence une petite relation des... »

400. — M. l'évêque de Tulle à Mgr. Bordeaux, 27 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 30.

« Mgr, il n'y a rien que puisse empêcher qu'on attaque... »

401. — M. l'évêque de Tulle à Mgr. Bordeaux, 27 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 31.

« Mgr, toutes choses se disposent au combat et dans cette sepmaine... »

402. — M. d'Estrades à Mgr le cardinal. Bordeaux, 27 octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 32.

« Mgr, jay reçeu les deux lettres des 15 et 16 de ce mois... »

403. — Les divers exprès que j'envoye de tous costés pour me rendre... Octobre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 33.

404. — M. de Pontac à Mgr. Dernier octobre 1653. — Supl. 3305, fr. 11633, p. 35.

« Mgr la résolution qu'a pris M. de Vendosme d'aller... »

405. — M. d'Estrades à Mgr. Du bort de l'admiral devant Castillon, ce 2 novembre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 36.

« Mgr, des que les enemis virent nostre armée à la voille... »

406. — Lettre de M. de Saint-Luc, touchant M. d'Estrades, à Mgr. Verdun, ce 2e novembre 1653. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 37.

« Mgr, auparavant d'avoir receu la lettre que V. Em. m'a fait... »

407. — Manifeste déclarant les sentimens du peuple et des... — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 38.

408. — M. d'Estrades à Mgr le cardinal. Libourne, 6 janvier 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, o. 77.

« J'ay receu les deux lettres que V. Em. m'a fait l'honneur de m'escrire... »

409. — M. d'Estrades à S. Eminence. Libourne, 6 janvier 1654. — Supl. fr. 3305, fr. 11633, p. 79.

« J'envoye à V Eminence, la copie d'un avis que j'ay... »

FIN.

# GUERRE D'IRLANDE

## EXTRAITS DES ARCHIVES DU DÉPÔT DE LA GUERRE

(5e article et dernier. — Voy. t. XX, p. 152 et 279, t. XXI, p. 69, t. XXII, p. 154.)

**568. — Au sieur Laisné — Marly, 8 juin 1690. — Dép. de la guerre, 960, n° 190.**

Sur le commandement de l'artillerie et le pain de munition.

« J'ai reçeu vostre lettre du 14 du mois passé, le roy approuve... »

**569. — A M. de Lauzun. — Versailles, 10 juin 1690. — *ib.*, n° 191.**

Sur la perte de Charlemont; que le roy d'Angleterre sera toujours mal servy tant que 4 hommes seront chargés de la mesme chose; qu'on ne peut luy envoyer de troupes présentement; que le roy d'Angleterre ne doit point penser de passer en Angleterre, mais seulement se tenir sur la déffensive; que le prince d'Orange doit passer seurement en Irlande.

« M., j'ai reçeu la lettre que vous avez pris la peine... »

570. — A M. de Pommereux. — Versailles, 13 juin 1690. — *ib.*, n° 192.

D'envoyer l'estat de la déspense faite pour les Irlandois.

« M., je vous supplie trois jours après avoir reçeu... »

571. — A M. Bouridal. — Versailles, 13 juin 1690. — *ib.*, n° 193.

D'envoyer l'estat de la déspense faite pour les Irlandois.

« M., je vous suplie 3 jours au plus tard après avoir reçeu... »

572. — A M. de Seraucourt. — Marly, 15 juin 1690. — *ib.*, n° 194.

Sur les balots d'habits pour les Irlandois et leur décompte.

« M., vous verrez par les deux estats cy joints qu'il est party... »

573. — A M. de Chateaurenaud. — Versailles, 17 juin 1690. — *ib.*, n° 195.

Sur le soin qu'il doit prendre des soldats irlandois qui resteront malades.

« M., l'intention du roy est que vous faciez prendre... »

574. — A M. de Breville. — Versailles, 17 juin 1690. — *ib.*, n° 196.

Sur le soin qu'il doit prendre des soldats irlandois qui resteront malades.

« M., l'intention du roy est que vous fassiez prendre... »

575. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 18 juin 1690. — *ib.*, n° 197.

Sur les remèdes qu'il faut envoyer en Irlande.

« Je vous adresse un estat des remèdes... »

576. — A M. de Pommereu. — Versailles, 18 juin 1690. — *ib.*, n° 198.

Sur le despart de Bretagne des Irlandois convalescents.

« M., j'ai reçeu la lettre que vous avez pris la peine de... »

577. — Instruction au commissaire Sandrier. — Versailles, 18 juin 1690. — *ib.*, n° 199.

Pour s'en aller à Bourges recevoir les Irlandois, en former des régiments, faire leur décompte, distribuer les habitz et autres choses nécessaires pour leur subsistance, vestement et payement de leur solde.

« Le commissaire Sandrier se rendra incessamment à Bourges... »

578. — Au sieur Desgrigny. — Versailles, 30 juin 1690. — *ib.*, n° 200.

Que le roy ne veut point que la bierre pour les soldats paye de droits

« J'ay apris que l'on exige des droits sur la bierre qui se... »

579. — A M. de Lauzun. — Versailles, 31 juin 1690. — *ib.*, n° 201.

D'obtenir des ordres pour faire fournir de quoy coucher les troupes.

« M., le roy ayant esté informé que les magistrats... »

580. — A milord Montcassel. — Versailles, 2 juillet 1690 — *ib.*, n° 202.

Sur son régiment et le reste des Irlandois qui sont en France.

« M., j'ay reçeu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire... »

581. — Au commissaire Sandrier. — Versailles, 2 juillet 1690. — *ib.*, n° 203.

Le roy veut bien entretenir 20 cadets dans le régiment; détails sur les troupes de cette nation qui vont à Bourges.

« M., j'ay reçeu avec votre lettre du 27 du mois passé la revue... »

582. — A M. de Serancourt. — Versailles, 4 juillet 1690. — *ib.*, n° 204.

L'officier doit assister au procès fait à un soldat de son régiment ainsi qu'aux procédures Les juges des lieux sont contre le criminel.

« M , j'ay reçeu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire... »

583. — Au commissaire Sandrier. — Marly, 8 juillet 1690. — *ib.*, n° 205.

Sur les souliers et habits à délivrer aux soldats Irlandois.

« M., j'ay reçeu vostre lettre du 4 de ce mois, l'on ne peut... »

584. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 9 juillet 1690. — *ib.*, n° 206.

Qu'il peut envoyer en Irlande tout ce que le sieur Desgrigny lui demandera pour les troupes.

« J'ay reçeu par le courrier que vous m'avez despéché... »

585. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 11 juillet 1690. — *ib.*, n° 207.

« J'ay reçeu vos lettres du 29 du mois passé... »

586. — Versailles, 12 juillet 1690. — *ib.*, n° 208.

En cet endroit est la relation de la bataille navalle gagnée par M. de Tourville, commandant la flotte du roy, contre celle des ennemis.

« Il est arrivé ce matin, sur les unze heures, un courrier de la part du gouvernement de Dieppe...

587. — Au sieur Sandrier. — Versailles, 13 juillet 1690. — *ib.*, n° 209.

Sur la mauvaise foy des officiers irlandois qui, en s'en retournant dans leur pays, ont emmené beaucoup de sergents sur de mauvais prétextes.

« M., j'ai reçeu vostre lettre du 6 de ce mois, si lorsque vous... »

588. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 13 juillet 1690. — *ib.*, n° 210.

D'empescher qu'ils ne s'embarquent à Brest et les renvoyer à Nantes.

« Le roy ayant été informé que les officiers licenciez... »

589. — A M. de Lorge. — Versailles, 15 juillet 1690. — *ib.*, n° 211.

Sur la suitte de la bataille navalle.

« Je ne vous despêche ce courrier que pour vous mettre... »

590. — A M. de Noailles. — Versailles, 17 juillet 1690. — *ib.*, n° 212.

Pour luy marquer un nouveau destail sur cette bataille.

« Le sieur Remondy, major de l'armée navalle, est arrivé... »

591. — Au sieur Desgrigny. — Versailles, 17 juillet 1690. — *ib.*, n° 213.

Sur la plus vallue des espèces en Irlande.

« L'on me mande d'Irlande, par une lettre du 18... »

592. — A M. de Boisseleau. — Versailles, 17 juillet 1690. — *ib.*, n° 214.

Sur le tort qu'il a de ne pas vouloir compter de l'argent qu'il a au roy d'Angleterre.

« M., j'ay reçeu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire... »

593. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 23 juillet 1690. — *ib.*, n° 215.

Que le roy a veu par les lettres de M. Girardin et de la Hoguette, que les troupes du roy ne sont point perdues, qu'il communique à M. de Sommereu ce qu'on luy escrit sur les ordres que le roy envoye à Brest pour faire recevoir et subsister les troupes de sa majesté qui doivent y arriver d'Irlande.

« J'ay reçeu avec votre lestre du 20 de ce mois celle de M. Girardin... »

594. — A M. le mareschal d'Estrées. — Versailles, 23 juillet 1690. — *ib.*, n° 216.

De les faire loger dans les villes de Bretagne les plus proches de Brest.

« M., vous debvez estre informé présentement du malheur qui est arrivé...

595. — Versailles, 23 juillet 1690. — *ib.*, n° 217.

En cet endroit est l'extrait d'une lettre de M. de Louvois à M. de Luxembourg, en forme de relation de la bataille que le roy d'Angleterre vient de perdre en Irlande.

« Le roy aprit hyer par un courrier de Brest que le roy d'Angleterre... »

596. — Aux généraux des armées du roy. — Versailles, 27 juillet 1690. — *ib.*, n° 218.

Pour les informer de la déroutte d'Irlande dans laquelle le prince d'Orange a été blessé et M. de Schomberg tué.

« M., le roy a apris, le 22 de ce mois, par un courrier de Brest... »

597. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 30 juillet 1690. — *ib.*, n° 219.

Pour luy adresser une lettre pour M. de Lauzun et un ordre au commandant de Brest pour faire arrêter tous les officiers qui y arriveront d'Irlande sans ordre de M. de Lauzun.

« Je vous adresse 3 paquets pour M. de Lauzun... »

598. — A M. de Lauzun. — Versailles, 20 juillet 1690. — *ib.*, n° 220.

Que le roy a apris, par l'arrivée du roy d'Angleterre, le détail de ce qui s'est passé en Irlande, qui lui a fait prendre la résolution d'envoyer des vaisseaux pour en ramener ses troupes en cas que les affaires y soient si désespérées qu'il n'y ait pas moyen de s'y tenir jusqu'au printemps.

« M., le roy a apris, le 22 de ce mois, par un courrier de Brest... »

599. — Au sieur Desgrigny. — Versailles, 30 juillet 1690. — *ib.*, n° 221.

Qu'il apprendra les intentions du roy par M. de Lauzun.

« Je suis surpris de n'avoir point reçeu de vos nouvelles... »

600. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 7 aoust 1690. — *ib.*, n° 222.

Pour lui marquer les intentions de sa majesté en cas que les troupes reviennent d'Irlande et débarquent à Brest.

« J'ay reçeu enfin hyer des lettres d'Irlande par le valet de M. de Zurlaube... »

601. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 8 aoust 1690. — *ib.*, n° 223.

Pour luy adresser des lettres pour M. de Lauzun et luy répetter ce qu'il doit faire à l'esgard des troupes qui débarqueront à Brest, tant pour rendre compte de l'estat où elles seront que pour leur marche.

« Je vous envoye 3 pacquets pour M. de Lauzun... »

602. — A M. le maréchal d'Estrées. — Versailles, 1 aoust 1690. — *ib.*, n° 224.

Sur le même sujet.

« M., j'ay reçeu la lettre que vous m'avez fait l'honneur... »

603. — A M. de Beringhen. — Versailles, 11 aoust 1690. — *ib.*, n° 225.

Que l'on ne peut rendre service à M. de Saint-Pater, qui a eu le malheur d'estre meslé avec ceux qui ont quitté les troupes dans la desroutte d'Irlande.

« J'ay reçeu vostre billet du 30 du mois passé, je ferois très volontiers... »

604. — A M. de Seignelay. — Versailles, 12 aoust 1690. — *ib.*, n° 226.

Que l'on a mandé à M. de Lauzun le nombre d'Irlandois que le roy trouvoit bon qu'il ramenast en France.

« Je reçois présentement le billet que vous avez pris la peine... »

605. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 30 aoust 1690. — *ib.*, n° 229.

D'envoyer ce pacquet à M. de Lauzun.

« Je vous adresse deux pacquets pour M. de Lauzun... »

606. — Au sieur Desgrigny. — Versailles, 30 aoust 1690. — *ib.*, n° 230.

Qu'il aprendra par M. de Lauzun les intentions du roy.

« J'ay reçeu vostre lettre du 12 de ce mois, comme je ne pourrois... »

607. — A M. de Lauzun. — *ib.*, n° 228. (Manque.)

C'estoit pour faire revenir les troupes du roy.

608. — A M. de Seignelay. — Versailles, 30 aoust 1690. — *ib.*, n° 227.

De faire donner 2 corvettes ponr porter des pacquets de lettres à M. de Lauzun.

« Le roy m'ayant ordonné de dépescher un courrier pour porter... »

609. — Au sieur Bouridal. — Marly, 1er septembre 1690. — *ib.*, n° 231.

D'interroger des officiers revenus d'Irlande pour scavoir ce que sont devenus mil pistolles pris par le sieur Carondely, capitaine, dans Famechon.

« M. Desgrigny me mande que lors du désordre .. »

610. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 3 septembre 1690. — *ib.*, n° 232.

**Que le roy ne veut plus rien envoyer en Irlande d'où il fait revenir ses troupes.**

« J'ay reçeu vostre lettre du 25 du mois passé : le roy me juge... »

611. — M. de Louvois au roy. — Meudon, 14 septembre 1690. — *ib.*, n° 233.

**Que M. de Lauzun accuse la réception de ses ordres pour le retour des troupes de S. M. d'Irlande en France, avec un gros corps d'Irlandois, et que Limerick se défend bien.**

« Vostre majesté trouvera dans ce paquet les lettres qu'un courrier... »

612. — A M. de Saint-Poüenges. — Versailles, 14 septembre 1690. — *ib.*, n° 234.

**Pour luy faire un destail du mauvais succès du prince d'Orange dans l'attaque de la contrescarpe de Lymerick.**

« J'ay reçeu aujourd'huy peu de temps auparavant... »

613. — Au sieur Bouridal. — Marly, 15 septembre 1690. — *ib.*, n° 235.

Sur les 7,000 irlandois qui doivent revenir d'Irlande.

« J'ay reçeu hyer sur le midy, par le courrier que vous m'avez... »

614. — A M. le mareschal d'Estrées. — Marly, 15 septembre 1690. — *ib.*, n° 236.

De pourvoir à leur logement.

« M., je reçeus hyer des lettres d'Irlande des 7 et 8 de ce mois... »

615. — A M. de Revel. — Marly, 15 septembre 1690. — *ib.*, n° 237.

De pourvoir à leur logement s'ils débarquoient à la Rochelle.

« M., comme il se pourroit faire que les troupes du roy... »

616. — Au sieur Bouridal. — Marly, 16 septembre 1690. — *ib.*, n° 238.

De pourveoir à des chemises et souliers.

« J'ay reçeu vostre lettre du 2 de ce mois, puisque vous scavez... »

617. — Au sieur Bouridal. — 13 octobre 1690. — *ib.*, n° 245.

Sur les pierres à fuzil, acier, outils, hottes, etc.

« Le roy voulant envoyer en Irlande 40 ou 50,000 pierres à fuzil. »

618. — Au sieur Bouridal. — 18 octobre 1690. — *ib.*, n° 246.

Sur l'arrivée des troupes du roy et la mort de M. de Mérode survenue dans la traversée.

» Je n'ay reçeu que ce matin vostre lettre du 9. »

619. — Au sieur Bouridal. — 19 octobre 1690. — *ib.*, n° 247.

Sur le traittement à faire aux troupes du roy qui sont débarquées à Brest.

« Je voys par vos lettres du 15 de ce mois qu'un des courriers. »

620. — Aux commissaires des guerres revenus d'Irlande. — Fontainebleau, 19 octobre 1690. — *ib.*, n° 248.

Pour le soin qu'ils doivent prendre des troupes avec lesquelles ils sont, et le payement de leur solde.

« Monsieur, l'intention du roy est que vou fassiez cesser la... »

621. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 21 octobre 1690. — *ib.*, n° 249.

De prendre soin des soldats malades revenus d'Irlande.

« J'ay receu vos deux lettres du 16 de ce moys, le roy trouve bon... »

622. — A M. de Beaulieu. — Fontainebleau, 25 octobre 1690. — *ib.*, n° 250.

Que le sieur Laisné ayant parlé insolemment à l'intendant d'Irlande, le roy désire qu'il se rende à la Bastille.

« Le roy ayant été informé de l'insolence avec laquelle... »

623. — Au sieur Bouridal. — Fontainebleau, 26 octobre 1690. — *ib.*, n° 251.

Sur les ordres que le roy donne pour faire transporter à Nantes 2,000 fuzils et 4,000 mousquets pour l'Irlande.

« Vous verrez par les coppie qui seront cy jointes... »

624. — M. de Louvois au roy. — Meudon, 27 octobre 1690. — *ib.*, n° 252.

[redacted]

[redacted] — Mémoire. 16 novembre 1690.

[redacted] à mêmes qui sont envoyé en

Irlande, et les ordres qu'elle doit, s'il luy plaist, donner pour faire toucher l'argent nécessaire pour les achapts.

« J'ay reçeu la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré ce matin... »

632. — A M. de Bezons et de Miromesnil. — Versailles, 18 novembre 1690. — *ib.*, n° 260.

Sur les vivres que le roy veut envoyer en Irlande pour les troupes.

« Monsieur, il se pourroit faire que le roy voudra envoyer... »

633. — A M. de Pontchartrain. — Versailles, 21 novembre 1690. — *ib.*, n° 261.

Sur les 100 ners de mèches pour ce pays.

« Monsieur, j'ay reçeu la lettre que vous m'avez fait l'honneur... »

634. — A plusieurs intendants. — Versailles, 21 novembre 1690. — *ib.*, n° 262.

De favoriser le sieur Desgrigny sur la moûture des bleds pour Irlande.

« Monsieur, le sieur Desgrigny estant chargé de faire quelques... »

635. — A M. de Bezons et Begon. — Marly, 23 novembre 1690. — *ib.*, n° 263.

Sur du biscuit que le roy veut envoyer en Irlande.

« Monsieur, comme il pourroit arriver que le roy voudroit... »

636. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 27 novembre 1690. — *ib.*, n° 264.

Sur des bretelles

« Vostre lettre du 17 de ce mois m'a été rendue... »

637. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 27 novembre 1690. — *ib.*, n° 265.

Sur 3,000 tentes qu'il doit faire faire pour l'Irlande.

« Le roy désire envoyer en Irlande 3,000 tentes, je vous... »

638. — Au sieur Desgrigny. — Versailles, 27 novembre 1690. — *ib.*, n° 266.

D'achepter 100 tonneaux de vin de Bordeaux, pour envoyer en Irlande.

« Outre ce qui est contenu dans le mémoire que je... »

639. — Au sieur Desgrigny. — Versailles, 27 novembre 1690. — *ib.*, n° 267.

D'achepter 3,000 septiers d'avoine outre les 3 autres mil.

« Il faut encore achepter 3,000 septiers... »

640. — Au sieur Bouridal. — Marly, 31 novembre 1690. — *ib.*, n° 268.

De faire faire 10,000 sacs à terre.

« Je vous prie de faire faire incessamment... »

641. — A M. de Pontchartrain. — Versailles, 5 décembre 1690. — *ib.*, n° 269.

Qu'on luy enverra incessamment un estat de ce qui se devra embarquer pour l'Irlande avec milord Tirconet.

« Monsieur, vous trouverez cy joint l'ordre du roy... »

642. — Au sieur Desgrigny. — Versailles, 7 décembre 1690. — *ib.*, n° 270.

D'achepter pour 20 mil livres de biscuit pour l'Irlande.

« Je rèçois présentement une lettre de M. Begon... »

643. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 12 décembre 1690. — *ib.*, n° 271.

De faire faire des cordages pour l'Irlande.

« Je vous adresse un mémoire des cordages que le... »

644. — Au sieur Desgrigny. — Versailles, 12 décembre 1690. — *ib.*, n° 272.

Sur les futailles et les 31,000 septiers de bled pour l'Irlande.

« Je vois avec plaisir par vostre lettre sans datte... »

645. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 20 décembre 1690. — *ib.*, n° 273.

Sur les pièces d'artillerie et munitions de guerre qu'il doit envoyer en ce pays-là, les médicaments d'hospital, etc.

« J'ay reçeu avec vos 2 lettres du 11 de ce mois les estats... »

646. — Au sieur Desgrigny. — Versailles, 24 décembre 1690. — *ib.*, n° 274.

De delligenter les achapts qu'il fait pour l'Irlande et la moûture des grains.

« J'ay enfin aujourd'huy reçeu votre lettre... »

647. — A M. de Pontchartrain. — Versailles, 25 décembre 1690. — *ib.*, n° 275.

Pour luy repetter qu'on ne peut encores luy adresser l'estat de ce quil y aura à embarquer et que l'embarquement se devra faire à Nantes.

« Monsieur, j'ay reçeu la lettre que vous m'avez fait l'honneur... »

648. — A M. de Creil. — Versailles, 30 décembre 1690. — *ib.*, n° 276.

Pour sçavoir combien couste à voiturer par eau un millier pezant, d'Orléans à Nantes.

« Monsieur, je vous prie de me mander combien il couste... »

649. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 30 décembre 1690. — *ib.*, n° 277.

Pour aprouver les menus achapts demandés par le sieur Noblesse.

« J'ay reçeu vostre lettre du 18 de ce mois... »

650. — A M. de Sommereu. — Versailles, 31 décembre 1690. — *ib.*, n° 278.

Sur le despart des soldats convalescents de Bretagne et se fasse rendre compte des despenses faites pour l'Irlande.

« Monsieur, j'ay reçeu avec la lettre que vous avez pris la peine... »

651. — Au sieur Bouridal. — Versailles, 31 décembre 1690. — *ib.*, n° 279.

Sur le raccommodage des caisses d'armes.

« Vostre lettre du 22 de ce mois m'a esté rendue... »

652. — A M. de Louvois. — Versailles, 8 janvier 1691. — 1066, n° 12.

Sur l'état des munitions à envoyer en Irlande.

« M., j'ay reçeu avec la lettre... »

653. — A M. de Louvois. — Versailles, 13 janvier 1691, — *ib.*, n° 18.

Sur le transport des munitions en Irlande.

« M., je viens de recevoir vostre lettre... »

654. — A M. de Louvois. — Versailles, 17 janvier 1691. — *ib.*, n° 21.

Sur le même sujet.

« M. le sieur de Gastines, commissaire de la marine... »

655. — A M. de Louvois. — Versailles, 18 janvier 1691. — *ib.*, n° 22.

Sur le même sujet.

« M., je donne ordre au sieur de Gastines... »

656. — A M. de Louvois. — Versailles, 26 fevrier 1691. — *ib.*, n° 37.

Sur le même sujet.

« M., on m'escrit de Nantes, du 20 de ce mois... »

657. — A. M. de Louvois. — Paris, 28 mars 1691. — *ib.*, n° 66.

Les munitions à destination d'Irlande sont chargées à Nantes.

« M., par les lettres que je reçois de Nantes... »

658. — A M. de Louvois. — Versailles, 21 mai 1691. — *ib.*, n° 153.

Au sujet de munitions à envoyer en Irlande.

« M., il m'a esté fait quelques propositions... »

659. — A M. de Louvois. — Versailles, 30 juin 1691. — 1080, n° 44.

Envoi d'une liste d'officiers anglois et irlandois.

« M., je vous envoie la liste des officiers... »

660. — A M. de Barbezieux. — Versailles, 4 août 1691. — *ib.*, n° 102.

Arrivée en France de déserteurs de l'armée du prince d'Orange.

« M., le sieur de Gastines, commissaire de la marine... »

FIN.

# INVENTAIRE DES REGISTRES

## DU TRÉSOR DES CHARTES

(Quatrième article. — Voyez p. 1, 33 et 85.)

---

## REGISTRE G.

### BOITE 212. — CHAMBLY.

1. Lettres de Philippe III le Hardi, concernant des échanges de revenus et héritages, sis près Beaumont-sur-Oise, entre lui et Pierre de Chambly, son chambellan. — Evreux, octobre 1275. — F. 1.

2. Lettres de Philippe le Hardi, portant transport, en faveur de Pierre de Chambly fils, sur la prévôté de Beaumont-sur-Oise, d'une rente assise sur celle de Melun. — Paris, septembre 1277. — F. 2.

3. Lettres de Philippe le Bel, portant échange de revenus et héritages entre lui et Pierre de Chambly père. — Agen, en Gascogne, mars 1285 (1286). — F. 3.

4. Vente par Guillaume de Sainte-Croix et sa femme à Pierre de Chambly fils, d'une rente sur la bourse du roi, à cause de son comté de Champagne. — Janvier 1286 (1287). — F. 4, verso.

5. Lettres dudit Pierre de Chambly fils, portant délaissement en faveur du roi de la rente ci-dessus et de certaine autre, pour amortissement de celle dont il était tenu envers le roi. — Mai 1288. — F. 6.

6. Lettres de Marguerite, reine de Jérusalem et de Sicile, portant vente audit Pierre de Chambly, de sa terre de Thorigny, en

Normandie, et dépendances, pour le prix de 9,500 livres tournois. — Juin 1288. — F. 7.

7. Quittance donnée par Pélerin de Chambly, fils de Pierre, au roi Philippe le Bel, d'une rente qu'il avoit vendue au monastère de Chaaliz. — 1290. — F. 9, verso.

8. Lettres de Pierre, sire de Chambly, consentant à ce que le roi et ses successeurs tiennent le bois de Hupiaumont, dépendant du fief que le roi lui avait donné. — Novembre 1292. — F. 10.

9. Lettres du même, portant délaissement au roi d'une rente sur l'argenterie de Chartres, en compensation d'une autre que le roi avait assignée à son acquit à l'abbaye de la Victoire de Senlis. — 7 août 1293. — F. 10, verso.

10. Lettres de Mouchez Guy de Florence, varlet du roi, délaissant à Pierre de Chambly une rente sur le Temple, acquise de Jean, comte de Dreux. — Avril 1293. — F. 11, verso.

11. Lettres dudit Pierre de Chambly, portant donation à son fils Perron, d'une rente à lui échue de la succession de sa mère, qui l'avait acquise de Robert d'Yvry. — Juin 1293. — F. 12, verso.

12. Lettres de Philippe le Bel, assignant à Pierre de Chambly une rente sur la vicomté de l'eau de Rouen, en échange du droit que ledit de Chambly avoit sur le couretage des foires de Champagne et Brie. — Paris, octobre 1298. — F. 13.

13. Lettres de Philippe le Bel, par lesquelles, en récompense des services de Pierre de Chambly fils, il lui accorde 50 livres parisis de rente et une maison au comté de Flandres. — Asnières, novembre 1301. — F. 18.

14. Lettres dudit de Chambly, consentant à céder au roi sa terre de Quincy-les-Provins, au cas qu'il fut obligé de restituer anx Anglais leurs terres. — Septembre 1306. — F. 18, verso.

15. Lettres dudit de Chambly, déclarant le remboursement par lui fait au roi d'un excédant de revenus qui lui avoient été assignés dans la baillie de Caen. — 10 avril 1307. — F. 18, verso.

16. Lettres de Jeanne de Macheau, veuve dudit Pierre de Chambly, et de ses enfants, contenant transaction avec le roi touchant certaines demandes et prétentions respectives au sujet d'un arrêt du parlement contre ladite veuve et ses hoirs. — Novembre 1326. — F. 19, verso.

BOITE 213. — PÉRONNE.

1 à 15. Lettres de Philippe Auguste et de divers seigneurs, relatives à des rentes inféodées, assises sur le péage de Péronne. — 1220-1364. — F. 25-52, verso.

BOITE 214. — CONCILE DE LILLEBONNE.

1. Actes et canons du concile. — 1080. — F. 56.

2. Déclaration de plusieurs chevaliers touchant les droits qui appartiennent à la châtellenie d'Evreux et à celle de Gaillon. — F, 58, verso.

3. Déclaration de plusieurs barons normands touchant les droits que Henri II et Richard I, rois d'Angleterre, ont eus en Normandie sur le clergé, à Lisieux et ailleurs. — Rouen, novembre 1205. — F. 59, verso.

4. Acte authentique contenant l'engagement pris avec le roi de France, Philippe de Valois, par plusieurs seigneurs normands, au sujet du passage projeté en Angleterre, pour y porter la guerre. — Mars 1338 (1339). — F. 61.

5. Vidimus donné par Guillaume Gormont. prévôt de Paris, le 9 février 1344 (1345), de lettres de Philippe de Valois, portant confirmation de deux lettres de Louis X le Hutin, par lesquelles il octroie des coutumes et priviléges aux trois états du duché de Normandie. — Poissy, Mars 1339. — F. 64, verso.

BOITE 215. — LAON.

1. Bail à ferme par le roi Louis VII à la commune de Laon, de divers droits qu'il a dans cette ville. — Senlis 1177. — F. 74.

2. Lettres de Louis VII, confirmant le bail à cens perpétuel fait par Roger, évêque de Laon, à la commune de cette ville, de terre, maison et droits qui lui appartiennent. — Paris, 1177, F. 74, verso.

3. Lettres dudit évêque, contenant le bail ci-dessus. — 1177. — F. 75.

4. Lettres dudit évêque déclarant qu'il a abandonné au roi Philippe Auguste son fief de la Fère, que Raoul de Coucy tenait de lui. — Paris, 1185. — F. 75, verso.

5. Charte de Philippe Auguste, confirmant la paix accordée par les rois ses prédécesseurs aux bourgeois de Laon, aux conditions y énoncées. — Lorris, 1189. — F. 75, verso.

6. Charte du même roi, par laquelle il a banni de son royaume deux habitants de Laon, comme parjures envers cette ville. — Paris, 1202. — F. 78, verso.

7. Lettres de Raoul, seigneur d'Aulnay, déclarant avoir mis en hostage envers Raoul du Sart d'une certaine rente en bled, etc. — Février 1204 (1205). — F. 79, verso.

8. Lettres de Robert de Clacy, vidame de Laon, délaissant à Yves Le Roux, bourgeois de cette ville, tout son droit en la maison occupée par ledit Yves Le Roux, en la rue épiscopale. — Novembre 1206. — F. 80.

9. — Lettres de l'évêque de Laon, contenant le jugement arbitral prononcé dans une contestation entre lui et le comte de Soissons, au sujet des limites de leurs baronnies. — 9 novembre 1225. — F. 80, verso.

10. Lettres des maire et jurés de Laon, contenant une tran-

saction passée en présence du roi entre eux et l'évêque de cette ville, dans une contestation au sujet de la prise par lesdits maire et jurés de plusieurs hommes de l'évêque. — Janvier 1232 (1233). — F. 81.

11. Lettres de Louis IX, sur une transaction entre Garnier, évêque de Laon, et les maire et jurés de cette ville, au sujet de divers droits. — Paris, novembre 1341. — F. 81, verso.

12. Accession à ladite transaction de la part des doyen et chapitre de Laon. — Janvier 1243 (1244). — F° 83, verso.

13. Lettres de l'évêque de Laon relatives à une convention sur les mortemains et les formariages entre le trésorier de l'église de Laon et ses hommes et femmes de corps. — Mai 1245. — F. 85.

14. Lettres dudit trésorier, contenant l'accession du chapitre de Laon à la susdite convention. — F. 86.

15. Lettres des doyen et chapitre de Laon, portant ratification de la paix conclue entre l'évêque de Laon et les maire et jurés de cette ville, touchant les droits prétendus par l'évêque sur les marchés. — Juin 1266. — F° 86.

16. Lettre de Guillaume, évêque de Laon, contenant les détails de la paix et composition ci-dessus. — Juin 1266. — F. 87.

17. Lettres du même, contenant la déclaration de plusieurs héritages par lui acquis d'Enguerrand, seigneur de Coucy. — Novembre 1267. — F. 88, verso.

18. Lettres des doyen et chapitre de Saint-Jean au bourg de Laon, déclaront qu'ils ne réclament point le droit de haute justice au lieu où un malfaiteur fut pris. — Novembre 1285. — F. 89, verso.

19. Donation par Jean de Seirs et sa femme à la communauté de Laon, des droits qui leur appartenaient dans les limites de cette ville. — 15 août 1286. — F. 89, verso.

20. Lettres du bailli de Vermandois, contenant donation par les enfants de Milet Tricot de Saint-Marcel, à la communauté de Laon, de certains cens à eux appartenant, sis audit Saint-Marcel. — Juin 1287. — F. 90, verso.

21. Lettres dudit bailli, contenant vente par Jacques dit de Hans, à la communauté de Laon, de certains surcens sur des maisons sises au dehors de la porte d'Ardon. — Octobre 1288. — F. 91, verso.

22. Lettres de Philippe de Beaumanoir, bailli de Vermandois, contenant vente par Pellerins dit de Laon, à la communauté de Laon, de cens et droits sur plusieurs particuliers et en différents lieux. — Février 1289. — F. 92, verso.

23. Donation par Jean de Semilly, bourgeois de Laon, à la communauté de cette ville, de deux manoirs sis à Laon et Ardon. — Août 1294. — F. 94, verso.

24. Renonciation par Ermegars, veuve de Gerard de Bray et sa fille, à une tournelle joignant les murs de Laon. — Novembre 1294. — F. 95.

25. Donation par Oudart le Bailleur, bourgeois de Laon, à la communauté de cette ville, de deux maisons. — Août 1294. — F. 96.

26. Lettres de Philippe le Bel, portant restitution à la communauté de Laon de l'office d'échevinage et de commune. — Paris, 9 février 1296 (1297). — F. 96, verso.

27. Vente par Raoul de Soissons, chevalier, et sa femme, à la communauté de Laon, de tous les droits à eux appartenant en un lieu voisin de Laon. — Juin 1300. — F. 97.

28. Vente par Guillaume de Loisy, chevalier, et sa femme, à ladite communauté de la moitié de la vicomté de Laon. — Janvier 1302 (1303). — F. 98.

29. Lettres de l'official de Châlons, contenant la ratification

par Béatrix, femme de Guillanme de Loisy, de la susdite vente. — Mai 1303. — F. 98, verso.

30. Lettres des prieurs et couvent du Val-des-Ecoliers de Laon, déclarant un échange d'héritages entre eux et la communauté de Laon. — Janvier 1307 (1308). — F. 99, verso.

31. Lettres de Philippe V le Long, confirmant la lettre de Philippe le Bel, cotée n° 26. — Paris, 13 mars 1316 (1317). — F. 100.

32. Lettres de Philippe VI de Valois, par lesquelles il déboute l'évêque et le chapitre de Laon de leur opposition à la concession faite à la communauté de cette ville des offices d'échevinage et de commune. — Vincennes, février 1328 (1329). — F. 100, verso.

33. — Lettres du même contenant aussi le règlement de contestations entre l'évêque de Laon et la communauté de cette ville. — Paris, mars 1331 (1332). — F. 102.

34. Lettres du même, contenant aussi le règlement de contestations entre l'évêque de Laon et la communauté de cette ville. — Même date. — F. 107.

35. Lettres du même portant règlement touchant le gouvernement et administration de la ville de Laon, la commune étant supprimée. — Même date. — F. 110.

## REGISTRE H

### BOITE 217. — TOURAINE ET ANJOU.

1. Lettres de Dreux de Mello, connétable de France et de Dreux son fils, concernant la concession faite à eux par le roi Philippe Auguste des châtellenies de Loches et de Châtillon-sur-Indre. — Avril 1205. — F. 7.

2. Don par Dreux de Mello, seigneur de Loches, à Philippe Coran, de 100 sols tournois de rente. — 1221. — F. 7, verso.

3. Lettres du même, déclarant que par jugement rendu à Saumur, le roi a eu toute la terre royale de l'abbaye de Cormery certains droits y énumérés. — Septembre 1223. — F. 7, verso.

4. Lettres de l'official de Tours, contenant la vente faite au roi Louis IX de la rente de 100 sols ci-dessus, par Pierre, fils de Philippe Coran. — Juillet 1258. — F. 8.

5 et 6. Lettres de Vincent, archevêque de Tours, contenant la vente faite au roi Louis IX de 20 livres parisis de rente sur le baillage royal de Chinon, par les héritiers de Pierre de Argueris. — Octobre 1267. — F. 8, verso, et 9.

7. Lettres de l'official de Tours, contenant la quittance donnée par les hoirs de Jean Aubert, bourgeois de Tours, de tout ce qui lui restait dû par la succession de feu Alphonse, comte de Poitiers, moyennant une rente à eux faite par le roi. — Juillet 1276. — F. 8, verso.

8 et 9. Lettres d'Aliénor, veuve de Jean Meschin, consentant au retrait fait par le bailli royal de Touraine, d'une rente acquise par elle et par son mari, de Jean Paquant et sa femme. — Août 1279. — F. 9 bis et verso.

10 et 15. Vente faite par Guillaume Turpin, valet, à Jean Potin ou Poucin, chambellan du roi, d'une rente inféodée à Tours. — Mai 1281. — F. 10, verso, et 14, verso.

11, 12, 13 et 14. Quatre lettres de l'official de Tours relatives à la vente ci-dessus. — Juillet 1281. — F. 11, verso, 12, 13 et 13, verso.

16. Lettres d'Etienne de Sancerre, chevalier, portant vente à Guillaume de Monceaux, archidiacre de Dreux, de 50 livres parisis de rente, assises sur la prévôté de Montreuil-Bonnin, moyennant 600 livres tournois. —Juillet 1281. — F. 15, verso.

17. Lettres de l'official de Chartres, contenant la vente faite à Pierre Chaillou, doyen de S. Martin de Tours, de 15 livres chartraines de rente, par Jeanne de Montbaudier, damoiselle, veuve de feu Jean Tyon, écuyer, moyennant 140 livres chartraines. — Février 1287. — F. 16.

18. Lettres de la cour de Châtillon-sur-Indre, contenant la vente faite au roi de revenus en grains sur les moulins du château de Châtillon, par Jean Fouquet et sa femme. — Octobre 1297. — F. 17.

19. Lettres de l'archiprêtre de Loches, contenant la vente faite au roi de 66 arpents de bois, sis en la paroisse de S. Michel *de Chedigneyo*, par Guillaume de S. Michel et sa sœur, etc., moyennant 80 livres tournois. — Octobre 1297. — F. 18.

20. Vente faite à Raoulet de Senlis, varlet du roi, de certains revenus en argent et en grain, assis à Loches et Châtillon, par Pierre Guerrier, seigneur d'Oifour. — Juillet 1305.

Deux autres lettres relatives à cette vente : l'une de Louis X, de juillet 1315 ; l'autre des gens des comptes du roi, du 1er septembre 1365. — F. 18, verso.

21. Lettres d'Aliénor, abbesse, et de tout le couvent de Fontevrauld, par lesquelles sont cédés au roi Philippe le Bel, certains droits à elles appartenant en la ville de Loudun. — 25 avril 1306. — F. 22.

22. Prise à cens du roi par Ernaut de Mer, clerc, d'une maison sise à Loches, ayant appartenu à la communauté des juifs. — Juin 1308. — F. 22, verso.

23. Prise à ferme du roi par Mairon la Rotierre, de plusieurs maisons sises à Amboise, ayant appartenu à des juifs. — Avril 1311. — F. 23.

24 et 25. Vente faite par Noel Foubert à Jamet de la Chauce d'une rente en grains. — Mars 1320 (1321). — F. 24.

26. Vente faite par le même au même de diverses rentes en argent. — Mars 1321. — F. 29.

27. Lettres de Beatrix de Roucy, dame de Craon, ratifiant la cession faite au roi Charles le Bel, par le Sr de Craon son mari, de la sénéchaussée de Touraine. — 4 Juin 1323. — F. 31.

28. Consentement donné par Jamet de la Chauce au retrait fait de la part du roi de la rente en grains par lui acquise de Noel Foubert. — 1324. — F. 32.

29. Vente en jugement faite au roi, par Ernault de Mer et sa femme, de 8 livres de rente sur leur hébergement à Loches. — Octobre 1328. — F. 32, verso.

30. Vente au roi par Jehan de la Métairie et sa femme, du Mans, de 60 sols de rente. — Juin 1328. — F. 33, verso.

31. Vente au roi de 7 livres 10 s. de rente, assises sur le péage de Loches, par Jullien Godeau et Guillaume de Malicorne. — Juin 1328. — F. 34, verso.

32. Vente au roi par Jouhan Chenebrun de 20 livres de rente sur la prévôté de Saumur. — Janvier 1328 (1329). — F. 36, verso.

33 et 35. Lettres d'Amaulry, seigneur de Craon, par lesquelles il délaisse au roi Philippe de Valois les sénéchaussées d'Anjou et du Maine, moyennant les compensations y énoncées. — Mars 1330 (1331). — F. 37. verso, et 41, verso.

34. Vente au roi par Philippe, femme de Martin d'Amboise, de 50 sols de rente sur le péage de Loches. — 11 novembre 1330. — F. 40.

36. Vente au roi par Jean Le Baudroyer et sa femme, d'Azay-le-Rideau, de 10 solz de rente. — Juin 1333. — F. 41, verso.

37. Vente au roi par Colin Bourdeau, de Vençay près Tours, de 50 sols de rente. — Septembre 1333. — F. 43.

38. Vente au roi par Pierre Paumart, de Saint-Benoit-de-la-Mort, de 4 livres de cens. — Mai 1333. — F. 44.

39. Vente au roi par Gilet de Vizelles, de Chinon, de 10 livres de rente. — Septembre 1333. — F. 45.

40. Vente au roi par Macé Challez et sa femme, de 30 sols de rente. — Août 1333. — F. 46.

41. Vente au roi par Philippon Prévost et sa femme, d'Artémie en Touraine, de 40 sols de rente. — 29 septembre 1333. — F. 46, verso.

42. Vente au roi par Perrot Nazellaine et sa femme, de Châtillon-sur-Indre, de 25 sols de rente. — Août 1333. — F. 48.

43. Lettres de Pierre Belagent, prévôt de Paris, contenant la vente faite au roi Philippe de Valois, par Pierre, comte de Dreux, des château, ville et baronnie du Château-du-Loir, et appartenances, moyennant 31,000 livres tournois. — 12 mai 1337. — F. 48, verso. — Ratification par ledit comte de Dreux de ladite vente. — Même date. — F. 50, verso.

44. Vente au roi par Samson Boislergue et sa femme, de 75 solz de rente, assis à Châtillon-sur-Indre. — 1er février 1339 (1340). — F. 51.

45. Adjudication au receveur du roi en Touraine d'héritages saisis sur Etienne, fils de Pierre Hervé, d'Huymes, débiteur envers le roi de 974 livres 5 sols 9 deniers. — 1339. — F. 52.

46. Lettres de Jean Bernier, prévôt de Paris, contenant la vente faite au roi, par noble homme Jean d'Avaugour, chevalier, seigneur de Saint-Aubin de Fosse-Louvain au Maine, et noble dame Jeanne Paynel, sa femme, de 671 livres parisis de rente par lui tenues en fief du roi, sur la recette de Paris et la baillie de Rouen, moyennant 4.500 francs d'or au coin du roi. — 14 avril 1336. — F. 55.

47. Lettres du roi Charles V, déclarant la vente à lui faite par Pierre, seigneur de Chevreuse, son chambellan et maître d'hôtel, et Jeanne, sa femme, de 200 livres tournois de rente, assises sur le péage de Langez-sur-Loire, moyennant 2,000 francs d'or. — Paris, 13 décembre 1369. — Cinq lettres relatives à cette vente, de la même année. — F. 58.

BOITE 218. — BRABANT.

1. Lettres de Henry, duc de Lorraine et de Brabant, promettant au roi Louis IX de lui rendre la somme de 6,000 livres, en cas de non-accomplissement du mariage de son fils aîné avec la fille du roi. — Mai 1257. — F. 71.

2 et 6. Acte de la profession monastique faite par Henri, fils aîné du duc de Brabant, en l'abbaye de Saint-Etienne, de Dijon. — 1er octobre 1269. — F. 71 et 73, verso.

3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12. Neuf lettres concernant les articles de mariage entre Jean, duc de Lorraine et de Brabant, et Marguerite, fille du roi Louis IX. — 1269-1270. — F. 71, verso, à 80, verso.

13. Promesse faite par ledit duc ds Brabant d'accompagner en Terre-Sainte le roi Philippe III, au cas qu'il fasse ce voyage en personne. — 8 septembre 1274. — F. 81.

14 et 16. Lettres de Jean, duc de Brabant, reconnaissant qu'il est devenu homme-lige du roi, pour une rente de 2,500 livres, à lui assignée sur le trésor royal. — Septembre 1304. — F. 81.

15, 17, 18, 19 et 20. Cinq lettres des échevins de cinq villes du Brabant, reconnaissant une concession de priviléges faite par le roi Philippe le Bel. — 1304-1305. — F. 81, verso.

21. Lettres de Philippe VI de Valois, portant explication des articles du traité de paix et d'aillance conclu entre lui et Jean, duc de Brabant. — Saint-Quentin, juin 1347. — F. 87, verso.

22, 25, 29, 30, 34 et 35. Compromis par lequel le roi Philippe de Valois est élu arbitre d'un différend entre l'archevêque de Cologne, l'evêque de Liége, le roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, les comtes de Juliers, de Gueldres, de Loz et de Chigny, de Namur, Jean de Hainaut, comte de Beaumont, Guy de Namur, et Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, d'une part, et Jean, duc de Brabant, d'autre part. Acceptation par le roi. — Juin 1332. — F. 89 et 93.

23, 24 et 32. Lettes de Philippe de Valois, roi de France, et de Jean, duc de Lorraine, Brabant et Limbourg, contenant les articles du mariage projeté entre Marie, fille du roi, et Jean, fils aîné du duc. — Crèvecœur-en-Brie, 8 juillet 1332. — F. 89, 91, verso.

26, 27, 28 et 31. Lettres des susdits roi et duc, par lesquelles ledit duc s'engage à certains services envers le roi, moyennant 2,000 livrées de terre de rente données au duc en fief, etc. — Même date. — F. 95-99.

33. Lettres du roi Philippe de Valois, par lesquelles, en vertu du compromis ci-dessus, où il a été élu arbitre, il donne sa décision entre les parties. — Compiègne, juin 1332. — F. 107.

36-39. Lettres du roi Philippe de Valois, par lesquelles, en vertu du même compromis, il subroge en son lieu et place l'évêque d'Arras et Hue Quiéret, chevalier, pour prononcer sur les points qui restent à décider. — Buxy-Saint-Liéfart, 11 avril 1333. — F. 111.

40. Lettres d'Andrieu, évêque d'Arras, et de Hue Quiéret, commissaires susdits, contenant leur décision sur un des chefs de contestation, relatif à la reddition respective des prisonniers. — 2 juillet 1333. — F. 115.

41. Déclaration de Jean, duc de Lothier et de Brabant, etc., qu'il n'a aucune alliance directe ni indirecte avec Edouard, roi d'Angleterre. — 6 juin 1347. — F. 116.

42. Lettres du même, s'engageant envers le roi de France à ne point favoriser ses ennemis, à donner aide à ses sujets, à renouveler les alliances faites avec lui, etc. — Même date. — F. 116, verso.

43. Lettres du même, s'engageant à aider Louis, comte de Flandres, contre ses sujets rebelles. — Même date. — F. 118.

44. — Lettres de Louis, comte de Flandres, nommant des commissaires chargés de se rendre à Saint-Quentin en Vermandois, pour y négocier et conclure le traité de mariage entre lui et Marguerite, fille du duc de Brabant. — 17 mai 1347. — F. 118, verso.

45. Lettres de Jean, duc de Brabant, pour interpréter les lettres 21, 26, 27, 28 et 31, relatives à son alliance avec le roi de France. — Saint-Quentin, 2 juin 1347. — F. 119.

46, 47 et 48. Lettres du roi Philippe de Valois, portant remise de peines encourues par plusieurs de ses sujets et des sujets du duc de Brabant, pendant la guerre entre lui et ledit duc, et concession de priviléges aux commerçants du Brabant se rendant en France. — Saint-Quentin, juin 1347. — F. 120, verso.

49. Pouvoir donné par Jean, duc de Brabant, à plusieurs commissaires, pour traiter des mariages de Henri, son fils aîné, avec Jeanne, fille de Jean, duc de Normandie et de Guyenne; et de Godefroy, son autre fils, avec Bonne, fille de Pierre, duc de Bourbon. — 18 Mai 1347. — F. 123.

50, 51, 52 et 57. Lettres du roi Philippe de Valois, et du susdit duc de Brabant, portant engagement réciproque d'effectuer lesdits mariages et de fournir les dots et douaires auxdites Jeanne et Bonne. — Saint-Quentin, mai et juin 1347. — F. 124.

53, 54, 58 et 65. Lettres dudit duc de Brabant, par lesquelles il entend que plusieurs de ses bonnes villes, y mentionnées,

s'obligent à maintenir et garder l'alliance perpétuelle contractée entre le roi de France et lui. — Saint-Quentin, juin 1347. — F. 126.

55. Lettres de Philippe de Valois, portant assignation à Godefroy, fils puiné de Jean, duc de Brabant, de 5,000 livrées de terre, valant 10,000 florins, à tenir en fief du roi sur la terre de Belleville-sur-Mer, en Poitou. — Saint-Quentin, juin 1347. — F. 128.

56. Lettres de Louis, comte de Flandres, portant promesse d'épouser Marguerite, fille du duc de Brabant, et assignation de son domaine. — Saint-Quentin, 5 juin 1347. — F. 128, verso.

59. Lettres de Philippe de Valois, portant donation à Louis, comte de Flandres, de divers revenus, terres et sommes d'argent. — Saint-Quentin, juin 1347. — F. 131.

60. — Lettres du même, par lesquelles il s'oblige de garantir et indemniser ledit comte de Flandres de tout ce que les évêque et chapitre de Liége auroient à réclamer de lui, pour l'aliénation par lui faite de la ville de Malines en faveur de Henry, fils du duc de Brabant. — Saint-Quentin, 5 juin 1347. — F. 133.

61, 62, Lettres du même et dudit comte de Flandres, concernant la susdite aliénation. — Saint-Quentin, 5 juin 1347. — F. 134.

63. Lettres de Jean, duc de Brabant, consentant à ce que ses fils, Henry et Godefroy, aillent en France demeurer avec les enfants du roi et de Jean, duc de Normandie, son fils. — Saint-Quentin, 5 juin 1347. — F. 135, verso.

64. Lettres de Louis, comte de Flandres, portant promesse de se rendre à Le Wure, en Brabant, le mardi après la Saint-Jean-Baptiste, pour épouser Marguerite, fille du duc. — Saint-Quentin, 6 juin 1347. — F. 135, verso.

66. Lettres de Philippe de Valois nommant des commissaires pour traiter l'affaire des mariages ci-dessus, n° 49. — Arras, 25 mai 1347. — F. 136, verso.

67. Accession de Henry et de Godefroy, fils du duc de Brabant, aux dispositions des lettres de leur père, n°s 53, 54, 58 et 65. — Saint-Quentin, 8 juin 1347, — F. 137, verso.

68. Lettres de Philippe de Valois portant, en faveur de Henry, fils aîné du duc de Brabant, la même assignation que celle faite à son frère Godefroy, n° 55. — Saint-Quentin, juin 1347. — F. 138, verso.

69. Lettres de Jean, fils aîné du roi de France, duc de Normandie, etc., et de Philippe, son frère, duc d'Orléans, portant accession aux traités de paix et d'alliance contractés entre le roi et le duc de Brabant. — Saint-Quentin, juin 1347. — F. 139.

70. Acte public de l'assemblée des commissaires du roi de France, du duc de Brabant et du comte de Flandres, tenue à Saint-Quentin, touchant l'accomplissement des mariages et autres traités spécifiés dans les lettres n°s 33, 49 et 66. — Saint-Quentin, 6 juin 1347, — F. 139, verso.

71. Lettres de Philippe de Valois, par lesquelles il promet que Jeanne, fille du duc de Normandie, et Bonne de Bourbon, se trouveront en son manoir du Bois-de-Vincennes, le mardi avant la Saint-Jean-Baptiste, pour l'accomplissement des mariages projetés. — Saint-Quentin, 6 juin 1347. — F. 140, verso.

72. Délaissement par le sire d'Amboisde et sa femme, à Louis, comte de Flandres, de la ville et terre de Tenremonde. — 3 juillet 1355. — F. 141.

73. Quittance donnée au roi de France par le comte et la comtesse de Flandres, de ce qu'il devait leur payer d'après les lettres de Philippe de Valois, n° 59 ; à cause de la cession à eux faite de Tenremonde, à la réquisition du roi. — 16 septembre 1355. — F. 143.

74. Lettres de Jean, roi de France, portant assignation au sire d'Amboisde et à sa femme, de 2,300 livrées de terre à Bennon, en Saintonge, en compensation de la cession faite par eux de Tenremonde au comte de Flandres. — Saint-Ouen, 3 juillet 1355. — F. 144, verso.

75. Lettres de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, Lothier, Brabant, etc. cédant au roi de France les terres qu'il possède en France, en échange de 6,000 francs d'or de rente, à lui assignés par le roi sur son trésor. — Bruxelles, juillet 1364. — F. 146.

## REGISTRE I.

### BOITE 219.

1. Procés fait devant l'évêque de Paris dans la cause du divorce, entre le roi Charles IV le Bel et Blanche, fille de la comtesse d'Artois. — 1321.

2. Lettres du pape Jean XXII touchant ce divorce.

3 et 4. Sentence du pape touchant la nullité du mariage entre Charles VI et Blanche d'Artois. — Avignon, 18 juin 1322.

5. Ratification donnée par la ville de Castelli d'une ligue faite avec le roi Charles VI. — 22 novembre 1396.

6. Lettres de Nicolas d'Est, contenant les articles de la ligue faite entre la communauté de Ferrare et le roi Charles VI. — 23 novembre 1396.

7. Lettres de François de Gonzague, contenant les articles de la ligue faite entre la communauté de Mantoue et le roi Charles VI. — 22 décembre 1396.

8. Lettres de François de Cameria, contenant les articles de la ligue faite entre la communauté de Padoue et le roi Charles VI. — 22 décembre 1396.

9. Ratification donnée par la ville de Bologne d'une ligue faite avec le roi Charles VI. — 27 décembre 1396.

BOITE 220.

Il n'y a aucune transcription dans le registre.

BOITE 221.

1. Lettres de Jean, comte de Mâcon, et de sa femme, par lesquelles ils déclarent qu'ils donnent à Etienne, seigneur de Villars, la garde de Chémery. — Juin 1235.

2. Lettres des mêmes, contenant l'échange ou vente du comté de Mâcon au roi Louis IX, moyennant 10,000 livres tournois comptant et 1,000 livres de rente. — Février 1238 (1239).

3. Lettres de Charles de Valois, fils de Philippe III, faisant donation à Jean de Noisy de 20 livres parisis de rente perpétuelle, assise sur la prévôté de Chartres. — 9 juin 1299.

4. Lettres des doyen et chapitre de Mâcon, contenant une transaction touchant des contestations entre eux et le roi Philippe le Bel, au sujet de certains droits. — 3 avril 1312.

BOITE 222.

1. Lettres de Hélie de Cullent et d'Etienne de Saint-Palais, déclarant qu'ils sont tenus à rendre au roi le tiers des revenus de Vierzon, Charenton, Vastan, et qu'ils abandonnent au roi les fiefs de Charrot et de Linières. — Mai 1217.

2. Lettres de Gautier d'Avesnes, comte de Blois et de sa femme, déclarant l'abandon, qu'ils font au roi, de Nogent-l'Erembert, aujourd'hui Nogent-le-Roi. — Mai 1218.

3. Lettres du même, contenant l'hommage qu'il fait au roi des fiefs-liges d'*Andegives* et de *Villis*. — Novembre 1223.

4. Lettres de Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, contenant l'hommage-lige, qu'il fait au roi Louis IX, des héritages venus au comte de Blois par la dot de la femme du vicomte de Châteaudun. — Août 1234.

5. Lettres du même, contenant les conventions faites entre lui et Mahaut, comtesse de Boulogne. — Décembre 1236.

6. Lettres du même, déclarant que Geffroy de Sargines est homme-lige du roi. — Juin 1236.

7. Letttres de Jean de Châtillon, comte de Blois, portant abandon de la garde et avouerie de l'abbaye de Marmoutiers, à Alphonse, comte de Poitiers, frére du rot Louis IX. — Novembre 1253.

8. Lettres d'Alphonse, comte de Poitiers, touchant la garde de l'abbaye de Marmoutiers. — Vincennes, mars 1260 (1261).

9 et 10. Lettres de Jean de Châtillon, comte de Blois, et de sa femme, portant vente au roi Louis IX de 300 livrées de terre, moyennant 4,500 livres tournois. — Paris, Février 1257 (1258).

11. Lettres du même, portant donation à Jean de Valeri et à Erard, son fils, chevaliers, de 100 livres de rente sur la taille de Chartres. — Septembre 1261.

12. Lettres de Guillaume de Chartres, chevalier, contenant l'hommage qu'il fait au comte de Blois de diverses terres. — Juin 1264.

13. Lettres de Hugues de Rumilly, chevalier, contenant l'hommage qu'il fait au roi de l'alleu reçu par son père de Jean, comte de Blois, dans le ressort de Saint-Quentin. — Février 1264 (1265).

14. Lettres de Jean de Châtillon, comte de Blois, relatives à l'hommage qui précède. — Février 1264 (1265).

15. Lettres des officiers de la justice de Chartres, contenant

9. Ratification donnée par la ville de Bologne d'une ligue faite avec le roi Charles VI. — 27 décembre 1396.

BOITE 220.

Il n'y a aucune transcription dans le registre.

BOITE 221.

1. Lettres de Jean, comte de Mâcon, et de sa femme, par lesquelles ils déclarent qu'ils donnent à Etienne, seigneur de Villars, la garde de Chémery. — Juin 1235.

2. Lettres des mêmes, contenant l'échange ou vente du comté de Mâcon au roi Louis IX, moyennant 10,000 livres tournois comptant et 1,000 livres de rente. — Février 1238 (1239).

3. Lettres de Charles de Valois, fils de Philippe III, faisant donation à Jean de Noisy de 20 livres parisis de rente perpétuelle, assise sur la prévôté de Chartres. — 9 juin 1299.

4. Lettres des doyen et chapitre de Mâcon, contenant une transaction touchant des contestations entre eux et le roi Philippe le Bel, au sujet de certains droits. — 3 avril 1312.

BOITE 222.

1. Lettres de Hélie de Cullent et d'Etienne de Saint-Palais, déclarant qu'ils sont tenus à rendre au roi le tiers des revenus de Vierzon, Charenton, Vastan, et qu'ils abandonnent au roi les fiefs de Charrot et de Linières. — Mai 1217.

2. Lettres de Gautier d'Avesnes, comte de Blois et de sa femme, déclarant l'abandon, qu'ils font au roi, de Nogent-l'Erembert, aujourd'hui Nogent-le-Roi. — Mai 1218.

3. Lettres du même, contenant l'hommage qu'il fait au roi des fiefs-liges d'*Andegives* et de *Villis*. — Novembre 1223.

24. Lettres de Philippe III, données à Paris en juin 1280, contenant le transcrit de lettres de Jean de Châtillon, comte de Blois, declarant le douaire d'Aliz, sa fille, fiancée à Jean, duc de Bretagne, comte de Richemont. — Décembre 1254.

25. Lettres des commissaires envoyés par le roi pour asseoir le douaire d'Alips, comtesse de Blois, contenant le résultat de leur mission. — Novembre 1281.

26. Lettres du roi Philippe III, déclarant que feu Jean, comte de Blois, ayant ordonné d'envoyer 6,000 livres tournois en Terre-Sainte, la comtesse douairière devait fournir la moitié de cette somme. — Paris, septembre 1284.

27. Lettres de Philippe IV le Bel, par lesquelles il donne répit à sa tante Jehanne, comtesse d'Alençon, pour le payement de la somme de 20,564 livres, etc., qu'elle lui doit. — Paris, 25 janvier 1285 (1286).

28. Lettres du même, enjoignant à la même de payer aux exécuteurs du testament de feu Jean de Châtillon, comte de Blois, la somme de 6,000 livres à compte sur la somme de 20,564 livres, etc, ci-dessus. — Senlis, 1er novembre 1288.

29. Lettres de Jeanne, comtesse d'Alençon, déclarant qu'elle laisse la somme de 15,000 livres à Raoul de Clermont, seigneur de Néelle, connétable de France, à condition qu'il l'emploiera au voyage de Terre-Sainte, etc. — Février 1291 (1292).

30. Lettres de Philippe le Bel, contenant un accord entre Hugues de Châtillon, comte de Blois, et les gens d'affaires de feue Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, touchant une rente de 9,000 livres. — Paris, février 1293.

31. Lettres de frère Simon de Vere, de l'ordre des Prêcheurs, exécuteur du testament de feue Jeanne, comtesse de Blois, pour s'excuser de ne pouvoir se réunir aux autres exécuteurs. — Août 1293.

32. Lettres de Guillaume *de Aureliaco*, chanoine de Bayeux, aussi exécuteur dudit testament, pour le même objet. — Août 1293.

33. Lettres de Hugues de *Blesis* pour le même objet. — Août 1293.

34. Lettres de Jean de Harcourt, chevalier, pour le même objet. — Août 1293.

35. Lettres de Guy, chanoine de Laon, pour le même objet. — Août 1293.

36. Lettres de Mahieu, sire de Montmorency, chambellan de France, pour le même objet. — Août 1293.

37. Lettres de Raoul de Clermont, seigneur de Néelle, connétable de France, pour le même objet. — Août 1293.

38. Lettres de Oudars du Val, pannetier du roi, pour le même objet. — Août 1293.

39. Lettres de Jean, chantre de Bayeux, pour le même objet. — Août 1293.

40. Lettres de Simon, archevêque de Bourges, pour le même objet. — Août 1293.

41. Lettres de Denis de Montelinant, chanoine de Saint-Quentin, pour le même objet. — Août 1293.

42. Etat des legs de la comtesse de Blois.

Cette pièce paraît extraite du testament de la comtesse Jeanne, qui fut fait le 9 janvier 1291 (1292), 10 jours avant sa mort.

43. Lettres de Hugues de Châtillon, comte de Blois, par lesquelles il consent à payer à Gaucher de Châtillon, 5,000 livres petits tournois. — Décembre 1299.

44. Lettres de Guy de Laon, trésorier de la Sainte-Chapelle, et de Nicolas de Pacy, bourgeois de Paris, touchant le dépôt d'une somme de 10,000 livres tournois, due par Charles de

Valois, fils du roi Philippe III, à Guy de Châtillon. 13 mars 1319 (1320).

45. Lettres de Guy de Châtillon, comte de Blois, donnant son consentement à ce dépôt. — Même date.

46. Lettres de Guy de Blois, sire de Beaumont en Hainaut, déclarant que le roi Charles V lui a permis de transporter son comté de Soissons au seigneur de Coucy, gendre du roi d'Angleterre, pour prix de sa délivrance de la prison où il était détenu à Londres depuis la bataille de Poitiers. — Londres, 9 juillet 1367.

## REGISTRE K.

### GÊNES.

1. Acte de la procuration donnée par les habitants de Gênes à Morlin, dit cardinal, et à Boniface de *Camulio*. — 1333. — F. 6.

2. Procuration de la commune de Gênes donnée à Raphael des Champs pour traiter avec les gens du roi de France. — 12 novembre 1336. — F. 7, verso.

3. Acte relatif au même objet. — 1337. — F. 9.

4. Réponse faite par les Génois aux envoyés du roi de France, touchant les rois de Sicile et d'Arragon. — Sans date. — F. 10.

5. Accord fait par Raphael des Champs, procureur des Génois, avec les gens du roi. — 1338. — F. 12.

6. Approbation dudit accord. — F. 21.

7. Instructions données par le roi de France relativement à l'affaire des Génois.

8. Lettres de Charles VI acceptant la cession à lui faite par son frère, le duc d'Orléans, de la seigneurie de Gênes, moyennant 300,000 francs. — Paris, 12 décembre 1396. — F. 25, verso.

9. Lettres de la cession faite au roi par le duc d'Orléans de la seigneurie de Gênes. — 24 décembre 1396. — F. 26.

10. — Lettre des cardinaux de Bologne et de Pérouanne adressée au roi. — 10 janvier. — F. 27.

11. Consentement donné par les notables de Gênes à la cession faite au roi de la seigneurie de Gênes. — Février 1392 (1393). — F. 27, verso.

12, 13, 14. Consentement identique donné par plusieurs seigneurs. — 1393 (1394). — F. 29 et 30.

15, 16 et 17. Actes relatifs au transport des domaines de Gênes entre les mains du roi. — 1296. — F. 30, verso, et suivants.

Les autres actes, du n° 19 au n° 27, indiqués à la table du volume, sont en déficit.

*Ici commence la série des registres classés par ordre de numéros :*

## REGISTRE I.

Ce registre ne contient que l'*Inventaire de Pierre d'Etampes des anciens registres du trésor*. Nous n'analyserons pas ce travail, qu'on trouvera en partie dans l'introduction de l'*Inventaire des Layettes* (tome I), publié par l'administration des Archives nationales. Notons seulement que cet Inventaire, daté de l'année 1318, renferme 11 chapitres, quoique la préface de l'auteur en annonce 17. Les huit premiers et le dixième sont totalement composés de rubriques ou sommaires de pièces. Les deux autres (9e et 11e) donnent des documents entiers dont nous allons dresser un inventaire détaillé.

### Chapitre 9. — Montpellier.

1. Vidimus donné par noble par noble homme Bertrand de Turreta, gouverneur de Montpellier, en février 1311 (1312), de lettres patentes de Louis VII, empereur des Français, portant donation à l'évêque de Maguelonne et à son église, de plusieurs terres et priviléges. — Février 1155. — F. 166.

2. Vidimus donné par le même, à la même date, de lettres patentes de Louis VII, contenant de nouvelles donations à l'église de Maguelonne. — Paris 1156. — F. 167, verso.

3. Vidimus donné par le même, même date, de lettres de

Louis VII, portant donation à l'évêque de Maguelonne, de Montpellier, fief du seigneur, ville et paroisse, château de *Palude*, etc. — Chaumont, 1161. — F. 168, verso.

4. Vidimus donné par le même, même date, d'un accord entre Raymond, évêque de Maguelonne, et Guillaume, seigneur de Montpellier, touchant le château de *Palude*. — Septembre 1140. — F. 169.

5. Serment fait par Guillaume de Montpellier, de respecter les droits et la personne de l'évêque de Maguelonne. — 1er août 1199. — P. 171.

6. Acte d'hommage de fidélité rendu à l'évêque de Maguelonne, pour raison de Montpellier, par Pierre, roi d'Arragon. — Montpellier, mai 1204. — F. 172.

7. Même hommage rendu par Jacques, roi d'Arragon. — Sans date. — F. 173.

8. Même hommage rendu par Jacques, roi de Majorque, fils du précédent. — Février 1276 (1277). — F. 173.

9. Double de l'acte précédent. — F. 173, verso.

### Chapitre 11. — Flandre.

1. Lettres signées des évêques de Paris, d'Amiens et de Lisieux, contenant l'engagement pris par les villes de Furnes, Courtray, Audenarde, Bourbourg, Berghe, etc., d'observer la paix de Flandres conclue entre le roi Philippe IV et les enfants de feu Gui, comte de Flandres. — 3 juin 1305. — F. 201.

2. Lettres de Robert, fils aîné de feu Gui, comte de Flandres, portant ratification en son nom et au nom de ses frères, de la paix conclue avec le roi de France, Philippe IV. — Paris, juillet 1305. — F. 205.

3. Lettres de Jehan, duc de Brabant, ratifiant la susdite paix. — Paris, juillet 1305. — F. 206.

4. Lettres de Philippe et Jehan, fils puînés de feu Gui, comte de Flandres, pour le même objet. — Juillet 1305. — F. 207, verso.

5. Bulle du pape Clément V, concernant la paix de Flandre. — Avignon, juillet 1309. — F. 212.

A cette bulle sont annexés les documents relatifs à cette paix.

6. Lettres des procureurs de la ville de Bruges, portant approbation de cette paix. — Paris, 4 juillet 1309. — F. 217, verso.

7. Lettres des procureurs de la ville de Gand, pour le même objet. — Gand, 8 juin 1309. — F. 220.

Ces lettres contiennent les noms des principaux bourgeois de Gand.

8. Procuration donnée par Philippe IV à Guillaume *de Plesiano*, chevalier, pour aller recevoir en son nom les serments des villes et gens de Flandre. — Paris, 25 mai 1309. — F. 223.

9. Lettres identiques à celles ci-dessus n° 7. — F. 224.

10. Ratification du traité de paix par plusieurs seigneurs flamands. — 10 juillet 1309. — F. 228.

11. Lettres d'Enguerrand, évêque de Térouanne, portant sentence d'excommunication contre ceux qui contreviendront à ladite paix. — Ypres, 11 juillet 1309. — F. 229, verso.

12 et 13. Lettres de l'official de Tournay, identiques aux précédentes. — Sans date. — F. 232.

14. Bulle du pape Clément V, confirmant les sentences d'excommunication rendues ou à rendre contre les violateurs de cette paix. — Avignon, juin 1309. — F. 233.

15. Lettres de Robert, comte de Flandres, concernant les 20,000 livres promises au roi de France par le traité de paix. — Paris, 9 mai 1309. — F. 235, verso.

16. Lettres de Robert, fils de Robert, comte de Flandres, reconnaissant avoir reçu de la part du roi de France *huit paires* de lettres relatives à la paix, qu'il remettra à ceux de Bruges. — Douai, 22 juillet 1309. — F. 236.

4. Lettres de Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, contenant l'hommage-lige, qu'il fait au roi Louis IX, des héritages venus au comte de Blois par la dot de la femme du vicomte de Châteaudun. — Août 1234.

5. Lettres du même, contenant les conventions faites entre lui et Mahaut, comtesse de Boulogne. — Décembre 1236.

6. Lettres du même, déclarant que Geffroy de Sargines est homme-lige du roi. — Juin 1236.

7. Letttres de Jean de Châtillon, comte de Blois, portant abandon de la garde et avouerie de l'abbaye de Marmoutiers, à Alphonse, comte de Poitiers, frére du rot Louis IX. — Novembre 1253.

8. Lettres d'Alphonse, comte de Poitiers, touchant la garde de l'abbaye de Marmoutiers. — Vincennes, mars 1260 (1261).

9 et 10. Lettres de Jean de Châtillon, comte de Blois, et de sa femme, portant vente au roi Louis IX de 300 livrées de terre, moyennant 4,500 livres tournois. — Paris, Février 1257 (1258).

11. Lettres du même, portant donation à Jean de Valeri et à Erard, son fils, chevaliers, de 100 livres de rente sur la taille de Chartres. — Septembre 1261.

12. Lettres de Guillaume de Chartres, chevalier, contenant l'hommage qu'il fait au comte de Blois de diverses terres. — Juin 1264.

13. Lettres de Hugues de Rumilly, chevalier, contenant l'hommage qu'il fait au roi de l'alleu reçu par son père de Jean, comte de Blois, dans le ressort de Saint-Quentin. — Février 1264 (1265).

14. Lettres de Jean de Châtillon, comte de Blois, relatives à l'hommage qui précède. — Février 1264 (1265).

15. Lettres des officiers de la justice de Chartres, contenant

ment du comte de Flandres et de son fils d'observer les articles ci-dessus. — Arras, 31 juillet 1313. — F. 248.

26. Lettres de Robert, archevêque de Reims, de Pierre, évêque élu de Senlis, etc., prononçant, sur la demande du roi Philippe IV, l'interdit contre plusieurs villes de Flandres qui avaient violé le traité de paix. — Août 1314. — F. 249.

27. Lettres des mêmes, relatives au même objet. — Même date. — F. 251.

*(A Suivre.)*

# INVENTAIRE

## DES MANUSCRITS DU FONDS GAIGNIÈRES

### CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Quatrième article. — V. p. 17, 72 et 135).

**311.** (F. fr. 20,435). Lettres originales. — T. X.

1. Lettres du cardinal de Richelieu à la reine Marie de Médicis. Sans date. Copie. — F. 1.

2. Lettres olographes de Marie de Médicis à son fils Louis XIII, dont les lieux et dates sont comme il suit. — F. 1 à 27.

[1]. Sans lieu ni date.
[2]. Paris, 13 avril 1621.
[3]. Sans lieu ni date.
[4]. Pluviers, 6 mai 1621.
[5]. Blois, 9 mai 1621.
[6]. Bourgueil, 22 mai 1621.
[7]. Saint-Mard, 7 juillet 1621.
[8]. Plessis-les-Tours, 9 août 1621.
[9]. id. 24 août 1621.
[10]. id. 1er septembre 1621.

[11]. Plessis-les-Tours, 6 septembre 1621.
[12]. id. 18 septembre 1621.
[13]. id. 25 septembre 1621.
[13]. Blois, 4 ociobre 1621.
[14]. id. 11 octobre 1621.
[15]. Sans lieu ni date.
[16]. Paris, 9 novembre 1621.

3. Lettre de Marie de Médicis à son fils Gaston. Loches, 23 février 1619. (Copie). — F. 7.

4. Lettre de la même au duc de Bellegarde. Paris, 24 déeembre 1627. (Autographe). — F. 27.

5. Copies de lettres de la même au roi, son fils, et de réponses du roi, dont les lieux et les dates suivent. — F. 29 à 38.

[1]. Marie de Médicis au roi, Loches, 23 février 1619.
[2]. Marie de Médicis au roi, Compiègne, 23 février 1631.
[3], Marie de Médicis au roi, id. 24 février 1631.
[4]. Marie de Médicis au roi, id. 1er mars 1631
[5]. Marie de Médicis au roi, id. 25 mars 1631.
[6]. Le roi à Marie de Médicis, Dijon, 1er avril 1631.
[7]. Marie de Médicis au roi, avril 1631.
[8]. Le roi à Marie de Médicis, avril 1631.
[9]. Marie de Médicis au roi, Compiègne, 23 avril 1631.
[10]. Le roi à Marie de Médicis, Fontainebleau, 6 mai 1631.
[11]. Marie de Médicis au roi, Compiègne, 15 mai 1631.
[12]. Le roi à Marie de Médicis, mai 1631.
[13]. Le roi à Marie de Médicis, sans lieu ni date.
[14]. Marie de Médicis au roi, Compiègne, 23 mai 1631.

6. Lettre du P. de Chanteloup à Richelieu (?) au sujet de la reine-mère. Sans lieu ni date. — F. 39.

7. Testament de Marie de Médicis, fait à Cologne le 2 juillet 1642. (Copie). — F. 43.

8. Lettres de Gaston aux officiers du baillage de Blois. Orléans, 18 février 1631.

9. Copies de lettres de Gaston adressées à diverses personnes, et réponses. dont l'énumération suit. — F. 69 à 87.

[1]. Gaston au roi, Paris, 31 janvier 1631
[2]. Le roi à Gaston, Paris, 1er février 1631.
[3]. Gaston au roi, Orléans, 6 février 1631.
[4]. Le roi à Gaston, 10 février 1631.
[5]. Gaston à Marie de Médicis, Orléans, 6 février 1631.
[6]. Gaston au roi, Bellegarde, 23 mars 1631.

[7]. Gaston au roi, Besançon, 1er avril 1631.
[8]. Le roi à Gaston, 14 juillet 1631.
[9]. Gaston au roi, Montereau, 12 novembre 1632.
[10]. Le roi à Gaston, sans lieu ni date.
[11]. Gaston au roi, Blois, 21 novembre 1636.

10. — Lettres du roi à M. de la Berchère, premier président au parlement de Dijon, 20 mars 1631. (Minute). — F. 71.

11. Lettres du roi aux généraux d'armée et gouverneurs de provinces, touchant son frère Gaston. Orléans, 9 février 1637. (Copie.) — F. 86.

12. Lettre du grand duc de Florence au duc d'Anjou (Gaston). Florence, 10 novembre 1619. (En italien). — F. 88.

13. Lettre de Lorenzo de Médicis au duc d'Anjou. Florence, 10 juillet 1618. (En italien). — F. 90.

14. Lettre du cardinal de Vicence au duc d'Anjou. Rome, 9 octobre 1620. (En italien). — F. 92.

15. Deux lettres autographes de la princesse d'Espagne, Elisabeth de France, à son frère Gaston. 1620. — F. 94 et 95.

16. Lettre de Marie de Médicis à Gaston. Angers, 15 janvier 1620. — F. 96.

17. Lettre de la même au même. Blois, 8 février 1620. — F. 97.

18. Deux lettres de la princesse d'Espagne Elisabeth à son frère Gaston. 1620. — F. 98 et 99.

19. Lettre des religieux des Essarts à Gaston. — F. 100.

20. Lettre de Victor-Amédée, prince de Piémont, à Gaston. Turin, 28 décembre 1620. (En italien). — F. 102.

21. Trois lettres de Chrétienne de France, princesse de Piémont, à son frère Gaston. 1619 et 1620. (En italien). — F. 104 à 106.

22. Lettre autographe du roi Louis XIII à Gaston son frère. 1620. — F. 107.

23. Lettre du chevalier de Présia à Gaston. Malte, 4 août 1620. — F. 108.

24. Lettre de Madame de Montglat à Gaston. 2 août 1620. — F. 109.

25. Lettre du cardinal Bentivoglio à Gaston. Rome, 8 mai 1621. — F. 110.

26. Lettre de Antoine de Bourbon, comte de Moret, a Gaston. — F. 111.

27. Copies de lettres de Gaston à diverses personnes. — F. 112 à 114.

[1]. Au roi, 4 mai 1621.
[2]. Au duc de Luynes, même date.
[3]. A sa sœur, sans date.
[4]. A Marie de Médicis, sans date.

28. Lettre de Chrétienne de France, grande duchesse de Toscane, à Gaston. Florence, 9 juillet 1618.

29. Lettre du grand duc de Toscane au même. Florence, 16 juillet 1618 (en italien). — F. 118.

**312.** (F. fr. 20,436). Lettres originales. — T. XI in-f°.

1. Lettre du roi Charles VII à Thomas de Loraille, commis au paiement des gens de guerre en Normandie. Meun, 17 mars 1454 (1455). — F. 1.

2. *Idem* à Colin Martin, receveur de l'aide en Saintonge. Les Moutils, 25 mars. — F. 1.

3. *Idem* à Thomas de Loraille. Montluçon, 16 janvier 1455 (1456). — F. 2.

4. *Idem* aux généraux et trésorier des finances en Languedoc, pour faire payer les fourrages des gens d'armes. Lyon, 20 mai 1457. — F. 2.

5. Lettres de Louis XI à Thomas de Loraille. Corbeny, 18 août 1461. — F. 3.

6. *Idem* à Michaux d'Auron, son valet de chambre et receveur en Poitou, pour qu'il aille à Bordeaux s'informer d'une expédition de la flotte d'Angleterre. Rouen, 13 août 1462. — F. 4.

7. Lettre de Louis de Crussol, sénéchal de Poitou, pour le paiement des frais du voyage susdit. 2 Septembre 1462. — F. 4.

8. Lettre de Louis XI à Pierre Granier, receveur en Roussil-

lon, pour le paiement de la garnison de Perpignan. Toulouse, 5 juin 1463. — F. 5.

9. Le même à Michel d'Auron, pour faire meubler l'hôtel du roi à Poitiers. Abbeville, 16 décembre 1463.— F. 5.

10. Le même au même, pour le paiement du concierge de son hôtel à Poitiers. Paris. 27 mai 1464. — F. 6.

11. Le même au même, pour payer le sieur de Belleville, à l'acquit du vidame de Chartres. M[illegible] 8 août 1464. — F. 6.

12. Lettre de J. Bourré (?) au trésorier du Dauphiné. Orléans, 31 mars 1465. — F. 7.

13. Lettre du roi Louis XI aux élus des aides en Auvergne. Rouen, 10 février 1465 (1466). — F. 8.

14. Le même au vicomte d'Orbec pour lui demander des paons et paonnes blancs pour le parc des Moutils-les-Tours. Mai 1469. — F. 10.

15. Le même aux trésoriers pour faire payer les paons blancs envoyés de Normandie. Amboise, 2 juillet 1469. — F. 10.

16. Quittance de Thomas Brunel, messager du Pontaudemer, de la somme qui lui était due pour le transport des paons blancs susdits. 29 décembre 1469. — F. 11.

17. Lettres du roi Louis XI au trésorier de Nimes, pour interdire le transport des salpêtres du Languedoc hors du royaume. Amboise, 28 février 1469 (1470). — F. 12.

18. Le même au trésorier du Dauphiné, pour la pension du duc de Calabre. Amboise, 12 mars 1469 (1470). — F. 13.

19. Le même au même, pour qu'il ait à payer le prix d'un cierge du même poids que le roi, destiné à être offert à l'église de Saint-Georges, près de Sozay. Amboise, 3 août 1471. — F. 13.

20. Le même, touchant la pension du duc de Guienne. Tours, 19 décembre 1471. — F. 14.

21. Le même au trésorier des guerres en Guienne, pour le paiement des hommes d'armes employés à la garde de Bordeaux. Laval, 20 août 1472. — F. 14.

22. Le même au même, pour le paiement de Gilbert de Chabannes, sénéchal de Guienne. Laval, 20 août 1472. — F. 15.

23. Le même au même, pour le même objet. Même date. — F. 15.

24. Le même au même, pour le paiement de Jehan de Daillon, seigneur du Lude, bailli de Cotentin. Laval, 20 août 1472. — F. 16.

25. Le même au même, pour le paiement de la garnison de Blaye. Même date. — F. 16.

26. Le même au même, pour le paiement de Pierre Aubert, capitaine du château du Hâ. Pont-de-Cé, 29 août 1472. — F. 17.

27. Le même au même, pour le paiement de Estevenot de Taulauresse, capitaine des châteaux de Bayonne. Même date. — F. 17.

28. Le même au même, pour le paiement de Jehan du Mas, capitaine du château Trompette de Bordeaux. Même date. — F. 18.

29. Le même au trésorier de Languedoc, pour le paiement de Jehan de Naut, son apothicaire. Selles en Poitou, 18 octobre 1472. — F. 18.

30. Le même au trésorier général de Guienne, touchant le paiement des archers de Guienne. Selles en Poitou, 16 octobre 1472. — F. 19.

31. Le même au même, pour le paiement des archers de Guienne. Montagu en Poitou, 2 janvier 1472 (1473). — F. 20.

32. Le même au même, pour le paiement de Jehan de Saint-Hilaire, « tapissier et tendeur de pavillons ». Le Plessis-du-Parc, 6 mars 1472 (1473). — F. 20.

33. Le même au même, pour le paiement du s^r de Cursol, sénéchal de Poitou. Amboise, 17 juin 1473. — F. 21.

34. Le même aux trésoriers de France, pour le paiement du s^r de Charluz. Senlis, 1^er juin 1474. — F. 22.

35. Le même au trésorier de Nimes et Beaucaire, pour le paiement de Thomas Picquet, commis aux fortifications de Montagu en Poitou. Chartres, 17 août 1474. — F. 28.

36. Le même au receveur de Poitou, pour le même objet. Même date. — F. 24.

37. Le même à... pour le paiement de cent lances à la mode d'Italie. Puyseaulx, 29 août 1474. — F. 25.

38. Le même au receveur de Normandie, pour le paiement de 20 pipes de vin achetées à Nicolas Poillevillain, marchand de Rouen. Le Plessis-du-Parc, 29 décembre 1475. — F. 25.

39. Le même au trésorier de France, Phillebert Boutillier, pour le paiement de la pension de Jehan de Lessan, secrétaire de la reine. Le Plessis-du-Parc, 31 janvier 1477. — F. 26.

40. Le même au même pour le même objet. Lyon, 11 juin 1477. — F. 27.

41. Le même au trésorier du Dauphiné. pour qu'il lui fasse envoyer des grains de genièvre « bien rouges », La Motte-de-Gry, 31 juillet 1480. — F. 27.

42. Le même au trésorier de... pour le même objet. La Motte-d'Aigry, 16 août 1680. — F. 28.

43. Le même à..., pour qu'il lui fasse envoyer des chapeaux de Valence, et un barbier de Montpellier. Boutigny, 24 mai 1480. — F. 28.

44. Le même à... pour qu'il fasse jouir Perot du Pont de certains revenus assis en Saintonge. Montargis, 12 septembre. — F. 29.

45. Le même à son compère..., pour payer à Guillaume Seguimo 20 écus. 4 Juillet. — F. 29.

46. Le même à Jean Le Lièvre, lui promettant de s'acquitter des cent mille écus qu'il lui doit. Le Plessis-du-Parc, 22 octobre. — F. 30.

47. Le même à son compère... pour qu'il paie à Piectre, arbalestrier, 10 écus. Selles-en-Berry, 25 décembre. — F. 30.

48. Le même au vicomte de Couches, pour qu'il envoie cent « piquois et brouettes » pour travailler aux fortifications en Normandie. Louviers, 4 janvier. — F. 31.

49. Le même à..., pour faire meubler son hôtel de Poitiers. Nogent-le-Roi, 19 mars. — F. 32.

50. Le même au trésorier-général dn Languedoc, pour qu'il lui fasse envoyer un chapeau, dont il donne une curieuse description. Le Plessis-du-Parc, 8 avril. — F. 33.

51. Le même au receveur de Toulouse, lui demandant un état du domaine royal dans la sénéchaussée de Toulouse. Le Plessis-du-Parc, 11 février. — F. 34.

52. Le même au trésorier du Dauphiné, pour le paiement de François de Laval, chargé de l'arrière-ban en Dauphiné. Le Plessis-du-Parc, 16 février. — F. 34.

53. Le roi Charles VIII aux trésoriers de France, pour le paiement de 50 livres aux religieuses de Sainte-Claire-lès-Bayonne. Amboise, 23 mai 1489. — F. 35.

54. Le même au receveur de La Rochelle, pour le paiement de Louis de Urtebise. Amboise, 10 avril. — F. 36.

55. Le même au receveur de Nimes, pour la levée de 2,196 livres 15 s. sur la province de Languedoc. Le Plessis-du-Parc, 2 juillet 1490. — F. 37.

56. Le même aux trésoriers de France, pour le paiement de la pension de Brandelis de Champaigne. Melun, 7 janvier 1492 (1493). — F. 38.

57. Le roi Louis XII au trésorier général de Normandie, touchant le paiement du frêt d'un navire qui a servi à transporter l'envoyé du roi d'Ecosse en France. Blois, 1er décembre 1507. — F. 39.

58. Lettres du même aux trésoriers de France, pour le paiement d'un don fait à Pierre Parent. Paris, 22 septembre 1498. — F. 40.

59. Le roi François Ier au trésorier de Carcassonne, pour qu'il fasse jouir Albert de la Pierre, capitaine des Suisses, du revenu de la châtellenie de Montréal. Evreux, 9 septembre 1517. — F. 41.

60. Le même au cardinal de Gramont, évêque de Tarbes, touchant le contingent de son diocèse pour la taxe établie sur le clergé. Avignon, 5 septembre 1533. — F. 42.

61. Le même au vicomte de Beaumont-le-Roger, touchant la levée de certains aydes en Normandie. Anet, 23 septembre 1540. — F. 44.

62. Le sénéchal de Béziers et Nimes envoie aux receveurs de

la sénéchaussée des lettres du roi Philippe le Bel, touchant les travaux du port d'Aiguemortes, données à Saint-Cloud en 1290. Nimes, Pentecôte 1291. — F. 45.

63. Lettre de Berthaut Aladent aux receveurs du diocèse de Seez, sur le fait des aides de la guerre. Caen, 8 août 1380. — F. 45.

64. Lettre de Guillaume d'Enfernet, bailli, au vicomte de Coutances, touchant l'argent provenant de la démolition de Tinchebray. 29 août. — F. 46.

65. Le même au même. 9 septembre. — F. 46.

66. Lettre du Captal de Buch au vicomte d'Orbec, lui annonçant l'envoi d'hommes d'armes pour garder cette place. Couches, 31 juillet. — F. 46.

67. J. Cluvence au vicomte d'Evreux, touchant le paiement des hommes d'armes. Evreux, 28 septembre. — F. 47.

68. Pierre de Chevreuse au receveur du diocèse de Noyon, pour le paiement du comte de Dammartin. Paris, 29 novembre. — F. 47.

69. N. Braque à Richart de Brumare, lui mandant de se rendre à Harfleur. 18 juillet. — F. 47.

70. Le même au même, touchant l'équipement des galères d'Harfleur. Paris, 12 août. — F. 48.

71. Etienne Braque, trésorier des guerres, au receveur des aides d'Harfleur, touchant le paiement de Nicolas Juge. Paris, 3 octobre. — F. 48.

72. N. Braque et P. de Chevreuse à Raoul Campion, receveur des aides en Basse-Normandie, lui mandant d'envoyer sa finance à Paris. 13 septembre. — F. 48.

73. Requête de Jehan de Mailloc et de sa femme, fille de feu Guillaume de Bethencourt, à la Chambre des Comptes, pour demander la copie d'une information faite en 1409 de la valeur des terres dudit Guillaume. — F. 49.

74. P. de Chevreuse au receveur de Vermandois, touchant le versement de sa finance. 23 avril. — F. 49.

75. Jacques de Courcelles, receveur ordinaire de Toulouse, à la Chambre des Comptes, touchant une vente faite par Pierre,

vicomte de Lautrec, au vicomte de Caramaing. Toulouse, 17 janvier 1412 (1413). — F. 50.

76. Le même aux mêmes, faisant l'envoi de ses comptes. Toulouse, 27 octobre. — F. 51.

77. Les gens du conseil du roi à Toulouse à la Chambre des Comptes, touchant la vente ci-dessus (n° 75). 16 janvier. — F. 51.

78. Lettre de J. Le Blanc, argentier de la reine, aux maîtres des Comptes du roi, constatant que les marchands ont été payés. 24 mai 1413. — F. 52.

79. Défense faite par les gens des Comptes de délivrer des lettres de la grande maîtrise des eaux et forêts. 25 mai 1413. — F. 52.

80. Requête de Simon de Saint-Martin à MM. des Comptes, pour obtenir le paiement des frais qu'il a faits au château de La Mote de Tilly. 11 octobre 1413. — F. 53.

81. Ordre des commissaires royaux pour faire tirer de la Seine les canons du château de La Motte de Tilly. Paris, 15 juillet 1413. — F. 54.

82. Attestation donnée par plusieurs particuliers, concernant les meubles enlevés du château de Tilly. 9 juilet 1413. — F. 54.

83. Lettre du receveur de Toulouse aux gens des Comptes, concernant la baillie d'Escarville et la terre de l'Arboust. Toulouse, 9 novembre 1413. — F. 55.

84. Mémoire en latin sur le même objet. — F. 56.

85. Lettres des contrôleurs de la recette de Toulouse aux gens des Comptes, sur le même objet. Toulouse, 29 décembre 1413. — F. 57.

86. Lettre des gens du Conseil du roi à Toulouse, sur le même objet. Toulouse, 29 décembre 1413. — F. 58.

87. Lettre du receveur de Toulouse aux gens des Comptes sur le même objet. Toulouse, 29 décembre 1413. — F. 59.

88. Lettre du bailli de Tournay au procureur général du roi, touchant une information sur le fait d'usure. Tournay, 23 décembre 1413. — F. 60.

89. Décision de la Chambre des Comptes, touchant la saisie

des biens du sieur de Bréauté en Normandie, accusé de crime. — 1414. — F. 61.

90. Lettre des commissaires royaux au procureur général du roi, touchant le choix d'un substitut au baillage de Vitry. Sainte-Menehould, 29 mai 1414. F. 62.

91. Lettre des bailli, receveur et procureur du roi en Vermandois, aux gens des Comptes, touchant la ferme de la prévôté de Laon. Laon, 3 avril 1415. — F. 63.

92. Lettre des gens du conseil du roi (d'Angleterre) en Normandie, au capitaine d'Evreux. pour qu'il repousse les troupes du dauphin (Charles VII). Rouen, 29 avril 1424. — F. 63.

93. Requête de Bertrand de Tessé, aux gens des Comptes, pour obtenir le privilége de la coutume de Normande. 1450. — F. 64.

94. Décision des gens des Comptes touchant une réclamation de deniers faite au roi pour Martin Roux. 20 janvier 1452 (1453). — F. 65.

95. Requête de Thomas Pellevé, élu à Bayaux, aux gens des Comptes, pour obtenir une copie de lettres d'abolition de comptes de la vicomté de Caen. 1455. — F. 66.

96. Requête de Louys de Grouchy aux gens des Comptes, pour obtenir une copie de lettres royales lui accordant une prolongation de paiement d'une somme due sur la seigneurie de Neufville-la-Ferrière. 1455. — F. 66.

97. Requête de Loys de Contes aux gens des Comptes, pour obtenir copie des lettres qui lui assignent des revenus sur ses seigneuries de Rugles et de Bailly. Juillet 1456. — F. 67.

98. Requête de Richart Le Sueur aux gens des Comptes, pour obtenir la révision des comptes de la vicomté de Caudebec, et le règlement de ce qui lui est dû à cause de la terre de Ricarville. 1456. — F. 67.

99. Requête de Guillaume Potier aux gens des Comptes, pour obtenir la copie d'un acte de rente sur une maison de Harfleur. 1457. — F. 68.

100. Lettre des trésoriers de France à Jehan de Reilhac,

trésorier de Nimes, pour payer une somme due à Jehan d'Apchier, chevalier. 21 mars 1465 (1466). — F. 68.

101. Etat des aides mis sur le bas-pays d'Auvergne, du 1er septembre 1464 au 1er septembre 1465. Montluçon, 28 mai 1465. — F. 69.

102. Etat de l'emploi d'une somme de 4,444 livres, signé du roi Louis XI. Orléans, 26 mars 1475. — F. 71.

103. Procès-verbal des sergents du comté d'Aumale de la sommation par eux faite aux nobles qui n'avaient pas paru aux montres. 30 juin 1466. — F. 73.

104. Requête de Jehan Rabot, receveur du diocèse d'Aleth, aux gens des Comptes, pour obtenir la rectification d'un compte. 1467. — F. 74.

105. Dépense faite par le duc de Calabre. Juillet 1470. — F. 75.

106. Quittance du payeur des gens de guerre du duc de Calabre. 24 mai 1471. — F. 75.

107. Commission du roi pour le transport de l'artillerie. Plessis-du-Parc. 24 novembre 1477. Copie. — F. 76.

108. Ordre des trésoriers de France au receveur d'Evreux, relatif à la recette de la quatrième partie du revenu du domaine en Normandie. 27 juillet 1470. — F. 76.

109. Ordonnance de Antoine du Lau, sénéchal de Beaucaire, proclamant le ban et l'arrière-ban en Languedoc. 15 mars 1482 (1483). — F. 77.

110. Requête de François de Genas aux gens des Comptes, relative à une réclamation de deniers. 1488 et 1489. — F. 78.

111. Requête du même aux mêmes. 1489. — F. 79.

112. Certificat du maître d'hôtel de Marguerite de France, duchesse de Berry, attestant que Mre Laurent Dumaine était son chapelain ordinaire. Foniainebleau, 24 mai 1555. — F. 80.

**313.** (F. fr. 20,437) Lettres originales. — T. XII, in-fo.

1. Lettre de Jean, duc de Berry et d'Auvergne, aux gens de la Chambre des Comptes, de Paris. Montargis, 20 novembre 1410. — F. 1.

2. Lettre du même aux mêmes. Même date. — F. 1.

3. Lettres du même aux mêmes. Mehun, 7 janvier 1410 (1411). —F. 2.

4. Lettre du même aux mêmes. Gien, 23 novembre 1410. — F. 3.

5. Lettre de Jean, duc de Bourgogne, aux mêmes, en faveur de Guillaume Gente, vicomte de Bayeux. Corbeil, 23 novembre. — F. 4.

6. Lettre du même aux mêmes, en faveur d'Etienne Lombart, secrétaire du roi. Pontoise, 25 juillet 1413. — F. 5.

7. Lettre du même aux mêmes, en faveur de Etienne de Mauregart, garde du trésor des chartes. Lille, 23 novembre. — F. 6.

8. Lettre de Charles Dauphin aux mêmes, relativement à la charge qui lui a été donnée de capitaine du château de Vincennes. Vernon, 23 novembre 1415. — F. 7.

9. Lettre de Charles, roi de Navarre, à ses conseiller et trésorier de Normandie, pour Tercellet d'Hanencourt. — Olite, 15 mai. — F. 8.

10. Lettre de Louis, dauphin, donnant ordre de délivrer à son argentier une somme de 1,000 florins. Chollet, 17 décembre 1439. — F. 8.

11. Lettre du même aux gens des Comptes à Paris, en faveur de Jehan Milet, notaire. Melun, 16 mars. — F. 9.

12. Etat du produit des aides en Bas-Limousin, en 1447. — F. 9.

13. Même état pour 1448. — F. 10.

14. Abrégé du contenu au contrôle de l'argenterie extraordinaire en 1447. — F. 11.

15. Lettre de Charles, duc de Guienne, au trésorier et receveur-général de ses finances, pour faire payer à Pierre Desbarres la somme de 9 livres. Vernon, 10 Novembre 1465. — F. 13.

16. Cédule du même, reconnaissant devoir la somme de 40 écus d'or pour le prix d'un cheval. 20 juin 1469. — F. 13.

17. Cédule du même de la somme de 120 écus d'or, prix de deux chevaux. 18 juin 1469. — Même cédule de même date. — F. 14.

18. Cédule du même, de 80 écus d'or, prix d'un cheval. 29 juin 1469. — F. 15.

19. Lettre du même mandant au receveur de Saintonge de payer 320 écus d'or, somme des trois cédules ci-dessus. Saint-Jean-d'Angély, 9 mars 1469 (1470). — F. 15.

20. Lettre du même à son trésorier, pour faire payer Perceval Pelourde, capitaine de Chastel-Cullier. Saintes, 26 janvier 1470 (1471). — F. 16.

21. Lettre du même à son trésorier des guerres, pour faire payer Guillaume Chomart. Mont-de-Marsan, 20 février 1471 (1472). — F. 16.

22. Lettre du même au comptable de Bordeaux, pour faire payer le sire de Curton, sénéchal de Guienne. Bordeaux, 2 avril 1472. — Autre lettre sur le même objet. — F. 17.

23. Lettre du même au trésorier des guerres, pour faire payer Picart de Bresse. Bordeaux, 12 mai 1472. — F. 17.

24. Lettre du duc de Calabre, pour tenir quitte Renier Mancel, son écuyer, du prix du drap dont il s'est habillé. Compiégne, 4 février 1470 (1471). — F. 20.

25. Lettre de René, duc d'Alençon, pour faire payer son écuyer de cuisine sur le revenu du grenier de Bellesme. Tours, 24 juin 1490. — F. 20.

26. Lettre de Marguerite, duchesse d'Alençon, au receveur du roi à Bayeux, ponr lui réclamer le paiement de la rente de 260 livres tournois, à elle échue par la mort de sa sœur, la comtesse de Laval. Alençon, 25 novembre. — F. 21.

27. Lettre d'Arthur, comte de Richemont, au vicomte de Coutances. Bayeux, 12 août — F. 22.

28. Lettre du même au même. Séez, 29 octobre. — F. 22.

29. Requête de Pierre Garnier à la Chambre des Comptes. Sans date. — F. 23.

30. Requête de Pierre de Brézé, seigneur de Mauny, aux gens des Comptes, pour obtenir l'examen des anciens hommages de ladite terre. Sans date. — F. 23.

31. Lettre de « P. de Lovin, vycomte de Berzi, » au trésorier de Normandie. 18 janvier. — F. 24.

32. Requête de Laurent de La Haie, écuyer, aux gens des Comptes, pour obtenir d'être payé. 145... — Autre requête du même. — F. 24.

33. Lettre de J. Gourdel, vicomte d'Avranches à Guillaume Viote, conseiller en la Chambre des Comptes à Rouen, portant plainte d'un mariage célébré par violence. Avranches, 27 septembre. — F. 25.

34. Lettre des gens du Conseil de la duchesse d'Orléans aux gens du Conseil de la terre de Saint-Sauveur-Lendelin. 19 avril. — F. 25.

35. Lettre des gens du Conseil de Saint-Sauveur-Lendelin aux gens du Conseil de la duchesse d'Orléans. 12 janvier. — F. 26.

36. Lettre du bailli de Caen au vicomte de Falaise, pour l'avertir que Robert Canolle se prépare à attaquer les forteresse de cette contrée. Caen, 12 juin 14... — F. 27.

37. Lettre des bailli et receveur d'Amiens aux gens des Comptes, concernant la recette d'Ardres. Amiens, 3 août. — F. 28.

38. Lettre de Louis, dauphin, aux gens des Comptes, pour faire payer Pierre de Breban et Arnault de Barbazan. Melun, 22 mars. — F. 29.

39. Lettre des trésoriers de Normandte à Thomas Pellevé, trésorier de Coutances. Rouen, 26 mai. — F. 29.

40. Lettre de Guillanme Fortin, vicomte d'Alençon, aux gens des Comptes à Rouen. Alençon, 19 juin. — F. 30.

41. Lettre du vicomte d'Orbec aux mêmes, relative aux terres confisquées sur Marguerin de Monnay. Honfleur, 12 octobre. — F. 31.

42. Lettre d'Antoine Bayart au gouverneur de Montpellier. Béziers, le 7 juillet. — F. 32.

43. Lettre de... à son cousin Jehan Guerinot. Toulouse, 10 août. — F. 32.

44. « Clause extraicte du testament de Katherine Péronne, laquelle fonda et dota une chapelle à la Brusse. » Sans date. — F. 33.

45. Lettre de J. de Valdetar (Vaudetar) annonçant son arrivée en Normandie. 21 janvier. — F. 33.

46. Requête présentée aux trésoriers de France par la veuve et les enfants de Laurent de Boissay, relatives à deux moulins sis à Cailly. Sans date. — F. 34.

47. Requête de Philippe du Til, veuve de Hugues Bormant, et de Guillaume Bormant son fils, relative à son douaire. Sans date. — F. 34.

48. Lettre de... touchant l'assignation de la vente de la chair-morte à Poitiers. Sans date. — F. 34.

49. Lettre de J. Bureau, trésorier de France, au receveur de Carcassonne, lui enjoignant le paiement d'une somme. 8 juillet. — F. 35.

50. Lettre de G. Gombaut, vicomte du Pont de l'Arche, aux gens des Comptes à Paris, annonçant l'incendie du château du Vaudreuil. 20 septembre. — F. 35.

51. Lettre de... recommandant la requête de Guillaume Bourmant. Sans date. — F. 36.

52. Lettre de Johanne Giffarde à Philippe Gilier, trésorier de France, lui donnant des nouvelles de sa famille à Poitiers. Sans date. — F. 36.

53. Requête présentée au lieutenant du régent et du comte de Poitiers, par Pierre Davaille, naguères prévôt de Montmorillon, relative aux dommages qu'il a éprouvés dans les guerres. Sans date. — F. 37.

54. Lettre du même à P. Gilier, trésorier de France, pour le même objet. Sans date. — F. 37.

55. Lettre de Guyot Gilier à son père P. Gilier, touchant les affaires de sa famille. Sans date. — F. 38.

56. Lettre de S. Dayron, maire de Poitiers, en faveur de Thomassin Adam, prisonnier. Poitiers, 15 janvier. — F. 39.

57. Requête de Thomassin Adam, détenu pour avoir tué le roi des Ribauds à Poitiers. Sans date. — F. 39.

58. Lettre de Guillaume Bormant à P. Gilier, trésorier de France à Poitiers, touchant sa charge de châtelain de Lussac. Sans date. — F. 39.

59. Lettre de G. Gilier à son frère P. Gilier, relative à sa famille. 26 décembre. — F. 40.

60. Lettre de Henri Roussel, commandeur de Lavaude, à P. Gilier, son cousin, lui donnant de ses nouvelles. Saint-Savin, 10 novembre. — F. 40.

61. Lettre de J. Sire de Fosseux, gouverneur d'Artois et de Boulenois, à Olivier Delaye, bailli d'Amiens, lui annonçant l'arrivée des Flamands et des Anglais. Saint-Omer, 29 juin. — F. 41.

62. Lettre de Charles, roi de Navarre, au vicomte de Pontaudemer. Cherbourg, 9 septembre 1369. — F. 42.

63. Lettre de J. Lemercier à Raoul Campion, receveur à Caen, relative à la prise et destruction de Saint-Sauveur. Paris, 16 janvier 1374. — F. 43.

64. Lettre de Guillaume de Vienne, de Regnier Pot, et de Pierre de Marigny aux gens des Comptes à Paris, renfermant une lettre au roi, dans laquelle ils lui rendent compte des affaires du Languedoc. Nimes, 23 décembre 1411. — F. 44.

65. Lettre des gens du Conseil du roi à Jehan de Brosse, receveur de l'aide octroyé par le clergé du diocèse de Poitiers. Chinon, 18 mars 1445 (1446). — F. 45.

66. Quittance donnée par Jehan Chauflon, commissaire du roi, à Jehan de Brosse, de l'aide reçu du clergé de Poitiers. 21 mars 1445 (1446). — F. 46.

67. Lettre des trésoriers de France J. Bureau et Hardoin à Guillaume Prat, vicomte de Bayeux, tonchant une somme de 3,000 livres tournois à prendre en Normandie pour « l'ouverture et ouvraige de certaines mines d'acier, naguères ouvertes au pays de Berry. » 23 mars 1455 (1456). — F. 47.

68. Lettre de Crussol, mandant de par le roi à Jehan de Pocé de payer Pierre de Louvain. 22 août 1461. — F. 48.

69. Lettre de Chabannes au trésorier général de Languedoc, relative à la délivrance des marchandises saisies sur les sujets du roi d'Arragon. Montpellier, 8 février 1466. — F. 49.

70. Lettre de André Bonisy au trésorier de Nimes. 17 mai 1469. — F. 50.

71. Lettre de Lajaille au receveur de Pézenas, ordonnant de payer le saucier de monseigneur le duc de Calabre. 6 août 1470. — F. 51.

72. Lettre de Boutillac, trésorier de France, au trésorier de Nimes. Autun, 4 mai 1477 (1478). — F. 52.

73. Lettre du duc d'Anjou et de Touraine au sire de Blanquefort, lui mandant de recevoir la montre de 60 hommes d'armes. Villeneuve-d'Agénois, 1er août. — F. 53.

74. Lettre du même à Pierre de Baigneux, receveur à Toulouse, lui mandant de préparer des voitures pour recevoir ses équipages qu'il envoie dans cette ville. Saumur, 21 juillet. — F. 54.

75. Lettre de Charles d'Albret, comte de Dreux, aux gens des Comptes à Paris, pour les inviter à le laisser jouir tranquillement de ses droits. Nérac, 28 décembre. — F. 55.

76. Lettre du comte de Sarrebruche, commissaire sur le fait de la gabelle, au receveur de la gabelle à Harfleur. 17 octobre. — F. 56.

77. Lettre du sire de Heilly, maréchal de Guienne et gouverneur de La Rochelle, à MM. de la Chambre des Comptes, donnant des nouvelles de la marche des Anglais. Partenay, 27 juillet. — F. 57.

78. Lettre de G. Flote, sire de Revel, à Pierre des Essars, pour le paiement de 100 livres parisis à Maran. Saint-Mandé, 6 juin. — F. 58.

79. Lettre du comte de Comminges, maréchal de France, aux gens des Comptes à Paris, touchant les comptes de l'Agénois. Agen, 16 août. — F. 59.

80. Etat de l'emploi de l'aide recueilli en Bas-Limousin. Sans date. — F. 60.

81. Letire de La Jaille au receveur de Pézenas. Barcelone, 18 décembre 1470. — F. 61.

82. Lettre de Labarde au sénéchal d'Agénois. 31 décembre. F. 62.

83. Lettre du roi Louis XII au sénéchal de Carcassonne, pour lui annoncer la trêve conclue avec le roi d'Espagne. Lyon, 17 février. Copie. — F. 63.

84. Lettre du sénéchal de Carcassonne, mandant aux nobles du pays qu'ils aient à donner leurs dénombrements. 6 février 1503 (1504). — F. 64.

85. Lettre de Pierre de Bourbon au trésorier de France Raymond de Dezest, pour presser le recouvrement des sommes nécessaires pour soutenir la guerre contre le roi d'Espagne. Sans date. Copie. — F. 64.

86. Lettre de Regnier Pot au trésorier..., pour demander le paiement de ses gages. Châteauneuf, 20 décembre. — F. 66.

87. Lettre de Robert de Libourne au bailli de Dieppe. Edimbourg, 13 octobre. — F. 67.

88. Lettre de Florimond Robertet au bailli de Dieppe. Blois, 31 août. — F. 68.

**314.** (F. fr. 20,438). Lettres originales. — T. XIII. — Lettres des ambassadeurs de France à Rome, 1528. — In-folio.

1. Fragment d'une note concernant la situation de l'Italie. Double copie. — F. 1 à 16.

2. Note concernant la situation du pape vis-à-vis des Impériaux. — F. 17.

3. Lettre du duc d'Albanie à M. de Turenne, ambassadeur à Rome. Copie. — F. 25.

4. Lettre de François Ier au vicomte de Turenne. Anet, 24 avril 1528. Copie. — F. 29.

5. Lettre du vicomte de Turenne au roi. Florence, 1er mai 1528. Copie. — F. 33.

6. Lettre de M. de Lautrec au vicomte de Turenne. Naples, 3 mai 1528. Copie. — F. 41.

7. Lettre du même au pape. Même date. Copie. — F. 49.

8. Lettre du vicomte de Turenne à Lautrec. Orviète, 8 mai 1528. Copie. — F. 57.

9. Lettre du même au roi. Même date. Copie. — F. 65.

10. Lettre du même à Louise de Savoie. Même date. Copie. — F. 69.

11. Lettre du même à Lautrec. Orviète, 12 mai 1528. Copie. — F. 77.

12. Lettre de l'évêque d'Avranches, ambassadeur à Venise, au vicomte de Turenne. Venise, 14 mai 1528. Copie. — F. 81.

13. Lettre de Lautrec au vicomte de Turenne. Naples, 15 mai 1528. Copie. — F. 89.

14. Lettre du vicomte de Turenne à Lautrec. Orviète, 18 mai 1528. Copie. — F. 101.

15. Lettre du même au même. Orviète, 19 mai 1528. Copie. — F. 105.

16. Lettre de l'évêque d'Avranches au vicomte de Turenne. Venise, 19 mai 1528. Copie. — F. 109.

17. Lettre du vicomte de Turenne à l'évêque d'Avranches. Orviète, 21 mai 1528. Copie. — F. 117.

18. Lettre de Lautrec au vicomte de Turenne. Naples, 23 mai 1528. Copie. — F. 121.

19. Lettre du vicomte de Turenne au roi. Orviète, 24 mai 1528. — *Idem* à la reine de Navarre. Même date. Doubles Copies. — F. 133.

20. Lettre du même à Lautrec. Orviète, 24 mai 1528. Copie. — F. 147.

21. Lettre du même au même. 24 mai 1528. Copie. — F. 149.

22. Lettre de Théod. Trivulce au vicomte de Turenne. Gênes, 25 mai 1528. Copie. — F. 151.

23. Lettre de Dodieu au vicomte de Turenne. Florence, 25 mai 1528. Copie. — F. 153.

24. Lettre du vicomte de Turenne à Lautrec. Orviète, 30 mai 1528. Copie. — F. 155.

25. Lettre de Turenne au roi. Viterbe, 7 juin 1528. Double copie. — F. 163.

26. Lettre du même au Grand-Maitre (Anne de Montmorency). Même date. Double copie. — F. 173.

27. Lettre du même à la reine de Navarre. Viterbe, 9 juin 1528. Copie. – F. 179.

28. Lettre du même au roi. Même date. Double copie. — F. 181.

29. Lettre du même au même. Venise, 20 juin 1528. Copie. — F. 193.

30. Lettre du même à Lautrec. Venise, 27 juin 1528. Double copie. — F. 195.

31. Lettre de François Ier au vicomte de Turenne. Fontainebleau, 5 juillet 1528. Copie. — F. 207.

32. Lettre du vicomte de Turenne au roi. Venise, 8 juillet 1528. Copie. — F. 211.

33. Lettre du même au Grand-Maître. Venise, 31 juillet 1528. Copie. — F. 215.

34. Lettre du même au pape. Venise, 9 août 1528. Double copie. — F. 219.

35. Lettre du même au roi. Venise, 21 août 1528. Copie. — F. 231.

36. Lettre du même à la reine de Navarre. Même date. Copie. — F. 235.

37. Lettre du même au roi. Venise, 22 août 1528. Double Copie. — F. 239.

38. Lettre du roi au vicomte de Turenne. Saint-Germain-en-Laye, 24 août 1528. Double copie. — F. 247.

39. Lettre du vicomte de Turenne au roi. Venise, 28 août 1528. Copie. — F. 255.

40. Lettre du même au même. Viterbe, 6 septembre 1528. Copie. — F. 259.

41. Lettre du même à la reine de Navarre. Même date. Double copie. — F. 263.

42. Lettre du même au roi. Viterbe, 8 septembre 1528. Copie. — F. 271.

43. Lettre du même au même. Viterbe, 13 septembre 1528. Copie. — F. 275.

44. Lettre du même à M. de Saint-Pol. Même date. Copie. — F. 279.

45. Lettre du roi au s^r Rance de Céré, lieutenant-général à Naples. Saint-Germain-en-Laye, 2 octobre 1528. Copie. — F. 283.

46. Lettre du Grand-Maître au vicomte de Turenne. Paris, 7 octobre 1528. Double copie. — F. 291.

47. Lettre du même au même. Fontainebleau, 15 octobre. Copie. — F. 299.

48. Lettre du vicomte de Turenne au roi. Senegate, 19 octobre 1528. Copie. — F. 303.

49. Lettre du même au roi. Senegate, 29 octobre 1528. Copie. — F. 307.

*(A Continuer.)*

FIN DU CATALOGUE DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME

# TABLE DES MATIÈRES

## DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME

---

### CATALOGUE GÉNÉRAL


Pages.

INVENTAIRE DES REGISTRES DU TRÉSOR DES CHARTES :

Premier article..... 1
Second article..... 33
Troisième article..... 85
Quatrième article..... 243

DÉPOUILLEMENT DU RECUEIL CONRART :

Trente-neuvième article..... 8
Quarantième article..... 117
Quarante-et-unième et dernier article..... 178

INVENTAIRE DU FONDS GAIGNIÈRES :

Premier article..... 17
Deuxième article..... 72
Troisième article..... 135
Quatrième article..... 270

LA GUIENNE :

Troisième article..... 41
Quatrième et dernier article..... 197

PLANS ET CARTES CONSERVÉS AUX ARCHIVES NATIONALES :

Quatrième et dernier article..... 49

GUERRE D'IRLANDE :

Quatrième article..... 154
Cinquième et dernier article..... 230

Avertissement..... 176
Avis..... 177


---

ÉPERNAY. — IMP. L. DOUBLAT.

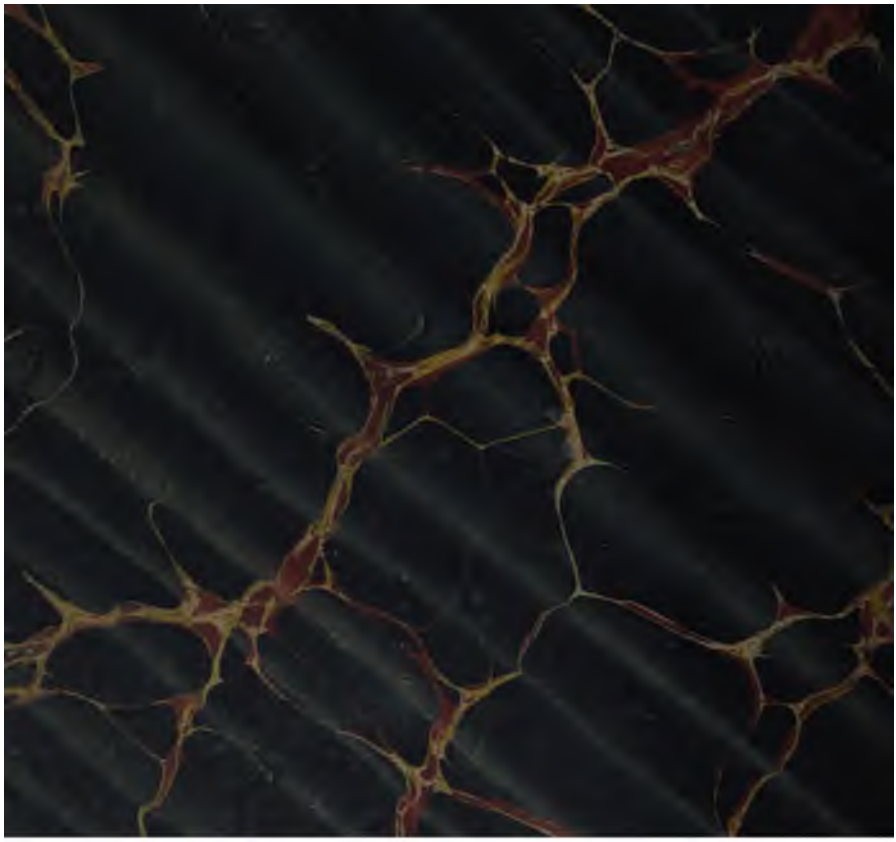

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493

All books may be recalled after 7 days

DATE DUE

28D JUN 0 6 1997

MAY 7 1997